

THE ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLEE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

SECOND SESSION

First Part

April, 1956

II

Official Report of Debates

DEUXIÈME SESSION

Première partie

Avril 1956

II

Compte rendu des débats

W. E. U.

U. E. O.

STRASBOURG

THE ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLEE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

SECOND SESSION

First Part

April, 1956

II

Official Report of Debates

DEUXIÈME SESSION

Première partie

Avril 1956

II

Compte rendu des débats

W. E. U.

U. E. O.

STRASBOURG



The *Proceedings* of the first part of the Second Ordinary Session of the Assembly of W. E. U. comprise two volumes:

Volume I: Orders of the Day-Minutes of Proceedings and Assembly Documents;

Volume II: Official Report of Debates (*verbatim in extenso*) and General Index.

Les *Actes officiels* de la première partie de la deuxième Session ordinaire de l'Assemblée de l'U. E. O. comportent deux tomes :

Tome I : Ordres du jour-Procès-verbaux et Documents de séance;

Tome II : Compte rendu des débats et Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	9
III. Official Report of Debates:	
First Sitting	12
Second Sitting	34
Third Sitting	65
Fourth Sitting	88
Fifth Sitting	121
Index (English)	130
Index (French)	130

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants	9
III. Compte rendu des débats :	
Première séance	12
Deuxième séance	34
Troisième séance	65
Quatrième séance	88
Cinquième séance	121
Index anglais	130
Index français	130

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. BOHY Georges	Soc.
DEHOUSSE Fernand	Soc.
HEYMAN Henri	Soc. Chr.
MOTZ Roger	Lib.
ROLIN Henri	Soc.
STRUYE Paul	Soc. Chr.
VAN CAUWELAERT J. Frans	Soc. Chr.

Substitutes — Suppléants

MM. DE KINDER Roger	Soc.
JANSSENS Charles	Lib.
LEFÈVRE Théo	Soc. Chr.
LE HODEY Philippe	Soc. Chr.
MOLTER Adolfs	Soc.
de la VALLÉE POUSSIN Étienne	Soc. Chr.
VAN REMOORTEL William	Soc.

FRANCE FRANCE

Representatives — Représentants

MM. CORNIGLION-MOLINIER Edward	Rép. Soc.
de FÉLICE Pierre	Radical-Soc.
GABORIT Roger	Radical-Soc.
JAQUET Gérard	Soc.
KALENZAGA Christophe	Indép. outre-mer
LE BAIL Jean	Soc.
LEGENDRE Jean	Indép. paysan
de MENTHON François	M. R. P.
MINJOZ Jean	Soc.
de MOUSTIER Roland	Rép. indép.
MOUTET Marius	Soc.
PERNOT Georges	Rép. indép.
PEZET Ernest	M. R. P.
PLAISANT Marcel	Rass. gauches rép.
RADIUS René	Rép. Soc.
REYNAUD Paul	Rép. indép.
SENGHOR Sédar	Indép. outre-mer
TEITGEN Pierre-Henri	M. R. P.

Substitutes — Suppléants

MM. ALRIC Gustave	Rép. indép.
BICHET Robert	M. R. P.
BONNEFOUS Edouard	U. D. S. R.
CHABAN-DELMAS Jacques	Rép. Soc.
CHARPENTIER René	M. R. P.
CONTE Arthur	Soc.
COURANT Pierre	Indép. paysan

MM. DEBRÉ Michel	Rép. Soc.
DEVINAT Paul	Radical-Soc.
LABORBE Jean	Paysan
LAINGO Ralijaona	Rass. outre-mer
LEMAIRE Maurice	Rép. Soc.
LONGCHAMBON Henri	Rass. gauches rép.
NININE Jules	Soc.
Mme PIERRE-BROSSOLETTE Gilberte	Soc.
MM. PINTON Auguste	Rass. gauches rép.
RINCENT Germain	Soc.
TEMPLE Emmanuel	Indép. paysan

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

MM. BECKER Max	F. D. P.
ERLER Fritz	S. P. D.
GERSTENMAIER Eugen	C. D. U.
HAASLER Horst	C. D. U.
KALBITZER Helmut	S. P. D.
KIESINGER Kurt-Georg	C. D. U.
KOPF Hermann	C. D. U.
LENZ Otto	C. D. U.
LEVERKUEHN Paul	C. D. U.
von MERKATZ Hans-Joachim	D. P.
MOMMER Karl	S. P. D.
PAUL Ernst	S. P. D.
PÜNDER Hermann	C. D. U.
Mme REHLING Luise	C. D. U.
M. SCHMID Carlo	S. P. D.
Mme SCHROEDER Louise	S. P. D.
MM. SCHÜTZ Hans	C. S. U.
SEIDL Franz	C. S. U.

Substitutes — Suppléants

MM. ALTMAIER Jakob	S. P. D.
BIRKELBACH Willi	S. P. D.
von BISMARCK Otto	C. D. U.
EVEN Johannes	C. D. U.
Mme von FINCKENSTEIN Eva	C. D. U.
MM. GERNIS Heinrich	C. D. U.
HELLWIG Fritz	C. D. U.
HÖFLER Heinrich	C. D. U.
LEMMER Ernst	C. D. U.
LÜCKER Hans-August	C. S. U.
MARX Franz	S. P. D.
METZGER Ludwig	S. P. D.
Mme MEYER-LAULE	S. P. D.
MM. OESTERLE Josef	C. S. U.
REIF Hans	F. D. P.
TRITTELVITZ Hermann	S. P. D.
WAHL Eduard	C. D. U.
Mme WEBER Helene	C. D. U.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. AZARA Antonio	Dém. Chr.
BADINI CONFALONIERI Vittorio	Lib.
BENVENUTI Lodovico	Dém. Chr.
BETTIOL Giuseppe	Dém. Chr.
BOGGIANO PICO Antonio	Dém. Chr.
CAVENARI Emilio	Soc. Dém.
CINGOLANI Mario	Dém. Chr.
CODACCI PISANELLI Giuseppe	Dém. Chr.
DE VITA Francesco	Rép.
GALLETTO Bortolo	Dém. Chr.
GONELLA Guido	Dém. Chr.
LUCIFERO Roberto	Monarchiste
MONTINI Lodovico	Dém. Chr.
NACUCCHI Nicola	Monarchiste
PERRIER Stefano	Lib.
SANTERO Natale	Dém. Chr.
SPALLICCI Aldo	Rép.
TREVES Paolo	Soc. Dém.

Substitutes — Suppléants

MM. BASILE Guido	Monarchiste
CARMAGNOLA Luigi	Soc. Dém.
CERULLI IRELLI Giuseppe	Dém. Chr.
Mme CONCI Elisabetta	Dém. Chr.
MM. COTTONE Benedetto	Monarchiste
DE BOSIO Francesco	Dém. Chr.
EBNER Antonio	Groupe mixte
GIARDINA Camillo	Dém. Chr.
JANNUZZI Onofrio	Dém. Chr.
MATTEOTTI Giancarlo	Soc. Dém.
PAOLUCCI Raffaele	Monarchiste
PECORARO Antonio	Dém. Chr.
SELVAGGI Francesco	Monarchiste
STORCHI Ferdinando	Dém. Chr.
TARTUFOLI Amor	Dém. Chr.
TURANI Daniele	Dém. Chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. Chr.
ZERBI Tommaso	Dém. Chr.

LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. van KAUVENBERGH Adrien	Soc.
MARGUE Nicolas	Chr. Soc.
SCHAUS Eugène	Lib.

Substitutes — Suppléants

MM. KOENIG Lucien	Lib.
KRIER Antoine	Soc.
LOESCH Fernand	Chr. Soc.

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BEAUFORT L. J. C.	Pop. Cath.
BRUINS SLOT J. A. H. J. S.	Anti-Révol.
FENS J. J.	Pop. Cath.
van der GOES van NATERS M.	Lab.
KAPTEIJN P. J.	Lab.
KORTHALS H. A.	Lib.
SCHMAL J. J. R.	Chr. Hist.

Substitutes — Suppléants

MM. BURGER J. W. A.	Lab.
GOEDHART F. J.	Lab.
JANSSEN M. M. A. A.	Pop. Cath.
Mlle KLOMPÉ M. A. M.	Pop. Cath.
MM. RIP W.	Anti-Révol.
VIXSEBOXSE G.	Chr. Hist.
WENDELAAR W. C.	Lib.

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Julian AMERY	Cons.
Sir David CAMPBELL	Cons./U. U.
Lord CHESHAM	Cons.
MM. L. John EDWARDS	Lab.
Hugh T. N. GAITSKELL	Lab.
John HAY	Cons.
Dame Florence HORSBRUGH D. B. E.	Cons.
Sir James HUTCHISON	Cons.
MM. George JEGER	Lab.
Roy JENKINS	Lab.
David Thomas JONES	Lab.
Lord LAYTON	Lib.
MM. John MACLAY	Nat. Lib. et Cons.
Godfrey NICHOLSON	Cons.
Hendrie Dudley OAKSHOTT	Cons.
Reginald Thomas PAGET	Lab.
Ernest POPPLEWELL	Lab.
Frederick T. WILLEY	Lab.

Substitutes — Suppléants

MM. Alfred D. D. BROUGHAN	Lab.
Knox CUNNINGHAM	Cons./U. U.
Percy DAINES	Lab.
Arthur HOLT	Lib.
Peter KIRK	Cons.
George M. LAWSON	Lab.
Stephen Lynch Conway MAYDON	Cons.
Nigel NICOLSON	Cons.
James RAMSDEN	Cons.
Mrs. Harriet SLATER	Lab.
Visc. STONEHAVEN	Cons.

III

OFFICIAL REPORT OF DEBATES

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS

FIRST SITTING

Monday, 23rd April, 1956

SUMMARY

1. Opening of the Session.
2. Address by the Provisional President.
3. Attendance Register.
4. Examination of credentials.
5. Election of the President of the Assembly.
Speakers: M. Van Cauwelaert, the President.
6. Letter from M. Guy Mollet.
7. Election of the six Vice-Presidents of the Assembly.
8. Time-table (order of business) of the first part of the Session.
9. Report of the Bureau on the election of the Clerk of the Assembly. (Doc. 11.)
Speakers: The President, M. Montini, Mr. Hay, M. Lucifero, M. Bohy, Mr. Nicholson, M. Erler.
10. Report of the Committee on Organisation (Doc. 9).
Speakers: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), the President.
Point of Order.
Speakers: Mr. Edwards, the President.
Point of Order.
Speakers: M. Lucifero, the President, M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), M. Bohy, Mr. Edwards, M. Kopf.
Rejection of request for reference to Committee made by M. Lucifero.
General debate.
Speakers: M. Schmal, M. Montini, Mr. Ramsden, Mr. Edwards, M. Erler, M. Kopf, M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), the President.
11. Date, Time and Orders of the Day of the next Sitting.
Appendix: Attendance List.

The Sitting was opened at 10.5 a.m. with M. Boggiano Pico, the oldest Representative present, in the Chair.

THE PRESIDENT (Translation). — The Sitting is open.

1. Opening of the Session

THE PRESIDENT (Translation). — In accordance with the provisions of Section III (a) of the Charter and Rules 2 and 5 of the Rules of Procedure, I declare open the Second Ordinary Session of the Assembly of Western European Union.

2. Address by the Provisional President

THE PRESIDENT (Translation). — Ladies and Gentlemen, may I, as your Provisional President, in opening the Second Session of your Assembly with the traditional speech, ask you to join with me in paying tribute to the memory of our late Vice-President, M. Lütken, whose sad loss we greatly regret. (*The Representatives rose to their feet and stood.*) I know I am speaking for you all when I say that the utter sincerity of his

speeches was appreciated by all of us, and that we shall greatly miss his contribution to our work.

This Assembly, Ladies and Gentlemen, is entering upon the second year of its existence, and the originality of its conception and the part it has to play are already becoming apparent. There is no need for me to recall the stages by which seven Governments of free Europe were led to entrust the buttressing of their security to Western European Union. At the same time I feel I must emphasise one of the most interesting features of our organisation, namely, that, in accordance with the provisions of the Brussels Treaty, as amended by the Protocol of 23rd October, 1954, the Council of Western European Union is required to present annually to this Assembly a general report on its work, particularly on the production and control of armaments.

Thus, it would seem that the main task of this Assembly is to specialise in security questions affecting the seven Western European countries belonging to the organisation.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 23 avril 1956

SOMMAIRE

1. Ouverture de la session.
2. Allocution du doyen d'âge.
3. Présences.
4. Vérification des pouvoirs.
5. Élection du Président de l'Assemblée.
Interviennent : M. Van Cauwelaert, M. le Président.
6. Lettre de M. Guy Mollet.
7. Élection des six Vice-Présidents de l'Assemblée.
8. Fixation du calendrier de la première partie de la session.
9. Rapport du Bureau sur l'élection du Greffier de l'Assemblée (Doc. 11).
Interviennent : M. le Président, M. Montini, M. Hay, M. Lucifero, M. Bohy, M. Nicholson, M. Erler.
10. Rapport de la commission d'Organisation (Doc. 9).
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. le Président.
Question d'ordre.
Interviennent : M. Edwards, M. le Président.
Question d'ordre.
Interviennent : M. Lucifero, M. le Président, M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. Bohy, M. Edwards, M. Kopf.
Rejet de la demande de renvoi en commission présentée par M. Lucifero.
Discussion générale.
Interviennent : M. Schmal, M. Montini, M. Ramsden, M. Edwards, M. Erler, M. Kopf, M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. le Président.
11. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance.
Annexe : Liste de présence.

La séance est ouverte à 10 h. 05, sous la présidence de M. Boggiano Pico, doyen d'âge.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

1. Ouverture de la session

M. LE PRÉSIDENT. — En application des dispositions du titre III (a) de la Charte et des articles 2 et 5 du Règlement, je déclare ouverte la deuxième Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

2. Allocution du doyen d'âge

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers collègues, permettez d'abord à votre doyen d'âge, à l'occasion du discours traditionnel par lequel il doit ouvrir la deuxième Session de votre Assemblée, de vous associer à l'hommage qu'il désire rendre à la mémoire de notre Vice-Président, M. Lützens, dont la perte cruelle nous est particulièrement sensible. (*M^{mes} et MM. les Représentants se lèvent.*) Je crois être votre interprète à tous en disant que la sincérité de ses interventions était unanimement appréciée et que nous ressentirons vivement l'absence de sa contribution à nos travaux.

Votre Assemblée, Mesdames, Messieurs, entre dans la seconde année de son existence, et déjà apparaissent les grandes lignes de son originalité et de son rôle. Il ne m'appartient pas de retracer devant vous les étapes qui ont conduit sept gouvernements de l'Europe libre à confier le soin de renforcer leur sécurité à l'Union de l'Europe Occidentale. Toutefois, je crois nécessaire de souligner l'un des traits les plus intéressants de notre organisation qui est, en conformité avec les dispositions du Traité de Bruxelles modifié par le Protocole du 23 octobre 1954, d'obliger le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à présenter chaque année à notre Assemblée un rapport général sur ses activités, notamment dans le domaine de la production et du contrôle des armements.

Ainsi, notre Assemblée apparaît comme ayant à connaître tout particulièrement des questions de sécurité des sept États de l'Europe occidentale, sur lesquelles le Conseil de l'organisation exerce sa compétence.

Dans sa première année d'existence, notre Assemblée s'est efforcée de définir ses pouvoirs parle-

The President (continued)

The task of this Assembly in the first year of its existence has been to define its constitutional powers by drafting its Charter and Rules of Procedure. Now that this preparatory stage is over, the Assembly will be able to deal with the problems for which it exists.

Tomorrow, therefore, you will be asked to consider the report of the Committee on Defence Questions and Armaments which contains the replies to the twenty-six written questions put to the Council of Ministers of Western European Union last December.

You will have presented to you the extremely interesting report of the Committee on Budgetary Affairs and Administration, which marks a new stage on the way to independence for our European parliamentary institutions.

My reason for going into this in some detail, Ladies and Gentlemen, is to stress the positive achievements of our Assembly.

In July, 1955, I had the honour of welcoming this Assembly, and, at that moment, I spoke for the whole Consultative Assembly when I said how glad we were that your first meeting was about to take place.

Today more than ever we must concentrate on the ideal of "building Europe". More important than national quarrels or passing difficulties is the fact that we are all members of the same community, Europe, and this requires us to promote the unity and to encourage the progressive integration of our continent, as was stated in the Brussels Treaty, amended on 23rd October, 1954. Western European Union's mandate is not merely to control armaments and buttress European security, but also to build Europe by peaceful means, as demanded of its signatory Powers by the amended Brussels Treaty, in close co-operation with other organisations having the same aim. All these are first stages only on the road to the final achievement of a "European political authority with limited functions but real powers".

I am the first to rejoice, Ladies and Gentlemen, that the Assembly has finished its internal organisation, and can now proceed to its work.

In accordance with Rule 5 of the Rules of Procedure, I therefore declare open the Second Ordinary Session of the Assembly. (*Applause.*)

3. Attendance Register

THE PRESIDENT (Translation). — The names of Substitutes attending the present Sitting have been posted. The list of Representatives present will be published as an Appendix to the Minutes of Proceedings and to the Official Report of Debates.

4. Ratification of credentials

THE PRESIDENT (Translation). — In accordance with Rule 6 (A) of the Rules of Procedure, I have to inform the Assembly of the following communication addressed, at his request, to the Acting Clerk of the Assembly of Western European Union by the Clerk of the Consultative Assembly of the Council of Europe, concerning the ratification of the credentials of Representatives and Substitutes who are members of both Assemblies. The letter reads as follows:

"Strasbourg, 20th April, 1956.

SIR,

In reply to your letter of the 19th April, I enclose herewith a copy of the Report of the Credentials Committee of the Consultative Assembly and a copy of the Minutes of the First Sitting of the present Session of the Consultative Assembly, which contain the record of the ratification by the Assembly of the credentials of Representatives and Substitutes.

As you will see, I have signed a declaration on the last page of each of these documents to the effect that the copies enclosed are a true copy of the original document.

I have the honour to be, Sir, your obedient Servant,

(Signed) Dunstan CURTIS,
Acting Clerk of the Assembly."

This communication is formally noted.

The list of Representatives and Substitutes whose credentials have been ratified is set out in *Notice No. 1*, which has been distributed. They will sit as Representatives and Substitutes respectively in the Assembly of Western European Union for the Second Ordinary Session.

M. le Président (suite)

mentaires en rédigeant sa Charte et son Règlement. Cette phase préparatoire étant terminée, il va être possible à l'Assemblée de procéder à l'examen des questions qui sont sa raison d'être.

C'est ainsi que vous allez être appelés demain à examiner le rapport de la commission des Questions de Défense et des Armements, contenant les réponses aux vingt-six questions écrites posées au Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale en décembre dernier.

Vous aurez à connaître le rapport remarquable de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, qui constitue une nouvelle étape dans la voie de l'indépendance de nos institutions parlementaires européennes.

Si je suis entré quelque peu dans les détails, mes chers collègues, c'est pour souligner d'une manière concrète les réalisations de notre Assemblée.

En juillet 1955, il m'a été donné d'accueillir cette Assemblée, et je m'étais fait, à cette époque, l'interprète de l'Assemblée Consultative en me félicitant de notre première réunion.

Plus que jamais, aujourd'hui, l'idéal de construction européenne doit retenir toute notre attention. Par delà les dissensions nationales, les difficultés passagères, il faut nous souvenir que nous sommes tous membres de la même communauté, l'Europe, et que cette appartenance nous impose le devoir, comme l'exprime le Traité de Bruxelles, modifié le 23 octobre 1954, de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de notre continent. Notre organisation de l'Union de l'Europe Occidentale n'a donc pas seulement pour objet le contrôle des armements et le renforcement de la sécurité de l'Europe, elle doit aussi se préoccuper, comme le texte du Traité de Bruxelles modifié y oblige les gouvernements signataires, de poursuivre, dans le cadre d'une politique de paix, la construction européenne, en collaboration étroite avec les autres organisations créées à la même fin et qui sont toutes des réalisations seulement partielles qu'il faut développer jusqu'à ce que notre but d'une « autorité politique européenne à compétence limitée, mais avec des pouvoirs réels », soit enfin atteint.

Je suis le premier à me réjouir, mes chers collègues, de constater que l'Assemblée a achevé sa tâche d'organisation intérieure et passe maintenant à ses activités.

Je proclame donc ouverte, conformément à l'ar-

ticle 5 du Règlement, la deuxième Session ordinaire de l'Assemblée (*Applaudissements*).

3. Présences

M. LE PRÉSIDENT. — Les noms des Suppléants siégeant à la présente séance ont été affichés. La liste de présence sera annexée au procès-verbal, ainsi qu'au compte rendu des débats.

4. Vérification des pouvoirs

M. LE PRÉSIDENT. — Conformément à l'article 6 (A) du Règlement, je dois porter à la connaissance de l'Assemblée la communication que, sur la demande du Directeur par intérim du Greffe de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, le Greffier par intérim de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe lui a adressée, concernant la vérification des pouvoirs des Représentants et Suppléants membres des deux Assemblées :

« Strasbourg, le 20 avril 1956.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 19 avril, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une copie du rapport de la commission de Vérification des Pouvoirs de l'Assemblée Consultative et une copie du procès-verbal de la première séance de la présente session de l'Assemblée Consultative attestant la ratification par l'Assemblée des pouvoirs des Représentants et Suppléants.

Ainsi que vous le constaterez, j'ai signé, à la dernière page de chacun de ces documents, une déclaration certifiant que les copies ci-jointes sont la reproduction fidèle des documents originaux.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Dunstan CURTIS,
Greffier de l'Assemblée par intérim. »

Acte est donné de cette communication.

La liste des Représentants et Suppléants dont les pouvoirs se trouvent ainsi vérifiés a été publiée dans le *Bulletin n° 1* qui vous a été distribué. Ils siégeront, en leurs qualités respectives de Représentants et Suppléants, à l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale pour sa deuxième Session ordinaire.

5. *Election of the President of the Assembly*

THE PRESIDENT (Translation.) — The next item in the Orders of the Day is the election by secret ballot of the President of the Assembly.

Under Rule 10 of the Rules of Procedure, no Representative may stand for election for President unless he has been nominated in writing by at least three Representatives.

Those Representatives who are members of a national Government may not be members of the Bureau.

I would also remind you of the provisions in the Rules of Procedure concerning the election of the President:

“The President . . . shall be elected by secret ballot. Two tellers chosen by lot shall count the votes cast.

. . . If after two ballots no candidate has obtained an absolute majority of the Representatives of the Assembly, the candidate who on the third ballot receives the greatest number of votes shall be declared elected. In the event of a tie, the candidate senior in age shall be declared elected.”

I have received only one nomination, that of Mr. Maclay, and this nomination is in order.

M. VAN CAUWELAERT (*Belgium*) (Translation). — May I say a word?

THE PRESIDENT (Translation). — I call M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, since we have only one nomination, I suggest the Assembly proceed to elect its President by acclamation. (*Applause.*)

THE PRESIDENT (Translation). — M. Van Cauwelaert proposes that the Assembly should elect Mr. Maclay as President by acclamation.

Does anyone wish to oppose this? . . .

I declare Mr. Maclay elected President of the Assembly of Western European Union, and I invite him to take the Chair.

(*Mr. Maclay, greeted by applause, took the President's Chair and received the traditional embrace from M. Boggiano Pico, oldest Representative present.*)

THE PRESIDENT. — My colleagues, I need hardly say how very much I appreciate the very great honour that has been done to me for the second time in electing me by acclamation to the Presidency of this Assembly. I tried to say last year, when I was first elected, how warm my feelings were and how great my appreciation. I would only repeat, as I said then, that I will do my utmost during the coming year to serve the Assembly and the cause of European unity to the best of my ability. Thank you very much indeed for the great honour which you have conferred upon me. (*Applause.*)

6. *Letter from M. Guy Mollet*

THE PRESIDENT. — A few weeks ago, when we received information that M. Guy Mollet, formerly a member of our Assembly, had intimated that he would not be able to be with us in future and had resigned from membership of our Assembly, I wrote him a letter offering, in the name of the Assembly, our congratulations on the great position he had assumed and thanking him for his work with Western European Union,— and also expressing the hope that he would continue his interest in our work in his new exalted position. A day or two ago I received a letter from him with the request that I should make the contents of it known to the Assembly, and, if I may, I shall now read that letter from the Prime Minister of France.

“Paris, 19th April, 1956

My dear President,

May I thank you most sincerely for your kind letter. It is with great regret that my present obligations have prevented me from requesting the renewal of my mandate as a French Representative to the Assembly of Western European Union. I would have wished to have been with you in Strasbourg at the opening of the coming Session.

Western European Union must play an important role in that progressive integration of Europe which is one of its chief purposes by the terms of its Statute. Western European Union constitutes a framework within which active collaboration must develop between Great Britain and the countries of the Continent. France, for her part, will neglect no effort to

5. Élection du Président de l'Assemblée

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'élection, au scrutin secret, du Président de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 10 du Règlement, aucun Représentant ne peut être candidat aux fonctions de Président si sa candidature n'a pas été présentée par écrit par trois Représentants au moins.

Les Représentants qui feraient partie d'un gouvernement national ne peuvent être membres du Bureau.

Je rappelle, en outre, les dispositions de cet article du Règlement relatives à la procédure d'élection du Président :

« Le Président... (est) élu au scrutin secret; deux scrutateurs tirés au sort sont chargés du dépouillement des scrutins.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat ne recueille la majorité absolue des Représentants à l'Assemblée, l'élection est, au troisième tour, acquise à la majorité relative; en cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

Je n'ai reçu qu'une candidature, celle de M. Maclay. Cette candidature a été régulièrement présentée.

M. VAN CAUWELAERT (*Belgique*). — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Van Cauwelaert.

M. VAN CAUWELAERT (*Belgique*). — Monsieur le Président, puisque nous ne sommes saisis que d'une candidature, j'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de procéder à l'élection de son Président par acclamations. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Van Cauwelaert propose à l'Assemblée d'élire, par acclamations, M. Maclay comme Président.

Il n'y a pas d'opposition?...

En conséquence, je proclame M. Maclay Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, et je l'invite à venir prendre place au fauteuil présidentiel.

(*M. Maclay, salué par des applaudissements, prend place au fauteuil présidentiel et reçoit l'accolade de M. Boggiano Pico, doyen d'âge.*)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Mes chers collègues, j'ai à peine besoin de vous dire combien j'apprécie le très grand honneur que cette Assemblée vient de me faire pour la seconde fois en m'élevant par acclamations à sa présidence. L'année dernière, lorsque j'ai été élu pour la première fois, j'ai tenté d'exprimer l'ardeur de mes sentiments et ma reconnaissance. Je voudrais seulement redire aujourd'hui, comme je l'ai dite alors, ma détermination de mettre, durant l'année qui vient, toutes mes forces au service de l'Assemblée et de la cause de l'unité européenne. Merci infiniment du très grand honneur que vous m'avez conféré. (*Applaudissements.*)

6. Lettre de M. Guy Mollet

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Lorsque, voici quelques semaines, nous avons appris que M. Guy Mollet, jusqu'alors membre de notre Assemblée, avait fait savoir qu'il ne serait plus en mesure à l'avenir d'assister à nos séances et avait remis sa démission, je lui ai écrit pour le féliciter, au nom de l'Assemblée, pour son accession aux hautes fonctions qui sont les siennes, le remercier pour sa contribution à l'œuvre de l'Union de l'Europe Occidentale et exprimer l'espoir qu'il continuerait, du poste élevé qu'il occupe, à porter intérêt à nos travaux. Il y a un jour ou deux, j'ai reçu de M. le Président du Conseil français une lettre dont il me demandait de transmettre le contenu à l'Assemblée et dont, si vous me le permettez, je vais maintenant donner lecture :

« Paris, le 19 avril 1956.

Mon cher Président,

Voulez-vous accepter tous mes remerciements pour votre aimable lettre. C'est avec beaucoup de regret qu'en raison de mes charges actuelles je n'ai pas demandé le renouvellement de mon mandat de Représentant français à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale. J'aurais souhaité être des vôtres à l'ouverture de la prochaine session.

L'Union de l'Europe Occidentale doit jouer un rôle important dans cette intégration progressive de l'Europe qui représente l'une de ses missions aux termes de son statut. Elle constitue l'un des cadres où doit se développer une collaboration active de la Grande-Bretagne et des pays du continent. La France, pour sa part, ne

The President (continued)

hasten the implementation of the Paris Agreements and will support all initiatives to strengthen Western European Union, in particular in the cultural and social spheres.

Western European Union has the specific task of ensuring the control of the armaments of its seven Member States on the Continent. It is of major importance that its action in this respect should be successful in order not only to develop between our States friendly relations based upon mutual confidence but, above all, with a view to disarmament on a world level. The experience obtained by Western European Union may be most precious for that general and controlled disarmament to which my Government, in common with its allies, attaches such importance.

It gave me great pleasure to participate in the work of the Assembly of Western European Union during its first Session under your firm but courteous authority. Supported by the Bureau and the Committee on Organisation, you have been able to affirm *vis-à-vis* the Council of Western European Union the prerogatives and the independence of our Assembly. The Assembly now begins the constructive part of its task given it by Governments to be both the animator and the counsellor of their activities. Thus acting, the role of the Assembly will be of great value. I am convinced that the Assembly will fulfil it with courage and boldness.

The French Government will follow your debates during the next days with the closest attention. You may be assured that I myself, in the position which I have been called upon to hold, will give your conclusions my full support.

Please accept, my dear President, my most cordial good wishes.

Signed: Guy MOLLET."

7. Election of the six Vice-Presidents of the Assembly

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the election of the six Vice-Presidents of the Assembly.

Only six nominations have been received; they are, in alphabetical order, MM. Benvenuti, Bohy, Fens, Pezet, Schaus, Schmid.

I propose that we should proceed to elect these candidates by acclamation, and that they should, when elected, take precedence according to age.

Is it agreed that we should elect them by acclamation? (*Applause.*)

I therefore declare elected, by acclamation, MM. Pezet, Schmid, Bohy, Benvenuti, Fens, Schaus.

8. Consideration of the draft Order of Business for the first part of the Session

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the consideration of the draft order of business for this part of the Session. The draft order of business contained in Document 8 proposed by the Presidential Committee has been circulated to you. I propose that we should adopt this draft Order of Business subject to any modifications which the new Bureau may have to propose.

I shall call the Bureau together to consider the programme, and, if it is necessary to make any alterations, the Bureau's proposals will be submitted to you in the usual way.

Are there any objections? . . .

Subject to that reservation, *the draft order of business is agreed to.*

9. Report of the Bureau on the election of a Clerk of the Assembly

(*Doc. 11*)

THE PRESIDENT. — The next item in the Orders of the Day is the consideration of the Report by the Bureau on the election of a Clerk.

Representatives will have read the Report, and I think it is only necessary for me to give one explanation. I would remind the Assembly that, in taking note of this Report, we are taking a decision on principles and not on the election of any particular person. The Bureau is asking the Assembly in effect to approve the principles set out in the first two paragraphs of the Report, and I shall ask you to defer the election of the Clerk himself till a later Sitting. No decision is therefore required on the third paragraph of the Report at this Sitting.

Does any Representative wish to speak on this Report? . . .

If there are no comments, I will move that the Assembly accordingly takes note of the Report, approves the principles expressed therein, and defers the election of the Clerk until a later Sitting.

Is that agreed to? . . .

It is agreed to.

I call M. Montini.

M. le Président (suite)

négligera aucun effort pour hâter la mise en œuvre des Accords de Paris et favoriser toute initiative en vue du renforcement de l'U. E. O., notamment dans le domaine culturel et dans le domaine social.

L'U. E. O. a la tâche spécifique d'assurer le contrôle des armements dont disposent ses États membres sur le continent. Il est important que son action en cette matière soit une réussite pour le développement entre nos États de relations amicales, fondées sur la confiance mutuelle et surtout dans la perspective plus large du désarmement mondial. L'expérience acquise par l'U. E. O. pourrait être précieuse en vue du désarmement général et contrôlé, auquel mon Gouvernement, en accord avec ses alliés, attache la plus extrême importance.

J'ai eu grand plaisir à participer aux premiers travaux de l'Assemblée de l'U. E. O. sous votre ferme et courtoise autorité. Appuyé par le Bureau et la commission d'Organisation, vous avez su affirmer vis-à-vis du Conseil de l'U. E. O. les prérogatives et l'indépendance de notre Assemblée. Celle-ci aborde maintenant la partie constructive de la tâche d'animatrice et de conseil-lère que lui ont confiée les gouvernements. Son rôle sera profondément utile. Je suis convaincu qu'elle l'assumera avec courage et audace.

Le Gouvernement français suivra avec une grande attention vos prochaines délibérations. Vous pouvez être assuré qu'en ce qui me concerne, au poste que j'occupe aujourd'hui, je donnerai tout mon appui à vos conclusions.

Veillez agréer, mon cher Président, l'expression de mes sentiments très cordiaux et les meilleurs,

Signé : Guy MOLLET »

7. Élection

des six Vice-Présidents de l'Assemblée

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle l'élection des six Vice-Présidents de l'Assemblée.

Six candidatures seulement ont été reçues ; ce sont, dans l'ordre alphabétique, celles de MM. Benvenuti, Bohy, Fens, Pezet, Schaus et Schmid.

Je propose que nous procédions à leur élection par acclamations et qu'ils prennent ensuite ordre de préséance suivant leur âge.

Êtes-vous d'accord que nous les élisions par acclamations? (*Applaudissements.*)

Je proclame donc élus par acclamations MM. Pezet, Schmid, Bohy, Benvenuti, Fens et Schaus.

8. Fixation du calendrier de la première partie de la session

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la fixation du calendrier de la première partie de la présente session. Le projet de calendrier proposé par le Comité des Présidents, Document 8, vous a été communiqué. Je propose que nous adoptions ce projet sous réserve des modifications éventuelles que le nouveau Bureau pourrait avoir à proposer.

Je convoquerai le Bureau afin d'examiner le programme des travaux de l'Assemblée; s'il apparaissait nécessaire de modifier ce calendrier sur un point ou sur un autre, les propositions du Bureau vous seraient soumises sous la forme habituelle.

Il n'y a pas d'objection?...

Sous la réserve que je viens de formuler, *le projet de calendrier est adopté.*

9. Rapport du Bureau sur l'élection du Greffier de l'Assemblée

(Doc. 11)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du Bureau sur l'élection du Greffier de l'Assemblée.

Les Représentants ont, je présume, pris connaissance du rapport, et je me bornerai à rappeler à l'Assemblée qu'en l'entérinant nous statuerons sur des questions de principe et non sur l'élection d'une personne donnée. De fait, le Bureau demande à l'Assemblée d'approuver les principes énoncés dans les deux premiers paragraphes du rapport. Je vous propose donc de remettre à une séance ultérieure l'examen du troisième paragraphe, c'est-à-dire l'élection même du Greffier.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce rapport?...

Si personne ne demande la parole, je propose que l'Assemblée prenne acte du rapport, approuve les principes qui y sont énoncés et remette l'élection du Greffier à une séance ultérieure.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Montini.

M. MONTINI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, the French¹ text which we have before us reads:

“The Clerk shall be appointed by the Assembly on the proposal of the Bureau.”

The Bureau should not restrict itself to proposing only one candidate, and our Assembly should always, therefore, be given a choice between two or more candidates.

THE PRESIDENT. — If M. Montini will look at that part of the Report which I suggested should be dealt with not today but on a latter occasion, he will see that the Bureau has, in fact, presented to the Assembly a choice of two names for the post of Clerk.

M. MONTINI (*Italy*) (Translation). — Thank you, Mr. President, I have taken note of what you say. I should, however, like this to be laid down as a general rule in the case of future appointments. I note that today the Bureau has proposed two names, but, as a matter of principle, I should wish this to be the rule and not the exception.

THE PRESIDENT. — M. Montini is using this opportunity to seek to establish a principle for the future. Is it the wish of the Assembly that it should be established here and now that the hands of the Bureau should be tied in this respect and that, in future, there should always be the presentation of more than one candidate? If I might suggest it to M. Montini, is it wise to establish an absolute principle on that for the future? The conditions in which the Bureau has to consider these matters vary very much, and I would express the hope, if it is proper for me to do so as President—it is, of course, open to debate—that we might consider whether we should tie future Bureaux so tightly to this principle.

Does any Representative wish to speak on that matter?

I call Mr. Hay.

Mr. HAY (*United Kingdom*). — I would support what you have just said, Mr. President. I think the procedure which the Bureau has already adopted in this case is one which is desirable. I think it would be very difficult indeed for the Assembly to have before it, when considering the

appointment of an officer like the Clerk, a large number of names, a large number of personal histories, and a large number of qualifications. I think it is obviously desirable that we should have some kind of screening method, and I would suggest that the method used already, that adopted by the Bureau, is the best one that we can devise. I therefore support the suggestion which you have just made.

THE PRESIDENT. — I call M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I do not think that what my friend M. Montini has said is in any way contrary to what has been said by you yourself and by the previous speaker. In the present case, the Bureau's procedure has been to put forward more than one name and, if I understood them correctly, both M. Montini and the previous speaker wish the Bureau to follow the same procedure in future. That is to say, the Bureau would draw up a short list of the candidates with the best qualifications, which it would then submit to the Assembly. Unless, however, this procedure is formally adopted as a matter of principle, except, naturally, in cases where there is only one candidate in the first place, we shall run the risk of the appointment being, in fact, made not by the Assembly but by the Bureau.

I am therefore really supporting both points of view. I should like the Bureau to draw up a short list, but I should like this list to contain more than one name unless, of course, there were only one candidate to begin with, in which case the Bureau would not be to blame, as we could hardly expect it to invent an additional one.

THE PRESIDENT. — I call M. Bohy.

M. BOHY (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, I quite understand the point of view of the previous speakers, and I think it might be useful if they were informed as to what happened at the meeting of the Bureau.

The Bureau received a certain number of nominations. It decided it would not be right for it to impose upon the Assembly a candidate of its own choice, but that it must be in a position to guarantee the suitability of any candidates put forward.

The Bureau did not start with any fixed idea of limiting the number of candidates put forward to one, two, three or four, but it dealt with the list

1. “Le Greffier est nommé par l'Assemblée sur proposition du Bureau.”

M. MONTINI (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, le texte français que nous avons sous les yeux dit :

« Le Greffier est nommé par l'Assemblée sur proposition du Bureau. »

Mais il est entendu d'autre part que celui-ci ne se borne pas à présenter un seul candidat. Il conviendra donc qu'une certaine possibilité de choix soit donnée dans chaque cas à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Si M. Montini veut bien se reporter, dans le rapport, à la partie dont j'ai proposé que nous remettions l'examen à une séance ultérieure, il verra que le Bureau a effectivement soumis à l'Assemblée deux candidatures au poste de Greffier.

M. MONTINI (*Italie*) (Traduction). — Je vous remercie, Monsieur le Président, et j'en prends acte. Mais je voudrais que ce principe fût généralisé pour d'autres désignations éventuelles. Je prends acte du fait que le Bureau nous soumet aujourd'hui deux candidatures, mais je voudrais que le principe soit acquis que cela constitue la règle et non pas une exception.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. Montini saisit ici l'occasion de poser un principe pour l'avenir. L'Assemblée désire-t-elle fixer séance tenante les obligations liant, à cet égard, le Bureau, et établir que désormais force sera toujours de présenter plus d'une candidature? M. Montini me permettra-t-il de lui demander s'il estime judicieux de fixer en cette matière un principe absolu? Les situations dans lesquelles le Bureau a à remplir cet office sont très variables, et, s'il m'est loisible, en tant que Président, d'exprimer sur ce point un souhait — la chose peut se discuter — mon vœu serait que nous examinions s'il convient de lier aussi étroitement, à l'observation de ce principe, les Bureaux à venir.

Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet?

La parole est à M. Hay.

M. HAY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Monsieur le Président, je m'associe à vos remarques. La procédure adoptée par le Bureau dans le cas présent me paraît bonne. Je crois, en effet, que l'Assemblée se trouverait fort embarrassée si, lorsqu'elle a à procéder à la nomination d'un agent comme le Greffier, elle se trouvait en présence

d'un grand nombre de noms, de *curricula vitae*, de références. Il est évidemment souhaitable que nous disposions d'une méthode permettant d'opérer un tri préalable. Celle que le Bureau a choisi d'appliquer dans le cas présent me semble la meilleure. J'appuie donc la proposition que vous venez de faire.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, il ne me semble pas qu'il y ait contradiction entre ce qui a été dit par mon ami M. Montini et ce qui l'a été par vous-même et par M. Hay. Dans le cas présent, le Bureau a présenté plus d'un nom, et il m'apparaît que la méthode préconisée par M. Montini et par M. Hay est celle-là même qu'a observée le Bureau, à savoir : le Bureau opère une sélection préalable et présente ensuite à l'Assemblée une brève liste de candidats possédant les titres les plus solides. Mais si nous ne faisons pas de cette procédure un principe, applicable dans tous les cas sauf celui d'une candidature unique, nous courrons le risque que les nominations soient faites pratiquement par le Bureau et non par l'Assemblée.

Je voudrais donc soutenir l'une et l'autre thèses : que le Bureau fasse une présélection, mais qu'il ne se borne pas à proposer un seul candidat, sauf lorsqu'il n'est saisi que d'une seule candidature, auquel cas il ne saurait être incriminé, puisqu'il ne pourrait évidemment inventer un autre nom à soumettre à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Bohy.

M. BOHY (*Belgique*). — Monsieur le Président, je crois utile que les honorables Représentants, dont je comprends parfaitement les interventions, soient éclairés sur ce qui s'est passé exactement au Bureau.

Le Bureau a reçu un certain nombre de candidatures. Il a considéré qu'il ne lui appartenait point d'imposer à l'Assemblée un candidat de son choix, mais que sa responsabilité était engagée quant aux qualités et aptitudes des candidats qu'il présenterait au choix de l'Assemblée.

Le Bureau ne s'est pas inspiré du principe préalable de la présentation limitative d'un, deux, trois ou quatre candidats, mais il a procédé par élimination dans la liste qui lui était présentée. S'il était resté trois candidats dont il lui serait apparu

M. Bohy (continued)

it had received by a process of elimination. If there had been three candidates left whose qualifications the Bureau felt able to guarantee, three names would have been submitted. But if, among the nominations there had been only one candidate whose qualifications seemed suitable, we should have submitted only one candidate, with an apology for limiting your choice in that way.

We put forward two candidates—and it might equally well have been three—because, after serious consideration of their qualifications, we have come to the conclusion that only two candidates are suitable for the post.

I therefore ask M. Montini to accept the President's proposal.

Supposing only one candidate had had the necessary qualifications, would you have wished us to put forward additional candidates who were not really suitable? If we had received a large number of suitable nominations we should, of course, have put them all forward. That is why I am asking you to make your decision without laying down any hard-and-fast rule, and to realise that if we had put forward only one nomination we would have been in a very awkward position, for the Assembly might have thought we were trying to impose upon it the candidate of our own choice.

As, fortunately, that did not happen, it seems to me this discussion is somewhat academic, and we can pass on to more practical considerations.

It would be most unwise to tie ourselves to a rule for the future, since, and I repeat this, circumstances may arise where there is only one nomination worth putting forward, just as on other occasions there may be many.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Nicholson.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I think this discussion is more than "*académique*", as M. Bohy says. I think it sets the tone for the future of the Assembly. If a Session of this Assembly attempts to an undue extent to tie the hands of its successors, I feel that the work of the Assembly will get bogged down in a series of previous decisions, and we shall be tied by a chain of precedents. I think we should, so far as possible, proceed on an *ad hoc*, pragmatic principle in all these appointments and in most

methods of procedure. We want to see how the thing works and how it gets along; so I hope that no attempt will be made to lay down too many rules and precedents.

THE PRESIDENT. — Does M. Montini insist on his Motion?

M. MONTINI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I have no particular affection for procedure, but that does not mean that I think it should be neglected entirely. Once we agree that the Bureau alone is responsible for putting forward the names of one, two or three candidates, we have accepted a principle, and I wish to emphasise this. In the present instance, I have no objection to the choice being made on a practical basis; in other words, for the time being I am willing to accept a practical solution. But, if this were to result in the Bureau always being able to present us with only one candidate, it would mean that we should end by accepting the principle that the Assembly only had the right to say "Yes" or "No".

In order not to endanger the Assembly's prerogatives, I can agree to accept the proposal before us for practical reasons, but only on the understanding that we are not thereby setting up a principle. I trust, however, that the Bureau will always in future put forward the names of at least two or three candidates.

I regard it as essential that the Assembly should remain free, that is to say, that it should have a power of choice between several names. In saying this I am following the principle of not granting the Bureau wider powers than it already possesses. I would ask for the retention of the system by which we are presented with the names of several candidates, instead of allowing the Bureau to submit one name only, thus depriving the Assembly of everything except the right of veto.

THE PRESIDENT. — May I point out to M. Montini that it is laid down in Section XI, subsection (a) of our Charter that

"The Clerk shall be appointed by the Assembly on the proposal of the Bureau. He shall provide the Assembly and its Committees. . ."

and so on.

M. Bohy (suite)

qu'il pouvait prendre la responsabilité de leur présentation à l'Assemblée, vous auriez été saisis de trois candidatures. Mais si nous n'avions trouvé, dans les candidatures qui nous étaient présentées, qu'un seul candidat dont nous eussions pu prendre la responsabilité au point de vue de ses capacités, nous ne vous aurions soumis qu'un seul candidat, en nous en excusant.

Si nous vous présentons deux candidats, comme nous aurions pu vous en présenter trois, c'est parce qu'à la suite d'un examen sérieux des capacités des candidats nous estimons que deux candidats seulement peuvent remplir convenablement les fonctions pour lesquelles vous aurez à désigner un titulaire.

Je demande donc à M. Montini de suivre la proposition de M. le Président.

Supposez que nous n'ayons eu qu'un candidat présentant les aptitudes nécessaires : eussiez-vous accepté que nous soumettions à votre choix des candidatures qui n'eussent pas été assorties de toutes les capacités requises? Si nous nous étions trouvés saisis de plusieurs candidatures susceptibles de nous donner tous les apaisements souhaitables, nous vous les aurions présentées toutes. C'est dans cet esprit que je vous demande de statuer sans nous enfermer dans une règle, étant bien entendu que, si nous n'avions retenu qu'une seule candidature, nous nous serions trouvés dans une situation bien désagréable, car l'Assemblée aurait alors pu croire que nous essayions de lui imposer le candidat de notre choix.

Cette éventualité ne s'est heureusement pas produite, et dès lors j'ai l'impression que cette discussion est un peu académique et que nous pouvons passer à des considérations plus pratiques.

Il serait extrêmement imprudent de nous lier à une règle pour l'avenir parce que, je le répète, il peut se trouver des circonstances où une seule candidature mérite d'être retenue, comme il peut s'en produire où plusieurs peuvent être acceptées.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Nicholson.

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je ne pense pas que ce débat ne soit qu'académique, comme le dit M. Bohy. Il engage l'avenir de l'Assemblée. Si l'Assemblée, lors d'une session donnée, cherche à lier plus que de raison les mains de ses successeurs, je crains que ses

travaux ne s'empêchent dans un lacs de précédents et que nous n'en soyons entravés dans notre action. Dans toutes ces affaires de nomination et pour la plupart des questions de procédure, notre règle, selon moi, devrait être d'agir dans toute la mesure du possible en vertu de considérations pratiques et de prendre des dispositions de cas en cas. Il nous faut donc voir comment iront les choses. J'espère donc qu'on ne cherchera pas à multiplier par trop les règles et les précédents.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. Montini maintient-il sa proposition?

M. MONTINI (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, je suis loin d'être un fervent de la procédure, mais je ne voudrais tout de même pas qu'on l'oublie complètement. Si nous acceptons que le Bureau soit seul juge de présenter un, deux ou trois candidats, nous établissons un principe. C'est le point sur lequel je voudrais insister. Je suis d'accord pour que cette fois-ci le choix soit fait d'une façon pragmatique, c'est-à-dire d'accepter aujourd'hui un choix d'ordre pratique; mais si la conséquence devait être que le Bureau puisse toujours et exclusivement nous présenter un seul candidat, nous poserions ainsi un principe en vertu duquel il ne resterait à l'Assemblée que le droit de dire « oui » ou « non ».

Je conviens que l'on accepte pour des considérations pratiques la proposition qui nous est faite, sans établir pour autant aucun principe, afin de ne pas porter atteinte aux prérogatives de l'Assemblée. Mais je voudrais que le Bureau fût en mesure à l'avenir de nous présenter au moins deux ou trois noms.

Je considère qu'il est essentiel que l'Assemblée reste libre de ses décisions, c'est-à-dire qu'elle puisse choisir entre plusieurs noms. En disant cela je ne fais que défendre le principe de ne pas accorder au Bureau plus de pouvoir qu'il n'en possède déjà. Je demande donc que l'on maintienne la règle de nous soumettre plusieurs candidatures et que le Bureau ne puisse nous proposer un seul nom, réduisant ainsi la compétence de l'Assemblée à un simple droit de veto.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Puis-je rappeler à M. Montini ce qui est dit à l'alinéa (a) du titre XI de notre Charte :

« Le Greffier est nommé par l'Assemblée sur proposition du Bureau. Il fournit à l'Assemblée et à ses commissions... », etc.

The President (continued)

So the principle has already been established in our Charter that the responsibility for proposals to the Assembly rests fairly and squarely on the Bureau, and in the exercise of that responsibility in future, I am sure the Bureau will have this morning's discussion very much in mind. I think M. Montini said that he did not wish to insist on a formal Motion on this matter.

I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, I should like to draw the Assembly's attention to the provision which you have just read out. If M. Montini maintains his proposal he must also ask that the Charter be amended to read, not:

“The Clerk shall be appointed by the Assembly on the proposal of the Bureau”,

but:

“The Bureau shall forward the names of candidates” or “shall submit the names of candidates to the Assembly”.

That is what M. Montini would like. In my view, the present text is better, and I would ask the Assembly to support the President's proposals.

THE PRESIDENT. — Is it agreed that we follow the proposal which I enunciated earlier? . . .

Therefore, we stand by the provisions of the Charter, and the content of this debate will undoubtedly be known to all future Bureaux.

10. Report of the Committee on Organisation (Doc. 9)

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the debate on the Report of the Committee on Organisation (Doc. 9).

I call M. van der Goes van Naters, Chairman and Rapporteur of the Committee on Organisation.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, my first remark concerns our interpreting arrangements. As you

know, the wishes of the Committee and the Assembly in this respect are set out in Section X of the Charter.

One of the most difficult points we had to discuss with the Ministers, at The Hague and in London, was the question of cost. Now that it has been decided to have interpretation into five languages, the small committees will each require ten interpreters, that is, only one less than their own membership.

We have before us a letter from the Secretary-General to the President of the Assembly, dated 17th March, 1956, the text of which you will find appended to Mr. Edwards' Report on the draft Budget (Doc. 13). The letter states—and this raises a point to which I attach the utmost importance as, to my mind, it goes far beyond the mere question of interpretation—that “the Council has taken a decision” in the matter of our interpreting system.

There is certainly some misunderstanding here. The Council cannot decide what we are to do. That is our business, and ours alone. What the Secretary-General obviously meant was that the Council had “decided upon certain financial measures to be taken”. In terms of this letter, therefore, the following are the rules which will apply:

“There will be simultaneous interpretation from and into the five languages at full meetings of the Assembly and simultaneous interpretation from the five languages into French and English at meetings of the Assembly's Committees.”

This, of course, is a compromise—a compromise which is the logical outcome of the two meetings held at The Hague and in London. Hence the Committee on Organisation decided that this point should be covered in its report, and is in consequence proposing an amendment to Section X. You will find our comments on page 40 of the Report, where attention is also drawn to the fact that, if a member requires an interpreter to sit beside him and interpret for him into his own language, the cost will not have to be borne either by the member or by his delegation.

As your Rapporteur, what I have fought for is liberty of action—for other people, let it be noted, not for myself. One always fights a little harder

M. le Président (suite)

Ainsi, notre Charte a établi le principe que la responsabilité de soumettre des propositions à l'Assemblée incombe sans partage au Bureau. Je suis certain que, dans l'exercice ultérieur de cette fonction, le Bureau tiendra le plus large compte de la discussion qui a lieu ce matin. De ce qu'a dit M. Montini, il suit, je pense, qu'il n'entend pas présenter une proposition officielle à ce sujet.

La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, je voulais appeler l'attention de l'Assemblée sur la disposition de la Charte que vous venez de citer. Si M. Montini maintient sa proposition, il lui faut demander une modification correspondante de la Charte, qui devrait disposer non plus :

« Le Greffier est nommé par l'Assemblée sur proposition du Bureau »,

mais :

« Le Bureau transmet des candidatures » ou « soumet des candidatures à l'Assemblée. »

C'est ce qu'implique, en définitive, le vœu exprimé par M. Montini. Pour ma part, je considère le texte actuel comme meilleur, et je demande que l'on se range aux propositions de M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée est-elle d'accord avec la proposition que j'ai faite précédemment?...

Nous nous en tiendrons donc aux dispositions de la Charte, étant entendu que la substance du présent débat sera certainement connue de tous les Bureaux à venir.

10. Rapport de la commission d'Organisation (Doc. 9)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission d'Organisation, Doc. 9.

La parole est à M. van der Goes van Naters, Président et rapporteur de la commission d'Organisation.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, ma première remarque a trait aux dispositions prises en matière d'interprétation. Comme vous le savez, les vœux de la commission et de l'Assemblée à cet égard sont énoncés au titre X de la Charte.

L'un des points les plus ardues soulevés dans nos discussions avec les Ministres à la Haye et à Londres a été celui du coût de ces dispositions. En effet, dès lors qu'on choisit d'interpréter en cinq langues, dix interprètes seraient nécessaires pour chacune de nos petites commissions, qui ne comptent elles-mêmes que onze membres.

Nous avons en mains une lettre du Secrétaire Général au Président de l'Assemblée, en date du 17 mars 1956, lettre que vous trouverez en annexe au rapport de M. Edwards sur le projet de budget, Document 13. Il y est dit — c'est là une chose que j'ai sur le cœur et qui dépasse en importance les questions d'interprétation — que « le Conseil a décidé » certaines choses en ce qui concerne notre système d'interprétation.

Il s'agit certainement d'un malentendu. Le Conseil ne peut pas décider de ce que nous avons à faire; nous seuls le pouvons. Ce que le Secrétaire Général a évidemment voulu dire, c'est que le Conseil « a décidé de prendre telles ou telles dispositions financières ». Voici quelles seraient donc les règles applicables selon la lettre précitée :

« L'interprétation simultanée sera assurée de et vers les cinq langues pendant les séances plénières de l'Assemblée et... l'interprétation simultanée des cinq langues vers le français et l'anglais sera assurée pendant les réunions des commissions de l'Assemblée. »

C'est évidemment un compromis — un compromis qui est le résultat logique des deux réunions tenues à La Haye et à Londres. Aussi la commission d'Organisation a-t-elle décidé de reprendre cette question dans son rapport et a-t-elle l'honneur de vous le présenter comme un amendement au titre X. Les commentaires à ce sujet figurent à la page 40 dudit rapport. Il est précisé qu'au cas où un membre demanderait une interprétation « chuchotée » dans sa langue, les frais éventuellement entraînés par ce dispositif ne devraient pas être à sa charge ni à celle de sa délégation nationale.

C'est pour la liberté qu'a lutté votre rapporteur et, en ce qui me concerne, pour la liberté des autres. On se bat toujours davantage pour la liberté d'autrui que pour la sienne. Rien ne saurait imposer le choix d'une langue plus que d'une autre, parmi les cinq qui s'offrent à nous. Si je me trouve

M. van der Goes van Naters (continued)

for other people's liberties than for one's own. No one of our five languages has a better right to be chosen than another. If it happens that I am the first Dutchman to address this Assembly in his own language, that is just because I want to prove that I have the right to do so; there is no question of its being my duty to use it, not even my duty as a Dutchman. At committee meetings, our Italian and German colleagues very rightly remarked that it was quite wrong that the question of language should be allowed to become one of national prestige—and that the only criterion should be that of convenience. Here I am in absolute agreement with them. Speaking purely for myself, I would prefer all European Assemblies to be bilingual rather than quinquelingual, to use two languages instead of five. I cannot see anything in the least undemocratic in this, when we consider all the methods—the linguaphone, for example—available today for learning different languages. I know quite well I make mistakes in French, but I prefer to use French and thus address most of my colleagues directly, rather than to use Dutch and so have my speech reach about eighty per cent of them only through interpreters, however brilliant, and a maze of technical paraphernalia. I am not asking anyone to agree with me: I am just asking for the liberty to organise my work as a European as I please. Those who disagree may find some consolation in the fact that the texts I am going to have to comment on today are drafted in nothing but French or English.

(M. van der Goes van Naters goes on in French.)

Mr. President, resuming my role as Rapporteur, I think the first point to explain, apart from the question of language, which I have just dealt with, is the problem of the Saar.

The Committee has decided unanimously (I should like to add that this Committee, one of the pleasantest I have ever had the honour to serve on, was nearly always unanimous) to omit all mention of the Saar in the Charter, since the Saar, at this moment, is a purely political problem, as we all agree, and the Charter is not the proper place to deal with political problems.

Ignoring a few textual amendments, I come now to the difference of opinion which caused the most discussion at the meeting with the Ministers

at The Hague. This was on the motion to disagree with the Report. The explanatory memorandum gives the sense of the amendment. The new text appears as an amendment to Section V (h). It does not diminish, as you will see, either the Assembly's right of control or its right of sanction. The sanctions, we know, are not very far-reaching: first, the moral duty of each Representative to bring the cause of disagreement before his national parliament, and second, the reaction of public opinion to the reports in the press. But if a practice is the normal one—and in this case it is—we must keep to it, and the relative weakness of the sanctions has never been taken as a reason for doing away with them.

Another important proposal, Mr. President, concerns Section VII of the Charter, which deals with committees. I shall come back later to the proposal to create a General Affairs Committee, which was carried by a large majority.

It must next be pointed out that in this Section the term "Committee of Enquiry" gave rise to some misunderstanding among the Ministers at The Hague. As we wish to be conciliatory, the Committee proposes to delete the words "of Enquiry" to avoid confusion with committees of enquiry which exist in some countries where they have wide legal powers, with which our Assembly certainly does not intend to endow its committee. The possibility of holding on-the-spot enquiries with the previous consent of the Council will, however, continue.

Finally, we come to Section XI concerning the office of Clerk. Many problems have been solved, and the Section has been greatly simplified.

The amendments and improvements to the Rules of Procedure are, I hope, set out sufficiently clearly in the Explanatory Memorandum.

These are the points which have produced the first Resolution before you; to approve the amendments to the Charter and the Charter itself in its amended form.

From now on, it will be the task of the Committee on Rules of Procedure and Privileges to keep the Rules of Procedure up to date.

It remains for me to comment on a few very important points which arise out of our new Charter.

First of all, the Assembly has suffered from the complicated procedure for the adoption by the Council of the Budget of Western European Union, including the budget of the Assembly itself.

M. van der Goes van Naters (suite)

être le premier Hollandais à utiliser sa propre langue au sein de cette Assemblée, c'est simplement afin de démontrer que j'en ai le droit, mais ce n'est pas un devoir, pas même un devoir national. En commission, nos amis italiens et allemands ont très pertinemment fait observer qu'il n'y a aucunement lieu de faire des questions de langue une affaire de prestige national et que seules doivent intervenir ici des considérations d'ordre pratique. Je suis absolument d'accord avec eux sur ce point. Personnellement — et j'insiste sur ce mot — je préférerais, pour toutes les assemblées européennes, le bilinguisme au pentalinguisme, au système des cinq langues. Étant donné les méthodes modernes — comme le linguaphone — dont nous disposons pour apprendre les langues, je ne vois rien d'antidémocratique à l'emploi d'un système bilingue. Je sais que je fais des fautes en français, mais je préfère m'adresser directement dans cette langue à la plupart de mes collègues, plutôt que de me condamner, en parlant la mienne, à ne me faire entendre de 80 % d'entre eux que par le truchement d'interprètes, si brillants soient-ils, et au moyen d'un dispositif technique complexe. Je ne veux imposer mon opinion à personne, mais je demande la liberté d'organiser mon travail d'Européen comme il me plaît. Ceux qui ne sont pas de cet avis pourront se consoler en la présente circonstance en considérant que je vais avoir à commenter aujourd'hui, exclusivement, des textes français ou anglais.

(M. van der Goes van Naters poursuit son exposé en français.)

Monsieur le Président, reprenant mon rôle de rapporteur, je constate que le premier point à expliquer, hormis celui du régime linguistique dont je viens de parler, concerne la mention du problème de la Sarre.

A l'unanimité — j'ajoute que cette commission, une des plus agréables parmi celles où j'ai eu l'honneur de siéger, fut presque toujours unanime — la commission a décidé de supprimer toute mention de la Sarre dans la Charte, puisque la Sarre, à cet instant, ne pose qu'un problème politique, personne ne le conteste, et que la Charte n'est pas l'instrument approprié à la discussion de problèmes politiques.

Négligeant quelques amendements de forme, j'en arrive à la divergence la plus discutée lors de la réunion avec les Ministres à La Haye, celle qui

porte sur la motion de désapprobation. L'exposé des motifs explique le sens de l'amendement qui porte sur le titre V, paragraphe (h). Il ne diminue pas, comme vous le constaterez, le droit de contrôle de l'Assemblée, ni son droit de sanction. Les sanctions, nous en sommes conscients, sont modestes : le devoir moral de chaque Représentant de porter la cause de désapprobation devant son parlement national, ainsi que les réactions de l'opinion publique informée par la presse. Telles sont les sanctions. Mais si une norme est juste — et elle l'est en effet — il faut avoir confiance en elle, la faiblesse relative des sanctions n'a jamais constitué une raison de leur suppression.

Monsieur le Président, une autre proposition importante se rapporte au titre VII de la Charte, titre visant les commissions. Je reviendrai plus tard à la proposition faite à une grande majorité de créer une commission des Affaires Générales.

Ensuite, il faut signaler que, dans ce titre, l'expression « commission d'enquête » a donné lieu à des malentendus auprès des Ministres réunis à La Haye. Dans un esprit de conciliation, la commission propose donc de supprimer le terme « d'enquête » existant, pour éviter une association d'idées avec des commissions d'enquête qui existent dans certains pays où elles possèdent des pouvoirs judiciaires très étendus, que ne prévoit pas notre Assemblée. La possibilité de mener des enquêtes sur place, avec l'accord préalable du Conseil, continue cependant d'exister comme auparavant.

Nous abordons enfin le titre XI, concernant le Greffe. Plusieurs difficultés ont été résolues, et le titre est de beaucoup simplifié.

Les modifications, les améliorations à apporter au Règlement sont, je l'espère, assez clairement expliquées dans l'exposé des motifs.

De cette situation actuelle découle la première résolution qui vous est soumise et qui tend à approuver les amendements présentés à la Charte, et la Charte elle-même telle qu'elle se présentera après leur adoption.

Désormais, la mise à jour du Règlement sera la tâche de votre commission du Règlement et des Immunités.

Il me reste à commenter quelques points très importants découlant de la pratique, encore jeune, de la Charte.

Tout d'abord, l'Assemblée a souffert de la procédure délicate pour l'adoption, par le Conseil, du budget de l'Union de l'Europe Occidentale, y compris le budget de l'Assemblée elle-même.

M. van der Goes van Naters (continued)

Since paragraph 4 of Section VIII of the Brussels Treaty provides for other methods of voting besides unanimity, our Recommendation proposes that some more flexible procedure be used for the adoption of the budget of W. E. U., of the type adopted for voting on the Council of Europe's budget. These, Mr. President, are my observations on the text.

Even the best of Charters, however, will miss the mark if it has no real political content. That is why, being politicians and not mere theorists, the members of the Committee agree unanimously and unreservedly with M. Rolin's warning, quoted at the beginning of the report. Some really serious dangers threaten our organisation, and with it the application of the Charter. I will mention a few of them.

One of the first difficulties is, so to speak, internal. We have received an excellent Draft Opinion on "the cultural and social sections of the First Annual Report", presented, on behalf of the Council of Europe, by our colleagues M. Erler and M. Heyman, the Rapporteurs.

In my opinion this report, with which I agree, should be given a restrictive interpretation. Let me explain what I mean. The Council of Europe says:

"No cultural activity should in future be undertaken in the restricted framework of W. E. U. unless"—and I call special attention to the word "unless"—"it be specifically limited, in both scope and purpose, to the Member States of that organisation."

The Consultative Assembly adds that it realises that

"some cultural activities can only be carried out by a small number of countries."

The same holds good for some social activities—this is referred to in Part B of the report, which points out that the Members of the Brussels Treaty Organisation are "more homogeneous in character than the fifteen members of the Council of Europe".

There is no good reason for abandoning the work so successfully carried out within this "more

homogeneous" framework, on condition—and I repeat, on condition—that homogeneity remains its basis.

Some attempts, actually by members of the organisation, to nullify the Treaty and the Charter are and may become more serious. The parliamentary and democratic spirit in which our colleagues have fought their heroic fight in the Committee on Defence Questions and Armaments merits our warm admiration.

First, there is Section VII (e) of the Charter: Contact between the Assembly and the Council on Committees. In a letter dated 8th February, 1956, the Secretary-General of W. E. U. deals with this point. He says:

"The advisability of Members of the Council and Secretariat-General attending meetings of the committees of the Assembly, on invitation, has been carefully studied. In spite of the mutual advantages which could accrue from the procedure proposed by the Assembly, the Council does not think co-operation between the Council and the Assembly should be limited to this procedure."

Generally, Ladies and Gentlemen, except at Eaton Place, in London, "not to limit to" means "to accept"—but with the idea of giving a wide interpretation to what is "accepted". At Eaton Place, however, "not to limit" means "to refuse"! The Fens Report, which, frankly, reads like a novel, states that the Ambassadors who are members of the Council, found their official duties in London so heavy that they were unable to attend the meeting of the Committee in Paris on 13th February last.

Section VII, however, provides for three types of co-operation:

- (a) the hearing of officials and experts;
- (b) contacts between senior officials of the two bodies;
- (c) contact with the Council at ministerial level.

I would ask the President of the Council to reply in his speech tomorrow to the question whether, on the analogy of the committee procedure of the Council of Europe and the Common Assembly, the Ministers are prepared to accede to the request of a committee when it concerns a matter of direct interest to W. E. U.

M. van der Goes van Naters (suite)

Puisque l'article VIII, paragraphe 4, du Traité de Bruxelles prévoit la possibilité d'autres procédures de vote que celle de l'unanimité, il est demandé, dans la recommandation qui vous est présentée, que cette procédure, plus souple, soit appliquée pour l'adoption du budget de l'U. E. O., à l'instar de la procédure adoptée pour le vote du budget du Conseil de l'Europe. Voilà, Monsieur le Président, mes observations sur le texte écrit.

Cependant, même la meilleure Charte échoue si elle n'a pas un véritable contenu politique. C'est pourquoi, à l'unanimité, la commission, qui n'est pas composée de formalistes, mais d'hommes politiques, souscrit sans réserve à l'avertissement de M. Rolin, cité au début de notre rapport. Il y a vraiment des dangers très graves qui menacent notre institution, et par conséquent l'application de la Charte. Je vais vous en citer quelques-uns.

Une difficulté vient d'abord, pour ainsi dire, de l'intérieur. Nous avons reçu un excellent projet d'avis sur « les chapitres culturel et social du premier rapport annuel », présenté, au nom du Conseil de l'Europe, par nos collègues MM. Erler et Heyman, rapporteurs.

A mon avis, il faut interpréter ce rapport, auquel je donne mon accord, limitativement. Je m'explique : le Conseil de l'Europe, dans ce rapport, conclut

« que, désormais, aucune activité culturelle ne devrait être entreprise dans le cadre restreint de l'U. E. O. à moins » — j'attire toute votre attention sur cette expression « à moins » — « d'être spécifiquement limitée, dans sa portée et dans son objectif, aux seuls États membres de cette organisation ».

L'Assemblée Consultative ajoute reconnaître que

« certaines activités culturelles ne pourront être mises en œuvres que par un nombre restreint de pays ».

Je l'admets, il en est de même pour certaines activités sociales — le fait est constaté dans la partie B du rapport, qui indique que les Membres du Traité de Bruxelles présentent un caractère plus homogène que les quinze pays membres du Conseil de l'Europe.

Or, aucune raison ne plaide en faveur de la liquidation de ce qui fut fort heureusement entrepris dans ce cadre « plus homogène », à condition —

je dis bien « à condition » — que cette homogénéité en soit et en reste la base.

Monsieur le Président, plus graves sont et pourront être certaines tentatives de stérilisation du traité et de la Charte, entreprises par ses organes mêmes. La lutte héroïque que livre sur ce terrain votre commission des Questions de Défense et des Armements mérite toute notre attention et notre admiration pour l'esprit essentiellement démocratique et parlementaire qui inspire nos collègues.

Tout d'abord se pose la question du titre VII (e) de la Charte, le contact entre l'Assemblée et le Conseil en commissions. Dans une lettre en date du 8 février 1956, le Secrétaire Général de l'Union traite de cette question. Il dit notamment :

« L'opportunité pour les membres du Conseil et du Secrétariat Général d'assister sur invitation aux réunions des commissions de l'Assemblée a été étudiée. Tout en tenant compte des avantages mutuels pouvant découler de la procédure proposée par l'Assemblée, le Conseil n'a pas jugé opportun de limiter à cette procédure la coopération entre le Conseil et l'Assemblée. »

Généralement, Mesdames, Messieurs — sauf à Londres, Eaton Place — « ne pas limiter à » veut dire « accepter » — mais avec une notion d'extension de ce que l'on « accepte ». A Londres, Eaton Place, « ne pas limiter » signifie « refuser »! Le rapport Fens, qui vraiment se lit comme un roman, constate que les ambassadeurs membres du Conseil, écrasés par leur lourd fardeau représentatif à Londres, n'ont pas été à même de se rendre à Paris, lors de la réunion de la commission, le 13 février passé.

Mais il y a trois possibilités de représentation que prévoit le titre VII :

- (a) que des fonctionnaires et des experts soient entendus;
- (b) qu'il y ait un contact avec le Conseil à l'échelon des hauts fonctionnaires;
- (c) qu'il y ait un contact avec le Conseil à l'échelon ministériel.

Je voudrais inviter M. le Président du Conseil à se prononcer, dans sa réponse de demain, sur la question de savoir si, à l'instar de la procédure en commission du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Commune, les Ministres sont disposés à donner suite à l'invitation d'une commission, lorsqu'il s'agit d'une matière touchant vraiment l'intérêt de notre Union.

M. van der Goes van Naters (continued)

The first practical result of the work of the Committee on Defence Questions and Armaments in implementing the Charter is important, because it recognises the right to keep a watch on the security policy of the Member States of W. E. U. within N. A. T. O. In this respect, not only the Charter, but the Treaty itself, bears this out.

When the Committee emphasises—rightly it seems to me—that observers from the Committee should also be invited to attend troop trials of new items of standardised equipment, it, obviously, refers to an early application of Section VII paragraph (f) of the Charter, as amended by the Council, concerning the creation of a committee to obtain on-the-spot information on one particular aspect of the Annual Report. Perhaps, actually, this Committee should request the express approval of the Council for carrying out such an enquiry.

Mr. President, at the end of the report on defence, of which the whole Assembly may be proud, the Committee concerned concludes:

“Hitherto we have quite rightly been concerned with setting our house in order by establishing our Charter and Rules of Procedure. This phase is now over. The Assembly has established the minimum rights necessary for its existence as an independent parliamentary body charged with scrutinising important governmental activities.”

Since this first stage is now completed, the Committee on Organisation will be relieved of its powers and dissolved at the end of this part of the Session.

But will there be a next stage? Are we now to embark upon “our real task”, or do we regret the creation of W. E. U.? Do we believe it has fulfilled its function now that the Federal Republic has been incorporated into our collective defence system and the United Kingdom has been induced to accept continental commitments for the first time in its history? Is this enough? Should we abandon “integration”—a word used twice in the Treaty—and “economic stability”, and a joint

policy in the “cultural and social fields”, and even WEU’s security policy?

Let us be clear about this. If the Ministers do not intend to carry out their contract with W. E. U. and implement the Treaty as it stands—and their replies to the Committee on Defence Questions and Armaments look dangerously like that—let them say so.

Nobody among us has the slightest desire to “play at assemblies” again.

An ambiguous attitude on the part of the Council of Ministers would result next time in the Assembly lacking the necessary quorum and everything fading out in an atmosphere of indifference. The collapse of the Assembly would undoubtedly be followed by that of the whole organisation at Eaton Place.

In this connection it is interesting to note a British verdict on W. E. U. recently published by the well-known Royal Institute of International Affairs (Chatham House)—one of the most highly qualified bodies of experts in the world—called “*Britain in Western Europe*”. I quote:

“There is nothing to prevent Western European Union becoming the nucleus of seven-Power integration.”

The possibilities and opportunities still exist. That is why the Committee proposes the creation of a General Affairs Committee, which would admittedly not be of the first importance, but which could stimulate and supervise work in the political field (with the exception of defence), and in the legal, economic, cultural and social fields.

But all this makes sense only if W. E. U. becomes, as the above-mentioned publication says, “a landmark in British as well as European history”.

Will the President of the Council tell us what he intends to do? Is he aiming at a slow and progressive dissolution or at an ever-growing will to work together on the part of the seven countries already so closely allied?

On his reply depends the fate of the Charter, of the Assembly, and of Western European Union itself.

M. van der Goes van Naters (suite)

Le premier résultat pratique de la commission de la Défense, en ce qui concerne les réalisations de la Charte, est autrement intéressant pour ce qui est de la reconnaissance du droit de regard sur la politique de sécurité des États membres de l'U. E. O. au sein de l'O. T. A. N. Ici, non seulement la Charte, mais le traité lui-même est de leur côté.

Quand la commission souligne, à raison me semble-t-il, que

« des observateurs de la commission devraient être également invités à assister aux essais opérationnels des nouveaux éléments du matériel standardisé »,

il s'agit évidemment d'une première application du titre VII, paragraphe (f) de la Charte dans sa nouvelle rédaction sanctionnée par le Conseil, relative à la composition d'une commission afin d'obtenir des renseignements sur place sur un aspect particulier du rapport annuel. Il y a peut-être lieu, pour cette commission, de demander expressément l'approbation du Conseil pour une telle enquête.

Monsieur le Président, à la fin de ce rapport sur la défense, dont toute l'Assemblée peut être fière, la commission compétente conclut :

« Jusqu'à maintenant, nous nous sommes sur-tout — et à bon droit — occupés de mettre de l'ordre dans notre maison en établissant notre Charte et notre Règlement. Cette phase est maintenant terminée. L'Assemblée a déterminé le minimum des droits qui sont nécessaires à son existence en tant qu'organisme parlementaire indépendant, chargé de contrôler d'importantes activités gouvernementales. »

Oui, la première phase est bien terminée. C'est pourquoi votre commission d'Organisation sera dessaisie de ses fonctions et dissoute à la fin de cette partie de session.

Mais y aura-t-il une phase consécutive? Sera-t-il question d'aborder « nos tâches véritables », ou regrette-t-on la création de l'U. E. O.? Est-on d'avis qu'elle a rempli son rôle en liant la République Fédérale à la défense collective et en poussant le Royaume-Uni à accepter des obligations sur le continent comme cela ne s'est encore jamais produit dans l'histoire? Est-ce assez, et faut-il en finir

avec « l'intégration » — terme deux fois employé dans le traité — avec la « stabilité économique », avec une politique d'ensemble sur les « terrains social et culturel », et même avec une « politique de sécurité » de l'Union?

Qu'on le dise! Si les Ministres se refusent à donner à l'Union son contenu contractuel, à exécuter le traité tel qu'il est — et leurs réponses à la commission de Défense vont dangereusement dans cette direction — il faut qu'ils se prononcent.

Personne parmi nous n'éprouve la moindre tentation de jouer de nouveau « à l'Assemblée ».

Une attitude équivoque du Conseil ministériel aura pour conséquence que, la prochaine fois, l'Assemblée n'aura plus le quorum pour voter et que tout mourra dans l'indifférence. L'écroulement de l'Assemblée entraînera fatalement celui de toute l'institution d'Eaton Place.

A cet égard, il est intéressant de connaître un jugement porté par les Anglais tout récemment dans une étude qui vient d'être publiée sur l'U. E. O. par le fameux *Royal Institute of International Affairs* de Chatham House, un des groupes d'experts les plus qualifiés du monde, et qui est intitulée *Britain in Western Europe*. Je cite :

« *There is nothing to prevent Western European Union becoming the nucleus of seven Power integration.* »¹

Oui les possibilités, les chances existent encore. C'est pour les saisir que la commission vous propose de créer une commission des Affaires Générales, qui sera subsidiaire, certes, mais qui pourra stimuler et contrôler les activités sur les terrains politique — sauf celui de la défense — juridique, économique, culturel et social.

Mais tout cela n'a de sens qu'à la condition que l'U. E. O. devienne, comme le dit l'étude précitée, « *a landmark in British as well as European history* »².

Le Président du Conseil va-t-il nous informer sur ses intentions, à savoir : une liquidation lente et progressive, ou une inspiration toujours plus poussée des sept pays qui sont tellement proches?

De sa réponse dépend le destin de la Charte, de l'Assemblée et de l'Union de l'Europe Occidentale elle-même.

1. « Il n'y a rien qui empêche l'Union de l'Europe Occidentale de devenir le point de départ de l'intégration des sept puissances. »

2. « Une étape dans l'histoire de la Grande-Bretagne comme dans celle de l'Europe. »

THE PRESIDENT. — It would be a help to the Chair if Representatives wishing to speak would give advance indication, but I shall, of course, to the best of my ability, call Representatives who indicate their desire to speak by raising their hands.

The first Representative on the written list of speakers is M. Schmal.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — I want to ask for your advice, Mr. President, on a point of order. I am wondering how you propose to deal with the document now. Are we to embark on a General Debate? If so, at what point may we be able to discuss the individual and more detailed matters which are proposed? I should like to be clear how we are to do that.

THE PRESIDENT. — The General Debate is now open. I would propose, subject to the agreement of the Assembly, to have a General Debate now on the whole principle—on what our Rapporteur has been saying to us. After the General Debate is completed we shall take the various Amendments, Amendment by Amendment, and there will be an opportunity for discussion of every Amendment as it comes before the Assembly.

I call M. Schmal.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — I should like to put a previous question.

THE PRESIDENT. — I call M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I ought perhaps to have put this preliminary question before the Rapporteur made his speech. I decided, however, that it would be better to put it afterwards so as not to upset the order of the discussion, and also because I was certain that the Rapporteur's most interesting speech, the conclusions of which I support most enthusiastically, both as a man and as a politician, would make it plain to the Assembly that some of the amendments proposed held political implications which we could not ignore. Their tendency is, in fact, to restrict those powers which the Assembly has ultimately, and not without considerable effort, managed to acquire.

The question I wish to put refers to the following point. The existence of the Assembly's Committee on Rules of Procedure and Privileges is secured by both the Charter and the Rules of

Procedure—if you wish I can quote the articles concerned. The Rapporteur of the Committee on Organisation has said, very fairly, that these questions will in future come within the terms of reference of the Committee on Rules of Procedure and Privileges and that his own report can therefore, in one sense, be regarded as the swan song—if I may say so, a most admirable swan song—of the Committee on Organisation.

In my view, the text of the Charter and of the Rules of Procedure involves a certain overlap between the terms of reference of the two Committees in this sense that, while it is true that the Committee on Organisation was entrusted with the examination of these questions, it is also a fact that there was already in existence a properly constituted Committee on Rules of Procedure and Privileges which was not even asked to give its views on them. Given the intricacy of the points covered by the articles now before us, may I ask, Mr. President, whether our proper course would not be to refer the draft amendments back to the Committee on Rules of Procedure and Privileges for its views on their provisions?

This is the preliminary question which I should like to submit for consideration by the Assembly.

THE PRESIDENT. — I realised, as M. Lucifero's speech came to an end, that it was on a point of order. I feel that perhaps the answer to the point of order is contained in the last paragraph of the draft Resolution.

“The Assembly,

Having considered the report tabled by its Committee on Organisation,

Decides:

3. to refer the Rules of Procedure as a whole to its Committee on Rules of Procedure and Privileges, so that that Committee may be in a position to prepare such amendments to the Rules as it may deem necessary in the light of experience.”

Am I correct in assuming, M. van der Goes van Naters, that that paragraph does seem to meet the point of order that M. Lucifero was raising?

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — But surely we are wasting time? If we postpone further consideration of these questions to our last Sitting, this will almost certainly allow the

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je saurais gré aux Représentants qui ont l'intention de prendre la parole de bien vouloir en informer à l'avance la présidence. Cependant, je m'efforcerai, dans la mesure du possible, de donner la parole à ceux qui en exprimeront le désir en levant la main.

Le premier Représentant inscrit sur la liste des orateurs est M. Schmal.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Monsieur le Président, je voudrais avoir votre avis sur une question d'ordre : quelle méthode vous proposez-vous d'adopter maintenant pour l'examen du document? Allons-nous entamer une discussion générale? Et dans l'affirmative, à quel moment pourrions-nous nous prononcer dans le détail sur les points précis qui nous sont soumis?

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La discussion générale est ouverte. Je vous propose, si vous le voulez bien, de procéder maintenant à un débat général, sur l'ensemble de ce que vient d'exposer M. le rapporteur. Puis nous examinerons successivement les divers amendements, l'un après l'autre, toute latitude étant alors donnée à l'Assemblée de discuter chaque texte.

La parole est à M. Schmal.

M. LUCIFERO (*Italie*). — Je demande la parole pour une question préalable.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, j'aurais peut-être dû formuler une réserve préalable, avant que M. van der Goes van Naters ne prenne la parole. J'ai cru qu'il valait mieux le faire ensuite, pour ne pas troubler l'ordre des travaux et parce que j'étais convaincu qu'après le très intéressant rapport que nous avons entendu — et aux conclusions duquel je me rallie politiquement et humainement avec un chaleureux enthousiasme — l'Assemblée se rendrait compte que certains des amendements proposés au Règlement revêtent une portée politique non négligeable; ils tendent, en fait, à limiter en partie des pouvoirs conquis de haute lutte par l'Assemblée.

La question préalable que j'avais à formuler est la suivante : tant la Charte que le Règlement — et je pourrais vous citer les articles — prévoient l'institution d'une commission du Règlement et des Immunités de l'Assemblée. Le rapporteur de

la commission d'Organisation en a d'ailleurs fait lui-même mention lorsqu'il a dit que son rapport était en quelque sorte le chant du cygne de la commission d'Organisation — un fort beau chant en vérité — et qu'à partir de maintenant c'est à la commission du Règlement et des Immunités qu'il appartiendrait de traiter de ces matières.

Or, me basant sur le texte de la Charte et du Règlement, j'estime qu'il y avait là, dans un certain sens, un cas relevant conjointement de la compétence des deux commissions; car, s'il est vrai que la commission d'Organisation avait été chargée de l'examen de ces questions, il est vrai aussi qu'il existait déjà, régulièrement constituée, une commission du Règlement et des Immunités, qui n'a même pas été consultée pour avis. Étant donné que les points traités dans les propositions qui nous ont été soumises sont fort délicats, je voudrais demander, Monsieur le Président, s'il ne serait pas opportun de renvoyer ces projets d'amendement à la commission du Règlement et des Immunités, afin qu'elle donne tout au moins son opinion sur leur contenu.

Telle est, Monsieur le Président, la question préalable que je sou mets à l'attention de l'Assemblée

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — J'ai compris, sur la fin de la déclaration de M. Lucifero, qu'il s'agissait d'une motion d'ordre. Il me semble que la réponse au point soulevé par l'orateur peut être trouvée dans le dernier paragraphe du projet de résolution, où il est dit que

« L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport déposé par la commission d'Organisation,

Décide :

3. de renvoyer le Règlement dans son ensemble à sa commission du Règlement et des Immunités, afin que cette commission soit à même de préparer les amendements au Règlement qu'elle jugera nécessaires à la lumière de l'expérience ».

Ai-je raison, Monsieur van der Goes van Naters, de considérer que ce texte répond à la question d'ordre soulevé par M. Lucifero?

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Il me semble que nous perdons beaucoup de temps. En effet, si nous renvoyons l'examen de ces questions à la dernière séance, la commission du Règlement

M. Lucifero (continued)

Committee on Rules of Procedure time to give an opinion. That is why I have raised the matter now, because if we are to have a general discussion immediately, article by article, and then refer the whole question back to the Committee on Rules of Procedure and Privileges, this seems to me the purest waste of time.

THE PRESIDENT. — I call M. van der Goes van Naters, Rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, we must make a distinction between the Charter and the Rules of Procedure.

The Charter is, in fact, the constitution of the Assembly. Last year it entrusted the drafting of the Charter to a special committee, the Committee on Organisation. This Committee produced a draft, submitted it to the Committee of Ministers in London and now has the honour of submitting to you the results of its work, as requested by the Assembly in a Resolution passed last year. Note has been taken in this draft of the findings of the Joint Committee, of what we ourselves have learned from experience, and of recent developments.

Thus the Committee on Organisation has fulfilled its task, and the Assembly has decided to debate the result of its work today. After that the Committee, which was more or less of a constituent assembly, will be dissolved, and any amendments to the Charter—let us hope there will not be too many—will be studied in the usual way, like the Rules themselves, by the Committee on Rules of Procedure.

Today we are putting before you a final draft of the Charter, and we are asking you to adopt it. As for the Rules, they are being referred back to the Committee on Rules of Procedure for further study.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak on that point of order? . . .

If I have understood the position correctly, M. Lucifero was proposing that we should not proceed today to discuss the Amendments to the Charter, but should refer them back. I am entirely in the hands of the Assembly, but I think the Rapporteur has put very clearly what the terms of reference of the Committee on Organisation were, and I hope that the Assembly

will feel that we can proceed in accordance with the Orders of the Day.

I call M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Just on a point of clarification, Mr. President. I thought I had already stated very clearly—but if I did not succeed I shall try to do so now—that I wished to propose the suggested amendments be referred back to the Committee on Rules of Procedure and Privileges for their opinion. I must draw the attention of the Assembly to the fact that, if it adopts the proposed texts as they stand, one political issue. at least—I shall not say which—would be gravely compromised. And then no amount of tinkering with the Rules of Procedure could change the constitutional position, which would by then have been established.

That is why I thought it would be useful to have the opinion of the Committee on Rules of Procedure and Privileges on the points which concern the Charter, and I have said quite clearly that I mean an opinion only. I feel it my duty as a European and, if I may say so, as a lawyer, to stress this, because, once certain of the proposed amendments have been incorporated in the Charter, it will require more than the Rules of Procedure to restore the *status quo ante*.

THE PRESIDENT. — I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — I do not know exactly which amendment M. Lucifero means, but I want to stress the fact that the Committee's suggestions stem from the Charter as now adopted. We are not proposing any new principle. We are merely putting before you the results of our discussion in the Joint Committee. I must add that we are morally bound by a gentleman's agreement to consult the Joint Committee before finally deciding the language question.

There is no longer any difficulty over the Saar, not even on the motion to disagree, which concerns the content of the Annual Reports, nor on the words "Committee of Enquiry".

I apologise for saying so, but I have already explained all this in the Report of the Committee on Organisation.

Therefore I do not think it will be necessary to debate these questions. We should be able to dispose of them fairly quickly.

M. Lucifero (suite)

aura sans doute, d'ici-là, la possibilité de formuler son avis. Voilà pourquoi j'ai soulevé le problème maintenant. Engager incontinent une discussion générale, article par article, pour renvoyer ensuite le tout à la commission du Règlement et des Immunités, serait, me semble-t-il, une perte de temps.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. van der Goes van Naters, rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, il faut distinguer entre la Charte et le Règlement.

La Charte est la vraie constitution de l'Assemblée. L'Assemblée, l'année dernière, a confié la tâche de sa rédaction à une commission spéciale, la commission d'Organisation. Cette commission a rédigé un texte, l'a soumis au Conseil des Ministres à Londres, et elle a l'honneur de vous présenter ici le résultat de ses travaux, comme l'Assemblée en a exprimé le désir dans une résolution adoptée l'année dernière. Ces travaux tiennent compte de la réunion du Comité Mixte, de notre expérience, et enfin de l'évolution des choses.

Ainsi, la commission d'Organisation a rempli son mandat, et l'Assemblée a décidé de discuter le résultat de ses travaux aujourd'hui. Par la suite, il ne sera plus question de cette commission, qui fut plus ou moins une Constituante, et les amendements éventuels à la Charte — espérons qu'ils ne seront pas trop nombreux — seront examinés normalement, ainsi que le Règlement lui-même d'ailleurs, par la commission du Règlement.

Aujourd'hui, nous vous proposons un texte définitif pour la Charte, et nous vous demandons de l'adopter. Le Règlement, lui, est renvoyé à la commission du Règlement pour une étude ultérieure.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole sur la motion d'ordre présentée par M. Lucifero?...

Si j'ai bien compris sa position, M. Lucifero a proposé que nous ne procédions pas aujourd'hui à l'examen des amendements à la Charte, mais que nous les renvoyions en commission. Je m'en remettrai entièrement au sentiment de l'Assemblée, mais je pense que M. le rapporteur a défini très clairement le mandat de la commission d'Organisation, et j'espère donc que l'Assemblée sera d'avis que nous pouvons poursuivre nos débats conformément à l'ordre du jour.

La parole est à M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Un mot, pour qu'il n'y ait pas de confusion, Monsieur le Président. Je croyais avoir dit assez clairement — et si je n'y suis pas parvenu, j'essaie de le faire maintenant — que je voulais proposer le renvoi des amendements, pour avis, à la commission du Règlement et des Immunités. Je dois attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que, si elle adoptait tels quels les textes qui lui sont soumis, une question politique au moins — je ne préciserai pas laquelle — se trouverait mal réglée. Et ce ne serait pas alors par des rectifications, des modifications et des adjonctions au Règlement que nous pourrions revenir après coup sur le fait constitutionnel désormais consigné.

Voilà pourquoi je jugeais opportun d'avoir l'avis de la commission du Règlement et des Immunités sur les points intéressant la Charte — et j'ai dit clairement qu'il s'agissait d'un avis, et non pas d'autre chose. Pour décharger ma responsabilité d'Européen et, soit dit en toute modestie, de juriste, j'insiste là-dessus, car une fois que nous aurons modifié dans le sens visé certains points de la Charte, ce n'est certainement pas le Règlement qui nous permettra de revenir en arrière.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Je ne sais pas quelle proposition précise M. Lucifero a en vue, mais je tiens à souligner que les propositions actuelles de la commission concernent les suites de la Charte déjà acceptée. Nous ne proposons aucun principe nouveau; nous présentons plutôt le résultat des contacts pris en Comité Mixte. J'ajoute également que nous sommes liés moralement par un *gentlemen's agreement* vis-à-vis des réunions du Comité Mixte en vue de procéder à une fixation de notre position définitive sur le régime linguistique.

En ce qui concerne la question de la Sarre, on peut dire qu'il n'y a plus aucune difficulté, ni même en ce qui concerne la motion de désapprobation qui se rapportera au contenu des rapports annuels, ni encore sur les termes « commission d'enquête ».

Je m'excuse, mais je tiens à dire que j'ai déjà expliqué tout ce dont il s'agit dans le rapport de la commission d'Organisation.

Dès lors, je ne crois pas qu'il faille craindre un débat sur toutes ces questions, mais, au contraire, que l'on peut en finir assez rapidement.

THE PRESIDENT. — I call M. Bohy.

M. BOHY (*Belgium*) (Translation). — I would urge the Assembly to note what the Rapporteur says. At the same time I should like to pay tribute to his dogged defence of the Assembly's views in his dealings with the Council of Ministers. He may have had to make some concessions on wording, but on the basic principles laid down by this Assembly last year he gained some important victories.

I would likewise urge the Assembly to adopt the Rules of Procedure, even if they have later to be amended by means of the procedure indicated by M. van der Goes van Naters.

Dare I point out to M. Lucifero that even the Charter can be amended, that it contains provisions for its own revision, and that the Committee on Rules of Procedure, if it so desires, can propose at a later session amending it in any way it likes.

It is high time we had the basic texts we require for our work, so that tomorrow's debate and future debates may proceed normally—not on rules of procedure, but on the objects for which the Assembly exists.

May I remind you of the differences between the birth of the Council of Europe and that of W. E. U.? When we arrived here for the Council of Europe in 1949, it was by virtue of a treaty which not merely laid down the objects of the Assembly, but drew up the statute in such detail that we were presented with what almost amounted to rules of procedure. This statute did not merely set up the organisation; it also tried to give it its rules. We protested against this, too, with a violence which some of you will remember. (*Laughter.*)

Today we are in exactly the opposite situation. Our task has been defined, but that is all. The rest is left to us. This explains why last year we had to spend our whole time on constitution-making.

I think we should leave that, for the time being anyhow, and pass on to our real task. That is why I beg the Assembly to accept the Rapporteur's conclusions, to refer all amendments to the Charter and to the Rules of Procedure to the appropriate committee, and then to see, during the next half of our session, whether in the light of experience, certain texts do not already need improvement.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Edwards.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — I think it important that we should understand that at the moment we are considering matters of principle which have been raised by the Rapporteur in an admirable report and in an excellent introduction today. If it is now suggested that these matters which concern our Charter should go back to the Committee, why in particular the Committee on Rules of Procedure and Privileges? We are here concerned with our very existence, and if there are views on that, they can be held by any Committee. I would respectfully submit that my Committee, the Committee on the Budget and Administration, might have a view on the matter. It may be even that the Committee on Defence Policy and Armaments would have a view on it. While it would be appropriate for matters concerning the Rules to be considered by the Committee on Rules of Procedure and Privileges, surely when we have had preparatory work done by this essentially preparatory Committee it is for us here and now to settle matters of principle and then leave matters of detail to the Committee.

I think it is a misunderstanding to suppose that questions of this importance have to go back to the Committee. If they have to go back to one Committee, they have to go back to all the Committees. It was in order to avoid this that we charged the Committee on Organisation with this work. That Committee has gone into the matter very carefully and presented complete proposals. I would say to M. Lucifero that it is for us to decide on this question and to leave matters of detail to the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

THE PRESIDENT. — I call M. Kopf.

THE PRESIDENT. — I call M. Kopf.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Bohy.

M. BOHY (*Belgique*). — Je me permets d'insister auprès de l'Assemblée pour qu'elle suive le rapporteur. Je veux profiter de cette circonstance pour lui rendre personnellement hommage pour la ténacité avec laquelle il a défendu, vis-à-vis du Conseil des Ministres, les thèses de notre Assemblée. Et, s'il a dû faire parfois des concessions sur les textes, je dois reconnaître que sur les principes essentiels, qui ont été l'objet du vœu de cette Assemblée l'an dernier, il a obtenu des victoires importantes.

Cela dit, j'insiste également pour qu'on en finisse avec ces textes réglementaires, devraient-ils être modifiés dans l'avenir selon la procédure évoquée par M. van der Goes van Naters.

Oserai-je indiquer à M. Lucifero que même la Charte est amendable, qu'elle comporte en elle-même un chapitre qui prévoit sa révision, et que la commission du Règlement peut parfaitement, si elle le désire, nous proposer telle ou telle modification, à une session ultérieure?

Il est temps que nous ayons les textes de base nécessaires à nos travaux, qui permettent au débat de demain et à nos débats ultérieurs — qui ne devront pas porter sur des règles de procédure, mais sur le but même pour lequel notre Assemblée a été constituée — de se dérouler normalement.

Puis-je vous rappeler les circonstances qui différencient la naissance du Conseil de l'Europe de celle de l'Union? Quand nous sommes arrivés ici, au Conseil de l'Europe, en 1949, c'était en vertu d'un traité qui ne se bornait pas à indiquer les raisons d'être de notre Assemblée, mais qui, en outre, en fixait le statut avec tant de minutie que nous avions déjà presque un règlement. Ce statut ne s'en tenait pas à l'institution; il débordait sur le domaine réglementaire. Nous avons d'ailleurs protesté contre ce fait avec une force dont certains d'entre vous ont gardé le souvenir. (*Sourires.*)

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une position exactement contraire. On nous a donné la définition de notre tâche, mais rien d'autre. Nous avons dû tout créer nous-mêmes. C'est ce qui explique que, l'an dernier, nous n'avons rien fait d'autre que du travail institutionnel et réglementaire.

J'estime qu'il est temps de tourner cette page, au moins de façon provisoire, et d'aborder maintenant le véritable objet de notre mission. C'est

pourquoi je supplie l'Assemblée de suivre le rapporteur dans ses conclusions, quitte à renvoyer tous amendements à la Charte et au Règlement à la commission désormais compétente en cette matière et à examiner, au cours de notre prochaine moitié de session, si certains textes ne semblent pas déjà, à l'expérience, devoir être améliorés.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Edwards.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Il importe, me semble-t-il, de bien comprendre que nous examinons actuellement des questions de principe. Celles-ci ont été posées par M. le rapporteur dans un rapport remarquable et rappelées par lui ce matin dans une introduction excellente. On suggère maintenant le renvoi en commission des questions relatives à la Charte. Pourquoi en particulier à la commission du Règlement et des Immunités? Il s'agit ici de questions qui intéressent notre existence même, et, s'il y a lieu d'en reprendre l'étude, toute commission peut avoir à en connaître. Je ferai respectueusement observer à ce propos que ma commission, la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, pourrait avoir des vues à exprimer en la matière. Il se peut qu'il en soit de même pour la commission des Questions de Défense et des Armements. C'est naturellement à la commission du Règlement et des Immunités qu'il appartient d'étudier les questions relatives au Règlement, mais, le travail préparatoire ayant été dûment effectué par une commission préparatoire, c'est manifestement à nous maintenant qu'il incombe de statuer ici même sur les questions de principe, quitte à laisser ensuite à telle ou telle commission le soin d'examiner les points de détail.

C'est un malentendu, selon moi, de considérer que des questions de cette importance doivent être renvoyées en commission. S'il y a lieu de les renvoyer à une commission, elles doivent l'être à toutes. C'est précisément en vue d'éviter cela que nous avons chargé de ce travail la commission d'Organisation. Cette dernière a approfondi la question avec un grand soin et a présenté un ensemble complet de propositions. Je répondrai à M. Lucifero que c'est à nous qu'il appartient de statuer d'abord, en laissant à la commission du Règlement et des Immunités le soin de régler ensuite les questions de détail.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Kopf.

M. KOPF (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, if I have understood him correctly, M. Lucifero wishes the amendments, both to the Charter and to the Rules of Procedure, proposed by the Committee on Organisation, to be referred first to the Committee on Rules of Procedure and Privileges, but, in my view, in the case of amendments to the Charter, this is neither useful nor permissible. So long as it is in existence, the Committee on Organisation is the proper body to deal with such questions. The Charter is a kind of constitution or basic law which is more important than any rule of procedure.

With regard to amendments to the Rules of Procedure the situation is different, and I can see a certain justification for M. Lucifero's proposal to refer these to the Committee on Rules of Procedure and Privileges. When our Committee on Organisation went into the question of amendments to the Rules of Procedure, a set of Rules had already been adopted by the Plenary Assembly, and the Committee on Rules of Procedure and Privileges was already in existence. Consequently, if the Committee on Rules of Procedure and Privileges wishes to examine the proposed amendments to the Rules before they are considered by the Assembly, I am willing to admit that this may be justified.

In any case, as the President has already pointed out, the Committee on Organisation has arranged that the Committee on Rules of Procedure and Privileges should be informed of any amendments to the Rules adopted by the Assembly. The proposal is to be found in paragraph (3) of the draft Resolution on page 46 of Document 9, which provides that the whole Rules of Procedure shall be referred by the Assembly to the Committee on Rules of Procedure and Privileges so as to enable that Committee to draw up any amendments to them which experience may show to be necessary.

There has thus been no intention of keeping the Committee on Rules of Procedure and Privileges in the dark, nor is there any reason, at the present stage, why proposed amendments to the Rules (though not to the Charter) should not be forwarded to the Committee of Rules of Procedure and Privileges for comment.

THE PRESIDENT. — The debate on this point of order has gone on for some time, and I feel that we ought to come to some decision on it. It seems to me that the clearest way of putting the question to the Assembly is to ask the Assembly to indicate by vote whether we should

proceed with the Orders of the Day or whether there should be an alteration of the Orders of the Day in the sense that M. Lucifero has proposed.

The method of voting is by sitting and standing. I ask those Representatives who consider that the Orders of the Day should be maintained and not altered in the sense proposed by M. Lucifero to stand in their place . . .

I ask those to stand who are against the Orders of the Day being maintained as at present . . .

It is agreed that the Orders of the Day should be maintained.

The General Debate on the Report is now resumed.

I call M. Schmal.

M. SCHMAL (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, it is part of the functions of members of parliament to argue and contradict one another when occasion arises. In this connection, I should greatly have liked to have been able to contribute to the earlier stages of this debate. That would have been a pleasant task indeed. Instead, there falls to me an even pleasanter task, and the first thing I want to do is to discharge it by referring to the arduous work which, by his personal efforts aided by his own wide experience, the Chairman of our Committee on Organisation has brought to a successful conclusion. In addition to all this, he has kindly agreed to act as our Rapporteur.

As I have already said, it is part of the duty of members of parliament to argue and disagree with one another. I can assure you, Mr. President, that in the past M. van der Goes van Naters and I have had many an argument. It is just because these arguments have always been conducted in a friendly spirit that I am so glad of this opportunity of paying tribute to the work he has done here. I am all the more anxious to do so, since circumstances prevented me from taking part in the recent meetings of the Committee, in spite of being a member, and I was unable to follow its work as closely as I would have wished. What I have just said of M. van der Goes van Naters' work is therefore not to be taken as merely a conventional tribute; far from it.

With regard to the draft Charter and Rules of Procedure, expounded in such a masterly fashion by my fellow-countryman, I should like to point out that, to the best of my knowledge, these two texts have both been discussed by men of very varied opinions and a wide experience of the problems under discussion. It is surely idle to

M. KOPF (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, si j'ai bien compris M. Lucifero, il désire que les propositions d'amendement que la commission d'Organisation a présentées, tant sur la Charte que sur le Règlement, soient tout d'abord renvoyées à la commission du Règlement et des Immunités. Une telle procédure n'est, à mon sens, ni nécessaire, ni recevable, s'agissant d'amendements à la Charte. Ces derniers sont, aussi longtemps qu'elle existera, du ressort de la commission d'Organisation. La Charte est une sorte de constitution, de loi fondamentale, qui a priorité sur tout règlement intérieur.

Le problème est différent pour autant que les amendements dont M. Lucifero propose le renvoi à la commission du Règlement et des Immunités concernent le Règlement lui-même. Dans ce cas, je dois reconnaître que son vœu se justifie dans une certaine mesure. En effet, lorsque notre commission d'Organisation a examiné la question des amendements au Règlement, il existait déjà un Règlement adopté par l'Assemblée plénière, et la commission du Règlement et des Immunités se trouvait déjà constituée. Si, par conséquent, celle-ci tient à examiner les propositions tendant à modifier le Règlement, avant que l'Assemblée n'en débattre, je reconnais volontiers que ce désir est fondé à certains égards.

D'ailleurs, ainsi que M. le Président l'a fait observer, la commission d'Organisation a déjà prévu que la commission du Règlement et des Immunités serait saisie des amendements au Règlement adoptés par l'Assemblée. Cette proposition est consignée au point 3 du projet de résolution qui figure à la page 46 du Document 9. Aux termes de cette proposition, le Règlement dans son ensemble serait renvoyé à la commission du Règlement et des Immunités, afin que celle-ci soit à même de préparer les amendements au Règlement qu'elle jugerait nécessaires à la lumière de l'expérience.

On n'a donc pas eu pour dessein de dessaisir la commission du Règlement et des Immunités. Et il n'y a pas davantage motif à s'opposer à ce que, au stade actuel de la procédure, les propositions d'amendement concernant le Règlement, et non pas la Charte, soient transmises, pour avis, à la commission du Règlement et des Immunités.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Il me paraît qu'il est temps maintenant que nous aboutissions à une décision touchant la motion d'ordre présentement débattue. Il me semble que, pour

poser clairement la question à l'Assemblée, le mieux est de lui demander d'indiquer par un vote si nous devons poursuivre la discussion conformément à l'ordre du jour, ou modifier l'ordre du jour dans le sens indiqué par M. Lucifero.

Le vote aura lieu par assis et levé. Je prie les Représentants qui estiment que l'ordre du jour doit être maintenu, et non pas modifié dans le sens indiqué par M. Lucifero, de se lever...

Je prie ceux qui sont contre le maintien de l'ordre du jour sous sa forme actuelle, de se lever...

Il est décidé de respecter l'ordre du jour.

Nous en revenons à la discussion générale du rapport.

La parole est à M. Schmal.

M. SCHMAL (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, il entre dans les attributions naturelles de parlementaires de se contredire et de se combattre quand l'occasion s'en présente. A ce propos, je regrette vivement de n'avoir pu participer plus tôt au présent débat. Je me serais acquitté de ce devoir avec plaisir. Mais c'est une tâche plus agréable encore qui m'incombe maintenant et dont je tiens à m'acquitter en premier lieu. Je veux parler du vaste travail que, fort de sa riche expérience, a su personnellement mener à bien le Président de notre commission d'Organisation, qui a bien voulu se charger en outre d'être ici notre rapporteur.

Je le répète : il est dans les attributions des parlementaires de s'affronter et de se combattre. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, qu'au cours des ans, il nous est arrivé bien souvent, à M. van der Goes van Naters et à moi, d'avoir à nous combattre. C'est précisément parce que nos divergences se sont toujours exprimées sur le ton le plus courtois que je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est offerte de le féliciter pour le travail qu'il a accompli. Je tiens d'autant plus à le faire, que les circonstances m'ont empêché d'assister aux récentes réunions de la commission, dont j'étais membre cependant, et que je n'ai donc pu suivre ses travaux d'aussi près que je l'aurais voulu. L'hommage que je rends à M. van der Goes van Naters n'a donc rien à voir dans mon esprit avec une banale clause de style.

En ce qui concerne le projet de Charte et le projet de Règlement, exposés avec tant de maîtrise par mon compatriote, je voudrais faire observer qu'à ma connaissance ils ont été débattus l'un et l'autre par des hommes d'opinions diverses et bien au courant des problèmes posés; il est donc mani-

M. Schmal (continued)

bring any of these problems up again in the present Assembly merely in order to waste time that Europe could put to very much better use.

For my own part, I am determined to do no such thing, and I submit that it would be infinitely more sensible to adopt the proposals as they stand, without any more talk. Like everything else here below, they are subject to change. It is always possible to make alterations here or there, but the sensible plan seems to me to be not to consider doing so until one can lay claim to some experience. I think, therefore, we would do better to adopt these two major documents for the time being, without more ado. This will enable us to see how they work and then, at the end of two or three years, we shall be in a better position to see exactly what, if any, alteration they require.

I believe this to be the best method of furthering the cause I know we all have at heart. I would therefore urge you not to spend more time now than is strictly necessary in examining the draft Charter and Rules of Procedure. Let us content ourselves with simply putting them into force and then, as I have said, we can wait to see whether any alterations are really necessary. I cannot help feeling that, at that point, we may well be pleasantly surprised.

I am all the more in favour of this method because of my conviction that our own interests require us to proceed as rapidly as possible with the essential tasks entrusted to us. In this connection, I cannot do better than remind the Assembly of an old Book, the best Book I know, which says—and it is not without its application to our present situation—that it is always good to separate the wheat from the chaff. And now, for heaven's sake, let us get a move on.

THE PRESIDENT. — I call M. Montini.

M. MONTINI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I have taken an active part in the work of the Committee and have not hesitated to state frankly that I differed from my colleagues on one of the more important points, that is to say, with regard to the establishment of the Committee provided for by the proposed amendment to Section VII (a) (2) of the Charter.

My view was that we should not set up a Committee on General Affairs as suggested in the proposal laid before us by the Committee. My reason for this was that I thought it would be a mistake, in view of our present situation *vis-à-vis* the Council of Europe, to set up a Committee that would only duplicate one already set up by the Council.

A Committee on General Affairs takes over, even if perhaps unintentionally, the important task of directing the Assembly's work. It seemed to me that to set up a WEU Committee on General Affairs would increase the difficulties of the work and slow down, rather than hasten, results. My sole object in making this objection has been to facilitate the achievement of positive results as soon as possible. May I now sum up for the Assembly my views on the proposals made to us.

With regard to the question of language, I think we must accept the new proposal. Turning to the work concerned with investigation and other analogous matters, I think that, after the full discussions we have had, the conclusions reached by the Committee should be accepted. This leaves only the clause concerning the Committee on General Affairs. As I say, I have already explained my objections to this, but, if the other members of the Assembly do not oppose it, I will accept the general verdict and give my vote in favour of the Committee's proposal.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak? . . .

I call Mr. Ramsden.

Mr. RAMSDEN (*United Kingdom*). — I should like to intervene at this stage, in a sense to follow the remarks that have been made by M. Montini.

I was a member of the Committee which discussed, among other things, the formation of a Committee on General Affairs and at that time I rather shared M. Montini's view. I have since been convinced by the Report and the arguments put forward by the Rapporteur that it would be impossible for the Assembly to continue its work in the absence of a Committee on General Affairs.

I think that some of those who felt at our last Committee meeting that a Committee on General Affairs might be superfluous were influenced by the provision in the Charter for the formation of *ad hoc* Committees. To set up an

M. Schmal (suite)

festement futile de vouloir soulever à nouveau tel ou tel problème devant cette Assemblée, avec pour seul résultat de faire perdre ainsi un temps précieux pour l'Europe.

Je suis bien décidé à ne pas m'engager dans cette voie et considère que le plus sage serait d'adopter telles quelles et sans autre débat les propositions qui nous sont soumises. Comme tout ici-bas, ces dispositions ne sont pas faites pour être éternelles. Il est toujours loisible de changer ceci ou cela, mais il est plus sage, à mon sens, de ne parler de changement que lorsqu'on peut se vanter d'avoir acquis l'expérience. Dans cet esprit, j'estime que le mieux serait que ces deux textes fondamentaux fussent adoptés sans ambages. Leur fonctionnement pourrait ainsi être expérimenté posément, et, si le besoin s'en faisait alors sentir, nous pourrions, d'ici deux ou trois ans, examiner de plus près quelles modifications il conviendrait d'y apporter.

Je crois que c'est en suivant cette voie que nous servirons le mieux la cause à laquelle, j'en suis persuadé, nous sommes tous également dévoués. C'est pourquoi j'insiste pour que nous ne consacrons désormais pas plus de temps qu'il n'est strictement nécessaire à l'examen du projet de Charte et du projet de Règlement, que nous laissons simplement ces textes entrer en vigueur, et que, comme je l'ai dit, nous remettons à plus tard d'examiner s'il est vraiment nécessaire de les modifier. J'ai le sentiment que nous pourrions éprouver, le moment voulu, d'heureuses surprises.

Je suis d'autant plus partisan de cette façon de faire que je suis absolument convaincu qu'il est de notre intérêt d'aller de l'avant aussi rapidement que possible dans l'accomplissement des tâches essentielles qui nous incombent. A ce propos, je ne puis mieux faire que de rappeler à l'Assemblée un adage tiré d'un vieux livre, le meilleur que je connaisse, où il est dit — et cela vaut aussi pour nous présentement — qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie. Pour l'amour du Ciel, hâtons-nous!

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Montini.

M. MONTINI (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, j'ai participé avec assiduité aux travaux de la commission, et j'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion touchant un point — l'un des plus importants — sur lequel je n'étais pas

d'accord avec mes collègues : il s'agit de l'institution de la commission prévue à l'alinéa 2 du paragraphe (a) du titre VII de la Charte.

Contrairement à la proposition qui nous est faite par la commission, j'étais d'avis qu'il n'y avait pas lieu de constituer une commission des Affaires Générales, car j'estimais que ce serait une faute, en raison de notre situation vis-à-vis du Conseil de l'Europe, d'instituer une commission qui ferait double emploi avec celle qui existe actuellement au Conseil de l'Europe.

Une commission des Affaires Générales, sans en avoir peut-être conscience, assume pour une large part la direction des travaux de l'Assemblée. Et il me semblait que la constitution d'une telle commission serait de nature à susciter des difficultés dans le travail, en retardant nos délibérations au lieu de les accélérer. Mon seul but, en soulevant cette objection, est de permettre d'aboutir le plus vite possible à des résultats concrets, et je me bornerai à un bref résumé de mon opinion sur les propositions qui nous sont faites.

En ce qui concerne les langues, j'estime qu'on doit accepter la nouvelle proposition. Pour ce qui est des enquêtes et d'autres questions délicates, je crois qu'on peut accepter les conclusions finalement adoptées par la commission après les discussions exhaustives auxquelles elle s'est livrée. Il ne reste alors que l'affaire de la commission des Affaires Générales. Comme je viens de vous le dire, j'ai déjà exposé mes objections, mais, à moins que d'autres collègues ne s'y opposent, je me rangerai moi-même à l'opinion générale et voterai le texte de la commission.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole?...

La parole est à M. Ramsden.

M. RAMSDEN (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je désire intervenir en ce point du débat, pour suivre, en quelque sorte, l'une des remarques de M. Montini.

J'étais moi-même membre de la commission qui a examiné, entre autres questions, celle de la création d'une commission des Affaires Générales, et je penchais alors dans le sens de M. Montini. Mais le rapport et l'argumentation de M. le rapporteur m'ont convaincu depuis lors qu'il serait impossible à l'Assemblée de poursuivre ses travaux sans l'aide d'un tel organe.

Certains de ceux qui, lors de la dernière séance de notre commission, ont exprimé l'avis qu'une commission des Affaires Générales pourrait être

Mr. Ramsden (continued)

ad hoc Committee alone, however, inevitably involves a certain amount of delay, and, for the smooth working of the affairs of this Assembly, I conclude that our Rapporteur is absolutely right, and that a Committee on General Affairs, if only to deal with cultural and social affairs, the importance of which we all recognize, is essential. For that reason, I have been won over to the view of the Rapporteur and shall certainly support it.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Edwards.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — I wish to make four points.

First, I want to pay my tribute to the Chairman and Rapporteur for the work he has done, not only this year but also prior to our first Session. I think that we are greatly indebted to him and to those members of the Committee who have helped him.

Secondly, I should like to ask him whether he would be good enough to elaborate a little on this proposal for a Committee on General Affairs. I am still not absolutely certain what functions this Committee would perform, and it would certainly help me, and might help others, if he would be good enough to say a little more about it when he replies to the General Debate.

My third point is that, in my considered view, the Amendments which are proposed to the Charter do not in fact change the fundamental constitutional relationship that we contemplated when we adopted the Charter at the last Session. I do not accept the view which has been implied, at least in an earlier exchange, that anything of a fundamental character has been given away. I think that the proposals are to the good, and I hope that, by and large at any rate, we shall be able to accept them.

The final point I wish to make is perhaps completely out of order, but, if so, doubtless you will stop me, Mr. President. Do not let us be so preoccupied with settling the constitutional relationships between the Assembly and the Ministers as to overlook the fundamental fact that whether the system works or not will depend on relationships which are not constitutional at all.

Whether we succeed or not will depend on whether we are able to build up with the Council of Ministers that friendly and enthusiastic relationship that will do its best to make W. E. U. a success; and what I say with regard to the Council of Ministers also goes for the Secretary-General and the whole of his staff. I have found in my experience as Chairman of a Committee that very often that which seems to be an extremely difficult approach on the constitutional plane does in fact become possible when several people of good will sit down together to try and work something out.

W. E. U. came into being in extremely difficult circumstances, with the defeat of E. D. C., and all that. Originally, in a certain sense nobody wanted this new baby W. E. U., but I believe that the new baby is beginning to grow in our affection. I think it is significant that we should have created a body in which Britain is constitutionally involved on exactly the same terms as the Six. I think it is a good thing that we have a body where responsibility is shared between those who are concerned with the wider Atlantic Community and those whose concern is with the integration of Europe.

I am absolutely certain that, if we are to make a success of W. E. U., we must not only get our constitutional principles right, but we must, between all parts of this organisation, have that enthusiasm which alone can make W. E. U. an institution which will have a real contribution to make to Europe and to the rest of the world.

THE PRESIDENT. — I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, it is not my intention to oppose the setting up of a General Affairs Committee, but I would like to point out that the members of the Assembly of Western European Union, who are at the same time Representatives to the Consultative Assembly of the Council of Europe, recently discussed the social and cultural tasks of W. E. U. in the Consultative Assembly. In view of this it seems to me unwise, at this stage, to take the setting up of a General Affairs Committee as definitely implying that in future this Committee should deal with social and cultural questions. I propose that we

M. Ramsden (*suite*)

superflue ont été influencés, je crois, par la disposition de la Charte relative à la création de commissions *ad hoc*. Mais le fait même de constituer une commission *ad hoc* entraîne inévitablement un certain retard. Aussi suis-je amené à conclure, dans l'intérêt du fonctionnement de l'Assemblée, que notre rapporteur a absolument raison et que la création d'une commission des Affaires Générales est essentielle, ne serait-ce que pour traiter des questions culturelles et sociales dont nous reconnaissons tous l'importance. C'est pourquoi je me suis rangé à l'avis de M. le rapporteur et ne manquerai pas de l'appuyer.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Edwards.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*). (Traduction). — J'ai quatre remarques à formuler.

Tout d'abord, je désire rendre hommage au Président et rapporteur de la commission pour le travail qu'il a accompli, non seulement cette année, mais aussi antérieurement à notre première Session. Je pense que nous avons une grande dette de reconnaissance envers lui et envers les membres de la commission qui l'ont assisté.

En second lieu, je lui serais obligé de bien vouloir donner des précisions sur sa proposition concernant la création d'une commission des Affaires Générales. Je vois mal encore quelles en seraient les fonctions, et il me serait certainement utile, ainsi qu'à d'autres sans doute, de tenir de lui quelques éclaircissements supplémentaires à ce sujet, lorsqu'il interviendra en conclusion de la discussion générale.

Troisièmement, il me semble que les amendements proposés à la Charte ne modifient pas en fait la structure constitutionnelle fondamentale que nous avons adoptée lors de notre dernière session. Je ne souscris pas à l'opinion exprimée il y a un moment, de façon tout au moins implicite, selon laquelle ces amendements comporteraient un quelconque abandon sur des points fondamentaux. Les propositions faites me paraissent saines, et j'espère que, pour l'essentiel en tout cas, elles seront retenues.

Mon dernier point sera peut-être jugé entièrement hors de propos : si tel est le cas, Monsieur le Président, vous ne manquerez pas de m'interrompre. Gardons-nous, dans notre souci de régler la question des rapports constitutionnels entre l'Assemblée et les Ministres, de perdre de vue que le bon fonctionnement du système dépendra de rela-

tions qui n'ont rien de constitutionnel. Notre réussite sera fonction de notre aptitude à établir avec le Conseil des Ministres des relations amicales et enthousiastes, tout entières consacrées au succès de l'U. E. O. — et ce que je dis à propos du Conseil des Ministres vaut également pour le Secrétaire Général et tout son personnel. Mon expérience de Président de commission m'a enseigné que bien souvent ce qui paraît extrêmement ardu à régler sur le plan constitutionnel s'éclaire dès lors que quelques hommes de bonne volonté s'asseyent à une même table et s'emploient à résoudre ensemble les problèmes.

L'U. E. O. est née dans des circonstances très difficiles, à la suite de l'échec de la C. E. D., etc. Au début, en un sens, personne ne désirait la venue au monde de ce nouveau-né, mais je crois que l'enfant commence à grandir dans notre affection. C'est un événement significatif que la création d'une institution où le Royaume-Uni se trouve placé constitutionnellement, à tous égards, sur le même pied que les Six. Il est bon qu'existe un organisme où les responsabilités soient partagées entre ceux qui ont particulièrement à cœur d'étendre la communauté atlantique, au sens large du terme, et ceux qui se préoccupent essentiellement de l'intégration de l'Europe.

Je suis absolument certain que, pour faire de l'U. E. O. un succès, nous devons non seulement établir de judicieux principes constitutionnels, mais aussi imprimer aux rapports institués entre les différentes parties de notre institution cet enthousiasme qui seul permettra à l'U. E. O. d'apporter une contribution réelle à l'Europe et au reste du monde.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, mon intention n'est pas de m'opposer à la proposition tendant à la création d'une commission des Affaires Générales. Mais je voudrais faire observer que les membres de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, qui sont en même temps Représentants à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, y ont engagé tout récemment un débat sur les tâches culturelles et sociales de l'Union de l'Europe Occidentale. De ce fait, il me paraît malencontreux, au stade où nous sommes, de considérer que la création de la commission des Affaires Générales impliquât, de façon plus ou moins définitive, que cet organisme dût

M. Erler (continued)

follow the suggestion made by the Consultative Assembly of the Council of Europe and postpone any decision on this point until the exchange of views between the Bureaux of the two Assemblies has resulted in a concrete proposal which we can then examine both within the framework of the Council of Europe and here.

The two relevant Committees of the Consultative Assembly of the Council of Europe have drafted possible replies on the social and cultural questions raised by the Message of the Council of Western European Union. We are not at present in a position to discuss these replies, for the Consultative Assembly of the Council of Europe has not yet come to any final decision upon them. I can well imagine that in the future the General Affairs Committee will also have to examine the proposals of the Committee on Cultural Questions and the Committee on Social Questions of the Council of Europe to decide whether to recommend their adoption in the terms proposed by the Council of Europe. But let us take care, in this Assembly, not to jeopardise the wonderful possibility which has existed so far of seeing the Committees of the fifteen Member States of the Council of Europe deal with the social and cultural activities of Western European Union, with the constant aim of enabling all these fifteen States to benefit by the success of W. E. U. This hope would vanish if we now undertook to deal permanently with cultural and social questions in our own committees, as if corresponding bodies did not exist within the Consultative Assembly of the Council of Europe.

Defence, armaments and the control of armaments are an entirely different matter; they do not fall within the province of the Council of Europe, but they are the main reason for our existence. It is therefore obvious that in this sphere we need a special committee. But at the same time I would urge that we should not take it for granted, for the time being at any rate, that the creation of the General Affairs Committee implies, more or less automatically, that this body must deal with social and cultural questions. Let us not come to a decision on this subject till our next

part-session, when we shall have the Report of the Bureaux on methods of co-operation in these two fields between the Council of Europe and Western European Union.

THE PRESIDENT. — I call M. Kopf.

M. KOPF (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, the draft Charter and Rules of Procedure owe a very great deal to M. van der Goes van Naters, Chairman of the Committee on Organisation, and I should like to add my thanks for the work he has done to those already expressed.

The proposed alterations to the Charter and the Rules of Procedure regarding the use of languages have been made for reasons of economy and are more restrictive than the original provisions. The principle, however, to which we all attach so much importance, and which puts the languages of all the members of Western European Union on an equal footing, remains unchanged. Any or all of these languages may be used at the plenary meetings, and interpretations from and into each of them must be provided. This rule still stands. If it has to be amended in the future, so far as committee meetings are concerned, to the extent that Representatives will be allowed to speak in their own language but that interpretations will be made only into French or English, this will be done for purely practical reasons and will not represent any infringement of the basic principle according to which the languages of all the Member States enjoy equal rights.

The last months have seen the close of a most important chapter in the history of W. E. U. I refer to the mission with which it was entrusted in the Saar, full information on which is to be found in the report from the Council of Ministers. I feel we should not let this opportunity slip of thanking the various committees, services and Representatives of W. E. U. for their work in this connection, in particular, the Referendum Committee and its Chairman, M. Dehousse, for the admirable manner in which they tackled their delicate and arduous task.

This part of our work ended with the Saar

M. Erler (suite)

traiter de questions culturelles et sociales. Je propose que nous nous rangions à l'avis de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et que nous ajournions toute décision sur ce point jusqu'à ce que les échanges de vues entre les Bureaux des deux Assemblées — celui de cette Assemblée-ci et celui de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe — aient abouti à une proposition concrète, que nous aurons alors à examiner, tant dans le cadre du Conseil de l'Europe qu'ici même.

Nous avons, au sein des deux commissions compétentes de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, élaboré des projets de réponse aux questions d'ordre culturel et social soulevées par le rapport du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale. Nous ne serons pas en mesure d'en discuter actuellement ici, car l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe ne s'est pas encore définitivement prononcée à leur sujet. Je puis parfaitement imaginer que la commission des Affaires Générales de notre Assemblée ait notamment, dans l'avenir, à examiner les propositions émanant des commissions des Questions culturelles et des Questions sociales du Conseil de l'Europe, en vue de décider s'il y a lieu ou non d'en recommander l'adoption dans les termes prévus par le Conseil de l'Europe. Mais prenons garde, dans cette enceinte-ci, de ne pas ruiner l'heureuse possibilité qui apparaissait jusqu'ici de voir les commissions des quinze États membres du Conseil de l'Europe traiter de l'activité culturelle et sociale de l'Union de l'Europe Occidentale en fonction d'un souci constant de faire bénéficier l'ensemble de ces quinze États des bons résultats acquis par l'U. E. O. Cet espoir s'évanouirait si nous entreprenions maintenant, au sein de nos propres commissions, l'étude permanente de questions d'ordre culturel et social, comme si les organes correspondants n'existaient pas au sein de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Il en va tout autrement pour les questions de défense, d'armement et de contrôle des armements : le Conseil de l'Europe n'a aucune compétence à cet égard, et c'est pour cela même que nous existons ; il est donc bien évident qu'il nous faut, dans ces domaines, une commission spécialisée. Mais j'insiste en revanche pour que nous ne considérions pas, pour le moment, que la création de la commission des Affaires Générales implique, en quelque sorte automatiquement, que celle-ci doive être chargée de l'examen des questions culturelles et sociales. Je demande que nous ne nous pronon-

cions à ce sujet que lors de notre prochaine session, lorsque nous serons en possession du rapport des Bureaux relatif aux modalités de la collaboration qu'il convient d'établir dans ces deux domaines entre le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe Occidentale.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Kopf.

M. KOPF (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, M. van der Goes van Naters, Président de la commission d'Organisation, a pris une part essentielle à l'élaboration de la Charte et du Règlement, et je tiens à joindre mes remerciements à ceux que plusieurs orateurs lui ont déjà exprimés avant moi.

Les nouvelles propositions faites en ce qui concerne la Charte et le Règlement prévoient en matière linguistique — et cela pour des motifs d'ordre financier — certaines restrictions par rapport aux dispositions antérieurement arrêtées. Mais il n'a pas été porté atteinte au principe — auquel nous avons attaché tant de prix — qui reconnaît des droits égaux, au sein de l'Union de l'Europe Occidentale, aux langues de tous les États membres, et qui veut que toutes puissent être utilisées lors des séances plénières, l'interprétation de chacune devant être également assurée. Cette règle subsiste. Si, à l'avenir, certaines restrictions sont apportées pour ce qui est des séances de commissions — tout Représentant conservant la possibilité de s'exprimer dans sa langue maternelle, mais l'interprétation n'étant assurée que vers le français et vers l'anglais — ce sera là un aménagement dicté par des raisons exclusivement pratiques et non pas une renonciation du principe fondamental en vertu duquel des droits égaux sont reconnus aux langues de tous les États membres.

Un chapitre essentiel de l'activité de l'Union de l'Europe Occidentale — sa mission dans la question sarroise — a déjà pris fin au cours des derniers mois. Le rapport du Conseil des Ministres en traite longuement. Je pense que nous ne devrions pas laisser passer l'occasion qui nous est offerte d'exprimer également ici notre gratitude aux organes, aux services et aux Représentants de l'Union de l'Europe Occidentale qui ont été à la tâche, en particulier à la Commission du Référendum et à son Président, M. Dehousse, pour la façon dont ils se sont acquittés de cette mission délicate et ardue.

Ce chapitre de l'activité de l'Union de l'Europe Occidentale s'étant clos sur le référendum sarrois,

M. Kopf (continued)

referendum and, as a result, the Committee on Organisation has very properly deleted all the references to the Saar which originally appeared between square brackets in the Charter and in the Rules of Procedure. We can only approve this action by the Committee.

Last year, at The Hague, the Committee on Organisation was able to spend a day discussing matters with two and, on occasion, three members of the Committee of Ministers. I had the pleasure of taking part in these discussions, and I would like to express my satisfaction at the understanding shown by the representatives of the Committee of Ministers, both for our general viewpoint and for the concern we felt as to how the future work of our Assembly was to be financed. The discussions at The Hague took place in an atmosphere of complete co-operation, and we may regard these preliminary contacts as a good augury for the development of a fruitful relationship between the Committee of Ministers and our own Assembly in the years to come.

We have done our best to take full advantage, in every sense, of the opportunities for quasi-parliamentary activity which the Brussels Treaty offers our Assembly, however modest these may be. This explains the emphasis we have laid on the Assembly's right to reject the report of the Committee of Ministers either in whole or in part. We realise that such rejection would have merely a moral and, in no sense a legal significance, but, even so, it seems to us that this right strongly reinforces the Assembly's opportunities for action.

That is one reason why I welcome the setting up of a Committee on General Affairs. 'General Affairs' are those which fall outside the specialised field of armaments but are referred to in various clauses of the Brussels Treaty and come within the matters dealt with under Section I of the Charter.

In this connection, there is one question I should like to put to the Chairman of the Committee on Organisation. The Committee has proposed that, in Section I of the Charter, the words "relevant to the Brussels Treaty" should be amended to read "arising out of the Brussels Treaty". While the phrase "relevant to" implies that a connection, in fact, exists, and means that the matters in question must be connected with the substance or objects of the Brussels Treaty, the phrase "arising out of" would appear to imply

that the matters in question must refer to the actual terms of the Treaty and come directly under it. It might be held that by replacing the phrase "relevant to" by "arising out of" we should be restricting Western European Union's field of activity. The point does not appear to me to be altogether clear, and I would be very glad of some clarification on the subject.¹

Finally, may I express the hope that the amendments proposed to the Charter and the Rules of Procedure may serve to intensify and encourage positive action by our Assembly, and thus contribute to that integration which the Brussels Treaty lays down as our common aim.

THE PRESIDENT. — I call M. van der Goes van Naters, the Rapporteur, to reply to the Debate.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, I am glad to note that our colleagues have not raised too many points, and I suppose I can take it for granted that there are no further criticisms of the Report.

The Charter has been in operation for more than six months. You yourself will have noticed, Mr. President, in letters from the Ministers and the Secretariat-General that the authority of the Charter is recognised. It has become generally accepted, and even the word "Charter" no longer causes surprise.

All I need do, therefore, is to reply to some of my colleagues' remarks, first of all to those of M. Montini, who asked a question about the proposal to set up a General Affairs Committee. M. Montini fears this may delay our work, and that the new Committee may duplicate the work of the Council of Europe's General Affairs Committee. Mr. Edwards also asked for an explanation of the proposal to set up this new Committee. Finally, M. Erler emphasised that this new Committee—he did not oppose its creation—should not be considered as automatically competent to deal with all social and cultural matters arising out of the Brussels Treaty.

I think I have summarised all the objections. This is what the Committee proposes:—

1. In the roneoed text of the draft Amendments to the Charter, Doc. 9, the words "relevant to" have been translated by "relevant to", i.e. the same words as those used to translate "relatives au" in the Charter itself, Doc. 3. The translation should be "arising out of", which has been used in the present translation. (Translator's note.)

M. Kopf (suite)

la commission d'Organisation en a tiré les conséquences qui s'imposaient et prévu la suppression de toutes les mentions ou références à la Sare qui figuraient entre crochets tant dans la Charte que dans le Règlement. La commission d'Organisation a bien fait. On ne peut qu'approuver sans réserve la suppression de ces passages.

La commission d'Organisation a eu l'occasion, l'année dernière, de conférer à La Haye pendant une journée avec deux, et à certains moments trois membres du Conseil des Ministres. Je suis heureux d'avoir pu prendre part à cette conférence. Je tiens à exprimer la joie que j'ai eue de constater que les représentants du Conseil des Ministres ont accueilli avec beaucoup de compréhension nos vues, et notamment nos soucis concernant le financement des activités futures de notre Assemblée. Les entretiens de La Haye se sont déroulés dans un esprit d'étroite collaboration. Nous considérons cette première prise de contact avec les Ministres comme le présage d'un développement fécond des relations futures entre le Conseil et l'Assemblée.

Nous avons été attentifs, en l'occurrence, à donner tout leur sens et toute leur valeur aux possibilités, peut-être modestes, d'activité quasi-parlementaire qu'ouvre à notre Assemblée le Traité de Bruxelles, dans les limites des dispositions auxquelles nous sommes tenus. On comprend donc que nous ayons insisté sur le fait que l'Assemblée a le droit de désapprouver tout ou partie du rapport du Conseil des Ministres. Nous avons conscience que cette désapprobation ne revêt pas une signification juridique, mais seulement morale. Cependant, même s'il n'a que cette portée limitée, d'ordre moral, ce droit nous paraît de nature à renforcer les possibilités d'action de notre Assemblée.

Dans ce même ordre d'idées, je veux également saluer la création d'une commission des Affaires Générales. Les affaires générales sont celles qui, au-delà du domaine spécial des armements, se rapportent aux diverses clauses du Traité de Bruxelles, et entrent dans le cadre des questions mentionnées au titre I de la Charte.

A ce propos, toutefois, une question se pose, que je voudrais soumettre à M. le Président de la commission d'Organisation. Celle-ci propose qu'au titre I les mots « relatives au Traité de Bruxelles » soient remplacés par « relevant du Traité de Bruxelles ». Alors que le terme « relatives » stipule une relation de fait et dit que ces questions doivent avoir un rapport avec ce qui constitue la

matière du Traité de Bruxelles, lui être apparentées, le terme « relevant » impliquerait, semble-t-il, que ces questions doivent avoir trait au texte même du Traité de Bruxelles, lui être subordonnées. On pourrait soutenir que le fait de remplacer le mot « relatives » par le mot « relevant » comporte une limitation de notre champ d'action. Le point me paraissant obscur, je serais très heureux que des éclaircissements puissent être apportés à ce sujet.

Qu'il me soit permis, en conclusion, d'exprimer le vœu que les propositions tendant à amender la Charte et le Règlement contribuent à renforcer et à stimuler l'action de notre Assemblée, et servent de la sorte le but commun défini par le Traité de Bruxelles : l'intégration.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. van der Goes van Naters, rapporteur, pour répondre aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion du rapport.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je constate avec satisfaction que les sujets abordés par nos collègues ne sont pas nombreux, et je crois pouvoir en déduire que, sur le reste, mon rapport ne prête pas à critique.

La Charte est en application depuis plus d'une demi-année. Vous avez constaté vous-même, Monsieur le Président, par des lettres émanant des Ministres et du Secrétariat Général, que l'on fait appel à la Charte. Elle est entrée dans les mœurs, et l'on n'est même plus choqué par ce terme de « Charte ».

Je vais donc pouvoir seulement répondre aux observations présentées ici par nos collègues, tout d'abord à M. Montini qui a posé une question au sujet de la proposition relative à la création d'une commission des Affaires Générales. M. Montini craint que cette création ne retarde le cours de nos travaux, et que cette nouvelle commission ne fasse double emploi avec celle du Conseil de l'Europe. M. Edwards a également demandé des explications sur cette proposition de création de la nouvelle commission. Enfin, M. Erler a souligné — il n'en a pas combattu la création — que cette nouvelle commission ne devrait pas être considérée comme automatiquement compétente pour toutes les affaires sociales et culturelles relevant du Traité de Bruxelles.

Je crois avoir résumé toutes les objections. Voici le sens de la proposition de la commission.

M. van der Goes van Naters (continued)

There is the Brussels Treaty, and there are the Paris Agreements of 23rd October, 1954. We know these Agreements are military in character and are designed to buttress European security, so gravely jeopardised by the rejection of E. D. C. But the Brussels Treaty deliberately retained the provisions for other activities contained in the old treaty.

I do not want to list them all. Provisions for promoting the economic recovery of Europe remain, but all the out-of-date proposals, especially those concerning Germany, have been deleted. It can therefore be taken for granted that everything retained, the economic recovery of Europe, questions of education, stability, social questions, were retained deliberately.

That need cause no surprise. There is another treaty which is purely military in character, the NATO Treaty, and in fact, during the first few years of its existence, it was the mutual assistance stipulated by the NATO Treaty which we regarded as its most important aspect. Now there is an increasing demand, even among military experts, for a more solid and reliable foundation than short-term plans for defence, and it is being said that what we want is common defence of our countries and that we are ready to agree to the sacrifices that would entail.

Thus we have common capital and great common interests to defend. The NATO Treaty scarcely mentions any activities other than military ones, and that only in Article 2. More and more stress is now being laid on these other activities, with the idea that they can save the Treaty and even strengthen it.

In the Brussels Treaty these activities have been given much more importance, and it is for us to see that they are put into operation.

In the Ministers' First Report and in the Supplementary Report activities are mentioned which cannot be given prior study by another committee, neither the Committee on Budgetary Affairs and Administration, nor the Committee on Rules of Procedure and Privileges, nor the Committee on Defence Questions and Armaments.

The Assembly has expressly decided that the parliamentary supervision it exercises must be more effective than that exercised by the Council of Europe. Specific questions are submitted to the Ministers after previous study in committee,

and these, together with the Ministers' replies and comments thereon, must then be referred to the appropriate committee. It is therefore clear that all other questions—economic, social, cultural and legal—which are not dealt with by the three existing committees, must be considered by another committee or even by several other committees.

There are two alternatives, therefore. Either we agree to set up a new committee immediately, with what, I realise, would be a very wide field of action, but which could, by parliamentary and democratic procedure, prepare the discussion and stimulate the activities of the Council in carrying out the provisions of the Treaty, or we shall have to set up so many committees that we shall be completely swamped. The Committee on Organisation has chosen the first solution, which I believe to be the better one.

My enthusiasm in defending the creation of a General Affairs Committee is the enthusiasm of the convert. At the beginning, I thought the creation of a single committee would be dangerous, because its functions might be confused with those of the Council of Europe's committee of the same name. But it has been explained very clearly that this Committee will in no way be the duplicate of that of the Council of Europe, nor, which would be still more serious, of any of our existing committees, particularly the committee dealing with defence policy.

The task of the new committee, as I have already said, although secondary, will be particularly valuable. From the democratic point of view its creation seems absolutely essential, for a committee will thus be provided which will be competent to prepare debates on the important subjects just mentioned, which we wish to develop further within the framework of N. A. T. O. That is why I would urge you to try the experiment of creating the new committee.

Let me now reassure M. Erler. By setting up this new committee we are not deciding anything about the future procedure on cultural and social questions. On behalf of the Committee on Organisation, I want to emphasise that we are taking no final decision on the committee's competence to deal with cultural and social questions, and this will appear in the Minutes. In any case, the new committee will not have an automatic right to deal with them.

M. van der Goes van Naters (suite)

Il y a un Traité de Bruxelles, il y a les Accords de Paris du 23 octobre 1954. Nous savons que ces accords ont un caractère militaire et qu'à leur base se trouve la sécurité de l'Europe compromise par le rejet de la C. E. D. Mais, consciemment, délibérément, on a maintenu dans le Traité de Bruxelles toutes les dispositions relatives à d'autres fonctions prévues par l'ancien traité.

Je ne veux pas les énumérer toutes. On a maintenu le redressement économique de l'Europe, mais supprimé toutes les dispositions qu'on estimait périmées, notamment celles qui concernent l'Allemagne. On peut donc en déduire que tout ce qui a été maintenu, le redressement économique de l'Europe, les questions d'éducation, la stabilité, les questions sociales, l'a été délibérément.

Pourquoi s'en étonner? Il existe un autre traité de caractère purement militaire, le Traité Atlantique. En réalité, pendant les premières années, c'était surtout l'assistance mutuelle prescrite par le Traité Atlantique qui nous a intéressés. Maintenant, des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses et fortes — même du côté des experts militaires — pour réclamer une base plus solide, plus cohérente que la défense immédiate, pour dire que nous voulons défendre ensemble nos territoires, que nous sommes disposés à consentir pour cela les sacrifices nécessaires.

Ainsi donc, nous avons un capital commun, de grands intérêts communs à défendre. Or, le Traité Atlantique, dans l'article 2 seulement, ne traite que très peu de fonctions autres que les fonctions militaires. De plus en plus, on insiste sur ces fonctions comme susceptibles de sauver le traité et même de le renforcer.

Dans le Traité de Bruxelles, elles sont exprimées d'une manière beaucoup plus forte. On les a respectées. Il faut en tirer la conclusion.

Déjà, dans le premier rapport des Ministres et dans le rapport supplémentaire figurent des allusions à des fonctions qui ne peuvent pas être préalablement étudiées par une autre commission, ni par la commission budgétaire, ni par la commission du Règlement, ni par la commission de Défense et des Armements.

L'Assemblée a décidé expressément qu'elle devait suivre une méthode plus efficace de contrôle parlementaire que le Conseil de l'Europe. Les questions concrètes sont soumises aux Ministres, après un examen préalable en commission, et

doivent être examinées, ainsi que les réponses des Ministres et leurs commentaires, par la commission compétente. Il en résulte que toutes les autres questions — économiques, sociales, culturelles et juridiques — qui ne seront pas traitées par les trois commissions actuellement existantes doivent être préparées dans une autre commission ou même dans plusieurs autres commissions.

Alors, de deux choses l'une, ou bien l'on est d'accord pour créer immédiatement une nouvelle commission dont, je le reconnais, le champ d'action sera assez large, mais qui pourra, d'une manière parlementaire et démocratique, préparer la discussion et stimuler les activités du Conseil en vue de l'exécution des dispositions du traité, ou bien l'on créera un grand nombre de commissions parmi lesquelles on se perdra. Votre commission d'Organisation a choisi la première solution, que je crois la meilleure.

Si je défends avec un certain enthousiasme la création d'une commission des Affaires Générales, c'est que j'ai l'enthousiasme d'un converti. A l'origine, en effet, je pensais que la création d'une seule commission serait dangereuse parce qu'on risquait de confondre ses fonctions avec celles de la commission du même nom du Conseil de l'Europe. Or, il est expliqué très clairement que cette commission ne fera nullement double emploi avec celle du Conseil de l'Europe, ni, ce qui serait encore plus grave, avec aucune autre de nos actuelles commissions, notamment avec la commission de Défense.

Quoique subsidiaire, je l'ai déjà dit, la tâche de la nouvelle commission sera particulièrement utile. Sa création paraît absolument nécessaire du point de vue démocratique. Ainsi une commission sera compétente pour préparer les débats relatifs aux importants sujets dont j'ai parlé et que l'on veut élargir dans le cadre de l'O. T. A. N. C'est pourquoi je me permets d'insister pour que l'on tente cette expérience et que l'on crée cette nouvelle commission.

Cela dit, je tiens à rassurer M. Erler. Non, quand nous créons cette nouvelle commission, nous ne décidons rien quant à l'avenir de la procédure en matière de questions culturelles et sociales. Je tiens à souligner, au nom de la commission d'Organisation — et cela figurera au procès-verbal — que nous ne prenons pas là une décision définitive sur le point de savoir si les questions culturelles et sociales relèvent de la nouvelle commission. En tout état de cause, ces questions ne relèvent pas de la nouvelle commission d'une manière automatique.

M. van der Goes van Naters (continued)

To reply to Mr. Edwards, I agree with him, and, as I said in the second part of my speech, friendly relations with the Ministers are more important than constitutional relations. All the same, we must make an effort to establish good constitutional relations, for their absence often causes misunderstanding and friction.

Speaking as a lawyer—and I am not ashamed to admit to being one—I think the success of our work depends more than anything on avoiding ambiguities, misunderstandings and disagreements, for that will promote friendly relations.

I think, after the second reading of the Charter, the risk of clashes will have been removed and the conditions required for friendly relations, which are already much improved, will have been fulfilled.

I would now like to reply to M. Kopf's five points.

I am delighted M. Kopf agrees with the language compromise—and I recognise that it is a compromise.

M. Kopf also agrees that special provisions are no longer needed for the Saar and that this is shown clearly in the new draft of the Charter. He is, further, in agreement with the new form of the motion to disapprove. He approves the creation of a General Affairs Committee, where all matters arising out of the Treaty, except those which come directly within the purview of other committees, can—I will not say must—be studied.

Finally, M. Kopf asked me a very difficult question. I too was surprised at a small discrepancy in the wording, but I frankly admit that I forgot to ask for an explanation from the experts, for which I hope you will forgive me.

In Section I of the Charter, "Nature and Scope of the Assembly", the second paragraph originally read:—

"In particular, the Assembly may proceed on any matter relevant to the Treaty."

This is an important provision on which our functions are based. As I have just said, and as you already know, the Brussels Treaty is fairly

comprehensive. In the new text, paragraph (a) reads:

"In particular, the Assembly may proceed on any matter arising out of the Brussels Treaty or upon any matter submitted to the Assembly for an opinion by the Council."

To me it seems that the phrase "arising out of" is wider than "relevant to"; "relevant to" would mean rather "relevant to the letter of the Treaty", and "arising out of" would mean "concerning" or "connected with". But other members dispute this interpretation and claim that "relevant to" is wider than "arising out of".

I should like to leave this to the experts to decide. My desire, in any case, is that all the committees of the Assembly shall be competent to deal with all questions relating to the Brussels Treaty and to its implementation, and, consequently, that the widest possible term shall be used.

Mr. President, I think I have now replied to most of the points made by members of the Assembly.

THE PRESIDENT. — The General Debate is now concluded, and I think it would be for the convenience of the Assembly if we adjourned now.

Having looked at the business we have got through this morning and what remains to be done today, I ask the members of the Bureau to meet at 2.45 this afternoon in Room B.3 to discuss possible adjustments in the Order of Business.

I call Mr. Edwards.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — May I ask your advice on one matter, Mr. President? Is it your proposal that we should take the Amendments to the Charter one by one and in accordance with the provisions in the Charter and vote on them one by one, or is it your intention to have an omnibus adoption of them at the end of the discussion? I ask merely because I want to know when we shall be having the votes.

THE PRESIDENT. — It is my intention to take the Amendments one by one. They are all Amend-

M. van der Goes van Naters (suite)

Je réponds maintenant à M. Edwards que je suis d'accord avec lui et que, comme je l'ai dit dans la deuxième partie de mes explications orales, ce n'est pas le caractère constitutionnel de nos rapports avec les Ministres qui présente le plus d'importance, c'est leur caractère amical. Cela n'empêche pas qu'il faut s'inquiéter d'établir tout de même de bonnes relations constitutionnelles dont l'absence est souvent la cause de malentendus et de frictions.

En ma qualité de juriste — et je n'ai aucune honte à dire que j'en suis un — j'estime que ce qui est le plus utile pour le bon développement de nos travaux c'est d'éviter les équivoques, les malentendus et les divisions, ce qui importe beaucoup pour le développement de bonnes relations amicales.

Je crois qu'après la deuxième lecture de notre Charte ce risque de heurt est éliminé. Ainsi, les conditions de relations amicales, qui sont d'ailleurs déjà sensiblement meilleures, sont entièrement remplies.

Enfin, je réponds aux cinq observations formulées par M. Kopf.

M. Kopf est d'accord avec le compromis — je reconnais que c'est un compromis — linguistique, il le croit raisonnable, et cela me fait grand plaisir.

M. Kopf a constaté également que la question de la Sarre ne joue pas un rôle spécial et que les conséquences en sont tirées dans la nouvelle rédaction de la Charte. Par ailleurs, M. Kopf est d'accord sur la nouvelle forme de la motion de désapprobation. Il se déclare d'accord sur la constitution d'une commission des Affaires Générales où toutes les matières du traité, sauf celles qui relèvent directement des autres commissions, pourront — je ne dis pas : « devront » — être examinées.

Enfin, M. Kopf m'a posé une question difficile. J'ai été surpris, moi aussi, par une petite différence dans les textes, mais j'avoue sincèrement que j'ai oublié d'en demander l'explication aux experts, et je vous prie de m'en excuser.

Dans le titre I de la Charte, « Nature et compétence de l'Assemblée », le deuxième alinéa indique tout d'abord :

« En particulier, l'Assemblée peut délibérer sur toute question relative au Traité de Bruxelles. »

C'est une disposition importante qui établit la

base de notre compétence. Comme je viens de vous le dire — et vous le saviez — le Traité de Bruxelles est assez large. Or, dans le nouveau texte, au paragraphe (a) il est indiqué :

« En particulier l'Assemblée peut délibérer sur toute question relevant du Traité de Bruxelles, et sur toute question qui lui est soumise pour avis par le Conseil. »

J'ai estimé que le terme « relevant de » a plus d'extension que « relatives à » ; dans mon esprit, « relatives à » signifierait plutôt « relatives à la lettre du traité » et « relevant de » signifierait « se rapportant à », « ayant rapport avec » ; mais d'autres membres contestent cette interprétation et prétendent que le sens de « relatives à » est plus large que le sens de « relevant de ».

Je voudrais que cette question soit laissée à l'appréciation des experts. Mon intention, en tout cas, est que toutes les commissions de l'Assemblée soient compétentes pour l'examen de toutes les questions afférentes au traité de Bruxelles, afférentes même à son exécution, et, en conséquence, je désire que soit adopté le terme dont le sens est le plus large.

Monsieur le Président, je crois avoir ainsi répondu à la plupart des observations formulées par des membres de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La discussion générale est close. Je pense que l'Assemblée sera d'avis de lever la séance.

Etant donné les points que nous avons pu traiter ce matin et ceux qu'il nous reste à aborder aujourd'hui, je prie les membres du Bureau de se réunir cet après-midi, à 14 h. 45, dans la salle B 3 pour envisager les modifications qu'il y a éventuellement lieu d'apporter au calendrier.

La parole est à M. Edwards.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Monsieur le Président, puis-je vous poser une question? Proposerez-vous à l'Assemblée d'examiner les amendements à la Charte un à un, puis de procéder à un vote distinct sur chacun d'eux, ou de statuer globalement sur l'ensemble, au terme de la discussion? Je pose cette question simplement pour savoir quand le vote ou les votes interviendront.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Mon intention est de soumettre à l'Assemblée les amende-

The President (continued)

ments of substance, and it would be wrong to vote on them together.

**11. *Date, Time and Orders of the Day
of the next Sitting***

THE PRESIDENT. — I propose that the Assembly should meet this afternoon at 3.30 p.m., with the following Orders of the Day:

1. Report by the Bureau of the Assembly on the Order of Business for the remainder of the First Part of the Second Session.
2. Draft Amendments to the Charter and Rules

of Procedure.—Resumed General Debate on the Report presented by the Committee on Organisation (Doc. 9).

3. Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure.—Votes on the draft Amendments and on the Draft Resolution and Draft Recommendation proposed by the Committee on Organisation (Doc. 9).

Is there any opposition? . . .

The Orders of the Day of the next Sitting are agreed to.

Does anyone else wish to speak?...

The Sitting is closed.

(The Sitting was closed at 12.10 p.m.)

M. le Président (suite)

ments un à un; ils ont tous leur importance, et il serait peu judicieux de les mettre aux voix globalement.

**11. Date, heure et ordre du jour
de la prochaine séance**

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je propose que l'Assemblée se réunisse cet après-midi à 15 h. 30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Bureau de l'Assemblée sur le calendrier de la première partie de la présente session.

2. Projets d'amendement à la Charte et au

Règlement — suite de la discussion générale sur le rapport présenté par la commission d'Organisation, Doc. 9.

3. Projets d'amendement à la Charte et au Règlement — votes sur les projets d'amendement, sur le projet de résolution et sur le projet de recommandation, présentés par la commission d'Organisation, Doc. 9.

Y a-t-il des objections?...

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé.

Personne ne demande plus la parole?...

La séance est levée. .

(La séance est levée à 12 h. 10.)

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Amery
Azara
Badini Confalonieri
Reif (Becker)
Boggiano Pico
Bohy
Ramsden
(Sir David Campbell)
Visc. *Stonehaven*
(Lord Chesham)
MM. *Cerulli Irelli* (Cingolani)
Debré
(Corniglion-Molinier)
Van Remoortel (Dehousse)
Basile (De Vita)
Edwards
Erler
de Félice
Fens
Gaborit
Lawson (Gaitskell)
Lemmer (Gerstenmaier)
van der Goes van Naters

MM. Haasler
Hay
Heyman
Dame Florence Horsbrugh
Sir James Hutchison
MM. Jeger
Metzger (Kalbitzer)
Goedhart (Kapteijn)
Van Kauenbergh
Höfler (Kiesinger)
Kopf
Legendre
Lenz
Lucifero
Lücker (Leverkuehn)
Maclay
von Merkatz
Mommer
Montini
Janssens (Motz)
Temple (de Moustier)
Mme *Pierre-Brossolette*
(M. Moutet)

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. Nacucchi
Nicholson
Broughton (Paget)
Paul
Pezet
Plaisant
Poppewell
Pünder
Radius
Mme Rehling
MM. Santero
Schaus
Schmal
Schmid
Mme Schroeder
MM. Schütz
Oesterle (Seidl)
Senghor
Struye
Bichet (Teitgen)
Van Cauwelaert
Willey

The following Representatives apologized for their absence:

MM. Beaufort
Benvenuti
Bettiol
Bruins Slot
Canevari
Codacci Pisanelli
Galletto
Gonella
Jaquet

MM. Jenkins
Jones
Kalenzaga
Korthals
Lord Layton
MM. Le Bail
Margue
de Menthon
Minjoz

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés :

MM. Oakshott
Pernot
Perrier
Reynaud
Rolin
Spallicci
Treves

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents dont les noms figurent entre parenthèses.



SECOND SITTING

Monday, 23rd April, 1956

SUMMARY

1. Adoption of Minutes.
 2. Attendance.
 3. Report by the Bureau of the Assembly on the order of business for the remainder of the First Part of the Second Session.
 4. Draft amendments to the Charter and Rules of Procedure (*votes on the draft Amendments and on the draft Resolution and draft Recommendation proposed by the Committee on Organisation, Doc. 9*).

Draft amendments to the Charter of the Assembly.

Section I, paragraph (a).
Speakers: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), M. Erler, the President, Mr. Nicholson.
Adoption of two amendments.

Adoption of the amendments bearing on paragraph (a) of Section II, on paragraph (b) of Section II, and on paragraph (b), line (i), of Section V.

Section V, paragraph (h).
Speakers: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), Mr. Oakshott, the President.
Adoption of the amendment.
Adoption of the three amendments bearing on Section VI.

Section VII, paragraph (a), line 2.
Speakers: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), M. Erler, M. Santero, M. Bohy, Mr. Nicholson, Mr. Edwards, M. von Merkat, M. Schmid, M. Bichet, M. Badini Confalonieri, M. Kopf, the President, M. Senghor, Mr. Oakshott, M. Lucifero.
Adoption of the amendment.

Section VII, paragraph (f)—debate on the amendment presented by the Committee and amendment presented by M. de Félice.
Speakers: The President, M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), M. de Félice, M. Fens, M. Lucifero, Mr. Ramsden, M. Erler, M. Senghor, M. Van Remoortel, M. Schmid, M. Temple, Mr. Lawson, Mr. Nicholson.
Withdrawal of the draft amendment presented by the Committee.
Speakers: The President, Mr. Nicholson, Mr. Lawson, M. Erler.
Adoption of the draft amendment presented by M. de Félice, after modification.
- Speaker:* The President.
Section X, paragraph (a).
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).
Adoption of the amendment.
Section XI, paragraph (a).
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).
Adoption of the amendment.
Adoption of the amendments bearing on paragraph (b) of Section XI, and on paragraph (c) of Section XI.
Draft amendments to the Rules of the Assembly.
Adoption of the amendment bearing on Rule 1. Rule 6, B.
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).
Rule 6, B referred to the Committee on Rules and Immunities.
Rule 10, paragraphs 8 and 8 a.
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).
Adoption of the amendment.
Adoption of the amendments bearing on paragraph 1 of Rule 15, on paragraph 1 of Rule 19 and on paragraph 1 (ii) of Rule 39.
Rule 39, paragraph 1, last line.
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).
Adoption of the amendment.
Rule 39, paragraph 4.
Speakers: M. de Félice, the President.
Adoption of the amendment after modification.
Rule 39, paragraph 5.
Speakers: The President, M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), Mr. Nicholson.
Adoption of the amendment.
Adoption of the amendments bearing on line 2 of Article 44 and on Article 47.
Rule 48, paragraph 5.
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).
Adoption of the amendment.
Draft Resolution.
Speaker: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*).

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 23 avril 1956

SOMMAIRE

1. Adoption du procès-verbal.
 2. Présences.
 3. Rapport du Bureau de l'Assemblée sur le calendrier de la première partie de la session.
 4. Projets d'amendements à la Charte et au Règlement (*vote sur les projets d'amendements, sur le projet de résolution et sur le projet de recommandation présenté par la commission d'Organisation, Doc. 9*).
Projets d'amendements à la Charte de l'Assemblée.
Titre I, paragraphe (a).
Interviennent : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. Erler, M. le Président, M. Nicholson.
Adoption de deux amendements.
Adoption des amendements portant sur le paragraphe (a) du titre II, sur le paragraphe (b) du titre II, et sur le paragraphe (b), alinéa (i), du titre V.
Titre V, paragraphe (h).
Interviennent : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. Oakshott, M. le Président.
Adoption de l'amendement.
Adoption des trois amendements portant sur le titre VI.
Titre VII, paragraphe (a), alinéa 2.
Interviennent : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. Erler, M. Santero, M. Bohy, M. Nicholson, M. Edwards, M. von Merkatz, M. Schmid, M. Bichet, M. Badini Confalonieri, M. Kopf, M. le Président, M. Senghor, M. Oakshott, M. Lucifero.
Adoption de l'amendement.
Titre VII, paragraphe (f) — discussion jointe de l'amendement présenté par la commission et d'un amendement présenté par M. de Félice.
Interviennent : M. le Président, M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. de Félice, M. Fens, M. Lucifero, M. Ramsden, M. Erler, M. Senghor, M. Van Remoortel, M. Schmid, M. Temple, M. Lawson, M. Nicholson.
Retrait du projet d'amendement présenté par la commission.
Interviennent : M. le Président, M. Nicholson, M. Lawson, M. Erler.
Adoption du projet d'amendement présenté par M. de Félice, après modification.
Intervient : M. le Président.
- Titre X, paragraphe (a).
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).
Adoption de l'amendement.
Titre XI, paragraphe (a).
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).
Adoption de l'amendement.
Adoption des amendements portant sur le paragraphe (b) du titre XI, et sur le paragraphe (c) du titre XI.
Projets d'amendements au Règlement de l'Assemblée.
Adoption de l'amendement portant sur l'article 1^{er}.
Article 6, B.
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).
Renvoi de l'article 6, B, à la commission du Règlement et des Immunités.
Article 10, paragraphes 8 et 8 bis.
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).
Adoption de l'amendement.
Adoption des amendements portant sur le paragraphe 1 de l'article 15, sur le paragraphe 1 de l'article 19, et sur le paragraphe 1 (ii) de l'article 39.
Article 39, paragraphe 1, dernier alinéa.
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).
Adoption de l'amendement.
Article 39, paragraphe 4.
Interviennent : M. de Félice, M. le Président.
Adoption de l'amendement après modification.
Article 39, paragraphe 5.
Interviennent : M. le Président, M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. Nicholson.
Adoption de l'amendement.
Adoption des amendements portant sur l'alinéa 2 de l'article 44 et sur l'article 47.
Article 48, paragraphe 5.
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).
Adoption de l'amendement.
Projet de résolution.
Intervient : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*).

Adoption of the draft Resolution.

Speaker: The President.

Draft Recommendation.

Speakers: M. van der Goes van Naters (*Rapporteur*), M. Erler, the President, Mr. Edwards (*Chairman of the Committee on Budgetary Affairs*

and Administration), Mr. Nicholson, M. Pünder, M. Schmid, M. Nacucchi.

Adoption of the draft Recommendation.

5. Date, Time and Orders of the Day of the next Sitting.

Appendix: Attendance List.

The Sitting was opened at 3.40 p.m., with Mr. Maclay, President of the Assembly, in the Chair.

THE PRESIDENT. — The Sitting is open.

1. Adoption of Minutes

THE PRESIDENT. — In accordance with Rule 21 of the Rules of Procedure, the Minutes of Proceedings of the last Sitting have been distributed.

Are there any comments on these Minutes? . . .

The Minutes are agreed to.

2. Attendance

THE PRESIDENT. — The names of Substitutes attending the present Sitting have been posted up. The list of Representatives present will be published as an Appendix to the Minutes of the Proceedings and to the Official Report of Debates.

3. Report by the Bureau of the Assembly on the order of business for the remainder of the First Part of the Second Session

THE PRESIDENT. — The first item on the Orders of the Day is the consideration of the Report of the Bureau on the order of business.

The proposals of the Bureau are as follows:

(1) that tomorrow, Tuesday, 24th April, at the morning Sitting, we should proceed to the election of the Clerk, instead of doing so on Wednesday morning, as the first Order of the Day. The reason for this proposal is that it is extremely important that there should be the maximum attendance when we go through the solemn decision of electing our Clerk. I hope that there will be a very full attendance at the opening of proceedings tomorrow morning so that that very important event may take place with proper dignity.

The Bureau also proposes that the successful

candidate for the office of Clerk should make his declaration before the Assembly immediately after the election.

May I ask whether these proposals of the Bureau are accepted? . . .

They are accepted.

(2) The Bureau also proposes that national delegations should be asked to communicate their proposals for nominations for Committees to the Office of the Clerk, if possible—I repeat, if possible—by 9 p.m. today. These nominations should include names proposed for the Committee on General Affairs if the Assembly decides this afternoon to adopt the proposal of the Committee on Organisation to set up this Committee.

This is purely a matter of convenience, because there is evidence that there are sometimes considerable delays in getting in lists of nominations for these Committees. If the nominations could possibly be delivered by tonight, it would simplify the work of the Secretariat and of the Assembly very much indeed, but I realise that there must be the qualification “if possible” by 9 p.m.

4. Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure

(Votes on the draft Amendments and on the draft Resolution and draft Recommendation proposed by the Committee on Organisation, Doc. 9)

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the consideration of the amendments to the Charter and Rules of Procedure proposed by the Committee on Organisation.

As I announced this morning, and with the agreement of the Assembly, I shall put the question on each amendment in turn. Wherever an amendment involves a matter of substance, I shall ask the Rapporteur if he wishes to make any comments, and shall also call any Representative who wishes to speak on the amendment concerned.

Adoption du projet de résolution.

Intervient : M. le Président.

Projet de recommandation.

Interviennent : M. van der Goes van Naters (*rapporteur*), M. Erler, M. le Président, M. Edwards (*Président de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*), M. Nicholson, M. Pünder, M. Schmid, M. Nacucchi.

Adoption du projet de recommandation.

5. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance.

Annexe : Liste de présence.

La séance est ouverte à 15 h. 40 sous la présidence de M. Maclay, Président de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Conformément à l'article 21 du Règlement, le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2. Présences

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Les noms des Suppléants siégeant à la présente séance ont été affichés. La liste de présence sera annexée au procès-verbal ainsi qu'au compte rendu des débats.

3. Rapport du Bureau de l'Assemblée sur le calendrier de la première partie de la session

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du Bureau sur le calendrier de la première partie de la session.

Le Bureau vous propose ce qui suit :

Premièrement, l'élection du Greffier aurait lieu demain, mardi 24 avril, au début de la séance du matin, au lieu de mercredi matin, ainsi qu'il avait été primitivement prévu. Il est extrêmement souhaitable — c'est la raison de cette proposition — que nous soyons aussi nombreux que possible lors de cet important événement qu'est l'élection de notre Greffier. J'espère que l'Assemblée sera au grand complet à l'ouverture des débats demain matin pour que cet acte de la plus haute importance s'accomplisse avec toute la solennité qui convient.

Le Bureau propose également que le candidat élu au poste de Greffier fasse immédiatement sa déclaration solennelle devant l'Assemblée.

L'Assemblée souscrit-elle à ces propositions du Bureau?...

Elles sont adoptées.

Deuxièmement, le Bureau propose, en outre, que les délégations nationales soient invitées à faire parvenir si possible — je répète : si possible — avant ce soir à 21 heures, au bureau du Greffier, la liste de leurs candidats aux commissions, y compris la commission des Affaires Générales, pour le cas où l'Assemblée déciderait cet après-midi d'adopter la proposition de la commission d'Organisation visant à créer une telle commission.

Cette recommandation répond à des préoccupations d'ordre pratique, car l'expérience enseigne que des retards parfois considérables se produisent à cet égard. Si donc les listes de candidats aux commissions pouvaient être remises ce soir encore, le travail du Secrétariat et de l'Assemblée s'en trouverait grandement simplifié. Je me rends compte toutefois qu'il convient de dire « avant 21 heures... si possible ».

4. Projets d'amendements à la Charte et au Règlement

(Votes sur les projets d'amendements, sur le projet de résolution et sur le projet de recommandation présentés par la commission d'Organisation, Doc. 9)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle l'examen des projets d'amendements à la Charte et au Règlement présentés par la commission d'Organisation.

Comme je l'ai annoncé ce matin, et avec l'assentiment de l'Assemblée, j'inviterai celle-ci à statuer sur chaque amendement successivement. Dans tous les cas où un amendement aura trait à une question de fond, je demanderai au rapporteur s'il a des commentaires à faire et donnerai également la parole à tout Représentant qui en exprimera le désir.

Le premier amendement proposé vise le paragraphe (a) du titre premier de la Charte.

The President (continued)

The first amendment to the Charter is to Section I, paragraph (a).

I shall read it out.

The second sub-paragraph to be amended to read as follows:

"In particular, the Assembly may proceed on any matter arising out of the Brussels Treaty and upon any matter submitted to the Assembly for an Opinion by the Council."

The footnote to be omitted.

It is the first of a series of amendments which result from the decision on the Saar.

Does the Rapporteur wish to speak to this Amendment?

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — What I have to say will not take long. After the explanations we gave this morning I think most of the difficult points have been cleared up. We have before us seven amendments, and of these, some, dealing with Section I and subsequent sections referring to the Saar, are purely textual.

We still have to decide whether the phrase "relevant to the Brussels Treaty" shall be amended to read "arising out of the Brussels Treaty".

I am told that the distinction between the two is a very narrow one, and I shall leave it to the Assembly to decide exactly which phrase should be used.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak?

I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*). — Mr. President, is this the time to give an explanation of vote?

THE PRESIDENT. — Perhaps I should ask whether any other Representative wishes to speak before I ask for explanations of votes.

I call Mr. Nicholson.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I see that any reference to the Protocol has been left out. I wonder why that is?

THE PRESIDENT. — I call the Rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — One argument in favour of the

word "relevant" i.e. "arising out of" is that there is a direct connection between the protocol and the Brussels Treaty. Clearly, any reference to the Treaty and to what hinges on it, therefore, also implies a reference to the protocol that amends the Treaty, so that it seems to me unnecessary to include the word "protocol".

THE PRESIDENT. — I take it that Mr. Nicholson is satisfied with that reply.

Are there any other Representatives who wish to speak on the Amendment? . . .

I call M. Erler to give an explanation of his vote.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, I am perfectly willing to accept the proposed amendment "arising out of the Treaty" instead of "relevant to the Treaty", but only on the clear understanding that the Assembly's terms of reference derive explicitly from the Brussels Treaty; in other words, that there is no question of its terms of reference automatically including any matters that may arise as a result of co-operation between the parties to that Treaty. The Assembly can deal only with matters that are expressly mentioned in the Treaty.

THE PRESIDENT. — I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — I neither agree nor disagree with what M. Erler has just said. I was only anxious to leave to him the delicate task of interpreting the phrase "arising out of". In any case I do not think the phrase is necessarily a restrictive one.

THE PRESIDENT. — Are there any other explanations of vote?

Does the Assembly agree to this Amendment? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is consequential. It is to omit the footnote to Section I, paragraph (a). As the Assembly has already decided the principle. I will not call for any comments.

In this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

M. le Président (suite)

J'en donne lecture :

Remplacer le deuxième alinéa par le texte suivant :
« En particulier, l'Assemblée peut délibérer sur toute question relevant du Traité de Bruxelles, et sur toute question qui lui est soumise pour avis par le Conseil. »
Supprimer la note s'y rapportant en bas de page.

C'est le premier d'une série d'amendements découlant de la décision prise à propos de la Sarre.

M. le rapporteur désire-t-il prendre la parole au sujet de cet amendement?

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Je serai bref. Je ne crois pas qu'il subsiste beaucoup de difficulté après ce que nous avons exposé ce matin. Sept amendements ont été déposés : quelques-uns qui sont de pure forme, en ce qui concerne le titre premier, et celui qui sera repris dans les autres titres et qui s'applique à la Sarre.

Aucune décision n'a été prise quant au remplacement du mot « relatives à » avant les mots « du Traité de Bruxelles » par les mots : « relevant de ».

On m'a expliqué que la nuance entre les deux termes était infime, mais je laisse à l'Assemblée le soin de décider du terme exact qu'il convient d'employer.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole?

La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, le moment convient-il pour une explication de vote?

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Avant que nous passions aux explications de vote, je voudrais m'assurer que personne ne demande plus la parole.

La parole est à M. Nicholson.

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je voudrais savoir pour quelle raison la référence au protocole a été supprimée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. le rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Une des raisons pour laquelle le terme « relevant » est utile, c'est que le protocole est, évidemment,

en rapport direct avec le Traité de Bruxelles. Parler du Traité de Bruxelles et de tout ce qui en dépend implique évidemment d'évoquer le protocole qui a modifié ce traité. Je crois donc qu'il est superflu de mentionner le mot « protocole ».

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je suppose que M. Nicholson est satisfait de cette réponse.

Personne ne demande plus la parole au sujet de cet amendement?...

La parole est à M. Erler pour une explication de vote.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord en ce qui concerne la rédaction nouvelle, à savoir « relevant du Traité » au lieu de « relatives au Traité », à la condition, toutefois, qu'il soit clairement établi par là que les attributions de l'Assemblée doivent se fonder expressément sur le Traité de Bruxelles, et non pas que toute question pouvant découler de la coopération entre les parties liées par cet instrument relève par là-même de la compétence de l'Assemblée. Il ne peut s'agir que des questions qui sont effectivement mentionnées dans le traité.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Je ne dis pas que je suis d'accord avec M. Erler. Je ne dis pas non plus que je suis en désaccord avec lui. Je voudrais seulement lui laisser l'interprétation du terme très délicat de « relatif »; je ne crois pas, en tout cas, que celui-ci ait un sens absolument limitatif.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Y a-t-il d'autres explications de vote?...

L'Assemblée approuve-t-elle cet amendement?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant découle du premier par voie de conséquence. Il vise à supprimer la note en bas de page se rapportant au paragraphe (a) du titre premier. L'Assemblée s'étant déjà prononcée sur le principe, je ne solliciterai pas d'avis particulier sur ce point.

Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

The President (continued)

The next amendment is to Section II, paragraph (a). It is consequential on the Amendment to Section I. Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Section II, paragraph (b).

I shall read it out:

The paragraph to be amended to read as follows:
"Substitutes of the Representatives of the Brussels Treaty Powers to the Consultative Assembly of the Council of Europe may sit, speak and vote in the place of Representatives prevented from attending a sitting of the Assembly."

It also is consequential on the Amendment to Section I.

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Section V—(Powers of the Assembly), paragraph (b) (ii). It is also consequential on the Amendment to Section I.

In this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Section V, paragraph (h).

I shall read it out:

The first sub-paragraph to be amended to read as follows:

"A motion to disagree to the content of the report, or to a part of the report, shall be tabled in writing by at least ten Representatives"

I think this is an amendment of substance, and I ask the Rapporteur whether he would care to make any comment.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Speaking on behalf of the Committee, may I refer my colleagues to the detailed explanation of this amendment to be found in paragraphs 10 to 13 of the Explanatory Memorandum, in connection with the discussions with the Ministers at The Hague. This gives the three reasons which led us to limit our motion to one of disagreement to the content of the Report.

The Committee felt it could make this concession without endangering in any way the Assembly's own powers of control.

THE PRESIDENT. — Does any Representative wish to speak on this Amendment?

I call Mr. Oakshott.

Mr. OAKSHOTT (*United Kingdom*). — In the English text—I have no doubt that in the French text this matter has been taken care of—should not the sub-paragraph read "A motion to disagree with the content of the Report, or with a part of the Report?" and not "to the content" and "to a part"?

THE PRESIDENT. — I think Mr. Oakshott is probably correct from the point of view of good English. I suggest that the translators consult the Rapporteur to make certain that there is no change in meaning between the English text and the French text. I am not certain whether there is an error here or not—with respect to Mr. Oakshott.

With this reservation, does the Assembly agree to this Amendment? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Section V, paragraph (i). This Amendment is consequential on the decision made by the Assembly on the Amendment to Section I.

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next three amendments, to Section VI, go together, and deal with the presence of Ministers in the Assembly. These three Amendments are consequential on the decision already taken on the Amendment to Section I.

Are these Amendments agreed to? . . .

The Amendments are agreed to.

The next amendment is to Section VII, (Committees and Commissions of the Assembly) paragraph (a) 2.

I shall read it out:

The paragraph to be amended to read:

"General Affairs Committee;"

M. le Président (suite)

L'amendement suivant vise le paragraphe (a) du titre II. Il découle par voie de conséquence de l'amendement au titre I. Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe (b) du titre II.

J'en donne lecture :

Amender le paragraphe qui se lit comme suit :
« Les Suppléants des Représentants des puissances du Traité de Bruxelles à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe ont qualité pour siéger, prendre la parole et voter à la place des Représentants empêchés d'assister à une séance de l'Assemblée. »

Il découle également par voie de conséquence de l'amendement précédemment apporté au titre premier.

Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le titre V — « Pouvoirs de l'Assemblée » — paragraphe (b), alinéa (ii). Il découle également par voie de conséquence de l'amendement apporté au titre premier.

Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe (h) du titre V.

J'en donne lecture :

Le premier alinéa devient :

« Une motion de désapprobation du contenu du rapport, ou d'une partie du rapport, doit être déposée par écrit par dix Représentants au moins. »

Je pense que cet amendement touche une question de fond, et je demande à M. le rapporteur s'il désire présenter des commentaires.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la commission, renvoyer nos collègues à l'explication assez ample de cet amendement qui a été donnée aux paragraphes 10, à 13 de l'exposé des motifs et qui concerne les discussions avec les Ministres à La Haye. Vous y trouverez les trois raisons qui nous ont poussés à limiter l'objectif de la motion de désapprobation au contenu du rapport.

La commission est convaincue qu'elle a pu faire cette concession sans nuire en aucune manière au pouvoir de contrôle de l'Assemblée même.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet amendement?

La parole est à M. Oakshott.

M. OAKSHOTT (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Dans le texte anglais — je suppose que le texte français est correct — ne conviendrait-il pas de lire « *A motion to disagree with the substance of the report, or with a part of the report* », et non pas, comme c'est le cas, « *to the substance* » et « *to a part* »?

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. Oakshott a vraisemblablement raison du point de la correction en anglais. Je propose que le service de traduction confère avec M. le rapporteur pour s'assurer de l'exacte conformité des textes anglais et français. Toute révérence gardée pour M. Oakshott, je ne sais pas avec certitude si la formulation du texte anglais est erronée ou non.

Sous cette réserve, l'Assemblée est-elle d'accord sur cet amendement?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe (i) du titre V. Cet amendement découle par voie de conséquence de l'amendement précédemment apporté au titre premier.

Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

Les trois amendements suivants visant le titre VI et relatifs à la présence des ministres à l'Assemblée, sont liés. Il découlent par voie de conséquence de l'amendement précédemment apporté au titre premier.

Ces amendements sont-ils adoptés?...

Les amendements sont adoptés.

L'amendement suivant vise le titre VII — « Commissions de l'Assemblée » — paragraphe (a), alinéa 2.

J'en donne lecture :

Lire l'alinéa comme suit :

« Commission des Affaires Générales; »

The President (continued)

This is an important amendment, and perhaps the Rapporteur would wish to make a comment.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, I really think this amendment, proposing that the WEU Assembly should have a General Affairs Committee, was discussed at sufficient length this morning. As I have already explained—but I should like to emphasise the point—there is no question of setting up a Committee on the model of the Council of Europe's Committee on General Affairs. The Committee we propose would have a subsidiary rôle. I do not know whether it is permissible to use the word 'residuary' in this sense.

In any case, if it were set up, we would have a Committee competent to deal with the sections of the Annual Report that cannot properly be dealt with by the other Committees, in particular by the Committee on Defence Questions and Armaments, so that the encouragement of activity both by Ministers and by the Council in fields other than that of defence would be in the hands of an appropriate Committee of the Assembly.

THE PRESIDENT. — I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, this morning I stated that, in principle, I had no objection to the creation of such a General Affairs Committee, although I do not yet see exactly what its function will be. It would, however, be unfortunate if we had always to set up different committees for different subjects. It is therefore better to have this type of committee, which, to be strictly correct, we should call not a "General Affairs Committee", but a miscellaneous Affairs Committee", for "General Affairs" means "general policy", and it is clear from the terms of reference of this Assembly that, in its case, general policy means armaments and the control of armaments. As for matters such as, for instance, cultural and social co-operation, we have, I think, agreed to leave them as far as possible to the relevant committees of the Council of Europe.

My sole purpose in rising to speak was to

emphasise as clearly as possible that it is merely by chance that this new General Affairs Committee is mentioned in the second place in the list where the Saar Committee previously appeared in brackets. The new committee is not a sort of appendage to or metamorphosis of the Saar Committee—now dead and gone—but an entirely different body, a General Affairs Committee, which just happens to appear in position (2) left vacant by the disappearance of the Saar Committee. I want to stress this so that no one should imagine that, in fact, the General Affairs Committee is really the Saar Committee in disguise. If this were the case I should be obliged to vote against it. I am convinced it is not so, but I was anxious to make that quite clear once again.

THE PRESIDENT. — I call M. Santero.

M. SANTERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I am ready to vote for this amendment, including the proposal that the Committee should be called the Committee on General Affairs, but only on two conditions: first, that it is clearly laid down that the Committee's terms of reference are not the same as those of the General Affairs Committees of the Council of Europe or the Coal and Steel Community, for example; and second, that, as the Rapporteur has already explained, its powers are widened to cover the cultural and social, and possibly also the economic field, supposing W. E. U. be led to deal with economic questions of general European concern. I feel I ought to make this clear because of the importance we attach to Articles I and II of the Treaty setting up W. E. U., which expressly mention all three fields.

Failure to set up a Committee on those lines, with those terms of reference, would mean a serious gap in the organisation of our Assembly, the more so as Article II of the Treaty, dealing with social questions, has already come into force at intergovernmental level, whereas the Assembly still has no corresponding body. Only recently thirteen bodies—committees, sub-committees and groups of experts—have been set up to deal with social questions alone, which are in active operation—in the sense that each of them has held at least one meeting.

M. le Président (suite)

Cet amendement est important et M. le rapporteur a sans doute des commentaires à présenter à son sujet.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, cet amendement, qui tend à l'institution d'une commission des Affaires Générales au sein de l'Assemblée de l'U. E. O., a été, à mon sens, discuté suffisamment ce matin. J'ai déjà expliqué — je le répète en le soulignant — qu'il n'est pas question de créer une commission des Affaires Générales à l'instar de celle du Conseil de l'Europe. Cette commission a un rôle subsidiaire — je ne sais pas s'il est possible d'employer l'adjectif « résiduaire ».

En tout cas, les parties du rapport annuel qui ne peuvent pas être examinées par les autres commissions, notamment par celle de la défense, le seront par une commission compétente, de sorte que le contrôle, en ce qui concerne la stimulation des activités des ministres et du Conseil sur d'autres terrains que celui de la défense, pourra être exercé par une commission compétente de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, j'ai déjà dit ce matin qu'en principe je n'ai pas d'objection à la création d'une telle commission des Affaires Générales, bien que je ne voie pas encore au juste ce qu'elle aura à faire. Mais il serait assurément pénible de devoir, de cas en cas, instituer des commissions différentes pour de multiples objets. Aussi vaut-il mieux, en effet, avoir une commission de ce genre, que nous devrions, à vrai dire, pour être corrects, intituler non pas « commission des Affaires Générales », mais « commission des Affaires Diverses ». Car dire « affaires générales » c'est dire « politique générale », et il découle du mandat de cette Assemblée que la politique générale est pour elle celle qui a trait aux armements et au contrôle des armements. Quant aux questions de coopération culturelle et sociale par exemple, nous désirons — n'est-il pas vrai? — laisser, dans la mesure du possible, aux commissions compétentes de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe le soin d'en traiter.

Si j'ai pris la parole, c'est uniquement pour qu'il n'y ait aucun doute possible, que le hasard seul place cette nouvelle commission des Affaires Générales au second rang de la liste, là où était mentionnée auparavant, entre crochets, la commission de la Sarre. La nouvelle commission ne constitue pas une sorte d'appendice, d'avorton issu de la commission de la Sarre — laquelle est morte et disparue — mais un organe entièrement différent, une commission des Affaires Générales qui se trouve fortuitement citée audit endroit du fait que la disparition de la commission de la Sarre a laissé vacant le numéro 2. Je tiens à le souligner afin qu'il ne vienne à l'idée de personne qu'en réalité c'est la commission de la Sarre qui pourrait subsister sous le couvert de la commission des Affaires Générales. S'il en était ainsi, je serais dans l'obligation de voter contre. Je suis convaincu qu'il n'en est rien, mais je vous prie de le préciser une fois encore, expressément.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Santero.

M. SANTERO (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, je suis prêt à voter cet amendement, même avec l'appellation « commission des Affaires Générales », à condition toutefois qu'il soit précisé que les pouvoirs de cette commission diffèrent de ceux de la commission des Affaires Générales du Conseil de l'Europe, ou de la commission homologue de la C. E. C. A., par exemple, et que, comme l'a déjà exposé M. le rapporteur, ils s'étendent à d'autres domaines — culturel, social, et éventuellement même économique, si l'U. E. O. en vient à aborder certaines questions économiques d'intérêt européen. J'ai tenu à bien préciser cela étant donné la grande importance que nous attachons à l'article premier et à l'article II du traité instituant l'U. E. O., qui définissent nos tâches dans les domaines économiques, culturel et social.

L'absence d'une commission ayant de telles attributions serait une grave lacune dans le fonctionnement de notre Assemblée, d'autant plus que l'article II du traité, relatif aux questions sociales, est déjà en vigueur sur le plan intergouvernemental, alors que nous ne disposons pas encore nous-mêmes d'un organe correspondant. Depuis peu, en effet, on a vu se constituer, rien que pour traiter de questions sociales, pas moins de treize comités, sous-comités ou groupes d'experts, et il s'agit d'organes réellement existants, qui se sont déjà réunis au moins une fois chacun.

THE PRESIDENT. — I call M. Bohy.

M. BOHY (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, the actual name to be given to this committee does not seem to me of any great importance. The name "Committee on General Affairs" was chosen rather than another because, as M. Erler knows, it was felt that the name "Committee on Miscellaneous Affairs" was perhaps less complimentary than the Committee deserved. I say, perhaps, because I do not really know what this committee will develop into or what work it will be doing. I shall explain what I mean in a moment, but may I begin by saying that none of the members of the Committee on Organisation, when they gave the number 2 to this Committee, had any of the dark designs which Mr. Erler apparently attributed to them. The number has no special significance—however, I need say no more; M. Erler understands what I mean.

Supposing there were no Council of Europe, the provisions of the Brussels Treaty reproduced in the Paris Agreements would oblige us in W. E. U. to set up a Committee on Economic Affairs, a Committee on Social Affairs, another on Cultural Affairs, one on Legal Affairs and so on. The existence of the Council of Europe, however, as well as our anxiety to avoid trespassing and duplication resulting in futile and dangerous arguments about our respective spheres of action, have changed our outlook although we cannot altogether ignore the terms of reference for our Assembly laid down in the Brussels Treaty and later in the Paris Agreements. The result is that we have rejected various proposals for setting up separate legal, cultural, social and economic committees.

There are several explanations of this. In the first place, as I have said, we wish to avoid differences over our respective terms of reference. In the second place, we all know—we may as well be honest and admit it—that as soon as any of us becomes the President or Rapporteur of a committee, his one object is to make his committee a live one. It is only a step from there to calling committee meetings which are not strictly necessary.

We have preferred the proposal which is now before you. The Committee will be an experimental one. Any lawyers here will understand me when I say that its terms of reference will be 'residual'. Once it has finished the work originally entrusted to it, at some given moment it will decide whether, as the biologists say, to go

in for fissiparous birth, in other words, split itself into several committees to deal with the multifarious questions submitted to it, or whether, which I think myself is what will happen, to remain a single committee and continue to deal with all the questions referred to it under its residual terms of reference.

It is possible that some questions may be referred to us which will not come alive for a year or so. It may be possible, for instance, for the Council of Europe to solve all the problems of social co-operation within Europe during this period, so that there will be nothing to justify a WEU Committee on Social Affairs. It is equally possible, however, that the work of the Council of Europe's Committee on Social Questions may be brought to a halt because its activities are too widespread, and because it has proved impossible to find a common denominator capable of solving a problem affecting sixteen countries. If that moment ever arrives, people may begin to wonder whether a problem that has proved insoluble as between sixteen countries cannot perhaps be solved more easily within a narrower framework. In that case, our General Affairs Committee might, at the end of a couple of years, during which not a single social problem had been referred to it, suddenly be confronted with such a problem under its residual terms of reference.

Those are the ideas behind the proposal which we have submitted to you. They seem to me to be sensible, reasonable, and not at all extravagant. We do not want to set up a collection of useless committees, but we do want to ensure that we are ready to deal with any emergency that may arise.

I think what I have said should reassure M. Erler and provide the explanations which he quite properly felt he required. I hope he will accept them.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Nicholson.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I hope the Assembly will not think that I am pedantic, but, as these are the early days of the Assembly, I think we ought to be particularly careful about our forms of procedure. It seems to me that we ought not to put these questions as a single question. There are two questions: first, the Committee on the Saar, and second, a Committee on General Affairs. In voting against this proposal, one would be automatically voting for the retention of the words, "Committee on the Saar". Under the

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Bohy.

M. BOHY (*Belgique*). — Monsieur le Président, je n'attache aucune espèce d'importance au titre « commission des Affaires Générales ». On l'a pris à défaut d'un autre, parce que — M. Erler s'en rend bien compte — si l'on avait dit « commission des Affaires Diverses », on aurait amoindri cette commission, ce qu'elle ne méritera peut-être pas. Je dis « peut-être » parce que je ne sais pas ce qu'elle sera, ni ce qu'elle fera; et je m'explique. Je veux dire tout de suite que personne, au sein de la commission d'Organisation, n'a eu l'intention que paraissait craindre M. Erler en attribuant à cette commission le numéro 2. Ce numéro n'a vraiment aucun sens. Je n'insiste pas davantage, M. Erler m'a déjà compris.

Si le Conseil de l'Europe n'existait pas, les stipulations du Traité de Bruxelles, reprises dans les Accords de Paris, auraient pour conséquence que nous devrions, au sein de notre organisation, avoir une commission des Affaires économiques, une commission des Affaires sociales, une commission des Affaires culturelles, une commission des Affaires juridiques, et ainsi de suite. L'existence du Conseil de l'Europe, le souci que nous avons d'éviter des interférences, du travail double, des querelles de compétence stériles et dangereuses, modifient notre point de vue; nous ne pouvons cependant pas ignorer ces compétences attribuées d'abord par le Traité de Bruxelles, par les Accords de Paris ensuite, à notre Assemblée. Nous avons, par conséquent, écarté les suggestions de certains qui eussent voulu la création d'une commission juridique, la création d'une commission culturelle, la création d'une commission sociale et la création d'une commission économique.

Pourquoi? D'abord, en raison — je viens de l'indiquer — de l'inconvénient d'une rivalité de compétence. Ensuite, parce que nous savons bien qu'à partir du moment — nous sommes tous les mêmes, soyons de bon compte! — où nous sommes Président ou rapporteur d'une commission, nous avons le souci de faire vivre cette commission. De là à avoir la tentation de la convoquer à un moment où il n'est peut-être pas absolument indispensable de le faire, il n'y a qu'un pas!

Nous avons préféré la solution qui vous est proposée. Ce sera une commission à caractère expérimental. Elle aura — et tous les juristes me comprendront — une compétence résiduaire. Ayant accompli sa mission, elle décidera, à certains moments, si elle doit, comme on dit en biologie,

enfanter par scissiparité, c'est-à-dire se diviser en raison de l'abondance des matières qui lui seraient soumises. Mais peut-être — c'est ma conviction — ne devra-t-elle pas se diviser et suffira-t-elle à l'ensemble de cette compétence résiduaire.

Certaines questions peuvent nous être soumises, lesquelles, pendant un an, ne seront pas vivantes. Il est possible que tous les problèmes de collaboration sociale qui se poseront dans le cadre de l'Europe puissent, pendant cette période, être résolus dans le cadre du Conseil de l'Europe et que l'existence d'une commission sociale au sein de notre organisation ne se justifie en rien. Il est possible aussi qu'à un certain moment la commission sociale du Conseil de l'Europe essuie un échec en raison de la trop grande étendue du terrain sur lequel elle exerce son activité et du fait qu'il n'aura pas été possible de trouver, pour la solution d'un problème entre les seize pays, un commun dénominateur suffisamment large. A ce moment-là, on pourrait s'interroger et dire: « Ce problème insoluble sur le terrain des Seize serait-il pas plus aisé à résoudre dans un cadre plus étroit? » Ainsi, cette commission des Affaires Générales qui, depuis deux ans peut-être, n'aurait pas eu à s'occuper d'un problème social, s'en trouverait, par compétence résiduaire, brusquement saisie.

Tel est l'esprit dans lequel nous vous saisissons de cette proposition. C'est là un esprit mesuré, modeste et sage, à mon avis, car, sans créer des organismes inutiles et multiples, nous devons néanmoins être aptes à répondre à une nécessité inattendue.

Je pense que M. Erler est ainsi rassuré, et qu'il a les explications qu'il demandait légitimement. J'espère qu'il voudra bien les accepter.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Nicholson.

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'espère ne pas être taxé de pédanterie, mais, l'Assemblée en étant à ses premiers pas, j'estime qu'il y a lieu pour nous d'être particulièrement attentifs aux formes de notre procédure. Il me semble qu'il convient de distinguer ici deux questions, la première étant celle de la commission de la Sarre, la seconde ayant trait à la création d'une commission des Affaires Générales. Voter contre la proposition telle qu'elle est formulée impliquerait automatiquement un vote en faveur du maintien des mots « Commission de la Sarre ». Selon la procédure en usage à la Chambre des Commu-

Mr. Nicholson (continued)

procedure as adopted in the House of Commons and other legislative assemblies—which could be followed here—the two questions could be considered separately.

THE PRESIDENT. — Does Mr. Edwards wish to speak?

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — Quite apart from the point raised by Mr. Nicholson, which I think is a perfectly legitimate one, I feel that I must probe this matter a little further on the proposal to establish a Committee on General Affairs. Last year we considered the matter in great detail and very carefully. Then we came to the conclusion that our needs could be met if we established three Standing Committees, one of which was to have a large number of members and the other two each a small number of members.

We then said, "Of course, things may crop up with which we shall have to deal. We had better provide for that by putting into our constitution a provision which will enable us to appoint special Committees from Session to Session as the need arises." Our worthy Rapporteur will forgive me if I remind him that he was extremely eloquent on this point and, I thought, quite convincing.

Now the Committee on Organisation wants us to do something different—to appoint a Committee on General Affairs. It has already been pointed out that this is not a Committee on General Affairs at all—it is a Committee on residual affairs, or miscellaneous affairs. The Committee which more closely parallels a Committee on General Affairs is our Committee on Defence. I am bothered about this because we are asked to appoint a Committee on General Affairs, and the very title given to that Committee gives it a status which I think is not the status it ought to have.

Secondly, in the nature of things, its terms of reference are not defined. The terms of reference of most of our Committees are not defined, but at any rate the titles of other Committees do tell us what the jobs of those Committees are. In this case it is a Committee on General Affairs, and we are told that it will not be dealing with general affairs but with certain things that will arise from time to time.

When M. van der Goes van Naters was replying to my question, he mentioned that this Committee might have to deal with cultural matters, social matters and economic matters. If that were so, I should not regard a Committee on General Affairs as the right body to deal with those matters. If I were asked by my delegation to produce the right person to serve on a Committee on a political matter, I should not suggest the same person as I should suggest to handle economic integration. We might well find ourselves appointing a Committee and asking it to do things which are not reasonable, because we all have our own specialities and interests. If we contemplate a Committee which is in fact to deal with cultural, social and economic matters, I think we shall run into trouble by expecting the same persons to deal with all those things.

It has been said that this is a modest proposal; I think M. Bohy used the word "modest". It is modest in a sense, but it could be extremely important. I know that we are completely protected in the sense that the Committee can do nothing but deal with the matters referred to it by the Assembly. At the moment there is nothing on the agenda of this Committee and, until the Assembly takes some action, there will be no agenda.

Because the proposal is in the form of deleting one Committee and substituting another, it automatically follows that the new Committee is to be of the larger size, that is to say, it will have 18 members. This is not explicitly a matter for decision by us, but it follows that if we delete the Committee on the Saar and substitute this Committee, it will be one of the two Committees of the larger type.

I have not made up my mind and I hope that I am not being unduly awkward about it, but I am a little worried because it seems that we are to set up a Committee and to ask people to serve on it without knowing what they are to do and without being able to decide who are the right people to put on the Committee. Secondly, we are to create a Committee on General Affairs of equal status and membership to the Committee on the Saar, and we may run into great difficulties about it. I am open to be convinced, but I feel in all honesty that I ought to share my anxieties with my colleagues in the Assembly.

M. Nicholson (suite)

nes et dans d'autres assemblées législatives — procédure qu'il serait possible de suivre ici — il y aurait lieu de séparer les deux questions.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. Edwards désire-t-il prendre la parole?

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Indépendamment du point soulevé par M. Nicholson, qui me semble tout à fait fondé, je crois devoir approfondir un peu la question de la constitution éventuelle d'une commission des Affaires Générales. L'année dernière, nous avons étudié le problème sous tous ses angles et avec grand soin, et nous avons conclu que trois commissions permanentes, l'une nombreuse, les deux autres peu nombreuses, devraient suffire à nos besoins.

Nous avons dit alors : « Bien sûr, d'autres questions pourront surgir dont nous aurons à nous saisir. Le mieux est de pourvoir à cette éventualité en inscrivant dans notre constitution une disposition qui nous permette, de session en session, de former des commissions spéciales selon que le besoin s'en fera sentir. » Notre estimé rapporteur me pardonnera si je lui rappelle qu'il était des plus éloquents à ce sujet et, à mon sens, tout à fait convaincant.

Aujourd'hui, la commission d'Organisation veut de nous autre chose : la création d'une commission des Affaires Générales. On a déjà fait observer qu'en fait il ne s'agissait aucunement d'une commission des Affaires Générales, mais d'une « commission des Affaires Résiduaire », ou « des Affaires Diverses ». En ce qui nous concerne, l'organe qui s'approche le plus d'une commission des Affaires Générales est notre commission des Questions de Défense. Il est gênant, à mon sens, que l'appellation même de la commission envisagée lui attribue un rôle qui n'est précisément pas celui qu'elle devrait remplir.

En second lieu, son mandat n'a pas été défini, ce qui est dans la nature même des choses. Il est vrai que la remarque vaut pour la plupart de nos commissions, mais du moins leur appellation nous renseigne-t-elle sur ce qu'elles ont à faire. Or, dans le cas qui nous occupe, on nous présente une commission des Affaires Générales en nous précisant bien qu'elle ne traitera pas d'affaires générales, mais de certaines questions éventuelles et particulières.

Lorsqu'il a répondu à ma question, M. van der

Goes van Naters a indiqué que cette commission pourrait avoir à connaître de problèmes d'ordre culturel, social ou économique. En admettant qu'il en soit ainsi, il ne me paraît pas qu'une commission des Affaires Générales soit l'instrument qui convienne. A supposer que je sois chargé par ma délégation de trouver le candidat le plus qualifié pour siéger dans une commission ayant à traiter de questions politiques, mon choix serait différent de ce qu'il eût été s'il se fût agi de l'intégration économique. Il se pourrait qu'ayant constitué une commission de ce genre nous en venions à exiger d'elle des choses fort déraisonnables. Chacun a ses spécialités, ses goûts, ses intérêts. Si nous envisageons de constituer une commission qui doive effectivement étudier, tout à la fois, des questions culturelles, des questions sociales et des questions économiques, nous nous exposerons à des déconvenues en prétendant obtenir d'un seul et même groupe de personnes qu'elles traitent de tant de choses.

On a qualifié de modeste la proposition en cause — c'est bien le mot, je crois, dont s'est servi M. Bohy. Proposition modeste, oui, en un sens, mais qui pourrait se révéler d'une grande importance. Je sais bien que la commission ne peut traiter que des questions dont elle est saisie par l'Assemblée et que cela est une sérieuse garantie. Pour l'instant, en tout cas, il n'y aurait rien à mettre à l'ordre du jour de cette commission, et il en serait ainsi tant que l'Assemblée n'aborderait pas certains domaines.

Telle qu'elle est formulée, la proposition vise à supprimer une commission pour la remplacer par une autre; il s'ensuit donc automatiquement, et sans que nous ayons à statuer explicitement sur ce point, que la nouvelle commission serait du même type que celle de la Sarre, c'est-à-dire qu'elle comprendrait 18 membres.

Mon opinion n'est pas encore faite. Au risque de passer pour un faiseur d'embarras, je répète que je suis un peu gêné à l'idée que nous allons constituer une commission et en désigner les membres sans savoir quelle tâche leur serait assignée et donc sans pouvoir les choisir à bon escient. En second lieu, cette commission des Affaires Générales se trouverait placée d'office, quant à son rang et à son effectif, au même niveau que l'ancienne commission de la Sarre, et nous risquons, ce faisant, de nous mettre dans de grandes difficultés. Je ne demande qu'à être convaincu, mais j'estime en toute honnêteté devoir faire part de mes inquiétudes à mes collègues de l'Assemblée.

THE PRESIDENT. — I call M. von Merkatz.

M. von MERKATZ (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — It seems to me that the tasks of this Committee should be defined rather more clearly than has hitherto been the case in this discussion. To begin with, may I say I am fully in agreement with M. Erler in thinking that there are two questions, which should be voted on separately. First, we should vote on the deletion of the number which previously referred to the Committee on the Saar, and then we should vote on what is to take its place.

I see no difficulty in laying down quite clearly the terms of reference of the proposed Committee. If the Assembly decides against setting it up, the Committee on Defence Questions and Armaments will be completely competent to deal with questions of substance which concern the Assembly. Questions relating to defence as well as to armaments, and their control must necessarily give rise to other questions, economic, social, financial, cultural and even political. If any of these turn out to be questions in their own right, so to speak, which the Assembly considers involve specific political or economic problems, it is only reasonable that there should be an expert committee to which it can refer them. The examination of such problems cannot be carried out by the Council of Europe, because the moment an economic, social, financial, legal or political problem is directly concerned with action in the field of armaments or defence policy, it no longer comes within the terms of reference of the Consultative Assembly. There is a whole series of problems linked with the establishment of a common market which may also have a very close connection with the development of W. E. U. but fall outside the orbit of the Consultative Assembly. In any case, it would be extremely difficult to study them within the framework of European policy as a whole, since they concern certain countries only.

It seems to me that there is just one rule to which we must adhere closely in matters of this kind, and that is, that any economic, social, financial, legal or political questions linked directly, and not merely artificially, to a specific measure in the field of defence or armaments, must be regarded as coming within the direct orbit of W. E. U.

THE PRESIDENT. — I call M. Bohy.

M. BOHY (*Belgium*) (Translation). — I apologise for speaking again, but I have listened with considerable surprise to the recent discussion.

Our original intention was to set up as few committees as possible, and we certainly began with the idea that our Assembly had quite definite terms of reference which it was its duty to carry out to the fullest extent possible while, at the same time, being careful not to go beyond them. Within the framework of these terms of reference we shall certainly come up against a number of problems not only at each session, but at each part of each session. For the examination of these problems we have created a certain number of Committees.

In addition to this, as M. van der Goes van Naters pointed out this morning when recalling the various provisions of the Brussels Treaty reproduced in the Paris Agreements, we feel certain there are other terms of reference to be deduced from the text of these two documents, although we do not so far know exactly how far we shall be called on to carry them out.

We are therefore faced with the following alternatives: we can either wait until these particular problems arise, at which point we shall find ourselves without a committee capable of studying them, or, if we are to avoid this, we must set up some committees which may have nothing to do for a long time, but which will, nevertheless, be there to study any problems which cannot properly be referred either to the Committee on Rules of Procedure and Privileges or to the Committee on Defence Questions and Armaments. If we adopt the second alternative I do not think we need try to lay down exactly what future needs we may have to meet, as the whole idea is to provide a means of dealing with the unexpected. This means, however, that we are faced with a second pair of alternatives. The first alternative is to create arbitrarily, on a theoretical and hence probably on a far too generous basis, as many committees as there may be types of future problems—and I think I may say that we have all received enough honours in our time not to have much inclination, any of us, to act as Chairman of a committee which may never meet, or as Rapporteur of a committee which may never produce a report. The second alternative is to arrange, so as not to be taken unawares, to set up the Committee now proposed ready to undertake any tasks that may prove necessary, a Committee with

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. von Merkatz.

M. von MERKATZ (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Je pense que l'on doit délimiter les attributions de cette commission d'une manière un peu plus claire encore que les débats n'ont permis de le faire jusqu'ici. Tout d'abord, je suis d'avis — tenant compte en cela de l'opinion de mon collègue M. Erler, que je partage absolument — que l'on devrait procéder à deux votes distincts. Il conviendrait de voter, d'une part, sur la suppression du chiffre relatif à la commission de la Sarre et, d'autre part, sur le point de savoir par quoi remplacer cette mention.

Il me paraît qu'il est possible de délimiter d'une manière plus nette la compétence de la commission envisagée. Si l'on renonce à la créer, la commission des Questions de Défense et des Armements sera submergée, étant la seule à traiter des questions fondamentales dont a à connaître l'Assemblée. Aux questions d'armements, de contrôle des armements et de défense, se rattachent des questions économiques, sociales, financières, culturelles et aussi politiques, qui peuvent, à un moment donné, prendre le caractère de problèmes distincts, appelant un examen particulier. Il serait juste, en ce cas, que l'Assemblée pût en saisir une autre commission, spécialisée à cet effet. Ce n'est pas dans le cadre du Conseil de l'Europe que peut s'effectuer cette étude, car, dès lors qu'une question économique, sociale, financière, juridique ou politique est un rapport direct avec une mesure intéressant l'armement ou la politique de défense, elle ne relève plus de la compétence immédiate de l'Assemblée Consultative. De plus, la création d'un marché commun peut également avoir des rapports très étroits avec le développement de l'Union de l'Europe Occidentale, et pose toute une série de questions qui ne relèvent pas non plus de la compétence immédiate de l'Assemblée Consultative; ou du moins est-il difficile d'étudier dans le cadre général de la politique européenne des problèmes qui, comme celui-là, ne concernent qu'un nombre limité d'États.

Je crois que la seule règle en la matière — une règle à laquelle il faut se tenir strictement — est que les questions d'ordre économique, social, financier, juridique ou politique, qui sont en relation véritablement directe avec une mesure concrète de défense ou d'armement, doivent être considérées comme relevant de la compétence propre de l'U. E. O.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Bohy.

M. BOHY (*Belgique*). — Je m'excuse de reprendre la parole, mais je suis extrêmement étonné par cet échange de vues.

Nous avons visé à créer le moins de commissions possibles, et nous sommes partis de l'idée que notre Assemblée a une compétence bien déterminée, qu'elle doit exercer au maximum, mais dont elle doit éviter de déborder. Dans le cadre de cette compétence, des problèmes se représenteront certainement, non seulement à chaque session, mais à chaque partie de session que nous pourrions tenir. Pour répondre à l'étude de ces problèmes, nous avons créé un certain nombre de commissions.

Restent alors, comme M. van der Goes van Naters l'a indiqué ce matin, en rappelant les différentes stipulations du Traité de Bruxelles reprises par les Accords de Paris, un certain nombre d'autres compétences dont nous sommes sûrs qu'elles existent dans les textes, mais dont nous ne savons pas dans quelle mesure il y aura à en user.

Nous sommes alors placés devant l'alternative suivante : ou bien nous serons surpris par ces problèmes et n'aurons aucune commission qui soit apte à les étudier; ou bien, pour éviter cette surprise, nous devons créer des commissions dont il est possible que pendant de longues périodes elles n'aient rien à faire, mais qui seraient au moins prêtes à accueillir l'étude des problèmes qui ne peuvent raisonnablement pas être renvoyés à une commission du Règlement, à une commission du Budget ou à une commission de l'Armement. Dans cette deuxième hypothèse, il ne paraît pas absolument nécessaire de définir d'une façon particulièrement précise les besoins auxquels nous aurions à pourvoir, puisqu'il s'agit dans notre esprit d'obvier à l'inattendu. De nouveau alors se présentent deux hypothèses. Ou bien nous créons d'une façon arbitraire, théorique et probablement surabondante, autant de commissions qu'il existe d'ordres de problèmes possibles — nous sommes tous, autant que nous sommes, suffisamment nantis d'honneurs pour n'ambitionner, j'espère, qu'avec mesure le titre de Président d'une commission qui ne fonctionnera peut-être jamais, ou le titre de rapporteur d'une commission qui ne fera jamais de rapport — ou bien, pour ne pas être pris au dépourvu, nous créons cette commission prête à accueillir des compétences, cette commission à compétence résiduaire — je reprends le terme que j'employais tout à l'heure, qui, pour un juriste, a tout son sens.

M. Bohy (continued)

residual terms of reference, if I may come back to the term I used just now, which, for a lawyer at least, has a perfectly clear meaning.

If, as some seem to expect, experience shows that this one Committee is not enough because the tasks to be referred to it are so varied, we shall be the first to suggest the creation of further committees.

If the Assembly decides not to set up a Committee on General Affairs, but prefers instead to set up a series of separate committees—legal, cultural, economic and social—I shall, of course, make no objection, but I do not think this is the best way of going about the matter. To my mind, it is always better to create committees as they are required, rather than set them up arbitrarily without immediate necessity, as their creation in that case may not be justified by events.

The Committee on Organisation is anxious to avoid the slur of having failed to provide for a contingency in which the Assembly might be faced with a new and unexpected problem, for the examination of which it had no regular procedure and no competent committee. That is why we are proposing the creation of the General Affairs Committee.

May I again emphasise that there is, to my mind, a real necessity for this Committee. If, however, you can bring forward any valid arguments against it, if you think there will be so many problems that one committee will not be enough to deal with them but that we must have a number of separate committees, I will say no more. I cannot feel that this would be a good arrangement, but its adoption would worry me very much less than a simple refusal to set up the Committee we propose.

Finally, as we seem to have got back again to the question of the Saar, I suggest the Committee should not be given the number 2, and I hope everyone will thus be satisfied.

THE PRESIDENT. — I call M. Schmid.

M. SCHMID (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, my impression is that all the members of this Assembly who are in favour of a general committee agree that the only questions that should be referred to it are those which come within our Assembly's terms of reference but have no committee of their own to deal with them. In other words,

this would not, in fact, be a general committee—*lucis a non lucendo*, if I may say so to M. van der Goes van Naters—but a Committee to deal with a whole number of specific questions, for which no committees are provided. We cannot invent a special name for such a committee, and so long as it is quite clear that the name "General Committee" does not imply a Committee on General Affairs, I have no particular objection to its use.

But I wonder whether we can really find members for such a committee who will be capable of giving an opinion on legal questions, economic questions and cultural questions? Personally, I very much doubt it. We should need to be magicians to cope with all that, and I have no wish to see this Committee sponsoring a magicians' training course.

That is why I wonder whether we ought not to abandon the idea of this committee and content ourselves with inserting in the Charter a provision enabling the assembly to appoint further committees for the study of specific questions as and when required.

M. BICHET (*France*) (Translation). — But it contains such a provision already.

M. SCHMID (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Yes, I know, but I would like to see it drafted in such a way that the Assembly could appoint committees quickly enough to allay M. Bohy's fears that it will one day suddenly be faced with problems with which no committee is competent to deal.

The procedure for setting up these special committees should be so simple that they can be set up inside five minutes and begin work inside ten. This seems to me the best way of reconciling the various conflicting views expressed here without putting too heavy a burden on our colleagues, as I fear would be the case if we set up the Committee proposed by M. van der Goes van Naters. Speaking for myself, I know I could not possibly act as an expert on all questions, whether legal, cultural or economic, but that is what the terms of reference of the proposed committee would require of its members.

THE PRESIDENT. — I call M. Badini Confalonieri.

M. BADINI CONFALONIERI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I am in favour of setting

M. Bohy (suite)

Si, à l'expérience, nous nous apercevons, comme certains semblent le croire, que cette commission est insuffisante parce qu'elle fait appel à des compétences très diverses, nous viendrons nous-mêmes vous proposer de la multiplier, d'essaimer.

Bien entendu, si l'Assemblée ne veut pas créer cette commission des Affaires Générales, si elle préfère instituer toute une série de commissions — juridique, culturelle, économique, sociale — je veux bien, mais je ne crois pas que ce soit là une très bonne procédure. Mieux vaut créer une commission au moment où la nécessité s'en fait sentir que d'en créer un peu arbitrairement, car, par la suite, elles peuvent ne pas apparaître justifiées.

La commission d'Organisation ne veut pas que vous puissiez lui reprocher un jour de ne pas avoir prévu l'éventualité d'un problème nouveau se posant devant votre Assemblée, car cela empêcherait de le résoudre par une procédure régulière et avec des organes appropriés. C'est pour cette raison que nous vous proposons la création d'une commission.

J'insiste sur ce point. Il faut cette commission. Cependant, si vous avez des arguments valables, si vous prévoyez une abondance de matières telle que cette commission unique ne suffise pas pour les examiner et qu'il faille y substituer une série de commissions diverses, moi, je veux bien. Je ne crois pas que ce soit là une très bonne solution, mais son adoption m'ennuierait moins que le refus pur et simple de la commission que nous vous proposons de créer.

Comme on semble revenu de nouveau sur la question de la Sarre, je vous propose de ne pas lui donner le numéro 2, et je suppose qu'ainsi vous serez complètement apaisés.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Schmid.

M. SCHMID (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, j'ai l'impression que tous ceux d'entre nous qui sont favorables à la création d'une commission générale sont d'accord pour dire qu'il faudrait ne lui soumettre que les questions qui relèvent de la compétence de notre Assemblée, mais pour l'examen desquelles il n'a pas été institué de commission. En d'autres termes, cette commission ne serait en aucune façon une « commission générale » — *lucus a non lucendo*, cher ami van der Goes van Naters! — mais une commission au sein de laquelle seraient traitées toutes les questions par-

ticulières pour lesquelles il n'est pas prévu de commission, et à laquelle on renverrait tous les sujets spéciaux à l'étude desquels il n'a pas été pourvu par ailleurs. Nous ne pouvons pas inventer une appellation pour cela. Et s'il est clair que « commission générale » ne signifie pas « commission des Affaires Générales », je n'ai rien contre le nom en soi.

Mais je pose une question : sommes-nous en mesure de faire d'une telle commission un organe dont les membres soient effectivement capables de se prononcer aussi bien sur des questions juridiques ou économiques que sur des problèmes culturels? J'en doute fort. Nous serions des magiciens si nous réalisions ce tour de force. Et je crains, en revanche, que nous engendrions par là des apprentis sorciers.

C'est pourquoi je me demande si nous ne devrions pas renoncer à créer cette commission, et nous borner à insérer dans notre Charte une disposition disant que l'Assemblée peut, dans tous les cas où elle l'estime approprié, créer des commissions aux fins d'assurer l'examen de questions déterminées.

M. BICHET (*France*). — Cela existe!

M. SCHMID (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Certes, je n'ignore pas que cela est prévu. Mais nous devrions le prévoir de telle façon que ces commissions puissent être créées assez rapidement pour démentir les craintes exprimées par mon cher ami Bohy, qui redoute que nous ne nous trouvions subitement en face de questions pour l'examen préalable desquelles aucun organe n'aurait été institué.

Nous devrions si bien faciliter la procédure visant la formation de ces commissions spéciales, qu'elles puissent être constituées en l'espace de trois minutes et se mettre au travail quelques instants plus tard. Je pense que, de cette manière, nous pourrions pleinement à toutes les considérations en jeu, sans surcharger nos collègues comme ce serait le cas dans la commission prévue par M. van der Goes van Naters. Pour ma part, je me considérerais comme tout à fait incapable de faire œuvre d'expert tant sur le plan juridique et culturel que sur le plan économique, comme l'exigeraient les attributions de cette commission.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Badini Confalonieri.

M. BADINI CONFALONIERI (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, je suis favorable

M. Badini Confalonieri (continued)

up a Committee on General Affairs, but I say at once that I am not interested in its name, but only in what it will do. We have, or rather had, five Committees, two of which dealt with questions of substance, that is, connected with what to us is the real object of W. E. U. These were the Committee on Defence Questions and Armaments and the Committee on the Saar. We also had three Committees dealing with procedure, that is to say, with the effective operation of the Assembly. These were the Committee on Rules of Procedure and Privileges, the Committee on Budgetary Affairs and Administration and the Committee on Organisation.

There is, I think, no doubt that two of these Committees no longer exist—I mean the Committee on Organisation, now that our organisational arrangements have been completed, and the Committee on the Saar, because it no longer has any function to perform.

That leaves us today with two Committees to deal with the effective operation of the Assembly—the Committee on Rules of Procedure and Privileges and the Committee on Budgetary Affairs and Administration—and only one Committee, the Committee on Defence Questions and Armaments, to deal with questions of substance. As, however, W. E. U. undoubtedly has other aims besides military ones—aims in the economic, social, cultural and other fields—I think it only right that there should be a further Committee—call it what you will—to deal with all questions other than specifically military ones. Once that is agreed, the actual name given to this Committee seems to me wholly immaterial.

THE PRESIDENT. — I call M. Kopf.

M. KOPF (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, this morning I welcomed the proposal for a Committee on General Affairs and, even after listening to my colleagues' various objections to it, I still think it is necessary. At present, we only have one committee entrusted with the study of specific questions, and its activities, as the previous speaker has observed, are limited to the study of a single subject, that of armaments, while the other committees that we propose to keep in being deal with procedural questions.

There is, however, a whole series of other questions which come within the province of our Assembly under Section I of the Charter as we have just amended it and arising out of Article I of the Brussels Treaty, and a committee will be needed to study them.

I also find myself in disagreement with M. Schmid when he says that the Committee on General Affairs ought to be only a committee dealing with special questions and should have nothing to do with armaments. My own view is that we should certainly deal with the political aspects of the armaments question, too, and that any questions of this kind that come within the purview of W. E. U. and not of the Council of Europe, could properly be discussed by the Committee on General Affairs.

M. Schmid's suggestion with regard to the appointment of other special committees is already covered by Section VII (b) of the Charter, but we still have to ensure that we shall be in a position to deal with any questions that may arise in the period between the present session and that to be held in the autumn.

So far as social and cultural questions are concerned, I agree with M. Erlor that an agreement must be reached between our Bureau and that of the Council of Europe, but, once this has been done, the study of these questions must be entrusted to one particular committee, at least until other bodies have been expressly appointed for this purpose.

These are my reasons for supporting the creation of a Committee on General Affairs, and I do not think I am in any way minimising its importance if I say, as the preceding speaker also said, that what it will, in fact, be is one of our committees of experts and, in all probability, the most expert of them all.

THE PRESIDENT. — I have the names of three Representatives on my list. Without any desire to restrict debate, I would suggest that I call those three Representatives, and perhaps by that time it will be appropriate for the Rapporteur to make some comment on the very interesting discussion which has taken place.

I call M. Senghor.

M. SENGHOR (*France*) (Translation). — Mr. President, I did not mean to intervene in this discussion but, in view of the opposition to the

M. Badini Confalonieri (suite)

à la création de la commission des Affaires Générales. Je précise tout de suite que ce n'est pas son titre qui m'intéresse, mais son contenu. Nous avons actuellement — ou mieux : nous avons cinq commissions, dont deux regardant le fond du problème — je veux dire : ce qui est à nos yeux le but de l'U. E. O. Ces deux commissions étaient la commission des Questions de Défense et des Armements, et la commission de la Sarre. Nous avons, d'autre part, trois commissions chargées de la procédure, du fonctionnement de l'Assemblée. Ces trois commissions étaient la Commission du Règlement et des Immunités, la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, et la commission d'Organisation.

Or, il est évident que deux de ces commissions ont en fait cessé d'exister : la commission d'Organisation, parce que l'organisation est chose faite; la commission de la Sarre, parce qu'elle n'a plus de raison d'être.

Nous sommes donc aujourd'hui en présence de deux commissions concernant le fonctionnement de l'Assemblée — la commission du Règlement et des Immunités et celle des Affaires budgétaires et de l'Administration — et d'une seule commission regardant le fond du problème : la commission des Questions de Défense et des Armements. Comme il est évident que l'U. E. O. n'a pas seulement un but militaire, mais aussi d'autres fins — économiques, sociales, culturelles ou autres — j'estime qu'il est juste qu'il y ait une autre commission pour s'occuper des problèmes qui ne sont pas spécifiquement militaires. Ceci dit, je répète que l'appellation n'a, à mon sens, aucune importance.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Kopf.

M. KOPF (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, je me suis félicité ce matin de la création d'une commission des Affaires Générales, et je persiste — après avoir entendu les objections de différents collègues — à la considérer comme nécessaire. Nous n'avons qu'une seule commission chargée de l'examen de questions concrètes, et son activité est limitée à un objet bien déterminé — les armements — tandis que, comme l'a fait observer l'orateur qui m'a précédé, les autres commissions dont nous prévoyons le maintien traitent de questions de procédure et de règlement.

Or, il y a toute une série de questions qui sont

de la compétence de notre Assemblée aux termes du titre premier de la Charte — dont nous venons d'amender le texte —, du fait qu'elles relèvent du Traité de Bruxelles. Ces questions, il faudra une commission pour les étudier.

Je ne suis pas non plus de l'avis de notre collègue M. Schmid, selon lequel cette commission des Affaires Générales ne serait qu'une commission des questions spéciales, n'ayant rien à voir avec les armements. Je crois que nous devrions nous préoccuper également des aspects politiques du problème des armements, et que ceux-ci pourraient, pour autant qu'ils concernent l'Union de l'Europe Occidentale et ne sont pas du ressort du Conseil de l'Europe, être étudiés au sein de la commission des Affaires Générales.

La possibilité de créer d'autres commissions spéciales — comme M. le professeur Schmid l'a proposé — est déjà prévue au paragraphe (b) du titre VII de la Charte. Mais il s'agit pour nous d'être en mesure, dans l'intervalle entre la présente session et notre session d'automne, de nous saisir des questions qui viendront à se poser.

En ce qui concerne les affaires sociales et culturelles, je suis d'accord avec M. Erler pour dire qu'une mise au point doit intervenir à ce sujet entre le Bureau de notre Assemblée et celui de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Mais lorsque les choses auront été ainsi clarifiées, il faudra qu'une commission donnée puisse traiter, notamment, des questions culturelles et sociales, aussi longtemps du moins que n'auront pas été définitivement institués à cet effet des commissions spéciales.

Telles sont les diverses considérations qui me font souhaiter la création d'une commission des Affaires Générales. Et ce n'est pas à mes yeux en diminuer l'importance que de dire, après l'orateur qui m'a précédé, qu'elle ne sera rien d'autre qu'une de nos commissions spécialisées, et même la plus spécialisée de toutes.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Il y a actuellement trois autres orateurs inscrits. Sans vouloir aucunement limiter le débat, je propose que l'Assemblée entende ces trois Représentants, après quoi le moment serait peut-être venu de demander à M. le rapporteur de nous donner son avis sur cet intéressant échange de vues.

La parole est à M. Senghor.

M. SENGHOR (*France*). — Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais devant l'opposition qui se mani-

M. Senghor (continued)

proposal to set up a Committee on General Affairs, I think I ought to state my views.

The creation of this Committee has been objected to on two grounds, one of which is largely technical, while the other is a matter of substance.

The technical objection is the alleged difficulty of finding members for it because, it is said, such members will be required to be omniscient. May I point out, Mr. President, that any member of parliament is expected, as part of his job, to be capable of dealing with any and every question that comes up. (*Laughter.*)

In the French National Assembly, I myself am a member of the Committee on Overseas Territories which has to deal with every type of economic, legal, political, cultural or other question that may arise in connection with those territories, but I can assure you that I am not by profession omniscient.

In any case, this objection could be met by each delegation appointing legal, economic, social or cultural experts as its representatives on the Committee. I do not think, therefore, it can be regarded as valid.

The other objection, which is one of substance, is that we have no right to call it a Committee on General Affairs.

The actual name is of little importance, but it is objected that we have no right to appoint a Committee on General Affairs at all. To this I would reply that the whole essence of the proposal is that it should be a Committee on General Affairs and not just a committee to deal with residual questions, and I shall explain why.

You will observe that we have not described W. E. U. as a European Defence Community. That is because we wished it to be more than a purely military organisation. In the mind of those who created W. E. U., defence was only a means, not an end. Defence is one of our targets, but the final aim is the creation of an organisation devoted to peaceful activities. Our aim is to build Europe by peaceful means, through positive action in many fields at once—economic, social, cultural. Thus the Committee on General Affairs would be, in the highest sense of the term, the political committee of Western European Union, the committee responsible for laying down our ultimate aims, in the achievement of which defence would be merely one of the means.

Such a committee would serve as a link be-

tween the Assembly of Western European Union and the Consultative Assembly of the Council of Europe. In this role its task would be to examine the policy of W. E. U. and, as a subsidiary or residual task—whichever you prefer—to study a whole series of economic, cultural and social problems. I therefore remain completely unconvinced by the arguments against the creation of this committee.

I must ask your forgiveness, Mr. President, for having spoken at such length, but I thought it my duty to explain views on this matter.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Oakshott.

Mr. OAKSHOTT (*United Kingdom*). — I intervene only for a very short time in what has been a most interesting debate. I have listened to the doubts of M. Carlo Schmid on this matter and the reservations of my friend Mr. John Edwards, as well as the arguments the other way, and on balance—and I think only on balance—I have come to the conclusion that this is a Committee which we ought to form and set up.

I think there is one point in this matter which is important. A few moments ago M. Bohy was warning us that it would be a pity for this Assembly to be taken by surprise by some problem suddenly presenting itself and there being no Committee here ready to deal with it. In two fields we know already of work which someone in this Assembly has to do. There is work in the social field and in the cultural field, so that there is no question—or there ought not to be any question—of our being taken by surprise in that way. I think that in itself is a very strong argument for going ahead at once and setting up this Committee.

As to the title, one can see the difficulties of calling this a Committee on General Affairs because of the comparison with the Committee in the other Assembly. That is a matter on which I think it should not be beyond the wit of the able members of this Assembly to think of a good title. We could perhaps call it the General Committee, and leave it at that.

M. Carlo Schmid made one other point, which was the difficulty of providing members for a Committee on this sort with a very catholic knowledge of all sorts of problems of a technical character. It seems to me that, as I said a moment ago, we already have facing us work in the social and cultural fields, and that in itself is enough to justify setting up this Committee.

M. Senghor (suite)

feste contre la création d'une commission des Affaires Générales, je crois de mon devoir de faire connaître mon sentiment.

On fait à la création de cette commission deux sortes d'objections, une objection de forme et une objection de fond.

Objection de forme : on nous dit qu'il sera très difficile de recruter les membres de la commission des Affaires Générales, parce que ceux-ci devront être omniscients. Je tiens à faire remarquer, Monsieur le Président, qu'un parlementaire a vocation pour s'occuper de toutes les questions. (*Sourires.*)

A l'Assemblée Nationale française, je suis membre de la commission des Territoires d'outre-mer. Cette commission s'occupe de tous les problèmes économiques, juridiques, politiques, culturels et autres qui touchent aux territoires d'outre-mer, et pourtant je ne suis pas omniscient de par ma profession.

On peut répondre en tout cas à cette objection qu'il suffit que chaque délégation désigne des Représentants spécialisés dans les différentes matières juridique, économique, sociale, culturelle. J'estime donc que ce dernier argument n'est pas dirimant.

On fait aussi à la création de cette commission une objection de fond, en nous disant que nous n'avons pas le droit de l'appeler « commission des Affaires Générales ».

Je réponds à cela que cette commission, par sa nature, doit être une commission des Affaires Générales et pas seulement une commission des Affaires résiduelles, et voici pourquoi.

Vous aurez remarqué que nous n'avons pas dénommé l'Union de l'Europe Occidentale « Communauté Européenne de Défense »; nous ne voulons pas en faire un organisme purement militaire. La défense, dans l'esprit des créateurs de l'Union de l'Europe Occidentale, n'est qu'un moyen, la défense n'est pas une fin; la défense répond à des objectifs, mais le but c'est une organisation pacifique : il s'agit de construire l'Europe pacifiquement et sur plusieurs plans positifs, sur le plan de l'économie, sur le plan social, sur le plan culturel. De telle sorte que la commission des Affaires Générales serait, au sens élevé du mot, la commission politique de l'Union de l'Europe Occidentale, une commission définissant les buts dont la défense n'est qu'un moyen.

Elle servirait de trait d'union entre l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale et l'Assemblée Consultative européenne. Elle aurait donc à étu-

dier la politique de l'Union de l'Europe Occidentale, et subsidiairement, résiduellement si vous voulez, différents problèmes économiques, culturels, sociaux. De telle sorte que je ne suis pas du tout convaincu par les arguments opposés à sa création.

Vous voudrez bien m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir retenu trop longtemps l'attention de l'Assemblée, mais j'ai cru en toute conscience devoir apporter mon opinion sur le problème.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Oakshott.

M. OAKSHOTT (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je n'interviendrai que très brièvement dans un débat qui a été extrêmement intéressant. J'ai écouté les doutes émis à ce sujet par M. Carlo Schmid et les réserves faites par mon ami M. John Edwards, ainsi que les arguments apportés dans le sens opposé et, à tout prendre — à tout prendre seulement — j'en suis venu à conclure qu'il est nécessaire d'instituer la commission en question.

Un point surtout importe, selon moi. M. Bohy disait il y a un instant qu'il était à craindre que l'Assemblée soit prise au dépourvu par l'apparition de problèmes survenant à l'improviste, alors qu'aucune commission ne serait apte à s'en saisir. Nous savons que dans deux domaines déjà, le domaine social et le domaine culturel, il y a du travail à prendre en mains. Il n'est donc pas, ou il ne devrait pas être question pour nous d'être pris au dépourvu. C'est là, me semble-t-il, un argument puissant en faveur de la constitution immédiate de cette commission.

Pour ce qui est de son appellation, les inconvénients qu'il y aurait à l'intituler « commission des Affaires Générales » sont manifestes, en raison de la comparaison avec la commission homonyme de l'autre Assemblée. Mais il me paraît que le problème n'excède pas les capacités intellectuelles des honorables membres de cette Assemblée, et qu'une appellation satisfaisante pourra être trouvée. Sans chercher plus loin, peut-être pourrions-nous nous en tenir à « Commission Générale ».

M. Carlo Schmid a également souligné la difficulté qu'il y aurait à trouver pour une commission de ce genre des membres ayant une connaissance universelle de toutes sortes de problèmes de nature technique. Il me paraît, comme je l'ai dit il y a un instant, que nous avons déjà des questions à régler dans les domaines social et culturel, et que cela suffit en soi à justifier la constitution de cette commission. Quant aux autres

Mr. Oakshott (*continued*)

In regard to the rest, I think that M. Kopf, if I understood him aright, answered the point that Section VII paragraph (b), says that

“the Assembly may set up further committees, should they prove necessary, having regard to the activities of other European organisations”.

Therefore, if we find ourselves faced with some highly technical problem in the legal field, for example, it will be perfectly open to us to set up a Committee to deal with it.

On balance, I have come very firmly to the conclusion that the arguments for setting up this Committee—thinking of a different name, if you like—to deal with this work are very conclusive.

THE PRESIDENT. — I call M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, M. Badini Confalonieri and M. Senghor have both brought up the same question I was going to raise myself, and the former gave a list of the questions which ought to come within the competence of this Committee, which I myself am in favour of setting up. M. Badini Confalonieri made no suggestion as to what it should be called, but M. Senghor proposed “Political Committee”. My impression is that the whole of this discussion is the result of the ambiguity in the name of the Committee. We do not wish to call it the Political Committee, although, as a matter of fact, a political committee is exactly what it is—and this is a very good example of one aspect of the crisis through which our Assemblies are passing at the moment. They seem condemned to carry on their work from the sidelines, and show all too little of the determination to claim their proper place that I should like to see.

I do not want what I am saying to be taken as criticism; I am giving only my own opinion as to what I think the functions of our Assemblies should be. They often seem to me to show too much anxiety to conciliate the other bodies with which they are connected.

This Committee is, in fact, the political committee. If, for reasons which I can, however unwillingly, understand, we decide not to give it that name—although the label does not always fit the contents—this will not alter its real character, and, because that is how I interpret its character, I am in favour of the Committee being set up.

THE PRESIDENT. — I now call the Rapporteur to reply to the discussion.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — In order to avoid any misunderstanding, Mr. President, I would like to repeat once again that in no circumstances would a new committee of the type proposed deal with defence policy. In the second place, I am, I think, speaking for all the members of the Committee on Organisation when I say that this time I fully agree with the interpretation given by M. Erler. It would most certainly have no connection with the previous Committee on the Saar.

The number to be given to the new Committee has a certain significance in that the Committee definitely comes second in importance on the list of Committees, and not first. That is to say, a Committee on General Affairs must not concern itself with matters that are the province of the Committee on Defence Questions and Armaments, and must take second place to that Committee.

I now turn to the objections put forward by M. Schmid. These really touch the crux of the question, and I would appeal to M. Schmid not to press them.

In the first place, what M. von Merkatz has said about the Committee’s terms of reference is quite right. There is, naturally, no intention of arbitrarily extending its terms of reference, but there are certain questions which are quite outside the competence of the only Committee that is at present in effective operation, the Committee on Defence Questions and Armaments. That Committee cannot be instructed to deal with all the questions connected with the buttressing of Europe that come within W. E. U.’s terms of reference.

If the Assembly decides not to set up this Committee, I cannot myself see how we are going to relieve the only existing Committee dealing with problems of substance from an intolerably heavy load. It certainly cannot be done by setting up a series of *ad hoc* committees which would have the disadvantage of not being permanent and to which we should be unable to supply a background, though they would be dealing with questions that in all probability will reappear in each of our Annual Reports. I cannot list them all now, but it is obvious that there are a number of non-military problems which will constantly be coming up and which bear no relation to defence policy. Permanent problems of this kind cannot be dealt with by *ad hoc* committees which, in the

M. Oakshott (suite)

questions qui pourraient surgir, M. Kopf, si je l'ai bien compris, a répondu à l'objection selon laquelle le paragraphe (b) du titre VII, prévoit que

« L'Assemblée peut, en cas de nécessité, constituer de nouvelles commissions, compte tenu de l'activité des autres organisations européennes ».

Si donc nous nous trouvons placés devant un problème particulièrement technique, d'ordre juridique par exemple, rien ne nous empêchera de constituer une commission *ad hoc* pour en traiter.

A tout prendre, répété-je, j'ai la ferme conviction que les arguments en faveur de la création de la commission envisagée sont très concluants — quitte à ce qu'on lui donne, si l'on veut, un nom différent.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lucifero.

M. LUCIFERO (Italie) (Traduction). — Monsieur le Président, M. Badini Confalonieri et M. Senghor ont déjà traité du problème que je m'apprêtais à soulever, et le premier a dressé une liste de questions qui devraient ressortir de la compétence de cette commission, à la constitution de laquelle je suis favorable, mais s'est abstenu de préciser sa dénomination. M. Senghor, de façon plus précise, l'a appelée « Commission Politique ». J'ai l'impression que toute cette discussion découle principalement de l'équivoque du titre. Nous ne voulons pas du nom de « Commission Politique » — et pourtant c'est d'une commission politique qu'il s'agit. Nous avons là, d'un certain point de vue, l'un des aspects de la crise que traversent nos Assemblées, qui très souvent semblent condamnées à une sorte de fonction périphérique et qui n'affirment pas toujours leur rôle propre avec la netteté que je souhaiterais.

Je ne donne aucunement aux remarques que je viens de faire le sens d'une critique; je ne prétends qu'exprimer une opinion, une conception de la fonction de nos Assemblées. Bien souvent, selon moi, celles-ci se montrent par trop conciliantes vis-à-vis des autres organismes qu'elles complètent et qui les complètent.

La vérité est que cette commission est au fond notre commission politique. Si nous estimons que des raisons — que je comprends sans trop les admettre — nous déconseillent de lui donner ce

nom — les noms ne répondent pas toujours à la destination des choses — soit! Mais cela ne changera rien au contenu. Et tel étant le sens que je donne à son contenu, je suis pour la constitution de la commission envisagée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est maintenant à M. le rapporteur, pour répondre aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion.

M. van der GOES van NATERS (Pays-Bas). — Monsieur le Président, pour éviter tout malentendu, je voudrais répéter et souligner qu'en tout état de cause une nouvelle commission de cette sorte ne traitera pas de la politique de défense. D'autre part, je crois pouvoir déclarer, au nom de toute la commission, que, cette fois, je suis entièrement d'accord avec l'interprétation donnée par M. Erler : pas de question, sans aucun doute, sur les rapports avec la Sarre.

Le numéro de la commission est important précisément parce qu'il ne peut s'agir que d'une seconde commission et non pas de la première. Cela signifie qu'elle ne peut pas s'occuper des matières concernant la commission de la Défense, et elle doit se placer en seconde position.

J'en viens à la critique énoncée par M. Carlo Schmid, qui est vraiment la critique fondamentale, et je demande à M. Carlo Schmid de ne pas insister. Pourquoi?

Tout d'abord, M. von Merkatz a entièrement raison en ce qui concerne la compétence de cette commission. Naturellement, il ne s'agit pas d'une compétence forcée, mais il est certaines matières dont on ne pourra pas saisir la seule commission matériellement en fonctions, la commission de Défense; on ne pourra pas la saisir de toutes les autres matières qui entrent dans la compétence de l'U. E. O. et qui toutes se rapportent au renforcement de l'Europe.

Si l'on ne veut pas créer cette commission, je ne vois pas comment on pourra décharger la seule commission à tâche matérielle qui existe de ce fardeau insupportable. Certes, ce ne peut être par la création de commissions *ad hoc*; celles-ci ont le désavantage de n'être pas permanentes, et nous ne pouvons pas leur donner une tradition, alors qu'il s'agit ici d'une matière qui reviendra peut-être à peu près dans chaque rapport annuel. Je l'ignore en ce moment, mais il est évident qu'il existe des matières non-militaires qui ne se rapportent pas à la politique de défense et qui reviennent toujours en question. Il est donc impossible de créer pour ces affaires permanentes une com-

M. van der Goes van Naters (continued)

nature of things, can be appointed only twice a year when the Assembly is sitting.

I was not greatly impressed by M. Schmid's argument that what we were asking for was a committee of supermen. M. Senghor was right when he reminded us there was no need to be omniscient to be able to deal with all the questions arising out of a Treaty, questions, that is to say, covering a wide range of subjects, but all deriving from a single treaty.

I might remind you, incidentally, that the Council of Europe's Committee on General Affairs, of which I am a member, deals with East-West relations, defence, institutions, specialised agencies, refugees, oppressed countries . . . and this by no means exhausts the list. Here is a good precedent of a Committee on General Affairs whose members are not omniscient.

All the same, it is plain that, to carry out a series of tasks of which I would be the last to deny the complexity, a large committee of eighteen members will be necessary. In reply to what Mr. Edwards said on this point, I see great difficulties in restricting it to only eleven members. But with a membership of eighteen it will always be possible, as in the Council of Europe, for one member to be replaced by his substitute, if the latter is an expert in the particular question under discussion, and hence more likely to be useful. This would give the Committee the necessary flexibility to enable it to study a variety of questions.

There still remains the difficulty that some of my colleagues think will arise from the somewhat vague terms of reference proposed for the Committee and the lack of a strict dividing-line between its functions and those of other bodies. Personally, I do not anticipate any confusion or overlapping with the work of other Committees. To my mind the key to the whole question is to be found in Rule 40 of the Rules of Procedure, which reads:

"Powers of Committees. Committees shall examine questions and documents which are referred to them by the Assembly."

The Committee will in no sense be independent. It will be more or less free to arrange its own work, but it will not be independent; it will work under the Assembly. The Assembly will decide what questions to refer to it, and it will be for the Assembly, as the sovereign body, to inform it of

the questions it is required to examine. There can be no danger of confusion, misunderstanding or rivalry between the various Committees, as it is the Assembly that will divide the work between them.

There may still be matter for discussion in the actual name to be given to the Committee. So far as I have heard up to now, no one has suggested one that is both completely factual and yet symbolic. Leaving this aside, however, I really do believe the creation of this Committee would be in the best interest of the Assembly, and I appeal to my colleagues to cast their vote in favour of it.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Edwards.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — Might I ask the Rapporteur one question? I wonder whether M. van der Goes van Naters would agree to say quite explicitly that, contrary to what was said by M. Kopf and M. Badini Confalonieri, it is no part of the proposal that the new Committee on General Affairs should handle questions of defence?

THE PRESIDENT. — I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) — Those were the first words with which I began my introduction. I underlined that the Committee will not deal with political defence matters. Those were exactly my first words, although I said them in French.

THE PRESIDENT. — We have had a full discussion, and I think we should proceed to a decision. I propose to put the question in the procedural manner suggested by some of my colleagues, so that we shall know what we are doing in voting on this matter. First, I shall put the proposal that we omit paragraph (a) (2) of Section VII, that is, the words "Committee on the Saar". Having put that, I shall put a separate motion that we insert the words "Committee on General Affairs.". That will enable us to get a clear decision without any doubt of the result.

I put the Amendment that we omit paragraph (a) (2) of Section VII, the words "Committee on the Saar". This Amendment, in fact, is consequential on earlier decisions taken.

May I take it that that Amendment is agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

M. van der Goes van Naters (suite)

mission *ad hoc*, qui ne peut être instituée que deux fois par an, lorsque l'Assemblée siège.

Je ne suis pas très impressionné par l'argument de M. Carlo Schmid disant qu'il s'agirait là d'une commission composée de surhommes. M. Senghor a rappelé à juste titre qu'il n'était pas besoin d'être omniscient pour s'occuper quand même de matières qui se rapportent à un traité assez étendu certes, mais qui relèvent en tout cas d'un seul traité.

Je vous rappelle — sans rapport spécial — que la commission des Affaires Générales du Conseil de l'Europe, dont je suis membre, traite des relations entre l'Est et l'Ouest, de la défense, des institutions, des autorités spécialisées, des réfugiés, des pays opprimés, et d'autres questions encore. Je peux donc me référer à un précédent, à une commission des Affaires Générales dont les membres ne sont pas omniscients.

Cela étant dit, il est bien clair que, pour cette tâche très variée — je ne le nie pas — il faut créer une grande commission de 18 membres. Il ne sera pas très facile de la limiter à 11 membres — je répons par là à M. Edwards. Mais, dans cette commission de 18 membres, il sera toujours possible, comme nous le faisons au Conseil de l'Europe, de se faire suppléer lorsque les suppléants seront spécialisés dans une certaine matière et plus compétents que nous-mêmes. La commission aura toujours ce caractère souple nécessaire à l'examen de questions diverses.

Reste la difficulté que certains de nos collègues voient dans la limite indéterminée des compétences, dans l'indétermination des frontières entre les compétences. Quant à moi, je n'ai aucune crainte de confusion ou de chevauchement avec les autres commissions. En effet — et c'est peut-être la clef des difficultés — l'article 40 du Règlement dispose :

« *Compétence des commissions.* Les commissions examinent les questions et les documents dont elles ont été saisies par l'Assemblée. »

Or, la commission n'est absolument pas indépendante; elle est plus ou moins autonome dans son travail, mais elle n'est pas indépendante; elle dépend de l'Assemblée. Celle-ci lui confie les questions dont elle veut la saisir, et il appartient à l'Assemblée, qui est souveraine, de la saisir des affaires dont elle entend lui confier l'examen. Il ne peut pas y avoir de confusion, de querelles ou de concurrence entre les commissions, c'est l'As-

semblée qui décide de la répartition des tâches.

Je reconnais, certes, Monsieur le Président, que la dénomination de la commission peut être discutée. Personne ne m'en a suggéré une qui soit tout à fait significative et symbolique; mais, à part cela, je crois que l'institution de cette commission est vraiment de l'intérêt de l'Assemblée, et je demande à mes collègues de la voter.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Edwards.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Puis-je poser une question à M. le rapporteur? M. van der Goes van Naters est-il prêt à déclarer expressément que, contrairement aux vues de MM. Kopf et Badini Confalonieri, il n'est pas dans l'esprit de la proposition dont nous sommes saisis que la nouvelle commission des Affaires Générales ait à traiter de problèmes relatifs à la défense?

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*) (Traduction). — C'est par ces mots mêmes que j'ai commencé mon exposé. J'ai souligné que cette commission ne traiterait pas de la politique de défense. Tels ont textuellement été les premiers mots de mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La question a maintenant été amplement débattue, et je pense que le moment est venu de conclure. Je propose d'adopter, pour la mise aux voix, la procédure suggérée par certains de nos collègues, afin d'exclure toute équivoque possible. Je mettrai d'abord aux voix la proposition tendant à la suppression du paragraphe (a), alinéa 2, du titre VII, c'est-à-dire les mots « Commission de la Sarre ». J'inviterai ensuite l'Assemblée à se prononcer sur une proposition distincte visant à insérer les mots « Commission des Affaires Générales ». Ainsi nous prendrons une décision claire et sans équivoque.

Je mets donc aux voix l'amendement visant à supprimer le paragraphe (a) alinéa 2, du titre VII, c'est-à-dire les mots « Commission de la Sarre ». Cet amendement découle en fait, par voie de conséquence, de décisions antérieures.

Puis-je considérer que cet amendement est approuvé? . . .

L'amendement est adopté.

The President (continued)

I now propose the Amendment that the words "Committee on General Affairs" be inserted in paragraph (a) (2) of Section VII.

I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, although I began by saying I had no objection to the creation of a Committee on General Affairs, this discussion has convinced me that I must vote against it. I will explain why. The Rapporteur has denied that there will be any risk in setting up this body. On the other hand, if we are to believe our colleagues M. Kopf and M. Senghor, it would seriously endanger the work of this organisation, as it would involve depriving the Committee responsible for defence questions of the right to examine the important political questions involved, for which it is also at present responsible. This danger is not, I think, a real one, but the proposed committee is, nevertheless, superfluous. This has emerged clearly from the discussion.

We have postponed discussion of how this Assembly should deal with cultural and social questions, but I, for my part, remain convinced that we should keep to our old procedure. The Brussels Treaty Organisation used to report on cultural and social questions to the Consultative Assembly of the Council of Europe, which then sent its reply to the Organisation. This type of co-operation has served us well hitherto, and has represented a real contribution to European unity. I am therefore unwilling to support a proposal which would, if adopted, set up a barrier between our Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe, in order merely to minister to the *amour-propre* of one of those organisations and to make work for the committees.

That is why I now oppose the creation of a committee that would deal, *inter alia*, with cultural and social questions. These questions ought to remain the province of the Council of Europe's Committees, and in that case there would not be enough work for our new committee. The examination of any other questions that may arise is provided for in Section VII (b) of the Charter, according to which the Assembly can set up new committees as and when necessary. So far, no one has been able to convince me of the necessity for the committee in question, and I shall therefore vote against it.

THE PRESIDENT. — I now put the question that paragraph (a) (2) be amended to read "Committee on General Affairs".

(A vote was taken by sitting and standing)

THE PRESIDENT. — The results of the vote are as follows:

Ayes	42
Noes	11
Abstentions	7

The Amendment is agreed to.

The next amendment is in Section VII, paragraph (f).

I shall read it out:

The words "of Enquiry, in particular" to be omitted.

Since this Amendment appeared in the Report of the Rapporteur, a further amendment has been handed in, a short time ago, by M. de Félice. His Amendment has been printed and should be in the hands of all Representatives by now. I take it that it has been circulated throughout the Assembly.

I shall read it out:

Leave out the words "of Enquiry" and insert "of investigation on the spot".

I have considered these two Amendments, and I think it is right that the Rapporteur's Amendment should be called first, as it is the most radical alteration to the original text of the Charter. I propose, therefore, to call the Rapporteur first, and perhaps it would be convenient for the Assembly, as the Amendments are closely linked together, that I should call M. de Félice thereafter, and we can then proceed to the debate.

I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Before speaking in support of the amendment submitted by the Committee on Organisation, I would like to say that I will not oppose a vote being taken on M. de Félice's amendment before that of the Committee, because I want to leave his amendment a fair field.

The amendment put forward by the Committee was prompted by a statement made by the Ministers at the joint meeting at The Hague, and the

M. le Président (suite)

Je propose maintenant d'insérer au paragraphe (a), alinéa 2, du titre VII les mots « Commission des Affaires Générales ».

La parole est à M. Erlér.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, bien que j'aie déclaré précédemment que je n'avais rien à objecter à l'institution d'une commission des Affaires Générales, la discussion m'a convaincu de voter contre. Je m'explique. M. le rapporteur a montré que la création de cet organe ne constituerait pas un danger. De ce qu'ont dit nos collègues MM. Kopf et Senghor, il faudrait conclure, il est vrai, qu'elle serait dangereuse pour le travail de notre institution, car nous nous trouverions dessaisir des principales questions politiques relatives à la défense la commission compétente dans ce domaine, et donc compétente également pour traiter des aspects politiques des problèmes de défense. J'en conviens cependant : ce danger n'existe pas. En revanche, ce qu'a fait très clairement apparaître le débat, c'est que la commission envisagée est superflue.

Nous nous sommes réservé d'examiner de quelle manière notre Assemblée doit aborder les questions culturelles et sociales. Je reste convaincu que nous devrions nous en tenir à l'ancienne méthode. L'Organisation du Traité de Bruxelles s'en réfère à ce sujet à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Celle-ci répondait. Nous nous trouvions bien jusqu'à présent de ce mode de coopération, qui répondait aux intérêts de la solidarité européenne. Je ne suis pas disposé à contribuer à ce que, par le fait d'un particularisme d'organisation et pour meubler l'ordre du jour d'une commission ou d'une autre, on dresse une cloison entre cette Assemblée et l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

C'est pourquoi je suis maintenant opposé à la création d'une commission qui viserait à inclure dans le champ de son activité les questions culturelles et sociales. Celles-ci doivent rester du ressort des commissions du Conseil de l'Europe. Dès lors, la matière ferait défaut pour une commission de ce genre. Pour les questions qui viendraient à se présenter, il suffirait de procéder conformément au paragraphe (b) du titre VII de la Charte, en vertu duquel l'Assemblée peut, en cas de nécessité, constituer de nouvelles commissions. Or, personne, jusqu'à présent, ne m'a convaincu de la nécessité d'une nouvelle commission. Je voterai donc contre.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je mets aux voix l'amendement visant à insérer au paragraphe (a), alinéa 2, les mots « Commission des Affaires Générales ».

(Il est procédé au vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée s'est prononcée comme suit :

Ont voté pour	42
Ont voté contre	11
Se sont abstenus	7

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe (f) du titre VII.

J'en donne lecture :

Supprimer les mots « d'enquête, notamment ».

Depuis que M. le rapporteur a présenté cet amendement dans son rapport, un autre projet d'amendement a été déposé par M. de Félice, amendement dont le texte a été imprimé et distribué, et doit être maintenant entre les mains de tous les Représentants.

J'en donne lecture :

Après le mot « commissions », insérer les mots « de contrôle sur place ».

J'ai étudié ces deux amendements, et je pense qu'il convient d'examiner en premier lieu l'amendement présenté par M. le rapporteur, puisque c'est celui qui tend à modifier le plus substantiellement le texte original de la Charte. Je me propose donc de donner d'abord la parole à M. le rapporteur; puis, si l'Assemblée n'y voit pas d'inconvénient, je donnerai ensuite la parole à M. de Félice, étant donné que les deux amendements sont étroitement liés. Le débat pourra s'engager aussitôt après.

La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Avant de soutenir l'amendement présenté par la commission au paragraphe (f) du titre VII, je tiens à indiquer que, désireux de donner à l'amendement de M. de Félice toutes ses chances, je ne m'oppose pas à ce qu'il soit mis aux voix avant celui de la commission.

L'amendement proposé par la commission — et à cet égard celui de M. de Félice répond aux mêmes préoccupations — est justifié par une obser-

M. van der Goes van Naters (continued)

same considerations lie behind M. de Félice's amendment. The Ministers regarded the term "Commission of Enquiry" as undesirable, on the ground that, in several of the Member States, Commissions of Enquiry almost always have judicial powers. In the Netherlands and Belgium, for example, they can subpoena witnesses to give evidence before them on oath. The Ministers who attended the joint meeting thought we should be going beyond our powers if we were to set ourselves up as a kind of court with the right to pronounce judgment, especially on military questions, and, in particular, to compel not only our own officials and experts but also those of the Member States to appear before us and answer questions.

While retaining the idea of sending delegations, with the approval of the Council, to make enquiries on the spot, we have therefore made provision for the appointment of commissions which we have been careful not to call "Commissions of Enquiry" in view of the legal implications of the term.

The amended text we propose reads as follows:—

"With the approval of the Council, the Assembly may appoint Commissions to enable the Assembly to reply to any specific aspect of the Annual Report in the light of a full knowledge of the circumstances involved."

I think the text makes it plain that the reference is to delegations which can visit the country concerned to gather information on specific points and submit their conclusions thereon to the Assembly. This procedure will be enough to achieve our object.

THE PRESIDENT. — I now call M. de Félice to present his Amendment. It should make it clear that voting on the two Amendments will, of course, be kept strictly separate. I have suggested a joint discussion only to avoid repetition.

I call M. de Félice.

M. de FÉLICE (*France*) (Translation). — The original text provided for Commissions of Enquiry to be appointed by the Assembly with the approval of the Council

"to enable the Assembly to reply to any specific aspect of the Annual Report in the light of a full knowledge of the circumstances involved".

Paragraph 4 of Rule 39 of the Rules of Procedure provides for the implementation of this Section of the Charter by means of a Resolution of the Assembly defining the composition, terms of reference and duration of these Commissions. The object behind this Rule is plain. Those who drafted it were anxious to replace enquiries based solely on documents by enquiries on the spot. Our Rapporteur, M. van der Goes van Naters, confirmed this by saying in his Report that the object of these Commissions was to carry out investigations on the spot.

I need not emphasise how essential it is that our Assembly should have this prerogative, which gives it real powers of investigation and, indeed, provides it with its only means, in cases of difficulty arising out of the Annual Report, of reaching a definite opinion on any given situation. I am quite ready to admit that our existing Committees, in particular the Committee on Defence Questions and Armaments, have powers of investigation, but what we are concerned with here is specific difficulties that may arise when the Annual Report is considered, and what we are trying to do is to give the Assembly the same rights as our committees already have in their own spheres.

Many Representatives are disturbed by the omission of the words "of Enquiry", and M. van der Goes van Naters has tried to reassure us by means of two arguments. In the first place he says it is only a question of form, and that the words have been dropped merely because the term "Commission of Enquiry" has different connotations in different countries. In this connection he quoted the cases of Belgium and Holland, where Commissions of Enquiry can subpoena witnesses and hence enjoy something like delegated judicial powers. Next, he says that the omission makes no difference to the substance of the Section, which still provides for Commissions to be nominated by the Assembly for the reasons laid down in paragraph (f). These Commissions, he tells us, are quite different from those provided for in Rule 40 of the Rules of Procedure, which refers only to small delegations of their own members appointed by different committees. The substance of the text, he says, has not been amended, nothing has been altered, and there is consequently nothing for us to worry about.

M. van der Goes van Naters (suite)

vation formulée par les Ministres lors de la réunion mixte de La Haye. Les Ministres ont estimé, en effet, que les mots « commission d'enquête » étaient assez inopportuns, car dans plusieurs de nos pays les commissions d'enquête sont généralement pourvues de pouvoirs spéciaux sur le plan judiciaire. C'est ainsi qu'aux Pays-Bas, comme en Belgique, une commission d'enquête peut convoquer des témoins, qui sont tenus de comparaître devant elle, qu'elle peut leur faire prêter serment. Les Ministres ont donc estimé, lors de la réunion mixte, que ce serait outrepasser notre compétence que de nous présenter comme une sorte de tribunal qui aurait à statuer sur des questions militaires, notamment, et qui pourrait surtout réclamer l'audition de fonctionnaires ou d'experts de l'U. E. O., voire des nations elles-mêmes.

C'est dans ces conditions que, sans abandonner l'idée qu'il doit être possible, avec l'approbation du Conseil, de procéder à des recherches sur place par l'envoi de délégations de l'Assemblée, nous avons prévu la création de commissions, que nous n'avons pas qualifiées de commissions d'enquête puisque un sens judiciaire est attaché à cette expression.

Le texte amendé serait le suivant :

« Avec l'approbation du Conseil, l'Assemblée peut constituer des commissions pour lui permettre d'obtenir des renseignements sur un aspect particulier du rapport annuel, en pleine connaissance des données de la situation. »

Il s'agit là, évidemment, de délégations qui pourront se rendre sur place, pour s'informer sur des points précis, et soumettre leurs conclusions à l'Assemblée. Cela suffira pour atteindre le but désiré.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est maintenant à M. de Félice pour présenter son amendement. Je désire qu'il soit bien clair qu'il sera procédé à des votes distincts sur les deux amendements. Si j'ai proposé la conjonction des débats sur l'un et l'autre textes, c'est uniquement pour éviter des répétitions.

La parole est à M. de Félice.

M. de FÉLICE (*France*). — Dans le texte primitivement élaboré, il était question de commissions d'enquête que pouvait créer l'Assemblée avec l'approbation du Conseil

« pour lui permettre d'obtenir des renseignements sur un aspect particulier du rapport annuel, en pleine connaissance des données de la situation ».

L'article 39, paragraphe 4, de notre Règlement a prévu, pour la mise en application de ce texte, que l'Assemblée, par voie de résolution, peut envisager la composition, les attributions et la durée du mandat de ces commissions. La préoccupation était claire : il s'agissait de sortir d'un contrôle purement sur pièces pour opérer un contrôle sur place. D'ailleurs notre rapporteur, M. van der Goes van Naters, confirme cette interprétation puisqu'il nous dit, dans le rapport qui nous est soumis, que ces commissions sont destinées à mener des enquêtes sur place.

C'était là, vous le pensez bien, une prérogative essentielle pour cette Assemblée, c'était lui donner un pouvoir réel d'investigation, c'était même le seul moyen pour elle, en cas de difficultés sur le rapport annuel qui lui est soumis, de se former une opinion nette sur une situation déterminée. J'entends bien que les commissions particulières ont ce pouvoir d'investigation, notamment la commission des Questions de Défense et des Armements. Mais il s'agit là spécifiquement d'une difficulté qui survient au moment de l'examen du rapport annuel, et par conséquent on donne à l'Assemblée le même droit qu'ont les commissions particulières sur leurs compétences spéciales.

Les mots « d'enquête » ont été supprimés, ce qui inquiète un grand nombre de Représentants. Je sais bien que M. van der Goes van Naters a essayé de nous rassurer de deux façons. Il nous a dit : « C'est une question de forme, on a supprimé les mots « commission d'enquête » parce que la commission d'enquête a des attributions différentes suivant les pays. » Il nous a cité notamment le cas de la Belgique et de la Hollande, où les commissions d'enquête ont un pouvoir en quelque sorte de juridiction déléguée puisqu'elles peuvent citer des témoins. Il nous a dit : « Les mots « d'enquête » sont supprimés pour une raison de forme, sans qu'il y ait modification au fond; on prévoit toujours une commission que pourra nommer l'Assemblée pour le motif indiqué au paragraphe (f); il s'agit là d'une commission qui est tout à fait différente de celles que prévoit l'article 40 du Règlement, qui sont simplement des délégations de certains membres par une commission déterminée; il n'y a rien de changé, le texte n'est pas modifié, et, par conséquent, vous n'avez pas lieu d'insister. »

M. de Félice (continued)

Mr. President, Ladies and Gentlemen, it may be the fault of my legal training, but I must confess to a preference for explicit statements over implicit deductions, and, if the substance of the clause has really not been changed, I should like to see the term 'Commissions' altered to 'Commissions for investigation on the spot'. I accordingly ask that these words be inserted in paragraph (f) of Section VII, and consequently also in paragraph 4 of Rule 39.

The Rapporteur told us just now that some kind of compromise was reached at The Hague, and seemed to regard this as an argument against our amendments. I do not think, however, that is a valid argument. There has been no change in the Assembly's functions, and the right of appointing these commissions still belongs to the Assembly, although it also requires the approval of the Council, for reasons which are easily understood. In each case, the agreement of the country concerned is required, and where can it more properly be obtained than in the Council? The amendment thus involves no fundamental change in the sense, but it seems to me to clarify the text and provide a fuller explanation of our intentions. This being so, I would ask the Assembly to accept our amendment.

THE PRESIDENT. — I call M. Fens.

M. FENS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, I think I can agree with what has just been said by M. de Félice if he can give a positive reply to the question I am about to put to him. If I understand him aright, when he speaks of a "*Commission de contrôle sur place*" he is not referring to our Committee on Defence Questions and Armaments. Yet I take it I am not wrong in thinking this Committee has a right of investigation of this kind. Hence, if the Annual Report shows that such a "*Commission de contrôle sur place*" is needed, I feel the Committee on Defence Questions and Armaments should carry out the work involved. M. de Félice has my full support in his desire that similar committees be set up to deal with other WEU activities, but when he talks about "*contrôle sur place*" with reference to military matters, I think I can safely reply that to set up a special committee for this purpose would be superfluous, for this power of investigation devolves by right upon

the Committee for Defence Questions and Armaments.

THE PRESIDENT. — I call M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I think these two amendments should be dealt with separately as they refer to two different questions. The terms "Commissions of Enquiry" when first adopted gave rise to many doubts and discussions and yet, at the end of all these discussions, the Assembly decided to retain the term after all. The interpretation of the term 'Commission of Enquiry' given by the Rapporteur seems to me to go a little too far. He spoke of taking an oath, *etc.*, but in my country, for example, parliamentary commissions of enquiry are never required to take an oath. They are simply committees of investigation with wider powers, which are subsequently required to report to parliament. I do not think, in any case, that we can substitute M. de Félice's formula, which otherwise I like very much, for the word 'enquiry'. I myself, for the reasons I gave this morning—though no one supported them—and which I have repeated this afternoon, feel that, after our very full discussions, the word 'enquiry' is the right one. That is my personal opinion, and that is how I shall vote. In any case, however, whether the word is retained or not, we should, in my view, adopt M. de Félice's amendment with one alteration, and say "*les commissions de contrôle aussi sur place*" because the *contrôle* will not always be taking place on the spot; it will sometimes require the examination of documents, *etc.* We must therefore specify that once the committees have been appointed—whether they are called Commissions of Enquiry or not—they can carry out their work on the spot when necessary, but also elsewhere. Otherwise it might be thought their powers derived from their right to move about, which I do not think was the intention of the author of the proposal.

THE PRESIDENT. — Does M. de Félice wish to reply now?

Mr. RAMSDEN (*United Kingdom*). — On a point of order, Mr. President, I think that between the English and French texts of M. de Félice's Amendment there is a misleading discrepancy. The English text speaks of a Commission "of Investigation on the spot", while the French

M. de Félice (suite)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, par déformation juridique peut-être, je préfère que l'on dise explicitement ce qui se déduit implicitement, et je demande, puisque le fond n'est pas changé, qu'au lieu de parler simplement de commissions, on parle de commissions de contrôle sur place. Je demande donc qu'on introduise les mots « commissions de contrôle sur place » dans ce paragraphe (f) et, par voie de conséquence, dans l'article 39, paragraphe 4, du Règlement.

Tout à l'heure, M. le rapporteur nous a dit : « Une sorte de conciliation s'est faite à La Haye. » Il a semblé dire qu'il y avait là un argument qui pourrait être opposé à notre amendement. Je ne pense pas que ce soit une raison valable. En effet, rien n'est changé aux attributions de notre Assemblée; il est toujours prévu que l'initiative de la création de telle commission appartient à l'Assemblée; que, d'autre part, il faut l'approbation du Conseil. On comprend très bien pourquoi il faut l'approbation du Conseil : puisqu'il faut l'accord du pays intéressé, il est normal que ce soit dans le cadre du Conseil que cet accord soit obtenu. Par conséquent, rien n'est changé au fond, mais le texte me paraît ainsi plus clair, plus significatif de notre volonté, et c'est dans ces conditions que je demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Fens.

M. FENS (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, je pourrai me ranger aux vues que vient d'exprimer M. de Félice s'il est en mesure de donner une réponse positive à la question que je vais lui poser. Si je comprends bien, lorsqu'il parle de « commissions de contrôle sur place », ce n'est pas à notre commission des Questions de Défense et des Armements qu'il pense. Or, je ne crois pas me tromper en disant que cette dernière a elle-même le droit d'exercer un tel contrôle. Je pense donc que, si la nécessité de disposer de « commissions de contrôle sur place » découle du rapport annuel, cette mission devrait être confiée à la commission des Questions de Défense et des Armements. Là où M. de Félice souhaite la création de commissions du même type concernant d'autres activités de l'U. E. O., il a tout mon appui; mais lorsqu'il parle de « contrôle sur place » en matière militaire, je crois pouvoir répondre que la création à cet effet d'une commission spéciale serait superflue, puisque l'exercice

de ce contrôle revient de droit à la commission des Questions de Défense et des Armements.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait discuter séparément les deux amendements, car il s'agit de deux questions différentes. L'adoption initiale de l'expression « commissions d'enquête » a déjà donné lieu à un ample débat, et bien des perplexités s'étaient alors manifestées. Cependant, en conclusion dudit débat, l'Assemblée s'était décidée à adopter le terme. Je crois que M. le rapporteur en a donné une interprétation un peu excessive lorsqu'il a parlé de serment et d'autres choses de ce genre. Chez nous, par exemple, les commissions parlementaires d'enquête ne prêtent pas serment; ce sont des commissions d'information, dotées de certains pouvoirs plus étendus, qui font ensuite rapport au Parlement. De toute façon, il ne me paraît pas que le mot « enquête » puisse être remplacé par la formule de M. de Félice, à laquelle je suis par ailleurs très favorable. Pour les raisons que j'ai dites ce matin — sans rencontrer d'écho, il est vrai — et que j'ai développées cet après-midi encore, je suis d'avis qu'ayant choisi le mot « enquête » après en avoir longuement discuté, il faut nous y tenir. C'est là mon opinion personnelle, et je voterai dans ce sens. De toute façon, que le terme reste ou soit abandonné, je considère que l'amendement de Félice doit être adopté, mais en modifiant de la façon suivante son libellé : « commissions de contrôle aussi sur place ». En effet, le contrôle ne se fait pas toujours sur place, il arrive qu'il se fasse sur pièces, etc. Il faut donc spécifier que les commissions nommées — qu'elles soient « d'enquête » ou non — peuvent s'acquitter de leur travail sur place lorsqu'elles estiment que c'est nécessaire, mais aussi ailleurs; autrement, il pourrait sembler que les pouvoirs de ces organes sont fonction de leur caractère itinérant, ce qui, je crois, n'est aucunement dans les intentions de l'auteur de la proposition.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. de Félice désire-t-il répondre maintenant?

M. RAMSDEN (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Monsieur le Président, je demande la parole pour une motion d'ordre. Je crois qu'il n'y a pas concordance exacte de sens entre les textes anglais et français de l'amendement de M. de Félice. Le texte anglais parle d'une commission « *of investigation*

Mr. Ramsden (*continued*)

text contains the phrase "*contrôle sur place*". I am not relying on my own interpretation, but there is in the French text this idea of control. If that is so, it is a new departure, not implied in our translation. I should like a clarification of what is intended by the French word "*contrôle*" before we carry the debate any further.

THE PRESIDENT. — There is a point of substance there. The word "control" in English has a completely different meaning from the word "investigation", and I think we must know what is the intention of the proposer of the Amendment. I do not know whether we can settle that at this moment or whether we shall have to remit it to a later stage of our discussion for enquiry. Perhaps the Rapporteur will comment on that.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, do you wish me to reply on the other points, including that raised by M. Fens, or only to the specific question put by Mr. Ramsden?

THE PRESIDENT. — I think it would be as well to clear up first of all the point raised by Mr. Ramsden.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — The word used in the French text is "*contrôle*" and, as usual when a French word is used, I was interested to see how it would be translated into English. The word "*contrôle*" has no exact equivalent in English; the translation most often used is "supervision". In any case, I am almost sure the English translation, if adopted, would be an improvement on the French, for it is obvious that "*contrôle*" goes too far. "*Contrôle*" implies a parliamentary function as exercised by the larger Committees, particularly the Committee on Defence Questions and Armaments. It is "*contrôle*" exercised in relation to the Council of Ministers.

Here, on the other hand, we are referring to a commission to be set up for a specific object, that of gathering information, and this is not "*contrôle*" properly so called. That is why I regard the English translation, "investigation", as an excellent one, and I think we would be saved a lot of difficulty if M. de Félice would agree to

accept the same word, "investigation", in French. I therefore put this proposal to him.

THE PRESIDENT. — Perhaps it is M. de Félice whom I should ask about this.

M. de FÉLICE (*France*) (Translation). — I willingly agree to accept the phrase "*investigation sur place*" (investigation on the spot), which seems to me to clarify the English text and consequently also the French text.

To reply briefly to the point raised by M. Fens, there is no intention at all of limiting the powers of any special committee or even of maintaining that the commission of investigation would infringe your special prerogatives. The context in which the text we are discussing would be applied is the consideration of the Annual Report. If any particular difficulty were to crop up, we would ask for a commission for investigation on the spot to report on the points at issue. I trust this will relieve M. Fens of any anxiety.

M. Lucifero's proposal to add the word "also" seems to me unnecessary. The committee in any case has powers to examine the relevant documents, so that an investigation on the spot can be asked for only if difficulties arise in connection with the examination of the Annual Report.

THE PRESIDENT. — I call M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Either I expressed myself badly or the interpreter did not make what I said clear. In using the words "also on the spot" I was referring to the fact that the text with which we are now dealing reads:

"With the approval of the Council, the Assembly may appoint Commissions to enable the Assembly to reply to any specific aspect of the Annual Report",

thus omitting the idea of "enquiry" or "investigation", which it had been originally proposed to insert. If we adopted M. de Félice's amendment, the text would read: "committees for investigation on the spot". By another provision of the Charter, however, the Assembly reserves the right to appoint committees to examine specific questions, and these committees must also be empowered to carry out investigations on the spot when they consider it necessary. M. de Félice's proposal, in its present form, seems to me to be too restrictive.

M. Ramsden (*suite*)

on the spot », tandis que le texte français emploie l'expression « contrôle sur place ». Je ne me fie pas à ma propre interprétation, mais le texte français contient la notion de contrôle, qui, si le mot est pris à la lettre, introduit un élément nouveau que ne rend pas la traduction anglaise. J'aimerais qu'avant de poursuivre on explicitât la signification qu'il convient de donner au terme français de « contrôle ».

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Le point est important. Le mot « *control* » en anglais a un sens tout à fait différent du terme « *investigation* », et je pense que nous devons être éclairés sur les intentions exactes de l'auteur de l'amendement. Je ne sais si nous pouvons régler le cas maintenant ou s'il nous faudra en remettre la discussion à plus tard. Peut-être M. le rapporteur a-t-il une observation à faire à ce sujet?

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, désirez-vous que je réponde également aux autres remarques qui ont été formulées, notamment par M. Fens, ou simplement à cette question spéciale soulevée par M. Ramsden?

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je pense qu'il importe d'éclairer d'abord cette question.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Dans le texte français se trouve le mot « contrôle ». J'ai été curieux, comme toujours quand on emploie un mot français, de voir quel en serait l'équivalent en anglais. Or, le mot « contrôle » est intraduisible; en anglais, on dit « *supervision* ». En tout cas, je suis presque sûr que la traduction anglaise, si elle était employée ici, serait meilleure que le terme français. Il est clair que l'acception du mot « contrôle » est trop précise; ce mot évoque une fonction parlementaire qui est exercée par les grandes commissions, notamment par la commission de Défense. C'est un contrôle vis-à-vis du Conseil des Ministres.

Ici, il s'agit d'une commission qui a une tâche spéciale, d'information, qui n'est pas de contrôle proprement dit. C'est pourquoi j'estime que la traduction anglaise « *investigation* » est excellente, et je crois que, si M. de Félice acceptait d'employer le même terme « *investigation* » en français, beaucoup de difficultés seraient levées. C'est ce que je lui propose.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Qu'en pense M. de Félice?

M. de FÉLICE (*France*). — J'accepte volontiers l'expression « investigation sur place », qui me paraît rendre plus clair le texte anglais, ce qui, par conséquent, est favorable au texte français.

Je réponds brièvement à M. Fens. Il n'est pas du tout question de limiter les prérogatives d'une commission spéciale ou même de dire que la commission d'enquête ira à l'encontre de vos prérogatives particulières. L'hypothèse d'application du texte que nous discutons, c'est le rapport annuel. Si une difficulté quelconque se présente, on demande à une commission d'investigation sur place de rapporter sur la question qui a fait l'objet de la contestation. Je pense donc que M. Fens est rassuré.

A la remarque de M. Lucifero, qui voudrait que l'on ajoute le mot « aussi », je réponds que cette adjonction est, à mon avis, inutile. Le contrôle sur pièces existe, et il est exercé par la commission. Le contrôle sur place peut donc seul être réclamé en cas de difficulté soulevée au moment de l'examen du rapport annuel.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lucifero.

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, ou je me suis mal expliqué, ou l'interprétation a été peu claire. En disant « aussi sur place », je me référais au fait que le texte que nous nous apprêtons à compléter et qui est ainsi conçu :

« Avec l'approbation du Conseil, l'Assemblée peut constituer des commissions pour lui permettre d'obtenir des renseignements »,

omet la notion d'« enquête » ou d'« investigation » qu'on voulait d'abord y introduire. Si nous retenons l'amendement de M. de Félice, le texte se lirait : « des commissions d'investigation sur place ». Or, à un autre endroit de la Charte, il a été dit que l'Assemblée se réserve le droit de constituer des commissions pour l'examen de questions particulières. Ces commissions doivent être, elles aussi, habilitées à rechercher des données sur place lorsqu'elles l'estiment nécessaire, et il me semble, à cet égard, que, dans sa rédaction présente, la formule proposée par M. de Félice est trop restrictive.

THE PRESIDENT. — I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — In reply to M. Lucifero's last point, I think any of the Assembly's Committees can study documents submitted to them. It is surely obvious that they must be in a position to examine any document, to send out questionnaires, ask for further documents, appoint a Rapporteur, etc. What M. de Félice means is something different; he wishes some investigations to be carried out on the spot and not inside this building. I think we should agree to accept this.

I would like just to clear up one point already raised by M. Fens. Is it intended that only the special committees set up under Section VII (f) of the Charter shall be allowed to carry out this type of investigation on the spot, or will the other existing committees, the Committee on Defence Questions and Armaments, for instance, have the same powers? If not, we shall end by having not one Committee on Defence Questions and Armaments but half-a-dozen, one of which will hold its sittings here, while the others are going round collecting information on the spot. I think myself we would do better to give each committee powers to carry out investigations on the spot in connection with its own subject and to say that special *ad hoc* committees can be set up only if and when, in any particular case, the Assembly thinks it necessary to order additional investigations. Otherwise, we shall just be multiplying the number of committees.

THE PRESIDENT. — I call M. Senghor.

M. SENGHOR (*France*) (Translation). — Mr. President, if I have followed the discussion aright, M. de Félice has accepted an amendment to his amendment, to substitute the word "*investigation*" for the word "*contrôle*".

I am not prepared to accept the introduction of anglicisms into a French text. I have been a deputy for the last ten years, and I have heard of a "*Commission d'information*", a "*Commission d'enquête*" and a "*Commission de contrôle*", but I have yet to hear of a "*Commission d'investigation*".

The word "*investigation*" is an anglicism pure and simple. I do not know English well enough to be able to discuss its exact meaning, but I do know that it is quite out of place in a French text.

It is just like the word "*comité*", which I am constantly hearing interpreters use instead of "*commission*".

THE PRESIDENT. — I propose now to ask M. de Félice whether he has any further observations to make on the matter, then to call M. van der Goes van Naters, as Rapporteur of the Committee, to make his observations, and thereafter I would propose proceeding to a vote, putting first M. van der Goes van Naters' Amendment in order to clear the text and then coming to the vital decision on M. de Félice's proposal.

I call M. de Félice.

M. de FÉLICE (*France*) (Translation). — In the first place, my answer to M. Erler's point would be that each of the special committees will retain its own special powers, which would consequently be united only in the extremely unlikely case of a dispute arising on one aspect of the Annual Report.

With regard to the word "*investigation*", I appreciate M. Senghor's objections and, as a Frenchman, I am flattered that one of our overseas delegates should have raised a point concerning the use of the French language. Perhaps we can find a term which would not be an anglicism, such, for example, as "*Commission d'inspection*" or "*Commission d'information sur place*", or some similar phrase which has the same connotation in French and English.

What I want to have absolutely clear is that provision exists for information to be collected or for an investigation to be held, on the spot, at the request of the Assembly and with the Council's approval, in order to substantiate the information already received, so that the Assembly may be in full possession of all the facts before coming to a decision.

THE PRESIDENT. — I call M. Van Remoortel.

M. VAN REMOORTELE (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, so as to have a definite proposal before us, I suggest we adopt the word "*information*" in the French text. It seems to me a good translation of the English word "*investigation*", and it also avoids the idea of an "*enquiry*" which implies a judicial investigation with the right to call witnesses and compel them to attend, which is not what we want. I think "*information*" is the right choice, as, in legal

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Pour ce qui est de la dernière question soulevée par M. Lucifero, je pense que n'importe quelle commission de l'Assemblée peut procéder à des contrôles sur pièces. Que ferait-elle d'autre, du reste? Son rôle consiste précisément de clarifier les problèmes en posant des questions, en demandant la production de documents, en mandatant un rapporteur, etc. Ce que M. de Félice veut dire, c'est autre chose : c'est que certaines investigations soient faites sur place, en dehors du siège de l'Assemblée; et je crois que nous devrions soutenir cette proposition.

Je voudrais seulement élucider une question que M. Fens a déjà abordée et qui ne me paraît pas encore tout à fait claire. La voici : appartiendra-t-il désormais aux seules commissions spéciales, constituées en vertu du paragraphe (f) du titre VII de la Charte, de procéder à ce genre d'investigations sur place, ou bien l'une ou l'autre des commissions existantes, par exemple la commission des Questions de Défense et des Armements, sera-t-elle également habilitée à cet effet? Sinon, ce n'est pas une commission des Questions de Défense et des Armements que nous finirons par avoir, mais une demi-douzaine : l'une siégeant ici, et les autres procédant à des investigations sur place. En tout cas, j'estime qu'il vaudrait mieux reconnaître ce pouvoir à chaque commission, dans le domaine qui lui est propre, et dire qu'il n'y aura lieu de créer une commission spéciale que lorsque l'Assemblée estimera nécessaire de procéder de surplus à une investigation particulière. Autrement, nous multiplierons le nombre de nos commissions.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Senghor.

M. SENGHOR (*France*). — Monsieur le Président, si j'ai bien compris la discussion, M. de Félice a accepté un sous-amendement à son amendement tendant à remplacer le mot « contrôle » par le mot « investigation ».

Je n'accepte pas du tout d'introduire des anglicismes dans un texte français. Je suis parlementaire depuis dix ans; j'ai entendu parler de « commission d'information », de « commission d'enquête », de « commission de contrôle », mais jamais de « commission d'investigation ».

Employer ce mot, c'est user d'un anglicisme. Je ne connais pas suffisamment l'anglais pour

discuter ce terme anglais; mais je crois qu'il n'a pas sa place dans un texte français.

C'est un anglicisme, comme le mot « comité » que j'entends à longueur de journée, employé par les interprètes au lieu du mot « commission ».

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je demanderai maintenant à M. de Félice s'il a d'autres observations à faire à ce sujet, puis je donnerai la parole à M. van der Goes van Naters, en sa qualité de rapporteur, pour qu'il présente ses conclusions sur le débat. Ensuite je proposerai de procéder au vote, en commençant par l'amendement de M. van der Goes van Naters, afin d'éclaircir le texte, pour nous prononcer ensuite sur la proposition de M. de Félice, qui pose une question essentielle.

La parole est à M. de Félice.

M. de FÉLICE (*France*). — Je réponds d'abord à M. Erler que chaque commission spéciale gardera ses pouvoirs particuliers, et que ceux-ci, par conséquent, se conjugueront dans l'hypothèse très particulière où une contestation s'élèverait sur un aspect du rapport annuel.

En ce qui concerne le mot « investigation », je comprends les objections de M. Senghor, et je suis flatté, en tant que Français, de voir que c'est un de nos délégués d'outre-mer qui soulève cette question relative à la langue française. Peut-être pourrait-on trouver un terme qui ne serait pas un anglicisme et dire, par exemple, « commission d'inspection », « commission d'information sur place » ou quelque chose de similaire pour éviter cette différence d'acception entre les mots français et anglais.

Ce que je voudrais qui soit bien spécifié, c'est qu'il peut y avoir, sur demande de l'Assemblée et avec l'approbation du Conseil, une possibilité d'information, d'inspection sur place, pour vérifier les enquêtes, de façon que l'Assemblée, avant de décider, connaisse parfaitement la situation.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Van Remoortel.

M. VAN REMOORTELE (*Belgique*). — Monsieur le Président, pour que nous soyons saisis d'une proposition concrète, je propose l'adoption du mot « information », dans le texte français. Je crois qu'il correspond bien à la notion de « investigation » en anglais, et qu'il se détache de la notion d'enquête, laquelle suppose une information de caractère judiciaire avec droit de citer des témoins, de les amener, de les contraindre, ce qui n'est

M. Van Remoortel (*continued*)

language, it means the activities that precede an enquiry, and has none of the implications to which I have just referred. I therefore put this concrete proposal to the Assembly, and I hope M. de Félice will find himself able to accept it.

M. de FÉLICE (*France*) (Translation). — I accept the proposal.

THE PRESIDENT. — M. de Félice has accepted that proposal.

I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, I must begin by saying that I cannot reply immediately to M. Fens' question. M. Fens has asked whether his Committee, the Committee on Defence Questions and Armaments, automatically possesses the right to undertake investigations of this type. I do not know the answer to this, because I do not know whether M. Fens himself believes his Committee is entitled to go to England, for example, and turn up at the *Vickers-Armstrong* factories, asking to be given secret, or semi-confidential information, or asking for information about the firm's commercial interests. I imagine not, and, in my view at least, the Committee on Defence Questions and Armaments cannot assume the right to carry out an enquiry going as far as that without prior approval by the Council. Otherwise, we should run into great difficulties with the Member States and with the Council itself. As I say, therefore, I do not think a Committee automatically has the right to collect information in this way. However, that is only my own personal opinion; I am not speaking for any of the committees. In any case, the point has not been cleared up yet, and I do not think we should treat it as if it had been.

Turning now to the text itself, Mr. President, how are we to define the new Committee's powers? 'Contrôle', 'investigation', 'inspection', 'information', have all been suggested. 'Contrôle' is too strong; its implications are too parliamentary. We are told that 'investigation' is an anglicism. I am sorry about this, because, to my mind, it is the word that gives the best description of the work we intend the Committee to carry out. 'Inspection' will not do, because inspecting implies supervising work that is to be carried out by others, and there is no question here of any work

being carried out immediately, but only of collecting information with a view to work that may have to be carried out later. If we must, I suppose we can use the word 'information', but I am bound to point out to M. de Félice that it is a weaker word than 'investigation'. Still, if necessary, we can use 'information'. As M. de Félice says he can accept that wording, I accept it on behalf of the Committee. That is to say, I am more or less adopting M. de Félice's amendment to the amendment, and agreeing that the phrase "*une commission d'information*" be inserted in the text. This will not offend anyone and will meet all the Ministers' objections to the use of the word 'enquiry'.

I would now like to deal with the proposal to add the words 'on the spot', and here I think M. Lucifero is right when he says we cannot restrict the collection of information to its collection 'on the spot'. It may well be that some experts will not be able to appear before the Committee and that their evidence will therefore have to be taken elsewhere. So we cannot say that all the information required must be obtained solely on the spot. I would therefore ask M. de Félice to agree to the phrase being altered to some such phrase as 'including investigation on the spot'. The phrase 'on the spot' alone would give a narrower meaning than M. de Félice himself intended.

THE PRESIDENT. — I call M. de Félice.

M. de FÉLICE (*France*) (Translation). — Mr. President, in order to put an end to what has become a very long discussion, I think we might accept the phrase '*pouvoirs d'investigation sur place*'.

I agree with what the Rapporteur has said. The word 'information' that I had chosen is too weak, and now I am afraid M. Senghor's concern for the purity of the French language is leading us to discard a word that does give both the English and the French conception which would naturally be the ideal solution.

I see no objection to our saying "*investigation sur pièces et sur place*"—"investigations into documents and on the spot"—that is to say, to our using the word "investigation" in all its connotations. May I recommend this solution to the Assembly?

THE PRESIDENT. — I call M. Schmid.

M. Van Remoortel (suite)

pas ce que nous cherchons. Je crois que nous devons choisir ce mot « information » qui, en matière judiciaire, précède l'enquête et qui n'a point le caractère que je viens d'indiquer. Je vous fais donc cette proposition concrète et j'espère que M. de Félice s'y ralliera.

M. de FÉLICE (*France*). — Nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT (*Traduction*). — M. de Félice accepte cette proposition.

La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, je voudrais d'abord indiquer, au sujet de la question soulevée par M. Fens, que, fort précisément, je ne peux pas répondre en cet instant. M. Fens a demandé si la commission — il s'agit de la commission de la Défense et des Armements — a, oui ou non, automatiquement le droit de procéder à de telles informations, à de telles investigations. Je ne sais pas s'il en est ainsi, car j'ignore si M. Fens juge sa commission habilitée par exemple à aller en Angleterre, à se rendre aux usines *Vickers Armstrong* et exiger qu'on lui communique les secrets, les demi-secrets, ou même les renseignements relatifs aux intérêts commerciaux de cette maison. Je ne le crois pas, et, en tout cas, je ne pense pas que la commission de Défense puisse disposer de pouvoirs d'enquête et aller aussi loin sans avoir préalablement l'approbation du Conseil. Autrement nous nous heurterions à de grandes difficultés avec les États membres et avec le Conseil même. Donc, je ne crois pas que ce droit de s'informer existe automatiquement. Il ne s'agit pas là de l'avis d'une commission quelconque, mais de mon avis personnel. En tout cas, je ne voudrais pas que la question soit considérée comme résolue, car, à mon sens, elle ne l'est pas.

J'en viens maintenant au texte même, et tout d'abord, Monsieur le Président, à la définition de la nouvelle fonction : « contrôle », « investigation », « inspection », « information ». « Contrôle » est trop fort, disons que l'acceptation de ce terme est trop parlementaire. On dit que le mot « investigation » est un anglicisme. Je le regrette, car, à mon avis, c'est celui qui correspond le mieux à la fonction à exercer. Le mot « inspection » ne convient pas, car, en inspectant, on ne fait que contrôler les choses qui devront être exécutées

par d'autres. Or, il ne s'agit pas du tout d'exécuter immédiatement mais de s'informer en vue d'une exécution ultérieure. A la rigueur, on peut parler d'« information »; je l'admets. Mais j'avoue, Monsieur de Félice, que le mot « information » est plus faible que le mot « investigation ». Néanmoins, on pourrait se contenter du mot « information ». Puisque M. de Félice s'estime satisfait de cette rédaction, j'ai l'honneur de l'accepter au nom de la commission. J'adopte en quelque sorte le sous-amendement de M. de Félice, et j'accepte que l'on insère dans le texte l'expression : « une commission d'information ». Cela n'irait à l'encontre d'aucun intérêt, et notamment aucune des objections énoncées par les Ministres contre le mot « enquête » ne subsisterait.

Enfin, examinons l'adjonction des mots « sur place » qui nous est proposée. Je crois que la remarque de M. Lucifero est pertinente et qu'on ne peut pas restreindre cette information à la motion d'une information sur place. Il peut très bien arriver, en effet, que cette information soit donnée ailleurs, par des experts qui ne pourraient pas se rendre devant la commission. Il n'est donc pas dit que cette information doive être reçue uniquement sur place. Je demande, dans ces conditions, à M. de Félice s'il accepte de compléter cette expression qui pourrait prendre la forme suivante : « également sur place », « notamment sur place », « entre autres, sur place ». Les mots « sur place » seuls, limitent en tout cas l'intention même de M. Félice.

M. LE PRÉSIDENT (*Traduction*). — La parole est à M. Félice.

M. de FÉLICE (*France*). — Monsieur le Président, pour mettre fin à ce débat qui a déjà beaucoup duré, je crois que nous pourrions nous rallier à la formule suivante : « pouvoirs d'investigation sur place ».

La remarque de M. le rapporteur me paraît judicieuse. Le mot « information », que j'avais choisi, est un peu faible, et je crains que les soucis de puriste de M. Senghor ne nous écartent d'un sens qui rallie les conceptions anglaise et française, solution qui serait favorable.

Je ne vois pas d'inconvénient à dire : « investigation sur pièces et sur place », de manière à englober toutes les formes du mot « investigation ». Voilà dans quel sens je voudrais que l'Assemblée se décide.

M. LE PRÉSIDENT (*Traduction*). — La parole est à M. Schmid.

M. SCHMID (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, may I point out that, when the Locarno Treaty was signed, it provided for the supervision of the de-militarisation of the Rhineland by "*des éléments stables d'investigation et de contrôle*". This was the actual phrase used in the French text of that Treaty which was drafted by French legal experts, so that I was surprised when M. Senghor said the word "*investigation*" was an anglicism. It seems to me, on the contrary, to express exactly what we mean, and I should like to propose we adopt it here, in spite of the fact that the associations are not particularly pleasant, so far as my own country is concerned.

THE PRESIDENT. — I call M. Fens.

M. FENS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, I should like to make one brief remark. I cannot help feeling that my friend M. van der Goes van Naters was treading on dangerous ground when he asked me whether I thought our Committee on Defence Questions and Armaments was competent to go to England, let us say, and visit *Vickers-Armstrong* to see whether we agreed with what was being done there. My answer is, most certainly not, and that for two reasons.

In the first place, this is one of the chief tasks entrusted to the Control Agency, and not to us. In the secondly place, and far more important, however many "*contrôle sur place*" committees this Assembly might appoint, it would still remain to be seen whether any private firm would tolerate their investigations. I am far from convinced that it would; there is a bare possibility of it, but no more. I believe in Great Britain the nationalised industries have been de-nationalised. I do not know what the exact position is, but I take it that *Vickers-Armstrong* are a private firm, and I cannot imagine they would welcome the arrival of a Committee of the Assembly with a request to know whether they were getting on all right. The thing seems to me, frankly, inconceivable.

THE PRESIDENT. — I call M. Temple.

M. TEMPLE (*France*) (Translation). — May I suggest a compromise?

I quite understand the Council of Ministers'

dislike of the idea of an 'investigation' or an 'enquiry', but we must also avoid using a term so non-committal that we can do nothing at all. There is no point in setting up a committee of investigation if, as was pointed out just now, the existing committee, which is the important one, already has such powers.

In any case, I dislike the word '*investigation*', partly for the reasons so ably put forward just now by M. Senghor, and partly because, as several speakers have said, it is easy to imagine cases in which, even in my country, a committee would find it practically impossible to carry out the really searching and detailed investigations necessary.

May I therefore suggest that we adopt the phrase "*commission d'information et au besoin d'étude sur place*"? I much prefer the word '*étude*' to '*investigation*', since it implies that the committee can examine a matter on the spot but without having the right to go everywhere and pry into everything, regardless of what is top secret and what is not.

THE PRESIDENT. — I call M. Senghor.

M. SENGHOR (*France*) (Translation). — I am perfectly aware that the word 'investigation' is to be found in the French dictionary, but what matters is the sense in which it is used. In legal parlance it is scarcely ever used except in a disparaging sense. Indeed, our colleague, M. Schmid, confirmed this when he reminded us of its use in connection with Germany, when it was intended to express a certain lack of confidence.

A REPRESENTATIVE (Translation). — We're all equals here!

M. SENGHOR (*France*) (Translation). — It all depends whether that is the spirit in which you want to carry out your enquiries. The proper word to use here is '*enquête*', but the Ministers in their wisdom rejected it because of its legal implications and because it can also carry a slightly disparaging meaning.

If you want a word with the same meaning, then use the word '*information*'. You say it is too weak—very well, then, use the word '*investigation*', but then you will, as I say, be using an anglicism.

M. SCHMID (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, permettez-moi de signaler un précédent. Lors de la conclusion du Traité de Locarno, un système de contrôle fut établi pour la démilitarisation de la Rhénanie, et l'on créa à cet effet des « éléments stables d'investigation et de contrôle » ; ce sont là les termes mêmes du texte français du traité. Je m'étonne donc que M. Senghor considère le mot « investigation » comme un anglicisme. Le traité en question avait été élaboré par des juristes français. Il me paraît que l'expression répond pleinement à ce que l'on attend de ces commissions. C'est pourquoi je demande qu'on utilise le mot « investigation », même si la tradition à laquelle nous nous rattacherons ainsi n'évoque pas des souvenirs particulièrement agréables pour mon pays.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Fens.

M. FENS (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, je désire faire une brève remarque. Il me paraît que mon ami M. van der Goes van Naters s'est aventuré sur un terrain dangereux lorsqu'il m'a demandé si j'estimais que notre commission des Questions de Défense et des Armements serait habilitée à se rendre, par exemple, en Angleterre pour y visiter les établissements *Vickers-Armstrong*, voir ce qu'on y fait, et si ce qu'on y fait répond à nos désirs. Vraiment non, je ne le pense pas, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, c'est là l'une des tâches essentielles qui ont été confiées à l'Agence de Contrôle, et non pas à nous. Mais surtout, quel que soit le nombre de commissions de « contrôle sur place » que l'Assemblée puisse créer, il est douteux qu'une entreprise privée tolère nos investigations. Je n'en suis nullement convaincu; c'est chose possible, mais sans plus. En Grande-Bretagne des industries nationalisées ont été dénationalisées. J'ignore quelle est exactement la situation, mais je suppose que la *Vickers-Armstrong* est une entreprise privée, et je doute un peu que cette firme juge bon qu'une commission de l'Assemblée vienne frapper un jour à sa porte en disant : « Nous sommes venus voir si tout se passe bien chez vous. »

Je ne pense pas que cela soit du tout concevable.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Temple.

M. TEMPLE (*France*). — Je voudrais proposer une formule de transaction. Je comprends que le Conseil des Ministres s'émeuve d'une « investigation » ou d'une « enquête ». Je comprends d'autre part que, si le terme que vous voulez employer n'est pas suffisamment fort, vous ne pourrez rien faire. Il serait inutile de créer une commission d'information si déjà, comme il l'a été prouvé tout à l'heure, la commission, la grande commission a des pouvoirs d'information.

En outre, le mot « investigation » me choque. Il me choque d'abord dans le sens qu'a très bien situé M. Senghor; il me choque encore parce que, comme l'ont dit plusieurs orateurs, on voit mal, dans certains cas, la possibilité pour une commission, même dans mon pays, de procéder à des investigations d'une curiosité particulièrement attentive et exigeante.

Pour aboutir, je propose donc la formule « commission d'information et au besoin d'étude sur place ». Le mot « étude » est moins choquant que le mot « investigation ». Il permet de procéder à des études sur place sans qu'on puisse avoir la prétention d'aller voir partout et d'inspecter des choses qui doivent quelquefois rester dans le plus grand secret.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Senghor.

M. SENGHOR (*France*). — Je sais que le mot « investigation » existe dans le dictionnaire français. Il s'agit de savoir dans quel sens nous voulons l'employer. En général, ce mot n'est pas employé en droit, sauf dans un sens péjoratif. Et mon ami M. Carlo Schmid vient de confirmer cela fort justement en rappelant que, si l'on a employé le mot « investigation » vis-à-vis de l'Allemagne, c'est qu'il exprimait un certain sentiment de méfiance.

UN REPRÉSENTANT. — Ici, nous sommes tous égaux!

M. SENGHOR (*France*). — Il s'agit de savoir si c'est dans cet esprit que vous désirez pouvoir procéder à des enquêtes. Le mot propre serait le mot « enquête », mais il n'a pas paru propre aux Ministres à cause de son contenu juridique, et aussi parce qu'il est un peu péjoratif.

Si vous voulez employer un mot disant la même chose et qui ne soit pas péjoratif, dites « information ». Il est trop faible, pensez-vous; employez le mot « investigation » dans son sens anglais, mais alors vous aurez employé un anglicisme.

THE PRESIDENT. — We have had a very long discussion on this matter, and we are getting into an almost impossible position for an Assembly to be in, namely, that of carrying out detailed drafting and interpretation work. I think that we shall get into great difficulties if we proceed much further with alternative texts, with all the difficulties of translation which are presented by *ad hoc* texts submitted from the Floor of the Chamber. I hope I shall very shortly be able to bring the matter to a conclusion, and I shall submit a proposal to the Assembly in a moment.

I call Mr. Lawson.

Mr. LAWSON (*United Kingdom*). — Since so much has been said about “enquiry” and “investigation”, perhaps I might suggest that in the English translation we should normally use the word “Committee” and not “Commission”. I know that the word “Committee” has been used, but it is written down as “Commission”. I do not think that it matters very much, but since so much concern has been shown on the question of “enquiry” perhaps we might show similar concern also for the word “Committee”.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Nicholson.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I agree with what has been said by Mr. Lawson about the word “Committee”. May I throw another suggestion into the arena and say that, as in the British Parliament, we should have a fact-finding committee? How you translate that into French, I do not know.

THE PRESIDENT. — May I clarify the position and, subject to correction by the Rapporteur or M. de Félice, put the following proposal?

The position we have reached is that the Rapporteur has withdrawn, on behalf of the Committee, the original amendment which was proposed. We have to get that out of the way first.

Does the Assembly agree that that Amendment should be withdrawn?...

Is anybody against the withdrawal of that Amendment?...

If anybody is against the withdrawal, we can have a vote on it. It is the original Amendment proposed by the Rapporteur which appears in his Report, namely, that in paragraph (f) the words “of Enquiry, in particular” be omitted.

We are in a great procedural difficulty because, unless the withdrawal of M. van der Goes van Naters' Amendment is agreed to, we ought, procedurally speaking, to vote on it first, as it is the more radical of the Amendments. If we vote on M. van der Goes van Naters' Amendment—and I think that the decision is that the withdrawal should be accepted—then the Amendment proposed by M. de Félice automatically falls and cannot be put to the Assembly. I have checked that very carefully with the Rules of Procedure, and that is the technical position.

M. van der Goes van Naters has said that he would like to withdraw his Amendment, and I ask the Assembly, in the first instance, whether it is agreed that his Amendment should be withdrawn and not be put to the Assembly at all. The decision on that does not, in my opinion, prejudice the later stage of the voting. The first decision we must make is whether M. van der Goes van Naters' request for his Amendment to be withdrawn is accepted by the whole Assembly. I shall now put this to the Assembly.

(*A vote was taken by sitting and standing.*)

THE PRESIDENT. — The result of the voting is as follows:

Ayes	45
Noes	8
Abstentions	Nil

The Amendment is, by leave, withdrawn.

We now come procedurally to the next matter, that is, whether there should be a new text which I shall do my best to elucidate, subject to correction by M. van der Goes van Naters, the Rapporteur, and M. de Félice, the original proposer of the Amendment.

I shall put to the Assembly that we leave out the words “of Enquiry” and insert the words “of Investigation on documents and on the spot”. The French translation would be “*commission d'investigation sur pièces et sur place*”.

Is that an agreed interpretation?...

That is agreed.

I now propose that these words which I have read out in the two languages should be the definitive text in the two languages and that we should vote on it.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Nous avons maintenant longuement débattu de cette question, et nous nous mettons dans un cas pratiquement sans issue pour une assemblée, en essayant de mener à bien un travail détaillé de rédaction et d'interprétation. Je crois que nous nous compliquerions démesurément la tâche en poursuivant l'examen contradictoire de plusieurs variantes d'amendement, avec tous les problèmes de traduction que soulèvent des textes formulés oralement, dans le cours même du débat. J'espère mettre dans quelques instants l'Assemblée en mesure de statuer, et je la saisirai incessamment d'une proposition à cet effet.

La parole est à M. Lawson.

M. LAWSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Puisqu'on a tant discuté au sujet des mots « enquête » et « investigation », on me permettra peut-être de dire qu'il serait plus correct, dans le texte anglais, de parler de « *Committee* » et non de « *Commission* », comme c'est le cas dans le texte écrit que nous avons sous les yeux. Je n'attribue pas à cela une importance considérable, mais, encore une fois, étant donné l'intérêt porté au mot « enquête », peut-être pourrions-nous nous soucier également de choisir entre « *Commission* » et « *Committee* ».

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Nicholson.

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je suis d'accord avec M. Lawson au sujet du terme « *Committee* ». Je me permettrai de suggérer, à mon tour, qu'à l'instar du Parlement britannique, nous pourrions opter pour le terme de « *fact-finding committee* »; j'ignore, il est vrai, quel est l'équivalent français de cette expression.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Afin d'éclaircir la situation, je voudrais formuler une proposition. M. le rapporteur ou M. de Félice me corrigeront s'il y a lieu.

Le rapporteur, au nom de la commission, a retiré l'amendement primitif. C'est là un point qu'il nous faut régler tout d'abord.

L'Assemblée consent-elle au retrait de cet amendement?...

Y a-t-il des avis contraires?...

Si oui, nous pouvons trancher la question par un vote. Il s'agit de l'amendement initial présenté par le rapporteur et tendant à supprimer, dans le paragraphe (f) les mots « d'enquête, notamment ».

Nous sommes dans une situation très difficile du point de vue de la procédure. En effet, si la proposition d'amendement de M. van der Goes van Naters était maintenue contre le gré de son auteur, nous serions tenus, en bonne procédure, de la mettre aux voix en premier lieu, car c'est celle qui tend à apporter au texte la modification la plus substantielle. Or, si nous sommes amenés à voter sur l'amendement de M. van der Goes van Naters, l'amendement déposé par M. de Félice tombera automatiquement, et l'Assemblée ne pourra plus en être saisie. J'ai lu attentivement le Règlement sur ce point : tels sont les termes du problème de procédure posé.

M. van der Goes van Naters a exprimé le désir de retirer son amendement. Je demande donc, en premier lieu, à l'Assemblée de dire si elle accepte que le texte en question soit retiré et qu'elle n'en soit pas saisie. Une décision dans ce sens ne préjugerait pas, à mon sens, des votes ultérieurs. Elle est nécessaire pour établir que le vœu de M. van der Goes van Naters, visant à retirer son amendement, répond au sentiment de l'ensemble de l'Assemblée. Je mets donc aux voix le retrait de l'amendement initial.

(Il est procédé à un vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée s'est prononcée comme suit :

Ont voté pour	45
Ont voté contre	8
Abstentions	néant

Le retrait de l'amendement est accordé.

La procédure nous autorise maintenant à prendre en considération, si nous le voulons, un texte nouveau. Ce texte, je vais m'efforcer de le mettre au clair, sous réserve de corrections de la part de M. van der Goes van Naters, rapporteur, et de M. de Félice, auteur de l'amendement.

Je propose à l'Assemblée de supprimer les mots « *of Enquiry* » et de les remplacer par l'expression « *of Investigation on documents and on the spot* ». La traduction française serait : « commission d'investigation sur pièces et sur place ».

Cette formulation est-elle jugée correcte?...

Elle est adoptée.

Je vous propose maintenant que les formules dont je viens de donner lecture soient considérées comme constituant, en anglais et en français, le texte définitif du projet d'amendement, et que celui-ci soit mis aux voix.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — Will you repeat the English words once more?

THE PRESIDENT. — “Committee of Investigation on documents and on the spot”.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I do not think that is good English.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Lawson.

Mr. LAWSON (*United Kingdom*). — Does that mean that nothing can be done by this Committee of Investigation other than to investigate documents and to investigate on the spot? What would be the position if a witness away from the spot were to be investigated? Does not such a position make nonsense?

THE PRESIDENT. — I have merely tried to interpret the sense of what has been said in the Assembly, and I hope that it is permissible for the President of the Assembly to get out of a procedural difficulty which has been created, if I may say so, by an Amendment being handed in during the course of the debate, which causes us to get into great difficulties of procedure and interpretation.

It seems to me, though I speak entirely subject to correction, that if we simply had “Commissions of Investigation” in English and “*Commissions d’investigation*” in French we would really have covered everything and avoided all the difficulties and dangers.

I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, we could equally well do the opposite. and simply say “*Commission d’investigation notamment sur pièces et sur place*” and, in English, “Commission of Investigation, in particular, etc.” and then everything would be covered.

THE PRESIDENT. — It is a possibility. Frankly, as one of my colleagues has stated, it is most unexpected English, and a translation would take a little explanation to someone coming fresh to it. I do not know whether it is the feeling of the Assembly that the simple words “*commission*” and “*committee*” would meet the point?

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I should like to second that. I am sure that is the answer.

THE PRESIDENT. — The proposal has been moved and seconded. If it is not acceptable we shall have to adjourn in order to get a lot of translation done so as to get the clear meaning.

The motion is that the words be “committees of investigation” in the English text and that “*commissions d’investigation*” in French be the operative words.

Is that agreed to? . . .

Is anyone against the proposal?

Does anyone require a vote?

The Amendment is agreed to.

I would remind my colleagues that time is getting on and we have still to deal with one or two amendments of some substance. I appeal to my colleagues to keep their remarks reasonably brief.

The next amendment is to Section X (Languages of the Assembly), paragraph (a).

I shall read it out:

The paragraph to be amended to read as follows:

“(i) Speeches in the Assembly may be made in the official languages of Member States. The Secretariat shall provide simultaneous interpretation of these speeches into the other official languages.

(ii) Speeches in Committee may be made in the official languages of Member States. The Secretariat shall provide simultaneous interpretation of these speeches into French and English.”

I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, we discussed the meaning of the new text at such length this morning that I think it must be perfectly clear, and I have nothing further to add.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak? . . .

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Auriez-vous l'obligeance de relire le texte anglais?

M. LE PRÉSIDENT. — « *Committee of Investigation on documents and on the spot.* »

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je ne pense pas que ce soit du bon anglais.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lawson.

M. LAWSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Ce texte implique-t-il que la commission d'investigation ne pourra procéder, exclusivement, qu'à des investigations sur pièces et sur place? Comment se présenterait la question au cas où il conviendrait d'entendre un témoin qui ne se trouverait plus sur place? La formule ne prête-t-elle pas à confusion?

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — J'ai simplement tenté d'interpréter le sens des diverses interventions faites sur ces bancs. Je veux croire que ce n'est pas outrepasser mes attributions présidentielles que de proposer une issue à une difficulté de procédure. Celle-ci tient, dans le cas présent, au fait qu'un amendement a été introduit dans le cours même du débat, avec tous les problèmes de procédure et d'interprétation qui en découlent.

Je dirai quant à moi — bien entendu sous toutes réserves de correction — que si nous nous en tenions à « *Commissions of investigation* » en anglais et « *commissions d'investigation* » en français, nous répondrions à tout, et éviterions toute difficulté comme tout danger.

La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, nous pourrions également faire l'inverse et laisser, sans autre, en français « *commission d'investigation*, notamment sur pièces et sur place » et, en anglais, « *Committee of Investigations, in particular* », etc., ce qui répondrait à toutes les demandes.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — C'est une solution possible; très franchement, comme l'a signalé l'un de nos collègues, c'est là un anglais assez inattendu, et la traduction nécessiterait quelques explications pour le profane. L'Assemblée n'estime-t-elle pas que les simples mots « *commission* » et « *committee* » feraient l'affaire?

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'appuie cette proposition. Je suis certain qu'elle résout la question.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée a été régulièrement saisie d'une proposition qui vient d'être appuyée. Si l'Assemblée juge ne pas pouvoir s'y rallier, il nous faudra suspendre la séance pour laisser à des experts en traduction le soin d'élucider l'équivalence exacte des différents termes anglais et en français.

Je rappelle la teneur de la proposition présentement soumise : substitution aux mots « *commissions d'enquête* » des mots « *commissions d'investigation* » dans le texte français et « *committees of investigation* » dans le texte anglais.

Cette proposition est-elle acceptée?...

Y a-t-il des objections?...

Quelqu'un demande-t-il qu'il soit procédé à un vote?...

L'amendement est adopté.

Je dois vous rappeler, mes chers collègues, que le temps passe et que nous avons encore à examiner un ou deux amendements de quelque importance. Je vous prie donc instamment de bien vouloir être aussi concis que possible.

L'amendement suivant vise le paragraphe (a) du titre X — « *Langues de l'Assemblée* ».

J'en donne lecture :

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

« (i) Les discours à l'Assemblée peuvent être prononcés dans les langues officielles des États membres. Le Secrétariat doit assurer l'interprétation simultanée de ces discours dans les autres langues officielles.

(ii) Les discours en commissions peuvent être prononcés dans les langues officielles des États membres. Le Secrétariat doit assurer l'interprétation simultanée de ces discours en français et en anglais. »

La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, ce matin nous avons discuté longuement sur la portée de ce nouveau texte. Je crois que son sens est clair. Par conséquent, il est inutile d'y revenir.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Personne ne demande plus la parole?...

Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

THE PRESIDENT. — The next amendment is to paragraph (a) of Section XI—Office of the Clerk of the Assembly.

I shall read it out:

Omit the sub-paragraph in square brackets—which reads as follows:

“The Clerk shall be responsible solely to the Assembly. He shall not indulge in any occupation incompatible with his functions.”

This again, is an amendment of some substance, and perhaps the Rapporteur might wish to make some comment.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — You are right, Mr. President, in saying this is an amendment of substance. It contains nothing new, however, because, in the original text, we refrained from including a provision making the Clerk responsible solely to the Assembly with regard to related questions such as incompatibility of functions, for example. There is, after all, surely a wide difference between not undertaking any outside occupation and being responsible in his work solely to the Assembly.

We thought it better not to include detailed provisions of this kind in the Charter, but to leave them to the Bureau whose task it is to put forward nominations for the appointment of a Clerk. The Committee thought it preferable that the Charter should not contain detailed provisions for nominations, since these are the responsibility primarily of the Bureau and then of the Assembly. That is why we propose omitting this sentence.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak? . . .

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Section XI, paragraph (b).

I shall read it out:

The paragraph to be amended to read as follows:

“The Clerk shall, in consultation with the Bureau, appoint officials on a permanent or temporary basis as members of the Office of the Clerk.”

The remainder of the paragraph to be omitted.

I think that this is a matter which may require a little explanation.

Does the Rapporteur wish to comment? . . .

The Rapporteur does not wish to comment. Does any other Representative wish to speak? . . .

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Section XI, paragraph (c). This is consequential on the Saar decision which the Assembly agreed to on the Amendment to Section I.

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

We now turn to the Rules of Procedure. A number of amendments to the Rules of Procedure are purely consequential on the amendments we have already made in the Charter. When I come to those amendments, I will therefore put them formally.

The first amendment is to Rule 1 and the footnote thereto; it is consequential on the Saar decision taken on the Charter.

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to refer Rule 6 (B) to the Committee on Rules of Procedure and Privileges. I ask M. van der Goes van Naters whether he has anything to say on that.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, the reasons why the Committee was not able to come to a decision on this point will be found in paragraph 40 of the Explanatory Memorandum. When our meeting takes place before that of the Consultative Assembly a number of problems arise, and we therefore thought it best to refer the question to the Committee on Rules of Procedure, which is the appropriate Committee to deal with it. As you know, the point did not arise this time, so that the Committee will be able to examine it at its leisure.

THE PRESIDENT. — Does the Assembly agree? . . .

Article 6 (B) is referred to the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

The next amendment is to Rule 10. It proposes to leave out the second sentence of paragraph 8 of the Rule and to insert a new paragraph 8 bis, drafted as follows:

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'amendement suivant vise le paragraphe (a) du titre XI — Greffe de l'Assemblée.

J'en donne lecture :

Supprimer les mots entre crochets — à savoir :

« Le Greffier est exclusivement responsable devant l'Assemblée. Il ne peut remplir des occupations incompatibles avec ses fonctions. »

Nous sommes de nouveau là en présence d'un amendement de fond. M. le rapporteur désire-t-il s'exprimer à ce sujet ?

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, cet amendement, en effet, porte sur le fond. Cependant, il n'a rien de nouveau parce que nous nous sommes réservé dans le texte original d'inclure la précision que le Greffier est exclusivement responsable devant l'Assemblée. En ce qui concerne les questions annexes, celle de l'incompatibilité de fonctions, par exemple, le fait de remplir exclusivement ces fonctions est tout différent du fait d'être exclusivement responsable pour son travail devant l'Assemblée — n'est-il pas vrai ?

Nous avons jugé qu'il ne serait pas opportun d'insérer une telle précision dans la Charte, nous avons préféré laisser cette question aux soins du Bureau qui est habilité à présenter les propositions pour la désignation du Greffier. La commission a jugé que ne devaient pas figurer dans la Charte des précisions sur des questions de nominations, qui incombent en premier lieu au Bureau, ensuite à l'Assemblée elle-même. C'est pourquoi nous avons proposé la suppression de cette phrase.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Cet amendement est-il approuvé ?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe (b) du titre XI.

J'en donne lecture :

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

« Le Greffier, en consultation avec le Bureau, nomme des fonctionnaires au Greffe à titre permanent ou temporaire. »

La question peut éventuellement appeler quelques explications.

M. le rapporteur désire-t-il s'exprimer à ce sujet ?...

Puisque le rapporteur n'a pas de commentaire à faire, quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?...
Cet amendement est-il approuvé ?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe (c) du titre XI. Il découle par voie de conséquence de la modification antérieurement apportée au titre premier en ce qui concerne la Sarre.

Cet amendement est-il approuvé ?...

L'amendement est adopté.

Nous en venons maintenant aux projets d'amendement visant le Règlement. Nombre de ceux-ci découlent par voie de conséquence des modifications déjà apportées à la Charte. C'est donc uniquement pour la forme que je serai amené à vous les soumettre.

Le premier amendement vise l'article 1^{er} du Règlement et la note en bas de page s'y rapportant. Il découle par voie de conséquence de la décision relative à la Sarre prise par l'Assemblée lors de l'examen de la Charte.

Cet amendement est-il approuvé ?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise à renvoyer la section B de l'article 6 à la commission du Règlement et des Immunités. M. van der Goes van Naters a-t-il des commentaires à faire à ce sujet ?

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, le paragraphe 40 de l'exposé des motifs explique pourquoi nous n'avons pu aboutir. C'est en raison des complications qui se produisent quand la réunion de notre Assemblée précède celle de l'Assemblée Consultative. Nous avons donc jugé plus opportun de renvoyer la question à la commission compétente, c'est-à-dire à la commission du Règlement. Comme vous avez pu le constater, cette fois le problème n'était pas urgent, si bien que la commission du Règlement aura tout le temps de l'examiner.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). L'Assemblée en est-elle d'accord ?...

L'article 6 (B) est renvoyé à la commission du Règlement et des Immunités.

L'amendement suivant vise l'article 10. Il est proposé de supprimer la deuxième phrase du paragraphe 8 et d'insérer un nouveau paragraphe 8 bis, ainsi rédigé :

The President (continued)

“(a) Should it be necessary for the President or a Vice-President to be replaced when the Assembly is in session, his successor shall be elected in accordance with the above provisions.

(b) Should it be necessary for the President or a Vice-President to be replaced when the Assembly is not in session, the following procedure shall be followed until the election provided for in subparagraph (a) can take place.

If it is the chair of the President of the Assembly which becomes vacant, the senior Vice-Chairman shall exercise the functions of the President.

The national group of Representatives, to which the Representative who has ceased to be the President or a Vice-President belonged, shall be invited to nominate a candidate of the same political tendency as his predecessor. This candidature shall be ratified by the Presidential Committee, which shall for this purpose include the Chairmen of the political groups which have been formed in accordance with the provisions of Rule 38. After such ratification, the Representative in question shall become a member of the Bureau and shall sit with the same rights as a Vice-President of the Assembly.”

I call the Rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — The tragic death of M. Lütken, who was also a member of the Consultative Assembly of the Council of Europe, has emphasised the importance of this question, and we have devoted some thought to the action to be taken in the case of the sudden loss of a president or vice-president.

Similar considerations led the Committee on Rules of Procedure and Privileges of the Common Assembly to draw up a text which that Assembly subsequently adopted, and which is very similar to the one before you today.

The proposed paragraph 8 (a) seems to us to make adequate provision for such cases should they arise.

THE PRESIDENT. — Does any Representative wish to comment? . . .

Does the Assembly agree to leave out the second sentence of paragraph 8? . . .

That is agreed to.

Does the Assembly agree to insert the new paragraph 8 bis?

That is agreed to.

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Rule 15 (1). It is

consequential on the Amendment to Section I of the Charter.

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Rule 19 (1). The Amendment is consequential and its purpose is solely to bring the Rule into accord with the decision taken on Section X of the Charter—“Languages of the Assembly”.

The Amendment is agreed to.

The next group of amendments are to Rule 39. The amendment to paragraph 1 (ii) is consequential and its purpose is to bring the Rules of Procedure in accord with Section VII, paragraph (a) (2) of the Charter.

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to the last subparagraph of paragraph 1 in square brackets of Rule 39. The proposal is to leave out the last subparagraph and to insert in its place a new paragraph which is drafted as follows:

“The first and second of the permanent Committees shall be composed of seventeen members divided as follows: Belgium (2); France (3); the Federal Republic of Germany (3); Italy (3); Luxembourg (1); the Netherlands (2); the United Kingdom (3).

The third and fourth permanent Committees shall be composed of eleven members divided as follows: Belgium (1); France (2); the Federal Republic of Germany (2); Italy (2); Luxembourg (1); the Netherlands (1); the United Kingdom (2).”

I call the Rapporteur to comment.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — This is an attempt to bring the Rules into line with common practice in the Assembly. The original intention was obviously to distribute the seats, both in the eighteen-member committees and in the eleven-member committees, on an equitable basis between the different countries—two members for Belgium, and for the other countries in proportion. This has, in fact, been the practice, but there was no provision for it, which is why we thought it should be included it in the Rules.

THE PRESIDENT. — Does anybody else wish to speak? . . .

Is the Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

M. le Président (suite)

« (a) Au cas où le Président ou un Vice-Président doit être remplacé pendant que l'Assemblée est en session, il est procédé à l'élection conformément aux dispositions ci-dessus.

(b) Au cas où le Président ou un Vice-Président doit être remplacé pendant que l'Assemblée n'est pas en session, il est fait application de la procédure suivante jusqu'à ce que l'élection visée au paragraphe (a) ci-dessus puisse intervenir.

En cas de vacance de la présidence de l'Assemblée, le premier Vice-Président fait fonction de Président.

Le groupe national de Représentants auquel appartient le Représentant qui a cessé d'être Président ou Vice-Président est invité à désigner un candidat de la même tendance politique que son prédécesseur. Cette candidature est soumise à la ratification du Comité des Présidents auquel participent, à cette occasion, les Présidents des groupes politiques constitués conformément aux dispositions de l'article 38. Après la ratification du Comité, le Représentant ainsi désigné devient membre du Bureau et siège avec les mêmes droits qu'un Vice-Président de l'Assemblée. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — L'importance de cette question complexe a été révélée par la mort tragique de feu notre collègue M. Lütken, qui faisait partie de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. On s'est donc préoccupé de savoir comment agir dans le cas où un Président ou Vice-Président disparaît dans de telles circonstances.

C'est pourquoi, à l'Assemblée Commune, la commission compétente, c'est-à-dire la commission du Règlement, a rapporté un texte qui est à peu près analogue à celui qui vous est présenté ici et qui fut ensuite adopté par l'Assemblée.

Nous croyons que ce nouveau texte proposé pour le paragraphe 8 *bis* élimine la difficulté qui pourrait résulter d'une disparition aussi subite.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un demande-t-il la parole?...

L'Assemblée est-elle d'avis de supprimer la seconde phrase du paragraphe 8?...

Il en est ainsi décidé.

L'Assemblée approuve-t-elle l'insertion du nouveau paragraphe 8 *bis*?...

Il en est ainsi décidé.

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe 1 de l'article 15. Il découle par voie de conséquence de l'amendement au titre premier de la Charte.

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe 1 de l'article 19. Il découle par voie de conséquence de l'amendement au titre X de la Charte — « Langues de l'Assemblée » — et tend uniquement à harmoniser les dispositions du Règlement avec les dispositions nouvelles de la Charte.

L'amendement est adopté.

La série suivante d'amendements vise l'article 39. L'amendement proposé au chiffre 1 (ii) est la conséquence de l'amendement du paragraphe (a), alinéa 2 du titre VII de la Charte.

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le dernier alinéa, entre crochets, du paragraphe premier de l'article 39. Il est proposé de supprimer ce dernier alinéa et de le remplacer par un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

« La première et la seconde des commissions permanentes seront composées de 17 membres répartis comme suit : Belgique (2); France (3); République Fédérale d'Allemagne (3); Italie (3); Luxembourg (1); Pays-Bas (2); Royaume-Uni (3).

La troisième et la quatrième commissions permanentes seront composées de 11 membres répartis comme suit : Belgique (1); France (2); République Fédérale d'Allemagne (2); Italie (2); Luxembourg (1); Pays-Bas (1); Royaume-Uni (2). »

La parole est à M. le rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Ici, le Règlement a observé la pratique établie dans l'Assemblée. Pour les commissions de 18 membres comme pour les commissions de 11 membres, il est clair que l'on avait en vue une certaine répartition parmi les différents pays, à savoir 2 membres pour la Belgique, et ainsi de suite. Cette disposition était déjà pratiquée, mais ne figurait nulle part; nous avons jugé plus régulier de l'inclure dans le Règlement.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole?...

L'amendement est-il adopté?...

L'amendement est adopté.

The President (continued)

The next amendment is to paragraph 4 of Rule 39.

I shall read it out:

"With the approval of the Council, the Assembly may appoint Committees as provided for in Section VII (f) of the Charter, the composition, terms of reference and duration of which shall be defined in a Resolution."

It is a consequential Amendment.

I call M. de Félice.

M. de FÉLICE (*France*) (Translation). — We ought to bring this Amendment into line with the Amendment adopted to Section VII (f) of the Charter by including the words "committees of investigation".

THE PRESIDENT. — Thank you very much. That Rule should be amended to bring it into line with the decision on the Charter.

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to paragraph 5 of Rule 39.

I shall read it out:

The text of the paragraph to be amended to read as follows:

"Candidatures for membership of Committees shall be addressed to the Bureau which shall submit to the Assembly proposals for their composition, taking into account the representation of political tendencies. The President of the Assembly may invite the Chairman of the political groups to attend the appropriate meetings of the Bureau. The Assembly shall decide by secret ballot disputed nominations for one or more seats in a Committee."

This does require a little explanation. I think perhaps it would be helpful if the Rapporteur, whom we are trying very hard, would say a word on it because there is a difference in principle.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — The proposed amendment to paragraph 5 may be said to complete the new paragraph 1 bis. It deals with the distribution

of seats not according to countries but according to political tendencies, and does no more than confirm the Assembly's existing practice. What we were trying to do in drafting it was to ensure a fair distribution of seats, I do not say between the various political groups, as not all members belong to a political group, but between the various political tendencies. I think the new paragraph succeeds in doing this.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Nicholson.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I think it should read "Chairman of the political groups" in the English text.

THE PRESIDENT. — That piece of typing will be examined and, if necessary, corrected.

Does anybody else wish to speak? . . .

Is this Amendment agreed to? . . .

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Rule 44, to leave out sub-paragraph 2. This Amendment is consequential on the "Saar decision".

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Rule 47 and is consequential on the amendment already made to Section XI of the Charter—"Office of the Clerk of the Assembly".

The Amendment is agreed to.

The next amendment is to Rule 48, paragraph 5.

I shall read it out:

Paragraph to be amended to read as follows:

"In the course of its first session following the end of each financial year, the Assembly shall express its approval or disapproval of the accounts for that year, on a motion to be proposed by a member of the Committee on Budgetary Affairs and Administration."

This is a change, but I do not think it is a very important change in substance.

Has any member of the Committee or its late Chairman any comment to make? . . .

I call M. van der Goes van Naters.

M. le Président (suite)

L'amendement suivant vise le paragraphe 4 de l'article 39.

J'en donne lecture :

« Avec l'approbation du Conseil, l'Assemblée peut constituer une commission, en vertu des dispositions du titre VII (f) de la Charte, par une résolution établissant sa composition, ses attributions et la durée de son mandat. »

Cet amendement découle par voie de conséquence de l'amendement du titre VII de la Charte.

La parole est à M. de Félice.

M. de FÉLICE (France). — Il faudrait harmoniser cet amendement avec celui qui a été adopté au paragraphe (f) du titre VII de la Charte et introduire les mots : « commission d'investigation ».

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je vous remercie de votre remarque. Il convient, en effet, d'harmoniser le texte de cet amendement au Règlement avec les termes précédemment introduits au paragraphe (f) du titre VII de la Charte.

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe 5 de l'article 39.

J'en donne lecture :

Lire le paragraphe comme suit :

« Les candidatures aux sièges des commissions sont adressées au Bureau, qui soumet à l'Assemblée des propositions pour la composition desdites commissions en tenant compte de la représentation des tendances politiques. Le Président de l'Assemblée peut inviter les Présidents des groupes politiques à assister à certaines réunions du Bureau. En cas de contestation portant sur un ou plusieurs sièges d'une commission, l'Assemblée décide par scrutin secret. »

Ce texte appelle quelques explications. Je pense qu'il serait utile que M. le rapporteur, que nous mettons durement à l'épreuve, ait l'obligeance de nous dire quelques mots à propos de cet amendement qui apporte un élément nouveau.

M. van der GOES van NATERS (Pays-Bas). —

Ce paragraphe 5 est plus ou moins le complément du paragraphe nouveau, étant donné que l'on y traite de la répartition des sièges, non pas

par pays, mais selon les couleurs politiques. Nous avons en fait officialisé, dans ce paragraphe 5, la pratique de notre Assemblée. Comment peut-on procéder à une répartition équitable, je ne dis pas entre les groupes — certains membres n'appartiennent à aucun groupe — mais entre les différentes tendances politiques? Je crois que ce nouveau paragraphe répond entièrement à cette préoccupation.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Nicholson.

M. NICHOLSON (Royaume-Uni) (Traduction). — Le texte anglais devrait dire « Chairmen » et non « Chairman of the political groups ».

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — S'il y a des fautes de frappe dactylographique, elles seront rectifiées.

Personne ne demande plus la parole?...

Cet amendement est-il approuvé?...

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise à supprimer l'alinéa 2 de l'article 44. Il découle par voie de conséquence de la décision relative à la Sarre.

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise l'article 47 et découle par voie de conséquence de l'amendement adopté au titre XI de la Charte — « Greffe de l'Assemblée ».

L'amendement est adopté.

L'amendement suivant vise le paragraphe 5 de l'article 48.

J'en donne lecture :

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

« Au cours de la session qui suit chaque exercice financier, l'Assemblée approuve ou désapprouve les comptes de l'exercice à la suite d'une proposition déposée par un membre de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration. »

Cet amendement introduit une disposition nouvelle, mais que je ne crois pas très importante quant au fond.

Un membre de la commission ou son ancien Président a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?...

La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — I would really prefer this proposal to be commented on by one of my colleagues who knows more about it than I do, by the Chairman of the Committee on Budgetary Affairs and Administration, for instance, as it was at the suggestion of that Committee that we put it forward. The Committee on Organisation strongly supports it as being a real improvement to the text.

THE PRESIDENT. — Does anybody else wish to speak? . . .

Does the Assembly agree to the Amendment? . . .

The Amendment is agreed to.

We now have to consider the draft Resolution in Doc. 9. We are now going to vote on the substance of our Charter and our Rules of Procedure as a whole.

Does any Representative wish to speak? . . .

I call the Rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — The first paragraph of the Resolution is a formal expression of the Assembly's decision to adopt the proposed amendments. The second paragraph recalls that, in the case of certain provisions, particularly those involving financial consequences, the co-operation of the Council is necessary. The third paragraph provides, as we agreed this morning, that the Rules of Procedure as they stand should be referred to the appropriate Committee—the Committee on Rules of Procedure—in case they need amending in the future. This reference is quite in order as the appropriate Committee exists.

THE PRESIDENT. — Does anybody else wish to speak? . . .

I shall read out the draft Resolution:

“The Assembly,

Having considered the report tabled by its Committee on Organisation,

Decides:

1. to adopt the amendments to the Charter and Rules of Procedure;
2. to base its future activities upon the text of the Charter as amended, subject to the prior agreement of the Council in those cases where the Charter requires this;

3. to refer the Rules of Procedure as a whole to its Committee on Rules of Procedure and Privileges, so that that Committee may be in a position to prepare such amendments to the Rules as it may deem necessary in the light of experience.”

I shall now put the draft Resolution to the vote by sitting and standing.

(A Vote was taken by sitting and standing.)

THE PRESIDENT. — The results of the vote are as follows:

Ayes	53
Noes	Nil
Abstentions	Nil

The draft Resolution is agreed to unanimously.

I think now you wish to express your thanks to the Committee on Organisation and to its Chairman for the work they have done over the last 12 months and for producing a document which, with amendments, we have agreed to today. As President of the Assembly during the last year, I know only too well what a tremendous amount of work has been put into the Charter and the Rules by the whole Committee and its Chairman. While, as President, I have had nothing to do with that work, I appreciated the co-operation of the Chairman in keeping me informed on those matters which, as President, I should know in order that we might keep our interim work moving forward.

I should like to move formally that the Assembly express its warmest gratitude to the Committee on Organisation for the notable contribution it has made to the development of the European Parliamentary tradition. (*Applause.*)

The Motion is agreed to unanimously.

The next matter on which the Assembly has to come to a decision is the draft Recommendation in Doc. 9.

I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, the proposal contained in the draft Recommendation is a useful one, but I must admit that the Committee on Organisation had some doubts as to whether it

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Je préférerais que les commentaires fussent présentés par un de nos collègues plus compétent que moi, le Président de la commission du Budget par exemple. C'est surtout parce que cette commission nous l'a suggéré que nous avons repris cet amendement, auquel la commission d'Organisation est entièrement favorable parce qu'elle croit qu'il s'agit d'une amélioration.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Personne ne demande la parole?...

L'Assemblée approuve-t-elle cet amendement?...

L'amendement est adopté.

Nous avons maintenant à statuer sur le projet de résolution contenu dans le Document 9. Ce faisant, nous nous prononcerons sur notre Charte et notre Règlement, envisagés quant au fond et dans leur ensemble.

Quelqu'un demande-t-il la parole?...

La parole est à M. le rapporteur.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Cette résolution indique dans la forme appropriée ce qui est nécessaire, c'est-à-dire la volonté de l'Assemblée de consentir aux amendements ainsi qu'il est dit au premier alinéa. En second lieu, il est rappelé, au deuxième alinéa, que nous avons besoin de la collaboration du Conseil pour certaines dispositions, notamment les dispositions ayant des conséquences financières. En troisième lieu, nous sommes convenus — ainsi que l'Assemblée a bien voulu l'admettre ce matin — que le Règlement serait renvoyé tel quel à la commission compétente — la commission du Règlement — pour envisager, dans l'avenir, s'il convient de l'amender. Ce renvoi est tout à fait régulier puisqu'il existe une commission compétente.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole?...

Je donne lecture du projet de résolution :

« L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport déposé par la commission d'Organisation,

Décide :

1. d'adopter les amendements à la Charte et au Règlement;
2. de fonder ses activités futures sur le texte de la Charte ainsi amendé, sous réserve de l'accord préalable du Conseil dans les cas où la Charte le requiert;

3. de renvoyer le Règlement dans son ensemble à sa commission du Règlement et des Immunités, afin que cette commission soit à même de préparer les amendements au Règlement qu'elle jugera nécessaires à la lumière de l'expérience. »

Je mets aux voix, par assis et levé, ce projet de résolution.

(Il est procédé à un vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée s'est prononcée comme suit :

Ont voté pour	53
Ont voté contre	néant
Abstentions	néant

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Sans doute tiendrez-vous maintenant à remercier la commission d'Organisation ainsi que son Président pour le travail qu'ils ont mené à bien au cours de ces douze derniers mois, et pour le soin qu'ils ont apporté à la rédaction du document dont nous venons d'adopter aujourd'hui la substance. En tant que Président de l'Assemblée au cours de l'année écoulée, je ne sais que trop la somme de labeur qu'a exigée des membres de la commission et de son Président l'élaboration de la Charte et du Règlement. Non pas que j'ai eu moi-même à participer à cet effort, mais je me suis hautement félicité du souci qu'a eu M. van der Goes van Naters de me tenir constamment au courant de questions dont il importait, en effet, que je fusse informé, en tant que Président de l'Assemblée, durant l'intersession.

Je présente la motion suivante : l'Assemblée exprime sa chaleureuse reconnaissance à la commission d'Organisation pour la contribution importante qu'elle a apportée au développement de la tradition parlementaire européenne. (*Applaudissements.*)

La motion est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée doit maintenant se prononcer sur le projet de recommandation contenu dans le Document 9.

La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Monsieur le Président, il s'agit là d'une matière très utile, mais au sujet de laquelle, je l'avoue, la commission d'Organisation s'est demandé si elle

M. van der Goes van Naters (continued)

was really in order in putting it forward. Its only excuse for doing so is that it does feel the proposal is in the best interests of the Assembly.

The proposal arises from the fact that, as in the case of the budget of the Assembly, we find ourselves up against certain difficulties owing to the budget of W. E. U. requiring the unanimous vote of the Council of Ministers for its adoption.

The Council of Europe may adopt its budget by a two-thirds majority. This is a much more flexible procedure, and one which has prevented any difficulties arising in the Committee of Ministers.

As paragraph 4 of Article VIII of the Brussels Treaty permits the Council of Ministers on occasion to take decisions by a certain majority without requiring unanimity, we propose it be laid down that the budget of Western European Union can be adopted by a two-thirds majority of the Council of Ministers. In that way the possibility of undesirable or dangerous delays could be eliminated.

That is all I have to say, Mr. President, except to repeat that it is possible our Committee may not be in order legally in making this proposal. If you think this is the case, I can only apologise. Our excuse, as I said before, is that we felt we were acting in the best interests of the Assembly.

In another couple of minutes the Committee on Organisation will have ceased to exist, and I should like to thank all the members of this Assembly for their co-operation with the Committee in its completely new task of laying down the rules, as it were, for the legislation to be enacted subsequently by the Assembly. I would like especially to thank the members of the Committee for the goodwill they have brought to their task, and not least for the very great pleasure and honour it has been to me to work with them as their Chairman.

THE PRESIDENT. — I call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, the draft Recommendation before us seems to me to be an admirable one, and I have nothing to add to the explanatory statement we have just heard. It is to all our interests to arrive at an easier and more

flexible method of preparing our organisation's financial estimates.

There is, however, just one question I would like to put. We have a number of committees with specific terms of reference, amongst them the Committee on Budgetary Affairs and Administration which, as the committee directly interested, might like to make some comments on the proposal. It ought to be a rule that any questions coming within the province of one of our expert committees must be submitted to that committee for comment, even when the Assembly is unanimous in thinking the proposal is one that should be adopted. Can this not be done in the present case?

THE PRESIDENT. — Was it M. Erler's proposal that this matter should properly be referred to the Committee on Budgetary Affairs and Administration, or did he merely ask for a comment?

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*). — I asked only that a member of the Committee, perhaps the Chairman or the Rapporteur, might say a word on the subject here. If we have such a Committee, I think it is right and wise in our procedure that the Committee should say a word on such a problem as this falling within its competence.

THE PRESIDENT. — Does the Chairman of the Committee on Budgetary Affairs and Administration wish to speak on this?

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — The Committee, of course, has had difficulties in getting the Budget through, and I shall explain those difficulties in detail when I present my Report on Wednesday. Those difficulties are, however, difficulties which; as far as I am aware, have had to be handled in part by the Committee and in part by you, Mr. President, the Bureau and such people as have been able to take part in the joint meetings. Neither my Committee nor I have been involved in this matter specifically at all; that is to say, we are not parties to the draft Recommendation that is made. Let me hasten to add, however, that I am quite sure the procedure about the Budget of the Assembly would be easier if in fact this rule were adopted. I think there is no doubt that on some occasions that would be so and it is for the Assembly to say how we are to proceed.

M. van der Goes van Naters (suite)

avait vraiment compétence pour la proposer. Elle a jugé qu'il en était de l'intérêt de l'Assemblée elle-même, et c'est sa seule excuse.

Il s'agit du fait que nous nous heurtons — de même que pour le budget de l'Assemblée — à certaines difficultés parce que le budget de l'Union doit être établi par l'unanimité des membres du Conseil des Ministres. Il pourrait en résulter des entraves et des arrêts de fonctionnement.

Nous avons constaté qu'il existe au Conseil de l'Europe une procédure beaucoup plus souple, qui n'a jamais donné lieu à des difficultés au sein du Comité des Ministres; c'est celle qui consiste à adopter le budget à une majorité des deux tiers.

Puisque l'article VIII, paragraphe 4, du Traité de Bruxelles donne la faculté au Conseil des Ministres de voter, non à l'unanimité, mais à une majorité qualifiée, nous avons suggéré que le budget de l'Union de l'Europe Occidentale puisse être voté à la majorité des deux tiers par le Conseil des Ministres. De cette manière, le danger pour notre budget d'être entravé de façon dangereuse n'existerait plus.

C'est tout, Monsieur le Président. Je répète que je ne sais pas si, juridiquement, notre commission avait compétence pour faire une telle proposition. Si vous jugez qu'elle ne l'avait pas, je vous demande de nous en excuser. Nous croyions agir dans l'intérêt de l'Assemblée.

Cela dit, il me reste à constater que dans deux minutes il n'y aura plus de commission d'Organisation. Je tiens à remercier tout d'abord tous les membres de l'Assemblée de leur collaboration avec la commission, qui était placée devant une tâche tout à fait nouvelle : en quelque sorte légiférer pour préparer la législation de l'Assemblée même. Je remercie notamment les membres de la commission pour leur grande bonne volonté, et en tout cas pour le grand plaisir et l'honneur qu'a ressentis le Président en travaillant avec eux.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, je juge excellent le projet de recommandation qui nous est soumis, et je n'ai rien à ajouter à l'exposé des motifs qui vient de nous en être fait. Nous avons tous intérêt à ce que soit adoptée pour l'établissement du budget de notre organisation une procé-

sure plus souple, plus maniable que jusqu'à présent.

J'ai une seule question à poser. Nous avons institué des commissions à des fins déterminées. La commission des Affaires budgétaires n'a-t-elle pas d'observation à formuler sur ce point qui l'intéresse sûrement? Nous devrions avoir pour règle que toute question intéressant une commission déterminée lui soit soumise pour avis, même si l'Assemblée est, par elle-même, unanimement convaincue qu'une proposition dont elle est saisie est judicieuse. Il est peut-être possible d'observer cette règle dès le cas présent.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. Erler propose-t-il que la question soit dûment renvoyée à la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, ou s'est-il seulement soucié de connaître son avis?

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — J'ai simplement demandé qu'un membre de cette commission, par exemple son Président ou le rapporteur, dise quelques mots à ce sujet. Du moment qu'il existe une commission compétente en la matière, je pense qu'il faut qu'elle donne brièvement son avis sur un problème qui est manifestement de sa compétence.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. le Président de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration désire-t-il prendre la parole sur cette question?

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Ce n'est évidemment pas sans peine que la commission est parvenue à établir un budget, et je m'expliquerai en détail à ce sujet mercredi, lorsque je présenterai mon rapport. Autant que je sache, cependant, ce n'est pas tant à la commission qu'à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau et à ceux qui ont participé aux réunions mixtes, qu'est incombé le soin de résoudre les difficultés rencontrées. Ni la commission ni moi-même n'avons été directement mêlés à ces discussions; c'est donc dire que nous ne sommes pas visés par le projet de recommandation soumis à l'Assemblée. Je me hâte toutefois d'ajouter qu'à mon sens cette règle nouvelle faciliterait certainement l'adoption du budget de l'Assemblée. Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet, et c'est à l'Assemblée de décider de la procédure à adopter en l'occurrence.

Mr. Edwards (continued)

There is one small point on the text which I should like to make, but I do not wish to be too pedantic about it. The implication in the draft Recommendation is that the Budget of Western European Union is one Budget. I have been at great pains to insist throughout that there are two Budgets and that the Budget of the Assembly is a different Budget. I am not sure whether this proposal is limited to the Budget of the Assembly or not; I think perhaps not. I am not sure. The simple answer is that, although I think this kind of thing—if it were accepted by Ministers—might make life a great deal easier for the Committee, I should like to be clear on the point, and I have to say that this draft Recommendation was brought forward on the responsibility of the Committee on Organisation, and not of the Committee on the Budget and Administration.

THE PRESIDENT. — I call M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — When I said I was not sure that the Committee on Organisation was in order in putting forward the draft Recommendation, I did not mean I thought it was encroaching on the sphere of the Committee on Budgetary Affairs and Administration, but only that my Committee had acted in a purely legal capacity.

We did not deal with the budget itself at all. All we did was to take note of the fact that there was one subject, decisions on which required unanimity in the Council of Ministers. On going into the question, however, we discovered that the regulations governing this question were, in fact, reasonably flexible, as paragraph 4 of Article VIII of the Brussels Treaty merely says:

“The Council shall decide by unanimous vote questions for which no other voting procedure has been, or may be, agreed.”

It is true that the Protocols to the Treaty provide for other methods of voting in certain cases (for instance, in the case of the Agency for the Control of Armaments special voting rules are laid down), but it remains true that the general rule is that unanimity is required only when no other voting procedure has been agreed.

In these circumstances, we suggest that para-

graph 4 of Article VIII should be allowed to operate in this case, and that, since they are empowered to do so, the Ministers should agree, where budgetary questions are concerned, to adopt another voting procedure.

THE PRESIDENT. — Did the Rapporteur make clear, in answer to Mr. Edwards, whether the Budget applies to the whole of Western European Union or not?

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*). — Yes.

THE PRESIDENT. — With those explanations, does any other Representative wish to speak?

I call Mr. Nicholson.

Mr. NICHOLSON (*United Kingdom*). — I hesitate to speak on this matter, because I am a new Representative. At first sight this seems a very curious proposal. Unless there is a reasonable hope that the Council of Ministers will accept the Recommendation, is it not derogatory to the dignity of this Assembly to put it forward? I should have thought that there was not the remotest hope of its being accepted. Therefore, I suggest that the Assembly is fighting a mock battle in putting this suggestion forward and I should like my doubts cleared away.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak?

I call M. Pünder.

M. PÜNDER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, I had not meant to speak, as the question seemed to me to need no further elucidation. If I ask for the floor now it is in my capacity as Vice-President and member of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

The doubts expressed by the previous speaker may merit consideration, but I cannot share them. On the other hand, I agree fully with what was said by Mr. Edwards in his capacity as Chairman of that Committee. It is true that we, as members of the Committee, have not been asked for our opinion. We do not resent this, however, but are grateful to the Committee on Organisation for putting forward their proposal, and I, personally, would like to recommend to the Assembly that we adopt it.

M. Edwards (suite)

J'ai une observation de détail à faire, mais ne veux pas me montrer pédant. Le libellé du projet de recommandation laisse supposer qu'il y a un budget unique de l'Union de l'Europe Occidentale, alors que je me suis constamment appliqué à rappeler qu'il y a deux budgets et que celui de l'Assemblée est distinct. La proposition vise-t-elle seulement le budget de l'Assemblée ou les deux budgets? J'imagine que c'est uniquement le budget de l'Assemblée, mais je n'en suis pas sûr. Je pense que cette recommandation, si elle était acceptée par les Ministres, faciliterait grandement la tâche de notre commission, mais je tiendrais à ce que ce point fût éclairci. Je dois, en outre, souligner que le projet est présenté sous la responsabilité de la commission d'Organisation, et non de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Lorsque j'ai dit que je n'étais pas sûr que la commission d'Organisation fût compétente, je ne voulais pas dire par là que je pensais qu'elle avait empiété sur les pouvoirs de la commission du Budget. Elle a simplement fonctionné comme commission juridique.

Nous ne nous sommes nullement occupés du budget. Nous avons simplement constaté qu'il existait une matière au sujet de laquelle il nous était dit que, pour toute décision à son sujet au sein du Conseil des Ministres, la règle de l'unanimité était requise. Nous nous en sommes inquiétés, et nous avons pu nous rendre compte qu'en réalité le règlement en cette matière était assez souple. En effet, l'article VIII, paragraphe 4, du Traité de Bruxelles dispose :

« Le Conseil prend à l'unanimité les décisions pour lesquelles une autre procédure n'aura pas été ou ne sera pas convenue. »

Certes, viennent ensuite des protocoles spéciaux qui prévoient des cas où jouent d'autres règles de vote. De même, il y a pour l'Agence de Contrôle des Armements des règles de vote particulières, mais il n'en reste pas moins que la règle générale est que l'obligation de l'unanimité ne joue que lorsque aucune autre procédure de vote n'a été convenue.

C'est dans ces conditions que nous avons demandé que joue le paragraphe de l'article VIII en question, c'est-à-dire que les Ministres veuillent bien, en matière budgétaire, appliquer une autre règle de vote puisqu'ils sont habilités à le faire.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. le rapporteur a-t-il précisé, dans sa réponse à M. Edwards, s'il s'agit, dans le projet de recommandation, du budget global de l'Union de l'Europe Occidentale?

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Ces explications ayant été données, quelqu'un demande-t-il encore la parole?

La parole est à M. Nicholson.

M. NICHOLSON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'hésite à prendre la parole sur cette question, étant nouveau dans cette Assemblée. A première vue, la proposition paraît très étrange. A moins qu'il n'y ait un espoir bien fondé de voir cette recommandation adoptée par le Conseil des Ministres, n'est-il pas contraire à la dignité de l'Assemblée de la formuler? Or, je suis tenté de croire qu'il n'y a pas le plus petit espoir qu'elle soit agréée. Je me demande donc si l'Assemblée, en avançant ce vœu, ne donnerait pas un coup d'épée dans l'eau, et j'aimerais qu'on voulût bien lever mes doutes à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. Pünder.

M. PÜNDER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, la question me paraissant pleinement élucidée. Si je le fais cependant, c'est en tant que membre et Vice-Président de la commission des Affaires budgétaires.

Je ne puis m'associer aux réserves formulées par l'honorable orateur qui m'a précédé, si dignes d'attention soient-elles, mais j'approuve entièrement ce qu'a dit M. Edwards en sa qualité de Président de notre commission. Celle-ci, il est vrai, n'a pas été consultée, mais nous, ses membres, ne prenons pas la chose en mauvaise part, et nous nous félicitons de la proposition faite par la commission d'Organisation, proposition dont je recommande, quant à moi, l'adoption.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak?

I call M. Schmid.

M. SCHMID (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — I do not agree with Mr. Nicholson, Mr. President, that we are fighting a mock battle in putting forward this suggestion. It seems to me it is our duty to stand up for our prerogatives, even *vis-à-vis* the Council of Ministers if necessary, and one of our few weapons is to put the Ministers in the position of rejecting proposals which common sense the world over would accept. This is why I think we ought in any circumstances to vote for the Recommendation.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak?...

The debate is closed.

I shall read out the draft Recommendation:

"The Assembly,

Holding it to be its duty to make every proposal that may lead to a strengthening of the institutions of Western European Union;

Considering that by virtue of the Brussels Treaty, as amended on 23rd October, 1954, and of the protocols thereto, the Council takes many important decisions by a two-thirds, or by simple, majority;

Considering that by virtue of Article 20 (*d*) of the Statute of the Council of Europe the Committee of Ministers adopts the budget by a two-thirds majority of the representatives casting a vote and a majority of the representatives entitled to sit on the Committee;

Considering further that under the provisions of Article VIII paragraph 4 of the amended Brussels Treaty voting procedures other than that of unanimity may be agreed,

Recommends to the Council that in future the budget of Western European Union be adopted by a two-thirds majority."

In accordance with Rules 34 and 35 we must vote by roll-call on this draft Recommendation. The roll-call should be called in alphabetical order, beginning with the name of a Representative drawn by lot. The majority required is an absolute majority of the votes cast. I think, however, that it would be possible to avoid a roll-call if there were no dissentient voice asking for a vote by roll-call to be taken. If one Representative

asked for the vote to be taken by roll-call, our Rules make it clear that we should have to proceed to a full roll-call.

I call M. Nacucchi.

M. NACUCCHI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I propose that a vote be taken by show of hands.

THE PRESIDENT. — In accordance with the Rules we could, if it is agreed by every Representative, take this vote by sitting and standing. We have no provision in our Rules for a vote by show of hands. Is there any objection to this decision being taken by Representatives sitting and standing?...

There is no objection.

I put the draft Recommendation to the vote by sitting and standing.

(*A vote was taken by sitting and standing.*)

THE PRESIDENT. — The result of the vote is as follows:

Ayes	52
Noes	Nil
Abstentions	1

The draft Recommendation is agreed to.

5. Date, Time and Orders of the Day for the next Sitting

THE PRESIDENT. — I propose that the Assembly should hold its next Sitting tomorrow, Tuesday, 24th April, at 10 a.m., with the following Orders of the Day:

1. Election by secret ballot of the Clerk of the Assembly (Doc. 11).
2. Solemn Declaration by the Clerk in the presence of the Assembly.
3. The work of Western European Union, in regard to security and the production and control of armaments.

(*a*) Supplementary Report of the Council of Western European Union. — Presentation of the Report (Doc. 10) by the Chairman of the Council.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

La parole est à M. Schmid.

M. SCHMID (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, je ne suis pas de l'avis de M. Nicholson lorsqu'il dit que le vote de cette recommandation serait un coup d'épée dans l'eau. Je crois que nous devons lutter pour nos prérogatives à l'encontre du Conseil aussi; or, l'une des seules armes que nous ayons, c'est de l'amener à dire « non » à des choses auxquelles le bon sens voudrait qu'on réponde « oui ». Pour cette raison, je pense qu'en tout état de cause nous devons voter pour cette recommandation.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Personne ne demande plus la parole?...

La discussion est close.

Je donne lecture du projet de recommandation :

« L'Assemblée,

Considérant qu'il lui incombe de proposer tout ce qui peut conduire à un renforcement des institutions de l'Union de l'Europe Occidentale;

Considérant qu'en vertu du Traité de Bruxelles, tel qu'il a été amendé le 23 octobre 1954, et des Protocoles y annexés, le Conseil prend un grand nombre de décisions importantes à la majorité des deux tiers ou à la majorité simple;

Considérant qu'en vertu de l'article 20 (d) du Statut du Conseil de l'Europe le Comité des Ministres adopte le budget à la majorité des deux tiers des voix exprimées et à la majorité des représentants ayant droit de siéger;

Considérant en outre qu'en vertu des dispositions de l'article VIII, paragraphe 4, du Traité de Bruxelles modifié, des procédures de vote autres que celle de l'unanimité peuvent être convenues,

Recommande au Conseil que dorénavant le budget de l'Union de l'Europe Occidentale soit adopté à la majorité des deux tiers. »

Conformément aux articles 34 et 35 du Règlement, le vote sur ce projet de recommandation doit avoir lieu par appel nominal. L'appel nominal se fait par ordre alphabétique et commence par le nom du Représentant désigné par le sort. La majorité requise est la majorité absolue des suffrages exprimés. Toutefois, il me paraît que nous pourrions nous dispenser de l'appel nominal si l'Assemblée est unanime pour y renoncer, Il suffirait néanmoins qu'un Représentant tienne à ce que le vote se fasse par appel pour que — confor-

mément aux dispositions expresses du Règlement — nous soyons obligés de procéder à un appel nominal complet.

La parole est à M. Nacucchi.

M. NACUCCHI (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, je propose que le vote ait lieu à main levée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Dans l'esprit du Règlement, nous pouvons, si tous les Représentants sont d'accord, voter par assis et levé. En revanche, aucune disposition du Règlement ne prévoit le vote à main levée. Y a-t-il des objections à ce qu'il soit procédé à ce vote par assis et levé?...

Il n'y a pas d'opposition.

Je mets donc aux voix, par assis et levé, le projet de recommandation.

(Il est procédé à un vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée s'est prononcée comme suit :

Ont voté pour	52
Ont voté contre	néant
Abstention	1

Le projet de recommandation est adopté.

5. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance demain matin, mardi 24 avril, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Élection au scrutin secret du Greffier de l'Assemblée — Doc. 11.
2. Déclaration solennelle du Greffier de l'Assemblée.
3. Activité de l'Union de l'Europe Occidentale, en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements :

(a) Rapport complémentaire du Conseil de l'U. E. O. — Présentation du rapport, Doc. 10, par le Président du Conseil;

The President (continued)

(b) Reply to Chapters II and III of the First Report of the Council. — Report by the Committee on Defence Questions and Armaments (Doc. 12).

(c) General Debate.

Is there any opposition? . . .

The Orders of the Day are agreed to.

I would remind the members of the Bureau that there will be a meeting of the Bureau at 9 a.m. tomorrow.

I have been asked by M. Heyman to announce

to the Assembly that the Christian Democrat Group will meet tomorrow morning, Tuesday, at 9 o'clock in Room 201.

I have also been asked by the President of the Socialist Group, Mr. Edwards, to announce that there will be a meeting of the Socialist Group at 9 o'clock tomorrow morning.

I would remind all Representatives that the Sitting commences at 10 a.m.

Does anybody else wish to speak? . . .

The Sitting is closed.

(The Sitting was closed at 6.15 p.m.)

M. le Président (suite)

(b) Réponse aux chapitres II et III du premier rapport du Conseil — rapport de la commission des Questions de Défense et des Armements, Doc. 12;

(c) Discussion générale.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est adopté.

Je rappelle aux membres du Bureau que celui-ci se réunira demain à 9 heures.

M. Heyman me demande d'annoncer à l'Assemblée que le groupe démocrate-chrétien se réunira demain matin, mardi, à 9 heures, dans la salle 201.

Le Président du groupe socialiste, M. Edwards, m'a également demandé d'annoncer que le groupe socialiste se réunira demain matin, à 9 heures.

Je me permets de rappeler à tous les Représentants que la séance commencera à 10 heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 15.)

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Amery
Azara
Badini Confalonieri
Reif (Becker)
Boggiano Pico
Bohy
Bruins Slot
Ramsden
(Sir David Campbell)
Giardina (Canevari)
Visc. *Stonehaven*
(Lord Chesham)
MM. *Cerulli Irelli* (Cingolani)
Debré
(Corniglion-Molinier)
Van Remoortel (Dehousse)
Edwards
Erler
de Félice
Fens
Gaborit
Lawson (Gaitskell)
Lemmer (Gerstenmaier)
van der Goes van Naters
Haasler

MM. Hay
Heyman
Dame Florence Horsbrugh
MM. Jeger
Jenkins
Jones
Kalbitzer
Goedhart (Kapteijn)
van Kauenbergh
Kiesinger
Kopf
Holt (Lord Layton)
Legendre
Lenz
Lucifero
Maydon (Maclay)
Charpentier (de Menthon)
von Merkatz
Montini
Janssens (Motz)
Temple (de Moustier)
Mme *Pierre-Brossolette*
(M. Moutet)
MM. Nacucchi
Nicholson

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. Oakshott
Broughton (Paget)
Paul
Basile (Perrier)
Pezet
Plaisant
Popplewell
Pünder
Radius
Mme Rehling
MM. *Molter* (Rolin)
Santero
Schaus
Schmal
Schmid
Mme Schroeder
MM. Schütz
Seidl
Senghor
de la Vallée Poussin
(Struye)
Bichet (Teitgen)
Van Cauwelaert
Willy

The following Representatives apologized for their absence :

MM. Beaufort
Benvenuti
Bettioli
Codacci Pisanelli
De Vita
Galletto
Gonella

Sir James Hutchison
MM. Jaquet
Kalenzaga
Korthals
Le Bail
Leverkuehn
Margue

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés :

MM. Minjoz
Mommer
Pernot
Reynaud
Spallicci
Treves

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents dont les noms figurent entre parenthèses.

THIRD SITTING

Tuesday, 24th April, 1956

SUMMARY

1. Adoption of the Minutes.
2. Attendance.
3. Announcement by the President.
4. Election by secret ballot of the Clerk of the Assembly.
5. Solemn declaration by the Clerk.
6. The work of Western European Union, in regard to security and the production and control of armaments—Supplementary Report of the Council of Western European Union (*presentation of the Report*, Doc. 10, by *the Chairman of the Council*); reply to Chapters II and III of the first Report

of the Council (*Report by the Committee on Defence Questions and Armaments*, Doc. 12); general debate.

Speakers: The President, M. von Brentano (*Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman of the Council of W. E. U.*) M. Fens (*Rapporteur of the Committee on Defence Questions and Armaments*), Lord John Hope (*Joint Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom*), M. Van Remoortel, Sir James Hutchison, M. Badini Confalonieri, Mr. Ramsden, M. Goedhart.

7. Date, Time and Orders of the Day of the next Sitting.

Appendix: Attendance List.

The Sitting was opened at 10.15 a.m., with Mr. Maclay, President of the Assembly, in the Chair.

THE PRESIDENT. — The Sitting is open.

1. Adoption of Minutes

THE PRESIDENT. — In accordance with Rule 21 of the Rules of Procedure, the Minutes of Proceedings of the last Sitting have been distributed.

Are there any comments on these Minutes? . . .

The Minutes are agreed to.

2. Attendance

THE PRESIDENT. — The names of Substitutes attending the present Sitting have been posted up. The list of Representatives present will be published as an Appendix to the Minutes of Proceedings and of the Official Report of Debates.

3. Announcement by the President

THE PRESIDENT. — May I ask Representatives who wish to speak in the debate either this morning or this afternoon to hand in their names in Room 90 as soon as possible?

4. Election by secret ballot of the Clerk of the Assembly (Doc. 11)

THE PRESIDENT. — The first item on the Orders of the Day is the election of the Clerk of the Assembly of Western European Union.

In accordance with Rule 47 of the Rules of Procedure,

“The Clerk shall be appointed by the Assembly on the proposal of the Bureau.”

The Bureau’s proposals are contained in Document 11. I will read the relevant passage:

“Your Bureau, having given the most careful consideration to the qualifications of the candidates, decided to submit the following short list, in order of priority of the Bureau’s recommendation to the Assembly:

1. M. Francis Humblet;
2. M. Paul Lyochon.”

This Document also contains a summary biography of each of the candidates.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 24 avril 1956

SOMMAIRE

1. Adoption du procès-verbal.
2. Présences.
3. Communication de M. le Président.
4. Élection au scrutin secret du Greffier de l'Assemblée.
5. Déclaration solennelle du Greffier.
6. Activités de l'Union de l'Europe Occidentale en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements — rapport complémentaire du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale (*présentation du rapport*, Doc. 10, par le Président du Conseil); réponse aux chapitres II et III du premier

rapport du Conseil (*rapport de la commission des Questions de Défense et des Armements*, Doc. 12); discussion générale.

Interviennent : M. le Président, M. von Brentano (*ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil de l'U. E. O.*), M. Fens (*rapporteur de la commission des Questions de Défense et des Armements*), Lord John Hope (*Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni*), M. Van Remoortel, Sir James Hutchison, M. Badini Confalonieri, M. Ramsden, M. Goedhart.

7. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance.

Annexe : Liste de présence.

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de M. Maclay, Président de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement, le procès-verbal de la séance précédente a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2. Présences

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Les noms des Suppléants siégeant à la présente séance ont été affichés. La liste de présence sera annexée au procès-verbal, ainsi qu'au compte rendu des débats.

3. Communication de M. le Président

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je prie les Représentants qui désirent intervenir dans les débats ce matin ou cet après-midi de faire parvenir leur inscription dès que possible à la pièce 90.

4. Élection au scrutin secret du Greffier de l'Assemblée (Doc. 11)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle l'élection du Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

Aux termes de l'article 47 du Règlement,

« le Greffier est nommé par l'Assemblée sur proposition du Bureau ».

Les propositions du Bureau sont contenues dans le Document 11. Je donne lecture du passage qui s'y rapporte :

« Après l'examen le plus attentif des qualifications des candidats en présence, votre Bureau a décidé de présenter la liste restreinte qui suit, établie dans l'ordre de priorité de la recommandation que le Bureau adresse à l'Assemblée :

1. M. Francis Humblet;
2. M. Paul Lyochon. »

Le Document 11 contient aussi un *curriculum vitae* de chacun des candidats.

The President (continued)

May I remind the Assembly of the provisions of the Rules of Procedure of the Assembly concerning appointments?

Under the provisions of paragraph 5 of Rule 34,

“Voting on appointments shall take place by secret ballot. Only those ballot papers bearing the names of persons who have been duly entered as candidates shall be taken into account for the purpose of calculating the number of votes cast.”

The majority required is set out under Rule 35, paragraph (c), where it is stated that an absolute majority of votes cast is required at the first ballot and a relative majority at the second ballot.

I shall now choose by lot the two tellers appointed for the count.

(Tellers were chosen by lot.)

THE PRESIDENT. — Mr. Jones and M. Van Remoortel have been chosen by lot.

Voting will take place under cover of an envelope. You will have received an envelope with the inscription “Appointment of the Clerk of the Assembly of the Western European Union”, and ballot papers with the name of each of the two candidates.

We shall now proceed to vote by roll-call.

Will each Representative, when his name is called, place in the urn on the speakers’ rostrum the envelope containing his ballot paper.

The roll-call will begin with the name of M. Heyman.

The voting is begun.

(A vote by roll-call was taken.)

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to vote? . . .

The voting is concluded.

The count of the votes will take place in Room 72.

Will the tellers please go to that room?

The Sitting is suspended.

(The Sitting was suspended at 10.20 a.m. and resumed at 10.30 a.m.)

THE PRESIDENT. — The Sitting is resumed.

The results of the vote for the election of a Clerk of the Assembly are as follows:

Number of Representatives voting	62
Spoiled or blank ballot papers	1
Votes cast	61
Absolute majority	31

M. Humblet, having obtained an absolute majority of the votes cast, is proclaimed elected.

5. Solemn declaration by the Clerk

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the Solemn Declaration by the Clerk before the Assembly.

I shall now direct the Chief Parliamentary Usher to go out and fetch M. Humblet, the new Clerk of the Assembly . . .

I call M. Humblet, Clerk of the Assembly of the Western European Union, to make his Solemn Declaration.

M. HUMBLET (*Clerk of the Assembly*). — I solemnly declare that I will carry out the duties entrusted to me as Clerk of the Assembly of Western European Union loyally and conscientiously, respecting the confidence placed in me.

I undertake to perform my duties in complete independence of, and uninfluenced by, national considerations, and that I will neither seek nor receive indications concerning the performance of my duties from any government or authority other than the Assembly; and will at all times refrain from any action incompatible with my position as a European civil servant.

THE PRESIDENT. — I request M. Humblet to take his place on my right.

(M. Humblet took his place by the side of the President.)

THE PRESIDENT. — I should like to say, on the election of our Clerk of the Assembly, that M. Humblet is not entirely unknown to those of us who have the privilege of attending meetings at Strasbourg. I know that the Assembly would wish me to welcome him most sincerely to his new post, and to say how much we value and acknowledge his great Parliamentary experience in other bodies and how privileged we are that someone of his experience should have joined our Assembly. We wish him every possible happiness and success in his work. *(Applause.)*

M. le Président (suite)

Je rappelle à l'Assemblée les dispositions du Règlement qui se rapportent aux nominations.

Aux termes du paragraphe 5 de l'article 34,

« pour les nominations, le vote a lieu au scrutin secret. Seuls les bulletins mentionnant les noms des personnes dont la candidature a été régulièrement présentée entrent dans le calcul des suffrages exprimés ».

La majorité requise est fixée par l'article 35, paragraphe (c), qui dit que la majorité absolue des suffrages exprimés est requise au premier tour de scrutin et la majorité relative au second tour.

Je vais procéder au tirage au sort des noms des deux scrutateurs.

(Il est procédé au tirage au sort.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Le sort a désigné MM. Jones et Van Remoortel.

Les bulletins seront déposés dans l'urne sous enveloppe. On vous a distribué une enveloppe portant la mention « Nomination du Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale », et des bulletins de vote au nom de chacun des deux candidats.

Nous procéderons maintenant au vote par appel nominal.

Je prie chaque Représentant, à l'appel de son nom, de venir déposer dans l'urne placée à la tribune l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

L'appel nominal commencera par le nom de M. Heyman.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Le dépouillement s'effectuera dans la pièce 72.

Je prie MM. les scrutateurs de bien vouloir s'y rendre.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 10 h. 20, est reprise à 10 h. 30.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du Greffier de l'Assemblée;

Nombre de votants	62
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

M. Humblet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu.

5. Déclaration solennelle du Greffier

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la déclaration solennelle du Greffier devant l'Assemblée.

Je prie l'huissier en chef d'introduire M. Humblet, nouveau Greffier de l'Assemblée...

La parole est à M. Humblet, Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, pour prononcer sa déclaration solennelle.

M. HUMBLET (*Greffier de l'Assemblée*). — Monsieur le Président, je prends l'engagement solennel d'exercer les fonctions qui m'ont été confiées, en qualité de Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, en toute loyauté et conscience, honorant la confiance qui m'a été accordée.

Je m'engage à accomplir les devoirs de ma charge en toute indépendance et sans me laisser influencer par aucune considération d'ordre national, ainsi qu'à ne solliciter ni accepter d'instructions, en ce qui concerne l'exercice de mes fonctions, d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité autre que l'Assemblée et de m'abstenir de tout acte incompatible avec mon statut de fonctionnaire européen.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je prie M. Humblet de prendre place à ma droite.

(M. Humblet prend place à côté du Président.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. Humblet est loin d'être un inconnu pour ceux d'entre nous qui avons le privilège de siéger à Strasbourg. Je suis sûr d'exprimer la pensée de l'Assemblée en lui souhaitant très cordialement la bienvenue dans ses nouvelles fonctions et en disant combien nous apprécions sa grande expérience parlementaire et à quel point nous nous félicitons d'avoir avec nous un homme de son expérience. Nous lui souhaitons tout le bonheur et le succès possibles dans son travail. (*Applaudissements.*)

6. The work of Western European Union, in regard to security and the production and control of armaments:

(a) Supplementary Report of the Council of Western European Union (presentation of the Report, Doc. 10, by the Chairman of the Council)

(b) Reply to Chapters II and III of the first Report of the Council (Report by the Committee on Defence Questions and Armaments, Doc. 12)

(c) General Debate

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the presentation of reports and general debate on the work of Western European Union, in particular, in the sphere of armaments production and the control of armaments.

I propose, if the Assembly finds it convenient, to arrange the debate as follows.

First, we shall have the pleasure of hearing M. von Brentano, Chairman of the Council, present the Supplementary Report of the Council.

Then I propose to call M. Fens, as Rapporteur of the Committee on Defence Questions and Armaments, to present that Committee's Report in reply to Chapters II and III of the First Report of the Council.

Lord John Hope, Joint Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom, has informed me that he wishes to speak. We welcome the interest which he is showing in our debates, and I shall have pleasure in calling him to speak immediately after M. Fens and in accordance with Rule 44 of the Rules of Procedure.

The Bureau has authorised me to say that it has considered carefully the possibility of dividing today's debate into different subjects, but it felt that it was not practicable or desirable to do so. Those Representatives who wish to deal in their speeches with more than one Section of the Report will therefore be at perfect liberty to do so, and the debate will be quite general throughout.

I have been informed by M. von Brentano that he is willing to reply to the debate. I know that the Assembly will wish me to express our gratitude to M. von Brentano for this, for it will greatly enhance the value of our debate.

I propose to suspend the morning Sitting at 12.30 p.m. and to resume at 3.15 p.m., and I shall

make a formal proposition later on this. At 4.15 p.m. we shall adjourn for ten or fifteen minutes and M. von Brentano will reply to the debate thus far at 4.30 p.m. He has, unfortunately, for most important reasons, to leave Strasbourg shortly after 5 p.m.

I now call M. von Brentano, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman of the Council of W. E. U.

M. von BRENTANO (*Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman of the Council of W. E. U.*) (Translation). — It is a particular honour for me to convey the greetings of the Council of Western European Union to the Second Session of your Assembly. In a few days the first year of existence of this, the youngest European organisation, will have been completed, and this gives us occasion to reflect on our point of view and on our fundamental task. We all know that Western European Union is the result of a compromise between far-reaching hopes, on the one hand, and hard political realities, on the other. This compromise also determines the functions and activities of Western European Union, of its Assembly, its Council and its subsidiary bodies.

In the Report of your Committee on Organisation, attention is quite rightly drawn to the fact that it is the task of Western European Union "to promote the unity and to encourage the progressive integration of Europe." Some among you, when studying the Report of the Council, which I have the honour to submit to you, will perhaps be a little disappointed and will have the impression that insufficient progress has been made in the direction of the unification of Europe. Permit me to say a word or two on this point.

The Europe mentioned in the Preamble to our Treaty is not represented by Western European Union alone. There are a number of other organisations and groups at work with the same object in view. We do not wish to compete with them, but to supplement them in so far as this may be necessary and appropriate. In doing so there is one thing we must bear in mind: there may be many organisations, but there is only one Europe. This Europe is not just the sum total of Member States in this or that organisation, but the common homeland of all the peoples of this continent for whom the words peace, freedom and progress imply a genuine obligation. The task of Western European Union is to play its part in achieving the common aims of all these organi-

6. Activité de l'Union de l'Europe Occidentale en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements

(a) Rapport complémentaire du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale — présentation du rapport, Doc. 10, par le Président du Conseil

(b) Réponse aux chapitres II et III du premier rapport du Conseil — rapport de la commission des Questions de Défense et des Armements, Doc. 12

(c) Discussion générale

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la présentation des rapports et la discussion générale sur l'activité de l'Union de l'Europe Occidentale, en particulier dans les domaines de la production et du contrôle des armements.

Je propose, si l'Assemblée n'y voit pas d'inconvénient, d'organiser la discussion comme suit.

Nous aurons tout d'abord le plaisir d'entendre M. von Brentano, Président du Conseil, présenter le rapport complémentaire de celui-ci.

Je propose ensuite de donner la parole à M. Fens, rapporteur de la commission des Questions de Défense et des Armements, qui présentera le rapport de cette commission en réponse aux chapitres II et III du premier rapport du Conseil.

Lord John Hope, Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni, m'a fait savoir qu'il désire prendre la parole. Nous sommes heureux de l'intérêt qu'il porte à nos débats, et j'aurai le plaisir de lui donner la parole immédiatement après M. Fens, conformément aux dispositions de l'article 44 du Règlement.

Le Bureau m'a autorisé à dire qu'après avoir examiné attentivement la possibilité de scinder le présent débat en plusieurs points, il a estimé que ce n'était ni pratique, ni désirable. Les Représentants qui désireront traiter dans leurs interventions de différents chapitres du rapport seront donc parfaitement libres de le faire, et la discussion aura constamment le caractère d'un débat tout à fait général.

M. von Brentano m'a fait connaître qu'il accepte de répondre en fin de débat. Au nom de l'Assemblée, je le remercie vivement de la précieuse contribution qu'il apporte ainsi à nos travaux, dont la valeur se trouvera grandement rehaussée.

Je pense proposer en temps et lieu de nous séparer à 12 h. 30 pour reprendre la séance à 15 h. 15. A 16 h. 15, il y aura une suspension de séance de 10 ou 15 minutes, avant que M. von Brentano

ne réponde, à 16 h. 30, aux orateurs qui seront déjà intervenus dans le débat. Des raisons de la plus haute importance l'obligent malheureusement à quitter Strasbourg peu après 17 heures.

La parole est maintenant à M. von Brentano, Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil de l'U. E. O.

M. von BRENTANO (*Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil de l'U. E. O.*) (Traduction).

— Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un honneur tout particulier de vous apporter le salut du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à l'occasion de la deuxième Session de votre Assemblée. Dans quelques jours, la plus jeune des organisations européennes aura passé le cap de sa première année d'existence. Cet anniversaire nous fournit l'occasion de faire le point et de réfléchir à ce que nous avons à faire. Nous savons tous que l'Union de l'Europe Occidentale est le résultat d'un compromis — un compromis entre de grandes espérances et de dures réalités politiques. C'est ce même compromis qui détermine les tâches et les activités de l'Union de l'Europe Occidentale, de votre Assemblée, du Conseil, ainsi que des services qui en dépendent.

Le rapport de votre commission d'Organisation souligne à juste titre que l'Union de l'Europe Occidentale a pour mission de promouvoir l'unité de l'Europe et d'encourager son intégration progressive. Peut-être l'un ou l'autre d'entre vous sera-t-il quelque peu déçu en étudiant le rapport du Conseil que j'ai l'honneur de vous soumettre; peut-être aura-t-il le sentiment qu'on n'a pas assez progressé dans la voie de l'unité européenne. Permettez-moi de dire un mot à ce sujet.

L'Europe dont parle le préambule de notre traité n'est pas représentée seulement par l'Union de l'Europe Occidentale. De nombreuses organisations et de nombreux groupements s'emploient, à côté de nous, à atteindre le même objectif. Nous voulons, non pas leur faire concurrence, mais les compléter dans la mesure où cela est nécessaire et opportun. Ce faisant, il est une chose que nous ne devons pas oublier : il existe beaucoup d'organisations, mais il n'y a qu'une Europe. Cette Europe n'est pas la somme des États membres de telle ou telle organisation, mais la commune patrie de tous les peuples de ce continent pour lesquels la paix, la liberté et le progrès constituent une vivante obligation. L'Union de l'Europe Occidentale doit prendre sa part de la réalisation des objec-

M. von Brentano (continued)

sations. Let us, therefore, first of all, carry out our own share, but without ever failing to see the wood for the trees.

For Western European Union, the past year has been devoted especially to setting up its organisation. It has been less a case of achieving spectacular results than of laying a solid foundation for the work that lies before us. The Supplementary Report which the Council has submitted to you therefore contains many references to organisational matters, but few material facts. The Council is convinced that your Assembly will examine these questions with the same care and understanding that it will apply, at a later stage, to practical problems and their solutions. The special conditions inevitably present in any initial period also necessitate the presentation of a Supplementary Report by the Council on the occasion of your Second Session, since, at your autumn Session last year, you received a Report on the work of the Council for the immediately preceding period. As provided for in Article IX of our Treaty, the Council intends in future to submit one complete Annual Report. This Report will not necessarily be for the calendar year; the twelve months that it covers will vary according to the date fixed for your Session.

The first section of the Supplementary Report deals with the relations between your Assembly and the Council, and you, as well as ourselves, will appreciate the pleasant spirit of co-operation that has developed between our two bodies, particularly on budgetary questions. The Council is convinced that the form of co-operation and mutual adjustment achieved provides a good model on which to base future relations between the Assembly and the Council. The Council is prepared to do its utmost to contribute to this aim.

Budgetary matters having been satisfactorily settled, there will remain a few questions to be clarified in the sphere of technical co-operation, with particular reference to those provisions of the Charter which, as stated in your Resolution of 24th October, 1955, require the Council's agreement for their implementation. The Council would welcome an early continuation of the talks begun at the Joint Meeting at The Hague on 21st November, 1955, so as to have the opportunity

of stating their views on the results of your discussion yesterday and the proposed amendments to the Charter. I need thus make no further comment today on the questions connected with the Charter.

The most significant sections of the Report, from the political point of view, refer to the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee. As I mentioned at the beginning, these two subordinate bodies are still in process of construction. The Agency for the Control of Armaments began to function on 1st January of this year, when it despatched the first questionnaires. The Council is now examining a directive to be issued to the Director of the Agency, which will enable him to gather initial experience by carrying out practical measures of control on the spot. A number of difficult organisational and legal questions still remain to be solved. The difficulties—and I am particularly glad to be able to emphasise this—do not arise from objections raised by Governments, but are implicit in the subject itself. I need only mention such catchwords as legal guarantees (Article II of Protocol IV) or the control of prohibited weapons (Article VII, paragraph 1 (a) of Protocol IV), for you to see what I mean.

Moreover, there are wider, I may say world-wide, implications to be considered in connection with the Agency. M. Spaak has already drawn attention to these in his speech at your first meeting, and they were recently emphasised by the British Foreign Secretary in his speech in the House of Commons on 27th February of this year, and also by the German Federal Chancellor on 17th March.

It is only natural, therefore, that we should devote some serious attention to these problems, the solution of which may provide a real contribution to the safeguarding of world peace.

Regarding the decisions to be reached on the amount of armed forces and armaments required for internal defence and police, the Member States have by now sent in their replies to a detailed questionnaire, so that the necessary statistical information is available as a basis for the future work of the experts. The Standing Armaments Committee has already begun its work of co-ordination in the case of certain weapons. Its importance will increase progressively as more and more weapons and armaments are covered by its investigations.

M. von Brentano (suite)

tifs communs à toutes les organisations. Remplissons donc d'abord la tâche partielle qui nous est dévolue, sans jamais perdre de vue l'ensemble.

Comme je l'ai déjà dit, l'année qui vient de s'écouler a été pour l'Union de l'Europe Occidentale la première de son existence. Il s'agissait moins d'obtenir des résultats spectaculaires que de créer des bases solides pour le travail à venir. Aussi le rapport complémentaire que vous a soumis le Conseil contient-il davantage d'indications relatives à des questions d'organisation que de données matérielles. Le Conseil est convaincu que votre Assemblée étudiera ces questions avec le même sérieux et le même esprit de compréhension qu'elle apportera par la suite à l'examen des problèmes concrets et à leur solution pratique. Ce sont également les conditions particulières créées par la mise en place de nos institutions qui ont amené le Conseil à vous adresser un rapport complémentaire à l'occasion de votre deuxième Session; en effet, votre Assemblée avait déjà reçu, lors de sa session de l'automne passé, un rapport d'activité du Conseil portant sur la période précédente. Mais l'intention du Conseil est, dès l'an prochain, de vous soumettre, conformément à l'article IX de notre traité, un rapport couvrant une année entière, laquelle ne sera pas nécessairement l'année civile, mais correspondra à la périodicité de vos sessions.

Le premier chapitre du rapport complémentaire traite des relations entre votre Assemblée et le Conseil. Vous vous serez assurément félicités de ce qu'une heureuse collaboration se soit développée entre ces deux organes, notamment en ce qui concerne les questions de budget. Le Conseil est convaincu que les formes de coopération et d'harmonisation réciproque qui se sont dégagées à ce propos constituent un bon exemple à suivre pour les relations futures entre l'Assemblée et le Conseil. En tout cas, celui-ci est résolu, pour sa part, à tout faire pour qu'il en soit ainsi.

Les questions budgétaires ayant été réglées de façon satisfaisante, il reste encore quelques problèmes à élucider sur le plan de la collaboration technique. C'est le cas, notamment, des dispositions de la Charte dont la réalisation, ainsi que le précise votre résolution du 24 octobre 1955, est fonction de l'approbation du Conseil. Le Conseil serait heureux que les conversations engagées à La Haye lors de la réunion mixte du 21 novembre 1955 se poursuivent aussitôt que possible, afin d'être en mesure de prendre position à l'égard des conclusions issues de vos débats d'hier et des

propositions d'amendements à la Charte. Aussi m'abstiendrai-je aujourd'hui avec votre permission, de m'étendre davantage sur ces questions.

Du point de vue politique, les chapitres les plus importants du rapport sont ceux qui concernent l'Agence de Contrôle des Armements et le Comité permanent des Armements. Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer au début, ces deux organes, qui dépendent du Conseil, en sont encore au stade d'établissement. L'Agence de Contrôle des Armements a inauguré ses activités le 1^{er} janvier de cette année en envoyant ses premiers questionnaires. Le Conseil étudie en ce moment les instructions à donner au Directeur de l'Agence, qui doivent permettre d'acquérir une première expérience de la pratique du contrôle sur place. Il reste à résoudre une série de délicates questions juridiques et d'organisation. Les difficultés ne résultent pas — je le dis avec une satisfaction particulière — des résistances qu'opposeraient certains gouvernements, mais tiennent à la nature même des choses. Il me suffira d'évoquer les termes de « garantie d'ordre juridictionnel » — article 11 du Protocole IV — ou d'« engagement à ne pas fabriquer certains types d'armements » — prévu alinéa (a) du paragraphe 1 de l'article 7 du même protocole — pour vous donner une idée de ce que peuvent être les problèmes rencontrés.

Au surplus, lorsque l'on considère l'Agence de Contrôle des Armements et ses fonctions, force est de tenir compte de facteurs et de circonstances plus larges, je dirai même d'envergure mondiale. Le président Spaak, dans le discours qu'il a prononcé lors de votre première Session, avait déjà appelé l'attention de l'Assemblée sur ce point, qui a été, de même, expressément souligné par le ministre britannique des Affaires Étrangères, le 27 février dernier, devant la Chambre des Communes ainsi que par le Chancelier de la République Fédérale, le 17 mars.

Il n'est que trop naturel que nous apportions un soin tout particulier à l'examen de questions dont la solution peut contribuer à assurer la paix à l'humanité tout entière.

En vue de la fixation ultérieure des effectifs et de l'armement des forces de défense intérieure et de police, un questionnaire détaillé a été adressé aux Etats membres, dont les réponses ont fourni les éléments statistiques qui permettront aux experts de poursuivre leurs travaux. Le Comité permanent des Armements a déjà entrepris, pour différentes armes, sa tâche de coordination, dont l'importance ira croissant, à mesure que ses inves-

M. von Brentano (continued)

I would ask your indulgence for making only a brief reference to the Saar. It is not my task, as President of the Council of Western European Union, to express an opinion on negotiations pending between two Member States. Nevertheless, as President of the Council of W. E. U. and also as Foreign Minister of the Federal Republic I would like to address a word of particular thanks to all those who, in the course of the past year, by great achievements and personal sacrifice, have been instrumental in enabling the people of the Saar to come to a decision on their position in a peaceful and orderly manner, and who have thus given unselfish service to the common European cause. In particular, I would like to express my gratitude to M. Dehousse, now President of the Consultative Assembly of the Council of Europe, and the other members of the Saar Commission, as well as to the members of its Secretariat and the numerous observers from Great Britain, Italy and the Benelux countries.

In the social and cultural spheres, Western European Union has, as you will see from the Report, carried out some valuable preliminary work, which should not be underrated. On the basis of the results already achieved, since its inception, within the framework of the Brussels Treaty Organisation, the Cultural and Social Committees have been able to extend their activities as a result of the accession of the two new Member States. The Council attaches particular importance to the tasks which have been assigned to them by the Treaty, as they show that our efforts towards European unity do not spring only from our present need to unite against the common menace from outside, but express a genuine feeling of internal solidarity. The mutual exchange of experience in this field has enriched all our Governments, and has often led to agreements and conventions destined to promote material progress and a free exchange of ideas between our peoples.

Mr. President, Ladies and Gentlemen, the very essence of the work of a parliamentary body is examination and criticism. It is now your task to discuss the Report on the work of the Council. The Council will be grateful to you for any suggestions you may care to make. May the result of this

joint work help to preserve peace for our nations, safeguard their freedom and lead them towards a better life. (*Applause.*)

THE PRESIDENT. — I call M. Fens, Rapporteur of the Committee on Defence Questions and Armaments.

M. FENS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments of this Assembly, I have the honour to present to you a Report on the activities of Western European Union, in particular, in the sphere of armaments production and control of armaments.

The structure of the Report was determined by Chapters II and III on the activities of the Council of Western European Union from June 1st to October 15th, 1955, the twenty-six written questions submitted by your Committee in December, 1955, to the Council of Western European Union, and the replies received thereto.

Mr. President, it is with great pleasure that I present this Report to you because, as the Committee has already remarked in Chapter IV, we, the Members of the Assembly, are now in a position, as members of an independent parliamentary organ, to undertake one of the real tasks entrusted to us, namely, the control of important inter-governmental activities. Hitherto, we have been, I think, rightly occupied in setting our own house in order, that is to say, drawing up our Charter and our Rules of Procedure. I think this task has been successfully accomplished and I would like to associate myself with the thanks expressed by you, Mr. President, for the very valuable work carried out for this Assembly by the Committee of Organisation under the chairmanship of my countryman, M. van der Goes van Naters. It would be ungrateful if I were not also to add a few words of heartfelt thanks to the members of your Committee for the conscientiousness and the interest they have shown in studying the draft Report—which have made it possible for it and the Resolution to be approved unanimously.

May I also, Mr. President, express our thanks to the staff of the Office of the Clerk of our Assembly, which, in spite of its hitherto modest strength,

M. von Brentano (suite)

tigations porteront sur un plus grand nombre d'armements et d'équipements.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, sans doute comprendrez-vous que je ne fasse qu'évoquer la question sarroise. En effet, il ne m'appartient pas, en tant que Président du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale, de prendre position à l'égard de négociations actuellement en cours entre deux États membres. Permettez-moi cependant d'adresser ici, en ma qualité précisément de Président du Conseil, mais aussi en ma qualité de ministre allemand des Affaires Étrangères, des remerciements particuliers à tous ceux qui, l'année dernière, n'ont ménagé ni leur peine, ni leurs intérêts personnels pour permettre à la population sarroise de se prononcer dans l'ordre et le calme sur la question de son statut, et qui, ce faisant, ont servi avec abnégation la cause commune de l'Europe. Ma reconnaissance va notamment à l'actuel Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, M. Dehousse, et aux autres membres de la Commission de la Sarre, ainsi qu'au personnel de son secrétariat et aux nombreux auxiliaires venus de Grande-Bretagne, d'Italie et des pays du Benelux.

Vous constaterez à la lecture du rapport que, dans les domaines social et culturel, l'Union de l'Europe Occidentale a réalisé un travail préliminaire qui n'est nullement négligeable. S'appuyant sur les résultats obtenus du temps de l'Organisation du Traité de Bruxelles, la commission culturelle et la commission sociale ont pu élargir leurs activités grâce à l'adhésion des deux nouveaux Membres de l'Union. Le Conseil attribue une importance particulière aux tâches qui lui sont imparties à cet égard par le traité. En effet, elles témoignent que les aspirations à l'unité européenne ne sont pas dictées seulement, ni en premier lieu, par la nécessité immédiate où nous sommes de faire front ensemble à une commune menace extérieure, mais qu'elles sont l'expression d'une véritable communauté. Les échanges d'expériences auxquels il est procédé dans ces domaines constituent pour tous les participants une source précieuse d'enrichissement, et ont, dans de nombreux cas, abouti à la conclusion de conventions et d'accords propres à servir le progrès matériel et la libre circulation des idées entre nos peuples.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est dans l'essence même d'une assemblée parlementaire de se livrer à un examen approfondi des sujets soumis à ses délibérations et d'émettre des

critiques. Il vous appartient maintenant de discuter le rapport d'activité du Conseil. Celui-ci vous sera reconnaissant de toutes les suggestions et de toutes les remarques que vous voudrez bien formuler. Puisse le résultat de ce travail commun contribuer à assurer à nos peuples la paix, à sauvegarder leur liberté et à leur ouvrir les voies d'une vie meilleure. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Fens, rapporteur de la commission des Questions de Défense et des Armements.

M. FENS (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom de la commission des Questions de Défense et des Armements de votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur l'activité de l'Union de l'Europe Occidentale, notamment en matière de production et de contrôle des armements.

Les chapitres II et III du rapport sur les activités du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale du 1^{er} juin au 15 octobre 1955 et 26 questions adressées en décembre 1955 au Conseil par votre commission, ainsi que les réponses qui y ont été données, ont défini le schéma du présent rapport.

Monsieur le Président, je crois pouvoir dire que c'est avec grand plaisir que je vous présente ce document, puisque, ainsi que votre commission l'a déjà fait observer au chapitre IV de son rapport, nous sommes maintenant, nous les membres de cette Assemblée, en mesure de nous acquitter en tant qu'organe parlementaire indépendant de l'une des tâches qui nous sont imparties : le contrôle d'importantes activités intergouvernementales. Jusqu'à présent, nous nous sommes employés — et nous avons bien fait, je pense — à mettre de l'ordre dans notre maison en élaborant notre Charte et notre Règlement. Je pense que cette tâche a maintenant été menée à bonne fin, et je voudrais m'associer de tout cœur aux remerciements que vous avez exprimés, Monsieur le Président, à l'adresse de la commission d'Organisation et de son Président, mon compatriote, M. van der Goes van Naters, pour l'important travail qu'ils ont accompli au service de notre Assemblée. Je manquerais à mon devoir si je n'adressais aussi l'expression de ma sincère reconnaissance aux membres de votre commission pour l'intérêt et l'ardeur qu'ils ont bien voulu apporter à l'étude et à la discussion du projet de rapport. Ce soin et cette diligence en ont permis l'adoption unanime.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'étendre ces remerciements au personnel jusqu'ici fort

M. Fens (continued)

has shown a diligence and readiness to help which have been of the utmost service to us.

Ladies and Gentlemen, you will have noticed that your Committee has resorted to an entirely new method of stimulating and making use of contacts between the Council of Western European Union and this Assembly. The right granted us under Section V (e) of the Charter has been made use of here for the first time. Your Committee hopes this example may be followed.

The questions put by your Committee lead me to examine rather more closely the relationship between the Council and the Assembly of Western European Union, although in so doing I am only paraphrasing Chapters I and II of the Report.

Mr. President, the nature of this relationship is most important. If we want to give a real meaning to Western European Union, we, that is the Ministers and the members of this Assembly, can do so only by seeking the closest possible co-operation on a basis of sincere mutual confidence—of confidence on both sides, Mr. President. There can be no doubt that your Committee has shown the utmost energy in its efforts to establish such co-operation.

I would like to state emphatically that the only aim of our experiment—by which I mean the questionnaire—has been to give the Council the opportunity, through its replies to our twenty-six questions, of informing public opinion in our countries of the main features of “collective self-defence”, as laid down in the Preamble to the Brussels Treaty. No one, I think, will blame us, a parliamentary body, if there is sometimes a note of anxiety and criticism in these questions. Surely our duty is to criticise, if we believe it necessary in the interests of collective self-defence.

The Council's replies to our questions make it plain here and there that we had some real grounds for criticism and anxiety. If the Council—and I am glad to have the opportunity of addressing those of its members whom we have the honour to see here today—if the Council acknowledges that it is our duty, as the Assembly of Western European Union, to support it in its great and numerous difficulties, then I would earnestly ask it to co-

operate with us by giving us such explanations as, in its own interest, we may require. One of our most eminent members, Lord Layton, has made some notable and encouraging remarks, on 28th October, 1955, in this Assembly, which you will perhaps allow me to quote. Wise words cannot be repeated too often! Lord Layton said, amongst other things, that the task assigned to the Council of W. E. U. was of the utmost importance for all our seven countries, which had to bear the heavy burden of rearmament, which itself gave rise to a permanent problem in connection with the relative distribution of the burden between them. The crux of the problem, said Lord Layton, was, however, the great danger inherent in the discussion of such matters by ill-informed persons. If, on the other hand, it was true in the economic field that discussion between well-informed persons was to the interest of all concerned, this was even more true in the field of international defence.

I rejoice to hear such plain speaking. I may be asked why I lay so much stress on co-operation by the Council, and whether I have any complaints on that score. To be frank, Mr. President, I feel, as you will already have concluded from our Report, that the Council has made somewhat heavy weather about giving the kind of information we need, even on the plane of personal contacts, which are of paramount importance so far as the acquisition of confidential information is concerned.

On its side, the Committee has gone to considerable lengths to establish personal contacts, both with the Ministers or their deputies on the Council, and with the officials appointed by the Ministers. This is shown in the Minutes of Proceedings of the joint meeting held on 21st November, and in the letter which you, Mr. President, sent to the Secretary-General, and which has been included in full in the Report. Our efforts, however, were not crowned with success.

This is to be regretted, the more so as the unwillingness to co-operate might be interpreted as a lack of respect for this Assembly, although personally I would not go so far as to say that. It is more likely to be due to a certain lack of experience, as I shall explain later.

M. Fens (suite)

peu nombreux du Greffe de notre Assemblée, dont le zèle et l'assistance nous ont été très précieux.

Mesdames et Messieurs, vous aurez sans doute remarqué que votre commission a eu recours à un moyen inusité jusqu'ici pour vivifier et rendre plus féconds les contacts entre le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale et votre Assemblée. Le droit qui nous est réservé au titre V, paragraphe (e), de la Charte a trouvé ainsi sa première application. Votre commission espère que son exemple sera suivi dans d'autres occasions.

Le fait des questions ainsi posées par votre commission m'a amené à approfondir quelque peu le problème des rapports existants entre le Conseil et l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale. Je ne puis du reste, en ceci, que paraphraser les chapitres I et II du rapport.

La nature de ces relations, Monsieur le Président, est chose fort importante. Si nous voulons donner à l'Union de l'Europe Occidentale un contenu valable, il nous faut chercher à établir entre nous, ministres et membres de l'Assemblée, une collaboration extrêmement étroite, fondée sur une sincère confiance réciproque. Et cela de part et d'autre, Monsieur le Président! On reconnaîtra que, quant à elle, votre commission a apporté toute l'énergie voulue à rechercher cette collaboration.

Je tiens à souligner de la façon la plus expresse que notre seule et unique intention, en tentant cette expérience — je veux parler du questionnaire — était de donner au Conseil l'occasion, en répondant à nos vingt-six questions, d'éclairer l'opinion publique de nos pays sur d'importants aspects de la « défense collective », telle que la définit le préambule au Traité de Bruxelles. S'il est vrai, Monsieur le Président, qu'on dénote parfois dans ces questions un ton d'inquiétude et de critique, comment un organe parlementaire s'en formaliserait-il? N'est-il pas de notre devoir de manifester nos inquiétudes et nos critiques si nous l'estimons nécessaire dans l'intérêt de la défense collective?

Les réponses mêmes du Conseil à nos questions ne sont pas sans montrer ici et là que nous avons effectivement motif de nous inquiéter et de critiquer. Si le Conseil — et j'ai plaisir à m'adresser ici à ceux de ses représentants que nous avons l'honneur d'avoir parmi nous — si le Conseil, dis-je, reconnaît qu'il est de notre devoir, en tant qu'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, de lui apporter notre appui dans les difficultés sérieuses et multiples qui sont les siennes, alors je lui demande de nous y aider lui-même, en

consentant à nous donner les éclaircissements nécessaires lorsque nous l'en prions, dans son intérêt même. L'un de nos collègues les plus éminents, Lord Layton, a dit le 28 octobre 1955 devant cette Assemblée — ainsi qu'il est rappelé dans le rapport — un certain nombre de choses très réconfortantes. Permettez-moi, Monsieur le Président, de les citer. On ne saurait, à mon sens, répéter trop souvent des paroles de sagesse. Lord Layton a déclaré, entre autres, que la mission du Conseil de l'U. E. O. est d'une importance primordiale pour nos sept pays, sur lesquels pèse le lourd fardeau du réarmement; qu'un problème se pose à cet égard en permanence, celui de la répartition des charges entre eux; et que c'est là qu'est le point crucial: le danger de faire discuter de ces choses par des gens mal ou à demi-informés; que s'il est vrai que, dans le domaine économique, il est de l'intérêt des deux parties que le débat se déroule entre gens bien informés, cela est doublement vrai dans le domaine de la défense internationale.

Je me réjouis, Monsieur le Président, de ces claires affirmations. Mais on me demandera sans doute: « Pourquoi insistez-vous tant sur la collaboration de la part du Conseil? Il semblerait à vous entendre que vous n'en êtes pas satisfait. » Eh bien, soit, Monsieur le Président, je ne peux m'enlever de l'idée — comme cela ne vous aura sans doute pas échappé à la lecture du rapport de votre commission — que le Conseil éprouve une certaine gêne lorsqu'il s'agit de nous communiquer le genre d'informations qui nous sont nécessaires, et cela même sur le plan des contacts personnels. Or, les contacts personnels sont d'une importance primordiale, lorsqu'il s'agit de donner des informations de nature confidentielle.

La commission a, pour sa part, fait de très sérieux efforts pour établir des contacts personnels soit avec les ministres, soit avec les membres suppléants du Conseil, soit avec les fonctionnaires mandatés par lui. Le fait ressort du procès-verbal de la réunion mixte du 21 novembre, ainsi que de la lettre que vous avez vous-même, Monsieur le Président, adressée au Secrétaire Général et qui est reproduite *in extenso* dans le rapport. Cependant, nous n'avons, hélas! obtenu aucun succès.

Nous ne pouvons que le regretter profondément. Bien qu'on soit tenté d'interpréter cette réserve et ce refus comme un manque de respect envers l'Assemblée, je n'irai, personnellement, pas aussi loin, et je les attribuerai provisoirement encore à une certaine inexpérience. J'y reviendrai.

M. Fens (continued)

Is the Council right or wrong in being so guarded as to the information it gives to the Assembly? Before answering this question, we would need to know the Council's reasons, of which we have not always been informed in so many words, although, naturally, we can guess at them. One reason may be the fact to which I have just referred, that the Council has little or no experience of this type of relationship; in other words, it may be wondering how best to set about things.

The Council's reply, however, allows us whatever scruples it may have, to discern certain definite preoccupations.

- (1) The Council does not want to publish any confidential information;
- (2) The Council is anxious not to encroach upon N. A. T. O.'s province;
- (3) The Council does not want to encroach upon the functions and competence of the national Governments.

The first of these scruples could be overcome by the excellent method of personal contact, but here, as I stated before, our efforts have come to nothing. In any case, I would like to warn the Council not to be over-cautious in this respect, because there is always the danger that information may thus be kept from the Committee of the Assembly only to be communicated to the Press elsewhere by public relations officers or other official sources.

The second point, Mr. President, seems to me to be more complex, and hence to present greater difficulties. I should like, if I may, to go into this in more detail.

The Secretary-General struck a warning note in his letter of 20th February by saying it was essential that our various activities in the military field should not overlap with those of N. A. T. O. I quite agree, but this warning, which, though it may appear to be aimed at the members of this Assembly, is aimed, in fact, at the seven countries they represent, is nothing more than a voice crying in the wilderness. In the military field it is quite

impossible for us, in this Assembly, to duplicate the work of one of the similar organisations in N. A. T. O., for the very good reason that no such organisation exists. There does not exist officially any parliamentary assembly of N. A. T. O. Does this mean, then, that we feel called upon to act as a NATO parliament? Certainly not. On the other hand, we do know that we and the Council are together responsible for the activities of the members of Western European Union within the framework of N. A. T. O., in virtue of the general provisions of the revised Brussels Treaty on security and collective self-defence. That is why we say quite frankly we need the Council's help, both through wide public contacts and through personal ones.

I do not for a moment imagine, Mr. President, that our Assembly would ever claim to be a NATO parliament, but the special questions that come up for discussion in our Committee concern collective security and defence within the framework of N. A. T. O. The seven WEU countries are members of N. A. T. O., and the results of our collective efforts to safeguard peace and security, in other words, the instrument for collective self-defence, are accordingly at SACEUR's disposal. Hence, when discussing these problems in our Committee and in our Assembly, we are only discussing what are, in the first instance, WEU questions, as well as being, in most cases, NATO questions as well.

Mr. President, a third scruple on the part of the Council, which has emerged from the replies to our questions, is that the Ministers are not disposed to encroach upon the powers of national Governments. This is not only a praiseworthy, but a necessary scruple, because, after all, W. E. U. is not a supranational community, but an organisation for inter-governmental co-operation. This may be regrettable, but it remains a fact, although, for those who still hope for a supranational community covering defence as well, there remains a gleam of hope in the Preamble to the Brussels Treaty where it states, for example, that the High Contracting Parties have decided to take all necessary measures.

"to promote the unity and to encourage the progressive integration of Europe".

M. Fens (suite)

Le Conseil a-t-il raison ou tort de mettre de la réticence à communiquer des informations à l'Assemblée? Pour en juger, Monsieur le Président, il nous faudrait connaître les motifs du Conseil; ceux-ci ne nous sont pas toujours exprimés en clair, mais nous pouvons essayer de les deviner. Par exemple, on peut imaginer que le Conseil manque un peu d'expérience — j'en parlais à l'instant — dans ses rapports avec l'Assemblée, comme s'il ne savait pas encore très bien à quelle sauce les accommoder.

Mais plus certaines que ces suppositions sont les préoccupations que nous relevons dans les réponses du Conseil et qui reviennent à ceci :

Premièrement, le Conseil ne veut pas livrer au grand jour des informations de caractère confidentiel;

Deuxièmement, le Conseil ne veut pas empiéter sur les attributions de l'O. T. A. N.;

Troisièmement, le Conseil ne veut pas empiéter sur les attributions des gouvernements nationaux.

Pour ce qui est du premier de ces scrupules, Monsieur le Président, il existe — je l'ai déjà dit — un excellent moyen d'y parer : ce sont les contacts personnels. Mais, je le répète, nos efforts en ce domaine ont fait faillite. D'ailleurs, je voudrais mettre le Conseil en garde contre un certain excès de prudence qui ferait refuser aux commissions de l'Assemblée des informations qui se trouveraient d'autre part communiquées aux journaux par des services de presse ou d'autres personnalités officielles.

La deuxième objection me semble poser des problèmes plus ardues, Monsieur le Président, car elle se rapporte elle-même à des données plus complexes. Aussi voudrais-je m'y arrêter quelque peu.

Le Secrétaire Général, dans sa lettre du 20 février, nous a adressé cette mise en garde : « Veillez, en élaborant les activités de l'U. E. O., à ce que celles-ci ne fassent pas double emploi dans le domaine militaire avec celles de l'O. T. A. N. » Fort bien, Monsieur le Président, mais, pour autant que cette admonestation vise notre Assemblée — et, en fait, elle vise les sept pays que nous représentons ici — elle porte vraiment dans le vide. Il n'y a pour notre Assemblée pas la moindre possibilité de faire double emploi dans le domaine militaire avec un quelconque organisme homologue de l'O. T. A. N., pour la bonne raison qu'il n'en

existe pas. Il n'existe pas encore officiellement d'assemblée parlementaire de l'O. T. A. N. Cela signifie-t-il que nous nous sentions appelés à jouer le rôle de parlement de l'O. T. A. N.? Certainement non; mais ce à quoi nous nous sentons et sommes effectivement appelés, c'est à prendre, conjointement avec le Conseil, la responsabilité de l'activité, au sein de l'O. T. A. N., des États membres de l'U. E. O., conformément aux dispositions du Traité de Bruxelles révisé, touchant la sécurité et la défense collective. Et c'est pour cela, soit dit en toute objectivité, Monsieur le Président, que nous avons besoin de l'aide du Conseil, que ce soit sous la forme de larges contacts publics, ou par le biais de contacts personnels.

Je n'imagine pas un instant, Monsieur le Président, que notre Assemblée prétende jamais s'attribuer le rôle de parlement de l'O. T. A. N., mais les questions que nous avons — notamment dans notre commission — à considérer et à débattre sont effectivement des questions de sécurité et de défense communes qui se situent dans le cadre de l'O. T. A. N. Nos sept pays membres de l'U. E. O. sont également membres de l'O. T. A. N., et c'est à la disposition du Commandant suprême allié en Europe que nous mettons les résultats de nos efforts communs pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité, en d'autres termes l'instrument de notre défense collective. Ainsi donc, lorsque nous abordons ces problèmes dans notre commission et dans notre Assemblée, nous ne faisons que traiter des questions qui concernent fondamentalement l'U. E. O., tout comme elles relèvent aussi, dans la plupart des cas, de l'O. T. A. N.

Troisième objection qui ressort des réponses données par le Conseil à notre questionnaire : les Ministres entendent ne pas empiéter sur la compétence des gouvernements nationaux. Ce souci n'est pas seulement louable, il est impérieusement dicté par le fait que l'U. E. O. n'est aucunement une communauté supranationale, mais une institution de collaboration intergouvernementale. C'est peut-être regrettable, mais c'est un fait, quand bien même le préambule au Traité de Bruxelles laisse subsister une étincelle d'espoir pour ceux qui n'ont pas encore renoncé à voir se constituer une communauté supranationale sur le terrain même de la défense militaire. Je lis en effet dans ce texte que les hautes parties contractantes ont décidé de

« prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ».

M. Fens (continued)

Mr. President, we might conclude from some of the replies to our questions that the Council suspects us of trying to lead it astray to trespass on forbidden ground. We have no such intention. But the fact that a certain defence matter is not within the competence of a national Government does not necessarily mean that the Council is exceeding its authority if it shares with us information obtained from the national Government concerned.

Without wishing to be disrespectful, I must observe that the Council behaves in a somewhat spasmodic way in this matter of providing information on national affairs. If, for instance, I may refer to paragraph 20 of our Report, that is, to Question 14, it will be clear to you that the Council is being over-cautious. We asked:

“(a) What was the total of all the defence budgets of the Member States of W. E. U. for 1955?”

(b) What percentage of these budgets was devoted to the production of:

- (i) standardised equipment;
- (ii) national equipment used only by the armed forces of the Member States in question?

(c) What percentage of these budgets was used for joint research on standardisation?”

To this we received the following answer from the Council:

“The Council cannot deal with this point which relates to matters coming within the competence of the national Governments.”

Mr. President, you can well understand that our Committee was not certain what to make of this reply. Its Report stated:

“Your Committee, as has already been pointed out”,—you see, Mr. President, this is not the first time this has happened—“could not accept this reply. The least the Council should have

done would have been to transmit the relevant public information contained in the various national budgets. The Council is asked to make the relevant public figures available to the Committee.”

Ladies and Gentlemen, if the Secretariat had taken the trouble to ask the national Governments concerned for the data in question, it would almost certainly have been given the official budget estimates which, in every country, are given openly to parliament and to the press.

I will not dwell at greater length on the relationship between Council and Assembly and the supply of information. The replies to, and the comments on, a number of our questions will make it clear that there is room for the prospects of an improvement in those relations and in the supply of information.

If you will allow me, Mr. President, Ladies and Gentlemen, I will now proceed to a closer examination of the problem of standardisation and the function, in this respect, of the Standing Armaments Committee, which are dealt with in paragraph 6 of Chapter II and in Chapter III A.

The standardisation of our armaments and equipment is, I believe, one of the chief means of achieving an efficient build-up and an economic administration of our armed forces. At the same time, it is one of our most difficult problems. There are many factors involved, and it is a pity that one of the foremost should be national interest and national pride.

I may begin by saying my examination of standardisation will be restricted to that of the armaments and equipment we have to provide ourselves. I shall not refer to material aid received under the Mutual Assistance Agreement. Such assistance comes for the most part from the United States and Canada, and imposes compulsory standardisation upon us. There is no problem here: we just gratefully accept what is given us.

Mr. President, Ladies and Gentlemen, standardisation will enable us to do our very best for our joint forces. This is an exclusively military benefit. The joint command of various units,

M. Fens (suite)

Nous pourrions, Monsieur le Président, conclure de certaines des réponses fournies à nos questions que le Conseil nous soupçonne de vouloir l'égarer dans des voies interdites. Loin de nous cette intention! Le fait, cependant, qu'une question intéressant la défense relève de la compétence d'un gouvernement national n'implique pas nécessairement que le Conseil outre passe ses pouvoirs en nous faisant part d'informations qu'il tient dudit gouvernement sur l'affaire considérée.

Toute révérence gardée, Monsieur le Président, force m'est de constater que le Conseil manque de calme et de mesure dans sa façon de réagir à cet égard. J'en prendrai pour exemple, Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien, le sort fait à notre question n° 14, au paragraphe 20 de notre rapport, et la prudence excessive du Conseil en ces matières vous apparaîtra clairement. La question était formulée comme suit :

« (a) Quel a été, pour 1955, l'ensemble des budgets de la défense pour les États membres de l'U. E. O. ? »

(b) Quel est le pourcentage de ces budgets qui a été consacré à la production :

(i) de l'équipement standardisé;

(ii) de l'équipement national utilisé seulement par les forces armées de l'État membre en question ? »

(c) Quel est le pourcentage de ces budgets qui a été consacré aux recherches communes dans le domaine de la standardisation ? »

A cette question le Conseil nous a donné la réponse suivante :

« Il n'appartient pas au Conseil de répondre à cette question qui se rapporte à des problèmes relevant de la compétence des gouvernements nationaux. »

Vous imaginez sans peine, Monsieur le Président, que la commission a été passablement déroutée par cette réponse, qu'elle a commenté en ces termes :

« Conformément à ce qui a déjà été dit sur ce point » — vous voyez, Monsieur le Président, que ce n'est pas la première fois que le fait se produit — « votre commission ne peut accepter cette réponse. Le Conseil aurait dû communi-

quer au moins les renseignements de caractère public se rapportant à cette question et contenus dans les divers budgets nationaux. Le Conseil est prié de transmettre les chiffres correspondants déjà publiés. »

Mesdames, Messieurs, si le Secrétariat avait pris la peine de demander aux gouvernements nationaux intéressés les données en question, on lui aurait très vraisemblablement répondu en lui communiquant les chiffres officiels du budget qui, dans tous les pays, sont portés ouvertement et publiquement à la connaissance du parlement et de la presse.

Monsieur le Président, je ne m'étendrai pas davantage sur les relations entre le Conseil et l'Assemblée, et sur la question de l'information. Les réponses et les commentaires relatifs à différents points de notre questionnaire montrent assez qu'il y a place pour de notables améliorations sur l'un et l'autre plans.

Si vous me le permettez, Mesdames, Messieurs, je m'arrêterai maintenant à la question de la standardisation et du rôle joué à cet égard par le Comité permanent des Armements, problèmes qui sont traités au paragraphe 6 du chapitre II et à la lettre A du chapitre III du rapport.

La standardisation de nos armements et de notre équipement est, à mon avis, un des moyens essentiels de garantir l'efficacité de nos forces armées et d'en assurer la gestion économique sur des bases rationnelles. Mais c'est là également l'un des problèmes les plus ardues qui nous soient posés. Divers éléments entrent ici en jeu, et il est regrettable que l'un des principaux facteurs à considérer constitue à cet égard une entrave : je veux parler des préoccupations d'intérêt et de prestige national.

Je ferai observer tout d'abord que je bornerai mon examen aux possibilités de standardisation offertes par les armements et l'équipement que nous avons à produire nous-mêmes, abstraction faite de l'aide matérielle qui nous est fournie au titre du Pacte d'Assistance mutuelle. Cette assistance, qui nous vient pour la plus grande part des États-Unis et du Canada, nous impose une standardisation de fait et nous épargne à cet égard tout problème, puisque nous n'avons qu'à accepter — d'ailleurs avec beaucoup de reconnaissance — ce que l'on nous donne.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la standardisation doit nous mettre en mesure de doter nos communes forces armées du meilleur matériel possible : c'est là un avantage d'ordre essen-

M. Fens (continued)

consisting of different nationalities, will be greatly facilitated when the armaments of the troops are standardised. This is also a purely military question. Standardised armaments will also facilitate armament control as provided for in W. E. U., and thereby further world peace. We shall be able to achieve this standardisation only by pooling all the moral and material resources of our Member States. This is the economic aspect. Standardisation will benefit every citizen of our various countries, for it will mean relief from part of the financial burden inevitably involved in the joint defence of the things we value most.

I think it was an excellent idea on the part of the Council, in its decision of 7th May, 1955, on the setting up of the Standing Armaments Committee, to acknowledge that we should seek the best means of utilising the available equipment and supply resources of our various armed forces and discover the most effective division of the various tasks. Your Committee sees in this an expression of the Council's firm intention of proceeding energetically with a policy of standardisation.

But, Mr. President, your Committee and I have certain misgivings as to the way in which the Council proposes to pursue this policy. In my opinion, there is not the slightest doubt that it should be carried out by the Standing Armaments Committee. You will notice that all our questions on standardisation in Chapter III A proceed from this assumption.

If, a few moments ago, I said I had misgivings as to the way in which the Council proposed to pursue its policy, this does not apply to the reply to our Question 2. The intention of the Standing Armaments Committee to proceed "case by case" has our firm approval. We believe this is a good method to begin with, and we shall be curious to see its results, which we hope will be available before the end of the year.

Our misgivings, some of which will be found in paragraph 6 and in our various comments, proceed from the impression we gained that the

Council had assigned the Standing Armaments Committee too passive a role, with which we could not agree. The Standing Armaments Committee must not just sit around and wait. It must take the initiative into its own hands and submit proposals itself. For that matter, I do not myself think it would be going too far if, whenever it found Members of Western Europe Union acting too independently with regard to the provision of armaments and equipment, it were to acquaint the Council with the fact. The Council could then utter a note of warning. I sincerely hope this will never be necessary, for, in our opinion, it is the duty of each Member of W. E. U. to consult the Standing Committee before proceeding to the purchase of armaments. If this system works, the Committee will thus learn the needs of various Member States, and be able to facilitate fruitful co-operation between them. This does not mean, Mr. President, that I am in favour of standardisation *à outrance*. No; if circumstances demanded it, partial standardisation among a few members would also be possible. I would also point out that, in each country, internal standardisation will constitute an essential element in the efficient build-up of our forces. Recently, one of our German colleagues, M. Gerns, gave us a striking example of this when speaking at one of our meetings.

Mr. President, if the Standing Armaments Committee followed the right policy, it could also make a valuable contribution to N. A. T. O.'s efforts towards standardisation, which have not yet produced any spectacular results. There must be closer co-operation between the two organisations, and in this connection we are happy to learn from one of the Council's replies that some co-operation already exists.

As regards the replies and comments on the questions listed in Chapter III A, I think I have already touched upon the most important points by dealing with the supply of information and standardisation.

Chapter III B of the Report deals with the Agency for the Control of Armaments. It may not be polite to say so, Mr. President, but the Council would run absolutely no risk of duplicating

M. Fens (suite)

tiellement militaire. Le commandement unique d'unités multiples, et notamment de contingents appartenant à des nationalités différentes, sera facilité par la standardisation de leurs armements : c'est là également un avantage d'ordre militaire. La standardisation favorisera aussi considérablement le contrôle des armements tel qu'il est prévu au sein de l'U. E. O. : c'est là un avantage qui intéresse la paix générale. La standardisation des armements ne sera rendue possible que par la conjonction des ressources intellectuelles et matérielles des États membres : c'est là, sur le plan économique, un bien dont chaque citoyen de nos pays ressentira les heureux effets, de par l'allègement des charges financières qu'impose nécessairement la défense des valeurs auxquelles nous attachons le plus de prix.

Le Conseil a adopté une position judicieuse, selon moi, en affirmant, dans sa décision du 7 mai 1955, relative à la création du Comité permanent des Armements, qu'il est désirable de rechercher la meilleure façon d'utiliser les ressources dont disposent les différents pays pour l'équipement et l'approvisionnement de leurs forces armées, et de répartir les tâches au mieux de leurs intérêts. Votre commission voit dans cette affirmation l'expression de la ferme volonté qu'a le Conseil de poursuivre énergiquement la politique de standardisation.

Toutefois, votre commission et moi-même, Monsieur le Président, ne sommes pas sans inquiétude quant à la façon dont le Conseil entend mener cette politique. Il est incontestable, selon moi, que c'est au Comité permanent des Armements que doit en revenir l'exécution, et vous remarquerez que toutes les questions posées au sujet de la standardisation qui figurent dans la section A du chapitre III, procèdent de cette prémisse.

En exprimant à l'instant quelque inquiétude quant à la façon dont le Conseil entend agir, je ne me réfèrais pas à la réponse donnée à notre question n° 2. Nous approuvons le principe selon lequel le Comité permanent doit agir suivant des cas d'espèce. Nous estimons que c'est là, pour débiter, une bonne méthode, et nous nous réjouissons d'en connaître les résultats, dont nous espérons être informés cet automne.

Les inquiétudes, qui s'expriment notamment au paragraphe 6 et dans divers commentaires de notre rapport, viennent de ce que le Conseil nous a paru assigner au Comité permanent un rôle trop passif. C'est ce que nous ne pourrions approuver.

Le Comité permanent ne doit pas, si je puis m'exprimer ainsi, se contenter d'attendre la « clientèle » ! Il doit prendre des initiatives et faire lui-même des propositions. Il n'y aurait même rien d'anormal, selon moi, à ce que ce Comité, s'il venait à constater que des Membres de l'Union de l'Europe Occidentale s'éloignent par trop des directives convenues en matière d'armements et d'équipement, en prévienne le Conseil qui pourrait alors formuler un avertissement. J'espère de tout cœur que le cas ne se présentera pas, car il est, pensons-nous, du devoir de tout Membre de l'U. E. O. de consulter le Comité permanent avant toute acquisition d'armements. Ce système, s'il fonctionne correctement, permettra au Comité de se tenir au courant des besoins des différents États membres et à ceux-ci de réaliser entre eux une coopération fructueuse. Cela ne signifie pas, Monsieur le Président, que je sois partisan d'une standardisation à outrance. Il devrait également être possible, selon les circonstances, de procéder à des standardisations partielles, entre un nombre restreint de Membres. Et je me garderai d'oublier que dans chaque pays la standardisation interne constitue un facteur essentiel d'efficacité. Tout récemment encore, lors d'une séance de notre commission, un de nos collègues allemands, M. Gerns, nous a cité à ce sujet un exemple frappant.

Monsieur le Président, nous sommes d'avis que le Comité permanent des Armements, en appliquant une judicieuse politique de standardisation, peut apporter par là même une importante contribution aux efforts tendant à la normalisation des armements au sein de l'O. T. A. N., efforts qui n'ont pas encore été couronnés par des résultats bien marquants. Une collaboration plus étroite entre les deux organisations s'avère nécessaire. Nous avons d'ailleurs été heureux d'apprendre, par l'une des réponses du Conseil, que cette collaboration est dès maintenant un fait acquis.

Pour ce qui est des réponses et des commentaires relatifs aux questions posées dans la section A du chapitre III, je crois, Monsieur le Président, en avoir déjà, quant à l'essentiel, évoqué l'esprit, lorsque j'ai traité tout à l'heure des questions d'information et, à l'instant, des problèmes de la standardisation.

J'en viens donc à la section B du chapitre III du rapport, laquelle a trait à l'Agence pour le Contrôle des Armements. Au risque de passer pour malappris, Monsieur le Président, je commencerai par dire que le Conseil, en stimulant et développant l'action, ne court pas le moindre ris-

M. Fens (continued)

N. A. T. O.'s activities by stimulating the Agency's activities, since N. A. T. O. has no system of armaments control.

It is sometimes said that the Agency's task is a purely negative one. I do not agree, Mr. President. Negative means unconstructive, perhaps even destructive. Those who call the Agency's task negative are thinking only of the effect that control, in other words restriction, may have on the means with which offensive or defensive war is waged, and that it is essential to be as strong as possible when facing a common enemy. They forget, however, the effect control has on the maintenance of peace. In this sphere the Agency is fulfilling a positive task, one which, provided it is carried out well, may prove to be far more significant than the mere guaranteeing of peace as between the seven Member States. Your Committee was, I think, right to observe in its Report that W. E. U.'s work, an important part of which consists of armaments control,—in which respect W. E. U. differs essentially from N. A. T. O.—is not restricted to mutual defence, but might prove an essential element in relieving tension in East-West relationships.

It is not long since the British Foreign Secretary made a statement in the House of Commons in connection with the work of the Armaments Control Agency. I must quote to you his concluding remark:

"We intend to do everything we can to maintain the impetus behind the work of the control agency and to support it, and we believe that the experience gained in this work will be of great value when we come to a more universal scheme. If we remember the history of events over the last 100 years and the destructive wars in Europe, we will recognise that it will be a most notable step forward particularly in relations between France and Germany if this plan of armament control in Western Europe can be made to work."

It is encouraging and extremely important to note that the British Government and your Committee patently hold the same views on this matter.

In paragraph 24 your Committee struck a note which is certainly worth recalling. It stated *inter alia* that it was glad the measures for effective control were due to come into force on 1st January, 1956. M. von Brentano has just told us they are now in force. Why this satisfaction? Because, if we intend to apply the Protocols to the Brussels Treaty impartially, we must not wait until the armed forces of the Federal Republic of Germany have actually reached the required level. We should start with ourselves, since our armed forces have reached the required level already. To wait would be incompatible with the spirit of co-operation based on equal rights expressed by the Brussels Treaty.

Now that we have admitted Western Germany to our midst as a democracy on equal terms, we must avoid everything that might look like discrimination. I also want to warn you, Mr. President, against playing into the hands of the opponents of W. E. U., especially those of them who think W. E. U. is merely a poor substitute for E. D. C., kept alive only in order to maintain certain discriminatory measures against Germany.

May I now, Mr. President, say something on the replies and comments in Chapter III B. The replies are in some respects very incomplete, which is why the comments are also in some respects very insistent. It is a case of cause and effect. One thing that emerges clearly is that your Committee appreciates frank answers and is also anxious to discuss matters of principle with the Council. It is to be hoped that the supplementary questions, as well as the apprehensions which are obvious from the comments, will have set the ball rolling before October.

Mr. President, to put it bluntly, the Committee had to exercise great forbearance when it received the reply to Question 2 of Chapter III C, paragraph 34, and the short and sober comment:

This reply from the Council was considered by your Committee to be unsatisfactory",

is decidedly an understatement. It is not too much to say that the reply made all the members of the Committee positively tremble with indignation. In this reply, Mr. President, the Coun-

M. Fens (suite)

que d'empiéter sur les activités de l'O. T. A. N., étant donné que celle-ci ignore tout contrôle des armements.

On entend dire parfois que la tâche de cette Agence est purement négative. Ce n'est pas mon avis, Monsieur le Président, « Négatif » s'oppose à « constructif », et peut même signifier « destructeur ». Ceux qui jugent de la sorte envisagent uniquement les effets que le contrôle, c'est-à-dire la limitation, peut avoir sur les moyens disponibles en vue d'une guerre, qu'elle soit défensive ou offensive. Certes, il faut être aussi fort que possible dans la lutte contre l'ennemi commun. Mais on oublie l'effet qu'exerce, d'autre part, le contrôle des armements quant au maintien de la paix. Et ce titre, l'Agence a une mission positive, mission qui, si elle est correctement remplie, peut acquérir une portée bien plus vaste que le seul souci de garantir la paix mutuelle entre les sept pays membres de l'Union. Votre commission a eu raison, selon moi, de faire observer dans son rapport que l'action de l'U. E. O., dont l'un des traits essentiels est d'exercer un contrôle restrictif sur les armements — ce par quoi elle se distingue fondamentalement de l'O. T. A. N. — ne vise pas seulement la défense mutuelle, mais pourrait aussi constituer l'un des éléments décisifs de la détente entre l'Est et l'Ouest.

Il y a peu de temps, le ministre britannique des Affaires Étrangères a fait à la Chambre des Communes une déclaration relative aux travaux de l'Agence pour le Contrôle des Armements. Je ne puis me retenir d'en citer ici la conclusion :

« Nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour entretenir l'élan qui préside aux travaux de l'Agence de Contrôle et pour appuyer son action, et nous croyons que l'expérience ainsi acquise sera d'une grande valeur lorsque nous en viendrons à l'établissement d'un programme plus universel. Si nous évoquons l'histoire de ces cent dernières années et nous remarquons les guerres qui ont ravagé l'Europe, nous reconnaitrons qu'un grand pas en avant aura été fait, particulièrement dans les relations entre la France et l'Allemagne, si nous parvenons à mettre effectivement en pratique ce plan de contrôle des armements en Europe Occidentale. »

Il est réconfortant et fort significatif de constater une aussi manifeste identité de vues entre le Gouvernement britannique et votre commission.

Je voudrais m'arrêter quelque peu au paragraphe 24 du rapport, afin d'en souligner certaines résonances. La commission y exprime sa satisfaction à l'annonce que des mesures en vue d'un contrôle effectif ont été prises à partir du 1^{er} janvier 1956. M. von Brentano vient de nous confirmer qu'il en est bien ainsi. Pourquoi cette satisfaction ? La raison en est que, si nous nous proposons de mettre impartialement en pratique les Protocoles du Traité de Bruxelles, nous ne devons pas attendre que les forces armées de la République Fédérale d'Allemagne aient atteint le niveau déterminé. Il nous faut commencer par nous-mêmes. Nos forces armées sont assurément au niveau requis pour justifier un contrôle. Attendre serait incompatible avec l'esprit de coopération basé sur l'égalité des droits, qui inspire le Traité de Bruxelles.

Dès lors que nous avons accueilli parmi nous la République Fédérale d'Allemagne, nous devons tout faire pour éviter ce qui pourrait ressembler à une quelconque discrimination. Prenons garde, au surplus, Monsieur le Président, de fournir un argument aux adversaires de l'U. E. O., à ceux du moins qui prétendent que celle-ci n'est qu'une mauvaise réplique de la C. E. D., que l'on ne maintient en vie qu'afin de pouvoir appliquer à l'encontre de l'Allemagne une série de mesures discriminatoires.

Au sujet des réponses et des commentaires contenus dans la section B du chapitre III, permettez-moi, Monsieur le Président, d'ajouter ceci : si les seconds sont parfois insistants, c'est que les premières sont, parfois aussi, fort incomplètes. Il y a là un rapport de cause à effet. Il est manifeste, je pense, que votre commission apprécie les réponses claires et qu'elle est toute disposée à discuter de questions de principe avec le Conseil. J'exprime le vœu que les questions supplémentaires et les appréhensions non déguisées que nous avons formulées dans les commentaires susciteront, avant octobre, cette nécessaire discussion.

A dire vrai, Monsieur le Président, la commission a dû faire appel à toute sa patience lorsqu'elle a reçu connaissance de la réponse à la deuxième question du chapitre III, C, au paragraphe 34. Je dois dire que le commentaire aussi sobre que bref auquel nous nous sommes bornés —

« Votre commission considère que la réponse n'est pas satisfaisante »

— est en réalité toute frémissante d'indignation contenue. En effet, Monsieur le Président, le Conseil a déclaré ne pas être en mesure de répondre à deux questions précises sur un sujet qui inté-

M. Fens (continued)

cil admits its inability to answer two plain questions on a subject essentially connected with the welfare of our peoples, the question of whether, if there is another war, they are to live or die.

The question concerned a thermo-nuclear explosion said to have taken place in the U. S. S. R. on 22nd November, 1955, and which would seem to indicate that the U. S. S. R. had developed an inter-continental ballistic rocket with an "H" war-head. Your Committee asked whether the Council attached any credence to this information, and, if so, whether it had already examined the consequences of this development with a view to taking appropriate measures. I do not know, Mr. President, whether you still remember the stir this information caused in the free world. What was the Council's reply?

"The Council is unable to answer this question."

I am not a member of the Council and therefore cannot tell whether this news made any impression on it or not. If by any chance it did not, I can hardly believe it to be because they think, as the rocket is intercontinental, it will fly over our continental heads without the Council having to worry about it. On the contrary, I cannot but believe that they are very deeply concerned at the news, and, if so, that is a relief to our minds. I can also understand that the Council may think it undesirable to make any public statement on the matter for political reasons. But, Mr. President, why the Council should leave us, members of parliament of seven countries, in the dark on such a serious issue, and fail to establish personal contact with us on the question, is a mystery to me. I will not dwell on this any longer. I only hope the Council will respond to the request the Committee has made in its commentary on this.

Mr. President, Ladies and Gentlemen, I have already discussed some of the conclusions in the Report in connection with the problem of our relations with N. A. T.O. I should have been glad to leave it at that, did these conclusions not contain a reference to a question which, since Saturday, has become a delicate one, namely whether the Council of Europe is going to continue to deal with the question of European defence.

Mr. Oakshott's motion, adopted last Saturday, proposed that the relations between the Consultative Assembly of the Council of Europe and our Assembly should be discussed by the Bureaux of the two Assemblies on the basis of the directives contained in a letter from the Chairman of the Committee on General Affairs. I therefore think it premature to go further into the matter at the moment.

I hope, Ladies and Gentlemen, the Report I am presenting to you on behalf of the Committee will encourage you to express your views as to the role of Western European Union in the field of collective security and, in particular, the contribution your Assembly can make. I need not remind you that this is only a draft Report which, after discussion in the Assembly, will be referred back to your Committee, together with the Supplementary Report of the Council. The Committee's task will then be to prepare a final report, to be presented to you for discussion at the October session. Your Committee recommends you to approve this draft Report as a reply to the first Report of the Council, and to forward it to the Council with a request for a reply to the supplementary questions put.

This is a brief summary of the contents of the draft Resolution which I have the honour to submit to you, together with the Report.

Mr. President, Ladies and Gentlemen, I have taken up too much of your time. Allow me to conclude by saying I am convinced the Council and this Assembly together have it in their power to mould W. E. U. into an organic whole, a real union destined to safeguard the security not only of our own seven closely-associated countries but also of the entire Western world.

We have heard it said on all sides last week, in the Consultative Assembly, that the time for achieving unity is all but past, that time is now even working against us. Let us all, Ministers and Members of Parliament, who have at heart the happiness of our peoples, seize our opportunity now, whilst there is still time. Those who delay to act today may find themselves branded by history as having wantonly failed to carry out their duty.

THE PRESIDENT. — I call Lord John Hope, Joint Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom.

M. Fens (suite)

resse d'on ne peut plus près le salut ou la ruine de nos peuples, puisqu'il y va de leur existence même, ou de leur destruction totale, dans le cas d'une nouvelle guerre.

La question posée visait les informations relatives à l'explosion thermonucléaire du 22 novembre 1955, d'après lesquelles l'U. R. S. S. aurait mis au point une fusée balistique intercontinentale à tête « H ». Votre commission demandait au Conseil quelle valeur il attribuait à ces informations, et, à supposer qu'il les jugeât sérieuses, s'il avait déjà étudié les conséquences de cet événement en vue de prendre les mesures appropriées. Je ne sais, Monsieur le Président, si vous vous souvenez de l'émotion que cette nouvelle causa dans le monde libre. Or, quelle réponse avons-nous reçue? Ceci :

« Le Conseil n'est pas en mesure de répondre à cette question. »

N'étant pas membre du Conseil, je ne saurais aucunement dire si celui-ci s'est ou non ému. Mais s'il est resté impassible, je veux croire que ce n'est pas en se disant : « Cette fusée, étant intercontinentale, passera par-dessus nos têtes continentales, et nous n'avons donc pas à nous en soucier. » Non, vraiment, ce n'est assurément pas ainsi qu'a raisonné le Conseil, et je ne doute pas que cette nouvelle l'ait vivement préoccupé. C'est tout ce dont nous voulons être assurés, quant à nous. Je puis comprendre également que le Conseil, pour des raisons d'ordre politique, considère qu'il n'est pas souhaitable de s'exprimer publiquement à ce sujet. Mais ce que je ne peux comprendre, en revanche, Monsieur le Président, c'est que le Conseil nous laisse, nous parlementaires de sept pays, dans l'ignorance en présence d'une question aussi grave, au lieu d'avoir recours au moyen bien simple des contacts personnels. Je n'en dirai pas davantage sur ce point; j'espère seulement que le Conseil voudra bien faire suite à la demande formulée par la commission dans son commentaire.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai déjà évoqué en partie les conclusions du rapport lorsque j'ai traité tout à l'heure le problème des relations avec l'O. T. A. N. Je m'en tiendrais là si je n'avais à souligner que l'une des idées qui y sont exprimées, touchant la limitation du rôle du Conseil de l'Europe quant à l'examen des questions de la défense européenne, est devenue sujette à caution depuis samedi, du fait de l'adoption par

l'Assemblée Consultative de la motion de notre estimé collègue M. Oakshott, laquelle prévoit que les relations entre l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et notre Assemblée feront l'objet d'un échange de vues entre leurs deux Bureaux. Cela étant, il me paraît prématuré, Monsieur le Président, de nous aventurer plus avant sur ce point.

J'espère, mes chers collègues, que le rapport que je vous présente aujourd'hui, au nom de la commission, vous incitera à préciser au cours du débat vos vues sur le rôle que doit jouer l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine de la sécurité collective et en particulier sur la contribution que votre Assemblée peut apporter à cet effet. Le présent rapport est conçu comme étant un texte provisoire; il sera renvoyé à la commission, après discussion par l'Assemblée, conjointement avec le rapport complémentaire du Conseil. La commission aura alors pour tâche d'élaborer un rapport final qui vous sera présenté avant la session d'octobre. Nous vous demandons, en outre, de trouver bon que ce rapport préliminaire, qui constitue une réponse au premier rapport du Conseil, lui soit transmis, ce dernier étant invité à nous communiquer ses réponses aux questions supplémentaires qui y sont formulées.

Tel est, en bref, le contenu du projet de résolution que j'ai l'honneur de vous soumettre en même temps que le rapport.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'ai que trop longtemps requis votre attention. Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer la conviction qu'il est en notre pouvoir de faire de l'U. E. O. une union véritable, visant à la sauvegarde non seulement de sept peuples européens étroitement associés, mais aussi de l'ensemble du monde libre.

La semaine dernière, à l'Assemblée Consultative, de nombreuses voix se sont élevées pour dire que le temps presse si nous voulons réaliser notre unité, et même qu'il travaille à cet égard contre nous. Pussions-nous tous, ministres et parlementaires, qui avons à cœur le bien de nos peuples, saisir notre chance alors qu'il en est temps encore. Ceux parmi nous qui temporiseraient risqueraient d'être tenus, au tribunal de l'histoire, pour coupables d'imprévoyance et d'oubli du devoir.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à Lord John Hope, Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni.

Lord John HOPE (*Joint Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom*). — The assurance of peace for Europe, as far ahead as can be foreseen, lies in effective unity between Europe and the United States. I know, of course, that this is generally taken for granted. But I know also that what is taken for granted can easily be forgotten without the discipline of constant repetition.

That is the background to my remarks, except to add that my Government and my country have always realised that the effectiveness of this unity depends upon effective unity in Europe itself as between its Member States.

My particular purpose this morning is to make clear the British Government's attitude towards Western European Union, before whose Assembly I have the honour to speak as (I believe) the first British Minister of the Crown to do so. Incidentally, it is solely in my Ministerial capacity that I speak.

I regret that I must start by expressing a certain feeling of resentment. I trust that what I have to say will cause no pain in this Assembly. My words are directed not at members here, who know the truth and who recognise the immense contribution which the United Kingdom has in fact made and is making to the cause of united Europe. I refer, on the other hand, to certain quarters where our contribution is persistently and systematically played down and where we are accused, in effect, of doing virtually nothing. If in those quarters my words should be received with annoyance, I am prepared to take that risk in the hope that they may bring about also a readiness to face the facts. I ask, not for gratitude—only a fool or a novice expects gratitude in public life—but simply for a willingness to indulge in accurate analysis.

Now, what so far has been the moment of greatest crisis in Europe's search for unity? Undoubtedly it was the rejection of the European Defence Community in the autumn of 1954. I do not wish to discuss the details of that event. The point is that the disastrous consequences which had been foretold did not ensue. Despite the strongest assertions to the effect that any alternative to EDC was absolutely inconceivable, neither did the Americans withdraw nor were the

efforts to bring the Federal Republic into full association with the Western Alliance abandoned.

What kept alive the flame in that moment of darkness for Europe? It was the initiative of the present Prime Minister of my country, Sir Anthony Eden. The Assembly will recall how, as Secretary of State for Foreign Affairs, Sir Anthony paid a flying visit to Europe to suggest three sets of ideas; the expansion and adaptation of the Brussels Treaty, the entry of Germany into NATO, and the amendment of the Bonn Treaties to end the occupation regime. Finding that these ideas were favourably received, Her Majesty's Government convened the London Conference, which in turn led to the Paris meeting and the Paris Agreements.

For my country this Conference had momentous results. We undertook to commit our forces to the Continent of Europe

“not for as long as we think fit,”—in Sir Anthony Eden's words—“but for as long as our Western European Union so determines”.

We have in fact pledged the most effective armoured formation in Western Europe and the most powerful element of our Army, backed by a strong Tactical Air Force.

That is a plain, unvarnished statement of what is in fact an unprecedented action. I cannot help wondering if its full significance has even yet been everywhere understood. It certainly cannot have been understood by those who accuse us of “*immobilisme*”. Let me ask those critics to do one thing. Let each of them imagine his country taking a step that is directly contrary to its history and directly contrary to its traditions, a step, moreover, which presses heavily upon an economy already burdened by inescapable overseas commitments. That is the measure of what we have done. It is an odd sort of “*immobilisme*.”

The critics may ask us, of course, “Why do you not now do this or that or the other?” But they really must face up to the extent of the service which we are already rendering. The truth is, of course, that we have actually made sacrifices for the common good whilst most of our critics have been merely talking about them.

Lord John HOPE (*Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni*) (Traduction). — C'est dans une union effective entre l'Europe et les États-Unis que réside pour notre continent, aussi loin qu'on puisse discerner l'avenir, l'assurance de la paix. Je sais bien que ce point est généralement considéré comme acquis. Mais je sais également qu'il est aisé d'oublier ce que l'on considère comme acquis si l'on ne s'impose pas pour discipline de le répéter constamment.

Telle est la toile de fond des remarques que j'ai à vous soumettre. J'y ajouterai seulement que mon Gouvernement et mon pays ont toujours eu conscience que la réalisation effective de cette union dépend de la réalité de l'unité forgée, en Europe même, entre les États qui la constituent.

Mon propos ce matin est d'exposer l'attitude du Gouvernement britannique envers l'Union de l'Europe Occidentale — et je crois être le premier ministre de Sa Majesté auquel incombe l'honneur de s'adresser à cette Assemblée. Je précise aussi que je parle uniquement en cette capacité.

Je regrette d'avoir à vous faire part tout d'abord d'un certain sentiment d'amertume. J'espère que ce que j'ai à dire ne vous causera nulle offense. Mes paroles ne s'adressent à aucun de ceux qui siègent ici, et qui connaissent la vérité et reconnaissent l'immense contribution que le Royaume-Uni a effectivement apportée, et continue à apporter, à la cause de l'Europe unie. Mais je songe à certaines gens qui s'acharnent systématiquement à déprécier notre apport, et nous accusent bel et bien de ne faire pratiquement rien. Dussent mes paroles être accueillies avec déplaisir dans ces milieux, j'en accepte le risque, dans l'espoir qu'elles pourront aussi les inciter à regarder les choses telles qu'elles sont. Je ne demande pas de la reconnaissance — seul un fou ou un naïf peut s'attendre à de la gratitude dans la vie publique —; je demande simplement que l'on consente à analyser exactement les faits.

Or, quel a été jusqu'ici le moment le plus périlleux qu'ait connu l'Europe dans la recherche de son unité? Sans aucun doute la crise résultant du rejet de la Communauté Européenne de Défense, à l'automne 1954. Je ne veux pas entrer dans les détails de cet événement; l'important est de constater que les conséquences désastreuses que l'on avait prédites ne se sont pas produites. Bien qu'on eût affirmé péremptoirement que toute solution de rechange pour la C. E. D. était absolument inconcevable, il n'y a eu cependant ni retrait des Américains, ni abandon des efforts visant à associer

pleinement la République Fédérale à l'alliance occidentale.

A quoi avons-nous dû de voir la flamme survivre, au travers de ces sombres moments? C'est à l'initiative de Sir Anthony Eden, l'actuel Premier ministre de mon pays. L'Assemblée se souviendra comment Sir Anthony, alors Ministre des Affaires Étrangères, fit une rapide tournée en Europe pour lancer ces trois idées : élargissement et adaptation du Traité de Bruxelles; accession de l'Allemagne à l'O. T. A. N.; modification des Traités de Bonn afin de mettre un terme au régime d'occupation. Devant l'accueil favorable que reçurent ces suggestions, le Gouvernement de Sa Majesté convoqua la Conférence de Londres, qui devait conduire elle-même à la Conférence et aux Accords de Paris.

Cette conférence a eu pour mon pays des conséquences d'une énorme importance. Nous nous sommes engagés à assigner nos forces sur le continent européen non pas — pour reprendre les termes de Sir Anthony Eden —

« aussi longtemps que nous le jugerons bon, mais aussi longtemps que notre Union de l'Europe Occidentale le déterminera ».

Et, de fait, nous avons détaché sur le continent la formation blindée la plus efficace qui existe en Europe occidentale et le contingent le plus puissant de notre armée, appuyé par un important groupe tactique aérien.

Telle est, dite sans fard ni détour, la réalité d'une action à vrai dire sans précédent. Je ne suis pas tout à fait certain que, maintenant encore, on ait partout pris pleinement conscience de son importance. Sa signification échappe, en tout cas, à ceux qui nous taxent d'« immobilisme ». A ces critiques, je ne demanderai, si vous le voulez bien, qu'une chose : que chacun d'eux imagine son pays prenant une détermination exactement contraire à son histoire, exactement contraire à ses traditions, une détermination, au surplus, qui met fortement à contribution une économie déjà lourdement chargée par le poids d'inéluctables obligations contractées outre-mer. Telle est la mesure de ce que nous avons fait. Curieux immobilisme!

Libre aux critiques de vous demander : « Pourquoi maintenant ne faites-vous pas ceci, ou cela, ou cela encore? » Mais il serait temps qu'ils envisagent l'ampleur des services que déjà nous rendons. La vérité est que nous avons effectivement consenti des sacrifices au bien commun, alors que la plupart de ceux qui nous critiquent n'ont fait qu'en parler.

Lord John Hope (continued)

So much for that. As I said, Mr. President, the members of this Assembly know the truth and I believe that we can rely upon them to disseminate it.

So Western European Union was born. It was hardly on its feet before it was called upon to handle the staging and supervision of the Saar Referendum, but there is no doubt that it carried out its task with an efficiency that would have done credit to a fully matured organisation.

I now come to the next major task of W. E. U. which will be its main preoccupation this year—the operation of the plan for limitation of armed forces and control of armaments. The control of arms in particular raises new and highly complex technical and legal problems now under urgent study by working groups of experts of the WEU countries. Meanwhile all member countries are now supplying to the Arms Control Agency in Paris the necessary information on the levels of armaments of their forces. 1956 is the first control year.

I cannot over-emphasise the importance which the British Government attaches to this aspect of W. E. U. The Rapporteur, M. Fens, quoted the Foreign Secretary just now. As he quoted, Mr. Selwyn Lloyd made clear to the House of Commons on 27th February that we intend to do everything we can to maintain the impetus behind the work of the Control Agency and to support it. Moreover, he expressed the belief that the experience gained in this work will be of great value when we come to a more universal scheme. He recognised, too, the vital impact that the work can have upon relations between France and Germany.

Now, of course, our Western European Union is an inter-governmental organisation. But in these enlightened days inter-governmental organisations can work. Look what O. E. E. C. has done. It has been judged in the words of an eminent American economist to have "brought order out of chaos for a very large part of the trading world." What a great start it will be if W. E. U. can do for the security of Europe what O. E. E. C. has done for her prosperity.

There are other aspects of the work, both actual and projected, of W. E. U. in the social and

cultural fields to which I must pay my tribute which, although brief, is none the less sincere.

To sum up, I believe that W. E. U. is a union whose future influence on world affairs may well prove to be immense. Whether it does so is up to all of us.

I have tried to tell the story of the part that the United Kingdom has played—and played, I must say, with pride—in the launching of this great adventure. Did I say 'launching'? Well, that is a word very much nearer to '*relance*' than to '*immobilisme*'. And I will not withdraw it.

France and Germany; Germany and Europe; Great Britain and Europe—three distinct relationships bearing closely upon each other. Each of them has a history behind it, a history in which sadness and bitterness, fear and terror fill too many of the pages. Each has also a question mark in front of it. What will the answer be? As far as my country is concerned we pledge ourselves to our duty as we see it: to search unceasingly for an answer that will spell progress, unity and peace.

THE PRESIDENT. — I call M. Van Remoortel.

M. VAN REMOORTELE (*Belgium*) (Translation). — The Agency for the Control of Armaments may be the forerunner of the body that may one day control the world's armaments, and that is another reason for wishing it to be put, as soon as possible, in a position where it can carry out its full programme. The operation of this Agency will be the acid test of the efficacy not only of Western European Union, but also of the more widespread efforts that will be made in the future to maintain peace in Europe and throughout the world.

It must be admitted that the Agency has so far not even begun to get under way. It is still in the stage of planning its organisation, which has been the object of prolonged discussion by the experts. It is high time it got into effective operation, but how can it make a beginning with on-the-spot inspection so long as we still have not reached a decision as to which arms and which factories are to be inspected? Here too, I am afraid, much time will be lost and, worse still, the whole system may lead only to widespread concealment of the facts.

Lord John Hope (suite)

Il suffit. Comme je l'ai dit, Monsieur le Président, les membres de cette Assemblée connaissent la vérité, et je pense que nous pourrions compter sur eux pour la répandre.

Ainsi donc est née l'Union de l'Europe Occidentale. A peine constituée, elle a été chargée de la préparation et du contrôle du référendum en Sarre. Elle s'est acquittée de sa tâche avec une incontestable efficacité, qui eût fait honneur à un organisme chevronné.

J'en viens à l'autre mission majeure de l'U. E. O., à ce qui sera cette année sa préoccupation essentielle : la mise en œuvre du plan de limitation des forces armées et de contrôle des armements. Le contrôle des armements, en particulier, soulève des problèmes techniques et juridiques nouveaux, des plus complexes, qui sont soumis actuellement à l'examen poussé de groupes d'experts des pays de l'U. E. O. Dans le même temps, les pays membres fournissent à l'Agence de Contrôle des Armements à Paris tous renseignements utiles concernant le niveau d'armement de leurs forces armées. L'année 1956 est la première année où s'exercera le contrôle.

Je ne puis trop souligner l'importance qu'attache le Gouvernement britannique à cet aspect du rôle de l'U. E. O. Le rapporteur, M. Fens, vient de citer notre Ministre des Affaires Étrangères. Il est exact, en effet, que M. Selwyn Lloyd a affirmé le 27 février dernier, devant la Chambre des Communes, notre détermination de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour entretenir l'élan donné à l'Agence de Contrôle et appuyer son action. Il a, en outre, exprimé le sentiment que l'expérience acquise dans ces travaux sera d'une grande valeur lorsque nous en viendrons à un plan universel. Il a également reconnu l'effet décisif qu'ils pourront exercer sur les rapports entre la France et l'Allemagne.

Certes, l'Union de l'Europe Occidentale est un organisme intergouvernemental. Mais il est prouvé que, de nos jours, un organisme intergouvernemental peut parfaitement agir avec efficacité. Voyez les réalisations de l'O. E. C. E., qui, aux dires d'un éminent économiste américain, « a fait naître l'ordre du chaos dans une vaste partie du monde du commerce ». Quel remarquable début si l'U. E. O. peut faire pour la sécurité de l'Europe ce que l'O. E. C. E. a accompli pour sa prospérité!

Il est d'autres aspects de l'activité présente ou à venir de l'U. E. O., sur le plan social et culturel,

auxquels je tiens à rendre un hommage qui, pour être succinct, n'en est pas moins sincère.

En résumé, je crois que l'U. E. O. est une institution dont l'influence future sur les affaires mondiales pourra se révéler immense. C'est de nous qu'il dépend qu'il en soit ainsi.

J'ai tenté de retracer le rôle qu'a joué et qu'est fier d'avoir joué le Royaume-Uni dans le lancement de cette grande aventure. Ai-je dit « lancement »? Eh bien! soit; le mot ressemble beaucoup plus à « relance » qu'à « immobilisme », et je ne m'en dédirai pas.

France-Allemagne; Allemagne-Europe; Grande-Bretagne-Europe : trois ordres de rapports étroitement interdépendants. Chacun a son histoire — une histoire dont trop de pages sont empreintes de tristesse et d'amertume, de craintes et d'horreurs. Chacun aussi comporte un point d'interrogation. Quelle sera la réponse? Pour ce qui est de mon pays, nous nous engageons à faire notre devoir, tel qu'il nous apparaît, c'est-à-dire à rechercher sans relâche une réponse qui tienne en ces trois termes : progrès, union et paix.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Van Remoortel.

M. VAN REMOORTEL (*Belgique*). — L'Agence de Contrôle des Armements est un organisme dans lequel on peut voir la préfiguration de ce que pourrait être le contrôle universel des armements. Ce m'est une raison supplémentaire pour souhaiter que l'Agence soit mise au plus tôt dans la possibilité d'accomplir tout son programme. Je pense que son activité constituera un *test* d'une énorme importance, non seulement pour le bon fonctionnement de l'Union de l'Europe Occidentale, mais encore en vue des efforts plus étendus qui seront faits dans l'avenir pour maintenir la paix en Europe et dans le monde.

Or, il faut bien admettre que l'on n'a même pas assisté à un démarrage véritable de l'Agence. On en est encore au stade de l'organisation de son travail, et les experts ont consacré beaucoup de temps à des discussions relatives à cette organisation. Il est plus que temps de commencer effectivement le contrôle, mais, d'autre part, l'Agence ne pourra procéder à un contrôle sur place aussi longtemps que l'on n'aura pas déterminé les armes et les usines à contrôler. Ici encore, on peut craindre une grande perte de temps, tandis qu'il est à redouter que le système n'aboutisse à des possibilités de dissimulation.

M. Van Remoortel (continued)

To my mind, it is greatly to be regretted that the Agency's powers of investigation on the spot are so limited. How can we hope to exercise any real supervision in the wider European field and, later, in the world as a whole, if the seven members of Western European Union insist on retaining all these restrictions among themselves?

It is essential that our Council of Ministers take immediate steps to enable the Agency to begin its real work of controlling armaments, and then reinforce this control with its own authority. The Fourth Protocol makes provision for this, while a simple majority vote by the Council of Ministers would suffice to enable such control to be reinforced and extended.

THE PRESIDENT. — I call Sir James Hutchison.

Sir James HUTCHISON (*United Kingdom*). — It would not have been surprising, when a new political state such as Western European Union was being set up, that there would arise doubts and even dissensions about its frontiers. There was plenty of explosive matter about, as between the WEU Assembly, the Consultative Assembly, N. A. T. O. and the Council of Ministers; but in my belief, in all the circumstances, those frontier incidents have been rare, and there is no need at the moment for United Nations observers.

It is true, as M. Fens said, that the Council might well have been a bit more forthcoming in some of the answers which it has given, but we must make allowance for the fact that both it and we are new to the task, and that there are many complications which beset the Council at the beginning of a task of this kind.

The Western European Union Assembly has a very special rôle. It is the only European forum on defence. It is the watchdog over armaments control and, through the Standing Armaments Committee, over standardisation of weapons and, consequently, over efficiency and economy. In looking at the broader aspect of European unity—and we have to keep that in front of our eyes the whole time—this defence task must play a very prominent part, for there is no cement which binds people together more than that of facing a danger in common.

I should like to look for a moment at the responsibilities which really, in my view of the Treaties, are laid upon our Assembly. First and foremost comes the question of progress in defence; secondly, the control of weapons to be manufactured; thirdly, the control of the types and quantities of weapons to be held by the States; and, fourthly, the size of the contingents which the States will contribute. Article IV of the Protocol of 23rd October, 1954, uses these words, and I think it important that they should be ingrained upon our minds in the Assembly of Western European Union:

“For the purposes of strengthening peace and security. . . the High Contracting Parties. . . shall create a Council. . . »

Article V creates an Assembly to whom an annual report by the Council shall be made, treating in particular questions concerning the control of armaments.

Clearly, then, it lies within the power, the responsibility and the duty of this Assembly to inform itself on all questions which concern the security of Western Europe and, in order to inform ourselves—as our Rapporteur has said—we must have access to information. Otherwise, we become a useless body. If we look to see where we are to get our information, we find that, in Article III of the same Protocol, it is said that in making information available to the Council:

“Recognising the undesirability of duplicating Military Staffs of N. A. T. O., the Council and its agency will rely on the appropriate Military Authorities of N. A. T. O. for information and advice on military matters.”

Therefore, is it not clear that it flows from N. A. T. O., through the Council, to us, and that any attempt to say that we are not entitled to information from N. A. T. O., or that there is some duplication of information in so asking, seems to me clearly to be wrong.

May I return for a moment to the details of our responsibility? The first is the question of the production of weapons, and, in Article I of the Protocol, therefore, there is dealt with the question of how the weapons should be produced and who shall not produce what are known as

M. Van Remoortel (suite)

Le fait que l'Agence devra limiter strictement ces vérifications sur place me semble profondément regrettable. Comment espérer l'instauration d'un véritable contrôle sur le plan européen élargi, et sur le plan mondial ensuite, si les sept pays unis dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale maintiennent entre eux de telles restrictions?

Il importe que le Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale prenne au plus vite des mesures visant à activer les travaux réels de l'Agence de Contrôle des Armements et aussi à renforcer le contrôle lui-même. Le Protocole n° IV les prévoit, et il suffirait, pour le renforcement et l'extension de ce contrôle, d'un simple vote de majorité au Conseil des Ministres.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à Sir James Hutchison.

Sir James HUTCHISON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Il n'eût pas été surprenant que l'apparition d'un nouvel État politique tel que l'Union de l'Europe Occidentale fit naître des incertitudes et même des conflits quant à ses frontières. Les matières explosives ne manquaient pas, ni les occasions de choc entre l'Assemblée de l'U. E. O., l'Assemblée Consultative, l'O. T. A. N., le Conseil des Ministres. Mais on peut dire, me semble-t-il, que ces incidents de frontière ont été rares, compte tenu des circonstances, et il n'est pas besoin, pour le moment, de faire appel à des observateurs des Nations Unies.

Il est vrai, comme l'a dit M. Fens, que le Conseil aurait pu se montrer de meilleure composition dans quelques-unes des réponses qu'il a données, mais nous devons considérer que nous sommes, lui et nous, nouveaux à la tâche et que les débuts d'une semblable entreprise ne vont pas, pour le Conseil, sans de multiples complications.

L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale a un rôle très spécial. C'est l'unique forum européen où se débattent des questions militaires. C'est le chien de garde chargé de veiller d'une part au contrôle, d'autre part à la standardisation des armements — par l'organe du Comité Permanent des Armements — et donc à l'efficacité et à l'économie. Envisagées sous l'angle plus large de l'unité européenne — et c'est un but que nous ne devons à aucun moment perdre de vue — ces tâches défensives sont appelées à revêtir une très grande importance, car il n'est pas entre les

hommes de ciment plus solide que la solidarité qui les unit face à un danger commun.

Je voudrais examiner maintenant les responsabilités qui, selon la vue que j'ai des traités, incombent réellement à notre Assemblée. En tout premier lieu, il y a la question du perfectionnement de nos défenses; deuxièmement, le contrôle de la fabrication des armes; troisièmement, le contrôle des types et des quantités d'armes dont doivent disposer les États membres; quatrièmement enfin, l'importance des contingents que chaque État membre devra fournir. L'article IV du Protocole du 23 octobre 1954 s'exprime dans les termes ci-après, qu'il importe, je crois, de nous bien graver dans l'esprit :

« En vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer leur sécurité... les Hautes Parties Contractantes... créeront un Conseil... »

L'article V institue une Assemblée à laquelle le Conseil présentera un rapport annuel sur ses activités, notamment dans le domaine du contrôle des armements.

Il est donc clairement dans les limites des pouvoirs, des responsabilités et des devoirs de notre Assemblée de s'informer de toute question concernant la sécurité de l'Europe occidentale, et pour cela, comme l'a dit notre rapporteur, il est nécessaire que nous ayons accès aux informations elles-mêmes. Autrement, nous devenons un organe inutile. Et si nous nous enquérons des sources où nous devons puiser nos informations, nous trouvons qu'à l'article III du même protocole il est dit ceci :

« En vue d'éviter tout double emploi avec les États-majors de l'O. T. A. N., le Conseil et l'Agence s'adresseront aux autorités militaires appropriées de l'O. T. A. N. pour toutes informations et tous avis sur les questions militaires. »

Les textes ne disent-ils donc pas clairement que l'information, par l'intermédiaire du Conseil, vient de l'O. T. A. N. jusqu'à nous? Et toute tentative de contester nos titres à cet égard, ou de prétendre qu'en nous réclamant de ce droit nous dédoublons les compétences, me paraît manifestement erronée.

Je reviens un instant, si vous le voulez bien, au détail de nos responsabilités. La première est la question de la production des armes; aussi l'article premier du protocole traite-t-il de la fabrication des armements et précise-t-il qui n'a pas à fabriquer les armes connues sous le sigle A. B. C.,

Sir James Hutchison (continued)

the A. B. C. weapons—or atomic, bacillus and chemical warfare weapons. Those are all detailed in a rather lengthy annexe, Annexe II. That is the first task with which we are concerned—that the production of these weapons shall only conform to what is laid down in the Treaty.

The second article, Article II, on the question of production, lays down that there shall be manufactured certain other weapons only after a recommendation by the Supreme Commander. Those weapons include such important items of warfare as guided missiles, contact mines, large warships, and so on. It will be our task, although we have not yet put the question, to ask whether the Supreme Commander has in fact made any request that there should be a variation in the manufacture of these particular things. So much for production.

We then come to the equally important question of stocks of weapons to be held. Article III of the Protocol provides for the quantities that shall be held by the members of Western European Union, and that they shall be controlled by a control agency. They are listed in great detail in Annexe IV, and it covers the weapons that I have already mentioned as being controlled in their production; but it adds certain others including things like tanks and heavy bombs. I was glad to note from the Supplementary Report of the Council that a question has already been asked of the Member States as to what they hold in this connection, and I am ready to believe, and certainly hope, that we shall obtain information under that heading.

Under Article XXII information is called for on the quantities and types of weapons exported from the countries of Western European Union.

That is the broad picture, and it was interesting to hear from M. von Brentano that we may expect some information quite soon on the strength of what are called the internal defence forces and police forces of the Member States.

Then the next broad and main task which has been referred to by the Rapporteur in his excellent Report to us is the question of standardisation, and in order to deal with that, as the Assembly has heard, there has been set up a Standing Armaments Agency.

This question of standardisation, as I know to my cost because I have had something to do with it in my own country, is a very complicated one. I think I must utter a word of warning to the

Assembly not to expect spectacular results quickly.

When you consider that this question of standardisation is complicated by contributions from the United States and from Canada, which they so generously make to Europe from time to time, and bear in mind that it has to be taken into account when considering what nations shall in fact standardise on an international basis, then you have your first complication.

You have a second complication when you consider whether you are going to try to insist on all nations of Western European Union standardising on the same article, or whether you will be content—as I think is wise—to accept partial standardisation between one or two countries. We have in that connection the example of the Belgian FN rifle, which is mentioned in the Report. That is a very good example of partial standardisation between my country, Belgium, and possibly Canada. The permutations and combinations of what can be done under standardisation are very great indeed.

Then we should also stop for a moment to consider the difficulty in setting up standardisation among nations who have already immense stocks of weapons and who simply cannot afford to scrap them, even although they may know and believe that something better is available. I was shocked and surprised a few years ago to receive information that Great Britain holds no less than 750,000 types of spare parts for its military vehicles. That gives you some idea of the complications of standardising military vehicles and of going to a country—I do not suppose it is different in the case of any member country—and saying: “You must scrap all that and set up at once a common type of light or heavy armoured, cross-country, tracked vehicle”, and all the other kinds of vehicles which go to make up the fighting vehicles of today.

Having said that, there is no doubt that a measure of standardisation which can be introduced is that of increased efficiency and economy. It is perfectly clear that the more you can concentrate your production, the lower will be your costs in so producing. It is equally clear that your defence system is improved if you have at your disposal alternative sources of supply in case your own sources are stopped or your ammunition has been destroyed by bombing. So you increase your efficiency by being able to draw from a variety of different products. Therefore, I yield to nobody in the desire to see this standard-

Sir James Hutchison (suite)

c'est-à-dire les armes atomiques, biologiques et chimiques. Celles-ci sont énumérées en détail dans une longue annexe, l'annexe II. C'est là la première tâche qui nous est impartie : veiller à ce que la fabrication de ces armes s'effectue en exacte conformité avec les dispositions du traité.

L'article II, qui traite de la question des fabrications, prévoit que certains autres types d'armements ne seront fabriqués que sur la recommandation du Commandant suprême. De ce nombre sont les engins téléguidés, les mines à influence, les navires de guerre excédant un certain tonnage, etc. Il nous appartiendra, bien que nous n'ayons pas encore posé la question, de préciser si le Commandant suprême a effectivement formulé une recommandation quelconque tendant à modifier les restrictions imposées à la fabrication des dits armements. Voilà pour ce qui concerne la production des armes.

Nous passons maintenant à la question également importante des stocks d'armes autorisés. L'article III du protocole prévoit la fixation du niveau des stocks que les Membres de l'Union de l'Europe Occidentale seront autorisés à détenir et qu'ils seront l'objet d'un contrôle par une agence créée à cet effet. Les armements soumis au contrôle sont énumérés très en détail à l'annexe IV. La liste comprend les armes dont j'ai déjà dit que la fabrication doit être contrôlée; mais elle y adjoint certains autres types d'armements, tels que les chars d'assaut et les bombes lourdes. J'ai été heureux d'apprendre par le rapport complémentaire du Conseil qu'un questionnaire a déjà été adressé aux États membres pour établir le niveau des stocks qu'ils détiennent, et je suis prêt à croire — ou du moins souhaite — que nous obtiendrons à ce sujet les renseignements voulus.

L'article XXII dispose que chaque État membre doit fournir des informations sur les quantités et les types d'armes fabriquées en vue d'être exportées.

Telles sont les lignes générales. Nous avons appris, en outre, avec grand intérêt, de M. von Brentano, que nous pouvons compter disposer sous peu de certains renseignements relatifs aux effectifs de ce qu'on appelle les forces de défense intérieure et les forces de police des États membres.

Autre tâche majeure évoquée par M. le rapporteur dans son excellent exposé : la question de la standardisation, qui a donné lieu, l'Assemblée le sait, à la création d'un Comité permanent des Armements.

Cette question de standardisation — je l'ai appris à mes dépens pour m'en être occupé dans mon pays — est fort compliquée. Je crois devoir avertir l'Assemblée de ne pas s'attendre à des résultats spectaculaires et rapides.

Il y a tout d'abord le fait que les États-Unis et le Canada contribuent avec la générosité que l'on sait à l'armement de l'Europe; c'est là un élément dont il faut évidemment tenir compte avant de délimiter les domaines où une standardisation internationale peut réellement être envisagée. C'est une première complication.

Deuxième complication : faut-il tenter d'obtenir à tout prix de tous les pays de l'Union de l'Europe Occidentale qu'ils standardisent les mêmes matériels, ou se contentera-t-on — ce que je crois sage — qu'une standardisation partielle des armements d'un ou deux pays? Ainsi du fusil belge F. N., dont il est question dans le rapport. C'est un très bon exemple d'une standardisation partielle entre le Royaume-Uni et la Belgique, et peut-être le Canada. En fait de standardisation, les arrangements et combinaisons possibles sont multiples.

Considérons aussi un instant la difficulté que présente la standardisation entre des nations qui ont déjà d'énormes stocks d'armes et qui n'ont vraiment pas les moyens de les mettre au rebut, même si elles sont convaincues de la supériorité d'autres modèles existants. J'ai été stupéfait, il y a quelques années, d'apprendre qu'en Grande-Bretagne le catalogue des pièces détachées pour les véhicules militaires ne comprend pas moins de 750.000 articles. Cela vous donne une idée de la complexité de la standardisation de ce type de matériels et de la difficulté qu'il y a à dire à un gouvernement — le problème se posant sans doute dans les mêmes termes dans n'importe lequel des pays membres : « Mettez tout cela à la ferraille et adoptez immédiatement des types communs de chars lourds ou légers, d'autos-chenilles, etc. »

Ceci dit, on ne peut douter qu'il y a une standardisation qui est possible : celle d'une efficacité accrue et celle de l'économie. Plus on concentre la production, plus on abaisse les prix de revient. Et il est clair également que c'est une garantie précieuse pour une armée que de pouvoir recourir, s'il le faut, à des approvisionnements extérieurs, au cas où ses propres stocks d'armements ou de munitions viendraient à être détruits par un bombardement. C'est un facteur d'efficacité que de pouvoir faire usage de matériels de diverses provenances. Par conséquent, je ne le cède à personne dans mon désir de voir cette standardisation pro-

Sir James Hutchison (continued)

isation proceeded with as quickly as possible and wherever possible.

I should also like to point out what a magnificent chance we have in Western Germany just now, because, far from having 750,000 different types of spare parts or vehicles, Western Germany is starting, so to speak, in a new territory, and if ever there was an opportunity to be able effectively to introduce standardisation, it is when a country is setting up afresh.

As M. Fens has said in his speech and in his Report, it is essential that the Standing Armaments Committee should take the initiative. You will not find countries offering their problems to this Committee. Most countries take the view that they are going on pretty well until somebody comes along and draws their attention to the fact that they are not. So it ought to be started at once.

I think that it was our Lord Salisbury who defined good government as dealing with small problems before they became great ones. It is at the beginning that you must take the initiative. As Stephen Leacock said amusingly along the same lines when giving a recipe for making asparagus beds, "You should dig a deep soil trench three years ago"! It is the same theme put in another way. If we lose the opportunity of standardising when Western Germany is setting up her army, we may never recapture it.

May I now say a word on the question of security? The Council of Ministers has shown a certain coyness in this matter. You, Sir, wrote them an alluring letter of invitation to send a Representative to our Defence Committee meetings. There has been no reply. That gives one the impression that they are afraid to say "yes" and reluctant to say "no". I hope that they will realise that they will not be sending anybody into a lions' den, and that it is perhaps the best way of giving confidential information or, at any rate, an explanation to the Committee why information cannot be given. I would urge the Council of Ministers to come to a favourable conclusion in this matter so that we in the Committee may be able to pursue our work satisfactorily.

I should like to end by making one reference to the Western German forces. As I have pointed out, this Assembly is interested in and concerned with security. Therefore, it must be most interested in the progress being made in this direction. Those who have looked at the papers will have found a footnote to Protocol II, Article I, giving the proposed strength of the German contribution. There it states that the contribution will be twelve divisions, a tactical air force of about 1,350 aircraft, and some light coastal defence and escort vessels.

It is stated that that is a maximum. They are not committed to go so high. I hope that they will, in fact, contribute the maximum, and I was delighted to read in the papers that Herr Blank the other day had confirmed that their final target figure was still half a million men. We have been told that they expect to get 95,000 this year. We shall watch, in this Assembly and in the Committee upon which I have the pleasure and honour to serve, their progress with great interest, and we shall expect that we shall be kept informed. For my part, I would urge them to get on with the task with all the speed which they can muster.

May I close by saying that I believe that we are concerned, and should be concerned, to keep our relationship with the Council of Ministers good. I do not think that we have been unreasonable. I am sure that we should not be unreasonable. We have no intention to pry into matters which do not concern us, but, Sir, unless the information which is available to them and which is required reasonably by us is put before us, they might as well poison their watchdog.

THE PRESIDENT. — I call M. Badini Confalonieri.

M. BADINI CONFALONIERI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, in view of the recent changes in the international situation, some of Italy's leading statesmen, as well as members of the Italian Government, have drawn the attention of the western world to the necessity of extending our activities beyond purely military questions to the economic and social fields.

It is said, in particular, that it has now become of vital importance to put Article 2 of the North

Sir James Hutchison (suite)

gresser aussi rapidement que possible, partout où elle est réalisable.

Je voudrais aussi souligner la chance magnifique qui s'offre présentement à nous en Allemagne occidentale, car là, au lieu d'avoir 750.000 types différents de pièces détachées de véhicules militaires, on part pour ainsi dire sur un terrain vierge. On ne peut pas concevoir de meilleures conditions pour procéder à une standardisation effective que celles d'un pays qui prend un nouveau départ.

Comme M. Fens l'a dit dans son discours et dans son rapport, c'est au Comité permanent des Armements qu'il appartient de prendre l'initiative. Aucun pays ne viendra de soi-même lui soumettre ses problèmes. La plupart des gouvernements considèrent qu'ils se tirent fort bien d'affaire jusqu'à ce qu'on vienne leur montrer qu'il n'en est rien. L'action du Comité devrait donc se faire sentir sans retard.

C'est notre Lord Salisbury, je crois, qui disait que l'art de gouverner consiste à se saisir des petits problèmes avant qu'ils ne deviennent grands. C'est au commencement qu'il faut agir avec initiative. Même idée chez Stephen Leacock lorsqu'il donne cette plaisante recette à qui veut cultiver des asperges : « Le mieux est de creuser une tranchée profonde il y a trois ans... » Si nous laissons échapper la possibilité que nous avons de standardiser au moment où l'Allemagne occidentale crée son armée, l'occasion peut être perdue pour toujours.

Quelques mots maintenant, si vous le voulez bien, au sujet des règles de sécurité. Le Conseil des Ministres a montré une certaine timidité en cette matière. Vous lui avez adressé, Monsieur le Président, une lettre fort engageante pour l'inviter à se faire représenter aux réunions de notre commission des Questions de Défense. Il n'y a pas répondu. On a comme l'impression que les Ministres ont peur de dire « oui » sans oser dire « non ». J'espère qu'ils comprendront que ce ne serait pas envoyer quelqu'un dans la fosse aux lions et qu'il y aurait peut-être là le meilleur moyen de donner des renseignements confidentiels, ou, tout au moins, d'expliquer à la commission pourquoi telle ou telle information ne peut être communiquée. Qu'il me soit permis d'insister auprès du Conseil pour qu'il aboutisse dans ce domaine à des conclusions positives, de façon à ce que notre commission puisse poursuivre son travail dans des conditions satisfaisantes.

Je terminerai en parlant des forces de l'Allemagne occidentale. Comme je l'ai souligné, notre Assemblée a pour souci et pour mandat de veiller aux problèmes de la sécurité européenne. Elle ne peut donc que s'intéresser vivement aux progrès réalisés dans ce domaine. Il ressort de textes que nous avons pu consulter — note à l'article premier du Protocole n° II — que la contribution attendue de l'Allemagne est de 12 divisions, d'une force aérienne tactique d'environ 1.350 appareils, d'éléments légers de défense côtière et de quelques navires d'escorte.

Ces chiffres sont donnés à titre limitatif. La République Fédérale n'est pas tenue de pousser jusque là son effort. Mais j'espère que sa contribution atteindra effectivement ce maximum, et j'ai été très heureux de lire dans les journaux que M. Blank avait confirmé l'autre jour que l'objectif final restait la mise sur pied d'un demi-million d'hommes. Nous avons appris que l'Allemagne compte disposer de 95.000 hommes à la fin de cette année. L'Assemblée et la commission à laquelle j'ai le plaisir et l'honneur d'appartenir suivront avec grand intérêt les progrès du réarmement allemand; nous espérons en être tenus informés de façon suivie. Je ne peux, quant à moi, qu'exhorter la République Fédérale à poursuivre, au rythme le plus rapide possible, la réalisation de cette tâche.

Ma conclusion sera qu'il est de notre intérêt et de notre devoir de maintenir de bonnes relations avec le Conseil des Ministres. Je ne crois pas que nous ayons été déraisonnables, mais nous devons nous garder de le devenir. Nous n'avons pas l'intention de nous immiscer dans des domaines qui ne nous concernent pas, mais il reste, Monsieur le Président, que, si le Conseil n'est pas disposé à nous communiquer les informations qu'il possède et dont nous avons un besoin justifié, il ne fera rien d'autre qu'empoisonner son chien de garde.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Badini Confalonieri.

M. BADINI CONFALONIERI (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, après les changements intervenus récemment dans la situation internationale, de hautes personnalités italiennes et des représentants du Gouvernement italien ont attiré l'attention du monde occidental sur la nécessité d'étendre notre action, du plan purement militaire, au plan économique et social.

On a notamment souligné la nécessité de mettre effectivement en vigueur l'article 2 du Traité de

M. Badini Confalonieri (continued)

Atlantic Treaty into operation, which, in my view, is no more than the truth. I should point out, however, that while I believe this extension of our activities today to be not only possible but absolutely essential, this is because our joint efforts over the last few years have succeeded in bringing about a certain balance of forces between the free world and that dominated by the Soviet Union. This being so, it is essential that no development of our international activities in the economic and social fields should be allowed to alter the present balance of strategic forces to our disadvantage.

The task is a vital one for all the western Governments, but we should also regard it as the basic task of this Assembly to which the Brussels Treaty, aptly described as a Treaty of Collective Defence, gave the general responsibility for ensuring the security of the Member States of Western European Union. I therefore listened with the greatest interest and satisfaction to the speech we have just heard from Lord John Hope and, in particular, to the passage in which he stressed at one and the same time the essential importance of W. E. U.'s functions, and the positive and effective contribution made by the United Kingdom towards European integration.

I associate myself fully with the views set out in the excellent Report presented to us by M. Fens, Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments, and will emphasise only one or two of its points which I consider of basic importance, both to our common defence and to the better operation of the various organs of W. E. U.

The very fact that W. E. U. is responsible for the security of the peoples of Western Europe, and that we are the elected representatives of those peoples, means that it is of the very essence of our Assembly to be the driving force in joint defence. This does not mean that we must encroach in the smallest way upon the specifically military activities of N. A. T. O. What it does mean is that, in the interests of the security of our respective countries as well as of the whole of non-Communist Europe, we must constantly act as a goad to our own Governments and even to N. A. T. O. itself, which, as we were reminded this morning, has not the advantage of being supported by an *ad hoc* parliamentary Assembly. It must be our constant task to reinforce our defence potential, to hasten, so far as possible,

the co-ordination of our defence measures, and to establish what President Eisenhower, in his speech last Saturday, described as "our collective shield against aggression".

As M. Fens very rightly observed, the fact that missiles can now be directed against other continents does not make them *ipso facto* less dangerous to the countries of Europe. In this Assembly, which can take a wider view than the necessarily more limited one taken by the various national parliaments, we can turn a truly European eye on the problem of joint defence. Only thus can we really fulfil the tasks the Treaty assigned to us, and make a practical contribution towards united Europe, the object of all our hopes and prayers.

In this connection, the Standing Committee on Armaments has its own task to perform, and that is to give a lead. It is not there to wait for the various governments to take the first steps; it is there to stimulate them into action. This is especially true of the need for achieving rapid standardisation of the armaments of the Member States.

Standardisation today is dictated not only by the military requirements of a system of collective defence, but by the exigencies of the economic situation. Not one of the Member States of W. E. U. is today really in a position to undertake the enormous economic effort involved in the military defence of its own frontiers and people, in isolation from the rest of Western Europe. Hence the necessity for establishing a joint system of defence and for linking or, as I would prefer to say, welding together all our armed forces, and this in the interests of the individual member countries no less than in those of Europe as a whole. It is here that standardisation can be of the greatest assistance by preventing the dissipation of resources by enabling the various Member States to divide the work between them, by encouraging specialisation in the production of certain types of armament, by providing joint services for research and development so as to avoid waste of time, material and personnel, by arranging for the exchange of technicians between the different armament factories and, lastly, by facilitating the task of the Agency for the Control of Armaments. For all these reasons, in addition to the purely military ones, it is essential that the Standing Committee on Armaments hasten on standardisation by every means in its power. It

M. Badini Confalonieri (suite)

l'Atlantique Nord. Je suis tout à fait d'accord pour dire que cette orientation est juste. Je voudrais cependant rappeler ici que, si cet élargissement des tâches est aujourd'hui possible, et même — j'en suis convaincu — absolument nécessaire, cela est dû au fait que, grâce aux efforts communs de ces années passées, un certain équilibre stratégique a pu être établi dans les rapports de force entre le monde libre et le monde soviétique. Il est toutefois essentiel que l'équilibre stratégique actuel ne change pas à notre désavantage, si nous voulons être en mesure de développer à l'avenir notre action internationale sur le plan économique et social.

C'est là un but capital de l'action de tous les gouvernements occidentaux; mais ce doit être aussi la tâche fondamentale de notre Assemblée, à laquelle le Traité de Bruxelles, qui s'intitule précisément « Traité de défense collective », attribue une responsabilité d'ordre général en ce qui concerne la sécurité des États membres de l'Union de l'Europe Occidentale. Aussi ai-je écouté avec un vif intérêt et une vive satisfaction le discours que vient de prononcer Lord John Hope, surtout lorsqu'il a souligné l'importance et la nécessité des fonctions confiées à l'U. E. O., et la contribution active et efficace du Royaume-Uni aux progrès de l'intégration européenne.

Pour ces raisons, je m'associe pleinement aux considérations faites dans son brillant rapport par notre éminent collègue M. Fens, Président de la commission des Questions de Défense et des Armements. Je me bornerai simplement à souligner certains points dont l'importance me paraît fondamentale aux fins de notre défense comme aux fins d'un meilleur fonctionnement des différents organes de l'U. E. O.

Le fait que l'U. E. O. soit chargée de la sécurité des populations de l'Ouest européen confère nécessairement à notre Assemblée de représentants élus de ces populations le caractère d'un organe d'impulsion en matière de défense commune. Cela ne signifie pas que nous devons interférer avec l'activité spécifiquement militaire de l'O. T. A. N., mais cela veut dire que, dans l'intérêt de la sécurité de nos différents peuples et de toute l'Europe non-communiste, nous devons jouer constamment le rôle d'aiguillon à l'égard de nos gouvernements et, permettez-moi de le dire, à l'égard de l'O. T. A. N. elle-même, qui — on vient de le rappeler — ne s'appuie pas sur une assemblée parlementaire *ad hoc*. Le but doit être de renforcer toujours plus notre

capacité défensive et d'accélérer au maximum le processus d'unification de nos défenses, en créant ainsi ce que le président Eisenhower, dans son discours de samedi dernier, a appelé « le bouclier collectif contre l'aggression ».

Ainsi que l'a fait très justement observer le rapporteur, M. Fens, pour être intercontinentaux, les engins téléguidés ne sont pas moins dangereux pour les Européens que s'ils étaient seulement continentaux. Il faut surtout que notre Assemblée, s'élevant au-dessus des points de vue forcément limités des différents parlements nationaux, parvienne à poser les problèmes de la défense sur un plan véritablement européen. C'est seulement ainsi que nous pourrions vraiment accomplir les tâches que le traité nous a assignées; c'est ainsi seulement que nous apporterons une contribution concrète à la construction de cette Europe unie qui est notre vœu à tous.

Dans ce cadre, une fonction d'impulsion et d'initiative revient aussi au Comité permanent des Armements, qui, loin de se borner à attendre les initiatives des différents gouvernements, doit, au contraire, promouvoir et stimuler l'action des gouvernements eux-mêmes; ceci vaut surtout pour la standardisation des armements des pays membres, qu'il est nécessaire de réaliser rapidement.

Aujourd'hui, la standardisation est non seulement conseillée par des raisons d'ordre militaire, tenant à l'organisation d'un système défensif commun, elle est aussi rendue nécessaire par des exigences d'ordre économique. En effet, pris isolément, aucun des différents pays membres de l'U. E. O. n'est présentement à même de faire face tout seul à l'effort économique immense que demanderait la défense militaire de son territoire et de ses populations. D'où la nécessité d'organiser une défense commune et d'additionner — je dirai mieux : de synthétiser — les efforts de tous dans l'intérêt de chaque pays et de l'Europe tout entière. Dans ce sens, la standardisation peut avoir les heureux effets suivants : éviter une dilapidation de forces; établir entre les États membres une spécialisation et une division du travail pour la production de certaines armes; créer un service commun de recherche et de développement, ce qui évitera la dispersion des équipements, du personnel et des efforts; favoriser un échange de techniciens de la production des armements; enfin, faciliter la tâche de l'Agence de Contrôle des Armements. Pour toutes ces raisons, outre des raisons purement militaires, le Comité permanent des Armements doit absolument stimuler au maximum le processus de standardisation. Que l'on

M. Badini Confalonieri (continued)

does not matter in the least whether it is achieved by regular progress on all fronts at once, or by taking one sector at a time. What does matter is that, within the very shortest possible period, there should be effective standardisation of the armaments of WEU Member States. Once this is achieved the result will no doubt be to encourage similar standardisation as between the European countries outside W. E. U.

With regard to the Agency for the Control of Armaments, I feel sure the Assembly will agree with me (i) that its duties are not confined to the negative one of controlling armaments, but that it also has a positive function to perform in connection with the present attempts to reach an agreement, if not on general disarmament, at least on armament reduction; and (ii) that the Agency should begin its work at once and not wait for the armed forces of the Federal Republic of Germany to reach a certain level before embarking on its task of impartial supervision of armaments as laid down in the Protocol to the Brussels Treaty. There is more involved here than a mere question of non-discrimination; there is also an obvious psychological problem.

I would also like to take this opportunity of expressing my firm belief that, without the reunification of Germany, we shall never reach a satisfactory solution of the disarmament problem.

We have recently listened with interest to the debate in the Consultative Assembly and, in particular, to M. von Brentano, who spoke with so much authority and practical good sense as to make it unnecessary for me to remind you of his main theme, although I do not doubt that it has been at the back of our minds all this time. As Talleyrand once said: "That may go without saying, but it will also go a great deal better if it is said".

THE PRESIDENT. — I call Mr. Ramsden.

Mr. RAMSDEN (*United Kingdom*). — I have been most interested in what M. Badini Confalonieri has had to say about the relationship between our Assembly of Western European Union and N. A. T. O., and I cannot help remarking how this N. A. T. O.—Western European Union theme has been running right through our debate not only today but yesterday. I was very interested

in what our Netherlands colleagues had to say about this relationship. M. van der Goes van Naters talked about the possibility of observers from N. A. T. O. to this Assembly, and M. Fens this morning advocated closer co-operation between the two bodies, and I think rightly said that there need be no danger of superfluous overlapping.

I myself would go further than that. I think that, far from overlapping, our WEU Assembly is complementary to N. A. T. O. in the sense that within the European framework we provide a diplomatic and parliamentary background and support to N. A. T. O.'s strategic role. I do not want to develop further this idea, which has occurred to me only during this debate, and which, as regards its political application, is still perhaps in the embryo stage; but I would say that I believe that in the present mood of Europe—a mood perhaps rather full of questions about the future—any consolidating centripetal movement is to the good, whether it is a rapprochement between N. A. T. O. and W. E. U. or O. E. E. C. and the Council of Europe, just as any separatist or centrifugal movement is to be deplored and as far as possible avoided.

Now may I come to the main point which I wish to raise in this debate? The Chairman of the Council has today presented to us the Supplementary Report of the Council covering the period from 15th October, 1955, to 1st February, 1956. This Report has raised a large number of important political issues, and the point that I want to refer to may seem to be one of relatively small importance. Nevertheless, I believe that it is fundamental if the work of Western European Union is to be as effective as it should be in the future. It also happens that it is extremely pertinent to the forthright speech which we have heard from the British Joint Under-Secretary of State for Foreign Affairs about the lack of knowledge in some quarters of Europe about what Great Britain has done and intends to do in regard to Western European Union.

The point that I want to raise with the Chairman of the Council—and I gave him notice that I was going to speak about it this morning, which I hope he will count in my favour—arises from this document, the Report of the Committee on the Budget. It has been worrying a number of us here in this Assembly and I hope that M. von Brentano will be able to give us some reassurance when he winds up the debate.

M. Badini Confalonieri (suite)

préfère procéder par le système de la « méthode générale » ou en réglant les questions « de cas en cas », cela n'a pas d'importance : ce qui importe, c'est qu'on parvienne le plus vite possible à une standardisation effective des armements des pays membres de l'U. E. O. Sans aucun doute, cela aidera pratiquement à étendre cette standardisation à d'autres pays européens qui ne font pas partie de l'U. E. O.

En ce qui concerne l'Agence de Contrôle des Armements, je crois que l'Assemblée sera d'accord pour estimer, premièrement, qu'elle doit assumer non seulement une fonction négative de contrôle, mais aussi une fonction positive dans le cadre des différentes tentatives en cours visant à aboutir à une formule concertée de désarmement général, ou tout au moins de réduction des armements, et, deuxièmement, qu'elle doit commencer tout de suite les opérations de contrôle de façon impartiale, conformément aux dispositions du protocole annexé au Traité de Bruxelles, sans attendre que les forces armées de la République Fédérale d'Allemagne aient atteint un niveau donné. Il s'agit non seulement d'éviter toute discrimination, mais aussi d'un problème psychologique évident.

A ce sujet, j'estime opportun de préciser qu'à mon avis il ne sera possible d'aboutir à un désarmement effectif que si se réalise l'unification de l'Allemagne.

Nous avons tous suivi, ces jours derniers, l'intéressant débat de l'Assemblée Consultative, au cours duquel M. von Brentano est intervenu avec tant d'autorité et d'efficacité, et il serait donc superflu d'en reprendre ici le thème essentiel. Mais il n'en inspire pas moins nos délibérations. Talleyrand disait : « Cela va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant. »

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Ramsden.

M. RAMSDEN (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'ai pris grand intérêt à ce qu'a dit M. Badini Confalonieri des relations entre notre Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale et l'O. T. A. N., et je suis frappé de ce que le thème « O. T. A. N. — U. E. O. » a été constamment présent dans nos débats d'hier et d'aujourd'hui. J'ai suivi avec beaucoup d'attention ce que nos collègues néerlandais ont dit à ce sujet. M. van der Goes van Naters a évoqué la possibilité de convier des observateurs de l'O. T. A. N. à assister aux travaux de

notre Assemblée, et M. Fens a préconisé ce matin une collaboration plus étroite entre les deux organisations, disant, à bon droit, qu'il n'y a pas lieu de craindre les empiétements et les doubles emplois.

Je dirai plus, quant à moi. Je pense que, loin de faire double emploi, notre Assemblée de l'U. E. O. complète l'O. T. A. N. en ce sens que nous apportons, dans le cadre européen, un soutien, une base diplomatique et parlementaire aux fonctions stratégiques de l'O. T. A. N. Je ne développe pas cette idée, qui ne m'est venue qu'au cours même de ce débat, et qui n'est peut-être qu'embryonnaire encore, du point de vue des applications politiques, mais ce que je veux dire c'est que je crois que, dans l'état d'esprit actuel de l'Europe, qui n'est pas exempt d'incertitudes quant à l'avenir, tout mouvement centripète et consolidateur est un bien, que le rapprochement s'opère entre l'O. T. A. N. et l'U. E. O. ou entre l'O. E. C. E. et le Conseil de l'Europe, alors que tout mouvement séparatiste ou centrifuge apparaîtrait regrettable et doit être, autant que possible, évité.

J'en viens maintenant, si vous le voulez bien, à la principale question que je désire soulever. Le Président du Conseil nous a présenté aujourd'hui le rapport complémentaire du Conseil, relatif à la période allant du 15 octobre 1955 au 1^{er} février 1956. Ce rapport évoque un grand nombre de questions politiques importantes, et celle à laquelle je m'arrêterai peut paraître relativement secondaire. Je la crois néanmoins essentielle si nous voulons que l'activité de l'Union de l'Europe Occidentale soit dans l'avenir aussi efficace qu'elle doit l'être. Il se trouve aussi qu'elle se rapporte de très près à ce qu'a dit avec tant de franchise le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni de l'ignorance manifestée par certains milieux européens quant à la contribution qu'a apportée et que s'appête à apporter la Grande-Bretagne à la réalisation des buts de l'Union de l'Europe Occidentale.

Le point que je voudrais débattre avec M. le Président du Conseil — je l'en ai averti ce matin, et j'espère donc qu'il ne m'en tiendra pas rigueur — découle de la lecture du rapport de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration. C'est une question qui inquiète plusieurs des membres de cette Assemblée, et j'espère que M. von Brentano pourra nous rassurer quelque peu à ce sujet dans le discours qu'il prononcera en conclusion du présent débat.

Mr. Ramsden (continued)

In paragraph 14 of the budgetary committee's Report, we find this extraordinary statement:

"There is not a single Press Officer for the whole of W. E. U."

I do not necessarily want to contrast this fact with what we read in paragraph 24 of that Report, namely, that £31,700 is spent on the information services of the Council of Europe, or with the well-known fact that O. E. E. C. and N. A. T. O. spend many times over this sum. I do not believe, as a member of our own Public Accounts Committee at Westminster, that if you have expenditure of one kind it necessarily justifies parallel expenditure. But looking at this question in its most modest terms, its very lowest terms, it would seem little short of irresponsible to have created Western European Union by the Paris Agreements to fulfil the vital functions which the Chairman of the Council of Ministers has outlined this morning, and which the British Ministers have emphasised, which we heard yesterday were considered of first-rate importance by the Prime Minister of France, unless some effort is made to explain to, and to inform, public opinion what this is all about and what is being done.

You may not have heard this, but a great French newspaper in a leading article last week referred to the discussions of the Six in Western European Union about EURATOM, and—you probably have heard this, because the story has been current—that in London the inquiry department of the General Post Office—a body usually remarkable for its efficiency—denied all knowledge of Western European Union and when they received a letter addressed to the headquarters in London they sent it back to the sender endorsed "Not Known."

I shall not labour the point but, since the Chairman of the Council is present and since we have the advantage of having with us also a member of the British Government, I do ask for a specific assurance that steps will be taken to remedy this situation and that monies shall be made available—in a matter of weeks rather than

of months—to pay the salary of one first-class Press officer.

I do not know how much exactly that would mean, but I do not think it is any use our thinking we can get somebody on the cheap for this job, because anyone qualified to make a success of it would certainly be capable of earning good money as a journalist or public relations officer in a private capacity. What I do know is that it is really nonsense to set up this great structure and bring Members of Parliament from distant countries to this Assembly if European opinion as a whole hears nothing and learns nothing whatsoever about our activities here.

Perhaps, Mr. President, you might like to glance for a moment at the Press Gallery. That it is as full as it is—or rather, as it was earlier—I think is a personal tribute to your presence and that of M. von Brentano this morning, but it is really not much use journalists coming here if those who are present do not even know that Western European Union is made up of seven States, and not six States.

So with your leave, Mr. President, I should like to ask the Chairman of the Council if later he will give the Assembly an assurance that he will ask for this question to be put on the agenda of the next meeting of the Permanent Council in London and, if necessary, summon a special meeting of the ambassadors for this purpose, and that at that meeting no objections will be allowed to override the political decision that Western European Union is an important part of the machinery of European co-operation and, as such, it not only deserves, but will get—and get soon—the services of a first-class Press officer.

THE PRESIDENT. — I call M. Goedhart.

M. GOEDHART (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, the Paris Agreements which implied considerable commitments on the part of Great Britain towards Europe, and which, in fact, made possible the rearmament of Germany and that country's admission to N. A. T. O., laid the foundations of Western European Union. At the same time, the Western European Assembly came into

M. Ramsden (suite)

Au paragraphe 14 du dit rapport, on lit cette déclaration stupéfiante :

« Il n'existe pas un seul attaché de presse pour l'U. E. O. dans son ensemble. »

Je n'opposerai pas nécessairement cette constatation avec ce qui est dit au paragraphe 24 du même rapport du montant des dépenses — 31.700 livres sterling — consenties par le Conseil de l'Europe pour ses services d'information, ni avec le fait bien connu que l'O. E. C. E. et l'O. T. A. N. consacrent à cet effet des crédits bien plus importants encore. Siégeant, à Westminster, à la commission des Comptes de l'État, je ne suis pas d'avis qu'une dépense donnée en justifie nécessairement une autre du même ordre. Mais, sans rien exagérer, bien au contraire, il peut sembler qu'ayant créé l'Union de l'Europe Occidentale, par les Accords de Paris, afin d'assurer les fonctions vitales qui ont été définies ici-même ce matin par M. le Président du Conseil des Ministres, et après que le Cabinet britannique en a souligné l'importance, alors aussi que le Président du Conseil français, selon ce que nous avons entendu hier, les considère comme primordiales — il peut sembler, dis-je, que ce soit friser l'inconscience que de négliger tout effort pour expliquer à l'opinion publique ce qu'est l'U. E. O. et l'informer de ses activités.

Vous ignorez peut-être qu'un grand journal français, dans un éditorial, parlait la semaine dernière de débats sur l'Euratom qui allaient avoir lieu entre les Six au sein de l'Union de l'Europe Occidentale! Et vous connaissez sans doute l'histoire — elle a fait son chemin — du bureau des renseignements de l'administration britannique des postes — un service dont l'efficacité est généralement remarquable — qui a affirmé n'avoir aucune connaissance d'une prétendue Union de l'Europe Occidentale, et, ayant à acheminer une lettre adressée au siège de notre organisation, à Londres, l'a donc retournée à l'expéditeur avec la mention « inconnu ».

Je n'épilouterai pas, mais, puisque le Président du Conseil est présent et que nous avons aussi l'avantage d'avoir aujourd'hui parmi nous un membre du Gouvernement britannique, je voudrais qu'assurance soit donnée à l'Assemblée que des mesures seront prises pour remédier à une telle situation et que d'ici quelques semaines — et non pas quelques mois — des crédits suffisants

pour rétribuer un attaché de presse hautement qualifié auront été dégagés.

J'ignore ce qu'il en pourra coûter au juste, mais nous ne pouvons guère espérer engager quelqu'un au rabais, car toute personne ayant les qualités voulues pour ces fonctions serait assurément en mesure de gagner largement sa vie comme journaliste ou comme préposé aux « relations publiques » — comme on dit dans les pays anglo-saxons — d'une entreprise privée. Ce que je sais, en tout cas, c'est qu'il y a un véritable non-sens à établir les fondements d'une si vaste entreprise, à réunir dans cette enceinte des parlementaires venus de pays éloignés, alors que l'opinion européenne dans son ensemble n'entend jamais parler et reste dans l'ignorance totale de ce qui se fait ici.

Peut-être voudrez-vous bien, Monsieur le Président, jeter un coup d'œil à la galerie de la presse. L'affluence qu'on y observe — ou plutôt qu'on y observait tout à l'heure — est, je pense, un tribut personnel rendu à votre présence et à celle de M. von Brentano ce matin, mais la venue ici de journalistes ne sert vraiment pas à grand-chose s'ils en sont encore à ignorer que l'Union de l'Europe Occidentale est composée de sept États et non de six.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je prierai donc M. le Président du Conseil de bien vouloir donner tout à l'heure à l'Assemblée l'assurance qu'il demandera l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil permanent à Londres, qu'au besoin il invitera les ambassadeurs à se consulter spécialement à cet effet et qu'au cours de cette réunion aucune objection ne prévaudra sur cette décision politique fondamentale : l'Union de l'Europe Occidentale est un rouage important de la coopération européenne et, comme tel, non seulement mérite d'avoir, mais aura — et bientôt — les services d'un attaché de presse de premier ordre.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Goedhart.

M. GOEDHART (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, les Accords de Paris, qui comportaient de la part du Royaume-Uni d'importants engagements envers l'Europe, et qui ont, en fait, rendu possibles le réarmements de l'Allemagne et l'admission de ce pays à l'O. T. A. N., ont jeté les fondements de l'Union de l'Europe Occidentale. En même temps, avec la création de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, s'est constitué un parlement européen com-

M. Goedhart (continued)

being and with it a European Parliament competent to deal with questions of collective defence.

Clearly, to talk of an exchange of views on common defence is meaningless unless the Assembly has in its possession all the information it requires to form a judgment. Without adequate information a debate on policy would be quite futile. By staging a debate without sufficient knowledge of the facts, the Assembly would only acquire a bad reputation.

If we wish to know whether we do, in fact, possess such information, one glance at the Report presented to us by M. Fens on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments is enough to show that this is not the case. The truth is that our only source of knowledge is the Press. To be sure, a number of military specialists are members of this Assembly. Being specialists their knowledge is up to date, but they are exceptions. This Assembly is a political Assembly, and the politicians in it must be in a position to express an opinion on the military defence of Europe, an opinion which is not that of military specialists. In order to express such a political opinion a certain amount of factual knowledge is required. But, alas, such factual information is withheld from us. If this goes on, this Assembly will turn out to have been still-born.

According to press reports, Khrushchev has said in London that the Soviet Union possesses a rocket which can destroy aircraft moving at double the speed of sound. Is he bluffing or is he actually telling the truth? And what has the West to put against that? This question requires an answer. It is also raised by the Committee on Defence Questions and Armaments. The answer given by the Council of Ministers is that they are unable to reply to it. The Committee says that this reply is "unsatisfactory". Our Rapporteur, M. Fens, is no Briton, but a Dutchman, but his use of this term "unsatisfactory" would seem to imply that he has mastered the art of British understatement.

The Committee also touched upon the question of whether the Member Governments of Western European Union might, for commercial reasons, be rather reluctant to exchange important information on the production of aircraft. The Council

of Ministers has replied that it is not aware that this reported reticence is due to commercial considerations. This may be true. In any case the reason for such reticence is of small importance. The States which are members of Western European Union and also of N. A. T. O. should exchange freely all their technical data, whether military or non-military. This is equally important for us all. We form a wide union, and all the members of this union should keep each other informed in order that maximum efficiency may be achieved by all. Imagine a technical discovery made in Warsaw or Prague being withheld from Moscow! Surely we have nothing to gain from such a display of nationalism.

The same holds good in respect of standardisation. It should be possible for Italian guns to fire British ammunition, and for French army units to be employed by the Germans.

That is why I was rather surprised at the wording of question 1, put by the Committee on Defence Questions and Armaments in connection with standardisation. It was asked whether the production of armaments should be standardised and rationalised to reduce the burden on taxpayers.

This goes without saying. Everyone should be very glad to see the financial burden of armaments reduced, particularly through standardisation and rationalisation. But the main reason for standardisation is that it is necessary if the defence of the West is to be organised along efficient and rational lines. I think this is worth emphasising.

I readily admit that, in the verbal explanations M. Fens gave this morning to illustrate his Report, this aspect emerged more clearly than it had from the list of questions in the Report itself.

Another fact that emerges clearly from M. Fens' Report is that there are certain vested interests which are opposed to standardisation. The statement made by Sir James Hutchinson this morning contained figures and other particulars which show that standardisation is a highly complex and technical problem. It is a great pity that Western European Union is not a supranational organisation, because it is not possible to deal with these vested interests within the framework of W. E. U. as it stands. This Assembly should, however, openly encourage efforts to put a check on them. Only the best guns, the best aircraft and the best

M. Goedhart (suite)

pétent pour traiter des questions de défense collective.

De toute évidence, un échange de vues sur la défense commune est vain tant que l'Assemblée ne possède pas toutes les données documentaires requises pour former son jugement. A défaut d'informations suffisantes, un débat de politique serait dénué de sens. En ouvrant une discussion sans posséder une connaissance convenable des faits, l'Assemblée ne pourrait gagner qu'une mauvaise réputation.

Un coup d'œil sur le rapport que nous a présenté M. Fens au nom de la commission des Questions de Défense et des Armements suffit à nous montrer, si nous en doutions, que nous ne possédons pas les informations voulues. La vérité est que notre seule source de connaissance est la presse. Assurément, nombre de spécialistes militaires, hommes bien renseignés de par leurs fonctions, appartiennent à cette Assemblée, mais ils sont l'exception. Notre Assemblée est une assemblée politique, et les hommes politiques qui la composent doivent être à même d'exprimer une opinion sur la défense de l'Europe, une opinion qui n'est pas nécessairement celle des spécialistes militaires. Ils ne peuvent le faire que s'ils disposent d'un certain volume d'informations concrètes. C'est là, hélas! ce qui nous est refusé. Si cela continue, cette Assemblée ne sera qu'un enfant mort-né.

A en croire la presse, Khrouchtchev a dit à Londres que l'Union Soviétique possède une fusée capable de détruire des avions se déplaçant à une vitesse double de celle du son. Bluffe-t-il ou dit-il la vérité? Et, si c'est vrai, qu'est-ce que l'Occident peut opposer à cela? Cette question demande une réponse. Elle a été posée également par la commission des Questions de Défense et des Armements. Le Conseil des Ministres a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'y répondre. Sur quoi la commission a écrit dans son rapport que cette réponse « n'est pas satisfaisante ». Notre rapporteur, M. Fens, n'est pas britannique, mais hollandais; pourtant, l'emploi qu'il fait de l'expression « non satisfaisant » semble montrer qu'il est passé maître dans l'art britannique de l'euphémisme.

La commission s'est, d'autre part, inquiétée de savoir si, dans le domaine de la production d'avions, des questions d'ordre commercial ne retenaient pas parfois les gouvernements des États membres d'échanger pleinement les informations

qu'ils possèdent. Le Conseil a répondu qu'il n'avait pas de raison de penser que cette réticence, à supposer qu'elle existe, soit due à des considérations commerciales. Cela peut être vrai. En tout cas, la raison en soi de ces hésitations importe peu. Ce qui importe, c'est que les États membres de l'Union de l'Europe Occidentale et de l'O. T. A. N. échangent librement toutes leurs informations techniques, qu'elles soient d'ordre militaire ou non. Nous y avons tous également avantage. Nous formons une large union dont tous les Membres, pour obtenir le maximum d'efficacité, doivent se renseigner mutuellement en tout. Imagine-t-on une découverte technique faite à Varsovie ou à Prague et dont l'information serait refusée à Moscou? Nous n'avons certainement rien à gagner à ce genre de manifestations nationalistes.

Il en va de même pour la standardisation. Il devrait être possible de charger des canons italiens avec des munitions britanniques, et du matériel de l'armée française devrait pouvoir être employé par les Allemands.

C'est pourquoi j'ai été étonné des termes de la question n° 1 posée par la commission des Questions de Défense et des Armements, demandant s'il y a lieu de standardiser et rationaliser la production des armements pour alléger le fardeau des contribuables.

Cela va sans dire. Tout le monde devrait se réjouir de voir réduire la charge financière des armements, surtout si c'est grâce à la standardisation et à la rationalisation. Mais la principale raison d'être de la standardisation est qu'elle est une nécessité si l'on veut organiser la défense de l'Occident d'une manière efficace et rationnelle. Je pense que cela méritait d'être souligné.

Je reconnais d'ailleurs volontiers que cet aspect du problème est apparu plus nettement dans l'exposé oral fait ce matin par M. Fens qu'il ne ressortait à la lecture du questionnaire qui sert de base au rapport.

Ce qui ressort clairement, en revanche, du rapport de M. Fens, c'est que certains intérêts établis sont opposés à la standardisation. Dans la déclaration qu'il a faite ce matin, Sir James Hutchison a apporté des chiffres et des données qui montrent que la standardisation est un problème technique très complexe. Il est fort regrettable que l'Union de l'Europe Occidentale ne soit pas une organisation supranationale et qu'il ne soit pas possible, dans son cadre, de mettre à la raison ces intérêts établis. Du moins notre Assemblée devrait-elle encourager les efforts faits pour les tenir en respect. Seuls les meilleurs canons, les meilleurs

M. Goedhart (continued)

equipment are good enough for the defence of the West. If we allow ourselves to be held to ransom by these vested interests, it is by no means certain we shall always have the best weapons. In organising our defence, what matters is not the interests of capital, but the efficient defence of freedom and democracy in Western European Union. The interests of capital must be subordinated to that aim.

Nor am I very pleased by the fact that the Council of Ministers declined to answer the question as to how co-operation between the military radar services and civil defence on the European continent is organised. This co-operation is of the highest importance in ensuring protection against air attack. The Council of Ministers considers that this question does not concern W. E. U., but we must try to make them change their minds. If we fail in this, it would be better for us to return home than to stay here and share the responsibility for making a laughing-stock of this European quasi-parliament.

With regard to the unco-operative attitude of the Council of Ministers, I wonder whether some recommendation might not be successful. For instance, the Committee on Defence Questions and Armaments could approach directly General Gruenther at NATO Headquarters. General Gruenther is no bureaucrat and does not stand on ceremony. An open and frank discussion with him would enable the Committee on Defence Questions and Armaments to obtain a great deal of useful information at present withheld from us by the ponderous machinery of our seven national chancelleries. Governments are liable to hide behind security arguments. I am convinced there is no one in this Assembly who does not realise that everything must be done to prevent information on our military organisation from falling into the hands of possible enemies. That, however, does not mean there is anything to be said for withholding from this parliamentary organ the information it needs in order to be able to reply to the question of whether our military organisation is as satisfactory as it should be.

Mr. President, I shall now make a few comments on two questions which, though they concern only the periphery of European defence, are nevertheless of the greatest importance to the defence of our continent.

In the first place there is the question of the Balkan Pact. We enthusiastically welcomed the

signing of this Pact, which brought Yugoslavia into the European defence pattern. It was of the greatest strategic importance to Central Europe, Italy and the Mediterranean. A more sober appraisal of the political situation makes it clear, however, that the Balkan Pact is now a thing of the past. Following the re-establishment of cordial relations between Moscow and Belgrade, the Balkan Pact has become a scrap of paper.

We can no longer have any illusions concerning Tito or his Government. It seemed at one time that, through the Balkan Pact, Yugoslavia might have joined N. A. T. O. and might then have become a member of Western European Union. The subsequent reconciliation between the Kremlin and Belgrade dashed these hopes somewhat.

No less serious are the events which recently occurred in the Icelandic Parliament at Reykjavik. A majority of the members of the Icelandic Parliament demands that the NATO military bases in that country should be evacuated. Yet these bases are of the greatest importance to the defence of Europe as a whole, and of Iceland in particular. I think it would be appropriate for this Assembly to urge the Icelandic Parliament to reconsider its decision. Anyone who jeopardises Atlantic and European solidarity must be made to realise that in doing so he is exposing himself to the greatest danger. Hence it is fitting that the Council of Ministers of Western European Union should appeal to the Icelandic Government, and do its utmost to make it change its mind.

It is also important that the Governments which are members of N. A. T. O. and of Western European Union finally reach an agreement regarding the length of military service in our countries. Uniform legislation should be introduced with a view to having the same period of conscription in every member country. It is highly undesirable that the member countries of this Organisation should let electoral considerations lead them to adopt measures likely to weaken the military strength of Europe. The duration of military service is not merely a question of how long it takes to get a recruit through his preliminary training, but rather of having available for a certain period of time trained troops who can immediately be called upon in case of need.

Mr. President, in conclusion I should like to say something concerning the rate of German rearmament. My impression is that it is proceeding rather slowly. When will the twelve divisions which Germany is to provide under the Paris

M. Goedhart (suite)

avons, les meilleurs matériels sont assez bons pour la défense de l'Occident. Si nous nous laissons brider par ces intérêts établis, il n'est pas certain que nous disposions toujours des meilleures armes. Dans l'organisation de notre défense, ce qui compte n'est pas l'intérêt étroit du capital, mais la sauvegarde de la liberté et de la démocratie de la communauté occidentale. Les intérêts privés doivent passer après.

Je ne suis pas non plus très satisfait du refus du Conseil des Ministres de répondre à la question touchant la coopération entre les services radar militaires et les autorités chargées de la protection des populations civiles. Cette coopération est de la plus haute importance pour assurer la protection contre les attaques aériennes. Le Conseil estime que la question n'est pas de la compétence de l'O. T. A. N. A nous de le faire changer d'avis. Si nous n'y parvenons pas, mieux vaudrait rentrer chez nous que de partager la responsabilité de ridiculiser ce pseudo-parlement européen.

Tel étant le manque d'esprit de coopération du Conseil des Ministres, je me demande s'il n'y aurait pas lieu pour nous de prendre des mesures. Par exemple, la commission des Questions de Défense et des Armements pourrait s'adresser directement au général Gruenther, à l'État-major de l'O. T. A. N. Le général Gruenther n'est pas un bureaucrate, ni un formaliste. Une discussion franche avec lui permettrait à la commission d'obtenir un grand nombre d'informations utiles dont la communication nous est refusée par le pesant appareil de nos sept chancelleries nationales. Les gouvernements se retranchent derrière l'argument de la sécurité. Je suis certain que chacun ici a profondément conscience de la nécessité d'éviter toute imprudence qui pourrait avoir pour effet de livrer à l'ennemi des renseignements secrets sur notre organisation militaire. Il ne s'en suit pas pour autant qu'on puisse refuser à cette Assemblée parlementaire les informations dont elle a besoin pour déterminer si notre effort militaire répond aux nécessités.

Monsieur le Président, j'évoquerai maintenant deux questions qui, bien que leurs données se situent à la périphérie des défenses européennes, n'en sont pas moins de la plus haute importance pour la sécurité de notre continent

La première est celle du Pacte Balkanique. Nous avons accueilli avec enthousiasme la conclusion de ce traité, qui faisait entrer la Yougoslavie dans le cadre de la défense européenne. Ce

traité était de la plus grande importance stratégique pour l'Europe centrale, pour l'Italie et pour la Méditerranée. Mais un examen objectif de la situation politique révèle qu'en fait, à l'heure actuelle, le Pacte Balkanique n'existe plus. Par suite du rétablissement de relations amicales entre Moscou et Belgrade, il est devenu un chiffon de papier.

Nous ne pouvons plus conserver d'illusion sur Tito et son Gouvernement. Il semblait à un moment donné qu'il fût possible de le lier, par le détour de l'O. T. A. N., à l'Union de l'Europe Occidentale. La réconciliation ultérieure entre le Kremlin et Belgrade a réduit ces espoirs à néant.

Ce qui s'est passé récemment au Parlement islandais n'est pas moins grave. Il s'est trouvé à Reykjavik une majorité de députés pour réclamer l'évacuation des bases militaires de l'O. T. A. N. situées dans ce pays. Or, ces bases sont fort importantes pour la défense de l'ensemble de l'Europe comme pour celle de l'Islande. Je pense que notre Assemblée serait bien avisée d'adresser un pressant appel au Parlement islandais pour qu'il revienne sur cette décision. Quiconque compromet la solidarité atlantique et européenne doit comprendre que, ce faisant, il s'expose lui-même aux plus grands dangers. Il est donc désirable que le Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale se tourne vers le Gouvernement de Reykjavik et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir des Islandais qu'ils changent d'idée.

Il importerait également que les gouvernements membres de l'O. T. A. N. et de l'Union de l'Europe Occidentale parviennent à s'accorder sur la durée du service militaire dans les différents pays. Une législation uniforme devrait être adoptée, afin d'instituer une durée de service approximativement égale dans tous les pays membres. Il serait très fâcheux qu'on se laissât entraîner par des considérations électorales à adopter des mesures de nature à diminuer la puissance militaire de l'Europe. La durée du service militaire doit être déterminée non seulement en fonction du temps requis pour instruire les recrues, mais aussi en considération de l'effectif du contingent entraîné qu'il est nécessaire de maintenir sur pied, afin de disposer à tout moment de troupes susceptibles, en cas de besoin, d'être mises en action sur-le-champ.

Avant de conclure, je voudrais, Monsieur le Président, faire une remarque touchant le rythme du réarmement allemand. Mon impression est qu'il n'est guère rapide. Quand les douze divisions que l'Allemagne doit fournir, aux termes, des

M. Goedhart (continued)

Agreements be ready? Are the rumours to the effect that this may take several more years correct? If the European defence structure is to be really efficient, it is highly desirable that these German divisions be made available as soon as possible. Particularly now that France seems to need a considerable proportion of its continental troops elsewhere, the rate of German re-armament should be speeded up. We Europeans must cease being in two minds about German re-armament. It is, to say the least, inconsistent, on the one hand, to accept Germany as a partner, and, on the other, to regard her with suspicion and expect her to be subject to special controls. Through the Paris Agreements Germany has become a partner of Western Europe and the United States. In spite of all that happened in the past, I welcome this partnership. The sooner Germany rearms and takes her rightful place in the structure of Western European Union, the better. That is why I feel rather apprehensive about the slow rate of German re-armament at the present time. I believe the Assembly would be acting in the interests of Western Europe if it could join us in urging Germany to make haste.

THE PRESIDENT. — I think it would be convenient that the debate should now be adjourned until this afternoon.

**7. Date, Time and Orders
of the Day of the next Sitting**

THE PRESIDENT. — I propose that the Assem-

bly should meet next this afternoon at 3.15 p.m., with the following Orders of the Day:

1. Appointment of Committees.
2. The work of Western European Union, in particular in regard to security and the production and control of armaments (resumed General Debate, Docs. 10 and 12).

I repeat that, if it is for the convenience of the Chairman of the Council—and I will consult him—we might adjourn at 4.15 p.m., but we can decide that later.

3. Relations between the WEU Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe (Doc. 16) (Vote on a motion for an Order to be proposed by the President, that the Assembly, having taken note of the letter from the President of the Consultative Assembly, received on 23rd April, instructs its Bureau to discuss the matters raised in this letter with the Bureau of the Consultative Assembly, and to report back to the Assembly).

I should mention that the letter referred to is being circulated at this moment—I think at the normal place where one collects one's documents.

Is there any opposition to the proposed Orders of the Day?...

The Orders of the Day are agreed to.

I have been asked to inform you that the Liberal Group will meet today at 5.30 p.m. in room 202.

Does anybody else wish to speak?...

The Sitting is closed.

(The Sitting was closed at 12.45 p.m.)

M. Goedhart (suite)

Accords de Paris, seront-elles prêtes? Les informations selon lesquelles cette opération pourrait demander plusieurs années encore, sont-elles fondées? Il est hautement souhaitable, pour l'efficacité de la défense européenne, que ces divisions allemandes puissent être mises sur pied dans le plus bref délai possible. Maintenant surtout que la France semble devoir engager ailleurs une grande partie de ses troupes continentales, il conviendrait d'accélérer, et non pas de ralentir le rythme du réarmement allemand. Il nous faut cesser, en Europe, de balancer entre deux opinions, au sujet du réarmement allemand. Il est inconséquent — c'est le moins qu'on puisse dire — d'accepter, d'une part, l'Allemagne comme partenaire et de la traiter, d'autre part, comme suspecte en prétendant la soumettre à des contrôles spéciaux. Les Accords de Paris ont fait de l'Allemagne l'alliée de l'Europe occidentale et des États-Unis. Malgré ce qui s'est produit dans le passé, je me réjouis de cette alliance. Plus vite l'Allemagne alliée se réarmera, et plus tôt elle occupera une place normale et pleinement égale en droit au sein de l'Union de l'Europe Occidentale, le mieux cela sera. C'est dans cet esprit que je ne puis m'empêcher d'exprimer quelques inquiétudes touchant la lenteur actuelle du réarmement allemand. Et il me parait que l'intérêt général de l'Europe occidentale commanderait que l'Assemblée, partageant ce sentiment, adjurât l'Allemagne de se hâter quelque peu.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Le moment est venu, me semble-t-il, d'interrompre nos débats jusqu'à cet après-midi.

7. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance

cet après-midi à 15 h. 15, avec l'ordre du jour suivant :

1. Constitution des commissions.
2. Activité de l'Union de l'Europe Occidentale, en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements — suite de la discussion générale, Doc. 10 et 12.

Je répète qu'il y aura peut-être une suspension de séance à 16 h. 15, si cela convient à M. le Président du Conseil — que je consulterai encore à ce sujet — mais, de toute façon, nous pouvons décider de cela plus tard.

3. Relations entre l'Assemblée de l'U. E. O. et l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, Doc. 16 — vote sur la proposition de directive suivante, présentée par le Président : « L'Assemblée, ayant pris connaissance de la lettre du Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, en date du 23 avril 1956, charge son Bureau de discuter des questions contenues dans cette lettre avec le Bureau de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de faire son rapport à l'Assemblée. »

Je vous signale que la lettre en question est distribuée en ce moment, dans les casiers, sans doute.

Il n'y a pas d'opposition à cet ordre du jour?...

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi réglé.

On m'a prié de vous informer que le groupe libéral se réunira aujourd'hui, à 17 h. 30, pièce 202.

Personne ne demande plus la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h. 45.)

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Amery
Azara
Badini Confalonieri
Reif (Becker)
Benvenuti
Bohy
Ramsden
(Sir David Campbell)
Giardina (Canevari)
Visc. *Stonehaven*
(Lord Chesham)
MM. *Cerulli Irelli* (Cingolani)
Debré
(Corniglion-Molinier)
Van Remoortel
(Dehousse)
Edwards
Erler
de Félice
Fens
Gaborit
Lawson (Gaitskell)
von Bismarck
(Gerstenmaier)

MM. Haasler
Hay
Dame Florence Horsbrugh
Sir James Hutchison
MM. Jeger
Jones
Trittelvitz (Kalbitzer)
Goedhart (Kapteijn)
Höfler (Kiesinger)
Holt (Lord Layton)
Legendre
Wahl (Lenz)
Lücker (Leverkuehn)
Lucifero
Maydon (Maclay)
Charpentier (de Menthon)
von Merkatz
Mommer
Janssens (Motz)
Temple (de Moustier)
Nacucchi
Nicholson
Oakshott

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. *Broughton* (Paget)
Paul
Basile (Perrier)
Pezet
Plaisant
Popplewell
Pünder
Radius
Mme Rehling
MM. *Molter* (Rolin)
Santero
Schaus
Schmal
Schmid
Mme Schroeder
MM. Schütz
Seidl
Senghor
de la Vallée Poussin
(Struye)
Van Cauwelaert
Willey

The following Representatives apologized for their absence:

MM. Beaufort
Bettiol
Boggiano Pico
Bruins Slot
Codacci Pisanelli
De Vita
Galletto
van der Goes van Naters
Gonella

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés :

MM. Heyman
Jaquet
Jenkins
Kalenzaga
van Kauenbergh
Kopf
Korthals
Le Bail
Margue

MM. Minjoz
Montini
Moutet
Pernot
Reynaud
Spallicci
Teitgen
Treves

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents dont les noms figurent entre parenthèses.

FOURTH SITTING

Tuesday, 24th April, 1956

SUMMARY

1. Adoption of the Minutes.
2. Attendance.
3. Appointment of Committees.
4. The work of the Western European Union in regard to security and the production and control of armaments (*resumed general debate*, Docs. 10 and 12).
Speakers: The President, M. Debré, M. van der Goes van Naters, M. Bohy, M. Dehousse, M. Marcel Plaisant, M. Temple, Mr. Edwards, M. von Brentano (*Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic*

lic of Germany and Chairman of the Council of W. E. U.) M. Erler, M. de la Vallée Poussin, Mr. Amery, M. Benvenuti, M. Gerns, M. Lucifero, M. Fens (*Rapporteur*).
Adoption of a draft Resolution.

5. Relations between the Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe (Doc. 16).
Adoption of a draft Order.
6. Date, Time and Orders of the Day of the next Sitting.
Appendix: Attendance List.

The Sitting was opened at 3.25 p.m., with Mr. Maclay, President of the Assembly, in the Chair.

THE PRESIDENT. — The Sitting is open.

1. Adoption of the Minutes

THE PRESIDENT. — In accordance with Rule 21 of the Rules of Procedure, the Minutes of the last Sitting have been distributed.

Are there any comments on these Minutes?...

The Minutes are agreed to.

2. Attendance

THE PRESIDENT. — The names of Substitutes attending the present Sitting have been posted up. The list of Representatives present will be published as an Appendix to the Minutes of Proceedings and to the Official Report of Debates.

3. Appointment of Committees

THE PRESIDENT. — The first item on the Orders of the Day is the appointment of Committees. The proposals of the Bureau have been distributed to you. In accordance with the new provisions of Rule 39, which the Assembly agreed

to yesterday, I have consulted the Chairmen of Political Groups about these proposals and they have no comment to make.

Are there any objections to these proposed nominations?...

There being no objection, these nominations are agreed to.

4. The work of Western European Union in regard to security and the production and control of armaments

(Resumed General Debate, Docs. 10 and 12)

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day is the resumed General Debate on the work of Western European Union, in particular in the sphere of armaments production and the control of armaments (Docs. 10 and 12).

I should be grateful if any other Representatives who wish to speak would inscribe their names in the usual way in the appropriate room. At present there are seven Representatives who have put down their names to speak. I propose to close the list of speakers at four o'clock, and I repeat that possibly at 4.15 p.m. we may adjourn

QUATRIÈME SÉANCE

Mardi 24 avril 1956

SOMMAIRE

1. Adoption du procès-verbal.
2. Présences.
3. Constitution des commissions.

4. Activité de l'Union de l'Europe Occidentale en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements (*suite de la discussion générale, Doc. 10 et 12*).

Interviennent : M. le Président, M. Debré, M. van der Goes van Naters, M. Bohy, M. Dehousse, M. Marcel Plaisant, M. Temple, M. Edwards, M. von Bren-

tano (*ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil de l'U. E. O.*), M. Erler, M. de la Vallée Poussin, M. Amery, M. Benvenuti, M. Gerns, M. Lucifero, M. Fens (*rapporteur*).

Adoption d'un projet de résolution.

5. Relations entre l'Assemblée et l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (Doc. 16).
Adoption d'un projet de directive.

6. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance.
Annexe : Liste de présence.

La séance est ouverte à 15 h. 25, sous la présidence de M. Maclay, Président de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement, le procès-verbal de la séance précédente a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2. Présences

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Les noms des Suppléants siégeant à la présente séance ont été affichés. La liste de présence sera annexée au procès-verbal, ainsi qu'au compte rendu des débats.

3. Constitution des commissions

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle la constitution des commissions. Les propositions du Bureau vous ont été communiquées. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 39 du Règlement, que l'Assem-

blée a adoptées hier, j'ai consulté les Présidents des groupes politiques au sujet de ces propositions : ils n'ont pas d'observation à formuler.

Y a-t-il des objections aux candidatures proposées?...

Aucune objection n'étant élevée, les propositions sont adoptées.

4. Activité de l'Union de l'Europe Occidentale en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements

(Suite de la discussion générale, Doc. 10 et 12)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle maintenant la suite de la discussion générale sur l'activité de l'Union de l'Europe Occidentale, notamment dans les domaines de la production et du contrôle des armements, Doc. 10 et 12.

Si d'autres Représentants désirent prendre la parole sur ce point, je leur serai reconnaissant de bien vouloir s'inscrire comme d'usage. Jusqu'à présent, sept orateurs se sont annoncés. Je propose de clore la liste des orateurs à 16 heures et je répète qu'il y aura peut-être, à 16 h. 15, une suspension de séance d'un quart d'heure, le débat reprenant dans ce cas à 16 h. 30 pour permettre à M. von Brentano de répondre aux orateurs qui

The President (continued)

for a quarter of an hour and resume our debate at 4.30 p.m., when M. von Brentano will reply to the debate as it has gone so far. That will not necessarily mean the end of the debate.

I call M. Debré.

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — Mr. President, a speaker's first duty, in an age when we make more speeches than ever before in history, is to be frank, so I am not going to hedge. What good does it do, anyhow, not to say what one thinks? The fate of all our countries is linked, whether for better, I do not know, but certainly for worse, unless we are prepared to look that worse in the face and so avert it. Moreover, if there is one thing we have learned in these various European Assemblies it is that, knowing each other as we do, we must be frank if our friendship is to survive.

The Assembly of Western European Union is the outcome of a long struggle. If some are merely resigned to its existence, it crowns the hopes of others, of whom I am one. During the years of hard and bitter struggle against the European Defence Community, which represented a system we deplored for two reasons—the false principle of supranationalism and the fact that Britain was not prepared to join a European political system—we always hoped and believed the end would be an assembly of this kind. Our hope was all the greater since European unity had, and has, arrived at a dead-end on two roads: the Council of Europe and the European Coal and Steel Community.

European unity has reached a dead-end in the Council of Europe because the Council is just another League of Nations shrunk to fit the Old World. The Council of Europe and its Consultative Assembly are as pleasant and as powerless as was the old League of Nations. The European Coal and Steel Community, in spite of what some people think, is also a dead-end on the road to European unity. It is really going a little far to imagine that the political unity of the ancient peoples of Europe can be brought about by so-called technical authorities and by assemblies which consider themselves all the more sovereign the less they are able to do. The European Coal and Steel Community cannot build Europe because it is too small, because Europe can be built only

by political powers, and these the Community was never intended to possess.

M. von Brentano, President of the Council of Ministers of Western European Union, said this morning: "There are many Europes; they must learn to live together." But do let us face facts.

The facts of parliamentary and professional life in Europe are to be found in assemblies which produce no political theories for Europe. The other day, Mr. Amery, my colleague—over there—of the Consultative Assembly of the Council of Europe, rightly said that one thing which proved there was no common conception of Europe was the difficulty experienced by the European nations in facing up to the problems of Africa. And yet, if there is one trouble-spot in the world on which the political future of Europe depends, it is the Middle East, the Mediterranean and Africa.

On the other hand, there are governmental authorities which, like the assemblies, call themselves European authorities. But can we really say that either the public or we ourselves expect any concrete results from the activities of the Committee of Ministers of the Council of Europe or the Council of Ministers of Western European Union?

Finally, we have a technical authority which is supposed to have considerable power—the Coal and Steel Authority. But it is absurd to imagine that one can build Europe by discussing coal and steel, and anyway, that body has so little confidence in the success of its task that its main pre-occupation is with looking for other ploys elsewhere.

In the face of such bogus activities, what is the real future of Europe? Surely it can be found only in political action by the European nations. The first problem confronting every one of our nations is its political future. In Eastern Europe that future hinges on the re-unification of Germany and the fate of the captive nations; in the South, for France, for Great Britain, for Belgium and, in fact, for the whole of Europe, the problem is that of Arab-Asian imperialism, which may any day bring disaster upon us, since its natural development will be the victory of Communism under cover of this false, Middle-East nationalism, bringing in its train humiliation and destitution for all our countries, certainly for mine. It would be a fatal mistake to imagine that, if France lost the struggle in Algeria, that would facilitate her

M. le Président (suite)

se seront exprimés jusqu'alors. La discussion pourra être reprise ensuite.

La parole est à M. Debré.

M. DEBRÉ (*France*). — Monsieur le Président, la première qualité d'un orateur, en un temps où l'on parle plus qu'en aucun autre siècle de l'histoire, c'est d'être franc. J'éviterai donc tout faux-fuyant. A quoi bon, d'ailleurs, dissimuler sa pensée? Le destin de nos pays est lié, pour le meilleur, je ne sais pas, mais certainement pour le pire, si ce pire nous ne le regardons pas en face avec courage afin de l'éviter. D'autre part, s'il est une qualité que l'expérience a révélée dans ces différentes assemblées européennes, c'est que, nous connaissant tous, nous pouvons nous parler franchement par respect pour l'amitié ou la sympathie qui nous lie.

Cette Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale est l'aboutissement d'un long combat. Pour certains elle peut paraître comme une résignation, pour d'autres, dont je suis, elle est l'aboutissement d'un grand espoir. Pendant les années dures et amères de lutte contre la Communauté Européenne de Défense, c'est-à-dire contre un système qui nous paraissait déplorable à deux titres, le faux principe de la supranationalité et le fait que la Grande-Bretagne fût en dehors d'un système politique européen, nous avons toujours pensé que ce combat devait aboutir à une assemblée de ce genre. Nous le pensions d'autant plus que le problème de l'unité européenne se trouvait et se trouve encore devant une double impasse : l'impasse du Conseil de l'Europe et l'impasse de la Communauté du Charbon et de l'Acier.

L'unité de l'Europe est dans l'impasse avec le Conseil de l'Europe, car le Conseil n'est qu'une nouvelle Société des Nations réduite à l'échelle d'un vieux monde diminué. Le Conseil de l'Europe, l'Assemblée Consultative, ont l'agrément et l'impuissance de l'ancienne Société des Nations. La Communauté du Charbon et de l'Acier, quoi que certains pensent, est également une impasse sur la voie de l'unité européenne. C'est une présomption de croire que l'unité politique des peuples de la vieille Europe peut se faire avec des autorités dites techniques et des assemblées qui se disent d'autant plus souveraines qu'elles peuvent moins faire de choses. La Communauté du Charbon et de l'Acier est inapte à faire l'Europe parce qu'elle est trop petite, parce qu'on fera l'Europe avec une force politique et qu'elle n'est pas faite pour cela.

M. von Brentano, Président du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale, disait ce matin : « Il y a plusieurs formes d'Europe, il faut les faire coexister. » Mais, je vous en prie, regardons les réalités!

Les réalités de la vie parlementaire ou professionnelle de l'Europe, ce sont des assemblées dont il ne sort aucune doctrine politique de l'Europe. L'autre jour, à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, mon vis-à-vis M. Amery a dit à juste titre que l'un des faits qui prouvent qu'il n'y a pas de pensée commune de l'Europe c'est qu'il semble qu'il soit difficile pour les nations européennes de porter leurs regards sur les problèmes africains. Et pourtant, si, parmi les différents champs de bataille ou champs de lutte du monde, il en est un où se joue l'avenir politique de l'Europe, c'est bien le Moyen-Orient, la Méditerranée et l'Afrique.

Nous avons, d'autre part, des autorités gouvernementales qui se disent, comme les assemblées, des autorités européennes; mais, qu'il s'agisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ou qu'il s'agisse du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale, pouvons-nous dire que les peuples ou nous-mêmes attendions quelque chose de leur action?

Nous avons, enfin, une autorité technique apparemment puissante, l'Autorité du Charbon et de l'Acier. Mais vraiment, c'est une dérision de croire que l'on peut faire l'Europe en discutant de charbon et d'acier, et ses organismes ont d'ailleurs si peu de foi dans le succès de leur tâche que leur seule préoccupation est de chercher ailleurs d'autres occupations.

En vérité, en face de ces fausses réalités, quelle est la réalité de l'avenir européen? Il est dans l'effort politique des nations européennes. Le problème des nations, de nos nations, est d'abord celui de leur avenir politique. Cet avenir est posé à l'Est par la question de la réunification de l'Allemagne et par celle des nations captives de l'Europe; il est posé au Sud, pour la France, pour la Grande-Bretagne et pour la Belgique, et, en fait, derrière ces nations, pour toute l'Europe, par l'immense complot de l'impérialisme arabo-asiatique qui peut demain nous mettre dans une situation tragique, car le développement normal de cet impérialisme, c'est le succès du communisme derrière ce faux nationalisme du Moyen-Orient, succès du communisme par l'humiliation et par la misère dans nos pays, en tout cas dans le mien. C'est faire un rêve dangereux que croire que le combat de la France en Algérie, s'il se terminait mal, permettrait plus facilement l'inté-

M. Debré (continued)

integration into Little Europe. On the contrary, it would spell disaster, not only for France but for Europe itself.

How can we really be true to what we always proclaim—our desire to work for European unity? Once again—I say it every time and this will not be the last—I will repeat what I believe to be the only road to European unity.

European unity requires three things.

First, the creation of what is called a European executive, which will never be an executive unless it consists of European Prime Ministers, of heads of European Governments. Only Heads of Government are, at one and the same time, representative of their peoples and responsible at the bar of history for the fate of their countries, and so of Europe. They need only two rules: first, frequent meetings—and when we see all the different journeys these Prime Ministers undertake it becomes obvious that regular meetings would be much better for their health—and, second, an agreement to take no decision in certain fields without mutual consultation. This is all that is necessary. If there is an agreement, so much the better; if there is no agreement, each Government will find itself face to face with its conscience, nationally and as part of Europe.

Then, there must be an Assembly, but not an Assembly like ours. People say there is a great difference between the Consultative Assembly of the Council of Europe, the Consultative Assembly of Western European Union, and the Common Assembly, which calls itself sovereign, of the European Coal and Steel Community, but these three Assemblies share one characteristic: their lack of power. And the reason for that is quite simple. There can be no real parliament except on two conditions: there must be a Government with which that parliament can, and must co-operate, and that parliament must be properly elected according to the will of the people.

There is no European Government; there is no European national will; there can, therefore, be no European parliament except of the type which existed before our countries had a national will—the States-General.

Suppose, instead of these assemblies which hold sporadic meetings for a week or to at a time several times a year, you set up a single Assembly which met for three weeks or a month once a

year, consisting of men and women officially nominated by their parliaments on the eve of the session of these States-General, and that these representatives came here to ask the Prime Ministers assembled together what they had done in the previous year to ensure the gradual growth of a unified European policy, to listen to their reports and to guide their action—you would have done far more for Europe than all the work we do here which, once it is done, goes into the archives, where only professional historians will ever look at it.

And, finally, in addition to this Executive and Assembly, there must be administrative organs. In that field, too, there are the High Authority with its Court of Justice and its technical bodies, the more modest administrative services of the Council of Europe, and those we are trying to set up for Western European Union. The differences between them are minute, for no administrative organ is worth its salt, no action can be undertaken by it, its officers will be of no use, unless over and above them, there is some coherent political thought, and political thought in Europe can result only from an exchange of views and agreement between Governments at regular meetings between their heads.

If we take this line, we and our nations and our Governments can try to find a common policy for the free peoples of Europe—a common policy in Eastern Europe on the problems of German re-unification and liberation of the captive nations, a common policy in the South on the Middle-East, the Mediterranean and Africa, whose fate is as important to our future welfare as that of Eastern Europe, and also a common policy in the West.

Just now M. Badini Confalonieri spoke of the efforts of certain Italian statesmen to extend the Atlantic Treaty beyond the strictly military sphere. I hope he will forgive my saying that any such extension of the Atlantic Treaty is still only at the talking stage, and, believe me, it will remain so while there is no common European policy to balance an American policy, which, though effective, is limited—a European policy which will make it clear that a solution of the military problem will not help Western Europe unless there is an economic policy, a social policy, and, above all, I repeat, a Western policy towards Arab-Asian imperialism.

M. Debré (suite)

gration de la France dans la petite Europe. Ce serait un drame non seulement pour la France mais pour l'Europe.

Comment faire, si nous voulons vraiment être fidèles à ce que nous disons sans cesse, c'est-à-dire travailler à l'unité européenne? Une fois de plus — je le dis chaque fois, mais ce ne sera pas la dernière — je répéterai ce que je crois être le seul chemin de l'unité européenne.

Il est fondé sur trois principes d'action.

Le premier, c'est la constitution de ce que l'on appelle l'exécutif européen, qui ne sera jamais un exécutif que lorsqu'il sera fait de la réunion des Présidents du Conseil, de la réunion des chefs de gouvernement des nations européennes. Seuls les chefs de gouvernement sont à la fois représentatifs de leur nation et responsables devant l'histoire du destin de leur nation, et par conséquent de l'Europe. Entre eux il n'est besoin d'aucune autre règle que les deux suivantes : des réunions fréquentes — et quand on voit tous les différents voyages de tous ces Présidents du Conseil on se rend compte que des réunions régulières seraient excellentes, ne serait-ce que pour leur équilibre physique — et, d'autre part, l'engagement en certains domaines de ne pas prendre de décision sans consultations réciproques. Cela suffit. S'il y a un accord, c'est tant mieux, s'il n'y a pas d'accord, chaque gouvernement se trouvera seul devant sa conscience nationale et sa conscience de membre de l'Europe.

En face de cet exécutif, une assemblée, mais pas une assemblée comme la nôtre. On dit qu'il existe de profondes différences entre l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, l'Assemblée Consultative de l'Union de l'Europe Occidentale et l'Assemblée, qui se dit souveraine, de la Communauté du Charbon et de l'Acier. Ces trois Assemblées ont un caractère commun, leur totale impuissance. La raison en est simple. Il n'y a pas de parlement possible quand deux conditions ne sont pas réunies : un gouvernement en face duquel le parlement peut et doit réagir, et, d'autre part, un sentiment national qui est la seule base légitime d'élection.

Il n'y a pas de gouvernement européen, il n'y a pas de sentiment national en Europe, il ne peut donc y avoir d'autre parlement européen qu'une assemblée similaire à celles que nos nations connaissent quand elles n'avaient pas encore de sentiment national : des États Généraux.

Supposez, au lieu d'avoir ce ronron, cette routine de nos réunions, une semaine par-ci, une

semaine par-là, plusieurs fois par an, qu'une fois par an une seule assemblée siège trois semaines ou un mois, assemblée composée d'élus solennellement désignés par leurs parlements à la veille de la session de ces États Généraux, et que ces députés élus viennent ici demander aux Présidents du Conseil réunis ce qu'il ont fait au cours de l'année écoulée pour assurer peu à peu l'unité de la politique européenne, écoutent leurs comptes rendus, orientent leur action! Vous auriez fait pour l'Europe beaucoup plus que ces travaux qui, à peine terminés, s'en vont dans les archives que personne ne consultera sauf ceux qui sont professionnellement des historiens.

En face de cet exécutif, à côté de cette assemblée, il faut des services. Là aussi, on distingue les services de la Haute Autorité, avec sa Cour de Justice, ses services techniques, les services plus modestes du Conseil de l'Europe et ceux que nous essayons de constituer pour l'Union de l'Europe Occidentale. Les différences sont minimes, car il n'y a pas de service qui soit valable, il n'y a pas d'action d'une administration, de fonctionnaires qui soit valable, si, au-dessus d'eux, il n'y a pas une pensée politique, et la pensée politique en Europe ne peut résulter que de la confrontation et de l'accord des gouvernements, par cette réunion régulière des chefs de gouvernement.

Si vous entriez dans cette véritable voie, c'est alors que vous pourriez chercher, que nos nations, que nos gouvernements pourraient chercher une politique commune des nations libres d'Europe : politique commune à l'Est pour les problèmes de la réunification de l'Allemagne et la libération des nations captives, politique commune au Sud face au Moyen-Orient, à la Méditerranée et à l'Afrique dont le destin a autant d'importance pour notre avenir que celui de l'Est européen; politique commune également à l'Ouest.

Tout à l'heure, M. Badini Confalonieri parlait de l'effort que certains hommes d'État italiens ont fait pour développer le Pacte Atlantique hors des sphères strictement militaires. Qu'il m'excuse de lui dire que ce développement du Pacte Atlantique n'est encore qu'au stade des discours et, croyez-moi, qu'il y restera, tant qu'en face d'une politique américaine efficace, mais que nous savons limitée, il n'y aura pas une politique commune des nations européennes, pour montrer que le problème militaire n'est rien pour l'avenir de l'Europe occidentale s'il n'y a pas une politique économique, s'il n'y a pas une politique sociale, et même au-delà, je le répète, s'il n'y a pas une politique occidentale face à l'impérialisme arabo-asiatique.

M. Debré (continued)

I stress these general ideas simply to place the opportunities and the dangers facing Western European Union squarely within their context.

Certainly, as regards a solution of this type, which I believe to be the only hope for European unity, our dreams have not come true.

Our executive consists not of Prime Ministers, but of Foreign Ministers. I do not wish to say anything against the Foreign Ministers, but we all know the responsibility is not theirs, nor do they represent their countries in the way that Prime Ministers do. We also know, for it is the same in all countries, that a Prime Minister who does not wish to commit himself is only too delighted that the Foreign Minister should speak for him. And when the Foreign Minister in turn does not wish to commit himself, he delegates his task to diplomats or civil servants. So long as the European executive does not consist of Prime Ministers, and of Prime Ministers alone, with as many Ministers and diplomats behind them as they like, there will be no real executive, not even an executive that can deal with any one particular point of European policy. European policy cannot be instituted by officials, even though they be described as supranational officials. It can only be made by Ministers. Policy is a matter for the Heads of the Governments and no one else.

I do not want to say anything against our Assembly of W. E. U., but it will certainly be no different from the Consultative Assembly of the Council of Europe, nor from the Common Assembly of E. C. S. C. We have started off on the usual routine of committees and discussions on points of procedure, and our main preoccupation will be to find out how to mark off our fields of action from those of the Council of Europe and how ours differ from those of the E. C. S. C. What is more, the meeting of our Assembly is even sandwiched between the meetings of the Consultative Assembly and the Common Assembly, which meets next month. It is no use harbouring any illusions. We were complaining just now that the Press Gallery was empty. I must really say it is not the journalists who are to blame, but those who imagine we can build Europe by meetings such as this.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — May I ask you a question?

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — Please do.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — M. Debré has said that the three existing Assemblies are entirely ineffectual—incidentally, he called our Assembly “consultative”, but this word does not appear anywhere in the Charter or the Rules of Procedure—but does he accept the principle of an autonomous Assembly? If not, how can he complain that the existing Assemblies are ineffectual?

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — M. van der Goes van Naters does not appear to have understood what I said.

M. BOHY (*Belgium*) (Translation). — It is a bit difficult!

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — I think that, in the present state of Europe, the only parliamentary body which could achieve something on the road to European unity is an elected States-General which would meet once a year for three weeks, and could ask the Prime Ministers what they had done for Europe and help to guide them.

But so long as nothing but coal and steel is discussed here . . .

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — May I ask M. Debré another question?

M. DEHOUSSE (*Belgium*) (Translation). — Could the States-General overthrow the Prime Ministers?

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — I prefer not to be interrupted, M. van der Goes van Naters.

M. Dehousse, you know perfectly well that *de jure* the States-General have no power to overthrow the Prime Ministers, but I have yet to learn that a European Assembly can overthrow anything. And, as for the Common Assembly of the Coal and Steel Community, in point of fact the characteristic feature of it is that it is not capable of overthrowing anything at all, that the rule of law, in this connection, is sheer hypocrisy.

M. van der GOES van NATERS (*Netherlands*) (Translation). — You are putting the case for supranationalism. Thank you very much!

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — I'm afraid

M. Debré (suite)

Je n'ai insisté sur ces idées générales que pour mieux situer l'Union de l'Europe Occidentale, ses chances et ses risques.

Certes, par rapport à cette solution, qui me paraît la seule sur la voie de l'unité européenne, nous n'avons pas eu ce que nous avions rêvé.

Notre exécutif, ce n'est pas la réunion des Présidents du Conseil, c'est la réunion des ministres des Affaires Étrangères. Je me garderai de dire du mal des ministres des Affaires Étrangères, mais nous savons qu'ils n'ont pas la responsabilité et qu'ils ne sont pas représentatifs au même titre que les Présidents du Conseil, et nous savons, car dans tous les pays les formules sont les mêmes, que volontiers le Président du Conseil, pour ne pas prendre position, délègue au ministre des Affaires Étrangères le soin de parler en son nom; il arrive aussi que le ministre des Affaires Étrangères, pour ne pas prendre position, délègue à des diplomates ou à des fonctionnaires le soin de le représenter. Tant que l'exécutif européen ne sera pas constitué par la réunion des Présidents du Conseil, et seulement par les Présidents du Conseil, avec à leurs côtés les ministres et tous les diplomates qu'ils voudront, il n'y aura pas de véritable exécutif, même simplement pour une donnée déterminée de la politique européenne. La politique européenne ne peut être le fait de fonctionnaires, fussent-ils dénommés supranationaux. Elle ne peut être faite par des ministres. La politique, c'est l'affaire des chefs de gouvernement et d'eux seuls.

Quant à notre Assemblée, je n'en dirai pas de mal, mais elle ne va se distinguer ni de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, ni de l'Assemblée de la C. E. C. A. Nous sommes partis dans la routine ordinaire des commissions, des discussions de points de procédure, et notre première préoccupation va être de savoir en quoi nous devons séparer nos compétences de celles du Conseil de l'Europe, en quoi nous devons les distinguer de celles de la C. E. C. A., et, comme nous le voyons, nous sommes placés même en sandwich entre l'Assemblée Consultative et l'Assemblée de la C. E. C. A. qui se réunira le mois prochain. Ne nous faisons pas d'illusion. On se plaignait tout à l'heure du vide des tribunes de la presse; je suis obligé de dire que ce ne sont pas les journalistes qui ont tort, mais ceux qui croient qu'on fait l'Europe avec des réunions telles que les nôtres.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Me permettez-vous de vous poser une question?

M. DEBRÉ (*France*). — Je vous en prie.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — M. Michel Debré a constaté la totale impuissance des trois Assemblées existantes — entre parenthèses, il a qualifié notre Assemblée de consultative, mais ce mot n'apparaît nulle part dans la Charte ou dans le Règlement — mais M. Debré accepte-t-il une assemblée pourvue d'un pouvoir propre? Sinon comment peut-il se plaindre de l'impuissance des Assemblées existantes?

M. DEBRÉ (*France*). — M. van der Goes van Naters ne paraît pas avoir compris ce que j'ai dit.

M. BOHY (*Belgique*). — C'est difficile!

M. DEBRÉ (*France*). — Je crois que, dans la situation actuelle de l'Europe, le seul parlement qui puisse représenter quelque valeur sur la voie de l'unité européenne serait une réunion des États Généraux de nos parlements, États Généraux élus de telle façon qu'une fois par an, pendant trois semaines, on puisse demander aux Présidents du Conseil ce qu'ils ont fait pour l'Europe et les orienter.

Mais tant qu'il s'agira de discuter ici du charbon et de l'acier...

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Puis-je vous poser de nouveau une question, Monsieur Debré?

M. DEHOUSSE (*Belgique*). — Les États Généraux pourraient-ils renverser les Présidents du Conseil?

M. DEBRÉ (*France*). — Je préfère ne pas être interrompu, Monsieur van der Goes van Naters.

Monsieur Dehousse, vous savez parfaitement que les États Généraux n'ont pas le droit de renverser les Présidents du Conseil, mais je ne sais pas qu'une Assemblée européenne puisse renverser quelque chose, et la caractéristique de l'Assemblée Commune du Charbon et de l'Acier, c'est bien qu'elle ne peut rien renverser du tout en fait et que la règle de droit, en ce cas, est une hypocrisie.

M. van der GOES van NATERS (*Pays-Bas*). — Votre discours est un plaidoyer pour la supranationalité. Merci!

M. DEBRÉ (*France*). — Comme vous m'avez peu compris, Monsieur van der Goes van Naters!

M. Debré (continued)

you just haven't understood me, M. van der Goes van Naters. We can do one of two things, either reform Western European Union or dispense with it altogether.

If we are to reform it where it is inadequate, we must increase the powers of the executive and our own powers of control. But is this the direction in which we are moving? Do any of the champions of Western European Union, or those who formerly were against it, really wish to extend the powers of this Assembly? I do not think so. What I do think, however, is that we may be heading straight for disaster.

Let us examine our consciences.

According to its original statute, this Assembly had three spheres of action: the Saar, cultural and social affairs, and armaments.

The Saar was to have come within our sphere of action only in certain circumstances which did not, in fact, arise. That being so, and M. Erler's statement being, as M. van der Goes van Naters said, perfectly correct—France certainly intends to respect any treaties she has ratified—I did not intervene in yesterday's discussion between M. Erler and M. van der Goes van Naters: there is no doubt about it, this Assembly is not competent to deal with future questions concerning the Saar. I should not have mentioned the subject now if M. von Brentano, as Chairman of the Council, when expressing his thanks to the Assembly in terms which he himself described as discreet, had not indicated in a few brief words what part the Saar would still play in the creation of European unity.

I will be equally discreet, but I cannot refrain from voicing one question which rises automatically to everyone's lips because it is in everyone's mind.

Will those who represented the Saar here, and their friends and supporters, still be able to take part freely in public life? More, will they be able to live and work freely in the Saar? If the answer is 'Yes', it means that, in spite of everything, there is still a chance for Europe. If not, if there is the slightest doubt as to whether they can safely take part in political activities, can enjoy freedom in their private life, and safeguards for their security, their honour, it will mean—make no mistake about this—it will mean a defeat for the cause of Europe, for the cause of Germany herself, and, above all, for the one cause which is higher than that of country, the cause of human freedom.

The fact that this question needs to be put at all is in itself a danger-signal. I do pose the question, in all solemnity.

M. Marcel PLAISANT (*France*) (Translation). — Hear, hear!

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — Our second sphere of action was to be that of social and cultural affairs, to which M. von Brentano has already referred. In spite of my scanty knowledge of English, I understood Lord John Hope to pay a short but sincere tribute to the social and cultural experts of this Assembly.

But remember this. In home affairs the usual way of curtailing someone's activities is to make him Chairman of some committee or send him off on a mission. In international politics, if you want to prevent an Assembly doing something, the usual method is to give it a mandate to study social and cultural questions.

M. Marcel PLAISANT (*France*) (Translation). — Hear, hear!

M. DEBRÉ (*France*) (Translation). — This is not to say that these questions present no problem. There is a cultural problem and there is also a social problem. The key to the cultural problem is a willingness on the part of the countries of Europe to admit a doctor's, lawyer's or engineer's degree from one European country as giving the holder the right to practice in the other countries and a refusal to allow this measure of cultural freedom to be strangled by "trade union" regulations with which we are only too familiar. The social problem consists in discovering whether the problems relating to social security, work and holidays will be the same throughout Europe. Since it is clear we shall not be dealing with the real cultural or social problems, the fact of assigning us functions in the cultural or social fields is exactly on a par with entrusting one of their friends with a mission that will keep him out of the way.

We no longer have the Saar to deal with, and the various cultural and social problems with which we are entrusted amount to less than nothing, at least in the shape in which they reach us. That leaves us with the problem of armaments.

I have read, indeed I have examined with the greatest attention, all the relevant documents, and I have listened to what M. Fens had to say this morning and at earlier sittings, and there really is one section of the armaments question which we can call our own. Nothing that N. A. T. O.

M. Debré (suite)

Nous avons deux attitudes possibles, l'une qui consiste à corriger, l'autre qui consiste à laisser disparaître.

Si nous voulons corriger l'Union de l'Europe Occidentale dans ce qu'elle a d'insuffisant, il faut accroître l'autorité de l'exécutif et accentuer nos possibilités de contrôle. Mais sommes-nous sur cette voie? Y a-t-il, de la part des partisans de toujours de l'Union de l'Europe Occidentale, ou de ses anciens adversaires, une volonté de développer cette Assemblée? Je ne le vois pas. Je crois, au contraire, que nous risquons le pire.

Faisons notre examen de conscience.

Cette Assemblée avait, en vertu de son texte constitutif, trois attributions : la Sarre, les affaires culturelles et sociales, et l'armement.

La Sarre était de notre compétence dans une certaine hypothèse. Cette hypothèse ne s'est pas réalisée. Je ne suis pas intervenu hier dans le dialogue entre M. Erler et M. van der Goes van Naters — car la thèse de M. Erler était parfaitement exacte, comme l'a souligné M. van der Goes van Naters, et la France entend respecter les traités qu'elle a ratifiés; l'incompétence de cette Assemblée en ce qui concerne désormais la Sarre est certaine. Je n'en n'aurais donc pas parlé si M. von Brentano, notre Président du Conseil, n'avait ce matin, en termes qu'il a lui-même qualifiés de discrets, remercié cette Assemblée et évoqué de quelques mots ce que la Sarre pouvait représenter encore pour l'Europe.

Je serai, comme lui, également discret, mais cette discrétion ne peut pas m'empêcher de poser une question qui est sur toutes les lèvres, car elle est dans tous les cœurs.

Les hommes qui ont représenté ici la Sarre pendant quelques années et leurs amis pourront-ils encore librement participer à la vie publique? Davantage : pourront-ils librement vivre et travailler en Sarre? Si la réponse à cette question est affirmative, ce sera, en effet, malgré tout ce qui s'est passé, une chance pour l'Europe; sinon, s'il y a simplement un doute sur leur liberté dans la vie publique et leur liberté dans leur vie privée, sur leur sécurité, sur leur honneur, alors, croyez bien que ce ne sera pas seulement une défaite pour l'Europe, ce sera aussi une défaite pour l'Allemagne et une défaite pour la seule valeur qui soit supérieure à nos patries, la liberté humaine.

Il est déjà grave, mes chers collègues, qu'il faille poser cette question. Je la pose solennellement.

M. Marcel PLAISANT (France). — Très bien!

M. DEBRÉ (France). — Votre seconde attribution, ce sont les affaires culturelles et sociales. M. von Brentano en a dit un mot. Ma connaissance insuffisante de l'anglais m'a permis cependant de retenir que Lord John Hope a rendu un hommage bref, mais sincère, aux activités culturelles et sociales de cette Assemblée.

Messieurs, faites attention! Quand, en politique intérieure, on veut éviter qu'un homme fasse quelque chose, on le nomme Président d'une commission ou on le charge d'une mission de coordination. En politique internationale, quand on veut éviter qu'une assemblée fasse quelque chose, on la charge des questions culturelles et sociales.

M. Marcel PLAISANT (France). — Très bien!

M. DEBRÉ (France). — Ce n'est pas dire qu'il n'y ait pas de problèmes! Il existe un problème culturel et il existe un problème social. Le problème culturel a une clef : il importe de savoir si, dans nos nations, les diplômés de docteur, d'avocat, d'ingénieur, auront valeur européenne, et si ne seront pas greffées, sur le culturel, les réglementations corporatives que nous savons. Il y a un problème social européen qui est de savoir si les problèmes de sécurité sociale, de travail, de congés seront les mêmes dans toute l'Europe. Quand il est entendu qu'on ne traitera ni de vraies questions culturelles ni de vraies questions sociales, nous donner des attributions culturelles et sociales équivaut à ce que nos gouvernements font lorsqu'ils chargent un de leurs amis d'une mission de coordination!

Nous n'avons plus la Sarre. Les questions culturelles ou sociales sont nulles, au moins dans les termes où elles sont posées devant nous. Reste le problème de l'armement.

J'ai lu, j'ai étudié les documents, et écouté M. Fens ce matin et les jours précédents. A juste titre, il existe un domaine en matière d'armement qui peut être notre attribution. Ni ce que peut faire le Pacte de l'Atlantique, ni ce que peuvent faire d'autres autorités, ne nous empêche d'étudier le problème de la standardisation des armements; mais il existe un autre problème qui n'a pas été évoqué et qui le mérite cependant, celui de la division du travail, au point de vue militaire, entre les différentes nations d'Europe.

C'est une grande idée que j'ai souvent défendue précédemment; sans que cela soit dit toujours expressément, il y avait jadis, entre la France et la Grande-Bretagne, une sorte de division du travail dans l'effort de réarmement. A mesure où, pour la même cause, on étend cette union pour

M. Debré (continued)

can do, nothing that any other authority can do, can prevent us from studying the problem of standardisation. Nor is this all. There is another problem that has received no mention so far, although it deserves one, and that is the question of the division of labour, from a military point of view, between the various European countries.

This is a far-reaching idea which I have put forward before. Although no specific arrangement was ever made about it, there was in the past a kind of division of labour between France and Great Britain in the matter of re-armament. Now that we are trying to build a joint security system, there is no reason why—if only in order to keep down our exorbitant expenditure—we should not allot a specific share of the necessary military preparations to the various countries on the basis of their several fixed responsibilities.

The work involved in this division of labour, *plus* work in connection with standardisation, would give Western European Union a really useful task to perform, but only on condition that we go no further with the Euratom plan formulated at that meeting in Brussels.

This Euratom plan represents a double threat to Western European Union—a threat both from the technical and from the political point of view.

In the first place, if another body is going to deal with problems of atomic energy in the military sphere, what will our responsibilities regarding the control of conventional weapons be worth, once these weapons cease to be of any real importance? Once responsibility for the military use of atomic energy has been handed over to another organisation, what place will be left for W. E. U. and its security and disarmament policy?

So much for the technical aspect; now for the political. Euratom is a further attempt to achieve what is called supranationalism—and conceived in such a way that Great Britain will not be part of it. This will lead straight to another crisis in European development.

I listened with sympathy and attention to what Lord John Hope said this morning. I have just one friendly criticism to make—that he was wrong when he said the crisis dates from that day in 1954 when the French parliament threw out the proposal for the European Defence Community. In actual fact the crisis dates from the day when the European Defence Community treaty was signed.

Without any wish to belittle the British Prime Minister, who deserves all our admiration, I would

point out that on the very day preceding the signature of the European Defence Community plan, I myself, together with other members of the French Senate, among them M. Marcel Plaisant, drew attention to the possibilities offered by the Brussels Treaty and the entry of Germany into N. A. T. O. in connection with German re-armament and the building of European unity. We repeated this again and again because we were convinced the signature of this treaty had brought about a crisis in European development. The first real steps towards European unity were taken only when, after a long struggle which has left many bitter memories, Sir Anthony Eden and the other European Governments set out at last on the road which has led us here today.

I warn you that, if we continue along the lines laid down in Brussels with regard to atomic energy, a new crisis will be provoked which may have even graver consequences, so far as we are concerned, than those brought about by E. D. C. And let me say to our British colleagues that the day of crisis will not be the day on which we find ourselves, after long discussion, rejecting the text which, we are told, is already drafted; it will be the day, if such a day should unhappily dawn, which sees the signature of a document so alien to the spirit of W. E. U.

Far be it from me to deny the usefulness, not to say the necessity, of a European organisation for atomic energy. But to deal with the economic and technical aspects of the problem there is the OEEC plan, while, to deal with its military aspects, there is you, Gentlemen—there is our organisation: Western European Union. It is your responsibility, it is in this organisation that the use of atomic energy for military purposes should be discussed, if only because, in view of American hopes—which we must censure even while understanding them—that the establishment of an atomic organisation for military purposes in continental Europe will prove an impossibility, in view of Russian boasts that their own atomic resources are overwhelming, it is unthinkable that we should pursue the illusion of a supranational authority to the extent of turning Little Europe into a mere battlefield and depriving its members not merely of the means of defence, but even of the right to be heard in international councils.

I appeal to our British colleagues—if he were still here I would appeal to Lord John Hope—to see that the British Government does not wait, as it did in the case of the European Defence Community, for a conflict to develop—in which, if it is forced upon us, our opposition will be as

M. Debré (suite)

une sécurité commune, on peut parfaitement envisager, ne serait-ce qu'en raison des frais extraordinaires que représente aujourd'hui la défense, de répartir entre les nations, en fonction de missions fixées à chacune, une certaine partie de l'effort militaire.

Cette tâche de division du travail, ajoutée à la tâche de standardisation, permettrait à l'Union de l'Europe Occidentale un excellent travail, mais à la condition que nous ne continuions pas la politique actuelle issue d'une réunion de Bruxelles, qui s'appelle la politique de l'Euratom.

Cette politique de l'Euratom est deux fois dirigée contre l'Union de l'Europe Occidentale : du point de vue technique et du point de vue politique.

Du point de vue technique — car s'il est entendu qu'un autre organisme s'occupe des questions d'énergie atomique du point de vue militaire — que restera-t-il, à partir du moment où les armements classiques représenteront ce qu'ils vont représenter, de nos attributions en matière de contrôle des armements? Que restera-t-il d'une politique de sécurité et d'une politique de désarmement à partir du moment où tout ce qui sera énergie atomique à usage militaire sera de la compétence d'une autre organisation?

L'Euratom est également une arme dirigée contre l'Union de l'Europe Occidentale pour des raisons politiques. On veut faire un nouvel appel à ce qu'on prétend être une supranationalité, de telle façon que la Grande-Bretagne n'y sera pas. Ce sera de nouveau la crise de l'Europe.

J'ai écouté ce matin avec attention et avec sympathie le discours de Lord John Hope. Je ne lui ferai qu'un reproche amical, c'est d'avoir dit que la crise de l'Europe est née en 1954 le jour où le Parlement français a rejeté la Communauté Européenne de Défense. En vérité, la crise de l'Europe est née le jour où le traité sur la Communauté de Défense a été signé.

Je ne veux pas diminuer un homme qui a droit à toute notre admiration, M. le Président du Gouvernement britannique, mais je tiens à vous dire que, la veille même de la signature du projet de Communauté Européenne de Défense, moi-même et certains membres du Sénat français — ne serait-ce que M. Marcel Plaisant — avons évoqué ce qu'avec le Traité de Bruxelles et l'entrée de l'Alle-

magne dans l'Organisation Atlantique, on pouvait faire, pour le réarmement de l'Allemagne et pour l'unité européenne. Nous l'avons répété pendant des années parce que nous étions sûrs qu'on avait provoqué la crise de l'Europe en signant ce traité, et nous sommes entrés dans la voie normale de l'unité européenne le jour où, en effet, après de durs combats qui nous laissent d'amers souvenirs, Sir Anthony Eden et les gouvernements européens sont entrés dans la voie qui fait que nous sommes ici aujourd'hui.

Je vous le dis, si l'on continue sur la voie où l'on s'est engagé à Bruxelles en ce qui concerne l'énergie atomique, on va rouvrir une nouvelle crise qui sera probablement, en ce qui nous concerne, plus grave encore que la crise de la Communauté Européenne de Défense. Et je tiens à dire à nos collègues britanniques que cette crise ne sera pas atteinte le jour où, le cas échéant, après de durs combats, nous serions obligés de rejeter le texte qui, dit-on, est déjà préparé. La crise va éclater si, par malheur, on signe ce texte.

Je ne nie pas du tout l'utilité, la nécessité d'une organisation européenne pour les problèmes d'énergie atomique. S'agissant des problèmes économiques et techniques, nous avons le projet de l'Organisation Européenne de Coopération Économique; s'agissant du point de vue militaire, il y a vous, Messieurs, il y a nous : l'Union de l'Europe Occidentale. C'est à vous, c'est ici qu'il appartient de discuter des problèmes de l'organisation atomique à l'échelon militaire, ne serait-ce que parce que, au moment où les Américains — on les comprend, mais on les blâme — ne souhaiteraient pas qu'une organisation atomique à base militaire puisse s'édifier en Europe continentale, au moment où les Russes se vantent de leur extraordinaire puissance atomique, pour une mythologie de la supranationalité on abaisserait la petite Europe à n'être éventuellement qu'un champ de bataille, sans possibilité, je ne dis pas seulement de se défendre, mais simplement d'être entendue dans les discussions internationales.

Je demande à nos collègues britanniques — je l'aurais demandé à Lord John Hope s'il était resté ici — que le Gouvernement britannique n'attende pas, comme cela a été le cas pour la Communauté Européenne de Défense, la fin d'un combat, que nous mènerons avec la même violence si on nous l'impose, pour proposer ce qui naturellement doit venir aujourd'hui dans le cadre de l'Europe à Sept :

M. Debré (continued)

bitter as ever—before making a proposal which should, in the ordinary course of events, be made here today within the framework of seven-Power Europe: that the use of atomic energy for military purposes be examined, as it must necessarily be examined, technically, and from the military and political angle, that the European nations shall in all seriousness make comparison of their resources and their needs, while resolutely eschewing ambitions or illusory ideologies which we believe to be inimical to the interests of Europe as a whole.

Let me, as solemnly as I can, sum up my views. They are the result of my considered judgment, not just the expression of a personal preference.

First of all, I believe in Western European Union. It may not represent the pure doctrine of European unity, but it represents it more nearly than any other body, particularly when we consider what has been accomplished up to now.

In the second place, our Assembly and the Treaty that links us may well prove the real starting-point for European unity, since Western European Union is wider than the Coal and Steel Community though less all-embracing than the Council of Europe—our numbers may, however, in time increase—and we are not organised in such a way as to frighten off other countries which might like to be associated with our work. The condition of providing such a starting-point, however, is that we increase the responsibilities of the executive and, possibly, alter its composition. It will also be necessary for us to arrive at a clearer definition of our responsibilities as regards armaments, and to make it plain that these cover, in addition to the standardisation of armaments and possibly the division of labour, atomic weapons as well. Finally, we must not be afraid to tackle Europe's future political problems, in which I include not only the German problem, but also the future of Africa.

My third conclusion is a more distressing one. It is that there is complete contradiction between the replies which we receive from the Council of Ministers and what we are able to observe for ourselves. Lastly, let me put a question to you. What will be our position a year from now if, as may unhappily be the case, certain Governments agree to accept the proposals arising from the Brussels Treaty discussions, proposals which will once more confine us within the borders of Little Europe? This morning Mr. Ramsden quite rightly stressed our need for a first-rate Press

Officer, but, from the day on which Euratom is approved, the best Press Officer in the world will have nothing to say, since we shall have nothing to do.

As you know, Ladies and Gentlemen, I am not in favour of the Coal and Steel Community, but I have never sought to render its Assembly, of which I am a member, ineffective. On the contrary, I have tried to act in such a way that the High Authority would be helped to carry out its functions in respect of coal and steel with greater efficiency. As far as we are concerned, those of us who contend for this Assembly, I do so agree with M. Fens, who was saying this morning that we must give Western European Union and our Assembly some real function in life. On this my feeling is exactly the same. We must make the movement towards European unity for which we stand a living reality. But, in saying this, I am thinking of our British colleagues, and I implore them once again not to wait to take action until the battle is joined—and a fierce battle it will be. Still more fervently do I make my appeal to the representatives of those continental countries which still persist in trying to create a Europe in which Great Britain has no equality of rights, and therefore no equality of duties.

Those who wish to destroy Western European Union, that is to say, the one European body in which Great Britain takes her place beside Belgium, the Netherlands, Luxembourg, Italy, Germany and France, as a partner with equal rights and equal duties, will bear a grave responsibility when they are called before the bar of history.

THE PRESIDENT. — With the permission of the Assembly, I should like to make two announcements. One is that, depending on the hour at which we finish our General Debate, I may ask the Assembly's permission to suggest that the Committees which have now been appointed should meet this afternoon instead of tomorrow morning. I wanted to give that warning when the maximum number of Representatives were present, but I shall put it to the Assembly later today.

The second point is that, in fairness to the ladies and gentlemen of the Press, it was pointed out to me during the lunch interval that, whereas there may not always be a large number of members of the Press sitting in the Press gallery, there are loud-speakers all over the building, and the Press sit with their ears glued to them—or so they assure me.

I call M. Temple.

M. Debré (suite)

que le problème de l'énergie atomique militaire soit posé comme il doit l'être, techniquement, militairement, politiquement, que les nations européennes confrontent leurs possibilités, leurs nécessités, avec sérieux, et qu'on écarte avec résolution les ambitions, les mythes ou les idéologies que nous ne croyons pas conformes à l'intérêt européen.

Je conclus gravement, en résumant une opinion qui n'est pas simplement une position personnelle.

D'abord je crois à l'œuvre de l'Union de l'Europe Occidentale qui, sans être la vraie politique de l'unité européenne, est cependant, par rapport à ce qui a été fait, la plus proche des réalités.

Seconde conclusion : notre Assemblée, notre traité, peuvent être le point de départ, car nous sommes plus larges que la Communauté du Charbon et de l'Acier; nous sommes moins universels que le Conseil de l'Europe quoique nous puissions nous élargir. Le mécanisme qui est à notre base n'effraie pas d'autres nations qui peuvent s'associer à notre œuvre. Mais ce point de départ, d'abord, exige qu'on augmente les responsabilités de l'exécutif, et peut-être qu'on modifie sa composition, qu'on détermine mieux notre compétence en matière d'armement, qu'en particulier nous voyons bien qu'à côté des problèmes de standardisation des armements, éventuellement de division du travail, le problème de l'armement atomique est de notre compétence, et qu'enfin nous osons envisager les problèmes politiques de l'avenir européen, pas seulement le problème de l'Allemagne, mais également le problème de l'avenir africain.

Ma troisième conclusion est malheureusement triste. Ce que nous dit le Conseil des Ministres quand on lui pose des questions et, ce que nous voyons par ailleurs vont en sens inverse. Encore une fois, je vous pose la question : que serons-nous dans un an si, par malheur, certains gouvernements ont voulu signer le projet issu des discussions du Traité de Bruxelles, qui nous ramène dans la petite Europe? M. Ramsden, à juste titre, parlait ce matin de la nécessité pour nous d'avoir un délégué à la presse de qualité exceptionnelle. Prenez-le de la meilleure qualité de la terre,

le jour où l'Euratom sera fait, il n'aura rien à dire, car nous n'aurons rien à faire.

Vous le savez, Mesdames, Messieurs, je suis hostile à la Communauté du Charbon et de l'Acier, mais, membre de son Assemblée, je n'ai jamais cherché à la « vider de son contenu ». J'ai cherché à faire en sorte que la Haute Autorité exerce avec plus d'efficacité les attributions qui sont les siennes en matière de charbon et d'acier. En ce qui nous concerne, partisans de notre Assemblée, je rejoins M. Fens qui disait ce matin : « Il faut donner un contenu à l'Union de l'Europe Occidentale et à notre Assemblée. » Sur ce point, ma conclusion sera exactement la sienne : il faut donner un contenu à notre Assemblée; il faut donner une réalité à l'effort européen que nous représentons. Mais cette conclusion s'adresse à nos amis anglais pour la raison que j'indiquais tout à l'heure — ne pas attendre un nouveau combat qui serait dur — et plus encore à ceux des continentaux qui suivent avec entêtement la voie d'une Europe où la Grande-Bretagne siègerait sans égalité de droits et sans égalité de devoirs.

Ceux qui voudraient tuer l'Union de l'Europe Occidentale, c'est-à-dire cette forme d'Europe où, à côté de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, la Grande-Bretagne est à égalité de droits et de devoirs, ceux-là prendraient devant l'histoire une très grande responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — J'ai deux communications à faire à l'Assemblée. La première est que, si l'heure à laquelle s'achèvera la discussion générale le permet, je me réserve de proposer que les commissions qui viennent d'être constituées se réunissent éventuellement dès cet après-midi au lieu de demain matin. Je tenais à en avertir l'Assemblée en ce moment où elle est au grand complet, sans l'inviter cependant à en décider maintenant.

Second point : pour être juste envers les membres de la presse, je tiens à dire, comme on m'en a informé durant le déjeuner, que, si la tribune de la presse n'est pas toujours très garnie, c'est qu'il y a des haut-parleurs dans tout le bâtiment, si bien que les journalistes, paraît-il, ne perdent pas une syllabe de nos débats.

La parole est à M. Temple.

M. TEMPLE (*France*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, if we had waited a few more days we would have been able to celebrate our first birthday. We could then have drawn up our first balance-sheet calmly and dispassionately, with no illusions, but also without scepticism, and we could then have seen what lessons it held for us. We could also, as has, in fact, been done on several occasions, have reaffirmed our determination to afford Western European Union the means of proving its worth.

After listening carefully to the whole course of the debate which started this morning, I thought at one point everything had been said, and very well said, already, and that any words of mine would only prolong unnecessarily what strikes me as being a very important discussion. As, however, I was Minister of Defence at the time when the conflagration in Indo-China was dying down, only, alas, to break out again elsewhere, may I beg your indulgence for a few words, even though their chief object may be to voice my own personal views and apprehensions, rather than to put forward any new suggestions.

I should like to reply, if I may do so without presumption, to Lord John Hope, who has done us the honour of taking part in the debate, and who, in a moving speech, gave expression to what I may call a certain 'friendly bitterness'. I can honestly say that the great majority of politically-minded people in France, especially those who know the traditions and economic difficulties of Great Britain, appreciate to the full how much she is doing, both from the military and the moral point of view.

I myself have often held up the youth of Great Britain and the tremendous sacrifices they have accepted as a magnificent example to our own youth, always too prone to criticise others.

That is why I welcome Lord John Hope's speech, not only as a piece of oratory, but as being itself a form of action. Great Britain has brought with her material help of the highest value. Perhaps even more valuable, however, is her moral contribution, because that represents an act of faith in Europe, and because we know this act of faith will bear fruit.

Ladies and Gentlemen, I know my friend M. Debré too well not to know also that, when he speaks, the "very torrent, tempest and whirlwind of his passion" always gives birth ultimately to an idea so illuminating that it does far more than merely console us for what has gone before. I fully agree with the end of his speech, and also with his description of our common aim. If he

sometimes seems to criticise our methods too strongly, it remains true that he and I are fighting for the same cause, though perhaps in different regiments. The colours of my own regiment have always been hope and optimism.

The criticisms that M. Debré made just now are only those to which every democracy and every Assembly in the world have always given rise. As for the results he wishes to see achieved, what are they but the results we all desire, and what are we here for but to discuss the best means of achieving them?

I had occasion the other day to make exactly the same remarks when commenting on M. Paul Reynaud's most interesting speech. M. Paul Reynaud said we must have an elected Assembly. Of course we must. Once we have an elected Assembly it will automatically have all the powers we wish it to have, because all powers derive from universal suffrage.

The day on which our Governments begin to act along the lines proposed by M. Debré will be the day on which we begin to achieve our design. Naturally, it is for the Governments to act. We all know that, and we all know, too, it is not so easy to make them act. We know that only achievement, only our own effective action, can give birth to the European idea—to which I will return in a moment. We know the way will be long and difficult, but that it need call for neither discouragement nor despair.

M. Debré has told us what he thinks we ought to do. Everyone in this Assembly is a sincere supporter of the European idea; we simply differ—M. Debré's speech is a proof, if proof were needed—as to the best way of achieving it. It is when we get home that the real difficulties begin. Only effective action on our part can ensure the spread of the European idea; once that has been achieved the battle is won.

When I said at the beginning M. Debré's speeches always gave birth to a illuminating idea that reassured his hearers, I was referring to what he said about Euratom. I shall come back to this point later, as I do not wish to repeat myself, but it so happens—it looks like a coincidence though it is not—that I had already roughed out a scheme for associating Euratom with our own plans and organisation, that is, with Western European Union.

While on the subject of acts of faith followed by effective action I should like to say a word on standardisation, a subject on which I feel very strongly. I have listened with great interest to all the references to this subject. It is an extremely

M. TEMPLE (*France*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans quelques jours nous aurions pu fêter l'anniversaire de l'U. E. O. Nous aurions pu dresser son bilan sans passion, dans le calme, sans illusions aussi, sans scepticisme, et en dégager les enseignements. Nous aurions pu aussi, comme cela vient d'être fait à différentes reprises, affirmer notre volonté de lui donner toutes ses chances.

Ayant suivi attentivement et d'une façon continue le grand débat qui a commencé ce matin, j'ai à un certain moment eu l'impression que tout avait été dit et très bien dit, et que je ne ferais, personnellement, qu'allonger inutilement des discussions qui ont eu, à mon sens, une très grande importance. Je peux cependant espérer qu'ayant eu la charge de la défense de mon pays au moment où le brasier indochinois s'éteignait et où un autre brasier s'allumait, l'exposé que je vais faire, non pas d'idées ou de suggestions, mais de mes inquiétudes et de mes sentiments, pourra peut-être recevoir de votre part un accueil indulgent.

Je voudrais personnellement répondre, dans la mesure où ce mot n'est pas trop prétentieux, à Lord John Hope qui nous a fait l'honneur d'assister et de prendre part à ce débat. Il a, dans un émouvant discours, exprimé ce que j'appellerai « une amertume cordiale ». La très grande majorité des hommes politiques de mon pays apprécieraient, il faut qu'on le sache, l'effort de l'Angleterre, son effort moral et militaire, surtout ceux qui connaissent les traditions de l'Angleterre et ses difficultés économiques.

Combien de fois m'est-il arrivé de citer en exemple à notre jeunesse, toujours sujette à critiquer, l'exemple magnifique de la jeunesse anglaise consentant d'immenses sacrifices!

Voilà pourquoi je me félicite d'un discours qui est non seulement remarquable d'expression oratoire, mais qui constitue aussi un acte, un geste. Ce que l'Angleterre nous a apporté matériellement compte beaucoup. Ce qu'elle apporte moralement compte peut-être davantage encore, parce que c'est un acte de foi dans l'Europe et que nous sommes certains que cet acte de foi sera suivi de réalisations.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je connais trop mon ami M. Debré pour ignorer que, même dans les discours les plus torrentiels et les plus talentueux qu'il prononce, il y a toujours, à la fin, un épanouissement dans lequel, les uns et les autres, nous trouvons, non pas une consolation — le mot serait impropre — mais de grandes satisfactions. Je suis entièrement d'accord avec

lui sur la fin de son discours. Je suis également d'accord avec lui quant au but vers lequel nous dirigeons ensemble. Si la critique qu'il apporte de nos moyens peut paraître quelquefois trop sévère, nous allons malgré tout vers le même but, M. Debré et moi-même. Nous ne portons certes pas toujours la même casaque. Pour ma part, j'ai toujours porté la casaque de l'espérance et de l'optimisme.

La critique faite tout à l'heure par M. Debré, mais c'est celle de toutes les institutions démocratiques, de toutes les assemblées! Et lorsqu'il nous propose certaines réalisations, je lui réponds que c'est précisément là le but à atteindre et que nous sommes justement ici pour discuter des moyens.

L'autre jour, j'aurais pu faire la même réflexion à propos de l'excellent discours de M. Paul Reynaud. Ce dernier nous disait : « Il faut une assemblée élue. » Evidemment! A partir du moment où il y aura une assemblée élue, celle-ci aura tous les pouvoirs que nous désirons pour elle, car le suffrage universel appelle toujours tous les pouvoirs.

A partir du moment où nos gouvernements auront accepté ce que propose M. Debré, nous aurons réalisé une partie de nos projets. C'est à nos gouvernements à le faire, bien entendu. Nous le savons, mais nous savons aussi que ce n'est pas si facile! Nous savons que ce sont les événements, nos réalisations, qui déclencheront l'idée européenne — j'en dirai un mot tout à l'heure — nous savons que la route sera longue, difficile et qu'il ne faudra ni se décourager, ni désespérer.

M. Debré nous dit : « Voilà ce que nous devrions faire. » Ceux qui siègent dans cette enceinte sont tous gagnés à l'idée européenne, et sincèrement; mais ils varient sur les moyens, M. Debré vient d'en donner la preuve éclatante. Il reste que, chez nous, c'est plus difficile. Seules nos réalisations nous permettront de diffuser et de répandre l'idée européenne : alors nous aurons gagné la partie.

Je m'en expliquerai mieux en terminant. Je ne veux pas insister sur ce point, car je ne veux pas me répéter. Mais c'est à l'Euratom que je faisais allusion lorsque je disais en commençant qu'il y a toujours dans les remarquables discours de M. Debré un épanouissement, un élargissement qui permet aux uns et aux autres de se retrouver. Pour ce qui est de l'Euratom, il se trouve que j'ai, par avance, préparé un schéma de projet qui permettrait d'inclure, d'associer l'Euratom à nos moyens et à nos méthodes, d'associer l'Euratom à l'Union de l'Europe Occidentale.

Je voudrais, puisqu'aussi bien j'ai parlé d'acte de foi et de réalisations, dire un mot d'un sujet

M. Temple (continued)

important one, and, although it seems to me difficult to improve on what has already been said, there are still one or two points I would like to make.

Let me begin by saying that the French General Staff—I imagine things have not altered since the days when I was in close personal touch with it—is literally obsessed by the question of standardisation. I do not know who first said that the chief argument in its favour was that it was a basic necessity for European defence, but it is a point on which all well-informed soldiers agree. I therefore realised that the Committee was deeply concerned when it discovered that the Council had no comments to make on the figures relating to standardisation. But I would have wished that concern, and I say this in all sincerity, to have been caused by the discovery, not that we have not yet achieved standardisation, but that we have not yet even made a beginning, or, if we have, a beginning so small it would go inside a cartridge. Admittedly, standardisation has its disadvantages. But we need a type of standardisation that will allow of what M. Badini Confalonieri has called additions or amalgamations, for it is part of my case that a country which refuses to adopt standardisation is deliberately reducing the rate of its own progress.

I will not remind you of the economic advantages of the scheme, but I have no doubt that, when Sir James Hutchison, in his very interesting speech, stressed at once his agreement with the principle and the difficulties that would result from its application in his own country, he also had in mind the compensating economic gains which, as he well knows, will flow from it in the long run. It was not ignorance of the advantages of standardisation both for collective defence and for armament control that led Sir James to stress the difficulties involved; it was because his sense of honesty would not let him underestimate the difficulties that would arise if it were applied too precipitately. Sir James said it would take a long time. Very well then; the fact that something is going to take a long time is the best possible reason for beginning it at once. There is a story about Marshal Lyautey that, as a Frenchman, always gives me pleasure. One day, in the middle of the desert, he said to his A. D. C.: "We had better plant some cedars here." The A. D. C. pointed out that it took a hundred years for a cedar to grow, to which all the Marshal said

was: "Then you'd better get them planted at once."

If standardisation is going to take as long to achieve as we say, let us, for heaven's sake, begin on it immediately. It is something we cannot do without.

Fairness requires that I should also refer at this point to M. Goedhart's speech. I am in profound agreement with practically everything he has said on most points, and especially with his statement that standardisation must be recognised as more important than private interests. I cannot go all the way with him, however, and I must disagree with what he said about the period of military service.

I need not tell you that France has her own difficulties in this matter. Different people may see these difficulties differently, but they are, nevertheless, real ones, and they give France certain special rights and responsibilities in connection with her own future, and even with that of the countries with which she is at loggerheads. I can assure you there are a great many people in France whose approach to the North African problem is deeply humanitarian and yet absolutely inflexible. At the present moment, unfortunately, the period of military service is dictated by the needs of the situation; but I admit we are trying to find a principle, subject of course to the necessary exceptions, which would provide a way round our present anxieties and difficulties.

I now come to my final argument in favour of standardisation. There is nothing new about it—on the contrary—but I do not think it has been mentioned so far. In view of the attitude of mind of the workers at the present time, we dare not refuse to grasp at any chance of peace that offers, however intangible it may seem, and unless we want to give the impression that we have resigned ourselves to a particularly cruel situation, we must follow up our words with deeds. And our deeds must be beyond reproach, but at the same time they must fully reflect our will to act.

I say it deliberately, the standardisation of our armaments would be an achievement that would be of the most profound significance for the whole world.

This brings me to what is perhaps the most important question of the future, either for peace or for war—I mean Euratom. No one today—it would be waste of time to do more than refer to the point at this stage—can claim that a single nation, his own, has a right to the benefits of low-priced energy, and I feel sure that dissipation of effort in this sector would hinder what could

M. Temple (suite)

qui me tient particulièrement à cœur, celui de la standardisation. J'ai écouté avec le plus vif intérêt tous les orateurs qui ont tout spécialement traité ce sujet. Il s'agit là, Mesdames, Messieurs, d'un point très important. Il me paraît difficile de dire mieux ce qui a déjà été dit. Je désire néanmoins exprimer mon sentiment sur quelques points.

Je tiens tout d'abord à indiquer que l'état-major général, que j'ai connu personnellement par mes fonctions — et je pense qu'il en est de même de celui qui existe actuellement en France — est littéralement hanté par les questions de standardisation. Je ne sais plus quel orateur disait que l'argument principal en faveur de la standardisation était son utilité, nécessité primordiale pour la défense de l'Europe. C'est vrai, tous les militaires avertis sont d'accord sur ce point. Aussi lorsque le Conseil est resté muet sur les chiffres à propos de la standardisation, j'ai senti que la commission s'en était particulièrement émue. Je ne voudrais pas, je le dis très sincèrement, que ce soit parce qu'il n'y a pas encore de standardisation, ou que ce qui est fait est si petit que cela se réduit à la dimension d'une cartouche. Ce qu'il faut c'est que cette standardisation, qui a des inconvénients, certes, puisse permettre ce que M. Badini Confalonieri appelait les additions, les synthèses, car je prétends qu'un pays qui se refuse à cette méthode se refuse à lui-même un progrès plus rapide.

Je ne reviendrai pas sur l'intérêt économique d'une pareille réforme, et je suis bien persuadé que Sir James Hutchison dans son exposé remarquable, lorsqu'il a marqué en même temps son adhésion au principe et les difficultés que son application feraient surgir dans son pays, a sous-entendu que l'avenir comporterait de très grandes compensations au point de vue économique. S'il a insisté sur ce point, ce n'est pas parce qu'il méconnaît l'intérêt de la standardisation pour la défense et pour le contrôle, mais parce qu'il a la loyauté de ne pas sous-estimer les difficultés qu'une standardisation rapide déclencherait. Il a dit : « Ce sera long ! » Eh bien, c'est quand une chose est longue à réaliser qu'il faut la commencer tout de suite ! Il me plaît, en tant que Français, de rappeler un mot du maréchal Lyautey. Devant un paysage désolé le maréchal Lyautey disait un jour : « Il faudra y planter des cèdres. » Et comme son aide de camp objectait : « Il faut cent ans pour en

faire un arbre ! », il lui répondit : « Alors plantez-les tout de suite. »

Si la standardisation doit être aussi longue à obtenir que nous le disons, alors commençons tout de suite, car elle est absolument indispensable !

Je voudrais aussi faire preuve d'une même loyauté vis-à-vis de M. Goedhart. J'approuve fortement à peu près tout ce qu'il a dit sur bien des points, et plus particulièrement lorsqu'il a déclaré que la standardisation devait dominer les intérêts privés. Mais je ne peux pas le suivre complètement et je suis obligé de faire d'expresses réserves sur ce qu'il a déclaré à propos de la durée du service militaire.

Voyez-vous, la France a des difficultés personnelles qu'on peut apprécier différemment, mais qui sont réelles, difficultés qui, pour son avenir, et pour l'avenir même de ceux avec qui elle est en conflit, lui donne des droits et des responsabilités personnelles. En France des hommes très nombreux apportent à ces problèmes de l'Afrique du Nord, je peux vous le garantir, le sens le plus humain, mais aussi la volonté la plus ferme. La durée du service militaire est une chose qui actuellement, hélas ! ne peut dépendre que de nous. Mais j'admets qu'on recherche un principe et qu'on recherche aussi des exceptions qui pourraient répondre à nos préoccupations et à nos difficultés.

Enfin, dernier argument pour la standardisation — je n'ai pas la prétention de dire qu'il soit nouveau, vous le connaissez, mais je ne pense pas qu'on en ait encore parlé — dans une période où la sensibilité du monde du travail est telle qu'il serait dangereux de refuser toutes les chances de paix, même si elles nous paraissent insaisissables, et si nous ne voulons pas, d'autre part, donner l'impression que nous sommes résignés devant une situation particulièrement cruelle, nous devons doubler nos paroles et nos conversations de réalisations, irréprochables certes, mais expressives de notre résolution.

La standardisation de notre armement est une des réalisations les plus significatives — je mesure bien mes paroles — pour tout le monde.

J'en arrive enfin au sujet qui est peut-être le plus important pour l'avenir, le projet d'Euratom, le plus important en cas de conflit, le plus important pour la paix. Nul ne peut prétendre aujourd'hui, et je n'en discuterai pas davantage — du reste, il serait mauvais que je me livre à des développements qui, pour l'instant, seraient oiseux — faire bénéficier une nation, sa nation seule, de

M. Temple (continued)

otherwise be the regular progress of each country. From this point of view there can, I am sure, be no arguments against Euratom. But we must look further than this, and, as M. Debré rightly says, see what Euratom is going to develop into, and whether, if it develops on a large scale, it will deprive our Assembly of its main object.

My own view, and there I rather think M. Debré agrees with me, is that, on the contrary, our Assembly has a very important part to play. In the first place, Great Britain is a Member of Western European Union, and therefore would probably be prepared to agree with us that atomic energy ought to come under W. E. U., for she is not a member of any of the other organisations which might be expected to deal with it—except, of course, O. E. E. C., whose work I appreciate, though finding it somewhat academic. The political advantages of entrusting responsibility for atomic energy to an organisation of which the interested countries are already members, rather than to an organisation of which one hopes they will be members, need not be stressed.

From the point of view of its constitution, Western European Union seems to me to present certain guarantees and advantages which no other European organisation is in a position to offer. Only in the most restricted sense can it be regarded as a supranational authority, since unanimity is required for every decision, and each of the Member States is completely free, within the framework of W. E. U., to act as it thinks best. This freedom is of the essence of W. E. U., as appears from both the letter and the spirit of the amended Brussels Treaty. Far from being, as is so often imagined, a rigid organisation with specifically military objectives, dealing solely with questions of armaments, Western European Union is entitled under the Treaty to deal with economic questions as well. By the Preamble to the Treaty, the Member States undertake

“to strengthen the economic ties by which they are already united, to co-operate loyally and to co-ordinate their efforts to create in Western Europe a firm basis for European economic recovery and to associate progressively, in the pursuance of these aims, with them other States inspired by the same ideals.”

The first paragraph of Article I of the Treaty leaves no doubt on this point.

Among the various subordinate administrative services which would, from the start, be available to Euratom, is the Agency for the Control of Armaments, which may one day come to play an essential part in supervising the activities of Euratom. A parliamentary body already exists in the shape of the WEU Assembly, while the Treaty also provides for submission of disputes to a Court of Justice. That leaves only certain legal measures which would be required for integrating the two bodies, of which I will spare you the recital.

I myself firmly believe that Euratom should operate within the framework of W. E. U., and that this would provide an answer to any criticisms that might otherwise be made of Euratom, on the ground that it was too independent for an organisation that was not responsible to our Assembly.

It is true we should be embarking on a difficult task, but in spite of everything, in spite even of what M. Debré regards as the paucity of means at our disposal, I believe we should be able to succeed. Naturally, we would not succeed all at once; but a pre-fabricated Europe could only be a weak Europe, and I would prefer us to lay the foundations of a building in stone. It is for us to apply the goad of which M. Badini Confalonieri spoke, and to show our determination to make a beginning somewhere.

Ladies and Gentlemen, I apologise for having spoken at such length. I know exactly what M. Fens meant when he said that up to now we had been trying to set our house in order by drawing up our Charter and Rules of Procedure. I wonder, however, whether it may not take us just as long to establish where our rights begin and end. It would be a pity if we had no help in doing this, because, if we wish our ideal to triumph, we must provide some proof for those whom we are trying to convince that we are capable of taking action.

I respect the faith of which the psalms are the expression, but I do not expect walls to collapse at the sound of them. Do not therefore let us neglect our tasks in the economic and social fields.

I need not say that I do not intend to refer now to the standardisation of our social legislation, but that is another matter of capital importance which we must tackle as soon as possible. In France, the whole of our industrial labour potential depends upon social legislation in Europe being standardised.

Reference has been made to propaganda, and some speakers, both here and in another Assembly, have expressed their regret that we do not do more

M. Temple (suite)

l'énergie à bon marché, et je suis persuadé que l'émiettement des volontés nuirait au déroulement normal du progrès pour chaque peuple. Je suis bien sûr qu'à cet égard il n'y a pas d'arguments contre l'Euratom. Mais voilà, comme l'a très bien dit M. Michel Debré, il s'agit de savoir ce que va être l'Euratom, et si elle ne videra pas de son contenu l'Assemblée dont nous faisons partie.

Je crois, au contraire — et là, je rejoins M. Debré, ou du moins j'ai l'impression de le rejoindre — que notre Assemblée peut jouer un très grand rôle. D'abord parce que je pense que l'Angleterre, qui en fait partie, ne serait pas réticente et qu'elle conviendrait avec nous que c'est une mission qui doit être celle de l'U. E. O. : le Royaume-Uni est membre de l'Union de l'Europe Occidentale. Tel n'est pas le cas au sein des autres organisations qui pourraient être envisagées, à l'exception de l'O. E. C. E. dont j'apprécie particulièrement le caractère très académique. Les avantages politiques d'une appartenance déjà obtenue par rapport à ceux d'une adhésion recherchée n'ont pas besoin d'être soulignés.

Quant à la nature juridique de l'Union de l'Europe Occidentale, elle semble offrir des garanties et des avantages que d'autres organismes européens ne sont pas à même de fournir. Son caractère supranational est, en effet, très restreint, du fait de la nécessité de l'accord unanime des États membres pour l'adoption de toute décision, et de l'entière liberté qu'ils conservent au sein de l'organisation. La nature même de l'U. E. O. s'y prête, ainsi que l'examen de la lettre et de l'esprit du Traité de Bruxelles révisé permet d'en prendre conscience. Loin de n'offrir que des caractéristiques d'organisation spécifiquement militaire, consacrée à une question d'armement, ainsi qu'une opinion généralement répandue a tendance à l'imaginer, l'Union de l'Europe Occidentale est habilitée par les textes institutionnels à jouer un rôle en matière économique. En effet, en vertu du préambule de ce traité, les États membres s'engagent à

« resserrer les liens économiques qui les unissent déjà, à coopérer loyalement et à coordonner leurs efforts pour constituer en Europe occidentale une base solide pour la reconstruction de l'économie européenne » et « à associer progressivement à leurs efforts d'autres États s'inspirant des mêmes principes ».

L'article I^{er}, alinéa 1, du traité, ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

De l'Union de l'Europe Occidentale relève, parmi les organismes subordonnés et les services qui, dès le début, seraient à la disposition de l'Euratom, l'Agence de Contrôle. Celle-ci pourrait être appelée à jouer un rôle essentiel dans la supervision des activités de l'Euratom. Une assemblée parlementaire existe déjà : l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale. Une instance juridictionnelle est, en outre, prévue par les textes. Il ne reste plus qu'à prévoir une technique juridique d'intégration, dont je vous fais grâce pour le moment.

Je crois, pour ma part, que l'Euratom devrait fonctionner et vivre dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale, et qu'ainsi nous aurions répondu aux critiques qui pourraient être faites contre une Euratom livrée à elle-même, ayant une personnalité trop accusée en dehors de cette Assemblée.

Oui, je pense que le chemin est difficile, mais que, malgré tout, malgré des moyens que M. Debré considère comme mineurs, nous devons arriver. Nous ne pourrions pas prétendre réussir d'un coup, mais je pense qu'une Europe préfabriquée ne serait pas solide et que nous devons apporter les premières pierres. C'est à nous d'user de cet aiguillon auprès de nos gouvernements, dont parlait M. Badini Confalonieri, et d'affirmer notre volonté de commencer à faire quelque chose.

Je m'excuse, Mesdames, Messieurs, d'avoir été si long. Je comprends très bien M. Fens, lorsqu'il dit : « Jusqu'ici nous avons cherché à mettre de l'ordre dans notre maison en établissant notre Charte et notre Règlement. » Je me demande, cependant, si nous ne mettrons pas autant de temps à situer nos droits. Il serait dommage que nous ne soyons pas aidés, car, si nous voulons faire triompher notre idéal, il faut prouver à ceux que nous voulons convaincre que nous sommes capables de réaliser.

Je suis respectueux de la foi exprimée dans les cantiques, mais je ne crois pas que les cantiques puissent renverser les murailles. Aussi, ne négligeons pas notre mission économique et sociale.

Je ne traiterai pas bien entendu de la question de la standardisation de notre régime social, mais c'est un sujet capital auquel il faudra s'atteler le plus rapidement possible. En France, toute notre industrie de main-d'œuvre est suspendue à cette standardisation, à cette normalisation du régime social en Europe.

On a parlé de la propagande. J'ai entendu certains orateurs regretter, au cours d'un autre débat et devant une autre Assemblée, que nous ne faisons pas plus de propagande. Notre propagande,

M. Temple (continued)

in this line. Let me tell you, however, that any propaganda by us will be no more than chaff in the wind unless it contains a germ of reality.

The European idea must be brought home to each individual workman, to each individual peasant. However small our first achievements in the social field may be, they will still carry a message to the unfortunate that things have changed, that Europe has been born. Life springs from life. More is required of us than idle day-dreams based on the beauties of our flag.

M. Badini Confalonieri quoted Talleyrand to the effect that what went without saying was all the better for being said. I would like simply to add that if things are all the better for being said, they are better still when the words are turned into deeds.

THE PRESIDENT. — The Chairman of the Council of Western European Union has informed me that he does not request an adjournment. Therefore, I will call one more speaker, and then M. von Brentano will reply to the Debate.

I call Mr. Edwards.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — I hesitate to inflict myself upon the Assembly, but there are one or two things that I should like to say.

First of all, I should like to say how much I appreciate the presence here today of M. von Brentano and the report that he has given. I also appreciate that Lord John Hope felt able to come and make a statement as a visiting Minister from the United Kingdom.

I was immensely impressed by the way in which the Report was introduced by M. Fens. I remember a saying of, I think, Lord Haldane: "I have listened too much to military men to take their political opinions seriously." I thought that M. Fens was a superb exception that justified this rule, and lest there be any others who take offence, let me say at once that all the other soldiers who have spoken today I also include in that exceptional class.

I have no detailed knowledge of the field with which we are concerned. There are, however, two points on which I should like to have a little more information.

Reference has been made several times in the course of debate to the armies that will be kept in Europe. Reference was made, for example, to the figure of 12 German divisions which it was anticipated would be raised. I wonder whether,

when the Minister replies, he would be good enough to tell me whether these 12 divisions are to be thought of in terms of an obligation to maintain 12 divisions, or whether it is the limit of the forces which can be kept. I appreciate that it is not a matter which is public. At the same time, I cannot find any reference to it in any of the documents. Perhaps the Minister would either refer me to the document or give me an answer.

The second point is this. I listened with interest to what Lord John Hope said, and he seemed to me to be preoccupied with the limitation and control of armed forces and did not appear to add anything about production and standardisation. I am sure that those who are concerned with this matter are as much bothered with this aspect as with the other, and I have no doubt that, from the nod that Lord John Hope gives, he agrees.

I referred yesterday to W. E. U. being an unwanted child, but I said that this child was beginning to grow in our affection. This morning this child in this Assembly, prattling in four languages, seemed to me to put up an uncommonly good show. I have seldom heard an international debate of such a high standard.

Sir James HUTCHISON (*United Kingdom*). — I wonder whether my honourable friend will allow me to give him the reference for which he asked. It is on page 10 of the White Paper of the Treaty Series, which lays down that Germany will have, as a maximum, 12 divisions.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — Thank you very much.

I was saying that I thought that the debate this morning was very good indeed, but I want to say—and I say it in all friendliness and I hope that the Minister will accept that I say it in all friendliness—that I do not think anyone can really be satisfied with the progress which Western European Union has made to date. I do not believe that anybody can be satisfied with its status in the eyes of Europe, nor do I believe that anybody can be satisfied about the appalling degree of ignorance that there is in Europe on the subject of Western European Union.

At the same time, I do not believe—and I am sorry if I am pressing this point home too much—that the speech which the Minister made took us far enough ahead. It was an admirable account of what was happening, and an admirable account of the relationship between the Assembly and the Council of Ministers, but where do we go

M. Temple (suite)

laissez-moi vous le dire, serait de la paille emportée par le vent si elle n'était pas nantie du grain de la réalité.

Il faut que l'Europe frappe à la porte de chaque ouvrier, de chaque paysan. Même si notre première réalisation sociale est modeste, elle sera la messagère qui ira annoncer à tous ceux qui souffrent que l'Europe est née, qu'il y a quelque chose de changé. La vie engendre la vie. Ne restons pas immobiles dans la contemplation de notre beau drapeau et perdus dans nos rêves.

Ce qui va sans le dire, disait M. Badini Confalonieri, après Talleyrand, va beaucoup mieux en le disant; j'ajouterai simplement et sans prétention que, si cela va mieux lorsqu'on le dit, cela va encore mieux lorsqu'on le fait.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — M. le Président du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale m'a fait savoir qu'il ne demande pas de suspension de séance. Je vais donc donner la parole à un orateur encore, puis M. von Brentano répondra aux Représentants qui sont intervenus jusqu'ici dans le débat.

La parole est à M. Edwards.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'hésite à abuser du temps de l'Assemblée, mais il y a une ou deux choses que je tiens à dire.

Je voudrais dire tout d'abord combien je me félicite de la présence de M. von Brentano et du rapport qu'il nous a fait. Je me félicite aussi de ce que Lord John Hope ait pu venir ici et faire une déclaration en tant que ministre du Royaume-Uni.

Le discours prononcé par M. Fens pour présenter le rapport de la commission m'a fait une impression profonde. Je me rappelle ce mot qui est, je crois, de Lord Haldane : « J'ai trop entendu de militaires pour prendre au sérieux leurs opinions politiques. » J'ai trouvé que M. Fens était l'exception magnifique qui justifiait la règle, étant bien entendu d'ailleurs — pour que nul ne prenne ombrage de mes propos — que je place également dans la catégorie des exceptions tous les autres soldats qui ont pris la parole aujourd'hui.

Je n'ai qu'une connaissance assez générale des questions qui nous occupent ici, et il y a deux points sur lesquels je voudrais être éclairé.

On a fait allusion à plusieurs reprises au cours de la discussion à l'effectif des troupes qui doivent constituer la défense européenne. On a, notamment, avancé le chiffre de 12 divisions

allemandes, comme représentant la contribution attendue de la République Fédérale. Je serais heureux que M. le ministre, dans sa réponse, veuille bien préciser si ce chiffre de 12 divisions doit être entendu comme un minimum à atteindre ou comme un maximum à ne pas dépasser. Je comprends que ce renseignement n'a pas un caractère public. Mais, d'autre part, je ne puis trouver aucune indication à ce sujet dans les documents qui nous ont été remis. Peut-être M. le ministre consentira-t-il soit à me renvoyer au document pertinent, soit à répondre lui-même à ma question.

Le second point est celui-ci. J'ai écouté avec grand intérêt ce qu'a dit Lord John Hope; il m'est apparu qu'il se souciait beaucoup de la limitation et du contrôle des forces armées, mais n'a pas fait mention de la production et de la standardisation. Je suis pourtant certain que l'un et l'autre aspects de la question ont une égale importance à nos yeux et, au signe que vient de m'adresser Lord John Hope, je vois qu'il en est d'accord.

J'ai dit hier de l'U. E. O. qu'elle est un enfant dont la venue n'a pas été désirée, mais qui commence à se faire une place dans nos cœurs. Ce matin, dans cette enceinte, cet enfant, babillant en quatre langues, m'a paru faire preuve de talents peu communs. J'ai rarement entendu un débat international de cette classe.

Sir James HUTCHISON (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Mon honorable ami me permettra-t-il de lui donner la référence qu'il demandait? A la page 10 du Livre blanc publié à ce sujet par le Gouvernement de Sa Majesté, dans la série des Traités, il est dit que l'Allemagne disposera, au maximum, de 12 divisions.

M. EDWARDS (*Royaume Uni*) (Traduction). — Merci beaucoup.

Comme je le disais, j'ai trouvé le débat de ce matin excellent, mais je ne pense pas — je le dis en toute cordialité et j'espère que M. le ministre m'autorisera à en user ainsi — que personne puisse être vraiment satisfait des progrès faits à ce jour par l'Union de l'Europe Occidentale. Je ne crois pas que personne puisse être satisfait du rang qu'elle occupe aux yeux de l'Europe, ni de l'ignorance consternante qui règne à son sujet.

D'autre part, je ne crois pas — je m'excuse de par trop insister — que le discours de M. le ministre nous ait portés assez loin en avant. C'était un exposé remarquable de la situation actuelle, ainsi que des relations présentes entre l'Assemblée et le Conseil des Ministres. Mais quelle sera

Mr. Edwards (continued)

to next? Does the Council of Ministers know what it wants Western European Union to do? If it does not know, will the Minister be good enough to tell us? If it does not know, will the Council of Ministers please hold meeting after meeting until it does know?

I think that it is a matter of some importance that we should try to come to grips with the problem of our existence as an organisation, quite apart from our existence as an Assembly. I am not one of those who go around seeking a great deal of new work to do. I think that it is perhaps a good thing, if you have a job to do, to do it well before trying to do a number of other things. I believe that our organisation is important. I said so yesterday. I said it brought in elements which had not hitherto been associated with this kind of work, and I believe it is important, therefore, that we should try to make a job of it.

I am a little worried about the attitude of the Council of Ministers concerning questions. I know what this feeling is like. I have been a Minister and I know how easy it is to feel what a nuisance this interference with one's work by amateurs, by these people whose inquisitiveness is only matched by their ignorance, can be. I know how Ministers feel in the circumstances; but, believe me, if we put questions we are in the greatest danger if we do not get answers.

Although I cannot quote it correctly, I recall that in one of his *Essays* Bacon talks about the sense in which things may be secret, and says that some things are secret because they are hard to know and some are secret because they are not fit to know! There is always the risk that if you do not inform people they will think that something is being hidden.

More important than that, however, is the fact that it is not a question of whether we should be told or not. It is a question of whether to tell a very much wider group, and, I would hope, an ever-increasing group. I would beg the Council of Ministers to look at its relationship with us in the Assembly as constructively, as sympathetically and as imaginatively as they can. We are Members of Parliament. Our business is talking, and we shall talk whatever happens. Cannot the Council of Ministers give us more sensible things to talk about?

May I put it to the Council of Ministers in this

way? Here we are, Members of Parliament whose business is talking. At a relatively small price, namely, the price of our railway fares and subsistence, we are at your disposal. You could not hope to get a public relations department at such a cheap rate however you tried to organise it. Why not do this? Why not say to all of us here "You are the public relations officers of Western European Union"?

In fact, what does the Council of Ministers say? We ask for one press officer, which is not even the cost of the most trifling instrument of war, and the Council of Ministers say: "No, you do not need a press officer". If the Council of Ministers said that they have a battery of press officers in the rest of the organisation, it would be all right, but the organisation does not have one, as far as I know, in any proper sense of the term.

I put it to the Ministers: Let us take this business of our public relations seriously. If we want to make this organisation have the right kind of influence, if we want to carry out other tasks in due course, we will do it only if we can carry a large number of people with us. In this regard, we are here at the service of the Ministers —if only we can be permitted to have that modest organisation, the full-time staff that is necessary to service us, to service the Press, the radio, and so on.

That is perhaps the most important thing that I have to say this afternoon. I ask the Ministers to look at this matter positively and imaginatively. If they will do that, we, on our part, will promise to do the other part of our job, namely, to stick pins into the Ministers whenever we feel like doing it, and to do it in the utmost charity and really in great affection.

THE PRESIDENT. — I now ask M. von Brentano, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman of the Council, to reply to the points raised in the debate.

M. von BRENTANO (*Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman of the Council of W. E. U.*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, I should like to begin my remarks by associating myself with the last speaker in saying what a very good and lively political discussion we had this morning. I can assure you I intend to give the Council

M. Edwards (suite)

la prochaine étape? Le Conseil des Ministres sait-il ce qu'il veut de l'Union de l'Europe Occidentale? S'il le sait, M. le ministre aura-t-il l'obligeance de nous le dire? Et si le Conseil ne le sait pas, je le prie de tenir réunion sur réunion jusqu'à ce qu'il le sache.

Il importe, me semble-t-il, que nous nous attaquions au problème de notre existence en tant qu'institution, indépendamment de notre existence en tant qu'Assemblée. Je ne suis pas de ceux qui sont perpétuellement en quête de tâches nouvelles. Je crois que c'est un bien, quand on a un travail à faire, de le mener à chef avant d'entreprendre toutes sortes d'autres choses. J'ai dit hier que notre organisation est une institution importante, qu'elle apporte des éléments qui n'avaient pas encore été mis en jeu au service de l'œuvre entreprise, et je crois donc qu'il n'est pas indifférent que nous nous efforcions de remplir correctement cet office.

Je suis un peu troublé par la façon dont le Conseil des Ministres se comporte devant nos questions. Je sais ce qu'ils ressentent. J'ai été ministre, et je sais combien facilement on en vient à juger fâcheux les « amateurs » qui s'immiscent dans votre travail et font montre d'une curiosité qui n'a d'égale que leur ignorance. Je sais donc ce qu'éprouvent les Ministres dans ces circonstances; mais, croyez-moi, si nous ne recevons pas de réponses aux questions que nous posons, c'en est fait de nous.

Sans pouvoir citer exactement le texte, je me rappelle que Bacon, dans un de ses *Essais*, dit que certaines choses sont secrètes parce qu'elles sont difficiles à connaître et d'autres parce qu'elles ne doivent pas être connues! Faute d'informer ses interlocuteurs on risque toujours qu'ils pensent qu'on leur cache quelque chose.

Le plus important toutefois n'est pas de décider ce qu'il convient de nous dire ou de ne pas nous dire à nous, mais bien de savoir ce qu'on a à dire à un groupe beaucoup plus large et, je l'espère toujours plus large. Je demande instamment au Conseil des Ministres d'envisager ses relations avec notre Assemblée de façon aussi constructive, sympathique, imaginative que possible. Nous sommes des parlementaires. Notre métier est de parler, et nous parlerons quoi qu'il arrive. Le Conseil des Ministres ne peut-il fournir à nos discours des sujets plus intéressants?

Me permettra-t-on de poser la question au Conseil des Ministres en ces termes : Nous sommes ici des parlementaires, et notre métier est de

parler. Pour un prix relativement modique, celui de notre billet de chemin de fer et de notre indemnité de séjour, nous sommes à votre disposition. Jamais, quoi que vous fassiez, vous n'organisez à si bon compte un service de propagande et de « relations publiques ». Pourquoi ne pas nous dire à tous : « Vous êtes préposés aux relations extérieures de l'Union de l'Europe Occidentale »?

Or que dit en fait le Conseil des Ministres? Nous demandons un attaché de presse qui ne coûtera même pas le prix du plus modeste instrument de guerre, et le Conseil nous répond : « Non, vous n'en avez pas besoin. » Si le Conseil des Ministres justifiait cette réponse en disant avoir tout un contingent d'attachés de presse dans d'autres secteurs de l'organisation, il n'y aurait rien à rétorquer, mais la vérité est, autant que je sache, qu'il n'en existe pas un seul, au sens propre du mot, dans toute l'U. E. O.

Je dis aux Ministres : « Il est temps de nous occuper sérieusement de nos relations avec l'extérieur. Si nous voulons donner à cette organisation l'influence qu'elle doit avoir, si nous voulons, le moment venu, mener à bien d'autres tâches, nous ne le pourrons que si nous entraînon à nos côtés une foule de gens. Pour ce faire, nous sommes ici au service des Ministres — à condition seulement qu'on nous permette de disposer du modeste appareil professionnel nécessaire pour nous documenter nous-mêmes, et pour informer la presse, la radio, etc. »

C'est là, me semble-t-il, ce que j'avais de plus important à dire cet après-midi. Je demande aux Ministres d'examiner cette question bien en face et dans un esprit imaginatif. S'ils veulent bien le faire, nous nous engageons, pour notre part, à nous acquitter du reste de nos tâches, c'est-à-dire à donner des coups d'épingle aux Ministres toutes les fois que nous en aurons envie, et à le faire en toute charité et, de vrai, en toute cordialité.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est maintenant à M. von Brentano, ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil, qui répondra aux questions soulevées dans le cours du débat.

M. von BRENTANO (*Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil de l'U. E. O.*) (Traduction).

— Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord m'associer à ce qu'a dit le dernier orateur, M. Edwards, lorsqu'il a déclaré que nous avons eu ici un bon, un excellent, un

M. von Brentano (continued)

a full account of it. If I do not reply fully to all the questions you have put to me, or if I do not take up all the suggestions that have been made, I would ask your indulgence. I am here to represent the Council of Ministers, and the desire to express my own views must give way to my obligations as their representative. I would like, however, to slip in one personal remark, and that is that I have felt, not for the first time, as if I were two people rolled into one. One of them is here to make a speech, but the other would like to take part in the debate. However, a sense of discipline and the loyalty I owe to my colleagues in the Council of Ministers demand that I restrain myself. I would only ask you not to be too critical of what I am going to say.

I listened with much interest to M. Fens' Report, which I thought excellent, and that in spite of the numerous criticisms of the Council which it contained. The very form in which M. Fens made his statement illustrated the polarity which should subsist between Government and Parliament, if my friend M. Debré will pardon me the expression. I can assure you I do not underestimate the importance of the questions and criticisms which have been put forward, and let me say that I shall not fail to give them their due weight when I report to the Council.

There are now one or two specific points I should like to take up, almost, I might say, by way of examples.

Your Rapporteur, M. Fens, drew attention to Question 14, and stated that the Council's reply to it, which is to be found on page 68 of the Report, was unsatisfactory. Perhaps it is unsatisfactory, but I should like you to understand the reasons why the Council said, in this connection, that it was not its business to deal with questions coming within the competence of national Governments. With regard to paragraph (a) of this Question 14, it can be argued that this is a question to which the Council of Ministers could reply. On the other hand, if the Council were to reply to paragraphs (b) and (c), it would plainly be encroaching on the province of the national Governments. If the members of this Assembly believe that the Council ought to be empowered to answer questions of this type, perhaps I might remind them that the Governments whose representatives sit on the Council are under their control. If the parliaments of the Seven States were to give

their representatives on the Council of Ministers identical instructions along these lines it might make it easier for the Council to reply to your questions.

Your Rapporteur also referred to Question 2—numbered 34 on page 71. I should like, if I may, to reply with great seriousness to this question. I sincerely hope neither your Rapporteur, nor your Committee, nor you yourselves in this Assembly really took the Council's reply to mean that the Ministers have no views on the matter. I wonder how your Rapporteur would have answered the question himself, had he been one of the Ministers to whom it was put. I think I may safely say he would not have found it so very easy to give a satisfactory and convincing reply.

Perhaps I may now turn to a remark made by M. Goedhart which has remained in my mind as being a good point. He was condemning the exclusive character of some types of nationalism, and asked whether it was possible to imagine anything happening in Prague which was not known to Moscow. This was a rhetorical question to which I can reply only by another. Can it be, perhaps, that the influence of the Moscow Government over Prague is greater than that of the Council of Ministers over your Governments? I rather think the question answers itself.

Mr. Edwards put a whole series of questions, one of which, aimed perhaps less at the representative of the Council of Ministers than at the German Foreign Minister, has kindly been answered for me by Sir James Hutchison. I have nothing to add to his reply.

I would, however, like to say a word in answer to the appeal made by the same speaker, which has also found an echo in a number of other speeches. I would say to Sir James and to the other speakers that I have taken this debate very seriously, and that I shall report about it to the Council to the best of my ability, relating the very vivid memories which I am taking away with me.

The frankness and realism which have characterised this debate seem to me an auspicious beginning for the new year. In reply to the wishes that have been expressed for close co-operation between yourselves and the Council of Ministers, I can only, on my own behalf, and in the name of the Council, reaffirm its wholehearted readiness for such co-operation—a readiness that we owe you and which therefore implies no concession on our part.

M. von Brentano (suite)

vivant débat politique. Je puis vous assurer que j'en donnerai connaissance au Conseil. Je fais appel à votre compréhension et vous prie de m'excuser si je ne répons pas en tout à toutes les questions que vous avez posées et si je ne retiens pas toutes les suggestions qui m'ont été adressées au cours des débats. En effet, je suis ici le représentant du Conseil, et l'expression de mes propres vues doit s'effacer derrière les obligations de la charge que je me trouve assumer. Qu'il me soit permis toutefois de glisser une remarque personnelle et de dire que j'ai à nouveau ressenti, dans cette enceinte, qu'il y a deux hommes en moi : l'un qui doit tenir ici un discours, et l'autre qui voudrait discuter et débattre. Mais la discipline et la loyauté à l'égard de mes collègues du Conseil exigent de moi quelque réserve. C'est pourquoi je fais appel à une certaine compréhension de votre part.

Permettez-moi de dire tout d'abord que c'est avec un intérêt particulier que j'ai écouté le rapport de M. Fens. Je considère ce rapport comme excellent, même s'il contient maintes critiques à l'adresse du Conseil. La forme même de l'exposé de M. Fens tendait à polariser des relations du type de celles qui doivent exister, si je puis ainsi dire, et si mon ami M. Debré veut bien me passer l'expression, entre gouvernement et parlement. Je vous assure que je prends très au sérieux les questions qui ont été posées, ainsi que les critiques qui ont été émises, et que je les transmettrai au Conseil en leur donnant tout le poids que je leur reconnais moi-même.

Permettez-moi d'évoquer plus spécialement — je serais tenté de dire : à titre d'exemple — quelques points particuliers.

Votre rapporteur, M. Fens, s'est arrêté à la question 14 et a déclaré insuffisante la réponse qui y a été donnée, telle qu'elle a été reproduite à la page 68 du rapport. Il se peut que cette réponse soit insuffisante. Mais je vous demande de comprendre les raisons que pouvait avoir le Conseil de dire en l'occurrence qu'il ne lui appartient pas de traiter de problèmes relevant de la compétence des gouvernements nationaux. Pour ce qui est du point (a) de ladite question 14, on pourrait soutenir, il est vrai, que le Conseil était en mesure d'y répondre. Mais pour les points (b) et (c), il est manifeste que, ce faisant, il eût empiété sur la compétence des gouvernements nationaux. Si cette haute Assemblée considère que le Conseil doit avoir le pouvoir de fournir de telles réponses, qu'il me soit alors permis de rappeler que les

gouvernements qui y sont représentés relèvent de votre contrôle. Que les parlements des sept États donnent à leurs représentants au Conseil des instructions concordantes à cet effet, et il sera sans doute plus facile à celui-ci de répondre aux questions.

Votre rapporteur s'est également référé à la question n° 2, pages 71, paragraphe 34. Je vous prie de m'autoriser à répondre sur ce point, avec un grand sérieux, ce qui suit : j'espère que ni votre rapporteur, ni votre commission, ni cette Assemblée n'a véritablement conclu de la réponse donnée par le Conseil que les Ministres n'ont pas d'opinion en la matière. Peut-être pourrais-je demander à votre rapporteur comment il aurait répondu à la question qu'il a posée s'il avait eu lui-même à le faire en tant que ministre. Je pense qu'il ne lui aurait pas été, non plus, très facile d'y répondre d'une manière satisfaisante et convaincante.

Permettez-moi de passer, à ce propos, à l'une des remarques faites par M. Goedhart. Je l'ai retenue, car elle était judicieuse. Il a dénoncé les méfaits du particularisme national et dit : « Imagine-t-on qu'il puisse se produire à Prague quelque chose qu'on ignore à Moscou ? » Question rhétorique, à laquelle je ne saurais répondre que par une interrogation non moins rhétorique : l'influence du gouvernement de Moscou sur Prague est-elle ou non plus forte que celle du Conseil sur vos gouvernements ? Question qui me paraît comporter en soi sa réponse.

M. Edwards a lui aussi posé une série de questions. A l'une d'entre elles, qui s'adressait peut-être moins au représentant du Conseil qu'au ministre allemand des Affaires Étrangères, il a déjà été aimablement répondu par l'organe de Sir James Hutchison. Je n'ai rien à ajouter à cette réponse.

Je voudrais cependant faire écho à l'appel adressé au Conseil par ce même orateur — appel qui a trouvé son expression dans maints autres discours — et répéter que j'ai pris le présent débat très au sérieux et que j'en rendrai compte au Conseil au mieux de la vive mémoire que j'en emporte.

Je pense que c'est avoir pris un bon départ dans l'année nouvelle que d'avoir discuté ici avec cette franchise et ce sens des réalités. Aux vœux d'étroite collaboration avec le Conseil qui se sont fait jour ici, je ne puis répondre moi-même, au nom du Conseil, qu'en affirmant une semblable disposition à rechercher cette collaboration, disposition dont nous vous sommes redevables et qui n'a donc rien d'une concession.

M. von Brentano (continued)

I shall also pass on Mr. Ramsden's suggestion that we should have not several, not a whole battery, but just one Press Officer. I quite understand the desire to give greater publicity to the work of Western European Union. One thing we shall not forget to tell this gentleman to do will be to get into touch immediately with the postal authorities so as to ensure that letters addressed to Western European Union are not returned to the senders through the Dead Letter Office.

Before concluding, I would like to say something in reply to M. Debré's speech. I must emphasise that it formed part neither of my brief nor of my intentions to refer to the specific problem of the Saar. But I did think it my duty, on behalf and with the consent of the Council, to thank those who, with what I think I may call a true feeling of responsibility towards Europe, have helped us to round a very difficult corner. M. Debré will forgive me if I do not reply to his specific question, which I do not think either I myself or this Assembly is really in a position to answer.

For the rest, M. Debré's excellent speech made me wish very much that I could have a discussion with him across the floor of this Assembly, such as we used to have in the Ad Hoc Assembly, when we worked together with so much good will, in spite of occasional differences with regard to methods.

Mr. President, Ladies and Gentlemen, may I conclude this brief summing up by assuring you once again—and here I say unhesitatingly that I speak for the Council as well as myself—that all the criticisms, suggestions and wishes that have been voiced in this Assembly will be transmitted to the Council, where they will receive the most careful attention. Speaking for myself, I shall spare no effort to bring about the fulfilment of the wishes expressed in my own speech, as well as to ensure that any other questions, which may not yet be ripe for parliamentary discussion and would be better dealt with at this stage by a small number of persons, as happened in Brussels, shall also be given due consideration. The Council of Ministers is as anxious as you are that Western European Union should carry out the tasks assigned to it. I think—and here

perhaps my interpretation may differ from that arrived at just now by M. Debré—that, as well as the national consciousness which, I am thankful to say, is to be found in each of our peoples, a European consciousness has been born, which it is our duty to watch over. If there were no such European consciousness we would not be here today. (*Applause.*)

THE PRESIDENT. — I am certain that the Assembly will wish me to thank with sincerity M. von Brentano for coming here today and for replying to the debate. We appreciated his opening speech and we appreciated his winding-up speech very much indeed.

I now call M. Erler.

M. ERLER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, after the statement we have just heard from the Chairman of the Council of Western European Union, I would like to return to a point which the members of the Committee responsible for the Report regarded as most important.

If, at that stage, we had had the reply to Question 34 that the President of the Council gave us today, it would have relieved our minds still more. The original answer we received was simply the bald statement, without any explanation, that

“the Council is unable to answer this question.”

We did not know at the time that the question was about to become so breathtakingly topical, but this morning's papers talk of nothing else. What the President of the Council said today, however, is reassuring. If I understand him correctly—I have never been a Minister, but I shall pretend to be one for once—his answer might be something like this: “The Council is checking the information it has received on this subject and, with the help of the expert advisers of N. A. T. O. and the national Governments, is taking the resultant necessary action on questions relating to our common policy, to strategy and to the defence of the civil populations.” We would have no quarrel with this answer if we could be certain it was not just words, words, words, but that some serious work had really been put in during the last few months.

M. von Brentano (suite)

Je me ferai également l'interprète du souhait formulé par M. Ramsden, qui voudrait voir doter l'U. E. O. non pas de plusieurs, non pas de tout un contingent d'attachés de presse, mais d'un seul. Je comprends le souci qu'on peut avoir de donner une plus grande publicité au travail de l'Union de l'Europe Occidentale. Nous ne manquerons pas, le moment venu, de charger ce Monsieur de prendre contact avec les P. T. T., afin que les lettres adressées à l'Union de l'Europe Occidentale ne soient plus retournées à leurs expéditeurs!

Je voudrais enfin m'arrêter à ce qu'a dit M. Debré. Je souligne que je n'avais pas pour mission, et qu'il n'entraînait pas non plus dans mes intentions, de parler du problème de la Sarre. J'ai seulement considéré qu'il était de mon devoir de remercier, au nom et avec l'assentiment du Conseil, ceux qui ont contribué — je crois pouvoir le dire — dans un véritable esprit de responsabilité européenne, à franchir le cap d'une situation difficile. M. Debré ne m'en voudra pas si je ne réponds pas à sa question précise. Je ne me juge pas compétent — ni cette Assemblée — pour le faire.

Au demeurant, l'excellent discours de M. Debré est de ceux qui ont le plus vivement ranimé en moi le désir de pouvoir une fois encore discuter avec lui de travée à travée, comme nous avons coutume de le faire, à l'Assemblée Constitutionnelle, dans un esprit de coopération amicale, même si nous nous séparions sur les méthodes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de conclure cette brève intervention en affirmant sur le ton de la volonté la plus profondément ressentie — et je crois pouvoir dire cela sans restriction aucune au nom du Conseil — que tout ce qui s'est fait jour ici, critiques, idées, vœux, suggestions, sera transmis par mes soins aux Ministres et fera de leur part l'objet d'un examen attentif. Pour ce qui est de moi, je n'épargnerai aucun effort pour que se réalisent les souhaits que j'ai moi-même esquissés aujourd'hui à cette tribune. Quant à d'autres questions, qui ne sont peut-être pas mûres encore pour un débat parlementaire, mais pourraient donner lieu à des conversations préparatoires, dans un cercle restreint, comme à Bruxelles, je m'emploierai à ce que des échanges de vues s'instituent à leur sujet. Car le Conseil des Ministres désire tout autant que vous-mêmes que l'Union de l'Europe Occidentale réalise les tâches que vous lui assignez. Je crois — et c'est ici peut-être que mes vues diffèrent de

celles auxquelles aboutissait ici tout à l'heure M. Debré, membre de votre haute Assemblée — je crois, dis-je, qu'à côté de la conscience nationale qui, Dieu merci, vit au cœur de nos peuples, une conscience européenne est née, elle aussi, sur laquelle nous avons à veiller. Si elle n'existait pas, nous ne serions pas ici. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je suis certain d'être l'interprète de l'Assemblée en remerciant sincèrement M. von Brentano d'être venu ici aujourd'hui et d'avoir répondu à nos questions. Nous avons hautement apprécié sa double intervention.

La parole est à M. Erler.

M. ERLER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, ayant entendu les déclarations qui viennent d'être faites par M. le Président du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale, je me permets de revenir sur une question qui tenait particulièrement à cœur aux membres de la commission.

Nous eussions été déjà fort rassurés si nous avions obtenu alors, à la question 34, la réponse que M. le Président du Conseil a faite aujourd'hui. Celle qui avait été primitivement donnée disait en tout et pour tout ceci :

« Le Conseil n'est pas en mesure de répondre à cette question. »

Or, il s'agit là d'une question d'une brûlante actualité. Nous ne le savions pas encore lorsque nous l'avons formulée. Mais aujourd'hui, les journaux du matin en sont pleins. Quoi qu'il en soit, M. le Président du Conseil vient de nous rassurer quelque peu. Si j'interprète correctement ce qu'il a dit — je n'ai jamais encore été ministre, mais je vais essayer, pour une fois, de jouer au ministre — la réponse aurait pu être à peu près la suivante : « Le Conseil vérifie le sérieux des renseignements qui lui sont parvenus dans ce domaine et s'emploie, de concert avec les experts et les conseillers de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des gouvernements nationaux, à tirer les conséquences voulues sur le plan de la politique commune, de la stratégie et de la protection des populations civiles. » Et nous serions pleinement satisfaits de cette réponse si nous avions l'assurance que ce ne sont pas là seulement des mots, mais que ces mots se réfèrent effectivement à un travail sérieux, poursuivi depuis plusieurs mois.

M. Erler (continued)

I hope, Mr. President, that is in fact the case. We trust that, without betraying any military secrets, it will be possible, in due course, to give us a little more information.

So much for that. I shall now turn to the other questions we are discussing today.

M. Debré spoke with great vehemence in favour of transforming our present European Assemblies into a European States-General, but he forgot one thing. The calling of a States-General presupposes a revolutionary situation and the existence of revolutionary forces both able and willing to remake society from top to bottom. That is not the type of situation in which we find ourselves today, though whether that is a matter for regret or thanksgiving I leave it to others to decide. We are, instead, in process of peacefully setting up joint European organisations based on the principles of parliamentary democracy; but this means that, if we wish to succeed, we must not be led into belittling the efforts made by the European Assemblies to establish proper parliamentary control over all that takes place at European level. This control is one of the things we are striving for, one of the things we are here to achieve, and the desire to achieve it is reflected in what would otherwise appear to be trifling matters, such as the struggle by our Assembly and its Committees to wrench a minimum of information out of the Executive.

In his speech just now Mr. Edwards gave a very clear description of the way in which an Executive tries to avoid answering questions simply in order to save itself trouble. There are very few real military secrets. I am quite sure the Soviet information services know far more about European and Atlantic defence than most members of this Assembly. We should get away once and for all from the criterion of mere convenience, and discuss everything that can be discussed, either in the open forum of a parliament or in the less formal atmosphere of a committee—always excepting, of course, any really confidential matters involving vital military secrets. Bureaucrats, both in military and in civil life, have a distinct tendency to preserve their own peace and comfort by limiting all discussion to a minimum. It comes of a double fear—fear of open criticism and fear of questions in Parliament. We must wean our Executive from fears of this kind.

We also have a right to expect that the information and news services should make available

to us all the documentary information that the Council has at its disposal and which is likely to be useful in our work. The services that exist in London are not there to satisfy the curiosity of Ministers, but to facilitate the work of Western European Union. Hence it follows that we should be given every piece of information that can be useful to the Assembly in enabling it to form a judgment on any point, unless, of course, this cannot be done without betraying military secrets. Otherwise we shall end by having two separate services as in the United States, where Congress has a very comprehensive information service of its own. I do not think that is necessary here, but, if not, the Governments must authorise the Council, if only for the sake of convenience, to allow all administrative services of W. E. U. to be made use of not only by the Council, but also by the Assembly.

This brings me to the section on which the President of the Council gave what I would call a rather evasive reply. He reminded us that we could bring our influence to bear upon our own Governments, in our respective parliaments, to induce them to instruct the Council to be rather more generous with regard to information. Really, Mr. President, where is the difficulty in arranging for the relevant documents from the various countries to be collected by a central organisation? Or must every member of parliament do this for himself? That is really more than we can undertake and would be a mere waste of time and money. It is perfectly easy to collect everything in one place so as to make accessible all information, except what is really secret, dealing with defence expenditure and the allocation of this expenditure between arms, equipment, etc., whether standardised or not.

May I now turn to another point more directly concerned with the political relationship between this and the other European Assemblies? To do so, I must go a little way back in the history of Western European Union.

Western European Union had its origin in the Brussels Treaty, which was the first treaty after the second World War to aim at bringing about closer co-operation in Europe. It was followed by other treaties which gave a large number of powers to other organisations, but without modifying the Brussels Treaty in any way. The result was that many functions that originally belonged to the Brussels Treaty Organisation were transferred to other organisations covering a wider field.

M. Erler (suite)

J'espère, Messieurs les Présidents, qu'il en est ainsi. Puisse-t-on en temps et lieu — sans trahir, bien sûr, de secret militaire — consentir à nous en dire davantage!

J'en viens maintenant, Monsieur le Président, aux autres objets du présent débat.

M. Debré a parlé avec beaucoup de passion de la nécessité de transformer les assemblées européennes actuelles en États Généraux de l'Europe. Il n'a oublié qu'une chose. C'est que les États Généraux supposent une situation révolutionnaire, l'existence de forces révolutionnaires capables de transformer la société de fond en comble. Telle n'est pas la situation où nous nous trouvons — par malheur ou Dieu en soit béni... je laisse la question en suspens. Nous sommes dans une situation où nous nous attachons à l'édification pacifique d'institutions européennes communes, et cela dans le cadre des lois de la démocratie parlementaire. Il s'ensuit que, si nous voulons travailler avec succès, nous n'avons pas à minimiser les efforts entrepris par les Assemblées européennes pour instituer un contrôle parlementaire efficace sur tout ce qui se fait sur le plan européen. C'est là un aspect de notre lutte, c'est pour cela que nous sommes ici, c'est le sens qu'il faut attribuer à des épisodes apparemment futiles, tels que les batailles que livrent l'Assemblée et ses commissions pour obtenir de l'exécutif le minimum indispensable de renseignements et d'informations.

M. Edwards a clairement montré tout à l'heure combien l'exécutif y répugne, et cela par simple esprit de confort. Il y a peu de véritables secrets militaires. Je suis convaincu que les services de renseignement soviétiques en savent davantage sur la défense européenne et la défense atlantique que la plupart des membres de cette Assemblée. On devrait donc rompre pour une fois avec l'esprit de confort et consentir à ce qu'il soit débattu de tout ce qui peut l'être, soit au grand jour d'un parlement, soit dans le cadre plus confidentiel des commissions, sans toucher pour autant au nerf vital des choses militaires réellement secrètes. Les bureaucrates — tant administratifs que militaires — ont une certaine tendance à discuter le moins possible, pour mieux préserver leur tranquillité. Ils craignent la critique publique, ils craignent de rendre des comptes aux parlements. C'est précisément cela que nous ne devons pas admettre de l'exécutif.

Nous sommes également en droit d'attendre que les services de renseignement et de documenta-

tion dont dispose notre institution nous fassent bénéficier de tous les éléments d'information utiles à notre travail. L'appareil technique existant à Londres n'a pas pour objet de satisfaire la curiosité des ministres, mais de servir le travail de l'Union de l'Europe Occidentale. Par conséquent, ce qu'il est possible, sans trahir de secret militaire, de communiquer à l'Assemblée pour lui permettre de se former un jugement doit effectivement être mis à notre disposition. Autrement, nous en arriverons à avoir deux mécanismes distincts, comme aux États-Unis, où le Parlement a été doté en propre d'un vaste service de renseignement. Je ne pense pas que cela soit nécessaire ici. Mais les gouvernements feraient bien d'admettre, ne fût-ce que pour des raisons d'opportunité pratique, que le Conseil doit être mis en mesure d'affecter tout l'appareil technique de l'Union de l'Europe Occidentale non seulement à son propre service, mais aussi, et au même titre, au service de l'Assemblée.

C'est dans ce contexte, Monsieur le Président, qu'il convient d'apprécier ce que M. le Président du Conseil nous a dit, de façon quelque peu évasive, quant aux possibilités que nous aurions, au sein de nos parlements respectifs, d'amener les gouvernements à prescrire au Conseil de se montrer un peu moins avare de renseignements. Il est pourtant bien facile, Monsieur le Président, de charger un organisme central de rassembler des documents dans les différents pays. Faudrait-il donc que chaque Représentant prît lui-même cette peine? Cela dépasse nos forces; ce serait un gaspillage de temps et d'argent. C'est un travail qu'il est possible de faire en un seul et même endroit; tout ce qui n'est pas secret, touchant les crédits de défense, la répartition des dépenses entre armes et équipements standardisés ou non-standardisés, etc. — tout cela doit nous être accessible.

J'en arrive maintenant à un autre chapitre, qui a trait plus directement à la question des relations politiques entre cette Assemblée et les autres institutions européennes. A ce propos, je dois revenir en quelques mots sur l'histoire de l'Union de l'Europe Occidentale.

L'U. E. O. a pour origine le Traité de Bruxelles, qui a été le premier instrument visant, après la seconde guerre mondiale, à resserrer les liens en Europe. D'autres traités ont ensuite été conclus, qui ont confié de multiples attributions à d'autres organismes, sans pour autant que le Traité de Bruxelles fût modifié. Ainsi, nombre de fonctions qui lui avaient initialement été dévolues sont désormais inscrites dans le cadre plus large d'autres institutions.

M. Erler (continued)

First of all, there was O. E. E. C. in Paris, which took on the job of organising economic co-operation in Europe. Next came the North Atlantic Treaty Organisation, which deals with military questions including those covered by the Brussels Treaty, with the single exception of the automatic assistance clause, which occurs in the Brussels Treaty but not in the Atlantic Pact. Finally, the Council of Europe was set up with a Statute containing almost word for word the provisions in the Brussels Treaty.

In other words, the later organisations have deliberately displaced the smaller Brussels Treaty Organisation, which originally had only five Members. The only reason why the Brussels Treaty Organisation has been resurrected, particularly in connection with military questions, has been in order to provide a suitable basis for the operation of two principles which, for political reasons, are now considered indispensable, namely, the entry of the Federal Republic of Germany into N. A. T. O., and its consequent co-operation in the defence of Western Europe.

The whole idea on which N. A. T. O. is based is that there is a minimum level of military contributions which each country is expected to provide, while any contributions above this minimum from one or other of the contracting parties are welcomed. (As a rule, the Member States do not even contribute the minimum, but that is another story.) Here in W. E. U. the position is reversed. Our method is to agree on certain maximum figures, and then to entrust the work of reciprocal control to a joint body which is instructed to carry out an impartial review to see that these maximum figures are not exceeded, quantitatively or qualitatively.

This is what is new in Western European Union, and, whether you like it or not, this is the real basis of our organisation. We should never have thought of setting up a special Western European Parliament, such as is sitting here today, simply to discuss cultural and social questions, which we have so far discussed and propose to continue to discuss, in the Council of Europe. The creation of this new organisation springs essentially from the desire to bring the Federal Republic of Germany as a partner into the work of common

defence. This may be an unpalatable truth, but it is a truth all the same.

Having said so much, I am quite willing to admit that when seven countries bind themselves in a closely-knit defence organisation—more closely-knit than N. A. T. O., since it includes an automatic assistance clause *etc.*—this necessarily links their general policy and defence arrangements to an extent that makes it perfectly natural that they should try to bring their foreign policy into line as well, at least to a greater extent than hitherto. There would be no cause for surprise if the WEU countries were to co-ordinate their policy, both inside and outside N. A. T. O., on general political questions and, so far as possible, act together.

This is especially true in the case of the most outstanding question: how are we to ensure the security of our peoples? Undoubtedly, the Brussels Treaty is an instrument intended to provide this security. We all know quite well, however—and if we did not before, this morning's newspapers have given us unpleasant proof—that an armaments race by itself will not in the long run bring security. The only long-term solution to the problem is a political one. I am convinced we shall have security only when, at some future date, we achieve a balance, not between the levels of armament of the Soviet and the Western blocs, but between their respective levels of disarmament. It is possible that Western European Union, by providing an example of how to control and supervise disarmament, will be able to point the way to large-scale international disarmament. That would indeed be a mission worthy of the name!

I am very grateful to M. Badini Confalonieri, with whom I have already discussed the question in the Consultative Assembly, for having pointed out how closely the problem of security and disarmament is linked with that of the reunification of Germany. I will not pursue that point now, except to say it is one we should always keep in mind because, unless we take action on both problems simultaneously, the likelihood is that we shall not reach a solution to either of them.

In this sense, Mr. President, we can say that W. E. U. aims at achieving the greatest possible degree of security by taking as its motto not: "The maximum level of armaments attainable",

M. Erler (suite)

Il y a eu d'abord l'O. E. C. E., à Paris, qui a reçu mandat d'organiser la coopération économique en Europe. Puis est venu le Pacte Atlantique, qui a été saisi des questions proprement militaires, y compris celles que vise le Traité de Bruxelles, à la seule exception de la clause d'assistance automatique qui est inscrite dans le Traité de Bruxelles mais non dans le Pacte Atlantique. Enfin a été constitué le Conseil de l'Europe, dans le Statut duquel figurent presque mot pour mot, en matière de politique générale, de questions sociales, de questions culturelles, les dispositions prévues dans ces domaines par le Traité de Bruxelles.

La raison de cela est que les organisations plus large nées postérieurement au Traité de Bruxelles, se sont sciemment substituées à un groupement qui ne réunissait initialement que cinq États. Si l'on a ressuscité le Traité de Bruxelles, notamment sur la place militaire, c'est uniquement pour répondre sur une base adéquate à deux nécessités jugées impérieuses du point de vue politique : l'adhésion de la République Fédérale d'Allemagne au Pacte Atlantique et, par là, sa collaboration à la défense occidentale.

La caractéristique du Pacte Atlantique est qu'il ne fixe que des minima, en matière de prestations militaires, et accueille avec faveur l'idée que ces normes puissent être dépassées par telle ou telle partie contractante. Généralement, les États participants ne s'acquittent même pas de ce minimum, mais cela, c'est une autre histoire. Ici, à l'Union de l'Europe Occidentale, la tentative est inverse : il s'agit de convenir d'abord de certains maxima, puis de charger un organisme commun de contrôle réciproque de s'assurer en toute impartialité que ces normes maximales ne sont pas dépassées, ni quantitativement, ni qualitativement.

Telle est la nouveauté, et c'est en elle — cela peut plaire ou non, Monsieur le Président, mais le fait est là — que réside la base véritable de notre existence. On n'aurait assurément pas constitué le parlement qui nous réunit ici s'il s'était agi de discuter de questions culturelles et sociales, car nous avons fait cela jusqu'à présent et continuerons à le faire au sein du Conseil de l'Europe. Le fait que l'on ait créé une nouvelle organisation résulte essentiellement des plans que j'ai dits, touchant le concours de la République Fédérale d'Allemagne à la défense commune. C'est là une vérité qui peut choquer, mais c'est la vérité.

Ceci dit, je reconnais volontiers que, du moment

qu'un certain nombre d'États se sont groupés en vue de coordonner étroitement leur défense — plus étroitement encore que dans le Pacte Atlantique, puisqu'ils s'engagent à se prêter automatiquement assistance, etc. — il est tout naturel, vu l'interdépendance de la politique générale et de la sécurité, que ces sept États se soucient d'autre part d'harmoniser les grandes lignes de leur politique étrangère — plus intimement en tout cas que jusqu'à présent. Ce serait une mission naturelle de l'Union de l'Europe Occidentale que d'amener les États qui la composent à définir à l'égard des questions de politique générale, aussi bien dans le cadre du Pacte Atlantique qu'ailleurs, une attitude commune, et à agir de façon aussi concertée que possible.

Cela est vrai surtout pour la question majeure : comment assurer la sécurité de nos peuples. Le pacte qui nous lie est essentiellement un instrument visant à nous donner cette sécurité. Nous savons tous — et les journaux du matin nous ont donné à ce sujet de terribles précisions — que ce n'est certainement pas de la seule course aux armements que nous pouvons, à long terme, attendre la sécurité. Nous ne pourrions l'obtenir, à longue échéance, que par des solutions politiques. Je suis convaincu qu'il ne pourra y avoir de sécurité que si, à l'équilibre relatif de la puissance armée des deux camps, se substitue dans l'avenir l'équilibre relatif de la puissance désarmée des deux mêmes camps. Peut-être l'Union de l'Europe Occidentale, par l'exemple qu'elle est appelée à donner de la façon dont il est possible de contrôler un désarmement, pourra-t-elle, à cet égard aussi, frayer les voies d'un large désarmement international. Ce serait là une grande tâche.

Je sais gré à M. Badini Confalonieri — avec qui j'ai déjà eu l'occasion d'échanger des vues à ce sujet à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe — d'avoir montré les liens indissolubles qui unissent le problème de la sécurité et du désarmement à cet autre problème : le problème de la réunification de l'Allemagne. Sans vouloir m'étendre davantage ici sur ce point, je noterai seulement que nous devons toujours avoir le fait présent à l'esprit, car, si nous ne progressons pas simultanément sur l'un et l'autre plan, nous serons vraisemblablement incapables d'apporter une solution ni à l'une, ni à l'autre question.

C'est en ce sens, Monsieur le Président, qu'il est juste de dire que le but de l'Union de l'Europe Occidentale est d'instituer le maximum possible de sécurité, et cela en vertu non pas de la ruineuse formule : « Armons-nous le plus possible », mais de celle-ci : « Armons-nous autant

M. Erler (continued)

but: "The minimum level of armaments consistent with the circumstances." We should all rejoice if this level turned out to be lower than that required at present. We would all rejoice if we could reduce the minimum required for military security still further.

Today, after a deplorably long interval, the countries are at last beginning to discuss seriously how to reach a workable agreement on disarmament, and our interests demand that we should support their efforts, however sceptical we may be. And this brings me to the question of the results that an effective agreement on disarmament would have on the Federal Republic's military contribution. On this point I agree with what Mr. Dulles once said quite unequivocally at a Press Conference, which was that, if the two blocs and the States associated with them ever reached an agreement—but, naturally, only if they genuinely did reach one—on a really significant, large-scale reduction in the armed forces of East and West, this would, obviously, affect calculations hitherto accepted as to German's military contribution.

That is why it worries me a little, Mr. President, when, in the course of a discussion on disarmament, I hear people talking as if they were reckoning on the Federal Republic producing a force of half a million men, fully equipped, at the present stage—talking in fact as if the subject of disarmament had never been mentioned. Please do not think I mean that the Germans need make no contribution to defence, or that people in Germany ought to show any undue degree of hesitation in the matter. That is not my meaning at all. What I mean is that, as things are, this Assembly should beware of perhaps killing the whole idea of disarmament by an open display of exaggerated pessimism—by remarks such as: "This discussion is no concern of ours; what we must have, before we can do anything else, is a German army of half a million men", as if the Red Army was going to attack us tomorrow or the next day. We are all perfectly certain it is not going to do any such thing, though what it will do in three years' time is another question. That is the situation, and it requires to be examined and pondered over with care if the discussions on disarmament are not once again to peter out into nothing.

There is one other reason, Mr. President, why I believe some careful thought should be devoted to the remarks addressed to the Federal Government in this Assembly by Sir James Hutchison and M. Goedhart. May I ask you to follow me carefully in what I am going to say. Something new is happening in the Federal Republic. With pride I can say that, for the very first time in German history—I think my German colleagues will bear me out—it has been possible to create a proper basis for the armed forces, and thus to assign to them their rightful place in a democratic state. By and large, our struggle to ensure that we shall have a civilian army subject to the control of parliament, and that its actual members are picked with all due care and attention, has been successful. We do not want to endanger what we have achieved, otherwise—and I am sure that you, Mr. President, desire this as little as we do—we shall find ourselves back again in the old rut. For a number of good reasons on which I shall not expatiate now, we in Germany do not want to build up the same sort of army we had before; we want to build something new. That is why we must support the new order of things, and the best way of doing so is by giving this new order time to develop as it should. If we are only given the time, we can model our new army exactly along the lines laid down by Parliament, instead of having to allow it—simply because there is not enough time to do anything else—to become an automatic replica of the old army, with the old crack regiments and all the old hierarchy.

The international situation at present gives no excuse for panic, which means we have every opportunity to carry out the work carefully and conscientiously.

In the German Parliament I am a member of the Opposition, but I would like to say here that, to the best of my knowledge, the Federal Government is so far carrying out fully the plans submitted to its allies, and there is no reason to suppose that it will not continue to do so—to my personal regret, I admit. It was agreed that the contingent to be provided by the Federal Republic should be ready within three years from 1st January, 1956, and, at the present rate of progress, this date will be adhered to. By the end of the present year, the Federal Republic of Germany will probably have some 95,000 troops. I mention this now in order to make it clear to everyone that the Federal

M. Erler (suite)

que les circonstances le nécessitent. » Nous serions très heureux que cette nécessité fût moindre présentement que ce qu'exigent les circonstances actuelles. Nous serions très heureux qu'il fût possible de comprimer davantage ce minimum indispensable de sécurité militaire.

Aujourd'hui, enfin, après une longue, très longue interruption, une discussion sérieuse s'est engagée dans le monde en vue de parvenir à un désarmement concerté et effectif. Quel que puisse être notre scepticisme, nous avons intérêt à appuyer ces efforts. Et j'en arrive ainsi à la question de savoir quelles conséquences la conclusion d'un accord efficace de désarmement pourrait avoir quant à la contribution militaire de la République Fédérale d'Allemagne. Je suis sur ce point de l'avis du Secrétaire d'État américain, M. Dulles. Celui-ci, lors d'une conférence de presse, a clairement et judicieusement déclaré : « Si une entente se réalise vraiment » — mais seulement, bien entendu, si l'on y parvient vraiment ! — « entre les grands blocs en présence, y compris les États qui leur sont associés, en vue d'une réduction sensible, massive des forces armées à l'Ouest et à l'Est, il est évident que les calculs relatifs à la contribution militaire qui doit être attendue de l'Allemagne s'en trouveront modifiés. »

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je ne suis pas très heureux lorsqu'en ce moment même, où nous parlons de désarmement, on fait état de la contribution allemande comme si la levée du contingent complet d'un demi-million d'hommes était chose faite. Je ne veux aucunement dire par là que les Allemands n'aient pas à fournir de contribution, ni qu'en Allemagne une expectation particulière soit de mise. Ce n'est pas cela du tout que je veux dire, mais simplement que nous devons nous garder, dans les circonstances présentes, de prendre démonstrativement sur nous de tuer, par un pessimisme exagéré, l'idée de désarmement, en proclamant : « Ce débat ne nous intéresse pas; ce qu'il nous faut en tous cas, et tout de suite, c'est une armée allemande d'un demi-million d'hommes. » Comme si l'armée rouge allait attaquer demain ou après-demain. Or, nous en sommes tous convaincus, en notre âme et conscience : l'armée rouge n'attaquera pas demain, ni après-demain; quand à ce que seront les choses dans trois ans, nous ne le savons pas davantage. Voilà la situation. Elle mérite d'être envisagée et pensée avec soin, si l'on ne veut pas

que les discussions sur le désarmement se perdent une fois de plus dans le sable.

Mais il est pour moi une autre raison, Monsieur le Président, d'examiner avec soin ce que nos collègues, Sir James Hutchison et M. Goedhart ont dit précédemment ici, à l'adresse du Gouvernement fédéral. Je vous prie de bien considérer ce qui suit. Il s'est produit quelque chose de nouveau dans la République Fédérale d'Allemagne. Je puis le dire avec fierté : pour la première fois dans l'histoire allemande — je pense que mes compatriotes me donneront raison — il a été possible d'assigner à l'armée de saines assises, de la situer à la place même qu'elle doit occuper dans un État démocratique. La lutte menée pour instituer sur l'armée une direction civile, pour la soumettre au contrôle du Parlement, pour garantir un recrutement attentif et judicieux des personnels militaires, a été, dans l'ensemble, couronnée de succès. Nous ne voulons pas compromettre les résultats ainsi acquis; sinon on glisserait à nouveau dans les vieilles ornières, qui ne vous plaisent assurément pas, Monsieur le Président — et à nous non plus. Car enfin, ce que nous voulons, en Allemagne, ce n'est pas simplement refaire une armée comme autrefois, c'est faire du neuf — et nous avons pour cela de bonnes raisons, sur lesquelles je ne m'appesantirai pas ici. Nous devons donc soutenir ce qui est neuf. Or, nous ne pouvons le faire que si nous donnons à ce qui est en devenir le temps voulu pour s'édifier comme il faut, de façon que le nouvel instrument militaire soit modelé en stricte conformité avec les conceptions définies par le Parlement, et qu'on ne se contente pas — simplement parce que le temps presse — de reconstituer mécaniquement l'ancienne armée, avec ses anciens cadres et son ancienne hiérarchie.

Il n'y a aucune raison de nous affoler. La situation internationale ne le justifie pas. Nous pouvons donc nous permettre de soigner notre travail.

Monsieur le Président, j'appartiens, en Allemagne, à l'opposition. Mais je veux dire ici qu'autant que je puisse en juger le Gouvernement fédéral s'est pleinement conformé jusqu'à présent aux plans qu'il avait soumis à ses partenaires, et qu'il continuera vraisemblablement à s'y conformer — contre mon gré, il est vrai. Il était prévu que le contingent fixé serait levé dans un délai de trois années, à dater du 1^{er} janvier 1956. Le rythme actuel de mise sur pied est absolument conforme à ces prévisions. La République Fédérale d'Allemagne disposera vraisemblablement, à la fin de cette année, de 95.000 soldats environ. Je dis cela pour qu'il soit bien clair que le Gouver-

M. Erler (continued)

Government has every intention of carrying out the agreed plans, in spite of the many political arguments—with which I, personally, fully agree—brought forward against the programme inside the Federal Republic itself.

There is one point I should like to make, however, which this discussion has brought out very clearly. The programme provides for an upper limit beyond which, under the terms of the treaties it has concluded, the Federal Government cannot go; but it should in no sense be regarded as a level that must be achieved in all circumstances. The terms of the Treaty, which Sir James Hutchison quoted just now, allow of no ambiguity on that point.

May I, in conclusion, devote a few moments to the tasks confronting our Assembly?

I was very glad to hear our Rapporteur, in his excellent statement, emphasising the importance of making a beginning on the practical side of armaments supervision. We should begin this at once, without waiting till we have some German forces that are worth talking about to supervise; otherwise, it might give rise to the idea, which is certainly not one that any of us wish to see gain ground, that the whole system of armaments control has been invented only in order to supervise the Germans, and that, so far as the other countries are concerned, the whole exercise is purely theoretical. In order to give no grounds, however slight, for this belief, it is essential that the work of supervision should be begun as soon as possible; it can then be extended to cover the German armed forces the moment they are there to supervise.

There is one other point, to which I have already referred. If we succeed in working out a practical scheme for the control of armaments, and then in improving and perhaps also completing it in the light of experience as we go along—so far we have no experience at all to guide us—we shall have rendered an outstanding service to world foreign policy. Western European Union should bear constantly in mind that this is a task which it should be carrying out, not only for its own Member States, but for every country in the world.

May I conclude, Mr. President, with a few remarks on the relations between ourselves and the Council of Europe? I should like first of all to say a word of appreciation for the extremely

good work carried out in the social and cultural fields, on such a wide scale, by the old Brussels Treaty Organisation and later by its successor, Western European Union. It represents an achievement of which those responsible may well be proud, and none of us should try to destroy the smallest part of it. On the contrary, we should be considering how to make its results available to all the Member States of the Council of Europe, or at least, to as many of them as possible. That is our real task, to ensure that the pioneer work done in these fields is not reserved for our own seven countries, but is made available to all.

In this connection, it sometimes occurs to me that, now that the links binding W. E. U. and the Council of Europe are so close, I might almost say personal, in the sense that the same delegates sit in both Assemblies we may not have realised sufficiently the speed with which such activities can be transferred from W. E. U. to all or, at least, to some of the other Member States of the Council of Europe.

There is a whole series of examples of parallel activities, of duplication that I could quote, but I shall confine myself to calling your attention to pages 53 to 54 of Document 10, which is the Supplementary Report of the Council. There you will find a list of what has been done in the field of higher education, in organising study courses for school inspectors and university professors, in youth work, television, *etc.* I once took the trouble to read with some attention a document from the Consultative Assembly, dealing with the work done by the Council of Europe's cultural experts. And what did I find? That in at least twenty sectors the Council of Europe and W. E. U. were already duplicating each other's work. That really will not do, Mr. President. We must see that there is better contact, more personal contact, between our two Secretariats. We are not at all 'separatist' in the sense of wishing to set up a barrier between ourselves and others; if there is a dispute as to our respective fields of action, our instinct is not to say: "What I have I hold" or "*j'y suis, j'y reste*". All we want is that each of us should do his best for the common cause in the sector in which he is most useful.

Hence we and the Council of Europe must try to arrive at a reasonable demarcation of our respective spheres of action. Europe will certain-

M. Erler (suite)

nement fédéral est résolu à exécuter les plans considérés, bien qu'en Allemagne même de multiples arguments politiques — fondés, j'en suis convaincu — soient invoqués à l'encontre de ce programme.

Il est pourtant une chose que je voudrais dire, et qui est très clairement ressortie de la discussion : ces plans comportent une limite maximum qu'aux termes des traités conclus le Gouvernement fédéral ne saurait dépasser; mais ils ne constituent aucunement une norme que celui-ci serait tenu d'atteindre en tout état de cause. Le texte du traité — Sir James Hutchison s'y référerait tout à l'heure — ne laisse place à cet égard à aucune équivoque.

Quelques mots maintenant, Monsieur le Président, sur les tâches qui incombent actuellement à notre Assemblée.

J'ai été très heureux que M. le rapporteur, dans son excellent exposé, ait attribué une grande importance à la mise en train du travail pratique en matière de contrôle des armements. Il ne faut pas attendre, pour se mettre à la tâche, qu'il y ait des formations allemandes dignes d'intérêt à contrôler, car, s'il en était ainsi, l'idée pourrait se faire jour, contrairement à notre vœu à tous, que tout le système de contrôle n'a été inventé que pour surveiller les Allemands et qu'il resterait, pour ce qui est des autres, assez théorique. Afin de ne pas donner corps, si peu que ce soit, à cette impression, il importe de mettre en œuvre le contrôle aussi rapidement que possible, puis de l'étendre aux Allemands aussitôt qu'il y aura chez nous quelque chose à contrôler.

Autre question, que j'ai, du reste, déjà abordée tout à l'heure : si nous réussissons à mettre au point une méthode pratique de contrôle des armements et à la perfectionner en fonction des expériences que nous ferons — nous n'en possédons encore aucune — nous rendrons un service décisif à la politique mondiale. Il serait bon que l'Union de l'Europe Occidentale ait conscience à tout moment de la mission qui lui incombe ainsi, non pas seulement envers ses États membres, mais envers tous.

Quelques mots pour terminer, Monsieur le Président, sur les relations entre l'Union de l'Europe Occidentale et le Conseil de l'Europe. Je tiens à rendre ici hommage au vaste et remarquable travail réalisé dans le domaine social et culturel par l'ancienne Organisation du Traité de Bruxelles, suivie par l'Union de l'Europe Occidentale. L'œuvre accomplie commande le respect, et il ne

saurait venir à l'idée d'aucun de nous d'en rien abandonner. Tout au contraire, nous devrions songer aux moyens de faire profiter des fruits de cet excellent travail tous les États membres du Conseil de l'Europe, ou du moins le plus grand nombre possible d'entre eux. Tel doit être notre véritable préoccupation à cet égard : ne pas réserver aux Sept le bénéfice de cette œuvre d'avant-garde, mais l'étendre à tous.

L'Union de l'Europe Occidentale est unie par des liens étroits au Conseil de l'Europe; et nous qui sommes Représentants à l'une et à l'autre Assemblée, nous réalisons en notre personne même cette intime unité. Pourtant, j'ai l'impression qu'on n'a pas considéré assez attentivement avec quelle rapidité peuvent s'opérer de l'Union de l'Europe Occidentale à l'ensemble, ou du moins à la plupart des États membres du Conseil de l'Europe de semblables transferts d'attributions, de fonctions ou d'activités.

Les cas d'activités parallèles et de double emploi ne manquent malheureusement pas. Je me bornerai à appeler l'attention de l'Assemblée sur les pages 53 à 54 du Document 10, qui contient le rapport complémentaire du Conseil. On y trouve l'énumération de tout ce qui a été réalisé à l'intention des membres de l'enseignement supérieur, des inspecteurs de l'enseignement, des professeurs du second degré, de la jeunesse, comme aussi dans le domaine de la télévision. J'ai pris la peine, Monsieur le Président, d'étudier un document de l'Assemblée Consultative relatif au travail des experts culturels du Conseil de l'Europe. Eh bien, j'ai dénombré là une bonne vingtaine de secteurs où le Conseil de l'Europe comme l'Union de l'Europe Occidentale ont, chacun pour leur part, entrepris d'agir. C'est une anomalie. Nous devrions veiller à ce que s'établissent des contacts meilleurs, des liens plus personnels entre les deux Secrétariats. Nous ne sommes pourtant pas des « séparatistes », nous ne voulons pas dresser des cloisons entre nous et les autres. S'il y a querelle de compétences, nous ne voulons pas être de ceux qui disent : « Nous ne lâcherons rien de ce que nous tenons », ou, comme on dit en français : « J'y suis, j'y reste. » Ce que nous voulons, au contraire, c'est que chacun travaille au mieux de la cause commune là où son action peut être la plus efficace.

Ainsi donc, le but qu'il nous faut viser en accord avec le Conseil de l'Europe doit être une saine répartition du travail. L'Europe ne se fera certainement pas d'un coup, du jour au lendemain. L'édifice européen est une construction très complexe, faite de matériaux très divers, et nous

M. Erler (continued)

ly not be built in a day. Europe is a highly complex structure, to be built of many different materials, and ours is the wearisome task of laying stone on stone and brick on brick. That is why my plea is that W. E. U. should build, not a separate house beside the House of Europe, but its own spacious hall within that House's walls.

THE PRESIDENT. — One speaker, Mr. Hay, has withdrawn his name. There are three speakers still inscribed, with the possibility of a fourth, who is not quite certain.

I call M. de la Vallée Poussin.

M. de la VALLÉE POUSSIN (*Belgium*) (Translation). — Mr. President, Western European Union is a defence community set up as a substitute for E. D. C. and accepted with what resignation they could muster by many supporters of the latter, who continued, however, to regard it as a definitely inferior article. Today, after two years' experience, we can ask how far it has been successful as a defence organisation, and whether it justifies the enthusiasm expressed by Lord John Hope.

I myself was a strong supporter of E. D. C., but I am naturally not going to waste time today in vain regrets. Indeed, my regrets have been to some extent reduced by the reflection that W. E. U. may well prove better adapted to meet the latest Soviet tactics. By that I mean that the Soviet threat today is no longer basically a military one, so that our defence ought no longer to hinge upon armed force alone.

Half Russia's weapons today are psychological ones. She is fighting an ideological battle involving, directly or indirectly, the social and the economic fields. Here, the very wide powers entrusted to W. E. U. by the Treaty plainly allow Western Europe to organise its defence at once more methodically and in greater depth. Not only that, but the Russian front line would appear at present to be in process of alteration. M. Erler has just said he does not think there is any immediate danger of the Red Army invading Germany. That is quite obvious. The Russians are following other tactics, and the real struggle is taking place in the Near East. Consequently, if W. E. U. is really a defence community, its duty,

as Sir James Hutchison said this morning, is to put up a common front against the threat from the East, and our problem today is to decide how this common front can best be organised on the new basis.

M. von Brentano was liberal yesterday in professions of his own good will and that of the Council of Ministers, and if there seemed something lacking in his reply to M. Fens, well, we all know what the difficulties are. In the main, however, I do not so much want to reply to M. von Brentano, as to Lord John Hope, since, when it comes to the point, it is his country that carries the greatest responsibility in this matter, and it is therefore to him that our fundamental questions must be addressed.

Lord John Hope has reminded us of the tremendous significance of Great Britain's role in collective defence, a role which he says is not properly appreciated. I have had occasion myself to make similar remarks in my time, but I am sorry to say I find Lord John's arguments singularly unconvincing. He says that Great Britain has no sympathy for '*immobilisme*', and that W. E. U. ought to be an active and dynamic organisation. So far, so good. Next, he reminds us of Great Britain's exertions in the military field, as represented by the commitment to keep her forces on the continent of Europe. Nobody denies that Great Britain has undertaken these commitments, but can we say that the strength of our defence has been increased thereby? Is Europe any better defended than she was before? I cannot help feeling there is something a little frustrating in seeing Great Britain's participation increasing while, at the same time, the adequacy of our organisation's defence preparations, at least in some directions, is actually declining. After all, the number of divisions we have on the Elbe, or rather, the organisation of our defences on the Elbe, if not actually weaker than it was a year ago, is at least no stronger. So what is the use of all this extra effort by Great Britain?

Lord John Hope was very enthusiastic about the control of armaments on which Western European Union is about to embark. It is reasonable enough that a defence community should exercise a certain amount of control of this kind—I do not mean I think it is an entirely useless exercise—but I find it hard to persuade myself that the danger confronting us today is excessive

M. Erler (suite)

devrons d'abord accomplir le dur labeur du maçon qui taille et dresse pierre après pierre. Tout ce que je demande, c'est que l'Union de l'Europe Occidentale ne se bâtit pas une maison à côté du Conseil de l'Europe, mais s'aménage dans la demeure même du Conseil une belle et vaste chambre.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Un orateur inscrit, M. Hay, a renoncé à intervenir. Il y a encore trois orateurs inscrits; un quatrième Représentant, sans être certain de prendre la parole, s'est réservé la possibilité de le faire.

La parole est à M. de la Vallée Poussin.

M. de la VALLÉE POUSSIN (*Belgique*). — Monsieur le Président, l'Union de l'Europe Occidentale est une communauté de défense. Elle a été inventée comme un substitut à la C. E. D.; elle a été votée avec résignation par beaucoup de partisans de la C. E. D. qui la trouvent bien moins belle. Nous pouvons nous demander aujourd'hui, après deux ans d'expérience, si c'est une bonne communauté de défense et si elle justifie l'enthousiasme de Lord John Hope.

J'étais personnellement un chaud partisan de la C. E. D. Je ne vais pas, naturellement, exprimer ici mes regrets; au contraire, dans une certaine mesure, ces regrets sont aujourd'hui tempérés par l'idée que l'Union de l'Europe Occidentale pourrait être une organisation de défense particulièrement bien adaptée à la nouvelle tactique soviétique. En effet, la menace qui nous vient de l'Est n'est plus aujourd'hui d'ordre essentiellement militaire; et, par conséquent, la défense ne doit pas s'axer uniquement sur l'armée.

La politique russe comporte des armes de pénétration psychologique; elle mène un conflit idéologique, elle porte le débat directement ou indirectement sur le terrain social et économique. Dans tous ces domaines, la compétence fort large que le traité reconnaît à l'Union de l'Europe Occidentale permet évidemment une défense plus méthodique et une organisation plus complexe des positions de l'Europe occidentale à l'égard du monde russe. J'ajoute d'ailleurs aussi que, depuis quelques mois, nous assistons à une modification du front de combat. M. Erler nous disait il y a quelques instants que tout danger d'une invasion de l'armée rouge en Allemagne ne lui paraît pas immédiat. C'est bien clair : la modification de la tactique russe a consisté à porter le front sur un autre terrain, et c'est aujourd'hui dans le

Proche-Orient que se livre le réel combat. Par conséquent, si l'Union de l'Europe Occidentale est une réelle communauté de défense, elle doit, comme Sir James Hutchison l'a dit ce matin, faire face en commun au danger qui nous vient de l'Est, et le problème qui se pose pour nous c'est de savoir dans quelle mesure cette défense commune peut s'organiser dans un cadre nouveau.

M. von Brentano nous a largement indiqué sa bonne volonté et celle du Conseil des Ministres. Il a, dans une mesure qui m'a paru un peu insuffisante — mais il existe certainement des difficultés — répondu à M. Fens. Mais, au fond, ce n'est pas tant à M. von Brentano que je voudrais m'adresser ici qu'à Lord John Hope. Somme toute, c'est lui fondamentalement qui représente ici la grande responsabilité en cause. C'est à lui que les questions fondamentales doivent être posées.

Lord John Hope nous a rappelé le rôle immense de l'Angleterre dans l'effort européen, rôle dont il nous a dit qu'il était mal compris. Il m'est arrivé de dire à certains moments la même chose. Malheureusement, les arguments qu'il nous a donnés m'ont paru singulièrement peu convaincants. Il nous a dit que l'Angleterre ne voulait pas d'immobilisme et que l'U. E. O. devait être un organisme vraiment actif et dynamique. Certes oui. Il nous a dit que l'Angleterre avait réalisé un grand effort militaire en promettant de maintenir ses divisions sur le continent. Certes! Mais si l'effort anglais a été accru, la valeur de la défense a-t-elle été augmentée? Est-ce que la défense de l'Europe est meilleure maintenant qu'avant? Je crois tout de même que c'est quelque chose d'un peu frustratoire que d'avoir une organisation dans laquelle l'Angleterre fait plus et dans laquelle la défense, à certains égards, est beaucoup moins assurée. Car, enfin, le nombre de divisions que nous avons aujourd'hui sur l'Elbe, l'organisation de la défense sur l'Elbe, est aujourd'hui moins solide ou, en tout cas, n'est pas renforcée, par rapport à ce que la situation était il y a un an. Alors, à quoi sert cet effort supplémentaire anglais?

Lord John Hope s'est beaucoup félicité de l'énorme effort de contrôle qui va être réalisé dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale. Que, dans une communauté de défense, on s'intéresse au contrôle, soit. Je ne crois pas que celui-ci soit inutile, mais je ne crois tout de même pas que le danger qui pèse aujourd'hui sur nos têtes soit celui d'un réarmement excessif de l'Europe occidentale. Si c'était uniquement pour empêcher le

M. de la Vallée Poussin (continued)

rearmament by the Western European countries. If our only object were to prevent excessive rearmament, we had no need to set up the complicated organisation we represent here. As an example of what he meant, Lord John Hope quoted O. E. E. C.—a singularly unfortunate example, I should say. In the first place, if I remember rightly, the British Government was thinking three or four years ago of asking for the abolition of the very organisation which Lord John Hope is now praising so highly. The reason put forward at the time was that there was no longer any need for it, now the Marshall plan had come to an end, and Great Britain insisted that, at the very least, its staff and activities should be greatly reduced. I am delighted that British policy on this point should have altered, and I am equally delighted to hear from Lord John Hope that O. E. E. C. is now doing so well. All the same, O. E. E. C.'s last Report says that Europe is at present doing very badly, and that, for all O. E. E. C.'s efforts and for all its good qualities, Europe is still only kept afloat by American military aid.

We all know there would be a deficit on the French balance of payments, were it not for dollar credits, which are the only means by which the franc is kept at its present value, and what would be the effect on our other European currencies of a fresh devaluation of the French franc, with all its tragic consequences?

So what becomes of the order which Lord John Hope prides himself has been brought about by O. E. E. C.? He tells us it has brought order out of chaos, but there are some kinds of live chaos which lead to progress, just as there are some kinds of order which mean nothing but stagnation and decay. We can only hope, when Lord John Hope talks of the order that was to have been brought about by E. D. C. and the new order that is to be brought about by our own defence community, what he has in mind is not a defence community so well ordered that it has no life at all.

Ladies and Gentlemen, that is why we must get it firmly into our heads that, if we want W. E. U. to work, and if we want it to carry out the task for which it was set up, there are certain conditions that must be fulfilled. I am not talking about questions of organisation—I have not come here to discuss that sort of thing—I am talking about fundamental problems.

The first of these conditions is that W. E. U. must make it possible to establish a common

foreign policy. It goes without saying that military defence is impossible if French and British policies in the Near East are not aligned. That is an absolutely basic point. The army of any State, coalition, or community can be no more than the logical extension of its foreign policy, from which it follows that the policy must come first. No real defence can result from a foreign policy unsupported by an army, or from an army unsupported by a foreign policy. Between the two wars both Great Britain and France gave us only too many opportunities of seeing what happens when military and foreign policy pull in opposite directions. France gave Europe a professional army capable only of standing up to attack and of adopting a defensive attitude—and that, at a moment when, with far less effort than that required to maintain this army, she could have reoccupied the Rhineland in a few months, and thus have provided some really useful support for her foreign policy. Great Britain fell into much the same type of error. It was surely the height of folly to set out to oppose Italian policy by sending ships to the Mediterranean which everyone knew had no arms in their lockers.

A country's foreign policy must be based *inter alia* on its military policy; its Foreign Office and its Ministry of Defence must work along similar lines. If W. E. U. does not succeed in deciding on the political line it intends to follow at the same time as it decides on its military line, no policy it pursues can be effective.

The second of my three conditions is that, if W. E. U. must have its own foreign policy, it must also have its own army. And where is this army, I wonder? Today an army without atomic weapons is not an army at all. We may as well face the facts. In any future world war, the atomic armies will be the only ones that count; militarily speaking, the others will be of very secondary importance. Very well then. Either the defence community represents a real military force, in which case it must have its own atomic weapons, or it is only an empty shell, in which case, W. E. U., at any rate, will not be the means of defending our lands and of offering resistance to the Soviet Union. This means that it is essential that we in W. E. U. should make up our minds whether we really wish it to be a military community, that is, a community with nuclear weapons, and, if so, what agreements this will require between our seven countries, and what type of relationship will be involved with the other organisations which may be responsible for regulating the use of atomic energy in Europe?

M. de la Vallée Poussin (suite)

réarmement excessif, il était tout à fait inutile de monter l'organisation que nous représentons ici. Lord John Hope nous a donné un exemple — qui me paraît bien malheureux, je dois le dire — lorsqu'il nous a parlé de l'O. E. C. E. D'abord, si mes souvenirs sont bons, le Gouvernement anglais, il y a trois ou quatre ans, songeait à demander la suppression de cette O. E. C. E. dont Lord John Hope nous dit aujourd'hui tant de bien. Elle estimait qu'après la fin du Plan Marshall elle n'était plus utile. En tout cas, elle insistait beaucoup pour que le personnel de l'O. E. C. E. soit réduit ainsi que son activité. Qu'il y ait un changement de la politique britannique sur ce point, je m'en réjouis, et je me réjouis aussi lorsque Lord John Hope nous indique que l'O. E. C. E. marche bien. En revanche, l'O. E. C. E., dans son dernier rapport, nous apprend que l'Europe marche mal et — dans son dernier rapport — que, malgré ses efforts et malgré toutes ses qualités, l'Europe ne tient encore ensemble que par les crédits militaires américains.

Nous savons que, si la France n'avait pas des crédits importants en dollars qui équilibrent sa balance des changes, la situation monétaire française serait intenable. Et, si nous avions une nouvelle et tragique dévaluation française, que deviendraient les autres monnaies nationales européennes?

Alors, où est cet ordre dont Lord John Hope se vante, cet ordre représenté par l'O. E. C. E.? On a mis, dit-il, de l'ordre à la place du chaos. Mais il existe des chaos vivants, des chaos qui sont du progrès, de même qu'il existe des ordres qui ne représentent que stagnation et décadence. Espérons que, lorsque Lord John Hope nous parle de l'ordre de la C. E. D. et du nouvel ordre de notre communauté de défense, son idéal n'est pas d'avoir une communauté de défense aussi ordonnée et aussi faible que possible.

C'est pourquoi, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, il est nécessaire que nous nous disions fermement que, si nous voulons que l'U. E. O. fonctionne et accomplisse la tâche pour laquelle elle a été créée, il faut tout de même qu'elle remplisse certaines conditions. Je ne parle pas ici de conditions de forme. Je ne viens pas ici pour discuter des institutions. Je parle du problème concret.

Première condition : il faut que l'U. E. O. permette la création d'un front commun diploma-

tique. Il est évident qu'il n'y a pas de défense militaire possible si dans le Proche-Orient la politique française et la politique anglaise ne sont pas harmonisées. C'est un point fondamental. Tout État, toute coalition ou toute communauté doit avoir l'armée de sa politique. Elle doit donc avoir d'abord une politique. Et une diplomatie qui ne correspond pas à une armée, ou une armée qui ne correspond pas à une diplomatie, ne représente aucune défense réelle. Nous avons trop vu, pendant l'entre-deux-guerres, tant en Angleterre qu'en France, la contradiction complète entre la politique militaire et la politique étrangère. La France nous faisait une armée de milices capable uniquement de soutenir les assauts et de prendre une attitude défensive, à un moment où un effort militaire bien plus faible aurait permis de réoccuper le Rhin en quelques mois et aurait eu, pour l'exécution de la politique étrangère de la France, une efficacité bien plus grande. L'Angleterre a commis des fautes analogues. N'était-il pas vraiment insensé de s'opposer à la politique italienne en envoyant en Méditerranée des navires qui, tout le monde le savait, n'avaient pas d'armement dans leurs soutes?

Il faut qu'une politique militaire soit une des bases de la politique diplomatique. Il faut une harmonie entre la diplomatie et l'armée d'un pays. Si l'U. E. O. ne réussit pas à fixer un ligne politique en même temps qu'une ligne militaire, il n'y aura pas d'efficacité dans sa politique.

Seconde condition : s'il faut une diplomatie et une politique de l'U. E. O., il faut aussi une armée de l'U. E. O. Je me demande où est notre armée. Car, enfin, en ce moment, il n'y a pas d'armée sans puissance atomique. Disons-le franchement, il n'y aura plus, dans une guerre mondiale, que les armées atomiques qui compteront. Les autres n'ont militairement que des existences secondaires. Alors, ou bien la communauté de défense représente une puissance militaire réelle, et elle doit être une puissance atomique, ou bien l'U. E. O. ne représente qu'une apparence, ce n'est pas elle qui défend notre sol, et ce n'est pas elle qui discute avec le monde soviétique. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, il faut donc que l'U. E. O. sache si elle veut être une communauté militaire réelle, c'est-à-dire si elle veut être une communauté militaire disposant d'armes nucléaires. Il faut qu'elle sache quels accords cela comporte entre les Sept, il faut qu'elle sache quels rapports cela comporte avec les autres organisations qui fixeraient en Europe l'emploi de l'énergie atomique.

M. de la Vallée Poussin (continued)

Atomic weapons are not an end in themselves. Their possibilities are so frightful that from this nettle, danger, we may pluck the flower, not of safety perhaps, but of hope. Undoubtedly, one of the latent forces most likely to lead to disarmament is the horror inspired by the possibility of nuclear warfare. The aim of WEU policy should be to have the use of an army, but only as a means of achieving disarmament. War may be inevitable, but war is not our aim. We are all agreed on that.

But, if there is to be a discussion on disarmament, particularly in the nuclear field, who will take part in it? Obviously, the Powers that possess nuclear weapons; atomic disarmament can be achieved only by negotiations between such Powers. If Europe wishes to take part, in her own right, in any discussions between the United States and the Soviet Union, it is essential for the European defence community to possess, or at least to be in a position to possess, its atomic weapons.

Now for the third condition. The ideological struggle now in progress against the Soviet world cannot be carried on successfully in the sea of undiluted European nationalism in which we are wallowing today. If we are to avoid economic decay, or, at best, economic stagnation, we must have at least a minimum of organisation of our markets. We must, so to say, oppose the Russian revolution with a European revolution in our methods of production and in the resulting developments in our whole social policy. This is well within the terms of reference of our Assembly. We have only to read the Preamble to the Treaty to realise that this is another item on the list of W. E. U.'s responsibilities. It is something we cannot forget.

Once more, I ask our British colleagues: can we be sure it is in this context and no other that Great Britain interprets her rôle in that Western European Union of which she was one of the principal founders?

This brings me to my conclusion. I am not particularly interested at this point in organisations as such, because even mediocre organisations can have life put into them by great men. What interests me is not the political structure, but whether effective action is going to be taken to bring the policies of the European countries into line in all three fields, military, economic and social.

E. D. C. had a programme. E. D. C.'s object was to establish a European political community of which the basic elements would have been supplied in almost equal proportions by this programme and by the military programme. E. D. C. has disappeared, torpedoed and run aground by the action of the very country which gave it birth. When that happened it was Great Britain that undertook the very heavy responsibility of putting forward another solution and of urging those who found it less satisfactory to rely on her.

In politics, anyone who makes a suggestion or puts forward a programme necessarily bears the responsibility for carrying it to a successful conclusion. French leadership—by which I mean the EDC policy which was, after all, a French policy directed basically by France—has thus been succeeded by British leadership. After declaring that she would take no part in setting up a European authority of the type France wanted, Great Britain, whether she likes it or not, has taken on the responsibility for carrying this task to a successful conclusion by her own methods, which, incidentally, are far more closely related to those of the original scheme than the ones which certain of our colleagues, in particular, M. Debré, have been advocating in this Assembly. Will Great Britain accept this responsibility? Is she prepared to be sufficiently dynamic in developing W. E. U.? Is she ready, along her own lines, to devote her whole energy to the task of building up a complete system of European defence?

That is what I should like to hope she will do; but I say frankly that, if my hopes prove unfounded, we shall find we have done no more, in building Western European Union, than pile one ruin on the top of another.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Amery.

Mr. AMERY (*United Kingdom*). — I hope that my friend M. de la Vallée Poussin will accept the remarks I am going to make as sufficient commentary on that section of his speech which was more particularly directed at the British Government.

For those of us in the British Conservative Party who were in the European Movement from the beginning, Western European Union has a very special importance and a very special significance. Both by its constitution and by the fact that it provides for full and equal British participation, it represents the type of European institution which in our view corresponds most closely to the political realities of our time.

M. de la Vallée Poussin (suite)

Les armes atomiques en elles-mêmes ne sont pas un but. Elles sont si effrayantes que du danger même est né un espoir. Il est certain que l'horreur de la guerre nucléaire qui pourrait se produire est peut-être en ce moment une des forces latentes que nous pouvons le mieux utiliser pour aboutir à un désarmement. La politique de l'U. E. O. doit tendre à utiliser une armée, mais afin de parvenir à un désarmement. La guerre peut être inévitable, mais elle n'est pas notre but. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Mais, si une discussion sur le désarmement, le désarmement nucléaire notamment, est ouverte, qui y participera? Les puissances ayant des armes atomiques. Le désarmement atomique ne sera négocié qu'entre puissances atomiques. Si, entre les États-Unis et le monde soviétique, l'Europe en tant que telle veut avoir son mot à dire, il faut que la communauté européenne de défense soit aussi une communauté ayant des armes atomiques ou pouvant en avoir.

Troisième condition : la lutte idéologique qui se mène contre le monde soviétique n'est pas soutenable dans le pur nationalisme européen dans lequel nous chavirons aujourd'hui. Un minimum d'organisation des marchés est indispensable si nous voulons éviter la décadence économique ou du moins la stagnation économique. Il est donc nécessaire qu'à la révolution russe nous opposions, dans une certaine mesure, une révolution européenne dans les conditions de notre production et dans les conditions de développement de toute notre politique sociale qui en sera la conséquence. Cela est de la compétence de notre Assemblée. Relisez le prologue du traité et vous constaterez que l'Union de l'Europe Occidentale a cela aussi à son programme. On ne peut pas l'oublier.

C'est ici que je m'adresse de nouveau à nos amis anglais : est-ce bien ainsi que l'Angleterre comprend son rôle dans l'Union de l'Europe Occidentale qu'elle a tant contribué à créer?

J'en arrive à ma conclusion. Je ne porte pas ici un intérêt particulier au problème des institutions, car de grands hommes peuvent animer des institutions médiocres. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas la structure politique, c'est de savoir si une action efficace sera entreprise dans le domaine de l'harmonisation des politiques européennes, dans le domaine militaire et dans le domaine de la politique économique et sociale.

La C. E. D. présentait un programme : elle voulait établir une communauté européenne politique dont ce programme aurait été l'élément fonda-

mental, presque autant que le programme militaire. La C. E. D. a disparu, elle a été échouée sur un haut-fond, elle a été torpillée par le pays même qui l'avait fait naître. A la suite de cela, c'est l'Angleterre qui a pris la très lourde responsabilité de présenter une autre solution et de dire à ceux qui la trouvaient moins bonne : « Faites-nous confiance. »

En politique, ceux qui présentent des idées et des programmes prennent nécessairement la responsabilité de les mener à bonne fin. Au *leadership* français, c'est-à-dire à la politique de la C. E. D. qui était somme toute une politique française, une politique dirigée fondamentalement par la France, a succédé par le fait même un *leadership* britannique. L'Angleterre, après avoir déclaré qu'elle ne voulait pas participer à la création européenne telle que la France l'avait voulue, a pris, qu'elle le veuille ou non, la responsabilité de mener la tâche à bonne fin, par ses méthodes à elle, méthodes qui sont d'ailleurs beaucoup plus voisines de celles du projet d'origine que celles que défendent ici certains de nos collègues, notamment M. Michel Debré. Va-t-elle accepter cette responsabilité? Va-t-elle mettre dans le développement de l'U. E. O. le dynamisme nécessaire? Va-t-elle, dans le cadre de ses méthodes, mettre toute son énergie au service d'une défense européenne complète?

C'est ce que je veux espérer, mais il faut bien dire que, si cela ne se fait pas, la création de l'Union de l'Europe Occidentale n'aura consisté qu'à bâtir une ruine sur une ruine.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Amery.

M. AMERY (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'espère que mon ami M. de la Vallée Poussin acceptera les observations que je me propose de faire comme une réponse suffisante aux remarques qu'il a formulées dans son intervention à l'adresse du Gouvernement britannique.

Pour ceux d'entre nous qui, membres du parti conservateur britannique, avons milité dès le début dans le Mouvement Européen, l'Union de l'Europe Occidentale revêt une importance, une signification toute spéciale. De par sa structure même, et du fait que le Royaume-Uni s'y trouve sur le pied d'une égalité pleine et entière, l'U. E. O. représente à nos yeux le type d'organisation européenne le mieux adapté aux réalités politiques de l'heure.

C'est à des solutions analogues qu'eussent abouti, si nous avions pu, à l'époque, faire prévaloir nos vues, les « amendements Macmillan-

Mr. Amery (continued)

It is on these lines that the so-called Macmillan-Eccles amendments to M. Schuman's coal and steel proposals and Sir Winston Churchill's proposal for a European Army would have developed had others shared our views at the time. It was, indeed, only because this conception of functional co-operation between European nations was so clearly in our minds that Sir Anthony Eden was able to bring forward the proposals for Western European Union within a few days of the French Chamber's rejection of the E. D. C.

Speaking in the Consultative Assembly the other day, I expressed regret that the composition was so limited as it is. I myself would like to see it embrace other European communities which are joined in alliance with the West. But the constitution of Western European Union seems to me to provide a model for other international European institutions which may be set up in time to come. I would personally hazard the opinion that it would be well worth seeking a synthesis between the Euratom proposals and those of O. E. E. C. in the nuclear field on the model of the constitution of Western European Union.

Our Union has been in existence for a year and the question we now have to answer is, where do we go from here? No one is likely to deny that Western European Union has limited functions—very limited; indeed, in the light of recent developments in the Saar, more limited now even than last year. But as far at least as my country is concerned, it has real powers, as Lord John Hope pointed out, in at least one fundamental matter.

We have surrendered to Western European Union for fifty years—that is to say, beyond the official life-span of the North Atlantic Treaty Organisation—our right to withdraw our four divisions from the Continent when we think fit. This may well prove of fundamental importance for the future of Europe. So may our Union's rights in the matter of armaments control. The wound which our Rapporteur bears upon his finger today—the result, I understand, of an unfortunate explosion of a box of matches—underlines the importance of armaments control! Hard as it may be to attempt it, the armaments policies of nations are the acid test of their intentions,

and we shall only achieve co-operation in this sphere of armaments if there is a readiness to co-operate all round.

Our function—and, in due course, our responsibilities—may thus grow beyond what is at present envisaged. It is, for instance, my own belief that the extension of the cold war to Asia and Africa may well compel N. A. T. O. to expand from a purely regional alliance into a global coalition of all the free nations. If this be the case, many of the regional attributes of N. A. T. O. may one day devolve upon this organisation.

All that is in the future; but meanwhile I should like to raise one or two points of immediate concern, and here I would ask questions rather than express definitive opinions.

May I say a word first of all on the economic consequences of the Paris Agreements? Before those Agreements, Germany paid for the cost of the troops we stationed on her territory. In future, when Germany has re-armed, we shall have to shoulder that burden ourselves. Here let me make it plain that what I have to say has nothing to do with the discussions now going on as to whether Germany should continue to make some contribution in the period before her re-armament is complete. Now that we interpret in half a dozen languages—appropriately, seeing that we have crowned our building with a tower, as in Babel—perhaps I should repeat this to avoid any misunderstanding. What I am going to say has nothing to do with the discussions now going on as to whether Germany should continue to make some contribution in the period before her re-armament is complete. I am looking beyond that to the period when it is complete.

What will be the position then? We—those of us stationing troops in Germany—will have to pay for the upkeep of those troops, and that we accept; but we shall have to pay for them in Deutschmarks. That will represent a considerable strain on our balance of payments position, and will be reflected in our credit in the European Payments Union. Those expenses, like those of tourism, will be a kind of invisible import, but we shall not be in the position of the father of a family in respect of tourism. He can always say, "Children, the rate of exchange in Germany is very unfavourable, so this year we shall take our holiday in

M. Amery (suite)

Eccles » au plan de M. Schuman, de même que la proposition d'armée européenne faite par Sir Winston Churchill. C'est bien parce que cette conception d'une coopération fonctionnelle entre les nations européennes était si clairement définie dans nos esprits, que Sir Anthony Eden a pu formuler, quelques jours à peine après le rejet de la C. E. D. par la Chambre française les propositions qui ont permis la constitution de l'Union de l'Europe Occidentale.

Prenant la parole l'autre jour à l'Assemblée Consultative, j'ai regretté que la composition de l'U. E. O. soit aussi limitée. Je souhaiterais, pour ma part, qu'elle embrasse d'autres communautés européennes rattachées par des alliances aux nations de l'Ouest du continent. Telle quelle, l'Union de l'Europe Occidentale me semble constituer un modèle pour la formation ultérieure d'autres institutions européennes. Personnellement, je ne crains pas de dire qu'il vaudrait la peine de rechercher sous cet angle une synthèse entre les projets de l'Euratom et ceux de l'O. E. C. E. concernant l'énergie atomique.

Notre Union a un an d'âge, et le moment est venu de répondre à la question « Et maintenant, où allons-nous ? » Personne sans doute ne niera que les fonctions de l'Union de l'Europe Occidentale sont limitées, très limitées — plus étroitement même aujourd'hui qu'elles ne l'étaient l'année dernière, étant donné l'évolution dans la Sarre. Mais, pour ce qui est de mon pays en tout cas, elle apparaît nantie, ainsi que Lord John Hope l'a souligné, de pouvoirs réels, du moins dans un domaine essentiel.

En effet, nous avons délibérément aliéné au profit de l'Union de l'Europe Occidentale, pour cinquante ans — c'est-à-dire au-delà de la durée officiellement prévue du Traité de l'Atlantique Nord — notre droit de retirer à notre gré du continent les quatre divisions que nous y avons stationnées. C'est là un fait qui pourrait se révéler d'une importance fondamentale pour l'avenir de l'Europe. Il en est de même des droits conférés à notre Union en matière de contrôle des armements. Le pansement que notre rapporteur porte aujourd'hui à son doigt — blessure due, si j'ai bien compris, à l'explosion malencontreuse d'une boîte d'allumettes — montre bien combien il importe de contrôler les armements ! Si ardue que soit l'entreprise, il faut reconnaître que les politiques des différentes nations en matière d'armements sont la pierre de touche de leurs intentions, et il n'y aura de coopération possible dans

le domaine militaire que si nous sommes animés de la volonté de collaborer en tout.

Nos fonctions — partant, nos responsabilités — pourraient donc s'élargir au-delà des limites actuellement prévues. Quant à moi, par exemple, je ne serais pas surpris que l'extension de la guerre froide en Asie et en Afrique obligeât l'O. T. A. N., à se transformer, d'alliance régionale, en une coalition mondiale de toutes les nations libres. S'il en était ainsi, nombre des attributions régionales de l'O. T. A. N. pourraient un jour incomber à l'U. E. O.

Mais quittons l'avenir et revenons-en à quelques problèmes d'intérêt immédiat. A ce propos, je poserai des questions plutôt que je n'exprimerai des opinions bien arrêtées.

Je voudrais tout d'abord dire un mot des conséquences économiques des Accords de Paris. Avant leur conclusion, l'Allemagne supportait les frais d'entretien des troupes que nous maintenions sur son territoire. A l'avenir, l'Allemagne se réarmant, nous devons supporter cette charge nous-mêmes. Je tiens à préciser que ce que je vais dire n'a rien à voir avec les discussions actuellement en cours sur le point de savoir si l'Allemagne doit ou non continuer à apporter une certaine contribution à cet entretien tant que son réarmement ne sera pas achevé. Puisque ce qui se dit ici est interprété dans une demi-douzaine de langues — ce qui est logique, puisque nous avons couronné notre édifice d'une tour, comme à Babel — je ferai peut-être bien de me répéter, pour éviter tout malentendu : ce que je vais dire n'a rien à voir avec les discussions actuellement en cours au sujet d'une éventuelle continuation de la contribution de l'Allemagne à l'entretien des troupes stationnées sur son territoire, tant que son propre réarmement ne sera pas achevé. Mes remarques visent, au-delà de cette période transitoire, le moment où le réarmement allemand sera chose faite.

Quelle sera alors la situation ? Ceux d'entre nous qui auront des troupes cantonnées en Allemagne auront à subvenir à leur entretien, ce à quoi il n'y a rien à redire ; mais ils devront en acquitter les frais en marks. D'où une charge considérable pour notre balance extérieure, dont se ressentira notre crédit à l'Union Européenne de Paiements. Ces dépenses constitueront, comme celles du tourisme, une sorte d'importation invisible, mais nous ne serons pas, en cette matière, dans la situation du bon père de famille qui peut toujours dire : « Mes enfants, le taux de change en Allemagne est très défavorable, aussi irons-nous cette année passer nos vacances en Italie ou en

Mr. Amery (continued)

Italy, or in France". No intelligent strategy could be conducted on such principles, least of all a strategy which aimed to defend Europe as far as possible from the East.

What, then, is to be the solution? From a purely economic view, the problem, in so far as it affects balance of payments, could be solved by stationing as many German divisions in England as English divisions are stationed in Germany, but, of course, that would be of very doubtful military utility. I would therefore ask: might it be worth considering the establishment in Britain, in France and perhaps in Belgium of joint enterprises, particularly for the production of strategic weapons? Germany could contribute investment and technicians to these and could obtain her share of their production. In the process she would incur an expense of foreign currency which could balance the expense of Deutschmarks incurred by those maintaining troops in Germany for the common cause. Here, perhaps, is one line of approach to a difficult problem which may be worth considering.

I should like to say a word about developments in the nuclear field. We all know that the dividing line between the peaceful use of atomic energy and its application to military purposes is, technically speaking, very narrow. There are now two sets of proposals under consideration for the peaceful use of atomic energy—that of O. E. E. C. and that of the Messina Powers. What steps are being taken to ensure that the element of security control is not lost sight of in those proposals? Should we not ask that we, Western European Union, should be closely associated with those two sets of proposals at every stage so as to ensure that they conform to the essential requirements of security? Here is a question to which we should address ourselves urgently.

All this raises another question. I understand that the protagonists of Euratom have passed, or declared, a kind of self-denying ordinance as a result of which they would none of them seek to apply nuclear energy to military purposes. Yet I wonder whether it is in the interests of the world that Europe should be deprived, even by its own decision, of this decisive means of influence. There may be disadvantages, economic and mili-

tary, in the production of atomic weapons on the Continent of Europe on a national basis, but might not these be overcome by placing the necessary installations under the control of Western European Union?

I do not know how far the suggestions I have put forward may prove practicable. What I am sure of is that these are the kind of questions which we should be asking ourselves. How far they can receive satisfactory answers depends on a number of considerations beyond the immediate scope of this Assembly. It depends on how far we are prepared to co-operate in the sphere of trade, payments and investment. I do not know that in the economic field we need go as far as an immediate Common Market, but I am sure we shall have to go at least as far as the realisation of the principles which were once embodied in the so-called Strasbourg Plan.

Much will also depend on the readiness of all Europe to recognise that Europe's basic interest will have to be defended not only on the Continent of Europe but outside it—on a readiness to recognise that French troops in North Africa and British troops in the Middle East are defending the vital interests of Europe just as much as their comrades in arms facing the Red Army along the Iron Curtain.

Without agreement on these basic issues, there is little we can do. But given agreement, let no one underestimate the contribution which Western European Union can make to the development of a united Europe.

THE PRESIDENT. — I call M. Benvenuti.

M. BENVENUTI (*Italy*) (Translation). — Mr. President, I should have refrained from intervening in this most interesting though perhaps overlong debate, but I have yielded to temptation after listening to the speech made by M. Debré, whom I wish to congratulate on his clear and logical train of thought, on the consistency with which he remains loyal to the ideas which have been familiar to us since he expounded them at the Ad Hoc Assembly in 1952. I hope M. Debré will recognise the right of those of us who differ from him to equal tenacity, loyalty and logical process of thought in support of our own beliefs.

May I begin by correcting M. Debré on one or

M. Amery (suite)

France. » L'on ne saurait baser une stratégie rationnelle sur de tels principes, et moins que toute autre une stratégie ayant pour but de défendre l'Europe aussi loin à l'Est que possible.

Quelle devra être alors la solution? D'un point de vue purement économique, le problème, pour autant qu'il intéresse la balance des paiements, pourrait être résolu par le cantonnement en Grande-Bretagne d'autant de divisions allemandes que de divisions britanniques en Allemagne, mais il est clair que l'utilité militaire de cette formule serait des plus douteuses. Je demande donc s'il n'y aurait pas lieu d'envisager l'installation en Grande-Bretagne, en France et peut-être en Belgique d'entreprises mixtes, particulièrement pour la production d'armes stratégiques? L'Allemagne pourrait contribuer à leur fonctionnement en fournissant des capitaux et le service de techniciens, tout en ayant sa part de leur production. Il s'ensuivrait pour elle une dépense en devises étrangères qui pourrait compenser les dépenses en marks encourues par les pays astreints, dans l'intérêt de la cause commune, à maintenir des troupes en Allemagne. A première vue, il pourrait y avoir là une façon intéressante d'aborder un problème difficile.

Je voudrais évoquer maintenant la situation dans le domaine nucléaire. Nous savons tous que la ligne de démarcation entre l'utilisation pacifique et les applications militaires de l'énergie atomique est, techniquement parlant, fort ténue. Nous sommes, à l'heure actuelle, en présence de deux ensembles de propositions pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique : le projet de l'O. E. C. E. et celui des puissances de Messine. Que fait-on pour veiller à ce que le facteur sécurité ne soit pas négligé dans ces plans? Ne conviendrait-il pas de demander que nous, Union de l'Europe Occidentale, soyons associés de pas en pas à leur élaboration, afin de garantir les exigences essentielles de la sécurité? C'est là une question dont nous devrions nous soucier sans retard.

De ce qui précède, découle un autre problème. Je crois comprendre que les protagonistes de l'Euratom ont souscrit, ou proclamé, une sorte de décret d'abnégation, aux termes duquel aucun d'entre eux ne cherchera à utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires. Je doute pourtant s'il est dans l'intérêt du monde que l'Europe se trouve privée, fût-ce de son propre chef, d'un tel moyen d'influence. Il peut y avoir des inconvénients, économiques et militaires, à ce que des armes atomiques soient produites, en Europe, à

l'échelon national, mais ne pourrait-on y parer en plaçant les installations nécessaires sous le contrôle de l'Union de l'Europe Occidentale?

J'ignore dans quelle mesure peuvent se révéler utilisables les suggestions que je viens de formuler. Ce dont je suis sûr, c'est qu'elles relèvent d'un ordre de questions que nous avons à nous poser. Que ces questions trouvent ou non des réponses satisfaisantes, voilà qui dépend de diverses considérations qui dépassent le cadre immédiat de cette Assemblée. Cela dépend de la coopération que nous serons disposés à établir entre nous sur le plan des échanges, des paiements et des investissements. J'ignore si, dans le domaine économique, il nous faut aller immédiatement jusqu'à instituer un marché commun, mais je suis certain que nous devons à tout le moins passer à la réalisation des principes consignés à l'époque dans le Plan de Strasbourg.

L'avenir dépendra pour beaucoup également de la façon dont toute l'Europe saura reconnaître que ses intérêts essentiels doivent être défendus, non seulement sur le continent, mais aussi au-dehors, c'est-à-dire que les troupes françaises en Afrique du Nord et les troupes britanniques au Moyen-Orient défendent les intérêts vitaux de l'Europe au même titre exactement que celles qui font face à l'armée rouge tout au long du rideau de fer.

Faute de nous entendre sur ces points essentiels nous ne pourrions pas faire grand-chose. Mais si cet accord de fond peut se réaliser, nul ne devra sous-estimer la contribution que l'Union de l'Europe Occidentale est en mesure d'apporter au développement d'une Europe unie.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Benvenuti.

M. BENVENUTI (Italie) (Traduction). — Monsieur le Président, je me serais abstenu de prendre la parole dans ce débat des plus intéressants et déjà long si je n'avais été induit en tentation par le discours de mon collègue et ami M. Debré, auquel je veux tout d'abord rendre hommage pour la cohérence, la continuité et la fidélité avec lesquelles il défend des idées que nous connaissons depuis 1952, lorsqu'il les exposait au sein de l'Assemblée *ad hoc*. Mais que M. Debré nous permette, à nous qui avons des conceptions opposées aux siennes, d'être tout aussi tenaces, tout aussi cohérents, tout aussi fidèles aux idées auxquelles nous croyons.

Je voudrais rectifier certaines prémisses de l'in-

M. Benvenuti (continued)

two points of fact? As M. von Brentano has just said, it is unlikely that any of us will make converts at this stage; our arguments can be brought forward again later for discussion in a calmer atmosphere. M. Debré, however, was not always quite accurate in his facts, although, in saying this, I would emphasise that I am not speaking officially—either as one of the inter-governmental delegates to the Brussels Conference or as Head of the Italian Delegation. My qualification for making these corrections is the experience I have gained in the past few months.

It is not true that Euratom has its roots in an ideology, or in a belief in supranationalism, or even that it is the result of deductive reasoning. It has just one object, which is to find practical solutions to certain practical and concrete problems. It has four basic, practical aims which are as follows:

1. to guarantee free access to raw materials for all its Member States;
2. to guarantee fixed and related prices for all its Member States;
3. to ensure that raw materials are distributed on a non-discriminatory basis to all its Member States, according to their respective requirements;
4. to establish a common market between its Member States for all nuclear raw material (including scientific material and material for installations) and also for all nuclear equipment other than raw materials, thus taking the first step towards creating a common market between the countries concerned.

These being Euratom's four practical aims, you will see that, as an organisation, it has and always has had its feet firmly planted on the ground. It is certainly no advocate of any *a priori* supranationalism. We are ready to agree to supranational organisations being set up and to accept supranational solutions to our problems, if they prove essential to the attainment of the four practical objectives of which I have spoken.

In the second place, nothing was further from the minds of those who carried out the Brussels negotiations than the desire to exclude other countries, either from the negotiations or from the Treaty. From the beginning of the negotiations observers from other countries have been invited to attend, and, without wishing to prejudice the Governments' ultimate decisions (because I shall

soon have come to the end of my term as Head of my Delegation), I can safely say that, during the period of negotiation, any European country that is interested will be free to take part, so that the final Treaty will not represent a *fait accompli* for the European countries simply to take or leave, but a document on which they will all have had an opportunity to co-operate before the final drafting.

Mr. Amery has already referred to the military problem. The Messina communiqué, which gave birth to the Brussels negotiations, instructed the Committee to confine itself to studying the peaceful uses of atomic energy, so that the problem of its use for war purposes has not been prejudiced by any previous discussion. It was not dealt with at all in Brussels. Hence, there may come a moment when Mr. Amery's proposals can very usefully be discussed, that is, if ever the European countries decide to equip themselves with a nuclear force. We did not discuss this point in Brussels because it was not our business to decide whether Europe should or should not have a nuclear force, any more than it was our business to discuss the very interesting points recently raised by Mr. Amery. Consequently, when the military problem comes up for discussion, if it ever does, it can be dealt with by the six countries or, which to my mind would be preferable, by the seven countries as Mr. Amery proposes, or, indeed, within the altogether wider framework of the Atlantic Treaty Organisation.

One point on which I should like to reassure M. Debré is that there is no question of compromising on this subject, and in no circumstances should we be called upon to do so.

Finally, and here I am both replying and adding to what Mr. Amery said a moment ago, there is an OEEC Report on the peaceful use of nuclear energy and there is also a Report from Brussels. It is possible to reconcile the ideas behind the two reports, but only on one condition: that the six countries, all of which are members of the group of seventeen countries forming O. E. E. C., should act as one in this matter, or else that an organisation for dealing with atomic energy should be set up to implement the OEEC principles, formed of the eleven other OEEC countries and a twelfth representing all six Euratom countries. If I were President of Euratom—which I certainly never shall be—I would not wait a day before asking for Euratom to be given equal standing *vis-à-vis* the other eleven countries inside the OEEC organisation dealing with the peaceful use of nuclear energy.

M. Benvenuti (suite)

tervention de M. Debré. Ce n'est assurément pas aujourd'hui que nous pouvons espérer nous convaincre réciproquement, ainsi que le disait il y a un instant M. von Brentano; c'est une discussion que nous pourrions reprendre plus à loisir. Mais le discours de M. Debré se fonde sur certaines prémisses inexactes. Ce disant, mes chers collègues, je vous prie de ne pas considérer mes propos comme provenant d'une voix officielle, sous prétexte que j'ai été membre intergouvernemental de la Conférence de Bruxelles et chef de la délégation italienne. Je vous fais part seulement du résultat de mon expérience de ces derniers mois.

Il n'est pas exact que l'Euratom découle d'une position idéologique, d'un préalable de supranationalité, qu'il soit le fruit d'une logique déductive. Le but de l'Euratom est, au contraire, de résoudre dans les faits certains problèmes pratiques et concrets. L'Euratom est conçu en fonction de quatre fins pratiques qui sont :

Premièrement, garantir à tous les pays participants le libre accès aux matières premières;

Deuxièmement, garantir à tous les pays participants l'égalité et la péréquation des prix;

Troisièmement, distribuer la matière première à tous les pays participants sans discrimination et selon les besoins;

Quatrièmement, créer entre les pays participants un marché commun de tous les matériels — y compris les équipements scientifiques et d'installations — autres que la matière première elle-même, intéressant l'industrie et les recherches atomiques, procédant par là-même à la première étape dans la création d'un marché commun général entre les pays en question.

Tels sont les quatre buts pratiques de l'Euratom qui a donc eu dès le départ, rigoureusement, les pieds sur terre, sans idée préconçue de supranationalité. Nous sommes prêts à accepter des institutions et des solutions supranationales si elles s'avèrent nécessaires pour atteindre les quatre buts pratiques que je viens d'énoncer, voilà tout.

En second lieu, rien n'est plus loin de la pensée des négociateurs de Bruxelles que d'exclure d'autres pays des négociations ou du traité à conclure. Au stade initial, des observateurs d'autres pays ont été invités à se joindre à nous et, sans anticiper sur les décisions ultérieures des gouvernements — car je ne suis qu'un chef de délégation,

bientôt parvenu au terme de sa mission — je crois pouvoir dire que toutes les nations européennes intéressées pourront participer à la suite des négociations, de telle sorte que le traité ne sera pas un fait accompli, à prendre ou à laisser, mais qu'il ne sera rédigé dans sa forme définitive qu'après qu'il aura été fait appel à la collaboration de tous les pays européens intéressés.

Pour ce qui est du problème militaire, déjà soulevé par notre collègue M. Amery, il importe de souligner que le communiqué de Messine, qui est à l'origine des travaux de Bruxelles, a donné au comité mandat de s'occuper exclusivement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De ce fait, toutes les questions relatives aux applications militaires de l'énergie nucléaire restent entières, et il n'en a été aucunement préjugé à Bruxelles. Aussi les propositions de M. Amery pourront-elles être discutées très utilement au moment voulu, si les pays européens décident d'avoir un armement nucléaire. Nous n'en avons pas discuté à Bruxelles, car il ne nous appartenait pas de décider si l'Europe devait ou ne devait pas avoir un armement nucléaire, ni de donner notre opinion sur les très intéressants problèmes évoqués par M. Amery. Si l'aspect militaire de la question vient à être discuté, sa solution pourra être envisagée dans le cadre soit des six, soit des sept pays, comme le propose M. Amery, soit encore, ce qui serait préférable à mon avis, dans le cadre plus vaste du Pacte Atlantique.

Je voudrais donc rassurer M. Debré : il n'était pas de notre ressort de rien trancher en ce domaine, et rien en effet n'a été compromis à cet égard.

Pour répondre enfin sur un dernier point à M. Amery, il est exact qu'il existe deux projets relatifs à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire : celui de l'O. E. C. E. et celui de Bruxelles. Mais les deux conceptions peuvent se concilier. Il suffirait pour cela qu'au lieu de considérer isolément les dix-sept pays que groupe, je crois, l'O. E. C. E., les Six n'en fassent qu'un à cet égard, de telle sorte que nous aurions une organisation atomique répondant aux principes de l'O. E. C. E. et formée de douze participants, dont l'un représenterait les six pays de l'Euratom. Et si j'étais le Président de l'Euratom — ce que je ne serai jamais — je demanderais dès aujourd'hui qu'il puisse s'intégrer sur un pied d'égalité, au côté des onze autres pays, dans la structure prévue par l'O. E. C. E. pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Il n'y a donc pas d'incompatibilité. Le système

M. Benvenuti (continued)

The proposal certainly presents no difficulties. In its internal organisation Euratom represents an organic whole, the main lines of which cannot be altered, since its object is the achievement of the four aims I have already mentioned: free access to raw materials, equality of prices, fair distribution and a single market among all its members. When these have been achieved Euratom will be able to go to O. E. E. C. and say: "We are now in a position to take part in your scheme on equal terms with the other eleven countries".

Let me appeal to you, Ladies and Gentlemen, not to invent difficulties where none exist, and this I say with particular reference to our relations with Great Britain. I would like to take this opportunity of saying how profoundly I agreed with Lord John Hope's brilliant speech this morning. When he said Great Britain had made and was continuing to make a significant contribution to joint defence, he was simply reminding us of the facts of the situation. What he said was no more than the plain truth, and I think we, on this side of the Channel, would do well, before beginning to criticise our friends on the other side and across the Atlantic, to examine our own consciences and make sure we have not neglected any of our own duties with regard to defence and the promotion of our own and European unity.

Having said this, I find no difficulty in visualising an atomic treaty in the framework of the Seven, with Great Britain as one partner and Euratom with its own internal organisation as the other. If the decision were taken to establish a nuclear force, Euratom and Great Britain would then be fused, as it were, in the new system for atomic defence. In other words—and here is a controversial statement to please my friend M. Debré—it is not we that are so prejudiced in favour of supranationalism. If what I have suggested can be achieved without bringing in a supranational authority, that is the way we shall achieve it; if, on the other hand, we cannot achieve our four aims without a supranational authority we shall not be prevented from setting one up by any preconceived prejudice against the idea. It is really M. Debré himself who is the slave of an ideology in his prejudice against supranationalism—a comprehensible ideology no doubt, and one that commands respect, but an ideology all the same.

There is no denying that any organisation of the type proposed would run into great psychological

difficulties. The moment the countries are asked to transfer the smallest part of their national sovereignty to a common authority it always arouses immense opposition on historical, psychological and sentimental grounds. From this point of view, M. Debré's task is much easier than ours, since his arguments are bound up with sentimental respectability, whereas our task consists in helping him to vanquish and overcome them. It is we who are following the strait and narrow path, M. Debré, and you who have chosen the easy one. In our view, however, no responsible man should just adapt himself to an existing situation, but should put his whole energy into changing such facets of it as stand in the way of the advance of civilisation.

In conclusion, I would simply say this. Let each of us continue to follow his own conscience with all the conviction and loyalty at his command; let each of us go on fighting for his beliefs. If we each do this, Providence will see fit in due course to unite all our efforts so as ultimately to bring about a better world.

THE PRESIDENT. — I call M. Gerns.

M. GERNS (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, Ladies and Gentlemen, you will allow me to say how glad I was to hear a number of previous speakers, in particular Lord John Hope and the Chairman of the Council, M. von Brentano, stressing the necessity for the joint co-ordination of defence. We, in the Federal Republic, are convinced that, by using the possibilities offered by the Paris Treaties for building up a Federal German army once again, we are not only fulfilling our own country's requirements but also helping to solve a European problem. Nothing is further from our thoughts than to default on the obligations we assumed under the Paris Treaties. We did not undertake these with any particular pleasure; we undertook them because of our knowledge of the European situation as a whole.

Several speakers have criticised the slow pace of German rearmament. May I beg those speakers not to forget that the Federal Republic was completely disarmed, and that, although of recent years there has been a kind of skeleton planning staff attached to Herr Blank's Department, it was totally without any infrastructure or any military equipment. We therefore had to build up the Federal German army from its foundation, a fact of which we were very glad indeed, for the reasons explained by my colleague M. Erler, as it meant

M. Benvenuti (suite)

interne de l'Euratom constitue un tout qui ne saurait être altéré dans ses lignes essentielles lesquelles tendent aux quatre fins que j'ai dites : libre accès aux matières premières, parité des prix, égalité de répartition, et marché unique entre tous les pays participants. Une fois constitué, l'Euratom pourra frapper à la porte de l'O. E. C. E. et dire : « Me voici; je veux adhérer au même titre que les onze autres pays au système élaboré par l'Organisation Européenne de Coopération Economique. »

Mes chers collègues, ne créons pas des conflits là où ils n'existent pas. Ceci vaut en particulier pour les rapports avec la Grande-Bretagne. Je tiens ici à souligner l'importance du magnifique discours prononcé ce matin par Lord John Hope, qui n'a fait que nous rappeler à la réalité lorsqu'il a dit que la Grande-Bretagne a donné et donne une imposante contribution à la défense commune. C'est la pure vérité, et je pense que nous, continentaux, avant de critiquer nos amis d'outre-Manche et d'outre-Atlantique, ferions bien de procéder d'abord à notre examen de conscience, pour voir si nous avons fait tout ce que nous devons faire pour notre défense, pour notre solidarité et pour l'unification de l'Europe.

Ceci dit, je conçois parfaitement, dans le cadre des Sept, un traité atomique liant, d'une part la Grande-Bretagne, de l'autre l'Euratom avec sa structure interne particulière. Et l'Euratom et la Grande-Bretagne pourront s'associer dans un système unique, aux fins de la défense atomique, s'il est décidé d'avoir recours à ce type d'armement. En d'autres termes — et ici je termine par un trait polémique à l'adresse de notre ami Debré — ce n'est pas nous qui nous laissons guider par un préjugé favorable à la supranationalité. Si tout cela peut être réalisé sans supranationalité, fort bien, nous nous en passerons; mais si la réalisation des quatre fins que j'ai indiquées requiert une organisation supranationale, eh bien, soit : nous n'avons pas de préjugé contre la supranationalité. C'est M. Debré qui part du préjugé idéologique consistant à ne pas vouloir de supranationalité. La vérité est qu'il y a ici préjugé — un préjugé on ne peut plus respectable et compréhensible — chez M. Debré, mais non chez nous.

Certes, la construction de systèmes de ce genre ne va pas sans de grandes difficultés d'ordre psychologique. Lorsqu'on demande aux pays de transférer une part même minime de leur souveraineté à des organes communs, on se heurte nécessaire-

ment à de grands obstacles historiques, psychologiques, sentimentaux. De ce point de vue, la tâche de M. Debré, qui s'appuie sur ces sentiments très respectables, est beaucoup plus facile que la nôtre, qui consiste au contraire à aider l'opinion à les dépasser et à les surmonter. C'est nous qui avons choisi la voie difficile, Monsieur Debré, et vous la voie facile. Mais nous sommes convaincus que les hommes responsables ont pour devoir non pas de se plier à la réalité, mais de s'employer de toutes leurs forces à modifier la réalité dans la mesure où il le faut pour faire franchir à la civilisation de nouvelles étapes.

Je conclurai en disant simplement ceci : que chacun de nous continue à se battre avec foi, avec conviction, et selon sa conscience pour les idées auxquelles il croit. La providence se chargera de réunir tous les efforts pour créer, finalement, un monde meilleur.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Gerns.

M. GERNs (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me félicite que plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, notamment Lord John Hope, ministre britannique, et l'actuel Président du Conseil, M. von Brentano, aient insisté sur la nécessité d'une défense commune et coordonnée. C'est notre conviction à nous aussi, Allemands de la République Fédérale, qu'en mettant à profit la possibilité qui nous a été donnée par les Accords de Paris de reconstituer notre force armée, nous n'obéissons pas seulement aux exigences de la situation allemande, mais remplissons en même temps une mission européenne. Loin de nous l'idée de vouloir nous soustraire aux obligations que nous avons assumées aux termes des Accords de Paris, non pas, certes, d'un cœur léger, mais en considération de la situation générale de l'Europe.

Quelques orateurs ont formulé des critiques quant au rythme trop lent, selon eux, du réarmement allemand. Je voudrais qu'on voulût bien ne pas oublier que la République Fédérale d'Allemagne était totalement désarmée, que l'Office Blank, ces dernières années, ne constituait qu'une sorte de bureau d'études, dénué de toute infrastructure et de toute superstructure militaire. Aussi s'agit-il de réédifier de toutes pièces une armée fédérale. Nous nous félicitons fort, pour les raisons qui ont déjà été exposées ici par mon collègue M. Erler, que cette reconstruction s'opère sans que nous puissions nous baser sur le reste d'an-

M. Gerns (continued)

we could start afresh, without having to construct a new army from the fragments of the old. It is this that differentiates the German military situation from that of any of the other WEU or NATO countries. The military build-up involved—the burden of which the German population has willingly accepted—requires a certain period for its completion, even when all departments are determined to waste no time. As you know, I have the honour to be a member of the Committee for Defence Questions and Armaments, and I am sure most of my colleagues on that Committee have sufficient practical experience to have no difficulty in imagining the various technical difficulties in connection with men and materials which are bound to arise, and which necessarily prevent us from making anything but a slow start.

A great deal has been said about standardisation. Our distinguished Rapporteur, M. Fens, who had already had the opportunity of bringing this question up in Committee, also referred to it in his admirable statement this morning. I think I ought perhaps to give you one or two examples to illustrate the importance of clear thinking when dealing with this question, if we are to find the right type of standardisation for the German army, always remembering that technical developments which are new today are out-of-date by tomorrow. Several speakers this morning referred to the fact that up to 36, 37 or even 40 different models of certain types of arms, vehicles, *etc.* were at present in use. In Germany, in the case of the light vehicles known as jeeps, we began by reducing the number of models in use from 37 to 3. We have spent the last two years experimenting with these three models, and have now picked the one which best meets our military, technical and economic requirements. Up to now, light vehicles of this type have had only two seats, but the new model has four, which makes it a more economic proposition. We have evolved an engine which can run on any kind of fuel, that is to say on diesel oil or petrol or a mixture of the two, thus reducing the fuel consumption by some thirty to forty per cent. Any one who has fought in Russia will know what that means. As is now apparent in Algeria, the greater the distances to be traversed, the more likely it is that the value of your striking force will be abruptly reduced by transport difficulties. We ourselves had to destroy

the artillery and heavy equipment of thirty divisions in front of Moscow because it was impossible to bring up the necessary fuel for them. There is more than just the question of types of armament to be considered; there are the economics of their production, fuel requirements, *etc.*

Another example that can be quoted is that of the quick-firing rifle. M. Fens referred to this in Committee, and received strong support from our French colleague, the former Minister for War, who had had wide experience in that field. The model we have recently perfected differs from that so far adopted by N. A. T. O. in the following ways: it uses only about half the number of cartridges; it has twice the power of penetration; and, above all, the recoil has been greatly reduced. Whereas, up to now, the shoulder of the soldier using a quick-firing rifle is so bruised at the end of between thirty and sixty rounds that he becomes almost incapable of taking proper aim, with our new model the recoil is almost imperceptible. When we consider supplies—I mean supplies of munitions—we again come up against the question of their economic production and cost. Even in peace-time, the training of a modern army to put into the field requires the daily use of a large quantity of live ammunition, and there are obviously troubles with the budget when costs are double what they need be.

In the interest of European security in general, and also for the sake of economy and in order to reduce costs, we must not neglect the sole opportunity offered to us of standardising our equipment. Our aim is not to build up an armaments industry, but merely to take out of our current resources what we think our economy can reasonably spare.

Another difficulty confronting the Federal Republic is how to lodge its troops. As you know, since 1945 we have had to deal with a very considerable refugee problem, and in Berlin, as you will have learned from the press and the radio, refugees are still coming over in large numbers from the East to the West Sector. We have to find somewhere to put them as soon as they arrive, with the result that, since 1945, we have had to take into use all the barracks that could possibly be repaired after the bombardments. With regard, therefore, to those barracks which are in any way suited to modern army requirements, we are faced with a dilemma: shall we convert them for permanent occupation by the refugees and build new barracks for our troops,

M. Gerns (suite)

ciens fondements. C'est en cela que la situation militaire allemande se distingue complètement de celle de tous les autres pays de l'U. E. O. et de l'O. T. A. N. Mais l'exécution des tâches qui incombent à cet égard au peuple allemand, et dont il accepte la charge, nécessite certains délais, même si tous les organes intéressés sont déterminés à agir avec la plus grande célérité. Je suis sûr que mes collègues de la commission des Questions de Défense, aux travaux de laquelle j'ai l'honneur de participer, et dont les membres sont pour la plupart bien au fait des réalités, se représentent quelles difficultés doivent être surmontées tant sur le plan du personnel que sur le plan technique, et comprennent que ces difficultés imposent nécessairement, au départ, un rythme assez lent.

On a beaucoup parlé des questions de standardisation. Notre éminent rapporteur, M. Fens, qui en a traité ce matin dans son excellent exposé, a eu l'occasion de les aborder également en commission. Je crois bien faire en vous montrant, par un ou deux exemples, combien il importe de garder la tête claire si nous voulons pouvoir appliquer à l'armée allemande des mesures de standardisation judicieuses, compte tenu des récents et incessants développements de la technique. Plusieurs orateurs sont venus dire à cette tribune, ce matin, qu'il existe encore, pour certaines armes, certains véhicules, etc., jusqu'à 36, 37 et 40 types différents. Quant à nous, pour ce qui est des véhicules légers, communément nommés « jeeps », nous avons d'abord ramené de 37 à 3 le nombre des types en usage, puis, en l'espace de ces deux dernières années, sur la base des essais effectués, nous avons choisi parmi ces trois types un modèle unique répondant aux exigences militaires, techniques et économiques. Ce véhicule, traditionnellement pourvu jusqu'alors de deux places, en comporte quatre désormais, ce qui le rend plus économique. Nous l'avons en outre doté d'un moteur universel, capable de brûler aussi bien du gasoil que de l'essence ou un mélange de ces deux carburants. Le volume du ravitaillement nécessaire pour le fonctionnement du véhicule est ainsi réduit de 30 ou 40 %. Quiconque a combattu en Russie sait ce que cela signifie. Plus grandes sont les distances à couvrir, plus les difficultés de transport — comme vous en faites vous-même l'expérience, à l'heure actuelle, en Algérie — risquent d'abaisser subitement la capacité de choc des troupes engagées. En Russie, devant Moscou, il a fallu détruire sur place canons et équipements

lourds, faute d'avoir pu acheminer le carburant nécessaire à trente divisions. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question d'armements, mais aussi d'un problème de rentabilité, de ravitaillement en carburant, etc.

Un autre exemple de standardisation a été cité en commission par M. Fens, approuvé par notre collègue français, ancien ministre de la Défense nationale, qui possède dans ce domaine une vaste expérience. Il s'agit d'un fusil à tir rapide. Celui que nous avons mis au point présente, par rapport au modèle adopté jusqu'à présent par l'O. T. A. N., les caractéristiques suivantes : consommation de cartouches réduite de moitié, puissance de pénétration deux fois supérieure, et surtout atténuation du recul. Tandis que, jusqu'à présent, après trente à soixante coups, l'épaule du tireur était meurtrie au point qu'il ne lui était plus guère possible de viser posément, le recul est ici à peine perceptible. Le ravitaillement — je veux dire l'approvisionnement en munitions — le facteur coût et rendement, sont également à considérer ici. En temps de paix déjà, l'instruction d'une armée moderne, apte à intervenir sur-le-champ, requiert l'emploi quotidien, au cours de tirs réels, d'une grande quantité de munitions. Il n'y a évidemment que des avantages d'ordre économique à réduire cette dépense de moitié.

L'intérêt de la sécurité européenne en général, mais aussi un souci de rendement et d'économie, nous interdisent de négliger l'occasion unique qui s'offre de perfectionner dans ce sens l'équipement des troupes. Car nous souhaitons ne pas avoir à développer une industrie d'armements, mais être en mesure de prélever sur les ressources courantes de l'économie une contribution d'un montant jugé supportable.

Des difficultés se font jour également dans la République Fédérale pour ce qui est du logement des troupes. Comme vous le savez, nous avons dû résoudre, depuis 1945, l'énorme problème des réfugiés. La presse et la radio vous apprennent qu'aujourd'hui encore des réfugiés de l'Est affluent continuellement, *via* Berlin, vers la zone occidentale. Ces gens doivent être immédiatement hébergés. C'est pourquoi, depuis 1945, toutes les casernes, dans la mesure où elles ont pu être relevées des ruines causées par les bombardements, ont été affectées au logement des réfugiés. Pour autant que ces bâtiments répondent encore en soi aux besoins d'une armée moderne, nous sommes donc placés aujourd'hui devant ce dilemme : ou bien laisser les casernes aux réfugiés en les aménageant à cette fin, et construire de nouveaux

M. Gerns (continued)

or shall we take them back into use as barracks, in which case new buildings will have to be put up for the refugees?

These few examples will give you some idea of the various political, economic, social and military problems we are up against. Let me assure you, however, that we are determined to carry on, as quickly as possible, with the necessary arrangements for building up our armed forces, in accordance with the obligations we have assumed. Our hope is that the army we are creating will, in spite of being a national army, yet be fully conscious, not only of its German and its democratic mission, but also of its European one. By doing our best to hasten the establishment of a Federal German army we believe we are making our contribution not only to European security, but also to that European unity for which we all strive.

THE PRESIDENT. — I call M. Lucifero. I should mention that M. Lucifero is the last speaker whose name is down on my list, and after he has spoken I shall call the Rapporteur to wind up the debate.

M. LUCIFERO (*Italy*) (Translation). — Mr. President, man proposes and circumstances dispose. I intended to make a speech at the Consultative Assembly of the Council of Europe and was prevented; I had no intention of intervening in the present discussion, and here I am on my feet. My reason for speaking is that, like Socrates, I feel a certain inspiration has been given to me.

I found my first inspiration in what seemed to me the very important point raised by Mr. Amery at the end of his speech to the other Assembly. My second came from three speeches (perhaps I should say three and a half) made to the present Assembly: M. Debré's speech, with a very large part of which I found myself in agreement, M. Temple's speech, Mr. Edwards' speech and, why should I not add, Lord John Hope's speech. Whatever anyone may say, Mr. President, these four were the only Opposition speeches made in this Assembly, which I really thought yesterday had decided once and for all to ignore this aspect of parliamentary life. When I left this hall yesterday I felt near to despair, and I can only

repeat today what I said then. The extraordinary pusillanimity of our Committee on Organisation in yielding our prerogatives to the claims of the Executive had quenched the final gleam of hope kindled in me by the Liberal Group's opposition to the Assembly's proposed Rules of Procedure and the echoes of true parliamentary discussion it awoke in this hall.

May I add a last modest contribution to this opposition—I need not say that this is only my personal point of view, for which I take full responsibility—and reply to the small-scale but none the less impassioned reaction provoked by M. Debré, to which no reply was in fact given, since those responsible did not press their point at the end of his speech?

We seem indeed to have got very far away from our agenda, according to which we ought to be discussing the work of Western European Union, in particular the sphere of armaments production and the control of armaments. With one or two rare exceptions, including the highly technical speech made by M. Gerns, who in any case is a soldier, and a few references by M. Temple, we have talked of everything except the subject supposed to be under discussion; so much so, indeed, that any of the speeches made here could equally well have been made in the Consultative Assembly, just as practically all the speeches we listened to there could equally well have been made here.

It seems to me—I apologise to M. Debré for going on interpreting his speech in my own fashion, but it was his speech that provoked the strongest reactions, including my own favourable one—that we have now reached a crisis in the development of our various institutions. It is equally useless for us to object when that fact is stressed and to rebel, because we cannot be left to stagnate quietly like water lilies in a pond, with ourselves representing the leaves and the Council of Ministers a group of rather faded flowers. We must face the facts, which are that we are alive and yet not alive; that we want to achieve something, but lack the power. I sometimes wonder whether we even want to achieve anything.

I believe the real reason we have nothing to say about the various points on the Agenda is that basically nothing has been said to us, and, since we are a political assembly, we cannot avoid drawing the obvious conclusion.

M. Gerns (suite)

quartiers pour les troupes, ou bien construire des habitations pour les réfugiés si l'armée récupère les casernes qu'ils occupent.

Vous pouvez juger par ces quelques exemples que nous avons à tenir compte de multiples considérations politiques, économiques, culturelles et militaires. Mais je puis vous donner l'assurance que nous sommes décidés à poursuivre rapidement l'exécution des mesures nécessaires à la mise sur pied de nos forces armées, dans le cadre des obligations que nous avons contractées. Nous formons à cet égard le vœu que l'armée que nous créons, même si elle revêt le caractère d'une formation nationale, sera pleinement consciente non seulement de sa mission allemande et démocratique, mais aussi de sa mission européenne. En constituant rapidement une armée fédérale allemande, nous sommes convaincus de contribuer non seulement à la sécurité du continent, mais aussi à la réalisation de l'unité européenne.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Lucifero. Je signale que M. Lucifero est le dernier orateur inscrit. Sitôt après son intervention je donnerai donc la parole à M. le rapporteur pour clore le débat.

M. LUCIFERO (*Italie*) (Traduction). — Monsieur le Président, l'homme propose et les circonstances disposent. J'avais l'intention de prononcer un discours à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, et j'ai été empêché de le faire; je n'avais, en revanche, aucune intention d'intervenir dans le présent débat, et pourtant je m'y suis décidé au dernier moment parce que, comme Socrate, je me suis senti, en un certain sens, provoqué.

La première incitation a été pour moi, dans l'autre Assemblée, la fin, très importante à mon avis, du discours de notre collègue M. Amery. La seconde, je l'ai trouvée dans trois discours — peut-être devrais-je dire trois discours et demi — qui ont été prononcés au cours de cette séance : celui de M. Debré, auquel je souscris dans une très large mesure, celui de M. le ministre Temple, celui de M. Edwards et — pourquoi pas? — celui de Lord John Hope. Quoi qu'on en dise, Monsieur le Président, ces quatre interventions ont apporté un vent d'opposition dans cette Assemblée, qui paraissait hier avoir renoncé complètement à cet aspect essentiel de la vie parlementaire. Hier, j'étais sorti de la salle vraiment découragé, et je

ne peux que répéter aujourd'hui ce que je disais alors : la résignation avec laquelle notre commission d'Organisation a abandonné nos prérogatives face aux prétentions de l'exécutif avait de quoi ruiner les espoirs qu'avait fait naître dans mon esprit la bataille engagée par le groupe libéral au sujet du Règlement de l'Assemblée, bataille qui avait fait retentir dans cette enceinte un son vraiment parlementaire.

Qu'il me soit permis de joindre modestement ma voix à cette opposition et de répondre — de mon propre point de vue, évidemment, et sous ma responsabilité personnelle — aux petits mouvements de révolte rageuse qu'à suscités l'intervention de notre collègue Debré, réactions qui sont finalement restées sans réponse, les questionneurs ayant cessé, dans la dernière partie de son discours, de poser des questions.

Bien sûr, il peut sembler que nous sommes complètement en dehors de l'ordre du jour, puisque le thème de notre présent débat est l'« Activité de l'Union de l'Europe Occidentale, notamment dans le domaine de la production et du contrôle des armements ». Le fait est qu'hormis l'intervention technique de M. Gerns, qui est d'ailleurs un militaire, et quelques allusions faites par M. Temple, on a parlé de tout, sauf de cela; à telle enseigne que tous les discours qui ont été prononcés ici auraient fort bien pu l'être à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, et que presque tous les exposés que nous avons entendus à l'Assemblée Consultative auraient aussi bien pu être faits ici.

Il me semble — que M. Debré veuille bien m'excuser si je continue à l'interpréter à ma façon, mais c'est lui qui a provoqué dans cette salle le plus de réactions, dont la mienne, qui est favorable — il me semble, dis-je, que c'est bien là le signe de la crise de nos institutions. Inutile de nous révolter lorsqu'on souligne l'existence de cette crise, inutile de nous imaginer que nous pourrions poursuivre une vie paisible dans cet étang où nous représentons les feuilles de nénuphar et le Conseil des Ministres je ne sais quelles fleurs fragiles : nous devons accepter la réalité qui est que nous sommes et ne sommes pas, que nous voulons — mais voulons-nous toujours? — et ne pouvons pas.

Je crois, quant à moi, que nous ne pouvons dire que fort peu de choses sur la question à l'ordre du jour, pour la bonne raison qu'au fond on ne nous a rien dit à nous-même. Étant une assemblée politique, force nous est de tirer des conclusions de cet état de fait.

M. Lucifero (continued)

Look at the new types of weapons that now exist, at the atomic weapons, at the information in this morning's papers which so impressed M. Erler. Oh yes, our armaments are certainly being perfected. One of the most striking proofs of man's progress in civilisation is that it is constantly teaching him better means of destroying himself and his fellows. That is the lesson of history. When Gustavus Adolphus' improved cannon first made their appearance, men thought the end of the world had come, but it has not come yet. Parallel with their weapons of offence men constantly invent weapons of defence, and when the power of their offensive weapons grows beyond a certain point they give up using them. We saw this in the last war, when neither side used gas because it had reached the stage when it could no longer be used; there was no bacteriological warfare because it was impossible to limit its consequences. And it would not surprise me if, one day, atomic weapons were abandoned because the danger of retaliation was such that no one dared make use of them. Far be it from me to make innuendoes, but the fact remains that, even when an atom bomb was dropped at the very end of the last war—almost one might say by way of experiment—it was dropped by a country outside Europe and it was dropped outside any area inhabited by the white races. That is a fact not without significance.

That, Mr. President, is why our discussion has become purely political. Each time any hint of opposition has made itself felt in this Assembly it has had my sympathy, and I am unwilling to let the occasion pass without saying so. In my first speech here I said I had no qualms about using the words "national" or "nationalist". My Italian colleagues know I represent a political party which calls itself national precisely in order to distinguish itself from other parties. I am here, I say so frankly, because I am convinced that a united European policy, whatever the actual form it takes, will promote the best interests of my own country, and I am equally convinced the other members of this Assembly have come here in the same belief, that is to say, with the object of serving their own countries by following the path leading to unity for Europe—political, economic, social and military.

There can be no doubt that the speakers to whom I referred (always excepting Mr. Edwards, but he, I think, was speaking ironically) belong to

the sector generically known—I willingly accept the term—as the European right wing. In other words, the very men who feel most anxiety at the miserably slow rate of development of the European organisations are those whose political views seem to be most closely linked to national interests.

There is a lesson to be learnt from that too. What is it? Surely it is that these men, whose views I am proud to share, and who, according to circumstances, are known as nationalists or reactionaries or conservatives or what you will, were the first to abandon the utopian dreams of the immediate post-war years and to come down to earth.

After every war men always begin by thinking in terms of creating an earthly paradise; after every war we say this was the war to end wars; after every war we are presented with organisations or alliances which are to guarantee peace for all time. Most of our generation, at least those of us whose hair like mine is turning grey—it is doing so much too fast for my liking—have had this experience twice, after the first World War and after the second. What is a world in which there will never be any more wars but the purest of utopias, and what can it give rise to but utopian ideas and utopian activities?

I, too, have shared these dreams in my time, these beautiful dreams which make Russia out to be the great democracy of the East. We all know how, in the newspapers and on the radio, our peoples are always being taught, day in, day out, in every possible and conceivable language, that Russia is one of the great democracies which fought side by side with the other democracies in the war for their common beliefs. And yet here she is, an enemy for whose strength we ourselves are partly responsible, the greatest colonial empire in the world, which has succeeded for the first time in history in establishing its colonies in Europe itself. These are facts which the peoples of Asia would do well to ponder.

Just as, since the war, we have been pursuing the chimaera of a politically united Europe, or at least of a union between the European nations, all to be achieved within two or three years, as though a whole historical evolution could take place inside one generation; just as we have wasted years in pursuing the chimaera of the European Defence Community, which anyone whose head was not in the clouds knew perfectly well would never be accepted; so today some people are still pursuing the same fantasies

M. Lucifero (suite)

Les armes nouvelles, les armes atomiques, la nouvelle qui a paru dans les journaux de ce matin et qui a si vivement impressionné notre collègue M. Erler... Oui, les armements se perfectionnent; une des manifestations les plus certaines de la civilisation est qu'elle donne à l'homme des moyens toujours plus perfectionnés pour détruire ses semblables et lui-même. C'est là un fait normal de l'histoire. Lorsque apparurent les canons de Gustave-Adolphe, on crut à la fin du monde, mais la fin du monde n'est pas venue. En même temps que les armes offensives naissent des armes défensives, et dès lors que les armes offensives dépassent une certaine limite de puissance, elles cessent d'être utilisées. Nous l'avons vu lors de la dernière guerre mondiale, au cours de laquelle il n'a pas été fait usage des gaz; on n'a pas eu recours non plus à la guerre bactériologique, parce qu'on ne pouvait pas en limiter les conséquences; et je ne m'étonnerais pas si, le moment venu, on renonçait à employer les armes atomiques, parce que le danger de réversibilité serait tel que personne n'oserait s'en servir. Je ne veux rien insinuer, mais il est assez significatif que, dans la dernière guerre, quand la bombe atomique fut utilisée à la dernière minute — je dirais presque : à des fins expérimentales — elle l'a été par un pays extraeuropéen, et en dehors des zones habitées par des populations blanches. Ce fait n'est pas sans signification.

Notre débat, Monsieur le Président, est donc purement politique, et je ne pouvais, une fois encore, que m'associer à ce sentiment de révolte que j'ai partagé chaque fois qu'il s'est manifesté dans notre Assemblée. La première fois que j'ai pris la parole ici, j'ai dit que les termes « national » et « nationaliste » ne me gênaient nullement. D'ailleurs, mes collègues italiens savent que je représente ici des forces politiques qui s'affirment nationales, précisément parce qu'elles voient dans cette définition un élément propre à les distinguer des autres. Et si je suis ici — je le dis loyalement — c'est parce que je suis convaincu qu'une politique européenne unitaire, quelque forme qu'elle prenne, est d'un intérêt suprême pour mon pays; et je crois que vous venez, vous aussi, ici dans la même conviction de servir votre pays en cherchant les voies de cette unité politique, économique, sociale et militaire de l'Europe.

C'est un fait que les voix qui se sont fait entendre aujourd'hui et que j'évoquais tout à l'heure proviennent — hormis celle de M. Edwards, qui iro-

nisait — du secteur auquel on applique le terme générique — dont, personnellement, je ne m'offusque aucunement — de droite européenne. Il semble donc que les hommes qui se préoccupent le plus du tour que prennent les organismes européens soient précisément les tenants de conceptions politiques particulièrement soucieuses des intérêts nationaux.

C'est là aussi un fait dont nous avons à tirer la leçon. Cette leçon est que les hommes de la famille politique à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, ceux qu'on nomme, selon les circonstances, nationalistes, réactionnaires, conservateurs, ou de toute autre façon, ont été les premiers à abandonner les utopies de l'après-guerre pour descendre sur le terrain de la réalité.

Après chaque guerre l'humanité se met à rêver du paradis sur terre; après chaque guerre on nous prêche que cette tuerie a été la dernière; après chaque guerre on imagine des combinaisons et des institutions qui sont censées nous garantir une paix éternelle. La plupart des hommes de ma génération, du moins ceux d'entre nous qui ont les cheveux gris — comme moi, hélas, je le dis à ma grande douleur — ont fait deux fois cette expérience : une première fois après la première guerre mondiale, et une seconde fois après la deuxième guerre mondiale. Et à la faveur de cette utopie de la guerre à jamais abolie — car c'est là malheureusement une utopie — on bâtit des choses en l'air.

Je comprends parfaitement le beau rêve qui nous a fait présenter la Russie comme la grande démocratie de l'Est. Qui n'a pas lu les journaux, qui n'a pas écouté les émissions de la radio qui ont appris jour par jour à nos peuples, dans toutes les langues possibles et imaginables, que la Russie était une grande démocratie qui se battait aux côtés des alliés pour sauver la liberté? Et maintenant que nous avons renforcé sa puissance, elle se dresse devant nous comme le plus grand empire colonial du monde, et, fait sans précédent, que les peuples asiatiques feraient bien de considérer comme un empire ayant ses colonies en Europe.

C'est de la même façon qu'après la guerre on a poursuivi le rêve d'une unité européenne, de nations européennes unies, en pensant que cela pouvait se réaliser en quelques années, comme si on pouvait enfermer une évolution historique dans les limites d'une génération. Ainsi nous avons perdu des années en courant après le rêve de la Communauté Européenne de Défense, alors que quiconque avait les pieds par terre savait très bien qu'elle ne se réaliserait pas; ainsi encore, aujourd'hui

M. Lucifero (continued)

There are, however, today also some people who, whatever utopian dreams they may have indulged in just after the war, are completely cured of their illusions.

There are not many of us. We realise this, but we also feel we are doing a great service to the world by, everywhere, as today in this Assembly, in season and out of season, calling upon those who are still dreaming to wake up and come down to earth.

The fact that we are few does not worry me. My Italian colleagues can tell you that for years I have been fighting this battle in my own parliament alone and unaided. Today, for better or for worse, I have sixty deputies behind me. We are convinced, even in face of your opposition, even in face of your protests, impassioned protests such as those made today by M. van der Goes van Naters during M. Debré's speech, that the force by which we are moved is no less true, no less sincere, no less European, than that which moves you. We know, however, that, if we wish to find a solution to the problem of European unity, in its political, economic or defence aspect, we must bring our eyes down from our beatific visions to the more humdrum level of everyday facts.

If, when I leave this hall after a week spent with the Council of Europe and two, or rather three days, counting tomorrow, with the Assembly of Western European Union, I carry with me, as well as a faith that nothing can shake, a parcel of new hopes and convictions, it will simply be because I have seen in this Assembly the beginnings of an Opposition, taking the place of the chorus of praise and of the unanimous votes we had before, and because this is the proof that beneath the surface something real and forward-looking is stirring.

If our speeches, or my speeches, sometimes seem to stray from the point, and if they offend some people's ideas and convictions, always remember it is very much pleasanter and very much easier to vote with the majority and to march with the crowd—in the hope, as one says, of raising its tone—than to follow one's own conscience alone, even when it leads one to make disagreeable and

often unexpected statements without knowing whether the day will ever come in which one's actions will be understood.

THE PRESIDENT. — I call the Rapporteur, M. Fens, to wind up the Debate.

M. FENS (*Netherlands*) (Translation). — Mr. President, I would like to deal first with what the last speaker said. M. Lucifero has told us it is much easier to join in a chorus than to listen to the voice of one's own conscience. This, of course, is true, and it makes it all the more embarrassing for me to admit how pleased I am that most of this morning's speakers have agreed with my remarks as Rapporteur of the Committee on Defence Questions and Armaments. However, there it is. I shall, therefore, be bold enough to say that I do not altogether share M. Lucifero's views. There is still a tendency—and I think we are witnessing it here today—to split hairs.

I should now like to turn to Lord John Hope's statement, with the general tenor of which I fully agree. I agree that Great Britain does more for European defence than many countries that speak of nothing else but do extremely little. I refer in particular to the four trained divisions Great Britain is maintaining in Europe. But Lord John Hope made one remark which calls for a counter-observation. He said, among other things, that both Western European Union and O. E. E. C. were inter-governmental organisations. I would like to add that Western European Union is also an inter-parliamentary organisation, and that its character is therefore different from that of O. E. E. C.

I have already said how glad I am so many of the members who have spoken on these proposals are fully in agreement with your Committee's statement. I agree whole-heartedly with Sir James Hutchison when he says we must not run away with the idea that standardisation can be brought about rapidly. I also fully agree with what he has to say about partial standardisation. I believe I said something to that effect in my statement this morning.

I am also extremely grateful to the Chairman of the Committee, M. Badini Confalonieri, for so strongly supporting my statement, in particular that part of it which dealt with the control of

M. Lucifero (suite)

d'hui, il se trouve des hommes pour se bercer dans ces rêves. Mais il en est aussi qui, lors même qu'ils ont été malades d'utopie tout de suite après la guerre, sont maintenant bien guéris.

Nous ne sommes pas encore nombreux; nous en avons parfaitement conscience. Nous sommes cependant convaincus que nous pouvons rendre d'immenses services en invitant continuellement, en toute occasion, en toutes circonstances — comme aujourd'hui même, dans cette salle — la multitude de ceux qui rêvent encore à se réveiller et à reprendre pied sur le terrain des réalités.

Que nous ne soyons pas nombreux, cela ne me préoccupe pas : les collègues italiens savent que, pendant des années, je me suis battu seul, absolument seul dans le Parlement de mon pays. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, j'ai soixante députés avec moi. Même lorsque vous vous insurgez, même lorsque vous nous interrompez avec passion, comme l'a fait aujourd'hui M. van der Goes van Naters pendant que parlait M. Debré, nous sommes convaincus que notre passion à nous n'est ni moins vraie, ni moins sincère, ni moins européenne que la vôtre; mais nous savons aussi que, si nous voulons donner une solution aux problèmes de l'unité européenne, qu'il s'agisse de politique, d'économie ou de défense, il nous faut quitter les vastes avenues du rêve et revenir dans les voies plus modestes de la réalité concrète.

Quittant cette salle après une semaine passée au Conseil de l'Europe et deux journées — ou plutôt trois, en comptant demain — à l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale j'emporte avec moi, pour reprendre la bataille dans mon pays, un bagage d'espoir dans l'avenir, en plus de la foi qui ne saurait m'abandonner. S'il en est ainsi, c'est bien parce que je vois que dans cette enceinte, au lieu de dire *amen* à tout et de voter à l'unanimité, on commence à exprimer des contradictions qui sont le signe d'une fermentation, un témoignage de vie, une promesse d'avenir.

Et si quelquefois nos paroles, les miennes en particulier, détonent et peuvent même choquer les sentiments et les convictions de certains, n'oubliez pas qu'il est beaucoup plus commode et beaucoup plus facile d'exprimer l'opinion du plus grand nombre et de chanter en chœur, que d'accepter d'être fidèle à sa propre conscience, quitte à dire des choses désagréables et même insolites, sans savoir si l'on verra le jour où elle seront comprises.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction): — La parole est au rapporteur, M. Fens, pour tirer les conclusions du débat.

M. FENS (*Pays-Bas*) (Traduction). — Monsieur le Président, je commencerai par ce qu'a dit le dernier orateur, M. Lucifero, lorsqu'il nous a rappelé qu'il est beaucoup plus facile de chanter en chœur que d'écouter la voix de sa propre conscience. C'est fort vrai. Aussi me trouvé-je un peu gêné de dire combien je suis satisfait de ce que la plupart des orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui se sont associés aux vues que j'avais exposées, en ma qualité de rapporteur de la commission des Questions de Défense et des Armements. Mais enfin, le fait est là, quant à moi je m'enhardirai jusqu'à dire que je ne partage pas l'opinion de M. Lucifero. Nous n'en avons apparemment pas encore fini — la preuve vient, me semble-t-il, d'en être donnée aujourd'hui — avec l'idée qu'il est indispensable, passez-moi l'expression, de couper chaque cheveu en quatre.

Ceci dit, j'en viens au discours prononcé par Lord John Hope. Je suis entièrement d'accord avec la teneur générale de ce qu'il a dit. Je conviens sans réserve que le Royaume-Uni fait plus pour la défense européenne que bien d'autres, qui ne parlent que de cela, mais agissent fort peu. Et je n'oublie pas les quatre divisions bien entraînées que la Grande-Bretagne entretient en Europe. Cependant, l'une des observations de Lord John me paraît appeler une réponse. Il a dit, entre autres choses, que l'Union de l'Europe Occidentale et l'O. E. C. E. sont toutes deux des institutions intergouvernementales. Je tiens à faire remarquer que l'Union de l'Europe Occidentale est également une organisation interparlementaire et que son caractère est, par conséquent, différent de celui de l'O. E. C. E.

J'ai déjà exprimé ma joie de ce que nombre des orateurs qui se sont exprimés dans le débat aient approuvé si complètement les vues de votre commission. Je conviens entièrement avec Sir James Hutchison que nous ne devons pas nous faire trop d'illusions quant à une mise en œuvre rapide de la standardisation, et je suis évidemment tout à fait d'accord sur ce qu'il a dit d'une standardisation partielle. Je crois en avoir parlé moi-même dans mon exposé de ce matin.

Je suis aussi extrêmement reconnaissant au Président de notre commission, M. Badini Confalonieri, de ce qu'il a tenu à appuyer les termes de mon rapport oral, notamment en ce qui concerne le contrôle des armements. Ce que M. Badini Con-

M. Fens (continued)

armaments. What M. Badini Confalonieri had to say on the subject confirms our belief that the Control Agency for Western European Union can become the model for further disarmament, even outside the countries which are members of Western European Union.

Here I agree with what my fellow-countryman, M. Goedhart, said in his speech, the frankness of which we must welcome. To be sure he criticised some of the things we said, but I am glad he has concluded from my statement that we have turned over a new leaf and are doing just what he has suggested.

Now, it seems to me that M. Goedhart has made a couple of important suggestions. He suggested, first, that we should talk to General Gruenther. No doubt he believes we could find out more from General Gruenther than we could from the Ministers of W. E. U. That may well be. I know General Gruenther gives very comprehensive briefings, but, all the same, he has not the same responsibility as the Ministers of W. E. U. I think M. Goedhart's suggestion, as such, is very valuable, and we shall no doubt discuss it in our Committee, for it would certainly be useful for the Committee to get such a briefing from General Gruenther.

As regards the co-ordination of military service, I fully agree with M. Goedhart; I believe it to be a most important question. M. Temple has said there is little purpose in discussing it, since conditions vary so much from country to country, but that is just the trouble; there are no two countries in Europe, not even NATO countries, with the same call-up system. There are also divisions ranging from the $n + 1$ and $n + 2$ types up to and including the $n + 30$ type. In our country we have some divisions that can be put into the field at a moment's notice—and I hope other countries have some too—and other divisions in the reserve, which are of the $n + 2$ and $n + 3$ type. But a year ago—the position may have changed since—the reserve divisions in Great Britain were of the $n + 30$ type. If anything happens on the Continent we shall require the support of troops from across the Channel and, given the conditions of modern warfare, I fear

there will be very little left of the $n + 2$ and $n + 3$ reserve divisions after going into battle and holding on for 30 days before the $n + 30$ divisions are able to come to their assistance. Therefore, the first thing is to achieve a common call-up system, which will lead us automatically to co-ordinate the length of military service.

On the question of Iceland, I fully endorse M. Goedhart's views. It is a great pity the Iceland parliament should have taken such a decision, and I earnestly hope they will think again and change their minds.

I hope M. Debré will not be offended if I say that I do not share his views on E. D. C. Indeed, on this point I agree with M. van der Goes van Naters, when he says that M. Debré's statement was a fervent and convincing plea for a supranational union. What he actually asked for was a social, economic and cultural union, but such a union could hardly exist without a supranational organisation.

I am more prepared to agree with M. Debré on the question of Euratom. This is certainly a problem, but I am unable to tell you what the Committee's views on it are, as the Committee has not yet discussed it. In my opinion, Euratom still raises very difficult problems, and I regret to say I was not altogether convinced by what our colleague M. Benvenuti had to say about it. I have always assumed that Euratom was to deal solely with the peaceful uses of atomic energy.

M. de la Vallée Poussin has stated quite frankly that in modern warfare the use of atomic weapons is inevitable. Similar views have been expressed by the NATO Council of Ministers.

It is pure hypocrisy to say atomic weapons are so horrible we should not manufacture them ourselves, and at the same time allow others to do so. I believe if it is necessary to manufacture atomic weapons, it must also be possible to manufacture them. In my opinion this will not be possible under Euratom, but I do think W. E. U., and indeed our Committee, might discuss the matter further. It might be possible—this is an idea which has just occurred to me—if Euratom insists on confining its activities to the peaceful uses of atomic energy, either to set up another organisation (not necessarily in competition with Euratom) or to try to devise another form of

M. Fens (suite)

falonieri a dit à ce sujet nous confirme dans l'idée que l'Agence de Contrôle de l'Union de l'Europe Occidentale pourrait devenir un modèle pour un désarmement plus vaste, s'étendant à d'autres pays que ceux qui se rattachent à l'Union de l'Europe Occidentale.

Je me rencontre ici avec mon compatriote M. Goedhart, qui s'est exprimé avec une clarté et une franchise que l'on ne peut qu'approuver. Il a bien critiqué certains points du rapport, mais je suis heureux qu'il ait conclu de mon exposé que nous sommes désormais revenus de nos erreurs et sommes entrés exactement dans ses vues.

M. Goedhart a émis quelques idées qui, selon moi, ne manquent pas de poids, notamment lorsqu'il a dit que nous devrions aller parler avec le général Gruenther. Il croit, sans doute, que nous en saurions davantage par lui que par les Ministres de l'U. E. O. C'est bien probable. Je sais que le général Gruenther est très complet dans les exposés qu'il fait, mais il faut bien se représenter qu'il n'a pas les mêmes responsabilités que les Ministres de l'U. E. O. Je considère que la suggestion de M. Goedhart est très intéressante, et je crois que notre commission devra l'examiner. Ce serait certainement une bonne chose si elle obtenait du général Gruenther qu'il lui fasse un tel exposé.

Au sujet de la coordination du service militaire, je suis tout à fait d'accord avec M. Goedhart. Je considère que c'est là, en effet, une question fort importante. M. Temple a dit qu'il y avait peu d'intérêt à en discuter, les conditions étant par trop différentes selon les pays. Mais c'est justement là ce qui est fâcheux. Il n'y a pas deux pays en Europe, et pas même au sein de l'O. T. A. N., qui aient le même système de mobilisation. Nous avons des unités classées de $n + 1$ et $n + 2$ jusqu'à $n + 30$. Aux Pays-Bas, il existe des unités sur pied — j'espère qu'il en est de même ailleurs — et les unités mobilisables, qui sont chez nous du type $n + 2$ et $n + 3$. Mais en Grande-Bretagne par exemple — il y a un an, en tout cas, mais les choses ont peut-être changé depuis — les unités mobilisables étaient du type $n + 30$. A supposer que quelque chose se passe sur le continent, nous aurions assurément besoin du concours de troupes venues d'outre-Manche. Or, étant donné les conditions de la guerre moderne, je crains que, si nos unités $n + 2$ et $n + 3$ doivent tenir seules le front trente jours avant que d'autres unités, mobilisables selon le schéma $n + 30$, puissent leur venir en aide, je crains, dis-je, qu'il ne reste pas

grand-chose des divisions en ligne. Aussi suis-je d'avis que la première chose à faire est de convenir d'un système de mobilisation, après quoi nous en arriverons par la force des choses à coordonner la durée respective de service militaire dans les différents pays.

Sur la question de l'Islande, je souscris entièrement à ce qu'a dit M. Goedhart. Il est très regrettable que le Parlement islandais ait pris une telle décision, et j'espère sincèrement qu'ayant mieux réfléchi il reviendra sur son erreur.

J'espère que M. Debré ne sera pas offensé si je dis que je ne partage pas son opinion sur la C. E. D. En fait, je suis à cet égard de l'avis de M. van der Goes van Naters, quand il disait que, si quelqu'un a prononcé en faveur de l'idée de communauté supranationale un plaidoyer convaincant, c'est bien M. Debré. Il veut l'union en matière sociale, en matière économique et sur le plan culturel, mais rien de tel ne saurait se réaliser sans communauté supranationale.

Je me rapproche davantage de M. Debré sur la question de l'Euratom. Je ne puis vous faire part à ce sujet de l'opinion de la commission, car elle ne s'en est pas encore saisie. A mon avis, l'Euratom soulève encore des problèmes très ardues, et j'ai le regret de dire que je n'ai pas été entièrement convaincu par le plaidoyer de notre collègue M. Benvenuti. J'en reste à l'idée que l'Euratom doit viser exclusivement l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

M. de la Vallée Poussin a dit très clairement que dans la guerre moderne l'emploi des armes atomiques serait inévitable. C'est également dans ce sens qu'a conclu le Conseil des Ministres de l'O. T. A. N.

Bien sûr, on peut dire : « Je trouve que les armes atomiques sont de si vilaines choses que je n'en fabriquerai pas, mais je laisse à d'autres le soin de le faire. » J'estime qu'il y a là une sorte d'hypocrisie. Si la nécessité existe de fabriquer des armes atomiques, la possibilité de le faire doit exister aussi. A mon avis, cela ne sera pas possible dans le cadre de l'Euratom, mais la question est en revanche de celles qui pourraient être traitées dans le cadre de l'U. E. O., et je pense que notre commission, notamment, pourrait en discuter. Une solution possible — l'idée m'en vient à l'instant à l'esprit — pourrait être, si l'Euratom s'en tient aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, de créer un autre organisme — nullement rival de l'Euratom — ou une autre institution de coopération intergouvernementale, dans le cadre de laquelle il nous serait loisible, pour nous-

M. Fens (continued)

inter-governmental co-operation to enable us, in our own interests, to manufacture and use atomic weapons, not bombs perhaps, but small tactical weapons of the ordinary type.

I am very grateful to Mr. Edwards for the masterly way in which he has dealt with the subject of improving the public relations aspect of Western European Union.

M. von Brentano asked me a question, and I am glad M. Erler answered it for me. I find his reply quite satisfactory. I have never been a Minister either, and I believe I would have given the same reply as M. Erler.

Now I come to the reply to Question 34, which has caused us a certain amount of annoyance. This question could have been settled if there had been personal contact. Even if they were afraid to discuss these matters publicly, the Ministers might, through personal contact with our Committee or its Bureau, have informed us of what they were planning and of its probable consequences.

I agree, of course, with what M. Erler has said, but I do not quite know how to interpret it. M. Erler said that the Red Army would not march now, but we do not know whether or not it will do so in three years' time. But, Mr. President, the fact that we know the answer to this should not prevent us from proceeding with our defence policy, that is to say, with our specific policy for disarmament.

One of the other speakers—I think it must have been M. de la Vallée Poussin—said we were now being subjected to another sort of war: the Russians were now carrying the fight into the economic, financial, cultural and social fields, and were withdrawing from the military field, which meant that the military threat had receded for the moment, but not that we should try, all by ourselves, to stop this new form of cold war by launching a counter-offensive against the Russians in those fields. I quite agree with that, Mr. President, but, on the other hand, we must not lose sight of the need to apply our NATO plans, for instance the Lisbon Plan, so that we may be prepared if the Russians, who are now busy creating

disturbances in the East, one day turn against the West.

I am grateful to M. Gerns for agreeing with my suggestion of this morning and giving some illustrations of typical internal standardisation.

Mr. President, I feel I have answered most of the questions and comments on matters within my competence. I thank the Assembly once more for the great interest it has shown in our Report.

THE PRESIDENT. — I am sure the Assembly would wish me to voice in their name our thanks to our Rapporteur not only for the work he has done in his Report but for his presentation of and his winding up of the debate.

The General Debate is closed.

We have now to vote on the draft Resolution contained in Document 12.

I shall read it out:

“The Assembly,

Having held its first debate on the role of Western European Union in the sphere of security and the production and control of armaments, in the light of the statement of the Chairman of the Council and the Report and Supplementary Report of the Council transmitted to the Assembly,

Decides:

1. to communicate the preliminary report of the Committee on Defence Questions and Armaments to the Council, requesting the Council to communicate to that Committee its replies to the supplementary questions put in this report;
2. to instruct the Committee on Defence Questions and Armaments to table a report, not less than two weeks before the opening of the second part of the Second Ordinary Session, in the light of the Supplementary Report of the Council and the debate thereon in the Assembly.”

In accordance with Rule 34 of the Rules of Procedure, the voting will take place by sitting and standing.

(A vote was taken by sitting and standing)

THE PRESIDENT. — *The draft Resolution is accordingly agreed to, with three abstentions.*

M. Fens (suite)

mêmes, de fabriquer et d'utiliser des armes atomiques qui ne seraient pas nécessairement des bombes, mais pourraient être de petites armes tactiques.

Je remercie M. Edwards pour l'éloquente démonstration qu'il a faite de la nécessité d'améliorer les *public relations* de l'Union de l'Europe Occidentale.

M. von Brentano m'a posé une question, mais je suis heureux que M. Erler y ait répondu pour moi. Je trouve sa réponse tout à fait satisfaisante. Je n'ai, moi non plus, jamais été ministre, et je crois que j'aurais donné la même réponse que M. Erler.

J'en viens à la réponse à la question 34 — réponse qui nous a quelque peu fâchés. En fait, cette question aurait pu être réglée par des contacts directs. Même si les Ministres craignaient d'en discuter en public, ils auraient pu se mettre en rapport personnel avec notre commission ou son Bureau pour les orienter et les renseigner sur les mesures prises ou envisagées.

Je suis naturellement d'accord avec M. Erler, mais je ne sais pas exactement dans quel sens prendre ses paroles lorsqu'il a dit : « L'armée rouge n'attaquera pas maintenant, mais nous ne savons pas si elle ne le fera pas d'ici trois ans. » Bien sûr, Monsieur le Président, nous n'en savons rien, mais cela ne doit pas nous empêcher de continuer à développer notre politique de défense, et donc notre politique typiquement militaire de désarmement.

L'un des autres orateurs — je crois que c'était M. de la Vallée Poussin — s'est exprimé ainsi : « Si l'on admet que dans la période actuelle nous expérimentons une nouvelle sorte de guerre, que les Russes se battent maintenant sur le terrain économique, sur le terrain financier, sur le terrain culturel, sur le terrain social et tous les terrains que l'on voudra, mais se retirent du terrain militaire, il faut en conclure que la menace armée est pour le moment moins pressante, et non pas dire : menons maintenant la guerre tout seuls et essayons de stopper par une contre-offensive la guerre froide des Russes. » J'en tombe d'accord, Monsieur le Président, mais nous ne devons pas pour autant négliger l'autre aspect du problème; il nous faut poursuivre la mise en œuvre des plans de l'O. T. A. N., notamment du plan de Lisbonne, afin d'être prêts pour l'éventualité où les Russes,

qui s'emploient actuellement à semer le trouble et l'inquiétude en Orient, se retourneraient un beau jour vers l'Ouest.

Je suis très reconnaissant à M. Gerns d'avoir repris la suggestion que j'avais faite ce matin et donné toute une série d'exemples typiques de standardisation interne.

Monsieur le Président, je crois avoir répondu ainsi à la plupart des questions et observations formulées sur des sujets qui relèvent de ma compétence, et je remercie encore une fois l'Assemblée pour le grand intérêt qu'elle a bien voulu porter à notre rapport.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je suis certain de répondre au désir de l'Assemblée en remerciant en son nom notre rapporteur, non seulement pour la valeur du document qu'il nous a soumis, mais aussi pour l'intérêt de sa présentation et de ses conclusions orales.

La discussion générale est close.

Nous sommes maintenant appelés à nous prononcer sur le projet de résolution qui figure dans le Document 12.

J'en donne lecture :

« L'Assemblée,

Après avoir tenu son premier débat sur le rôle de l'Union de l'Europe Occidentale en matière de sécurité et de production et de contrôle des armements, à la lumière de la déclaration du Président du Conseil, du rapport et du rapport supplémentaire du Conseil communiqués à l'Assemblée,

Décide :

1. de transmettre au Conseil le rapport préliminaire de la commission des Questions de Défense et des Armements, en invitant le Conseil à bien vouloir communiquer à cette commission ses réponses aux questions supplémentaires posées dans ledit rapport;
2. de charger la commission des Questions de Défense et des Armements d'établir, sur la base du rapport supplémentaire du Conseil et du débat dont il a été l'objet, un rapport qui devra être déposé au moins deux semaines avant l'ouverture de la deuxième partie de la deuxième Session ordinaire. »

Conformément aux dispositions de l'Article 34 du Règlement, le vote s'effectuera par assis et levé.

(Il est procédé à un vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Le projet de résolution est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

5. Relations between the Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe

(Doc. 16)

THE PRESIDENT. — The next item on the Orders of the Day deals with the relations between the Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe (Doc. 16). The letter from the President of the Consultative Assembly, which is contained in Doc. 16, has been distributed to you. I would suggest to the Assembly—and in this I am supported by the opinion of the Bureau—that this letter and the Motion for an Order, which I propose to move, should not be the occasion for a debate on the substance of the matter. The question of the relationship between the Assembly of Western European Union and the Consultative Assembly is a matter of great importance and we suggest that it would not be reasonable to ask the Assembly to come to a decision on the principles involved without time being given for a more mature consideration. The Motion which I will put to you is therefore concerned solely with procedural arrangements.

The Motion which I put before you is this:

“That the Assembly, having taken note of the letter from the President of the Consultative Assembly, received on 23rd April, instructs its Bureau to discuss the matters raised in this matter with the Bureau of the Consultative Assembly, and to report back to the Assembly.”

That is the Motion which I put before you.

Does any Representative wish to speak? . . .

If there are no comments, I will put to the vote by sitting and standing the Motion for an Order which is set out in the Orders of the Day.

(A vote was taken by sitting and standing)

THE PRESIDENT. — *The Motion for an Order is agreed to, with one abstention.*

6. Date, Time and Orders of the Day for the next Sitting

THE PRESIDENT. — I mentioned earlier in today's discussions the possibility of Committees meeting this afternoon, but as the debate continued that became clearly out of the question.

I propose that the Assembly should meet next tomorrow morning, Wednesday, 25th April, at 10.30, with the following Orders of the Day:

1. Draft Budget of the Assembly for the financial year 1956, and draft Opinion on the budget of Western European Union as a whole for the Financial Year 1955 (Debate on the Report presented by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and Vote on the Draft Opinion, Doc. 13).
2. Adjournment of the First Part of the Second Ordinary Session of the Assembly.

Is there any opposition to those Orders of the Day? . . .

The Orders of the Day are agreed to.

I would suggest to the Assembly that the Committees which have been formed today should meet at 9.30 a.m. tomorrow, an hour before the Assembly meets, at 10.30 a.m., in order to elect their officers and to conduct their business:

The Committee on Defence Questions and Armaments to meet in Room 401.

The Committee on General Affairs to meet in Room 201.

The Committee on Budgetary Affairs and Administration to meet in Room 302.

The Committee on Rules of Procedure and Privileges to meet in Room 202.

The numbers of these rooms will of course be put up on the board, but I thought it would be for the convenience of the Assembly to know them tonight.

Finally, I would suggest that at the conclusion of tomorrow's debate on the Budget the Presidential Committee should meet at whatever time the debate ends. We can only judge whether it will be possible for that Committee to meet before lunch when we know how long that debate has lasted. In the circumstances, I do not propose to ask the Bureau to meet unless something unexpected happens immediately the Assembly rises, because we shall cover the Bureau meeting in the Presidential Committee meeting.

If there is no other comment on the suggestions I have made for tomorrow's arrangements, the Sitting is closed.

(The Sitting was closed at 6.45 p.m.)

5. Relations entre l'Assemblée et l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

(Doc. 16)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle l'examen des relations entre notre Assemblée et l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, Doc. 16. La lettre du Président de l'Assemblée Consultative, reproduite dans le Document 16, vous a été communiquée. En accord avec le Bureau, je propose à l'Assemblée de ne pas engager de débat sur le fond au sujet de cette lettre et du projet de directive que je m'appête à vous soumettre. La question des relations entre l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale et l'Assemblée Consultative est une affaire d'une grande importance, et nous pensons qu'il ne serait pas raisonnable d'inviter l'Assemblée à se prononcer sur les principes en cause avant qu'elle ait eu le temps d'en approfondir l'examen. Le texte que je vous présente ne vise donc que des questions de procédure.

En voici la teneur :

« L'Assemblée, ayant pris connaissance de la lettre du Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en date du 23 avril 1956, charge son Bureau de discuter des questions contenues dans cette lettre avec le Bureau de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de faire rapport à l'Assemblée. »

C'est sur cette proposition que vous êtes appelés à vous prononcer.

Quelqu'un demande-t-il la parole?...

Personne ne demande la parole, je mets aux voix, par assis et levé, le projet de directive con-signé dans l'ordre du jour.

(Il est procédé à un vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — *Le projet de directive est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

6. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — J'avais dit précédemment que les commissions pourraient éventuellement se réunir dès cet après-midi, mais la durée de nos débats exclut d'office cette éventualité.

Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance demain matin, mercredi 25 avril, à 10 h. 30, avec l'ordre du jour suivant :

1. Projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956, et projet d'avis sur le budget de l'ensemble de l'U. E. O. pour l'exercice financier 1955 — discussion du rapport de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, et vote sur le projet d'avis, Doc. 13.

2. Interruption de la seconde Session ordinaire de l'Assemblée.

Y a-t-il des objections à cet ordre du jour?...

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi réglé.

Je propose à l'Assemblée que les commissions qui ont été constituées aujourd'hui se réunissent demain à 9 h. 30, une heure avant que l'Assemblée n'entre en séance, à 10 h. 30, afin de former leurs Bureaux et d'examiner l'ordre de leurs travaux.

La commission des Questions de Défense et des Armements se réunira dans la salle 401.

La commission des Affaires Générales se réunira dans la salle 201.

La commission des Affaires budgétaires et de l'Administration se réunira dans la salle 302.

La commission du Règlement et des Immunités se réunira dans la salle 202.

Les numéros des salles attribuées aux commissions seront naturellement affichés, mais j'ai pensé qu'il serait commode pour les membres de l'Assemblée d'en être informés dès ce soir.

Enfin, je propose qu'à l'issue du débat de demain sur le budget le Comité des Présidents se réunisse quelle que soit l'heure de la clôture. Nous ne pourrions juger s'il est possible de tenir cette réunion avant le déjeuner que lorsque nous connaîtrons la durée de la séance de l'Assemblée. Quant au Bureau, je ne pense pas qu'il y ait lieu de le réunir à moins qu'un fait imprévu ne survienne dans les quelques minutes à venir. En effet, les questions qui intéressent le Bureau seront traitées lors de la réunion du Comité des Présidents.

S'il n'y a pas d'autres observations touchant les propositions que je viens de faire, je lèverai maintenant la séance...

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 45.)

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Amery
Azara
Badini Confalonieri
Reif (Becker)
Benvenuti
Bohy
Ramsden
(Sir David Campbell)
Viscount *Stonehaven*
(Lord Chesham)
MM. *Cerulli Irelli* (Cingolani)
Debré
(Corniglion-Molinier)
Dehousse
Edwards
Erler
de Félice
Fens
Gaborit
Gerns (Gerstenmaier)
van der Goes van Naters
Haasler
Hay

MM. Heyman
Nicolson (Dame Florence Horsbrugh)
Sir James Hutchison
MM. Jeger
Jones
Trittelvitz (Kalbitzer)
Goedhart (Kapteijn)
Höfler (Kiesinger)
Kopf
Holt (Lord Layton)
Le Bail
Legendre
Wahl (Lenz)
Lücker (Leverkuehn)
Lucifero
Maydon (Maclay)
Charpentier (de Menthon)
Lemmer (von Merkatz)
Mommer
Montini
Janssens (Motz)
Temple (de Moustier)

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. *Broughton* (Paget)
Paul
Perrier
Plaisant
Poppewell
Pünder
RADIUS
Mme Rehling
MM. *Van Remoortel* (Rolin)
Schaus
Schmal
Schmid
Birkelbach
(Mme Schroeder)
Schütz
Seidl
Senghor
de la Vallée Poussin
(Struye)
Van Cauwelaert
Willey

The following Representatives apologized for their absence:

MM. Beaufort
Bettiol
Boggiano Pico
Bruins Slot
Canevari
Codacci Pisanelli
De Vita
Gaitskell
Galletto
Gonella

MM. Jaquet
Jenkins
Kalenzaga
van Kauenbergh
Korthals
Margue
Minjoz
Moutet
Nacucchi
Nicholson

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés :

MM. Oakshott
Pernot
Pezet
Reynaud
Santero
Spallicci
Teitgen
Treves

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents dont les noms figurent entre parenthèses.

FIFTH SITTING

Wednesday, 25th April, 1956

SUMMARY

1. Adoption of the Minutes.
2. Attendance.
3. Alteration in the composition of a committee.
4. Draft Budget of the Assembly for the Financial Year 1956, and draft Opinion on the Budget of Western European Union as a whole for the Financial Year 1955 (*debate on the Report presented by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and Vote on the draft Opinion, Doc. 13*).

Speakers: the President, Mr. Edwards (*Rapporteur*), M. Pünder, Mr. Ramsden.

Adoption of the draft Budget.

Adoption of the draft Order.

5. Announcement by the President.
6. Meeting of the Presidential Committee.
7. Adjournment of the First Part of the Session.

Appendix: Attendance List.

The Sitting was opened at 10.50 a.m., with Mr. Maclay, President of the Assembly, in the Chair.

THE PRESIDENT. — The Sitting is open.

1. Adoption of the Minutes

THE PRESIDENT. — In accordance with Rule 21 of the Rules of Procedure, the Minutes of Proceedings of the last Sitting have been distributed.

Are there any comments on these Minutes? . . .

The Minutes are agreed to.

2. Attendance

THE PRESIDENT. — The names of Substitutes attending the present Sitting have been posted up. The list of Representatives present will be published as an Appendix to the Minutes of Proceedings and to the Official Report of Debates.

3. Alteration in the composition of a committee

THE PRESIDENT. — In accordance with the provisions of Rule 39 of the Rules of Procedure, the Bureau submits to the Assembly a proposed

change in the composition of the Committee on General Affairs.

The proposal is to replace M. Lenz by M. Kiesinger.

Is that agreed to? . . .

The proposal of the Bureau is agreed to.

4. Draft Budget of the Assembly for the Financial Year 1956, and draft Opinion on the Budget of Western European Union as a whole for the Financial Year 1955

(Debate on the Report presented by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and Vote on the draft Opinion, Doc. 13)

THE PRESIDENT. — The first item on the Orders of the Day is the debate on the Report of the Committee on Budgetary Affairs and Administration on the draft Budget of the Assembly for 1956, and a draft Opinion on the Budget of Western European Union as a whole for 1955, on which the Assembly has to take a vote.

Before I call the Rapporteur to present the Committee's Report, I would suggest to the Assembly that, as there are no Amendments proposed to the text of the Budget for 1956, we should vote on the Budget as a whole, and not by Heads

CINQUIÈME SÉANCE

Mercredi 25 avril 1956

SOMMAIRE

1. Adoption du procès-verbal.
2. Présences.
3. Modification de la composition d'une commission.
4. Projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956, et projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1955 (*discussion sur le rapport de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, et vote sur le projet d'avis, Doc. 13*).

Intervient : M. le Président, M. Edwards (*rapporteur*), M. Pünder, M. Ramsden.

Adoption du projet de budget.

Adoption du projet d'avis.

5. Communication de M. le Président.
6. Réunion du Comité des Présidents.
7. Clôture de la première partie de la session.
Annexe : Liste de présence.

La séance est ouverte à 10 h. 50, sous la présidence de M. Maclay, Président de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La séance est ouverte.

1. Adoption du procès-verbal

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Conformément à l'article 21 du Règlement, le procès-verbal de la dernière séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2. Présences.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Les noms des Suppléants siégeant à la présente séance ont été affichés. La liste de présence sera annexée au procès-verbal, ainsi qu'au compte rendu des débats.

3. Modification de la composition d'une commission

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Conformément à l'article 39 du Règlement, le Bureau soumet à l'Assemblée une proposition tendant à modifier la composition de la commission des Affaires Générales.

Il est proposé de remplacer M. Lenz par M. Kiesinger.

Il n'y a pas d'opposition?...

La proposition du Bureau est adoptée.

4. Projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956, et projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1955

(Discussion sur le rapport de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, et vote sur le projet d'avis, Doc. 13)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'ordre du jour appelle en premier lieu la discussion du rapport de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration sur le projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956 et sur le projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1955.

Avant de donner la parole au rapporteur pour la présentation du rapport de la commission, je voudrais faire observer qu'aucun amendement n'a été déposé, et proposer en conséquence à l'Assemblée de voter sur l'ensemble du budget et non pas par articles et par chapitres. Il a été convenu avec le rapporteur qu'il traiterait en conclusion du débat de toutes les questions qui viendraient à

The President (continued)

or Sub-Heads. The Rapporteur has undertaken to deal with any points raised on the details of Heads or Sub-Heads when he replies to the debate.

Are there any objections to this proposal? . . .

The proposal is agreed to.

I call Mr. Edwards, Chairman and Rapporteur, to present the Report of the Committee.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — I have the honour to present the first Budget of our Assembly. I would at once acknowledge my indebtedness to those of my colleagues on the Committee on Budgetary Affairs and Administration who have helped me in my work, and also to Mr. Salter and to Miss Cohen, at present on the staff of the Council of Europe, who I am glad to say is joining our staff from the beginning of next month. I would also say how grateful I am to Sir Frank Tribe, Comptroller and Auditor-General of the United Kingdom Parliament, for the help and advice he has given to me, and I also express thanks to the Secretary-General and his staff for their many services to me.

In introducing this Budget, I can be brief, because I think all the points that really matter are contained in my Report. It should, and will no doubt, be appreciated by Representatives, that this year we have been obliged to follow a different procedure from that laid down in Rule 48. When we meet in the Autumn, the Committee will produce a draft Budget in respect of next year, but this year—the first year—we have had to improvise an arrangement in order to get a Budget adopted and to get the necessary monies voted for the carrying on of our work.

I would, however, emphasise that, when we meet in the Autumn, one of the things we shall have to do will be to consider the draft Budget for the next year. I hope to get everything settled in good time and so to avoid the sort of troubles we have had on this occasion.

I would not say that the negotiations about the estimates and the sums of money that were to be placed at our disposal have been easy. I believe they have taken an unnecessarily long time. It is my hope, however, that we shall have learned from our experience and that in consequence in future years we shall not need to devote so much time to them, and that we shall need to meet the Council's Representatives only on really important matters of principle.

In a certain sense our Budget was the touchstone of the Ministers' intentions. It was the first test of the status that we had visualised for ourselves in our Charter. I think paragraph 7 of my Report shows that we have emerged from our Budget negotiations with the Ministers with our status and our rights confirmed and justified.

A second preliminary consideration is that when we meet in the Autumn it will be necessary for us, not only to consider the draft Budget for next year, but also to consider draft financial regulations. At present we are working to a provisional set of regulations, but we shall need to prepare and submit to the Assembly draft financial regulations which will doubtless require to be discussed with the Council of Ministers after we have provisionally adopted them here.

May I turn to the Budget itself? I think it will be generally recognised that in the first year of a new organisation it is very difficult indeed to make firm and final estimates. In many matters it is not easy to find the right computing factors—if I may use a term beloved by Treasury experts—on these matters. It is only in the light of experience that we can really know with any kind of firmness what we are going to need. Therefore, the Budget that I am now submitting should be thought of in terms of a reservation that, as the year goes on, if we find that we need more money under any of these Heads, it is agreed between ourselves and the Council of Ministers that it is open to us to put in supplementary estimates.

I imagine that Representatives will have been surprised at the smallness of our Budget. It might appear that the Committee over which I have the honour to preside, and which contains many senior people, had been in great labour and had produced a very small mouse. That is so, but we shall know as the year goes on how far we are short of our real needs in the estimates which have been put in.

We have presented the Budget in a form which will enable those Representatives who delight in comparative statistics to compare this Budget with that of the Consultative Assembly or that of the Common Assembly. The Ministers, or perhaps more accurately their budget committee, would like to have our figures put in the same form and classified in the same way under the same heads as in the other part of the organisation. Perhaps in the end we shall do both.

M. le Président (suite)

être soulevées sur des points particuliers du budget.

Y a-t-il des objections à cette façon de faire?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Edwards, Président et rapporteur de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, pour la présentation de son rapport.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'ai l'honneur de vous présenter le premier budget de notre Assemblée. Je tiens à remercier tout d'abord mes collègues de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans mon travail, ainsi que M. Salter et M^{lle} Cohen. M^{lle} Cohen est actuellement fonctionnaire du Conseil de l'Europe, mais je suis heureux de vous annoncer qu'elle appartiendra dès le mois prochain à notre personnel. J'exprime aussi ma vive gratitude à Sir Frank Tribe, Commissaire Général aux Comptes du Parlement du Royaume-Uni, pour l'aide et les avis qu'il m'a prodigués, ainsi qu'au Secrétaire Général et à son personnel pour les multiples services qu'ils m'ont rendus.

En présentant ce budget, je puis me permettre d'être bref, car il me semble que le rapport écrit traite de tous les points essentiels. Sans doute comprendrez-vous, Mesdames et Messieurs, que nous ayons dû suivre cette année une procédure différente de celle que prescrit l'article 48 du Règlement. La commission présentera lors de la session d'automne un projet de budget pour le prochain exercice. Pour 1956, première année de notre existence, force nous a été de prendre des dispositions particulières afin d'assurer l'établissement d'un budget et le vote des crédits nécessaires.

Il en ira autrement lors de notre session d'automne, au cours de laquelle l'une des tâches de l'Assemblée sera d'examiner le projet de budget pour l'an prochain. J'espère que tout sera réglé en temps utile, et que les difficultés que nous avons rencontrées cette fois-ci seront désormais évitées.

Je n'irai pas jusqu'à affirmer que les négociations relatives à l'évaluation des crédits qui devaient nous être alloués ont été des plus aisées. J'estime qu'elles auraient pu et dû être moins longues. J'espère, toutefois, que nous saurons tirer la leçon de l'expérience, que nous pourrons procéder à l'avenir de façon plus expéditive et que nous n'aurons plus dorénavant à rencontrer les repré-

sentants du Conseil que pour traiter de questions de principe d'une réelle importance.

En un certain sens, notre budget a servi de pierre de touche quant aux intentions des Ministres. C'était la première fois qu'était mis à l'épreuve le statut que nous avons voulu nous donner à nous-mêmes par notre Charte. Comme le montre le paragraphe 7 de mon rapport, il me paraît que notre statut et nos droits se sont trouvés confirmés et justifiés au sortir de nos délibérations financières avec les Ministres.

Autre remarque préalable : lors de notre session d'automne, il nous faudra, non seulement examiner le projet du budget pour l'année prochaine, mais aussi un projet de règlement financier. Nous travaillons actuellement sous le régime d'une série de règles intérimaires, mais nous devons élaborer un projet de règlement financier que nous soumettrons à l'Assemblée et, après son adoption à titre provisoire par celle-ci, en discuter avec le Conseil des Ministres.

J'en viens au budget proprement dit. On admettra qu'il est généralement très malaisé de procéder à des évaluations sûres et définitives au cours de la première année de fonctionnement d'une institution. Pour maints domaines, il est difficile de déterminer *a priori* les éléments du calcul. Ce n'est qu'à l'expérience que nous pourrions préciser l'étendue de nos besoins. Aussi ces propositions budgétaires doivent-elles s'entendre sous la réserve expresse que, si les crédits prévus à tel ou tel article s'avèrent insuffisants, au cours du présent exercice, il est convenu entre le Conseil des Ministres et nous-mêmes que celui-ci sera prêt à envisager l'octroi de fonds supplémentaires.

Je crois que les Représentants seront surpris de la modicité de notre budget. Il peut sembler que la commission que j'ai l'honneur de présider, et qui compte de nombreux membres éminents, a fait en quelque sorte comme la montagne qui accouche d'une souris. Il y a bien un peu de cela, mais c'est seulement dans le courant de l'année que nous verrons dans quelle mesure nos besoins réels excéderont ces premières évaluations.

Nous avons présenté le budget sous une forme qui permettra à ceux qui aiment les exercices de statistique comparée de le rapprocher des budgets de l'Assemblée Consultative ou de l'Assemblée Commune. Les Ministres, ou plus précisément sans doute leur comité budgétaire, voudraient que nous observions une présentation identique à celle qu'ils ont adoptée pour le budget des autres organes de l'U. E. O. Peut-être nous conformerons-nous, en fin de compte, à l'une et à l'autre

Mr. Edwards (continued)

Perhaps we shall have it our way and, if they want to see what this means precisely under their classification, they can translate it into their terms. However that may be, let there be no mistake about it: this Budget is our Budget—it is the Budget of the Assembly. I believe it would place the Secretary-General in a quite intolerable position if he were required to take any responsibility for the Budget of the Assembly. It is for us to submit the Budget. It is for the Council of Ministers, in discussion with us on disputed points, to say how much we are to have, and under what conditions we are to have it.

We have here our Budget. It is not to be confused with the Budget of the rest of the organisation. It is separate from the Budget of the rest of the organisation and, so far as I and my colleagues on the Committee are concerned, we shall do everything we can to retain this essential principle, which I think my colleagues here would agree is very important.

If Representatives examine the Budget in detail, they will notice that our staff is very small. It has been indeed a wonder to me how Mr. Salter, with scarcely anybody to help him, has been able to do the enormous amount of work which in fact has been done. We have provided in the Budget now, and have approval for, a staff that may be found to be too small. In particular, I would refer again to the refusal on the part of the Council of Ministers to allow us to appoint a Press officer. I do not want today to say again what I said yesterday about that, or to open up a new debate on the subject, but only to say that I believe the Council of Ministers in taking that decision were short-sighted, unimaginative and essentially wrong-headed. I hope we shall get a different attitude of mind following our debate yesterday.

The second thing I would say about staff is this. The Ministers have refused to agree to certain conditions of service for our staff. We would have liked to have given our staff the same conditions of service as those enjoyed by the people employed in the Council of Europe. In Doc. 13 you will have noted that the Secretary-General, in his reply to our President, says:

“The Council have also noted that the Assembly has retained in the draft budget, subject to further discussion, estimates for supplementary insurance, provident fund and home leave for non-French officials, under Sub-Heads 2 (B) and (C).”

My Committee felt it necessary to reinstate these items although the Council of Ministers, when we met its representatives, had refused to accept them. The amount involved is trifling—a few hundred pounds at the most—but that amount could have a prejudicial effect on the recruitment of our staff. Perhaps I may put it in this way. Necessarily, when we look for staff we go to one of the other organisations. Perhaps in the first instance we look to the staff employed in the Council of Europe. Unfortunately, we have first of all to say to them, “Of course, we have an entirely different grading scheme.” That is not always easy. But when we have come to some arrangement and it has been agreed that those people shall come to us and be given the particular W. E. U. grading, we may then find ourselves in the position of having to say “Of course, in accordance with the number of years’ service you have done elsewhere, you would this year have had some home leave, but we are sorry—you cannot have it here.” Let there be no mistake about it. Very many people who might otherwise have felt perfectly happy but then suddenly find what appears to be a cheeseparing, parsimonious lack of understanding of the position may then say “Well, you can keep the job.”

My Committee therefore feels very strongly that we must continue to argue this matter with the Ministers. The amount is the trifling—our staff is very small. I cannot believe that what we are doing will have such profound repercussions on the rest of the staff of W. E. U. as to cause anyone any serious concern.

The draft Budget which has been negotiated has been through the Presidential Committee and has been transmitted by you, Sir, to the Council of Ministers, and has now been substantially approved. It is Doc. 13. In this document the Secretary-General first of all draws attention to the fact that we have provided for the salaries of staff as from 1st January, whereas in fact some of

M. Edwards (suite)

méthodes, mais il se peut aussi que nous nous y prenions à notre propre manière, libre à ceux qui voudront se rendre compte de ce que cela signifie exactement, selon leur système de classification, de faire les transpositions voulues. Quoiqu'il en soit, il doit être clairement entendu que ce budget est notre budget, le budget de l'Assemblée. Ce serait, à mon sens, placer le Secrétaire Général dans une situation intenable que de vouloir lui faire endosser une responsabilité quelconque pour le budget de l'Assemblée. C'est à nous qu'il appartient de l'établir, et c'est au Conseil des Ministres de débattre avec nous les points litigieux, et de décider en définitive du montant et des modalités des crédits qui nous sont alloués.

Nous avons donc ici notre budget, qu'il ne faut point confondre avec celui des autres parties de l'organisation, dont il est entièrement distinct. Mes collègues de la commission et moi-même ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir ce principe essentiel, dont l'importance n'échappe assurément pas à l'Assemblée.

En examinant le détail du budget, les Représentants constateront que notre personnel est fort peu nombreux. J'ai eu vraiment peine à concevoir comment M. Salter est parvenu presque seul à accomplir l'énorme travail qui a effectivement été réalisé jusqu'ici. Nous avons prévu et fait approuver les crédits nécessaires à l'emploi d'un personnel que l'on peut juger trop limité encore. Je rappelle, en particulier, le refus opposé par le Conseil des Ministres au recrutement d'un attaché de presse. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit hier à ce sujet, ni ne tiens à ouvrir une nouvelle discussion sur ce point. Je me bornerai à dire que, ce faisant, le Conseil des Ministres me paraît avoir agi à courte vue, sans imagination, ni jugement. J'espère que le débat d'hier l'amènera à modifier son attitude.

Je formulerai une seconde remarque à propos du personnel. Les Ministres ont refusé de souscrire à certaines conditions d'emploi que nous voulions assurer à nos agents, afin de les placer sur le même pied que les fonctionnaires du Conseil de l'Europe. Vous avez vu dans le Document 13 la réponse faite à ce sujet par le Secrétaire Général à notre Président :

« Le Conseil a également observé qu'à l'article 2 (B) et (C), l'Assemblée a maintenu dans son projet de budget, sous réserve d'examen ultérieur, des prévisions de crédits afférents à

l'assurance complémentaire, à la contribution au fonds de prévoyance et aux congés au foyer des agents non français. »

La commission a jugé nécessaire de maintenir ces postes de dépense en dépit du refus qui nous avait été signifié par les représentants du Conseil des Ministres. Les crédits en question sont insignifiants — quelques centaines de livres sterling tout au plus — et leur suppression aurait des conséquences néfastes pour le recrutement de notre personnel. Imaginons un instant, si vous le voulez bien, comment se passent les choses. Lorsque nous voulons recruter un fonctionnaire, nous sommes naturellement amenés à chercher parmi le personnel des autres organisations, en premier lieu au Conseil de l'Europe. Force nous est, malheureusement, de dire de prime abord aux candidats éventuels : « Vous savez, n'est-ce pas, que notre échelle de rémunérations est tout à fait différente de celle qui est en vigueur ailleurs. » Cela risque de créer des difficultés. Mais, enfin, si un accord a pu se faire et que les intéressés sont prêts à venir chez nous et acceptent un poste sur notre échelle de traitements, nous risquons de devoir leur dire : « Evidemment, le nombre d'années de service que vous avez effectuées ailleurs vous donnerait droit cette année à un congé de foyer, mais nous sommes désolés, c'est là un droit qui ne peut vous être reconnu à l'U. E. O. » Qu'on ne s'y trompe pas : nombre de personnes tout à fait disposées à entrer à notre service jugeront le procédé vexatoire, ils verront dans cette économie de bouts de chandelles une fâcheuse absence de compréhension et pourront fort bien nous répondre : « Dans ces conditions, cherchez quelqu'un d'autre. »

La commission est donc fermement d'avis qu'il nous faut débattre plus avant de cette question avec les Ministres. La somme en jeu est insignifiante, car notre personnel est fort peu nombreux. Je ne puis croire que l'adoption par nous de ces dispositions entraînerait, en ce qui concerne le restant du personnel de l'U. E. O., des conséquences véritablement gênantes pour quiconque.

Le projet de budget a été préalablement examiné par le Comité des Présidents, puis transmis par vous, Monsieur le Président, au Conseil des Ministres, lequel en a finalement approuvé les dispositions essentielles. Dans le Document 13, qui le reproduit, le Secrétaire Général fait tout d'abord observer que nous avons prévu la rétribution du personnel à dater du 1^{er} janvier dernier, alors que certains postes n'ont pas été pourvus à cette date.

Mr. Edwards (continued)

those posts were not filled on that date. This is a legitimate point. He draws attention to the reservation to which I have just referred. He finally says that the Council has approved a Budget not exceeding French francs 54,000,000, but goes on to say:

"It is of course understood that, should the necessity arise, the Council will be prepared to consider supplementary estimates."

It means, Sir, that in this modest way in which we are starting and with a very modest requirement of staff, we are now in a position to say that this is provided for, that the Ministers have agreed, and, although there are these points outstanding to which I have referred, they are very small in total amounts, and we hope in due course to be able to persuade the Ministers to accept them as a whole.

One further word which I should like to say—although it is not in my Report—is this. Although this Budget is very small and the total amount of money does not seem very significant, we should make a great mistake, nevertheless, if we thought that the spending of it was unimportant. For my sins, I once had to serve for a period as Chairman of the Public Accounts Committee in the British Parliament. I learnt a lesson about the spending of money, and I would say to my colleagues in the Assembly that, however small the Budget, we must be prepared and be able to defend the spending of every franc. That is to say, however small the Budget, in this matter we have to endeavour to achieve high standards of economy. By "economy" I do not mean saving money but getting good value for the money we have at our disposal.

One last word, Mr. President, on the proposal that is made at the end of the Report—the draft Opinion on the Budget of W. E. U. as a whole. We have already given consideration in the Assembly to the Supplementary Report of the Council. In that Supplementary Report, Doc. 10, the Council give us some outline information about the accounts—or, as the Council put it, the Budget—for the financial year 1955 for the whole of W. E. U. The outline is under five main heads, and it seemed to our Committee that at this point in time we could usefully do no more than note that these figures

have been given to us, and express our thanks to the Council for so doing. It may be that at a later stage we shall have more detailed comments to make. At this point, however, I think all we need do is to take note of them.

Mr. President, I have been as brief as I could. I think I have referred to the main points. I shall be very happy, of course, to take up any points that Representatives may care to raise. I would only say that, in the Committee on Budgetary Affairs, as indicated in my Report, we have tried to do our part to make our contribution to the housekeeping of this Assembly—a very modest but quite important part concerned with the wherewithal with which our main work can be done. I submit the Report.

THE PRESIDENT. — There are two names inscribed on the list of speakers and if any other Representatives intend to speak, perhaps they will let me know.

I call M. Pünder.

M. PÜNDER (*Federal Republic of Germany*) (Translation). — Mr. President, after our extremely crowded week at the Consultative Assembly, some of us no doubt thought the second part of our stay in Strasbourg would prove rather dull and uninteresting in comparison. But, if so, they must by now have learnt better. Indeed I hope any pessimists there may be among us have found themselves agreeably surprised, our discussions in connection with W. E. U. having been not only animated, but also productive. To my mind there are two reasons for this.

In the first place, Western European Union is full of vitality. I listened yesterday with much interest to the very courageous statement made by our French colleague, M. Debré, and, while I hope he will forgive me if I cannot follow him in all his views, I am certainly at one with him in my belief in the vitality of W. E. U. Although I was a fanatical supporter of the European Defence Community, far from regarding W. E. U. as a third-rate substitute for E. D. C., I consider it to be a very lively organisation. And here may I say how much I welcome the active participation of our seventh Member, the United Kingdom. It has always pleased me very much that we elected as President of our Assembly such a distinguished British colleague—I always sup-

M. Edwards (suite)

La remarque est fondée. Plus loin, le Secrétaire Général exprime les réserves que j'ai dites au sujet des articles 2 (B) et (C). Enfin, il précise que le Conseil a approuvé un budget ne dépassant pas 54 millions de francs français, tout en ajoutant qu'il est

« bien entendu qu'en cas de nécessité le Conseil sera prêt à envisager l'ouverture de crédits supplémentaires ».

Ainsi donc, Monsieur le Président, nous sommes en droit de considérer que, compte tenu de la modestie dont nous faisons preuve au départ et de l'effectif minime de notre personnel, les moyens financiers prévus sont suffisants, que l'accord des Ministres est chose acquise et que, si, comme je l'ai dit, quelques points restent en suspens, le montant global des crédits contestés est relativement peu important, de telle sorte que nous pouvons espérer persuader en temps utile les Ministres d'y souscrire également.

Une observation encore, si vous le permettez, qui ne figure pas dans mon rapport. Bien que ce budget soit de dimensions fort restreintes, nous nous tromperions fort en croyant que la façon dont nous le gérerons n'importe guère. Pour mes péchés, j'ai présidé pendant un certain temps la commission des Comptes publics du Parlement britannique. J'ai acquis ainsi une certaine expérience de la manière dont on doit dépenser l'argent, et je veux dire à mes collègues de l'Assemblée qu'aussi modeste que soit notre budget nous devons être résolus à veiller sur chaque franc et à user de la plus stricte économie, étant entendu qu'économiser ne veut pas dire ici mettre de l'argent de côté, mais tirer le maximum de profit de ce dont on dispose.

Pour terminer, Monsieur le Président, je parlerai de la proposition formulée à la fin du rapport : le projet d'avis relatif au budget de l'ensemble de l'U. E. O. Nous avons déjà étudié ici le rapport complémentaire du Conseil, Document 10, qui donne un aperçu général des comptes — le Conseil dit « le budget » — de l'ensemble de l'U. E. O. au cours de l'exercice financier 1955. L'opinion de la commission a été que l'Assemblée ne saurait faire mieux, au stade actuel, que de prendre acte de la communication qui lui a été faite et d'en remercier le Conseil. Il se peut que, par la suite, nous ayons à formuler des observations plus détaillées, mais, dans les circonstances présentes, il

semble, je le répète, qu'il suffise de prendre acte du fait lui-même.

J'ai été, Monsieur le Président, aussi bref que possible, et je crois avoir passé en revue les points principaux. Je me ferai évidemment un plaisir de répondre à toutes les questions que les Représentants voudraient soulever. J'ajouterai seulement qu'ainsi que le dit le rapport nous sommes efforcés, mes collègues de la commission des Affaires budgétaires et moi-même, de veiller pour notre part au bon fonctionnement de notre Assemblée — une part qui, pour être modeste, n'en est pas moins fort importante dans la pratique. J'ai l'honneur de soumettre le rapport à votre approbation.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Deux Représentants se sont fait inscrire dans le débat. S'il en est d'autres qui souhaitent prendre la parole, je leur serai reconnaissant de me le faire savoir.

La parole est à M. Pünder.

M. PÜNDER (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, après la semaine très chargée qui nous avait réunis ici même, au sein de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, il en est sans doute parmi nous qui ont cru que la seconde partie de notre séjour à Strasbourg serait, par comparaison, quelque peu morne et oisive. Ceux qui ont pensé cela ont été, je crois, vite détrompés. Je me permets d'espérer que tous les pessimistes auront été agréablement surpris. Nos débats sur les questions intéressantes l'Union de l'Europe Occidentale ont été, en effet, non seulement très animés, mais aussi très fructueux. Il y a, selon moi, deux raisons à cela.

La première est la vitalité interne de l'Union de l'Europe Occidentale. J'ai écouté hier avec un vif intérêt l'intervention très courageuse de notre distingué collègue français M. Debré. Je le prie de bien vouloir m'excuser : je ne puis le suivre en tout; je crois à la vitalité interne de l'Union de l'Europe Occidentale. Moi qui ai été un partisan fanatique de la Communauté Européenne de Défense, je considère l'Union de l'Europe Occidentale non comme une piètre solution de remplacement, mais comme une construction viable. Je me réjouis notamment, à cet égard, de la participation active du septième Membre, le Royaume-Uni. J'ai toujours ardemment recommandé, et me suis félicité, que fût choisi comme Président de notre Assemblée l'un de nos distin-

M. Pünder (continued)

ported the idea—and I am delighted that he was re-elected the other day.

The second reason why our discussions have up to now been so animated and productive of results is the work that has gone into preparing the session, and I would like here to refer particularly to the excellence of documents 9 to 13, which we have been discussing during the last few days. As the first speaker in this part of our discussion, I would like to express my gratitude for the hard work that has been devoted to their preparation, chiefly by our distinguished Rapporteur, but also by our Secretariat, the Bureau and the President. There is also no doubt that much of the quality of our work derives from the valuable co-operation we have had from our Council of Ministers.

We have been amending certain parts of the Charter, and I think I may say that, as it now stands, it is a great improvement on the Statute of the Council of Europe and also, to some extent, on that of the Coal and Steel Community.

In saying that our discussions have been productive, I am thinking chiefly of today's debate on the budget and on the Report presented by our colleague Mr. Edwards. What I said just now about the President of our Assembly applies with equal force to the Chairman of the Committee on Budgetary Affairs and Administration. It was I who, at this morning's meeting of our Committee, had the honour to propose that he be re-elected, which I need not say was carried unanimously. In his dual capacity as Chairman and Rapporteur, Mr. Edwards has presented an altogether admirable Report, which I hope each of us will find the time and opportunity of studying carefully, the more so since, as he himself justly observed, he had no time in his speech to develop more than one or two of the many points with which it deals.

Even a cursory reading of the text shows Western European Union to be in a very much healthier financial position than, for example, the Consultative Assembly of the Council of Europe. As late as last Saturday, as Chairman of the Consultative Assembly's Budget Committee, I was expressing my dissatisfaction with the results of

our efforts to date, and my hope that this dissatisfaction would be shared by the Assembly. As it is getting late, I will not enlarge on the reasons for this state of affairs in the Consultative Assembly. As a member of both Committees, however, I am closely connected with the whole question, and I must stress that our Charter offers very much wider possibilities to our Assembly, with regard to financial organisation, than are open to the Consultative Assembly or, in certain respects, to the Common Assembly of the E. C. S. C. May I repeat that Mr. Edwards has set out the whole question admirably in his Report.

But Mr. Edwards himself has just told you that we in his Committee are still far from satisfied. On the other hand, the Committee has been at work only for six months, and it seems to me that Mr. Edwards has every right to be proud of his success today in being able to submit a budget for 1956. Furthermore, thanks to the Council, during this first year, and after such a relatively short period of our existence, we have been offered the opportunity of giving an opinion on the budget for the whole of Western European Union. This seems to me to be a tangible achievement.

As Mr. Edwards has pointed out, many of the items in these first estimates have had to be improvised. In agreement with the Secretariat and the Council of Ministers, the Committee has cut down its estimates to the bare minimum. If I may revert to a figure which Mr. Edwards did not mention just now, but which is to be found in document 13, I would like to remind you that our staff numbers only 11, as against 89 for the Common Assembly of the E. C. S. C., and 146 in the General Secretariat of the Council of Europe. That is a fact of which the Clerk may well be proud. In this connection, I would like, if I may, to say how delighted I was at M. Humblet's election yesterday, and to express the hope that we shall be able to contribute to his efforts to observe the most rigid economy. Everyone with any experience in administration knows that the best way to achieve the maximum efficiency is to have a small but first-rate staff.

In spite of my original intention of doing so, I will not comment, at least at this stage, on the

M. Pünder (suite)

gués collègues britanniques. Je me réjouis qu'il ait été réélu il y a quelques jours.

La seconde raison pour laquelle nos débats ont été, jusqu'ici, animés et fructueux, c'est que cette session avait été très bien préparée, notamment grâce aux excellents documents qui portent les numéros 9 à 13 et dont nous avons traité ces jours derniers. Aussi voudrais-je, en ma qualité de premier orateur appelé à intervenir aujourd'hui dans la discussion, exprimer tout d'abord la reconnaissance que mérite ce remarquable travail préparatoire, reconnaissance qui s'adresse en particulier aux distingués rapporteurs, mais va aussi aux agents de notre Secrétariat, ainsi qu'au Bureau et à vous-même, Monsieur le Président. D'autre part, il est certain que la qualité de nos travaux tient dans une très large mesure à une fructueuse collaboration avec le Conseil des Ministres.

Nous avons amendé ces jours derniers certains points de la Charte. Je pense que ces modifications constituent un net progrès par comparaison avec le statut du Conseil de l'Europe et aussi à certains égards avec celui de la C. E. C. A.

Mes remarques concernant l'heureux déroulement de nos travaux s'applique tout particulièrement à l'objet du présent débat, sur notre budget et sur le rapport de notre éminent collègue M. Edwards. Et ce que je viens de dire de vous-même, Monsieur le Président, vaut dans une mesure égale pour M. le Président de la commission des Affaires budgétaires. C'est moi qui ai eu la joie et l'honneur ce matin, lors de la séance de notre commission, de proposer sa réélection, et je me réjouis que cette proposition ait été adoptée à l'unanimité. En sa double qualité de Président et de rapporteur, M. Edwards nous a présenté un exposé tout à fait remarquable. Je ne puis qu'espérer que nous trouvions chacun le temps et l'occasion d'étudier ce rapport plus à fond, car, ainsi que l'a fait observer à bon droit M. Edwards, il n'a évidemment pu développer oralement que quelques-uns des nombreux points traités par lui dans le Document 13.

Vous constaterez, ne fût-ce qu'en parcourant le texte, que la procédure budgétaire de l'Union de l'Europe Occidentale est bien meilleure que par exemple pour l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Samedi dernier encore, en tant que Président de la commission des Affaires budgétaires de ladite Assemblée, j'ai exprimé mon insatisfaction quant au résultat de nos efforts passés, et formulé le vœu que l'Assemblée partagerait

cette appréciation de la situation. Je ne m'arrêterai pas davantage, vu l'heure, aux raisons pour lesquelles elle laisse encore à désirer dans le cas de l'Assemblée Consultative. Étant assez bien placé pour en juger puisque j'appartiens à l'une et l'autre commissions, je souligne que la Charte de l'U. E. O. donne à notre Assemblée, en matière de budget, de toutes autres possibilités qu'à l'Assemblée Consultative et même, à certains égards, qu'à l'Assemblée Commune de la C. E. C. A. J'ai déjà dit, et je le répète, que M. Edwards a fait à ce sujet, dans son rapport, des observations excellentes.

Il vient lui-même d'indiquer que la commission est loin encore d'être pleinement satisfaite. Il y a seulement six mois que nous y travaillons sous sa direction. Et M. Edwards serait pourtant en droit d'être fier d'avoir pu présenter aujourd'hui, dans le Document 13, un projet complet de budget de l'Assemblée pour 1956. De plus — et l'hommage va dans ce cas au Conseil des Ministres — possibilité nous a été donnée dès cette première année, après une période de mise en train relativement brève, d'émettre un avis sur le budget d'ensemble de l'Union de l'Europe Occidentale. C'est là un fait qui, à mon sens, ne laisse pas d'être assez remarquable.

M. Edwards a indiqué que bien des éléments, dans ces premières prévisions budgétaires, ont un caractère d'improvisation. Il ne pouvait en être autrement. La commission des Affaires budgétaires, en accord avec le Secrétariat et aussi le Conseil lui-même, a fait preuve d'un grand esprit d'économie. Je voudrais revenir sur un chiffre que M. Edwards n'a pas mentionné tout à l'heure, mais qui figure dans le Document 13 : nous travaillons avec un personnel de 11 personnes, contre 89 à l'Assemblée Commune de la C. E. C. A., et 146 au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe. C'est là un fier résultat, Monsieur le Greffier. Je me réjouis que nous ayons pu vous élire hier, et je forme le vœu que nous sachions contribuer avec vous à observer une stricte économie. C'est une vérité d'expérience bien connue de toute bonne administration, qu'avec une petite équipe de collaborateurs de premier ordre il est possible d'atteindre au maximum d'efficacité.

Je n'ai rien à ajouter au débat actuel concernant l'attaché de presse, bien que je me fusse proposé depuis quinze jours d'intervenir à ce sujet devant l'Assemblée. Mais ayant entendu les judicieuses et vigoureuses observations faites hier matin par M. Ramsden à l'adresse du Conseil, et M. Edwards lui-même, en sa qualité de Président de notre

M. Pünder (continued)

proposed appointment of a press officer, for, after listening yesterday morning to Mr. Ramsden's able and lively speech directed at the Council of Ministers, and in view of the various references made to the subject by Mr. Edwards in his capacity as Chairman of our Committee, I can say that I fully agree with both of them. May I also remind you that M. von Brentano, in his speech yesterday as President of the Council, said he would take a suitable opportunity of informing his Ministerial colleagues of the various points which have emerged from our discussion, and I have no doubt these will include our views on the appointment of a press officer. If it is argued that, since the Assembly will be meeting only twice a year, the press officer will have nothing to do but twiddle his thumbs during the remaining eleven months, to my mind this is a misunderstanding of the situation. I have no doubt it will be possible to arrive at a sensible arrangement with the Council as to the use to be made of his services if we ask for a press officer to be appointed. In any case I trust we shall shortly receive a more satisfactory answer from the Council on this point.

To sum up, I support the dual proposal put forward by Mr. Edwards, first, to adopt the budget for our Assembly for 1956 put forward by the Committee on Budgetary Affairs and Administration, second, to approve the draft Opinion on the budget for the whole of W. E. U. for the financial year 1955. If these two documents are adopted unanimously, it cannot fail to strengthen the position of Western European Union.

THE PRESIDENT. — I call Mr. Ramsden.

Mr. RAMSDEN (*United Kingdom*). — I hope M. Pünder will excuse me if I do not comment in detail upon his agreeable speech, but I want to confine my remarks to a very few words on quite a narrow point. I want to say something very shortly about the paragraphs dealing with the question of our permanent staff which have already been referred to by Mr. Edwards, that is to say, paragraphs 15 to 18 of this document.

I know the difficulties which you, Mr. President, and the Chairman of the Budgetary Committee have had with the Council of Ministers over the questions mentioned in these paragraphs and the great effort which you have already made, and

which the Chairman of the Budgetary Committee is still making, towards finding a satisfactory solution. I know, too, that there are real and important difficulties arising here, particularly in connection with the whole question of the creation of a European civil service. I do not feel qualified to discuss that in detail, not having been a member of this Committee for very long, but I want to say one thing to the Assembly.

In Mr. Edwards' report, two figures are mentioned as being the subject of disagreement in principle with the Council of Ministers. The first is £173. Until agreement is reached on the principle represented by this figure, what is meant in practice is that if one of our staff dies during his or her employment with us, his or her dependants do not get the benefit of a cash payment corresponding to one year's salary. There are other implications in connection with the provident fund, for example. I mention only one—supplementary insurance. This is a right which other European civil servants, apart from our staff, do enjoy and which I think it is no exaggeration to say is also enjoyed by the employees of almost every commercial business, certainly in my own country, however small. I want to emphasise that at present the servants of this Assembly, our servants, do not get this elementary piece of security.

The second figure mentioned is £60. The implication of that is that our civil servants, if they come to us from one of the other European organisations, may be left in doubt not only whether they are to be allowed to keep the pension rights which they have accumulated during their previous employment, but even whether they are going to be allowed to have their due allowance of home leave. Mr. Edwards has mentioned this already, and he has commented very properly that it has given rise to difficulties over recruitment. I would go rather further than that. I want to put it to the Assembly that in these days one simply cannot tolerate having to employ people in such conditions of uncertainty and I think that it is little short of a scandal that you, Mr. President, who are technically, and by the provisions of the Charter, responsible for disposing of the Assembly's funds and hence for the employment of our staff, should be put in the position that you are in.

I hope the Assembly will endorse the decision of the Committee on Budgetary Affairs and Administration to maintain the attitude it has adopted against the Council until these points of principle are established and I hope the Council itself

M. Pünder (suite)

commission, ayant évoqué la question à plusieurs reprises, je me bornerai, pour ma part, à me rallier pleinement à ce qu'ont dit avant moi nos deux collègues britanniques. Je rappelle également à ce propos que mon éminent compatriote, M. le ministre von Brentano, a déclaré hier ici-même, en sa qualité de Président du Conseil des Ministres, qu'il ferait part en temps et lieu aux ministres, ses collègues, des suggestions qui se sont fait jour au cours de nos débats. Je ne doute pas que les vœux de l'Assemblée en ce qui concerne l'attaché de presse, soient de ce nombre. Dira-t-on que, notre Assemblée ne siégeant que rarement — deux fois par an sans doute — l'attaché de presse se tournerait en quelque sorte les pouces pendant les onze autres mois de l'année? C'est, à mon sens, une vue erronée des choses. Je ne saurais d'ailleurs douter qu'une base raisonnable d'accord pourra être trouvée avec le Conseil, touchant l'utilisation des services de l'attaché de presse que nous souhaitons avoir. En tout cas, j'espère que nous obtiendrons sous peu du Conseil qu'il prenne à ce sujet une position plus satisfaisante.

En résumé, j'adhère à toutes les propositions faites par M. le président Edwards. Elles tendent à deux fins : d'une part, à l'adoption du budget de notre Assemblée pour 1956, qu'il a présenté au nom de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration; d'autre part, à l'approbation du projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'U. E. O. pour l'exercice financier 1955. L'adoption à l'unanimité de ces deux textes ne pourrait que renforcer l'efficacité de l'Union de l'Europe Occidentale.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La parole est à M. Ramsden.

M. RAMSDEN (*Royaume-Uni*) (Traduction). — J'espère que M. Pünder m'excusera de ne point commenter dans le détail son agréable discours, mais je voudrais limiter mes remarques à un point bien précis : la question, déjà évoquée par M. Edwards, de notre personnel permanent, dont traitent les paragraphes 14 à 18 du rapport.

Je n'ignore pas les difficultés auxquelles vous vous êtes heurté, Monsieur le Président, ainsi que Monsieur le Président de la commission des Affaires budgétaires, lorsque ont été débattus avec le Conseil des Ministres les problèmes en question; et je sais quels efforts vous avez faits l'un et l'autre,

et poursuivez encore, afin d'y apporter une solution satisfaisante. Je sais aussi que certains obstacles rencontrés sont réels et importants, eu égard notamment à la question de la création d'une fonction publique européenne. Je ne me sens pas qualifié pour entrer dans le détail de l'affaire, car je ne suis que depuis peu membre de la commission, mais je tiens toutefois à faire observer à l'Assemblée ce qui suit.

Dans le rapport de M. Edwards, deux chiffres sont cités comme motivant un désaccord de principe avec le Conseil des Ministres. Dans le premier cas, il s'agit d'une somme de 173 livres sterling. Tant qu'un accord ne sera pas intervenu sur le principe de ce crédit, le fait est que si l'un de nos fonctionnaires vient à mourir, il ne sera pas possible de verser à sa veuve ou à ses enfants le montant d'une année de son traitement. Le refus de ce crédit entraîne d'autres conséquences. C'est ainsi qu'est mise en cause l'assurance complémentaire. C'est là un droit dont jouissent les autres fonctionnaires européens, comme aussi — je ne crois pas m'avancer en le disant — le personnel de la quasi-totalité des entreprises commerciales, grandes ou petites, dans mon pays tout au moins. Il n'est que juste de souligner qu'à l'heure présente les fonctionnaires de cette Assemblée, nos propres agents, ne bénéficient pas de cette garantie élémentaire.

Le second crédit contesté se monte à 60 livres. La conséquence du refus du Conseil est que ceux de nos agents qui viennent d'une autre organisation européenne n'ont l'assurance ni de pouvoir conserver les droits à pension qu'ils se sont acquis au cours de leurs services antérieurs, ni de percevoir l'indemnité de congé au foyer qui leur est due. M. Edwards a déjà évoqué ce point et a très justement fait observer les difficultés qui en résultent pour le recrutement. Je dirai plus : je n'hésite pas à affirmer qu'il est simplement intolérable, de nos jours, de devoir employer du personnel dans de telles conditions d'insécurité et qu'il confine au scandale de vous mettre, Monsieur le Président, dans une telle posture, vous qui êtes, aux termes de la Charte, responsable de l'utilisation des fonds de l'Assemblée, et donc des conditions d'emploi de notre personnel.

J'espère que l'Assemblée souscrira à la décision de la commission des Affaires budgétaires et de l'Administration, qui entend maintenir l'attitude qu'elle a adoptée à l'encontre du Conseil, jusqu'à ce que soient réglées ces questions de principe, et je souhaite que le Conseil lui-même y réfléchisse

Mr. Ramsden (continued)

will speed up its thinking on these matters in the interests of obtaining fitting conditions of employment for the servants of this Assembly.

THE PRESIDENT. — Does any other Representative wish to speak? . . .

I call Mr. Edwards to reply to the debate.

Mr. EDWARDS (*United Kingdom*). — I would first thank Mr. Ramsden for the support that he has given to the view of the Committee. I thank my colleague M. Pünder, whom I have been so glad to have and still retain as one of the Vice-Chairmen, for the kind things he said about me personally.

I would say, in conclusion, that I do not want to leave with the Assembly the impression that we have just been battling with the Ministers' representatives all the time and that the relationship had been uniformly bad. The truth is that as time went on we got more and more to know one another and to a much greater degree, therefore, to understand one another. Those who took part in the meeting of 24th/25th February will, I think, agree with me that, although it was hard going and although one had to have one's wits about one all the time, the prevailing atmosphere was friendly and that we did do our business as colleagues who, although they might not be able to agree with one another on everything, remained colleagues none the less. This at any rate to me was evidence of what I hope to see, and I have every expectation that, although we may not agree with our Ministerial opposite numbers, we shall be able to deal with our business in the friendly kind of atmosphere we had at the end of February.

For the rest, I assure the Assembly that we shall do our best as a Budgetary Committee to maintain all the rights and all the privileges of this Assembly in relation to the Ministers, believing that not only to be our duty but also the one way in which we can make quite sure that the Assembly is itself at its best.

THE PRESIDENT. — The debate is closed.

We will now vote on the draft Budget of the Assembly of Western European Union for the financial year 1956.

The question I have to put is that the Assembly

approves the draft Budget of the Assembly for the financial year, 1956.

Is the draft Budget approved? . . .

It is approved.

We now have to vote on the draft Opinion presented by the Committee on the Budget of Western European Union as a whole for 1955.

I shall read it out:

"The Assembly,

Noting that in communicating the outline budget of Western European Union as a whole the Council have complied with the provisions of Section VIII (c) of the Charter;

Expressing its thanks to the Council for so doing,

Has no detailed comment to make at this stage on the figures communicated."

In accordance with Rules 34 and 35 of the Rules of Procedure, a vote to agree to the draft Opinion shall be taken by roll-call, but if the Assembly is unanimous, we can waive the Rule and vote by sitting and standing. Is the Assembly unanimous in wishing to follow that procedure? . . .

We will therefore vote by sitting and standing. The Motion is that we agree to the draft Opinion in Doc. 13.

(*A vote was taken by sitting and standing.*)

THE PRESIDENT. — *The draft Opinion is agreed to unanimously.*

5. Announcement by the President

THE PRESIDENT. — With regard to the Joint Meeting between your Bureau and the Bureau of the Consultative Assembly, which was approved by the Assembly at its Sitting yesterday, to consider the matters arising from the letter from the President of the Consultative Assembly, I would ask the Assembly to authorise its Bureau, following the Joint Meeting, and if the Bureau considers it necessary, to refer matters arising to the competent Committees of the Assembly. That is a power which I think it would be very useful to have in our hands.

Is this agreed? . . .

It is agreed to.

M. Ramsden (suite)

sans tarder, en se souciant d'établir des conditions d'emploi convenables pour les agents de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole?...

La parole est à M. Edwards pour répondre aux orateurs.

M. EDWARDS (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Je voudrais tout d'abord remercier M. Ramsden d'avoir appuyé le point de vue de la commission, ainsi que mon collègue M. Pünder — que j'ai été si heureux d'avoir et de garder à mes côtés en tant que Vice-Président — pour ses aimables paroles à mon égard.

Je ne voudrais pas laisser à l'Assemblée l'impression que nous n'avons fait tout le temps que nous battre avec les représentants des Ministres et que nos rapports avec eux n'ont été que mauvais. La vérité est qu'avec le temps nous avons appris de mieux en mieux à nous connaître les uns les autres, et donc à nous mieux comprendre. Ceux d'entre nous qui ont participé à la réunion des 24 et 25 février seront, j'en suis sûr, d'accord avec moi pour dire que, si tout n'a pas été facile, et s'il nous a fallu veiller parfois à garder notre sang-froid, l'atmosphère générale a été amicale et que les questions ont été abordées à la façon de collègues qui, alors même qu'ils ne s'accordent pas sur tout, n'en restent pas moins solidaires dans l'accomplissement d'une même tâche. Quant à moi, en tout cas, j'ai vu là une confirmation de mes espoirs, et j'ai toute raison de croire que les désaccords que nous pouvons avoir avec nos interlocuteurs ministériels n'empêcheront pas que nous traitions à l'avenir de nos affaires dans le climat cordial où se sont déroulés nos entretiens de fin février.

Pour le reste, je puis donner à l'Assemblée l'assurance que nous ferons de notre mieux, à la commission des Affaires budgétaires, pour sauvegarder tous les droits et tous les privilèges de l'Assemblée à l'égard des Ministres, dans la conviction que c'est là non seulement notre rôle, mais aussi la seule façon de contribuer pour notre part à garantir à l'Assemblée les meilleures conditions d'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — La discussion est close.

Le moment est venu de procéder au vote sur le

projet de budget de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1956.

L'Assemblée approuve-t-elle le projet de budget?...

Le projet de budget est adopté.

Nous avons maintenant à nous prononcer sur le projet d'avis présenté par la commission au sujet du budget d'ensemble de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice 1955.

J'en donne lecture :

« L'Assemblée :

Constate que le Conseil, en communiquant l'ensemble du budget de l'U. E. O. dans ses grandes lignes, a mis en application les dispositions du titre VIII (c) de la Charte;

Exprime sa reconnaissance au Conseil;

N'a pas à formuler, à ce stade, des observations détaillées sur les chiffres communiqués. »

Conformément aux articles 34 et 35 du Règlement, le scrutin relatif à l'adoption de ce projet d'avis doit s'effectuer par appel nominal. Toutefois, si l'Assemblée y consent à l'unanimité, il peut être fait abstraction de cette règle et procédé au vote par assis et levé. Est-ce là le vœu unanime de l'Assemblée?...

Nous voterons donc par assis et levé. Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet d'avis contenu dans le Document 13.

(Il est procédé à un vote par assis et levé.)

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — *Le projet d'avis est adopté à l'unanimité.*

5. Communication de Monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Concernant la réunion commune du Bureau de notre Assemblée et du Bureau de l'Assemblée Consultative, dont le principe a été adopté au cours de la séance d'hier après-midi, et qui sera consacrée à l'examen des questions soulevées par la lettre du Président de l'Assemblée Consultative, je demande à l'Assemblée d'autoriser son Bureau, si celui-ci le juge bon, à charger les commissions compétentes de l'Assemblée de l'étude des problèmes qu'il y aura lieu de considérer à la suite de cette réunion commune. J'estime que c'est là une latitude qui pourrait se révéler très utile.

L'Assemblée en est-elle d'accord?...

Il en est ainsi décidé.

6. Meeting of the Presidential Committee

THE PRESIDENT. — I would advise the Assembly again that the Presidential Committee will meet immediately after the Adjournment of this Session. I would remind the Assembly that the Presidential Committee is composed of the Bureau of the Assembly and the Chairmen of the four Committees of the Assembly.

7. Adjournment of the First Part of the Session

THE PRESIDENT. — The Assembly has now completed the Orders of the Day of the First Part of its Second Ordinary Session. I propose that the Assembly should entrust to the Bureau the task of determining the date of the opening of the Second Part of the Second Ordinary Session and of drawing up the draft Agenda.

Does any Representative object to this proposal? . . .

The proposal is agreed to.

Before declaring this Sitting closed, may I, as President, thank Representatives for the great co-operation they have given to me in these three interesting and quite hard days in getting through our work so speedily, effectively and with such interesting debates. I am most grateful to the Assembly for the assistance they have given to their President.

I now declare the First Part of the Second Ordinary Session of the Assembly of Western European Union adjourned.

The Sitting is closed.

(The Sitting was closed and the First Part of the Session adjourned at 11.30 a.m.)

6. Réunion du Comité des Présidents

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — Je signale à l'Assemblée que le Comité des Présidents se réunira immédiatement après la clôture de la présente session. Je rappelle que cet organe se compose du Bureau de l'Assemblée et des Présidents des quatre commissions de l'Assemblée.

7. Clôture de la première partie de la session

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — L'Assemblée a maintenant épuisé son ordre du jour de la première partie de la deuxième Session ordinaire. Je propose que l'Assemblée charge le Bureau de fixer la date de l'ouverture de la seconde partie de la deuxième Session ordinaire et d'élaborer le projet d'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance, qu'il me soit permis, en ma qualité de Président, de remercier les Représentants du précieux concours qu'ils m'ont apporté au cours de ces trois journées de débats aussi intéressants qu'ardus, en assurant à nos travaux un déroulement rapide et efficace. Je suis on ne peut plus reconnaissant à l'Assemblée de l'aide qu'elle a apportée à son Président.

Je déclare close la première partie de la deuxième Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

La séance est levée.

(La séance est levée et la première partie de la session est close à 11 h. 30.)

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Azara
Badini Confalonieri
Reif (Becker)
Bruins Slot
Ramsden
(Sir David Campbell)
Viscount *Stonehaven*
(Lord Chesham)
MM. *Cerulli Irelli* (Cingolani)
Debré
(Corniglion-Molinier)
Basile (De Vita)
Edwards
Erlor
Fens
Gaborit
Lawson (Gaitskell)
Lemmer (Gerstenmaier)
van der Goes van Naters
Haasler
Heyman

M. *Nicolson* (Dame Florence Horsbrugh)
Sir James Hutchison
MM. Jenkins
Jones
Trittelvitz (Kalbitzer)
Goedhart (Kapteijn)
Höfler (Kiesinger)
Kopf
Holt (Lord Layton)
Le Bail
Legendre
von Bismarck (Lenz)
Lücker (Leverkuehn)
Lucifero
Maclay
Charpentier (de Menthon)
Wahl (von Merkatz)
Montini
Janssens (Motz)
Temple (de Moustier)

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. Nacucchi
Oakshott
Broughton (Paget)
Perrier
Poppewell
Pünder
Radius
Mme Rehling
MM. *Van Remoortel* (Rolin)
Santero
Schaus
Schmal
Schmid
Mme *Meyer-Laule*
(Mme Schroeder)
Mme *Weber* (M. Schütz)
MM. Seidl
Van Cauwelaert
Willey

The following Representatives apologized for their absence:

MM. Amery
Beaufort
Benvenuti
Bettiol
Boggiano Pico
Bohy
Canevari
Codacci Pisanelli
Dehousse
de Félice
Galletto

MM. Gonella
Hay
Jaquet
Jeger
Kalenzaga
van Kauwenbergh
Korthals
Margue
Minjoz
Mommer
Moutet

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés :

MM. Nicholson
Paul
Pernot
Pezet
Plaisant
Reynaud
Senghor
Spallicci
Struye
Teitgen
Treves

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents dont les noms figurent entre parenthèses.

INDEX

Roman figures refer to the volume, arabic numerals to the page.

	Volume	Page		Volume	Page
A					
Agency for the Control of Armaments	I	49			
Agenda of the first part of the Second Ordinary Session . .	I	32			
Amendments to the Charter and Rules of Procedure, Draft —	I	15-18, 34-46			
	II	35-62			
Amendments to the Charter .	I	15-17, 34-42, 44, 46			
	II	36-56, 59			
Amendments to the Rules of Procedure	I	17-18, 34, 43, 45-46			
	II	56-59			
Mr. Amery (<i>United Kingdom</i>):					
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments .	II	108			
Attendance List	I	14, 20, 23, 26, 29			
	II	33, 64, 87, 120, 129			
B					
M. Badini Confalonieri (<i>Italy</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	42			
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments .	II	80			
M. Benvenuti (<i>Italy</i>):					
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments .	II	110			
M. Bichet (<i>France</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	42			
M. Boggiano Pico (<i>Italy</i>):					
Address by the Provisional President	II	12			
Election of the President of the Assembly	II	14			
Ratification of credentials . .	II	13			
M. Bohy (<i>Belgium</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	39, 41			
Election of the Clerk	II	16			
Report of the Committee on Organisation	II	24			
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments .	II	91			
M. von Brentano (<i>Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman of the Council of W. E. U.</i>):					
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments. Supplementary Report of the Council of W. E. U.	II	67, 99			
Budget:					
Adoption by a two-thirds majority of the — by the Council	I	18-19			
	II	59-62			
Draft — of the Assembly for the Financial Year 1956 and Draft Opinion on the — of W. E. U. as a whole for the Financial Year 1955	I	27, 73			
	II	121, 137			
— and organisation	I	56			
C					
Charter, Amendments to the —	I	15-17, 34-42, 44, 46			
	II	36-56, 59			
Clerk of the Assembly:					
Election of the —	I	13, 21, 59, 60, 61			
	II	15, 65			
Solemn declaration of the —	I	21			
	II	66			
Committee on Organisation:					
Report of the —	I	13, 18			
	II	18-32			
Committees, Appointment of —	I	24, 27			
	II	88, 121			
Consultative Assembly, Letter from the President of the —	I	98			
Council of W. E. U.:					
Activities of W. E. U. in the cultural field	I	53			
Activities of W. E. U. in the Saar	I	51-53, 56-58			
Activities of W. E. U. in the social field	I	54			

INDEX

	Volume	Page		Volume	Page
Agency for the Control of Armaments	I	49	Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	36, 38, 47, 51, 55
Budget and organisation	I	56	Election of the Clerk	II	18
Level of forces	I	49	Report of the Committee on Organisation	II	27
Relations between the Assembly and the Council	I	47	Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	101
Standing Armaments Committee	I	50			
Supplementary Report of the —	I	21, 24, 47-58	F		
	II	67-69	M. de Félice (<i>France</i>):		
Credentials of Representatives at the Assembly	I	12	Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	48, 50, 51, 52, 58
	II	13			
Cultural field, Activities of W. E. U. in the —	I	53	G		
			M. Gerns (<i>Federal Republic of Germany</i>):		
D			Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	112
M. Debré (<i>France</i>):			M. Goedhart (<i>Netherlands</i>):		
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	89, 91, 92	Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	83
M. Dehousse (<i>Belgium</i>):			M. van der Goes van Naters (<i>Netherlands</i>):		
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	91	Adoption, by a two-thirds majority, of the Budget by the Council	II	59, 61
M. de la Vallée Poussin (<i>Belgium</i>):			Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	36-38, 45-47, 50, 52, 55-59
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	106	Report of the Committee on Organisation	II	18, 23, 29
			Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	91
E					
Mr. Edwards (<i>United Kingdom</i>):			H		
Adoption, by a two-thirds majority, of the Budget by the Council	II	60	Mr. Hay (<i>United Kingdom</i>):		
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	40, 46	Election of the Clerk	II	16
Draft Budget of the Assembly for the Financial Year 1956, and draft Opinion on the Budget of W. E. U. as a whole for the Financial Year 1955.	II	122, 127			
Point of order	II	22, 31			
Report of the Committee on Organisation	II	24, 27			
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	98			
M. Erler (<i>Federal Republic of Germany</i>):					
Adoption, by a two-thirds majority, of the Budget by the Council	II	60			

INDEX

	Volume	Page
Lord John Hope (<i>Joint Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom</i>):		
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	76
M. Humblet (<i>Clerk of the WEU Assembly</i>):		
Solemn declaration by the —	I	21
	II	66
Sir James Hutchison (<i>United Kingdom</i>):		
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	78, 98
I		
Interpretation Services — Letter from the Chairman of the Council to the President of the Assembly concerning—	I	79
K		
M. Kopf (<i>Federal Republic of Germany</i>):		
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	43
Report of the Committee on Organisation	II	25, 28
L		
Mr. Lawson (<i>United Kingdom</i>):		
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	54, 55
Letter from M. Guy Mollet	I	12
	II	14
Level of forces	I	49
M. Lucifero (<i>Italy</i>):		
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	45, 49, 50
Election of the Clerk	II	16
Report of the Committee on Organisation	II	22, 23
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	114
Lütkens, Tribute to the late Dr. Gerhard —	I	12
	II	12
M		
Mr. Maclay (<i>President of the WEU Assembly</i>):		
Election of the Clerk	II	15-18

	Volume	Page
Election of the Vice-Presidents	II	15
Letter from M. Guy Mollet	II	14
Report on the Committee on Organisation	II	22, 25
M. von Merkatz (<i>Federal Republic of Germany</i>):		
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	41
M. Montini (<i>Italy</i>):		
Election of the Clerk	II	16, 17
Report of the Committee on Organisation	II	26
N		
M. Nacucchi (<i>Italy</i>):		
Point of Order	II	62
Mr. Nicholson (<i>United Kingdom</i>):		
Adoption, by a two-thirds majority, of the budget by the Council	II	61
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	36, 39, 54, 55, 58
O		
Mr. Oakshott (<i>United Kingdom</i>):		
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	37, 44
Order of Business for the first part of the Session	I	13, 15, 33
	II	15, 35
Orders of the Day of the Sittings	II	32, 62, 86, 119
P		
M. Marcel Plaisant (<i>France</i>):		
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	92
Political groups, Constitution of —:		
Christian Democrat Group	I	97
Liberal Group and Associates	I	31
Socialist Group	I	96
President:		
Election of —	I	12
	II	14
Inaugural Address by the Provisional —	I	12
	II	12
M. Pünder (<i>Federal Republic of Germany</i>):		
Adoption, by a two-thirds majority, of the Budget by the Council	II	61

INDEX

	Volume	Page		Volume	Page
Draft Budget of the Assembly for the Financial Year 1956 and Draft Opinion on the Budget of W. E. U. as a whole for the Financial Year 1955	II	124			
R					
Mr. Ramsden (<i>United Kingdom</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	49			
Draft Budget of the Assembly for the Financial Year 1956 and draft Opinion on the Budget of W. E. U. as a whole for the Financial Year 1955	II	126			
Report of the Committee on Organisation	II	26			
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	82			
Relations between the Assembly of W. E. U. and the Consultative Assembly of the Council of Europe	I	25, 27			
	II	119, 127			
Relations between the Assembly and the Council	I	47-49			
Rules of Procedure, Amendments to the —		17, 18, 34, 42, 44			
S					
Saar, Activities of W. E. U. in the —	I	51-53, 56-58			
M. Santero (<i>Italy</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	38			
M. Schmal (<i>Netherlands</i>):					
Report of the Committee on Organisation	II	25			
M. Schmid (<i>Federal Republic of Germany</i>):					
Adoption, by a two-thirds majority, of the Budget by the Council	II	62			
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	42, 53			
M. Senghor (<i>France</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	43, 51, 53			
Session, Opening of the —	I	12			
	II	12			
Adjournment of the —	I	28			
	II	128			
Social field, Activities of W. E. U. in the —	I	54-56			
Standing Armaments Committee	I	50			
T					
M. Temple (<i>France</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	53			
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	95			
V					
M. Van Cauwelaert (<i>Belgium</i>):					
Election of the President of the Assembly	II	14			
M. Van Remoortel (<i>Belgium</i>):					
Draft Amendments to the Charter and Rules of Procedure	II	51			
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	II	77			
Vice-Presidents of the Assembly, Election of —	II	12			
	II	15			
W					
Work of W. E. U. in regard to security and the production and control of armaments	I	21, 24, 47-58			
	II	67-86, 88-118			
(See also Council of W. E. U., Supplementary Report of the —, and each activity in its alphabetical order)					
Report presented by the Committee on Defence Questions and Armaments	I	62-72			
	II	69-75			

INDEX

Les chiffres romains renvoient aux volumes, les chiffres arabes aux pages.

	Volume	Pages		Volume	Pages
A					
Activité de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements . . .	I	21, 24, 47 à 53			
	II	67 à 86, 88 à 118			
(Voir aussi Conseil de l'U. E. O., Rapport complémentaire du —, et chaque activité à son ordre alphabétique.)					
Rapport présenté par la Commission des Questions de Défense et des Armements . . .	I	62 à 72			
	II	69 à 75			
Agence de Contrôle des Armements	I	49			
Amendements à la Charte et au Règlement, Projets d'— . . .	I	15 à 18, 34 à 46			
	II	35 à 62			
Amendements à la Charte . . .	I	15 à 17, 34 à 42, 44, 46			
	II	36 à 56, 59			
Amendements au Règlement. . .	I	17 à 18, 34, 43, 45 à 46			
	II	56 à 59			
M. Amery (<i>Royaume-Uni</i>) :					
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	108			
Assemblée Consultative, Lettre du Président de l'—, . . .	I	98			
B					
M. Badini Confalonieri (<i>Italie</i>) :					
Activité de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	80			
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . . .	II	42			
M. Benvenuti (<i>Italie</i>) :					
Activité de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	110			
M. Bichet (<i>France</i>) :					
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . . .	II	42			
M. Boggiano Pico (<i>Italie</i>) :					
Allocution du doyen d'âge . . .	II	12			
			Élection du Président de l'Assemblée	II	14
			Vérification des pouvoirs . . .	II	13
			M. Bohy (<i>Belgique</i>) :		
			Activité de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	91
			Élection du Greffier	II	16
			Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . .	II	39, 41
			Rapport de la commission d'Organisation	II	24
			M. von Brentano (<i>Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Président du Conseil de l'U. E. O.</i>) :		
			Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements. Rapport complémentaire du Conseil de l'U. E. O.	II	67, 99
			Budget :		
			Adoption à la majorité des deux tiers du — par le Conseil	I	18 à 19
				II	59 à 62
			Projet de — de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956 et projet d'avis sur le — de l'ensemble de l'U. E. O. pour l'exercice financier 1955 . .	I	27, 73 à 95
				II	121 à 127
			— et organisation	I	56
			C		
			Calendrier de la première partie de la deuxième Session ordinaire		
				I	12, 15, 33
				II	15, 35
			Charte, Amendements à la —	I	15 à 17, 34 à 42, 44, 46
				II	36 à 56, 59
			Comité permanent des Armements	I	50
			Commission d'Organisation, Rapport de la —		
				I	13, 18
				II	18 à 32
			Commissions, Constitution des		
				I	24, 27
				II	88, 121

INDEX

	Volume	Pages		Volume	Pages
Conseil de l'U. E. O. :			M. Erler (<i>République Fédérale d'Allemagne</i>) :		
Activités de l'U. E. O. en matière culturelle	I	53	Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	101
Activités de l'U. E. O. en matière sociale	I	54	Adoption — du budget par le Conseil à la majorité des deux tiers	II	60
Activités de l'U. E. O. en Sarre	I	51 à 53, 56 à 58	Élection du Greffier	II	18
Agence de Contrôle des Armements	I	49	Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . .	II	36, 38, 47, 51, 55
Budget et Organisation	I	56	Rapport de la commission d'Organisation	II	27
Comité permanent des Armements	I	50			
Niveau des forces	I	49	F		
Rapport complémentaire du—	I	21, 24, 47 à 58	M. de Félice (<i>France</i>) :		
	II	67 à 69	Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . .	II	48, 50, 51, 52, 58
Rapports entre l'Assemblée et le Conseil	I	47	M. Fens (<i>Pays-Bas</i>) :		
Culturelle, Activité de l'U. E. O. en matière — . . .	I	53	Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements. Réponse aux chapitres II et III du 1 ^{er} rapport du Conseil	II	69, 116
			Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . .	II	49, 53
D					
M. Debré (<i>France</i>) :			G		
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	89, 91, 92	M. Gerns (<i>République Fédérale d'Allemagne</i>) :		
M. Dehousse (<i>Belgique</i>) :			Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	112
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	91	M. Goedhart (<i>Pays-Bas</i>) :		
M. de la Vallée Poussin (<i>Belgique</i>) :			Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	83
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	106	M. van der Goes van Naters (<i>Pays-Bas</i>) :		
			Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	91
E			Adoption du budget par le Conseil à la majorité des deux tiers	II	59, 61
M. Edwards (<i>Royaume-Uni</i>) :			Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . .	II	36 à 38, 45 à 47, 50, 52, 55 à 59
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	98	Rapport de la commission d'Organisation	II	18, 23, 29
Adoption du budget par le Conseil à la majorité des deux tiers	II	60			
Projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956, et projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'U. E. O. pour l'exercice financier 1955	II	122, 127			
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement . .	II	40, 46			
Questions d'ordre	II	22, 31			
Rapport de la commission d'Organisation	II	24, 27			

INDEX

	Volume	Pages
Greffier de l'Assemblée :		
Déclaration solennelle du —	I	21
	II	66
Election du —	I	13, 21, 59, 60,
		61
	II	15, 65
Groupes politiques, Constitution des — :		
Démocrates chrétiens	I	97
Libéraux et apparentés	I	31
Socialistes	I	96

H

M. Hay (<i>Royaume-Uni</i>) :		
Election du Greffier	II	16
Lord John Hope (<i>Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire aux Affaires Etrangères du Royaume-Uni</i>) :		
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	76
M. Humblet (<i>Greffier de l'Assemblée de l'U. E. O.</i>) :		
Déclaration solennelle du Greffier	I	21
	II	66
Sir James Hutchison (<i>Royaume-Uni</i>) :		
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	78, 98

I

Interprétation, Lettre du Président du Conseil au Président de l'Assemblée relative au système d'—	I	79
--	---	----

K

M. Kopf (<i>République Fédérale d'Allemagne</i>) :		
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	43
Rapport de la commission d'Organisation	II	25, 28

L

M. Lawson (<i>Royaume-Uni</i>) :		
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	54, 55
Lettre de M. Guy Mollet	I	12
	II	14

	Volume	Pages
M. Lucifero (<i>Italie</i>) :		
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	114
Election du Greffier	II	16
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	45, 49, 50
Rapport de la commission d'Organisation	II	22, 23
Lütkens, Eloge funèbre de M. —	I	12
	II	12

M

M. Maclay (<i>Président de l'Assemblée de l'U. E. O.</i>) :		
Election du Greffier	II	15 à 18
Election des Vice-Présidents	II	15
Lettre de M. Guy Mollet	II	14
Rapport de la commission d'Organisation	II	22, 25
M. von Merkatz (<i>République Fédérale d'Allemagne</i>) :		
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	41
M. Montini (<i>Italie</i>) :		
Election du Greffier	II	16, 17
Rapport de la commission d'Organisation	II	26

N

M. Nacucchi (<i>Italie</i>) :		
Question d'ordre	II	62
M. Nicholson (<i>Royaume-Uni</i>) :		
Adoption du budget par le Conseil à la majorité des deux tiers	II	61
Election du Greffier	II	17
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	36, 39, 54, 55,
		58
Niveau des forces	I	49

O

M. Oakshott (<i>Royaume-Uni</i>) :		
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	37, 44
Ordre du jour de la première partie de la deuxième Session ordinaire		
	I	32
Ordre du jour des séances	II	32, 62, 86, 119

P

M. Marcel Plaisant (<i>France</i>) :		
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	92

INDEX

	Volume	Pages		Pages	
Présence, Liste de —	I	14, 20, 23, 26, 29	Sarre, Activités de l'U. E. O. en —	I	51 à 53, 56 à 58
	II	33, 64, 87, 120, 129	M. Schmal (<i>Pays-Bas</i>) :		
Président :			Rapport de la commission d'Organisation	II	25
Allocution du — d'âge	I	12	M. Schmid (<i>République Fédérale d'Allemagne</i>) :		
	II	12	Adoption du budget par le Conseil à la majorité des deux tiers	II	62
Élection du —	I	12	Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	42, 53
	II	14	M. Senghor (<i>France</i>) :		
M. Pünder (<i>République Fédérale d'Allemagne</i>) :			Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	43, 51, 53
Adoption du budget par le Conseil à la majorité des deux tiers	II	61	Session :		
Projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956, et projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'U. E. O. pour l'exercice financier 1955	II	124	Ouverture de la —	I	12
				II	12
R			Interruption de la —	I	28
M. Ramsden (<i>Royaume-Uni</i>) :				II	128
Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	82	Sociale, Activités de l'U. E. O. en matière —	I	54 à 56
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	49			
Projet de budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1956, et projet d'avis sur le budget d'ensemble de l'U. E. O. pour l'exercice financier 1955	II	126	T		
Rapport de la commission d'Organisation	II	26	M. Temple (<i>France</i>) :		
Rapports entre l'Assemblée et le Conseil	I	47 à 49	Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	95
Règlement, Amendements au —	I	17 à 18, 34, 43, 45 à 46	Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	53
	II	56 à 59			
Relations entre l'Assemblée de l'U. E. O. et l'Assemblée Consultative du C. E.	I	25, 27	V		
	II	119, 127	M. Van Cauwelaert (<i>Belgique</i>) :		
S			Élection du Président de l'Assemblée	II	14
M. Santero (<i>Italie</i>) :			M. Van Remoortel (<i>Belgique</i>) :		
Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	38	Activités de l'U. E. O. en matière de sécurité, de production et de contrôle des armements	II	77
			Projets d'amendements à la Charte et au Règlement	II	51
			Vérification des Pouvoirs des Représentants à l'Assemblée	I	12
				II	13
			Vice-Présidents à l'Assemblée, Élection des —	I	12
				II	15

Printed in Belgium

Imprimé en Belgique